This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TABLEAU

DES

RÉVOLUTIONS

DE L'EUROPE.

TABLEAU

DES

RÉVOLUTIONS

DE L'EUROPE,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN

EN OCCIDENT JUSQU'A NOS JOURS;

PAR FEU M. KOCH,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, ET RECTEUR HONORAIRE

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE STRASBOURG.

NOUVELLE ÉDITION,

Corrigée, augmentée et continuée jusqu'à la restauration de la Maison de Bourbon,

PAR L'AUTEUR DE L'*HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX*.

TOME SECOND.

PARIS,

LIBRAIRIE DE GIDE FILS,

rue Saint-Marc-Feydeau, n° 20.

1823.

PUBLIC LIBRARY

TABLEAU

DES

RÉVOLUTIONS

DE L'EUROPE.

PÉRIODE VII.

Depuis la paix de Westphalie jusqu'à celle d'Utrecht.

1648 — 1713.

Le système politique de l'Europe essuya un grand changement au commencement de cette période. La France, après avoir long-temps combattu pour son indépendance contre l'Autriche, emporta enfin la balance, et se rendit tellement formidable, qu'elle fit tourner contre elle tous les ressorts de la politique.

Changement dans le système d'équilibre.

L'origine de cette nouvelle grandeur de la France remonte aux règnes de Charles VII et de Louis XI. Les réunions importantes qu'elle fit à cette époque, jointes à la révolution arrivée dans son gouvernement, lui donnèrent une force et une vigueur qui lui auroient fait jouer dès-lors le premier rôle, si sa puissance n'avoit été fortement balancée par l'Autriche, qu'un concours d'heureux événemens, et plusieurs grands mariages, élevèrent subitement à un degré de puissance qui fit ombrage à toute l'Europe. Il en résulta que, pendant près de deux siècles, la France eut besoin de toutes les combinaisons de la politique pour

Origine de la grandeur de la France.

faire face à sa rivale; ce qui ajoutoit à sa détresse, c'est que, livrée à la manie des guerres d'Italie, elle fut encore agitée par des guerres civiles qui occupoient toutes ses forces.

Traité de Westphalie et des Pyrénées.

Ce ne fut que vers le milieu environ du dix-septième siècle qu'elle sortit de cette longue lutte, et que, dégagée des entraves que lui donnoient les factions et les troubles de l'intérieur, sa puissance prit un nouvel essor. Des finances bien ordonnées, le commerce et les manufactures ranimées, la marine établie sur un pied respectable, tout concourut alors à répandre en France l'abondance et les richesses. L'abaissement de la maison d'Autriche, effectué, dans le même temps, par les traités de Westphalie et des Pyrénées, joint à l'affermissement du corps germanique et du système fédératif des Provinces-Unies des Pays-Bas, dus, en grande partie, aux efforts de cette puissance, achevèrent de relever sa gloire et d'assurer sa supériorité dans la balance politique de l'Europe.

Richelieu et Mazarin.

Ce changement dans le système politique fut principalement l'ouvrage de deux grands ministres, des cardinaux Richelieu et Mazarin, qui, en tarissant la source des divisions intestines, et en concentrant l'autorité entre les mains du gouvernement, élevèrent cette monarchie au rang que sa position, sa population et ses ressources intérieures lui assignoient entre les puissances continentales.

Louis XIV fait tourner contre lui le système d'équilibre.

Mazarin laissa le royaume dans un état florissant à Louis XIV qui, aidé des lumières du célèbre Colbert, protégea les lettres et les beaux-arts, et acheva l'ouvrage commencé par son premier ministre. Rien n'égaloit l'ardeur dont ce prince étoit animé pour la gloire. La France auroit été heureuse sous son règne et respectée de toute l'Europe, s'il n'eût eu en vue que le véritable intérêt et le bonheur de son peuple; mais il ambitionnoit cette espèce de gloire qui est le fléau de l'humanité, la gloire des conquérans. Il en résulta une longue suite de guerres, qui, en épuisant les forces de l'état, amenèrent un nouveau changement

dans le système politique. Les mêmes puissances qui avoient fait auparavant cause commune avec la France contre l'Autriche, se liguèrent contre elle pour assurer leur liberté et leur indépendance qu'elles croyoient menacées.

Les puissances maritimes prennent part au système d'équilibre.

[A ces alliés se joignirent les puissances maritimes qui, ayant moins à craindre que les autres de tomber sous le joug d'une monarchie universelle, entrèrent dans la ligue pour conserver leur commerce, la source de leurs pouvoirs et de leurs richesses. Elles prirent la défense du système d'équilibre, parce qu'elles sentoient qu'un état qui domineroit sur une grande partie des côtes du continent, gêneroit de beaucoup de manières leur commerce, et pourroit même devenir dangereuse à leur navigation. Bientôt elles acquirent une grande influence sur la direction du système, par les subsides qu'elles fournirent aux états du continent. Depuis ce moment, l'intérêt commercial et les finances devinrent le principal ressort de la politique, à la place de la religion qui avoit été le mobile ou le prétexte des guerres antérieures. Avec le nouveau système commencèrent l'abus des priviléges et des monopoles, les prohibitions, les douanes, et beaucoup d'autres institutions qui gênèrent la liberté naturelle et devinrent le fléau des générations suivantes. C'est alors que prirent naissance les traités de commerce, par lesquels chaque nation commerçante tâcha de se procurer des avantages aux dépens de ses concurrens. C'est alors que les puissances belligérantes imaginèrent de gêner, par des interdictions, le commerce des neutres.

Le système politique européen éprouva d'autres changemens dans cette période. Les armées devinrent absolument permanentes et furent augmentées à un point qui ruina à la fois l'agriculture des habitans et les finances des monarques, qui par là furent de plus en plus mis dans la dépendance des puissances dont le commerce étoit le principal objet. Les fréquentes communications entre les cours que la politique, dont

Richelieu fut l'auteur, avoit rendues nécessaires, donnèrent lieu à l'envoi de ministres résidens, tandis qu'auparavant on n'avoit guère connu que des ambassades extraordinaires.]

Guerre de dévolution. 1667.

La première guerre qui donna l'éveil aux puissances européennes, est celle que Louis XIV entreprit contre l'Espagne, pour faire valoir les prétentions qu'il formoit au nom de Marie-Thérèse, son épouse, sur plusieurs provinces des Pays-Bas espagnols, nommément sur les duchés de Brabant et de Limbourg, la seigneurie de Malines, le marquisat d'Anvers, la Haute-Gueldre, les comtés de Namur, de Hainault et d'Artois, Cambrai et le Cambrésis, comme lui étant dus, en vertu du *droit de dévolution* usité dans ces pays. Selon ce droit, la propriété des biens passoit aux enfans du premier lit, lorsque le père ou la mère contractoit un nouveau mariage. Marie-Thérèse, reine de France, étoit fille du premier lit de Philippe IV, roi d'Espagne, au lieu que le roi Charles II, son successeur dans la monarchie espagnole, étoit né du second lit de ce prince. Louis XIV soutenoit que, dès l'instant du second mariage de Philippe IV, la propriété de tous les pays qui se régissoient par le droit de dévolution, avoit passé à la reine son épouse, et qu'à la mort de ce prince la jouissance devoit se réunir à la propriété, en faveur de cette princesse. Les Espagnols alléguèrent, contre cette prétention des François, que le droit de dévolution, dérivant de la coutume et ne concernant que la succession des particuliers, ne pouvoit point être opposé aux lois fondamentales de l'Espagne, qui établissoient l'indivisibilité de la monarchie, et qui déféroient toute la succession au roi Charles II, sans le moindre partage [1].

1665.

Triple-alliance; paix d'Aix-la-Chapelle.

Les François s'emparèrent, dans le cours de la campagne de 1667, de plusieurs villes des Pays-Bas,

[1] La cour de France publia à ce sujet un ouvrage intitulé: *Traité des droits de la reine très-chrétienne*, etc. Il fut réfuté par Stockmann et par le *Bouclier d'état et de justice*, attribué au baron de Lisola, gentilhomme francomtois.

comme Bergues, Furnes, Armentières, Charleroi, Binch, Ath, Tournai, Douai, Courtrai, Oudenarde, Lille; et, dès l'hiver suivant, ils firent la conquête de la Franche-Comté. La pape et plusieurs princes ayant interposé leurs bons offices pour le rétablissement de la paix, on choisit Aix-la-Chapelle pour le lieu du congrès; mais le siége principal de la négociation s'établit à La Haye, où Louis XIV envoya le comte d'Estrades pour y traiter séparément avec les Etats-Généraux. Cette négociation fut accélérée par la fameuse triple-alliance conclue à La Haye entre la Grande-Bretagne, les Etats-Généraux et la Suède. Aux termes de ce traité, les puissances alliées offrirent à Louis XIV l'alternative, ou de lui laisser les places qu'il avoit conquises pendant la campagne de 1667, ou de lui faire céder, soit le duché de Luxembourg, soit la Franche-Comté avec les villes de Cambrai, Douai, Aire, Saint-Omer, Furnes, et leurs dépendances. La première de ces alternatives ayant été acceptée par les Espagnols, un projet de traité de paix fut convenu et signé par les ministres de France, d'Angleterre et des Etats-Généraux, et ce projet servit de base au traité de paix qui fut conclu, à Aix-la-Chapelle, entre la France et l'Espagne. La France, au moyen des restitutions qu'elle fit à l'Espagne, conserva, par ce traité, les places de Charleroi, Binch, Ath, Douai, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes, avec leurs bailliages et dépendances [1].

janvier 1668.

15 avril 1668.

2 mai 1668.

Guerre de Hollande.

Cette paix fut suivie de près d'une nouvelle guerre que Louis XIV entreprit contre le république des Provinces-Unies. Voulant se venger des Hollandois qu'il savoit être les principaux auteurs de la triple-alliance, et ne consultant que son penchant pour la guerre, il prétexta des médailles injurieuses frappées

[1] Dumont, *Corps dipl.*, au t. VII, part. I, pag. 89; Léonard, tom. IV. Sur les négociations qui précédèrent cette paix, on peut consulter Dumont, *Mémoires sur la paix de Ryswick*, et les *Mémoires manuscrits* de M. de Saint-Prêt, chef du dépôt des affaires étrangères de France.

en Hollande, à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle et de la triple-alliance [1].

En vain les Etats-Généraux offroient-ils toute satisfaction au roi; il n'en persista pas moins dans le dessein de leur faire la guerre; et, pour y mieux réussir, il s'attacha d'abord à dissoudre la triple-alliance. Colbert de Croissy, qu'il envoya en Angleterre, trouva moyen de détacher Charles II de cette alliance, et de l'entraîner même dans celle du roi contre la république. Louis XIV réussit également dans la négociation qu'il entama à la cour de Stockholm [2]. Cette cour, guidée par l'exemple de l'Angleterre, renonça à la triple-alliance pour s'allier avec la France. Plusieurs princes d'Empire, tels que l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, suivirent le même parti. La guerre éclata en 1672. Louis XIV eut des succès si rapides, qu'il soumit, dans une seule campagne, les provinces de Gueldre, d'Utrecht, d'Oberyssel et une partie de la Hollande. Il auroit même emporté la ville d'Amsterdam, si les Hollandois n'avoient pas pris le parti de rompre leurs digues et d'inonder le pays.

14 avril 1672.

Grande alliance contre la France.

Alarmés de ces succès, et craignant l'entier bouleversement de la république, l'empereur Léopold I, le roi d'Espagne, l'électeur de Brandebourg [3] et les Etats d'Empire se liguèrent pour marcher à son secours.

[1] La première de ces médailles représentoit les Provinces-Unies sous la figure d'une femme foulant la Discorde, avec une inscription un peu fastueuse, mais nullement outrageante pour la France. Voyez VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, tom. III, pag. 22; et les *Annales de l'abbé* DE SAINT-PIERRE, t. I, p. 201. L'autre médaille étoit plus piquante; elle offroit M. van Beuningen, ambassadeur de Hollande à la cour de France, sous la figure de Josué qui commandoit au soleil de s'arrêter, avec l'inscription: *Stetit itaque sol.* Cette dernière médaille fut traitée de pure fiction par M. van Beuningen lui-même, et déclarée n'avoir été frappée qu'après coup et en Allemagne. On la trouve dans VAN LOON, au t. III, p. 17.

[2] LÉONARD, *Recueil des traités*, t. V.

[3] Ce prince avoit déjà pris, en 1672, parti pour les Hollandois; mais les François ayant fait une irruption dans ses états de Westphalie, il fit, en 1673, sa paix à Vossem, pour reprendre les armes en 1674.

Le parlement d'Angleterre força Charles II, en lui refusant des subsides, à faire sa paix [1] particulière avec la république. L'électeur de Cologne et l'évêque de Munster en firent de même. Louis XIV jugea alors à propos d'abandonner ses conquêtes en Hollande, pour tourner ses principales forces contre l'Espagne et les puissances germaniques. Il conquit la Franche-Comté au printemps de l'année 1674; et ce fut dans le cours de cette année que le prince de Condé gagna la bataille de Sénef. Turenne attaqua, l'hiver suivant, les quartiers des impériaux en Alsace, et les chassa de cette province malgré leur grande supériorité. Cet habile général fut tué à Saspach, dans l'Ortenau, lorsqu'il étoit sur le point de livrer bataille à Montécuculi. L'année suivante, l'amiral du Quesne remporta, près des îles de Lipari et de Messine, deux victoires navales sur l'amiral Ruyter, qui mourut des suites des blessures qu'il reçut dans la seconde.

19 février 1674.

11 août 1674.

27 juillet 1675.

Les Suédois, en conformité des articles secrets de leur alliance avec la France, étoient entrés, au mois de décembre 1674, dans l'électorat de Brandebourg, pour faire diversion à l'électeur Frédéric-Guillaume qui commandoit l'armée impériale sur le Rhin. L'électeur les surprit, par des marches forcées, à Ratenau, et mit toute leur armée en déroute auprès de Fehrbellin [2]. L'Empire déclara alors la guerre à la Suède, et l'électeur, de concert avec les princes de Brunswick, l'évêque de Munster et le roi de Danemarck, dépouilla les Suédois de la plupart de leurs possessions d'Empire.

28 juin 1675.

Enfin, ce fut à Nimègue, dans les années 1678 et 1679, que la paix se fit sous la médiation de l'Angleterre. Louis XIV y trouva le moyen de diviser les alliés, en traitant séparément avec les Hollandois à qui il rendit, par la paix qu'il conclut avec eux, la ville de Maëstricht dont il étoit encore saisi [3]. L'exemple des Hollandois fut suivi des Espagnols qui signèrent,

Paix de Nimègue.

11 août 1678.

[1] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. I, p. 253.
[2] Puffendorf, *de rebus gestis Frid. Wilh.* liv. XIII, §. 34.
[3] Dumont, t. VII, part. I, p. 350.

17 sept. 1678. pareillement, un traité particulier avec la France [1], en vertu duquel ils lui abandonnèrent, outre la Franche-Comté [2], plusieurs villes de la Flandre et du Hainault, comme Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Warwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavai, Maubeuge et leurs dépendances. Par la paix, conclue, à Nimègue, entre la France, l'empereur et l'Empire [3], celle de Munster fut renouvelée. La France, en renonçant au droit de garnison dans Philipsbourg, se fit céder la ville de Fribourg, dans le Brisgau, et ne consentit à la restitution du duc de Lorraine qu'elle avoit dépouillé [4], que sous les conditions tellement onéreuses que ce prince refusa de les admettre, et qu'il préféra de ne point rentrer dans son duché [5]. Quant à la paix de la France et de la Suède avec le Danemarck et ses alliés les princes d'Empire, elle fut rétablie par différens traités particuliers [6] conclus dans le cours de l'année 1679.

5 février 1679.

Troubles des réunions. 1679.

La paix ne fut pas plus tôt conclue à Nimègue, qu'on vit naître les troubles connus sous le nom de troubles de réunions. Louis XIV établit une chambre,

[1] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. I., p. 365.

[2] Cette cession comprenoit aussi la ville impériale de Besançon que l'Empire avoit cédée à l'Espagne, en 1651, contre la ville de Frankenthal. Londorp, *Acta publica*, t. VI, p. 634.

[3] Dumont, t. VII, part. I, p. 376.

[4] En 1670. Cette occupation de la Lorraine par la France fut précédée de plusieurs traités entre Louis XIV et Charles IV, duc de Lorraine. *Voyez* le précis de ces traités dans l'*Histoire des traités de paix*, refondue par Schœll, t. I, p. 344. Le duc Charles IV mourut en exil en 1675.

[5] Ce fut le duc Charles V, neveu et successeur légitime du duc Charles IV, qui refusa sa restitution dans le duché de Lorraine aux conditions qu'elle lui étoit offerte par le traité de Nimègue. Ce prince s'attacha à la cour de Léopold I, et se distingua depuis dans les guerres que cet empereur eut à soutenir contre les Turcs. Il obtint en mariage la sœur de Léopold, l'archiduchesse Eléonore-Marie, reine-douairière de Pologne, dont il eut un fils, qui fut rétabli dans le duché de Lorraine en vertu du traité de Ryswick. *Voyez* la CXXXIV^e Tab. généal., tom. III de cet ouvrage.

[6] *Voyez* ces traités dans Dumont, tom. VII, et dans Léonard, tom. III.

dite de réunions, dans le parlement de Metz, à l'effet d'examiner la nature et l'étendue des cessions qui lui avoient été faites par les traités de Westphalie, des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue. Cette chambre, de même que le parlement de Besançon et le conseil souverain d'Alsace, siégeant à Brisach, adjugèrent au roi, par arrêts [1], plusieurs villes et seigneuries, comme étant fiefs ou dépendances de l'Alsace, des Trois-Evêchés, de la Franche-Comté et des cessions qui lui avoient été faites dans les Pays-Bas.

Réunions en Alsace.

Les vues du roi étoient principalement dirigées vers l'Alsace. Il avoit déjà fait valoir ses droits sur cette province, peu de temps après la paix des Pyrénées, où il s'en étoit rapporté à la décision d'arbitres qu'il avoit fait choisir dans l'Empire même. Le travail de ces arbitres n'étoit pas encore fort avancé, lorsqu'il fut interrompu par la guerre d'Hollande dans laquelle l'empereur et l'Empire furent aussi impliqués. La paix de Nimègue ayant confirmé le traité de Munster, Louis XIV préféra la voie des réunions à celle de l'arbitrage, pour revendiquer ses prétendus droits. En s'appuyant de la généralité de la cession de l'Alsace, telle qu'elle étoit énoncée aux articles 73 et 74 dudit traité, il réclama la souveraineté absolue sur toute cette province, et obligea les états immédiats qui y étoient enclavés, de reconnoître sa souveraineté et de lui prêter foi et hommage, sans s'arrêter aux réserves que l'article 87 du même traité avoit stipulées en faveur de ces mêmes états [2]. M. de Louvois, à la tête d'une armée françoise, parut devant Strasbourg, et somma cette ville de se soumettre au roi. Elle se rendit, en vertu d'une capitulation [3]. Ces réunions s'étendirent également dans les Pays-Bas, où les Fran-

30 sept. 1681.

[1] On trouve ces arrêts rassemblés dans LÉONARD, *Recueil des traités de paix*, t. VI.

[2] *Voyez*, sur cette diverse interprétation du traité de Westphalie, l'*Histoire des traités de paix*, refondue, t. I, pag. 223; et le *Recueil des traités*, t. I, p. 156 et suiv.

[3] LÉONARD, t. VI, p. 268.

çois s'emparèrent entre autres des villes de Courtrai, de Dixmude et de Luxembourg.

Causes qui empêchèrent la guerre.

En s'attribuant ainsi à lui seul l'interprétation des traités de paix, Louis XIV ne put que choquer les puissances intéressées au maintien des traités. Une ligue générale fut projetée de nouveau contre la France, et on délibéra, à la diète de Ratisbonne, sur les moyens de mettre une armée d'Empire sur pied; mais le défaut d'union entre les principaux membres du corps germanique, les troubles de la Hongrie qui furent suivis de près d'une guerre avec la Porte et de la marche d'une armée turque sur Vienne, consternèrent tous les esprits, et empêchèrent la diète de l'Empire de prendre une résolution vigoureuse. L'Espagne, épuisée par de longues guerres, et abandonnée de l'Angleterre et de la Hollande, fut aussi hors d'état de reprendre les armes.

1683.

Trève de Ratisbonne.

Il ne resta donc d'autre parti à prendre aux puissances, intéressées que de recourir à la voie de la négociation. On ouvrit à Francfort des conférences qui, après avoir langui pendant quinze mois dans cette ville, furent transférées à Ratisbonne, où une trève de vingt ans fut signée entre la France et l'Espagne, de même qu'entre la France, l'empereur et l'Empire. Par le premier de ces traités, Louis XIV conserva Luxembourg, Bovines et Chimai avec leurs dépendances, en rendant toutes les places qu'il avoit occupées dans les Pays-Bas, postérieurement au 20 août 1683. Quant au traité entre la France, l'empereur et l'Empire, on y laissa à la France, durant la trève, outre la ville de Strasbourg et le fort de Kehl, tous les lieux et seigneuries dont elle s'étoit emparée depuis le commencement des troubles jusqu'au premier août 1681. Dans tous les endroits qui lui furent abandonnés, elle conserva l'exercice des droits de souveraineté, en laissant aux seigneurs propriétaires l'entière perception des fruits et revenus qui dépendoient de leur propriété [1].

15 août 1684.

[1] DUMONT, tom. VII, part. II, pag. 81; et LÉONARD, t. III et V.

Ce fut à peu près dans le même temps que Louis XIV entreprit d'extirper le calvinisme en France. Animé contre les réformés par le vieux chancelier Letellier, et par le ministre Louvois, fils du chancelier, il restreignit peu à peu, par des déclarations, les droits dont les adhérens de ce culte jouissoient en vertu des édits antérieurs. La tenue des synodes généraux leur fut interdite, les chambres mi-parties furent supprimées; et on leur enleva indistinctement l'exercice de toutes les fonctions publiques. Enfin ce prince alla jusqu'à envoyer immédiatement après la trève de Ratisbonne, des dragons par toute la France, pour travailler, à ce qu'on disoit, par de douces violences, à la conversion de tous les réformés [1]. Cette démarche fut suivie de près du fameux édit publié en 1685, lequel révoquoit ceux de Nantes de 1598, et de Nismes de 1629. Tout exercice de religion, toute assemblée pour le culte, même dans les maisons, furent défendus aux réformés, sous peine de confiscation de corps et de biens; la démolition de leurs temples fut ordonnée; on enjoignit aux pères de faire baptiser leurs enfans par des curés catholiques, et de les faire élever dans la religion du prince; les ministres furent bannis, et la faculté de sortir du pays fut interdite aux autres calvinistes, sous peine de galères pour les hommes, et de confiscation de corps et de biens pour les femmes [2]. La rigueur de cette défense n'empêcha cependant pas une foule de François, de ce culte, de passer dans les pays étrangers, et de transporter en Allemagne, en Angleterre et en Hollande, le siége de leur industrie [3].

Révocation de l'édit de Nantes.

1684.

Un zèle religieux si peu éclairé n'empêcha pas

Contestations avec les papes.

[1] *Histoire de l'édit de Nantes*, par Benoît, t. V, p. 844-887. Rulhières, *Eclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, t. I. p. 280-296.

[2] *Voyez* l'édit de révocation dans Dumont, t. VII, p. 117; et dans l'*Histoire de l'édit de Nantes*, t. V, p. 284.

[3] Voyez *Accord parfait*, part. III, pag. 38-134, et l'abbé de Saint-Pierre, *Annales*, tom. I, pag. 328. Les uns portent le nombre de ces émigrés à huit cent mille, les autres jusqu'à deux millions.

Louis XIV de soutenir avec force les droits de sa couronne contre les entreprises de la cour de Rome. Parmi les diverses contestations qui s'élevèrent entre lui et les papes, celle qui se rapporte à la *régale* mérite surtout d'être remarquée. Le roi ayant, par des déclarations données en 1673 et 1675, étendu ce droit à tous les archevêchés et évêchés du royaume, les évêques d'Alet et de Pamiers qui prétendoient en être exempts, recoururent au pape pour en réclamer la protection. Innocent XI intervint par des brefs, assez véhémens, qu'il adressa au roi en faveur des évêques.

1682. C'est ce qui engagea ce prince à convoquer une assemblée du clergé de France, dans laquelle il fit arrêter, outre l'extension de la régale, les quatre fameuses propositions qu'on regarde comme la base des libertés de l'église gallicane. Ces propositions sont : 1.° Que le pouvoir du pape ne porte que sur les choses spirituelles. et nullement sur les temporelles ; 2.° que l'autorité du pape en matières spirituelles, est subordonnée au concile universel ; 3.° qu'elle est limitée de même par les canons, les mœurs et les constitutions du royaume et de l'église gallicane : 4.° qu'en matière de foi, le jugement du pape n'est point irréformable[1].

Guerre d'Allemagne.

La trève qui avoit été arrêtée pour vingt ans à Ratisbonne, n'en dura que quatre, au bout desquels Louis XIV reprit les armes. Ce prince prétendoit être averti que l'empereur Léopold n'attendoit que la conclusion de sa paix avec les Turcs pour lui faire la guerre ; il en inféroit que la prudence exigeoit de sa part de prévenir son ennemi plutôt que de s'en laisser prévenir. Pour prouver cette assertion, il cita la ligue conclue en 1686, à Augsbourg, entre l'empereur, le roi d'Espagne, les états généraux, la Suède, le duc de Savoie et les principaux états d'Empire, pour le maintien des traités conclus avec la France. Ce prince désiroit d'ailleurs de faire valoir les droits que la duchesse

[1] *Voyez* Bossuet, *Défense de la déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique.*

d'Orléans, sa belle-sœur, prétendoit à la succession palatine. Cette princesse étoit la sœur de Charles, dernier électeur palatin, de la branche de Simmern, mort en 1685. Elle ne contestoit pas au successeur dans l'électorat les fiefs, mais elle réclamoit les alleux, et y comprenoit une partie considérable du Palatinat, pendant que le nouvel électeur, Philippe-Guillaume, de la branche de Neubourg, soutenoit que, d'après les lois et les usages germaniques, toute la succession lui étoit due sans aucun partage.

Faute que commit Louis XIV.

Outre ces motifs que Louis XIV développa dans un long manifeste[1], il y en avoit un qu'il tenoit caché, et qui tendoit à empêcher l'expédition que le prince d'Orange, stadhouder des Provinces-Unies, méditoit en Angleterre contre le roi Jacques II, son beau-père, qui s'étoit rendu odieux à la nation angloise. Il importoit à la France de maintenir sur le trône de la Grande-Bretagne un prince qu'elle protégeoit, et qui ne pouvoit que lui être favorable, tandis qu'il étoit aisé de prévoir que si le prince d'Orange, l'auteur de la ligue d'Augsbourg, et l'ennemi déclaré de Louis XIV, venoit à réunir au stathoudérat la royauté d'Angleterre, il ne manqueroit pas de se servir de sa nouvelle influence pour tourner les forces de ces deux états contre la France. Le seul moyen de prévenir un événement si préjudiciable aux vrais intérêts de cette puissance, auroit été, sans doute, de faire un armement maritime, et d'établir un camp sur la frontière de la Hollande. On le savoit bien à la cour de France, et néanmoins on s'y borna à envoyer sur le Rhin une armée, qui s'empara de Philipsbourg, de Mayence et de tout le Palatinat, ainsi que d'une partie de l'électorat de Trèves. Le ministre Louvois, qui dirigeoit ces opérations, s'étoit flatté que les Hollandois, en voyant la guerre éclater dans leur voisinage, n'oseroient pas se mêler des troubles de l'Angleterre. Il fut trompé dans son attente; le prince d'Orange, soutenu de la flotte

sept. et octob. 1688.

[1] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 170.

16 nov. 1688. de ces républicains, effectua sa descente en Angleterre. La révolution y eut lieu par le détrônement du roi Jacques; et Louis XIV, en finissant par où il auroit dû
25 nov. 1688. commencer, déclara la guerre aux Etats-Généraux. Cette fausse démarche du ministère françois devint la vraie source des revers qui traversèrent depuis le règne de ce prince.

Grande alliance contre la France. 1689.

Une puissante ligue se forma contre la France. L'empereur, l'Empire, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et la Savoie y entrèrent successivement. Louis XIV, pour faire face à ces nombreux ennemis, retira ses troupes des places qu'il occupoit dans le Palatinat et sur les bords du Rhin; mais en les retirant, il fit incendier un grand nombre de ces places et désola tout le pays. Par cette rigueur qui n'étoit pas commandée impérieusement par les circonstances, il ne fit qu'augmenter l'ardeur et l'animosité des ennemis de la France [1].

Evénemens de la guerre.

La guerre se fit par terre et par mer, en Italie, en Espagne, en Irlande, dans les Pays-Bas et sur le Rhin. Louis XIV la soutint glorieusement contre une grande partie de l'Europe conjurée contre lui. Ses armées furent victorieuses partout. Le maréchal de Luxembourg se signala, dans les campagnes de Flandre, par les victoires qu'il remporta sur les alliés à Fleurus, à
1er juillet 1690, Steinkerque, à Nerwinde ou Landen. Le maréchal de
3 août 1692, Catinat gagna, en Italie, sur le duc de Savoie, les ba-
29 juillet 1693. tailles de Staffarde et de Marsaille. La gloire de la ma-
18 août 1690, rine françoise fut soutenue par le comte de Tourville,
4 octob. 1693. aux combats maritimes de Beveziers et de la Hogue.
10 juillet 1690, 29 mai 1692.

Paix de Ryswick.

Quelque brillans que fussent ces succès, la guerre n'en exigeoit pas moins de très grands efforts qui ne pouvoient qu'épuiser la France et lui faire désirer le retour de la paix. Louis XIV prévoyoit d'ailleurs la mort prochaine de Charles II, roi d'Espagne, et il lui importoit de rompre au plus tôt la grande alliance dont

[1] *Voyez* les réflexions de l'abbé DE SAINT-PIERRE, tom. I, pag. 294.

l'un des articles assuroit la monarchie espagnole à l'empereur et à sa postérité, à l'exclusion du roi de France. Il crut donc devoir apporter les plus grandes facilités à la paix; et par celle qu'il conclut séparément avec le duc de Savoie[1], il accorda à ce prince, outre la forteresse de Pignerol et le mariage de sa fille avec le duc de Bourgogne, les honneurs royaux pour ses ambassadeurs. Ce traité, signé à Turin, fut un achemin- 29 août 1696.
nement à la paix générale, qui fut arrêtée entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, à Ryswick. Toutes les conquêtes y furent rendues de 20 sept. 1697.
part et d'autre. La France restitua même à l'Espagne, les places et contrées qu'elle avoit occupées dans les Pays-Bas, par la voie des réunions, à la réserve de quatre-vingt-deux endroits, indiqués dans une liste particulière, comme étant des dépendances des places de Charlemont, de Maubeuge, et autres cédées par les traités précédens[2]. La paix entre la France, l'empe- 30 octob. 1697.
reur et l'Empire, fut aussi signée à Ryswick. Les traités de Westphalie et de Nimègue y furent renouvelés, et les arrêts de la chambre de réunion de Metz et des cours souveraines de Besançon et de Brisach cassés et annullés. Louis XIV s'engagea de restituer à l'Empire tout ce qu'il avoit occupé, soit pendant la guerre, soit auparavant, sous le nom de réunions; c'est-à-dire, il consentit à restituer toutes les *réunions situées ou faites hors de l'Alsace*[3]. La ville de Strasbourg est cédée à la France par un article particulier du traité; mais le fort de Kehl, les villes de Fribourg, Brisach et Philipsbourg sont rendues à l'empereur et à l'Empire. Léopold, duc de Lorraine, fils de Charles V, est

[1] Dumont, t. VII, part. II, p. 368. Léonard, *Traité de paix conclu à Turin le 29 août 1696.*

[2] *Voyez* cette liste dans les *Actes et Mémoires de Ryswick*, t. III, p. 261.

[3] Il est donc évident que, par cette clause, les réunions, faites en Alsace, ont été maintenues, de même que la souveraineté de la France sur la totalité de cette province, de la manière qu'elle avoit été convenue par la trève de Ratisbonne, dont les dispositions ne sont point révoquées.

rétabli dans son duché, sans autre réserve que celle de Saar-Louis et de la ville et préfecture de Longwy. Quant à la prétention de la duchesse d'Orléans au Palatinat, elle est soumise à l'arbitrage de l'empereur et du roi de France, et il est convenu qu'au cas que ces deux souverains ne tombassent pas d'accord, le pape en connoîtroit en qualité de sur-arbitre[1].

Différends sur la succession d'Espagne.

La paix de Rysvick fut suivie de la guerre pour la succession d'Espagne, qui embrasa de nouveau l'Europe et entraîna des changemens considérables dans l'ordre politique. Charles II, roi d'Espagne, fils de Philippe IV, et dernier mâle de la branche espagnole d'Autriche, n'ayant ni fils, ni fille, ni frère, la monarchie espagnole, d'après la loi fondamentale du royaume, qui établissoit la succession linéale cognatique, sembloit appartenir à Marie-Thérèse, reine de France, sœur aînée de Charles, et aux enfans provenus du mariage de cette princesse avec Louis XIV. On opposoit à Marie-Thérèse sa renonciation, exprimée par son contrat de mariage, et confirmée par la paix des Pyrénées; mais les François soutenoient que cette renonciation étoit nulle, et qu'elle ne pouvoit point préjudicier aux enfans de la reine qui tenoient leur droit, non de leur mère, mais de la loi fondamentale de l'Espagne.

En admettant la validité de la renonciation de la reine de France, l'ordre linéal appeloit à la succession espagnole sa sœur cadette, Marguerite-Thérèse, qui, de son mariage avec l'empereur Léopold I, avoit laissé une fille unique, Marie-Antoinette, épouse de l'électeur de Bavière et mère de Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière.

L'empereur qui désiroit conserver la monarchie espagnole dans sa famille, se prévalut de la renonciation

[1] Cette contestation, après avoir été long-temps débattue à Francfort entre les commissaires des deux souverains, fut, en effet, portée à la connoissance du pape, qui la fit décider par une sentence rendue par une congregation d'auditeurs de Rote. Voyez les *Actes et Mémoires de Ryswick*, t. V.

qu'il avoit exigée de l'archiduchesse Marie-Antoinette sa fille, lorsqu'elle épousa Maximilien, électeur de Bavière, pour s'ériger lui-même en prétendant, et pour faire valoir les droits de sa mère, Marie-Anne, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et tante de Charles II. Il alléguoit que la succession à la monarchie espagnole avoit été assurée à cette dernière princesse tant par son contrat de mariage que par les testamens des rois d'Espagne; et comme il avoit deux fils, les archiducs Joseph et Charles, nés de son mariage avec une princesse Palatine de Neubourg, il destinoit à l'aîné le trône de l'Empire et les états de la maison d'Autriche, et au cadet la monarchie espagnole.

Premier traité de partage. 11 octob. 1698.

Ces diverses prétentions ayant fait craindre une guerre générale, l'Angleterre et la Hollande, désirant la prévenir, arrêtèrent de concert avec Louis XIV, un traité de partage[1], en vertu duquel la monarchie espagnole, en cas de mort du roi Charles II, fut assurée à Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière, et on y réserva au dauphin de France le royaume des Deux-Siciles, avec les ports de Toscane, le marquisat de Final et la province de Guipuscoa. L'archiduc Charles, fils de l'empereur, devoit avoir le duché de Milan. Quoique le roi d'Espagne désapprouvât ce traité, en ce qu'il admettoit un partage, il n'en reconnut pas moins, par son testament, le prince de Bavière comme son successeur dans la monarchie espagnole.

Second traité de partage. 8 février 1699. 13 mars 1700.

Ce jeune prince ayant été enlevé à ses hautes destinées par une mort prématurée, les puissances qui avoient conclu le premier traité de partage, en arrêtèrent un second qui fut signé à Londres. L'archiduc Charles, fils puîné de l'empereur Léopold, y fut désigné comme héritier présomptif de la monarchie espagnole. On assura au dauphin, avec le royaume des Deux-Siciles et la province de Guipuscoa, le duché de Lorraine; en assignant au duc de Lorraine, en

[1] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 442. Lamberty, *Mémoires*, t. I, p. 12.

échange, le duché de Milan[1]. Louis XIV ne négligea rien pour faire approuver ce nouveau traité de partage par la cour de Vienne. Il y envoya le marquis de Villars qui, après avoir été long-temps amusé par des promesses vagues, échoua dans sa négociation, et l'empereur qui ne cherchoit qu'à se concilier la cour de Madrid, manqua l'unique moment favorable où il auroit pu fixer la monarchie espagnole dans sa maison, de l'aveu de Louis XIV et des principales cours de l'Europe.

Testament de Charles II.

Cette affaire prit depuis, à Madrid, une tournure diamétralement opposée aux vues et aux intérêts de la cour de Vienne. Charles II, guidé par son premier ministre, le cardinal Portocarrero, et après avoir pris l'avis du pape et celui des plus savans théologiens et jurisconsultes de son royaume, se décida à faire un second testament par lequel il reconnut les droits de Marie-Thérèse, sa sœur aînée, et déclara que la renonciation de cette princesse ayant eu pour unique but d'empêcher la réunion de l'Espagne au royaume de France, ce motif cessoit en transférant la monarchie espagnole sur un des fils cadets du dauphin. En partant de ce principe, il nomma Philippe d'Anjou, second fils du dauphin, héritier de tous ses états, en lui substituant le duc de Berry, son frère puîné; au duc de Berry il substitua l'archiduc Charles; et à l'archiduc Charles, le duc de Savoie, en défendant expressément tout partage de la monarchie[2].

2 octobre 1700.

Acceptation de ce testament par Louis XIV.

Charles II étant mort dès le 1.er novembre suivant, la junte ou le conseil de régence, qu'il avoit nommé par son testament, envoya vers Louis XIV pour le prier d'agréer la disposition du feu roi, en accordant son petit-fils aux vœux de la nation espagnole. Le même courrier avoit ordre de passer à Vienne, en cas de refus de la part du roi, pour faire les mêmes offres

[1] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 477. Lamberty, *Mémoires*, t. I, p. 97.

[2] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 485. Lamberty, *Mémoires*, t. I, p. 191.

à l'archiduc. On tint alors, à la cour de France, un grand conseil dans lequel on délibéra sur le parti qu'il convenoit de prendre, dans une affaire qui intéressoit aussi essentiellement le repos général de l'Europe [1]. Le résultat de ce conseil fut qu'il falloit accepter le testament et renoncer aux avantages que le second traité de partage présentoit à la France. On apporta pour motif de cette résolution qu'en n'acceptant pas le testament, le roi se verroit dans le cas, ou d'abandonner entièrement ses prétentions à la monarchie espagnole, ou d'entreprendre une guerre dispendieuse pour conquérir ce que le traité de partage lui adjugeoit, sans pouvoir, dans ce dernier cas, compter sur des secours efficaces de la part des deux cours maritimes.

Proclamation de Philippe d'Anjou. 14 nov. 1700.

Louis XIV s'étant donc décidé pour l'acceptation du testament, Philippe d'Anjou fut proclamé par les Espagnols, et ce prince fit son entrée solennelle à Madrid le 14 avril 1701. La plupart des puissances de l'Europe, tels que les états d'Italie, la Suède, l'Angleterre, la Hollande et les puissances du Nord reconnurent Philippe V; le roi de Portugal et le duc de Savoie conclurent même des traités d'alliance avec lui.

Louis XIV soulève l'Europe contre lui.

D'ailleurs la situation des affaires politiques étoit telle en Allemagne, en Hongrie et dans le Nord, qu'en se conduisant avec prudence, il auroit été facile à Louis XIV de conserver la monarchie espagnole à son petit-fils, et de maintenir la paix; mais ce prince fit comme à dessein tout ce qu'il falloit pour soulever l'Europe contre lui. On lui supposoit le projet chimérique de la monarchie universelle, et de la réunion de l'Espagne à la France. Au lieu de chercher à détruire cette supposition, il lui prêta une nouvelle force, en faisant sceller des lettres-patentes en faveur de Philippe d'Anjou, au moment de son départ pour l'Espagne, à l'effet de lui conserver ses droits à la couronne de France. Les Hollandois ne craignoient rien tant que de voir les François empiéter sur les Pays-Bas espa-

[1] *Mémoires du marquis* De Torcy, t. 1, p. 150.

gnols, qu'ils regardoient comme leur barrière contre la France, à la conservation de laquelle l'Angleterre même sembloit être fortement intéressée. Il auroit été prudent, de la part de Louis XIV, de rassurer, sur ce point, les puissances maritimes qui, depuis l'élévation du prince d'Orange au trône de la Grande-Bretagne, tenoient en quelque sorte la balance de l'Europe. Sans être arrêté par cette considération, il se fit autoriser par le conseil de Madrid, à introduire une armée française dans les Pays-Bas espagnols; et, à cette occasion, les troupes Hollandoises qui, en vertu d'une convention avec le feu roi d'Espagne, se trouvoient réparties dans plusieurs places des Pays-Bas, furent désarmées.

6 février 1701. Cet événement servit de puissant motif au roi Guillaume pour soulever les Etats-Généraux contre la France. Il ne lui fut pas aussi facile d'entraîner dans ses vues le parlement britannique, dont la grande majorité répugnoit à prendre part aux démêlés du continent; mais la mort du roi Jacques II fit changer la

16 sept. 1701. disposition des esprits en Angleterre. Louis XIV ayant reconnu formellement le fils de ce prince en qualité de roi de la Grande-Bretagne, le parlement britannique ne balança plus de se joindre aux Hollandois et aux autres ennemis de la France.

Ligue puissante contre la France.

Une puissante ligue se forma de nouveau contre la France. L'empereur, l'Angleterre, les Provinces-Unies, l'Empire, les rois de Portugal et de Prusse et le duc de Savoie y entrèrent successivement [1]. Les alliés s'engagèrent à revendiquer, en faveur de l'Autriche, les Pays-Bas espagnols, le duché de Milan, le royaume des Deux-Siciles, avec les ports de Toscane, et à ne jamais admettre la réunion des deux monarchies de France et d'Espagne.

Revers de Louis XIV.

Au commencement de cette guerre, Louis XIV soutint encore, pendant quelque temps, la gloire et la supériorité de ses armes, malgré le grand nombre de

[1] La première alliance fut signée à La Haye, le 18 sept. 1701, entre l'empereur et les deux puissances maritimes. *Voyez* cette alliance dans DUMONT, t. VIII, part. I, p. 89.

puissances qu'il avoit à combattre. Ce fut seulement depuis la campagne de 1704 que la fortune l'abandonna, et qu'il essuya coup sur coup les plus grands revers. Le duc de Marlborough, réuni au prince Eugène, défit à Hœchstett ou Blindheim en Bavière, le maréchal de Tallard, qui y perdit trente mille hommes, et fut emmené lui-même prisonnier en Angleterre. Cet échec fut suivi de la perte de la Bavière et de tout ce que les François occupoient au-delà du Rhin. La défaite de Ramillies en Brabant par Marlborough, ne fut pas moins désastreuse; elle valut aux alliés la conquête de la plus grande partie des Pays-Bas; et, pour surcroît de malheurs, le maréchal de Marsin perdit contre le prince Eugène, la fameuse bataille de Turin qui fit vider l'Italie aux troupes françoises. La bataille qui se livra à Oudenarde, dans la Flandre, ne fut pas aussi décisive. On y combattit avec un avantage égal de part et d'autre; mais le duc de Bourgogne qui commandoit en chef l'armée françoise, ayant quitté, pendant la nuit, le champ de bataille contre l'avis du duc de Vendôme, Marlborough en prit occasion de s'attribuer la victoire.

13 août 1704.

23 mai 1706.

7 sept. 1706.

11 juillet 1708.

Enfin l'affreux hiver de 1709 et la perte de la bataille de Malplaquet que Marlborough gagna sur Villars, jetèrent la France dans la plus grande détresse, et mirent Louis XIV dans la nécessité de rechercher la paix et de descendre même à des conditions très humiliantes pour lui. M. de Torcy, ministre des affaires étrangères, envoyé à La Haye, admettoit au nombre des articles préliminaires celui qui ordonnoit la restitution de toutes les conquêtes que les François avoient faites depuis la paix de Munster; il consentoit à rendre la ville de Strasbourg et à posséder désormais l'Alsace suivant le sens littéral du traité de Munster; le trône d'Espagne y étoit réservé à l'archiduc, et Louis XIV abandonnoit les intérêts de Philippe d'Anjou [1]. Mais les

Préliminaires de La Haye. 11 sept. 1709.

1709.

[1] *Mémoires de* Torcy, au tom. II, p. 188, où il donne ces fameux préliminaires.

alliés, enorgueillis par leurs succès, ayant exigé du roi qu'il obligeât son petit-fils à céder volontairement sa couronne, ou qu'il l'y contraignît par les armes, et cela dans le court espace de deux mois, les conférences qui avoient été transférées de La Haye à Gertruydenberg, furent rompues, et la guerre fut continuée [1].

1710.

Changement dans la situation des affaires.

Les choses se trouvant dans cet état de crise, deux événemens inattendus changèrent subitement la face des affaires; et Louis XIV, loin d'être assujetti aux clauses des préliminaires de Gertruydenberg, se vit même recherché par l'Angleterre, et dans le cas de dicter la loi à plusieurs des puissances liguées contre lui. L'empereur Joseph I mourut sans laisser de postérité mâle. Son frère, l'archiduc Charles, qui prenoit la qualité de roi d'Espagne, parvint à la dignité impériale, et hérita de tous les états de la branche allemande d'Autriche. Dès-lors le système d'équilibre ne sembloit plus permettre que le même prince réunît aussi sur sa tête toute la monarchie espagnole. A cet événement s'en joignit un autre relatif au changement arrivé dans le ministère et le parlement de la Grande-Bretagne. Les Whigs, qui y dominoient depuis la révolution de 1689, furent tout-à-coup supplantés par les Torys. Cette catastrophe entraîna la disgrâce du duc de Marlborough, qui, comme principal chef de la faction des Whigs, se trouvoit à la tête des affaires en Angleterre. La reine Anne, qui le craignoit, ne trouva pas de meilleur expédient pour lui ôter son influence, que de faire sa paix avec la France. L'abbé Gaultier qui résidoit à Londres, en qualité d'aumônier de l'ambassadeur de Charles d'Autriche, fut envoyé, par cette princesse, en France, pour faire les premières ouvertures de paix à Louis XIV. Une négociation secrète

17 avril 1711.

[1] Sur l'histoire de cette guerre, voyez les *Mémoires du marquis de* SAINT-PHILIPPE, les *Mémoires du maréchal de* BERWICK; ceux du prince EUGÈNE; ceux *du maréchal de* NOAILLES, rédigés par MILLOT, et les *Mémoires de la guerre d'Espagne, de Bavière et de Flandre*, publiés à Cologne, en 1710, en 2 vol.

s'entama entre les deux cours, et son résultat fut un traité des préliminaires, signé à Londres[1]. 8 octobre 1711.

On ouvrit, à Utrecht, un congrès pour la pacification générale. Les conférences qui y eurent lieu depuis le mois de février 1712, essuyèrent de longues interruptions, tant à cause de l'éloignement pour la paix de plusieurs des puissances alliées, que parce que les objets traités séparément entre la France et l'Angleterre, retardoient le cours de la négociation générale. Le combat de Denain que le maréchal de Villars gagna sur le comte d'Albémarle, servit à rendre les alliés plus traitables. La paix fut signée à Utrecht au mois d'avril 1713, entre la France et les principales parties belligérantes[2]. L'empereur seulement, ne pouvant se résoudre à abandonner ses prétentions à la monarchie espagnole, refusa d'y prendre part. 24 juillet 1712.

Clauses fondamentales de ce traité.

Le grand but de l'Angleterre, dans cette négociation, fut de limiter la puissance prépondérante de la France; elle eut donc soin d'ériger, par ce traité, en loi pragmatique, fondamentale et inviolable, la clause qui ordonnoit que les royaumes de France et d'Espagne ne pourroient jamais être réunis. Pour cet effet, il fallut que Philippe d'Anjou renonçât formellement à ses droits à la couronne de France, et que le duc de Berry son frère, ainsi que le duc d'Orléans, en usassent de même à l'égard des droits qu'ils pouvoient prétendre à la monarchie espagnole. Les actes de ces renonciations rédigées et signées en Espagne et en France, en présence des ambassadeurs d'Angleterre, furent insérés dans les traités d'Utrecht, de même que les lettres patentes qui cassoient et annuloient celles que Louis XIV avoit données pour conserver au duc d'Anjou son droit de succession à la couronne de France. Louis XIV promit de ne jamais rien faire, ni lui, ni ses héritiers et successeurs, pour empêcher ou pour éluder l'effet de ces renonciations; et, au cas que les descendans de

[1] *Actes et Mémoires d'Utrecht*, t. I, p. 162.

[2] *Voyez* ce traité dans Dumont, *Corps dipl.*, t. VIII, part. I; et l'*Histoire des traités de paix*, refondue, t. II, p. 109.

Philippe d'Anjou vinssent à manquer, la succession à la monarchie espagnole fut assurée au duc de Savoie, à ses descendans mâles et aux autres princes de sa maison, à l'exclusion des princes françois.

Une autre clause fondamentale des traités d'Utrecht porte qu'aucune province, ville, fort ou place des Pays-Bas espagnols ne pourra jamais être cédé, transféré ni donné à la couronne de France, ni à aucun prince ou princesse de la ligne de France; à quelque titre que ce puisse être. Ces provinces, destinées à servir de barrière aux Etats-Généraux contre la France, furent adjugées, par ces traités, à l'empereur et à la maison d'Autriche, avec le royaume de Naples, les ports de Toscane et le duché de Milan; et comme l'empereur n'admettoit point la paix, il fut convenu que les Pays-Bas espagnols resteroient en dépôt entre les mains des Etats-Généraux jusqu'à ce que ce prince se fût arrangé avec eux sur ce qui concernoit la barrière. La même stipulation eut lieu à l'égard de la partie des Pays-Bas françois que Louis XIV cédoit en faveur de l'empereur, comme Menin, Tournai, Furnes et Furner-Ambacht, le fort de Knoque, Ypres et leurs dépendances.

Avantages accordés aux alliés.

L'Angleterre, en particulier, obtint, par ces traités, plusieurs avantages considérables. Louis XIV y renonça à la protection du prétendant, et s'engagea à ne point lui donner retraite en France. La succession au trône de la Grande-Bretagne fut garantie à la maison d'Hanovre. On accorda le comblement du port de Dunkerque, qui avoit excité la vive jalousie de l'Angleterre; et la France céda aussi à cette puissance la baie et le détroit de Hudson, l'île de Saint-Christophe, l'Acadie et l'île de Terre-Neuve [1], en Amérique. L'Espagne lui abandonna la place de Gibraltar et l'île de Minorque, l'une et l'autre conquises par l'Angleterre [2] pendant la guerre; elle lui assura en outre,

[1] La cession de l'Acadie et de l'île de Terre-Neuve fit participer les Anglois à la pêche importante de la morue.

[2] Ce fut le 4 août 1704 que les Anglois s'emparèrent de Gibraltar

pour trente ans, le contrat d'assiento, ou la faculté de fournir des nègres aux colonies espagnoles de l'Amérique.

Le roi de Prusse eut la partie espagnole de la Gueldre, avec la ville de ce nom et le pays de Kessel, en compensation de la principauté d'Orange qu'il céda à la France. Il y formoit des prétentions comme héritier de Guillaume III, roi d'Angleterre.

On adjugea au duc de Savoie le royaume de Sicile, pour être possédé par lui et ses descendans mâles, et on lui confirma les cessions que l'empereur lui avoit faites de la partie du duché de Montferrat [1] qui avoit appartenu au duc de Mantoue, ainsi que d'Alexandrie et de Valence, de la Lauméline et de la vallée de Sessia.

Enfin la Sardaigne fut réservée à l'électeur de Bavière, l'allié de la France dans cette guerre.

Paix de Rastadt et de Bade.

L'empereur n'ayant point accédé aux traités d'Utrecht, la guerre fut continuée entre lui, l'Empire et la France. Le maréchal de Villars prit Landau et Fribourg en Brisgau. Des conférences eurent depuis lieu à Rastadt, entre le maréchal de Villars et le prince Eugène. De nouveaux préliminaires y furent arrêtés. Un congrès s'ouvrit ensuite à Bade, en Suisse, où la paix définitive fut signée. On y renouvela les traités antérieurs depuis celui de Westphalie. Les électeurs de Cologne et de Bavière, mis au ban de l'Empire et dépouillés de leurs états, pour avoir suivi le parti de la France, furent pleinement rétablis. La Sardaigne, adjugée à l'électeur de Bavière par les traités d'Utrecht, resta à l'empereur qui reprit aussi le vieux Brisach et Fribourg en Brisgau, contre Landau, qui fut cédée à la France [2].

20 août et 16 novembre 1713.

6 mars 1714.

7 sept. 1714.

qui n'avoit alors que cent hommes de garnison; ils prirent Port-Mahon et l'île de Minorque le 29 sept. 1708.

[1] Les ducs de Savoie avoient déjà obtenu une partie du Montferrat par le traité de paix de Cherasque, de 1631. *Voyez* l'*Histoire des traités de paix*, refondue, t. I, p. 77.

[2] Dumont, *Corps dipl.*, t. VIII, p. I, p. 415 et 434.

Fin du règne de Louis XIV.

Louis XIV ne survécut pas long-temps à ces dernières traités. Jamais souverain n'a protégé, comme lui, les sciences, les lettres et les beaux-arts. Plusieurs académies célèbres, celles des inscriptions et belles-lettres, des sciences, de peinture, sculpture et architecture lui doivent leur origine. Des hommes supérieurs en tous les genres de talens illustrèrent son règne, furent honorés et encouragés par le monarque. Il étendit même ses faveurs à des savans et à des littérateurs de pays étrangers. On reproche à ce prince son trop grand dévouement aux Jésuites, ses confesseurs, et la haute importance qu'il mit à la querelle qui partageoit les Jansénistes et les Molinistes [1], et dont résulta la fameuse bulle *Unigenitus* [2], que le roi fit approuver par le clergé, et publier, comme une loi de l'état, par toute la France. Cet illustre prince, en terminant ses jours, à la suite d'un règne de soixante-douze ans, et fertile en grands événemens, transmit la couronne à son arrière-petit fils, Louis XV, âgé seulement de cinq ans, lorsqu'il monta au trône.

1663, 1664, 1666, 1667, 1671.

Louis XV. 1er sept. 1715.

Empire d'Allemagne; permanence de la diète. 1663.

Des événemens mémorables arrivèrent en Allemagne dans le cours de cette période. L'empereur Léopold I ayant convaqué une diète à Ratisbonne, pour y solliciter des secours contre les Turcs, et pour régler différens points que la diète précédente avoit laissés indécis, les sessions de cette assemblée furent continuées depuis jusqu'à nos jours, sans avoir jamais été déclarées permanentes par une loi formelle de l'Empire.

Neuvième électorat.

La paix de Westphalie avoit érigé un huitième électorat pour la branche palatine de la maison de Wittelsbach : l'empereur Léopold I en créa un neuvième en faveur de la branche cadette de la maison de Brunswick. Le premier électeur de cette branche, connu sous

[1] C'est-à-dire aux sectateurs de Jansenius, évêque d'Ipres, mort en 1638, et à ceux de Molina, jésuite espagnol, mort en 1600.

[2] Cette bulle, source féconde de disputes théologiques, fut donnée, en 1713, par le pape Clément XI, qui y condamna cent et une propositions, extraites du *Nouveau Testament* du P. Quesnel, comme fausses et infectées des erreurs de Jansenius.

le nom de Brunswick-Lunebourg ou d'Hanovre, fut le duc Ernest-Auguste que l'empereur investit de sa nouvelle dignité, pour lui et ses descendans mâles, moyennant l'engagement qu'il prit de fournir à l'Autriche des subsides considérables, en argent et en troupes, pour la guerre contre les Turcs [1]. Cette innovation essuya de vives contradictions en Empire. Plusieurs électeurs s'y opposèrent; et tout le collége des princes déclara que le nouvel électorat portoit préjudice à la dignité de ce corps et conduisoit à l'oligarchie des électeurs. Ce fut surtout le duc de Brunswick-Wolffenbuttel qui réclama avec force contre la préférence qu'on accordoit à la branche cadette de sa maison sur la branche aînée, au mépris des pactes de famille, et du droit d'aînesse établi dans la maison de Brunswick. Une confédération se forma contre le neuvième électorat. Les princes alliés arrêtèrent, dans une assemblée qui se tint à Nuremberg, de mettre une armée sur pied et de s'adresser aux puissances garantes du traité de Westphalie. La France, sollicitée par ces princes, en épousa la querelle; elle conclut, avec le roi de Danemarck, un traité d'alliance et de subsides contre le neuvième électorat, et fit déclarer à la diète de l'Empire qu'elle regardoit cette innovation comme une atteinte portée à la paix de Westphalie. On parvint depuis à calmer ces animosités. Les princes reconnurent le neuvième électorat, et l'introduction du nouvel électeur eut lieu en 1708. Un décret, rendu à la diète, ajouta à son admission la clause, que les électeurs catholiques jouiroient d'un suffrage surnuméraire, dans le cas où le nombre des électeurs protestans deviendroit égal à celui des électeurs catholiques [2]. Ce fut par le même décret, que le roi de Bohême, qui précédemment n'étoit admis qu'à l'élection des empereurs, obtint voix et séance dans toutes les délibérations de l'Empire et du collége électoral, à condition qu'il paieroit dorénavant un contingent électoral pour la Bohême.

19 décem. 1692.

11 mars 1693.

[1] Lunig, *Reichsarchiv.*, pars spec., t. V, p. 167.
[2] Fabri, *Staatscanzley*, t. XIII, p. 370.

Nouvelle forme des capitulations.

Les capitulations impériales prirent une forme toute nouvelle au commencement du dix-huitième siècle. Un ancien différend partageoit les membres du corps germanique sur cet objet important de droit public. On regardoit comme une chose illégale que les électeurs s'arrogeassent seuls le droit de rédiger les capitulations; et l'on soutenoit, avec assez de raison, que ces conventions devant avoir force de lois fondamentales de l'Empire, il étoit nécessaire qu'elles fussent délibérées et consenties par tout le corps de la diète. Les princes exigeoient donc qu'il fût dressé à la diète un projet de capitulation perpétuelle, pour servir de règle aux électeurs à chaque nouvelle élection. Cette question avoit déjà été débattue au congrès de Westphalie, et renvoyée, par ce traité, à la décision de la diète. Elle y fit le sujet de longues délibérations, et ce ne fut que pendant l'interrègne qui suivit la mort de l'empereur Joseph I, qu'on parvint à s'accorder sur les points principaux de la capitulation perpétuelle[1]. Le projet, arrêté alors, fut adopté pour base de la capitulation qu'on prescrivit à l'empereur Charles VI, ainsi que de celles des empereurs ses successeurs. On y inséra, entre autres, la clause qui se rapporte à l'élection d'un roi des Romains. Il fut arrêté que cette élection n'auroit plus lieu du vivant d'un empereur que dans le seul cas d'une nécessité urgente, et que la proscription d'un électeur, prince, ou état d'Empire, ne pourroit plus se faire que du consentement de la diète, et en observant les formalités prescrites par la nouvelle capitulation.

1712.

Trois maisons d'Empire élevées à la dignité royale.

Trois maisons électorales d'Empire, celle de Saxe, de Brandebourg et de Brunswick-Lunebourg parvinrent à la dignité royale.

Maison électorale de Saxe.

1697.

Auguste II, électeur de Saxe, après avoir fait profession de la religion catholique, fut élu, au trône de Pologne, et cette même dignité fut déférée depuis,

[1] *Voyez* le traité du baron de MUNCHHAUSEN sur la *capitulation perpétuelle*.

aussi par voie d'élection, à son fils Auguste III. Ce changement de religion n'empêcha pas les électeurs de Saxe de conserver le directoire du corps évangélique à la diète de l'Empire, moyennant l'assurance qu'ils donnèrent à ce corps et aux états provinciaux de la Saxe, qu'ils n'innoveroient rien, par rapport à la religion, dans leur pays, et qu'ils nommeroient, pour l'administration des affaires d'Empire, un conseil entièrement composé de membres protestans. Ces princes n'en perdirent pas moins une partie de leur influence; et loin que la dignité royale de Pologne, qui n'étoit que purement élective, augmentât la grandeur et la puissance réelles de leur maison, elle ne servit au contraire qu'à épuiser et à affoiblir la Saxe, en l'entraînant dans des guerres ruineuses qui causèrent la désolation de ce beau pays, l'aliénation des domaines électoraux, et l'accroissement des dettes et des charges de l'état.

Maison de Brandebourg.

Si la dignité royale de Pologne fut préjudiciable à la maison de Saxe, il n'en fut pas de même de celle de Prusse, que la maison de Brandebourg acquit immédiatement après. L'électeur Jean-Sigismond, en succédant au duché de Prusse, s'étoit reconnu vassal et tributaire de la couronne de Pologne. Son petit-fils Frédéric-Guillaume, surnommé le grand électeur, tira parti de la situation fâcheuse où la Pologne se trouvoit à l'époque de l'invasion de Charles X, roi de Suède, pour se faire accorder la souveraineté de son duché de Prusse, par un traité qu'il conclut avec cette république à Welau [1]. La Pologne, en renonçant, par ce traité, aux droits de domaine direct qu'elle exerçoit sur la Prusse ducale, stipula la réversion de ces mêmes droits pour le cas d'extinction des mâles de la branche électorale de Brandebourg.

1618.

19 sept. 1657.

Origine de la royauté de Prusse.

Frédéric I, fils et successeur du grand électeur, se voyant souverain du duché de Prusse, se crut autorisé

[1] Dumont, t. VI, part. II, p. 191. Dogiel, *Cod. dipl. Pol.*, t. IV, p. 486.

à prendre la dignité royale. L'élévation du prince d'Orange, son cousin-germain, au trône britannique, celle de l'électeur de Saxe, son plus proche voisin, à la royauté de Pologne, tentèrent son ambition, et l'engagèrent à entrer en négociation, à ce sujet, avec la cour de Vienne. L'empereur Léopold promit, par un
16 nov. 1700. traité [1], de le reconnoître comme roi de Prusse, moyennant un secours de dix mille hommes que le nouveau roi promit de lui fournir, dans la guerre que l'ouverture de la succession d'Espagne faisoit alors prévoir. Pour rassurer aussi la république de Pologne
8 juin 1700. qui auroit pu y former opposition, l'électeur signa des réversales qui portoient que la dignité royale de Prusse ne préjudicieroit en rien aux droits et à la possession du roi et de la république de Pologne sur la Prusse royale ou polonoise; que ni lui ni ses successeurs ne s'en prévaudroient jamais pour former des prétentions sur cette partie de la Prusse, et que la clause du traité de Welau, qui assuroit la réversion des droits de domaine direct de la Prusse ducale, pour le cas d'extinction des mâles issus de Frédéric-Guillaume, resteroit dans toute sa force et vigueur, et ne seroit enfreinte ni par le nouveau roi ni par aucun de ses successeurs [2]. Ce fut à la suite de ces différentes conventions que l'électeur se rendit à Kœnigsberg, et
18 janvier 1701. qu'il s'y fit proclamer roi de Prusse. On observe que, dans la cérémonie de son sacre, il se mit lui-même la couronne sur la tête.

Reconnoissance du nouveau roi de Prusse.

Toutes les puissances de l'Europe reconnurent le nouveau roi, à l'exception de la France et de l'Espagne, avec lesquelles il entra aussitôt en guerre. L'ordre Teutonique, se souvenant de ses anciens droits sur la Prusse, crût devoir se pourvoir par une protestation, et son exemple fut suivi par la cour de Rome. Rien de si remarquable que le jugement que l'auteur des *Mémoires de Brandebourg* [3] porte sur

[1] Rousset, *Suppl. au corps dipl.*, t. II, part. I, p. 461.
[2] Dogiel, *Cod. dipl. Poloniæ*, t. IV, p. 523.
[3] Édition de Berlin, 1751, seconde partie, p. 203.

cet événement : « Frédéric, dit-il, n'étoit flatté que « par les dehors de la royauté, par le faste de la re- « présentation, et par un certain travers de l'amour- « propre qui se plaît à faire sentir aux autres leur in- « fériorité. Ce qui fut, dans son origine, l'ouvrage « de la vanité, se trouva dans la suite être un chef- « d'œuvre de politique. La royauté tira la maison de « Brandebourg de ce joug de servitude, où la maison « d'Autriche tenoit alors tous les princes d'Allemagne : « c'étoit une amorce que Frédéric jetoit à toute sa « postérité, et par laquelle il sembloit lui dire : Je vous « ai acquis un titre, rendez-vous-en dignes ; j'ai jeté « les fondemens de votre grandeur, c'est à vous d'a- « chever l'ouvrage. » En effet, l'Autriche, en se prêtant ainsi à l'élévation de la maison de Brandebourg, semble avoir nui à sa propre grandeur. Au sein de l'Empire il s'éleva une nouvelle puissance qui rivalisa depuis avec elle, et qui saisit les occasions de s'agrandir à ses dépens [1].

Maison de Brunswick-Lunebourg.

Quant à la maison électorale de Brunswick-Lunebourg, elle parvint au trône de la Grande-Bretagne, en vertu de la loi fondamentale de cette monarchie, qui admet les femmes à la succession de la couronne. Ernest-Auguste, premier électeur de cette branche, appelée communément d'Hanovre, avoit épousé Sophie, fille de Frédéric V, électeur Palatin, née du mariage de ce prince avec Elisabeth d'Angleterre, fille de Jacques I, roi de la Grande-Bretagne. Un acte, passé en 1701 au parlement britannique, étendit la succession à cette princesse, alors électrice douairière d'Hanovre, et à ses descendans, comme étant les plus proches héritiers du trône, d'après l'ordre de succession que des actes antérieurs du parlement avoient restreint aux seuls princes et princesses de la ligne protestante. L'électrice Sophie fut appelée, par cet

[1] Aussi, selon le même auteur des *Mémoires de Brandebourg*, p. 214, le prince Eugène, lorsqu'il apprit cette nouvelle, doit avoir dit que l'empereur auroit dû faire pendre les ministres qui lui avoient donné un conseil aussi perfide.

acte, à la succession pour le cas où Guillaume III et Anne, fille cadette du roi Jacques II, ne laisseroient pas de postérité. Ce cas arriva en 1714, par la mort de cette princesse qui avoit succédé à Guillaume dans le royaume de la Grande-Bretagne. L'électrice Sophie ne vivoit plus à cette époque. Sa mort avoit précédé de deux mois celle de la reine Anne. Ce fut donc l'électeur George, fils de Sophie, né du mariage de cette princesse avec l'électeur Ernest-Auguste, qui monta au trône britannique, à l'exclusion de tous les autres descendans d'Elisabeth d'Angleterre, qui la précédoient, mais qui, comme catholiques, étoient exclus de la succession, en vertu des actes parlementaires des années 1689, 1701 et 1705.

12 août 1714.

Italie; l'Autriche, puissance prépondérante.

La guerre pour la succession d'Espagne entraîna de grands changemens en Italie. L'Espagne, après y avoir joué long-temps le rôle de puissance dominante, céda sa place à l'Autriche, à laquelle les traités d'Utrecht et de Bade adjugèrent le duché de Milan, les royaumes de Naples et de Sardaigne avec les ports de Toscane. Cette maison y joignit le duché de Mantoue, dont l'empereur Joseph I dépouilla le duc Charles IV de la maison de Gonzague, pour avoir suivi le parti de la France dans la guerre de succession. Le duc de la Mirandole, de la maison de Pic, eut le même sort, comme allié des François dans cette guerre. Son duché fut confisqué par l'empereur, et vendu au duc de Modène [1].

1708.

1709.

Élévation de la maison de Savoie.

Ce nouvel agrandissement de l'Autriche en Italie fit craindre à l'Angleterre que les princes de cette maison ne s'en prévalussent pour faire revivre avec le temps les droits surannés de la royauté d'Italie et de la dignité impériale; c'est ce qui engagea la cour de Londres à favoriser l'élévation des ducs de Savoie, afin de les mettre en état de contre-balancer en Italie la domination autrichienne.

Origine et progrès de cette maison.

L'origine de la maison de Savoie remonte au commencement du onzième siècle, où l'on trouve un nom-

[1] Lunig, *Cod. Ital. dipl.*, t. II, p. 2331.

mé Bérold ou Bertold [1] en possession de la Savoie, ancienne province du royaume de Bourgogne ou d'Arles. Le petit-fils de ce Bérold épousa Adélaïde de Suze, fille et héritière de Mainfroi, marquis d'Italie et seigneur de Suze. Ce mariage procura à la maison de Savoie des domaines considérables en Italie, tels que le marquisat de Suze, le duché de Turin, le Piémont et le val d'Aoste [2]. Humbert II, comte de Savoie, conquit la Tarentaise. Thomas, un de ses successeurs, acquit, par mariage, la baronnie de Faucigny. Amédée V fut investi par l'empereur Henri VII, de la ville et du comté d'Asti. Amédée VII reçut les soumissions volontaires des habitans du comté de Nice, qu'il démembra de la Provence, avec les comtés de Tenda et de Beuil, en profitant des divisions intestines de ce pays, et du choc entre les factions de Duras et d'Anjou, qui se disputoient la succession au royaume de Naples et au comté de Provence. Amédée VIII acheta d'Othon de Villars, le Genevois ou le comté de Genève, et fut créé par l'empereur Sigismond premier duc de Savoie.

1097.
1082.
Vers 1230.
1313.
1388.
1401.
19 février 1416.

Difficulté de sa position.

La rivalité qui partagea, depuis la fin du quinzième siècle, la France et l'Autriche, mit la maison de Savoie dans une situation extrêmement difficile. Enveloppée dans les guerres qui s'élevèrent entre ces puissances en Italie, elle faillit, plus d'une fois, d'être victime de la politique que les circonstances lui dictoient. Le duc Charles III s'étant allié avec l'empereur Charles-Quint, fut dépouillé par la France de ses états; et son fils Philibert, connu par ses exploits dans les campagnes de Flandre, n'obtint sa restitution que par la paix de Cateau-Cambrésis. Les ducs Charles-Emmanuel II et Victor-Amédée II éprouvèrent des disgrâces semblables dans les guerres qui agitèrent la France et l'Espagne pendant le cours du dix-septième siècle, et qui

1559.

[1] Sur l'origine de ce Bérold, *voyez* LEVRIER, *Chronologie historique des comtes de Genevois.*

[2] GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie.*

furent terminées par les traités de paix des Pyrénées et de Turin, dans les années 1659 et 1696.

Victor-Amédée II.

La guerre pour la succession d'Espagne étant survenue, Victor-Amédée II se déclara d'abord pour Philippe d'Anjou, roi d'Espagne, son gendre, en se chargeant même du commandement en chef de l'armée françoise en Italie; mais éclairé depuis sur les dangers de sa position, et séduit par les offres avantageuses que lui fit l'empereur, il crut devoir changer de système pour entrer dans la grande alliance contre la France. La Savoie et le Piémont devinrent alors de nouveau le théâtre de la guerre entre la France et l'Autriche. Les François ayant entrepris le siége de la ville de Turin, le duc, réuni au prince Eugène, força l'armée françoise dans ses retranchemens devant cette place, et l'obligea de sortir de l'Italie.

7 sept. 1706.

Cessions que lui fait l'empereur. 1708.

L'empereur accorda au duc l'investiture des différents états qu'il lui avoit assurés par son traité d'accession à la grande alliance, tels que le Montferrat, les provinces d'Alexandrie et de Valence, avec le pays entre le Tanaro et le Pô, la Lauméline, le val Sessia et le Vigevanesco, pour les posséder, lui et ses descendans mâles, à titre de fiefs relevant de l'empereur et de l'Empire [1].

Royauté de la maison de Savoie.

La paix d'Utrecht confirma ces mêmes possessions au duc, et l'Angleterre, pour mieux assurer l'équilibre de l'Italie et celui de l'Europe, lui fit accorder, par ce traité, la dignité royale avec l'île de Sicile dont elle dépouilla l'Espagne. Elle lui fit faire la cession de cette île sous la clause expresse, qu'à l'extinction des mâles de Savoie, ce royaume retourneroit à l'Espagne [2]. Par le même traité, on assura aux mâles de cette maison le droit de succession à la monarchie espagnole, et cette disposition fut confirmée par une loi solennelle publiée dans les cortès d'Espagne [3], et par des traités

[1] Lunig, *Cod. Ital. dipl.*, t. I, p. 963—967.
[2] Articles 4 et 6 du traité d'Utrecht, dans Dumont, tom. VIII, part. I, p. 401.
[3] Dumont, t. VIII, part. I, p. 389.

postérieurs conclus entre les puissances de l'Europe [1]. Le duc fut couronné roi de Sicile, à Palerme, par l'archevêque de cette ville. Il n'y eut que l'empereur et le pape qui refusèrent de le reconnoître en cette nouvelle qualité. 21 décem. 1713.

A mesure que la France s'agrandissoit, l'Espagne alla de plus en plus en décadence, par une suite des vices de son gouvernement, de la foiblesse de ses princes et de l'ineptie de leurs ministres et favoris. Enfin, sous le règne de Charles II, la langueur de cette monarchie étoit telle que la France put la dépouiller impunément, comme le démontrent les cessions qu'elle fut obligée de lui faire par les traités de paix d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Ryswick. Charles II fut le dernier prince mâle de la branche espagnole d'Autriche. A sa mort une guerre longue et sanglante s'éleva sur sa succession, ainsi que nous l'avons dit. Espagne; sa décadence. novemb. 1700.

Deux compétiteurs se disputoient cette couronne. Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, avoit pour lui le testament de Charles II, les efforts de son aïeul, le vœu de la nation espagnole; Charles d'Autriche, fils cadet de l'empereur Léopold I, étoit protégé par la ligue formidable que des considérations d'équilibre et la jalousie des autres puissances avoient soulevée contre la France.

Philippe, mis en possession du trône par les Espagnols, siégeoit déjà, depuis plusieurs années, à Madrid, lorsque le prince autrichien, son rival, assisté d'une flotte des alliés, vint s'emparer de Barcelone, et y établit sa résidence. Les revers constans que les François éprouvèrent depuis cette époque, mirent Philippe deux fois dans la nécessité d'abandonner sa capitale pour chercher son salut dans la fuite; il dut la première fois son rétablissement au maréchal de Berwick, et à la victoire que ce général remporta sur les alliés auprès d'Almanza, dans la Nouvelle Castille. L'archi- Avénement de Philippe d'Anjou. 9 octobre 1705. 25 avril 1707.

[1] *Mémoires du marquis de* Saint-Philippe, t. III, p. 68.

duc ayant depuis pénétré en personne jusqu'à Madrid, le duc de Vendôme entreprit de le repousser. Ce général, réuni à Philippe V, défit, auprès de Villa-Viciosa, les alliés commandés par le général Starhemberg [1]. Ces deux victoires contribuèrent à affermir Philippe sur son trône. La mort de l'empereur Joseph I, survenue immédiatement après, et l'élévation de l'archiduc Charles, son frère, aux trônes d'Empire, de Hongrie et de Bohême, hâtèrent la conclusion de la paix d'Utrecht, par laquelle la monarchie espagnole fut conservée à Philippe V et à sa postérité. On en démembra cependant, en vertu de ce traité, les Pays-Bas et les possessions espagnoles en Italie, telles que le Milanois, les ports de Toscane, les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne.

10 décem. 1710.

Nouvel ordre de succession.

Les formalités que l'Angleterre avoit exigées, dans les négociations d'Utrecht, pour assurer l'effet de la renonciation de Philippe V à la couronne de France, ainsi que de celle des princes françois à la monarchie espagnole, ayant rendu nécessaire la convocation des cortès, ou états-généraux d'Espagne, Philippe V profita de cette circonstance pour changer l'ordre de succession qui avoit subsisté jusqu'alors en Espagne, et qui étoit connu sous le nom de *succession castillane*. Par une loi passée à ces cortès, il fut arrêté que les femmes ne seroient admises à la couronne qu'au défaut de tous les mâles de la lignée de Philippe; que les mâles succéderoient conformément à l'ordre de primogéniture et de représentation; qu'au défaut de mâles de la lignée de ce prince, ce seroit la fille aînée du dernier roi régnant et ses descendans, et, à leur défaut, la sœur, ou enfin le plus proche cognat du dernier roi qui hériteroit de la couronne, en renouvelant chaque fois la préférence des mâles dans l'ordre de

1713.

[1] Les événemens de cette guerre, autant qu'elle regarde l'Espagne, sont amplement décrits dans les *Mémoires du marquis de* SAINT-PHILIPPE, *pour servir à l'histoire d'Espagne sous le règne de Philippe V*. On peut y joindre les *Mémoires du maréchal de* BERWICK, *écrits par lui-même*, t. I, p. 391.

succession, les droits de primogéniture et de représentation [1].

Portugal; son alliance avec l'Angleterre.

La France ayant renoncé formellement, par l'article 60 de la paix des Pyrénées [2], à la protection du Portugal, la guerre des Espagnols contre cette dernière puissance prit une nouvelle vigueur. Alphonse VI, roi de Portugal, fils et successeur de Jean IV, se voyant sans alliés, prit le parti de se jeter entre les bras de l'Angleterre. Il en reçut des secours, en vertu d'un traité qu'il conclut avec elle et par lequel il lui céda la ville de Tanger en Afrique et l'île de Bombay aux Indes [3]. La France, qui sentoit bien qu'il étoit de son intérêt de ne point abandonner entièrement le Portugal, lui donna aussi, en secret toute sorte d'assistance. Le comte de Schomberg passa, dans ce royaume, avec beaucoup d'officiers et quelques corps de troupes françoises [4]. Deux victoires que les Portugais, commandés par ce général, remportèrent sur les Espagnols à Almexial, près d'Estremos, et à Montes-Claros ou Villa-Viciosa, rétablirent leurs affaires, et concoururent à assurer l'indépendance du Portugal. La guerre pour le droit de dévolution étant survenue, la cour de Lisbonne s'allia de nouveau avec la France [5]. L'Espagne comprit alors qu'il lui convenoit d'abandonner ses projets sur le Portugal, pour accepter les propositions d'accommodement qui lui furent faites par l'entremise de l'Angleterre.

23 juin 1661.

1660.

1663.

1665.

Détrônement d'Alphonse VI. 23 nov. 1667.

Il arriva sur ces entrefaites que le roi Alphonse VI, prince vicieux et débauché, d'une humeur farouche et brutale, fut détrôné, et l'Infant dom Pèdre, son frère, déclaré régent du royaume [6]. L'épouse d'Alphonse,

[1] *Mémoires du marquis de* Saint-Philippe, t. III, p. 64; et t. IV, p. 259.

[2] *Recueil* de Léonard, t. IV, et l'*Histoire des traités de paix*, refondue, t. I, p. 294.

[3] La Clède, *Histoire du Portugal*; t. VIII, p. 307. *Histoire des traités de paix*, refondue, t. I, p. 319.

[4] *Mémoires* d'Ablancourt, p. 127

[5] Dumont, t. VII, part. I, pag. 17. *Mémoires* d'Ablancourt, pag. 304.

[6] Ce prince ne prit le titre de roi qu'à la mort de son frère Alphonse VI, qui eut lieu le 12 sept. 1683.

Marie de Savoie-Nemours, qui avoit conduit toute
24 mars 1668. cette intrigue, parvint même à faire annuler, en cour de Rome, son mariage avec Alphonse, et épousa le
2 avril 1668. régent, son beau-frère [1].

Paix de Lisbonne et de La Haye.

Ce prince auroit désiré remplir les engagemens que son prédécesseur venoit de contracter avec la France; mais l'ambassadeur d'Angleterre ayant mis dans ses intérêts les cortès du Portugal, assemblées à Lisbonne, le régent fut obligé de consentir à la paix avec l'Es-
13 février 1668. pagne. Elle fut signée à Lisbonne [2]. Les Espagnols y traitèrent avec les Portugais comme avec une nation souveraine et indépendante. On se rendit de part et d'autre tout ce qu'on s'étoit enlevé pendant la guerre, à l'exception de la ville de Ceuta, en Afrique, qui resta au pouvoir de l'Espagne. La restitution des biens aliénés ou confisqués pendant la guerre, fut ordonnée en faveur des sujets des deux états.

31 juillet 1669. Cette paix fut suivie de celle que le Portugal conclut à la Haye avec les provinces-unies des Pays-Bas, et par laquelle cette république conserva les conquêtes qu'elle avoit faites sur les Portugais dans les Indes orientales [3].

Guerre d'Espagne.

La cour de Lisbonne fut enveloppée depuis dans la guerre qui partagea l'Europe touchant la succession espagnole. Dom Pèdre II avoit d'abord reconnu Philippe V, et contracté même une alliance avec lui [4]; mais cédant ensuite à l'influence du ministère britan-
16 mai 1703. nique, ainsi qu'à celle de la cour de Vienne, il accéda à la grande alliance contre la France [5]. Les Portugais

[1] *Histoire du détrônement d'Alphonse VI, roi de Portugal, contenue dans les lettres de M.* Robert Southwel, *alors ambassadeur d'Angleterre à la cour de Lisbonne*, t. II, p. 18. *Relations de la cour de dom Pèdre*, t. II, part. I, ch. 3.

[2] Arlancourt, p. 353; et La Clède, t. VIII, p. 518. *Histoire des traités de paix*, refondue, t. I, p. 321.

[3] Dumont, t. VII, part. I, p. 110. *Hist. des traités de paix*, refondue, t. I, p. 326.

[4] Lamberty, t. I, p. 415.

[5] Dumont, t. VIII, part. I, p. 127. Lamberty, t. II, p. 501. Le 27 décemb. de la même année fut conclu le fameux *Traité de Methuen*, par lequel le Portugal s'engagea à recevoir les étoffes de

se distinguèrent dans cette guerre, principalement pendant la campagne de 1706, où, assistés des Anglois, ils pénétrèrent jusqu'à Madrid, et y proclamèrent Charles d'Autriche.

On avoit fait espérer aux Portugais, par l'un des articles de leur traité d'accession à la grande alliance, que des places importantes de l'Estramadure espagnole et de la Galice leur seroient cédées à la paix générale. Cet engagement ne fut point rempli. Le traité de paix conclu à Utrecht, entre l'Espagne et le Portugal, ordonna la restitution réciproque de toutes les conquêtes faites pendant la guerre. On y renouvela le traité de paix de Lisbonne de 1668, et nommément l'article qui stipuloit la restitution des biens confisqués. Le seul point qu'on accorda, au Portugal, est celui qui se rapporte à la colonie du Saint-Sacrement, que le gouverneur portugais de Rio-Janeiro avoit établie sur le bord septentrional de la rivière de la Plata, en Amérique, avec opposition de la part de l'Espagne. Cette puissance renonça, par l'article 6 de son traité avec le Portugal, à tous les droits et prétentions qu'elle avoit formés sur ladite colonie [1].

Paix d'Utrecht avec l'Espagne.

6 février 1715.

1680.

Une contestation semblable s'étoit élevée entre la France et le Portugal, relativement au bord septentrional de la rivière des Amazones et aux terres du cap Nord, en Amérique, que les François soutenoient leur appartenir, comme faisant partie de la Guiane françoise. Les Portugais y ayant construit le fort de Macapa, le gouverneur françois de la Cayenne s'en rendit maître. Il fut convenu, par le traité d'Utrecht, entre la France et le Portugal, que les deux bords de la rivière des Amazones appartiendroient en toute propriété et souveraineté au Portugal, et la France renonça à tous les droits et prétentions qu'elle pouvoit

Paix d'Utrecht avec la France.

1697.

laine angloises, sous la condition que l'Angleterre admettroit les vins de Portugal à un tiers moins de droits que ceux de France. Jenkinson, *Recueil des traités*, t. I, p. 333.

[1] Dumont, t. VIII, part. I, pag. 353. *Hist. des traités de paix*, refondue, t. II, p. 149.

avoir sur les terres appelées du cap Nord, et situées entre la rivière des Amazones et celle du Japoc ou de Vincent-Pinson, en Amérique [1].

L'Angleterre formée en république.

En Angleterre, un interrègne de onze ans suivit la mort du roi Charles I. Olivier Cromwell, chef du parti des indépendans, fit passer, dans le parlement, deux actes dont l'un abolissoit la chambre haute, et l'autre la dignité royale. La royauté fut supprimée comme inutile à la nation, onéreuse et dangereuse à la liberté et à l'intérêt des peuples, et il fut décidé que quiconque parleroit du rappel des Stuarts seroit regardé comme traître à la patrie.

Protectorat de Cromwell.

1653.

Le royaume ayant ainsi été changé en république, Cromwell eut la principale direction des affaires; et cet homme ambitieux ne tarda pas à s'emparer seul de l'autorité souveraine. Il cassa le parlement, appelé le *Rump* ou *Croupion*, dont il tenoit son pouvoir et le généralat [2]. Ayant convoqué ensuite un nouveau parlement tiré des trois royaumes, au nombre de cent quarante-quatre membres, il eut soin de le composer d'individus qu'il savoit être à sa dévotion [3]. Ce parlement finit par résigner toute l'autorité entre les mains de Cromwell. Un acte, appelé acte de gouvernement, lui déféra le pouvoir suprême, sous le titre de protecteur des trois royaumes, avec la faculté de faire la guerre et la paix, et d'assembler tous les trois ans un parlement qui exerceroit, conjointement avec lui, le pouvoir législatif.

Son administration.

Cromwell gouverna l'Angleterre avec un pouvoir beaucoup plus étendu que n'avoit été celui des rois. Dès 1651 il avoit fait passer au parlement le fameux acte de navigation qui servit à augmenter le commerce de la Grande-Bretagne, et à donner à sa marine une prépondérance sur celle des autres nations. Cet homme extraordinaire rendit aussi à l'Angleterre sa considé-

Dumont, t. VIII, part. I, p. 444.
Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 23.
Clarendon, *Hist. des guerres civiles d'Angleterre*, t. VI, 213—217 219.

ration au-dehors; il fit même respecter son protectorat dans toute l'Europe. A la suite d'une guerre qu'il fit aux Hollandois, il les obligea, par la paix de Westminster, de baisser pavillon devant les vaisseaux britanniques, et d'abandonner les intérêts des Stuarts. 1654.
Allié à la France contre l'Espagne, il enleva, aux Espagnols, l'île de la Jamaïque, et le port de Dunkerque [1]. 1655, 1658.

Rappel des Stuarts. 15 sept. 1658.

A sa mort les généraux d'armées se réunirent pour rappeler l'ancien parlement, dit le *Rump*. Richard Cromwell, fils d'Olivier, et successeur de son père, se démit du protectorat. 22 avril 1659. Des brouilleries s'étant élevées entre ce parlement et les généraux, le général Monck, gouverneur d'Ecosse, marcha au secours du parlement, et, après avoir défait les généraux, il prit le parti de convoquer un parlement composé de nouveau de deux chambres. Ce parlement ne fut pas plus tôt rassemblé, qu'il se décida pour le rappel des Stuarts et du roi Charles II. 18 mai 1660.

Charles II.

Ce prince fit son entrée solennelle à Londres, au mois de juin 1660 [2]. Il eut d'abord soin de venger la mort de son père sur ceux qui y avoient eu la principale part; il fit casser tous les actes de parlement, redigés depuis 1633, et rétablit l'épiscopat, tant en Angleterre qu'en Ecosse. Entraîné depuis par son penchant pour le pouvoir absolu, et par les maximes que ses prédécesseurs lui avoient transmises, il adopta des mesures qui le mirent en opposition avec le parlement, dont il prononça, à différentes reprises, la dissolution. Il en arriva que son règne fut agité par des troubles et des factions qui furent les présages d'une nouvelle révo-

[1] Ce port fut vendu depuis par le roi Charles II à Louis XIV, par un traité conclu à Londres le 27 octobre 1662. DUMONT, *Corps dipl.*, t. VI, part. II, pag. 432; et LÉONARD, *Traités de paix*, t. V. La meilleure *Histoire de Cromwell* est celle de M. VILLEMAIN, Paris 1819, 2 vol. in-8°. Voyez aussi OLIVER CROMWELL'S *Memoirs of the protector Oliver Cromwell*, London 1820, in-4°. THOMAS CROMWELL'S, *Oliver Cromwell and his times*, London 1821. *Cromwelliana*. Westminster 1810, in-fol.

[2] CLARENDON, *l. c.*, t. VI. RAPIN THOYRAS, *Hist. générale d'Angleterre*, t. IX.

lution [1]. Les noms si fameux des Torys et des Whigs prirent naissance sous lui. On pardonnoit cependant à Charles ses fautes et le déréglement de ses mœurs, en considération de la bonté et de l'amabilité de son caractère. Il n'en fut pas de même du roi Jacques II, qui remplaça son frère au trône britannique [2].

16 février 1685. Jacques II.

Ce prince s'étoit aliéné les esprits par ses hauteurs et par le zèle outré qu'il professoit pour la cour de Rome et pour les jésuites, ses confesseurs. A peine élevé sur le trône, il entreprit de changer la religion de son pays, et de gouverner encore plus arbitrairement que n'avoit fait son frère. Encouragé par Louis XIV qui lui offroit des troupes et de l'argent, il fut le premier des rois d'Angleterre qui entretint une armée sur pied en temps de paix, et qui fit décider, par les juges, que le roi avoit le droit de dispenser de la loi. Il se prévalut de cette décision pour dispenser des lois pénales rendues contre les catholiques; il leur permit l'exercice public de leur religion dans les trois royaumes, et disposa insensiblement en leur faveur de tous les principaux emplois. Enfin il demanda aussi au pape un nonce pour résider à sa cour, et fit faire à Ferdinand Dada auquel Innocent XI confia cette mission une entrée publique et solennelle à Windsor. Sept évêques qui avoient refusé de publier la déclaration qui concernoit les catholiques, furent traités de séditieux, et renfermés, par ses ordres, à la Tour.

1687.

Révolution de 1688. 20 juin 1688.

Il arriva, dans ces circonstances, que la reine Marie de Modène, accoucha d'un prince, connu dans l'histoire sous le nom de prétendant. Comme depuis six

[1] Rapin Thoyras, t. IX, pag. 485; t. X, pag. 186. Burnet, *Hist. des révolutions d'Angleterre*. La liberté nationale gagna sous Charles II par le fameux acte d'*Habeas corpus*, passé au parlement, en 1679; d'après lequel tout prisonnier, eût-il été envoyé en prison par le roi et son conseil, doit être traduit devant le juge qu'il se choisira pour être jugé, ou mis en liberté, si l'on ne produit pas, dans les vingt-quatre heures, une cause légale de son emprisonnement.

[2] Voyez Charles Fox, *Hist. des deux derniers rois de la maison de Stuart*, Paris 1809, 2 vol. in-8°. L'original anglois a paru en 1808; la traduction a été mutilée par ordre de Buonaparte.

années cette princesse n'avoit plus eu d'enfant, il ne fut pas difficile d'accréditer le bruit que le prince nouveau-né étoit un enfant supposé. Jacques II avoit, d'un premier mariage avec Anne Hyde, fille du comte de Clarendon, deux filles, toutes deux de la religion protestante, et regardées jusqu'alors comme héritières de la couronne. L'aînée, Marie, étoit mariée à Guillaume, prince d'Orange, et la cadette, Anne, avoit épousé George, fils cadet de Frédéric III, roi de Danemarck. Les protestans anglois s'étoient flatté que tous leurs maux finiroient à la mort du roi Jacques, et à l'avénement de la princesse d'Orange au trône. Déçus de cette espérance par la naissance du prince de Galles, ils projetèrent le détrônement du roi. Les Torys même se réunirent aux Wighs pour offrir la couronne au prince d'Orange, gendre de ce prince. Guillaume III, soutenu par la flotte des Hollandois, fit sa descente en Angleterre; il débarqua quinze mille 5 nov. 1688.
hommes à Torbay, sans éprouver aucune résistance de la part du roi Jacques, qui, abandonné des troupes de terre et de mer, prit le parti de se retirer en France, où il avoit déjà fait passer la reine, son épouse, et le prince de Galles, son fils. Il revint depuis en Irlande, où il avoit de nombreux partisans; mais vaincu, par 11 juillet 1690.
Guillaume, à la bataille de la Boyne, il fut obligé de repasser en France où il termina ses jours [1].

Guillaume III et Marie II.

Dès la première fuite de Jacques II le parlement d'Angleterre avoit déclaré, par un acte, que ce prince ayant violé les lois fondamentales et abandonné le royaume, le trône étoit devenu vacant. Il déféra la 22 février 1689.
couronne, par indivis, à Guillaume III, prince d'Orange, et à Marie, son épouse, en laissant au prince seul l'administration des affaires. En redressant alors les griefs de la nation, on limita de nouveau le pouvoir royal. Un acte, connu sous le nom de *déclaration*

[1] Voyez, sur cette révolution, *Histoire des révolutions d'Angleterre sous le règne de Jacques II, jusqu'au couronnement de Guillaume III*, Amsterdam, 1689. Burnet, *Hist. des révolutions d'Angleterre*, t. I. Rapin Thoyras, t. X.

des droits, statua que le roi ne pourroit ni suspendre l'exercice des lois, ni dispenser de la loi; qu'il ne pourroit non plus ériger de nouveaux tribunaux, ni faire aucune levée d'argent sous quelque dénomination que ce fût, ni entretenir d'armée en temps de paix, sans le consentement du parlement. L'épiscopat fut aboli en
1694. Ecosse, et la liberté de la presse sanctionnée. Différens actes du parlement réglèrent la succession de la cou-
1689. ronne. L'un la fixa dans la ligne protestante, à l'exclusion des branches catholiques. A Guillaume et à Marie, et à leurs descendans, on substitua la princesse Anne, sœur de Marie, et ses descendans. Un acte postérieur
1701. déféra la succession à la maison d'Hanovre, sous les conditions suivantes: que le roi ou la reine de cette branche, en montant au trône, seroient tenus de se conformer à la haute église et aux lois de 1689; que sans le consentement du parlement ils n'entraîneroient point la nation dans des guerres pour la défense de leurs pays héréditaires, ni ne sortiroient du royaume, et qu'ils ne donneroient aucune charge à des étrangers [1].

Rivalité entre la France.

La rivalité entre la France et l'Angleterre prit un nouvel essor sous le règne de Guillaume III. Elle étoit entretenue par les puissans efforts que faisoit la France pour relever sa marine, pour étendre sa navigation et son commerce. Les colonies qu'elle fonda, successivement, en Amérique et aux Indes, en augmentant les points de contact entre les deux nations, concoururent à fomenter leur rivalité, et à multiplier entre elles les sujets de désunion et de discorde. Dès-lors l'Angleterre saisit avec empressement les occasions d'occuper la France sur le continent de l'Europe, et toute la politique de Guillaume III, ainsi que nous l'avons vu, n'aboutit qu'à contrecarrer les vues d'agrandissement de Louis XIV.

[1] Voyez *Histoire succincte de la succession à la couronne de la Grande-Bretagne*, 1714; et les *Statuts du parlement d'Angleterre*, Londres, 1786, t. IV, p. 57. Ces statuts rapportent l'acte, touchant la maison d'Hanovre, à l'an 1700, parce qu'à cette époque les Anglois commençoient encore l'année au 25 mars. Voyez notre *Introduction*.

Si cette rivalité excita et prolongea des guerres dont les calamités affligèrent le monde, elle devint aussi un puissant aiguillon pour les nations rivales de développer toutes leurs facultés, d'atteindre le plus haut degré de lumières dont elles étoient susceptibles, et de porter leurs arts et leur civilisation jusqu'aux contrées les plus éloignées du globe.

La reine Anne. 19 mars 1702. 1707.

Anne succéda à Guillaume III. Ce fut elle qui termina le grand ouvrage de l'union de l'Ecosse et de l'Angleterre en un seul royaume, par le moyen du même ordre de succession et d'un seul parlement. Cette princesse eut la gloire de maintenir l'équilibre de l'Europe contre la France, par les clauses qu'elle fit insérer dans les traités d'Utrech. A sa mort, le trône de la Grande-Bretagne passa à George I, électeur d'Hanovre, dont la mère, Sophie, décédée peu auparavant, tenoit son droit au trône britannique de Jacques I, roi de la Grande-Bretagne, son grand-père maternel[1].

12 août 171 .

République des Provinces-Unies; son état florissant.

La puissance et la considération politique de la république des provinces-unies des Pays-Bas augmentèrent de jour en jour depuis que l'Espagne eut reconnu son indépendance par le traité de Munster de 1648, Un commerce étendu dans toutes les parties du globe et soutenu d'une marine florissante, fixoit sur elle les yeux de toute l'Europe. On vit les souverains rechercher à l'envi son alliance, et la Haye, siége des Etats-Généraux, devenir peu à peu le centre de la politique européenne.

Guerre avec l'Angleterre.

Rivale de l'Angleterre, dans toutes ses relations de commerce, elle entreprit aussi de lui disputer l'empire maritime, en refusant de baisser pavillon devant les vaisseaux britanniques. Ce différend excita entre les deux états des guerres sanglantes, dans lesquelles les flottes de la république firent face à celles de l'Angleterre, et où d'illustres marins hollandois, les amiraux Tromp et Ruyter, se distinguèrent par leurs exploits maritimes. Ruyter entra avec la flotte de sa nation,

1652, 1665 1672.

1667.

[1] Rapin Thoyras et Burnet.

dans la Tamise, poussa jusqu'à Chatam, brûla les vaisseaux qui s'y trouvoient à la rade, et jeta l'épouvante jusque dans la ville de Londres. Cependant, par le traité de paix de Breda et par celui de Westminster, les Etats-Généraux s'engagèrent à faire baisser pavillon à leurs vaisseaux et à leurs flottes, lorsqu'ils rencontreroient soit un, soit plusieurs vaisseaux portant pavillon britannique, et cela, dans toute l'étendue de la mer, depuis le cap Finistère en Galice jusqu'au centre de la péninsule de Statt en Norwège, mais les états-généraux conservèrent Surinam, dont ils avoient fait la conquête pendant la guerre; et par le traité de commerce qui fut signé à Breda, on dérogea en leur faveur à l'acte de navigation, en tant que les produits et les marchandises d'Allemagne furent envisagés comme productions du sol de la république.

1667.
1674.

Suppression du stadhoudérat.

Ce fut pendant ces guerres qu'il arriva une révolution dans le stadhoudérat des Provinces-Unies. Guillaume II, prince d'Orange, s'étant rendu odieux par ses entreprises contre la liberté, et ayant laissé son épouse, fille de Charles I, roi d'Angleterre, enceinte d'un fils, les Etats-Généraux saisirent cette circonstance pour laisser le stadhoudérat vacant, et pour s'emparer seuls de la direction des affaires. L'ombrage que la maison d'Orange causa à Cromwell par son alliance avec celle des Stuarts, le ressentiment que Jean de Witt, pensionnaire d'Hollande, nourrissoit contre les stadhouders, firent ajouter au traité de Westminster un article secret qui portoit l'engagement, de la part des Etats d'Hollande et de Westfrise, de ne jamais élire stadhouder le jeune Guillaume, fils posthume de Guillaume II, et de ne pas permettre que la charge de capitaine-général de la république lui fût conférée. Jean de Witt projeta aussi le réglement connu sous le nom d'*édit perpétuel*, qui séparoit le stadhoudérat de la charge de capitaine et d'amiral-général, et qui ordonnoit que ces fonctions ne pourroient jamais être remplies par le même individu. Ayant échoué dans les efforts qu'il fit pour faire adopter ce projet par les états-

6 nov. 1650.

1654.

généraux, qui le regardoient comme contraire à l'union, Jean de Witt se borna à le faire approuver aux Etats d'Hollande, qui allèrent même jusqu'à arrêter l'entière suppression du stadhoudérat [1]. 11 déc. 1667.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'à l'invasion que fit Louis XIV dans la Hollande. Les progrès rapides de ce prince amenèrent alors une révolution en faveur du prince d'Orange. La faction dominante, à la tête de laquelle se trouvoit Jean de Witt, perdit l'affection du peuple. On l'accusoit d'avoir négligé le militaire et livré l'état sans défense à l'ennemi. Le signal de la révolution fut donné par la petite ville de Veer dans la Zélande. Guillaume III y fut proclamé stadhouder, et l'exemple de cette ville fut suivi par toutes celles de la Hollande et de la Zélande. Partout le peuple força les magistrats à déférer le stadhoudérat au prince. L'édit perpétuel fut supprimé, et le stadhoudérat confirmé à Guillaume III par les Etats assemblés. On rendit même cette dignité, ainsi que la charge de capitaine-général, héréditaires pour toute la descendance mâle et légitime du prince [2]. Ce fut à cette occasion que les deux frères Jean et Corneille de Witt furent massacrés par le peuple attroupé à la Haye [3].

Rétablissement du stadhoudérat. 1672.

juin 1672.

Guillaume III ayant été élevé au trône de la Grande-Bretagne, par les secours des Etats-Généraux, conserva le stadhoudérat avec la charge de capitaine et d'amiral-général de la république. L'Angleterre et la Hollande, réunies sous l'autorité du même prince, agirent depuis de concert pour traverser les vues ambitieuses de Louis XIV. Ce prince en ressentit les effets, principalement dans la guerre pour la succession d'Espagne, où les Etats-Généraux firent, conjointement avec l'Angleterre, les plus grands efforts pour le maintien de l'équilibre du continent, qu'ils croyoient menacé.

Les Provinces-Unies et l'Angleterre réunies sous Guillaume III. 1688.

[1] Basnage, *Hist. des Provinces-Unies*, t. I, à l'année 1667.
Idem, t. II, p. 287—504.
[3] *Idem*, t. II, p. 315.

Nouvelle barrière contre la France.

C'est en considération de ces efforts, qu'on assura aux Hollandois, par le traité de la grande alliance, de même que par les traités de paix d'Utrecht, une barrière contre la France. Cette barrière fut plus amplement déterminée par le traité connu sous le nom de traité de la barrière et signé à Anvers sous la médiation et la garantie de la Grande-Bretagne. Les provinces et villes des Pays-Bas, tant celles qui avoient été possédées par le roi Charles II, que celles que la France avoit cédées par les traités d'Utrecht, furent transférées à l'empereur et à la maison d'Autriche, à condition qu'elles ne pourroient jamais être cédées, à quelque titre que ce fût, ni à la France, ni à tout autre prince qui ne seroit pas successeur et héritier de la maison d'Autriche en Allemagne. On convint d'entretenir constamment dans les Pays-Bas autrichiens un corps de trente à trente-cinq mille hommes dont l'empereur fourniroit trois cinquièmes, et les Etats-Généraux deux cinquièmes. Enfin on y accorda aux Etats-Généraux garnison uniquement composée de leurs troupes, dans les villes et les châteaux de Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton et fort de Knoque, et l'empereur s'engagea à contribuer d'une certaine somme annuelle à l'entretien des troupes hollandoises [1].

15 nov. 1715.

Suisse; son système de neutralité.

Depuis l'affermissement de sa liberté et de son indépendance par la paix de Westphalie, la Suisse fut constamment attentive à maintenir le système de neutralité qu'elle avoit adopté, et à ne prendre part aux démêlés de ses voisins qu'en fournissant des troupes aux puissances avec lesquelles elle avoit des traités d'alliance. L'heureuse impuissance qui résultoit de la nature de son union, lui dictoit cette conduite, et engageoit aussi les puissances européennes à respecter la neutralité helvétique.

Troubles intestins.

La paix profonde dont jouissoit la Suisse, à la faveur de cette neutralité, ne fut troublée que par quelques

[1] Dumont, t. VIII, part. I, p. 458. *Hist. des traités de paix*, refondue, t. II, p. 169.

querelles domestiques qui prirent leur source dans la différence des opinions religieuses. Des familles du canton de Schwitz, refugiées, pour cause de religion, à Zurich, et protégées par cette république, suscitèrent une guerre entre les Zuricois, leurs alliés les Bernois, et les cantons catholiques. Elle fut promptement terminée par la paix de Bade, qui renouvela les clauses du traité de 1531, relatives aux mêmes objets de contestation [1]. Des atteintes ayant été portées depuis à la liberté de conscience des habitans du comté de Toggenbourg, par l'abbé de Saint-Gall, leur seigneur territorial, une nouvelle guerre éclata, entre cinq cantons catholiques et les deux cantons protestans de Zurich et de Berne. Ces derniers chassèrent l'abbé de Saint-Gall de ses états, et dépouillèrent les cantons catholiques du comté de Baden et d'une partie considérable des bailliages libres, dont ils se firent faire la cession par la paix qui fut signée à Arau. L'abbé se vit alors abandonné des cantons catholiques, et ce fut seulement son successeur qui obtint son rétablissement en vertu d'un traité qu'il conclut avec les cantons de Zurich et de Berne [2].

1656.
1656.
1712.
1712.
1718.

La Suède soutint, pendant la plus grande partie de cette période, le premier rôle parmi les puissances du Nord. La vigueur de son gouvernement, jointe à la foiblesse de ses voisins et aux avantages considérables que les traités de Stolbova, de Stumsdorf, de Brœmsebro et de Westphalie, lui avoient procurés, assuroient sa supériorité, et lui faisoient tenir dans le Nord le même rang que la France occupoit dans le midi.

Suède; puissance dominante dans le Nord.

Christine, fille de Gustave-Adolphe, tenoit les rênes du gouvernement en Suède vers le milieu du dix-septième siècle. Cette princesse voulant satisfaire son penchant pour les beaux-arts, abdiqua la couronne [3].

Avénement de Charles X; ses projets sur la Pologne.
16 juin 1654.

[1] Waldkirch, *Einleitung zu der eidgenossischen Bunds-und Staats-Historie*, t. II, p. 548.
[2] *Ibid.* t. II, p. 287, 909.
[3] Voyez les *Mém. de la reine Christine*, par Arckenholz, t. I, p. 406 et suiv.

Charles-Gustave, comte palatin de Deux-Ponts, son cousin-germain, lui succéda sous le nom de Charles X. Ce prince, élevé dans les armées, et ne respirant que la guerre et les combats, brûloit de se signaler sur le trône. Jean-Casimir, roi de Pologne, fils de Sigismond III, ayant eu l'imprudence de le provoquer en protestant contre son avénement au trône de Suède, Charles saisit l'occasion que lui offroit son adversaire, pour rompre la trève de Stumsdorf qui duroit encore, et pour faire une invasion dans la Pologne. Secondé par Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, qu'il avoit mis dans ses intérêts, il remporta une victoire brillante sur les Polonois près de Varsovie. Dès-lors le sort de la Pologne auroit été décidé, si le tzar Alexis Michaïlowitsch, qui étoit en guerre ouverte avec les Polonois, avoit voulu faire cause commune avec leurs nouveaux ennemis pour donner les mains à un partage de la Pologne; mais ce prince jugea plus conforme à ses intérêts de convenir d'une trève avec les Polonois et d'attaquer la Suède dans la Livonie, l'Ingrie et la Carélie. L'empereur Léopold et le roi de Danemarck suivirent l'exemple du tzar; et l'électeur de Brandebourg, après s'être fait céder, par le traité qu'il conclut à Welau avec la Pologne, la souveraineté de son duché de Prusse, accéda pareillement à cette ligue qui avoit pour but la conservation de la Pologne et le maintien de l'équilibre du Nord.

28, 29, 30 juil. 1658.

1657.

Ses efforts contre le Danemarck.

Attaqué par tant et de si puissans ennemis, le roi de Suède prit le parti de retirer ses troupes de la Pologne, et de tourner ses principales forces contre le Danemarck. S'étant rendu maître du Holstein, du Sleswick et du Jutland, il passa les Belts sur la glace avec son armée et son artillerie, et s'avança, par les îles danoises, vers la capitale du royaume. Cette marcha hardie intimida tellement les Danois qu'ils se soumirent aux conditions, infiniment dures, que le roi de Suède leur fit signer à Roschild [1]. Ce traité fut

janvier 1658.

26 février 1658.

[1] Voyez ce traité dans Dumont, *Corps dipl.*, t. VI, part. II, pag. 204.

à peine conclu que Charles X le rompit de nouveau, et qu'il entreprit, sous différens prétextes, le siége de la ville de Copenhague. Son intention, s'il eût emporté cette place, étoit de la raser de fond en comble, d'anéantir entièrement le royaume de Danemarck, et de fixer sa résidence dans la province de Scanie, pour maintenir sa domination dans le Nord et sur la Baltique[1]. Cependant les assiégés firent une défense vigoureuse; ils y étoient encouragés par le roi Frédéric III, qui veilloit en personne à toutes les opérations du siége. Néanmoins ils auroient vraisemblablement succombé sans les Hollandois, qui, craignant pour leur commerce de la Baltique, envoyèrent une flotte au secours du Danemarck. Ces républicains livrèrent aux Suédois un combat naval, des plus vifs, dans le Sund. La flotte suédoise fut repoussée, et les Hollandois réussirent à dégager la ville de Copenhague, et à y porter des vivres et des munitions[2]. 29 octob. 1658.

Paix de Copenhague et d'Oliva.

Le roi de Suède n'en persista pas moins dans le dessein de réduire cette capitale. Il ne fut pas même intimidé par les traités que la France, l'Angleterre et la Hollande conclurent à la Haye, pour le maintien de l'équilibre du Nord[3]; mais sa mort prématurée, à l'âge de trente-huit ans, mit fin à ses vastes projets. Les régens qui gouvernoient le royaume pendant la minorité de Charles XI, son fils, n'eurent rien de plus pressé que d'entamer des négociations avec toutes les puissances liguées contre la Suède. Par la paix qu'ils conclurent à Copenhague avec le Danemarck ils rendirent à cette couronne plusieurs des nouvelles conquêtes, et ne se réservèrent que les provinces de Scanie, de Bleckingie, de Halland et de Bahus. Le duc de Holstein-Gottorp, protégé de Charles X, fut maintenu, par ce traité, dans la souveraineté de sa portion du Sleswick, qui lui avait été assurée par un

1669.

23 février 1660.

3 juillet 1660

[1] *Mémoires de* Terlon, p. 154.
[2] Mallet, *Hist. du Danemarck*, t. III, p. 407.
[3] Dumont, *Corps dipl.*, t. VI, part. II, p. 252.

12 mai 1658. traité antérieur, conclu à Copenhague [1]. La guerre avec la Pologne et ses alliés, l'empereur et l'électeur de
3 mai 1660. Brandebourg, fut terminée par la paix signée à Oliva. Le roi de Pologne s'y désista de ses prétentions à la couronne de Suède; et la république de Pologne céda définitivement à la Suède les provinces de Livonie et d'Estonie, ainsi que les îles attenantes, pour les posséder sur le même pied qu'elles avoient été assurées à la république par la trêve de Stumsdorf de 1635. Le duc de Courlande fut rétabli dans son duché, et la souveraineté de la Prusse ducale confirmée à la maison
1er juillet 1661. de Brandebourg [2]. La paix entre la Suède et la Russie fut conclue à Kardis en Estonie. Cette dernière puissance y rendit à la Suède les places dont elle se trouvoit encore saisie dans la Livonie [3].

Paix de Lunden, etc.

Entraînée depuis, par Louis XIV, dans la guerre contre les Hollandois, la Suède n'y éprouva que des revers. Dépouillée de toutes ses provinces en Empire,
5 fév., 29 mars, 26 juin, 29 juin, 2 sept., 6 octob. 1679. elle n'y rentra qu'en vertu des traités de paix de Zell, de Nimègue, Saint-Germain-en-Laye, de Fontainebleau et de Lunden, conclus successivement avec les puissances liguées contre elle et la France [4].

Pouvoir absolu introduit par Charles XI.

Ce fut immédiatement après cette paix qu'une révolution arriva dans le gouvernement de Suède. L'abus que faisoit la noblesse de ses priviléges, l'excès de l'autorité que s'arrogeoit le sénat, et les différens moyens dont s'étoient servi les seigneurs pour s'emparer peu à peu de tous les domaines de la couronne, avoient excité la jalousie des autres ordres de l'état. On prétend que Jean, baron Gyllenstierna, en prit occasion de suggérer à Charles XI l'idée de profiter de

[1] Dumont, *Corps dipl.*, t. VI, part. II, p. 209, 210.

[2] *Idem*, t. VI, part. II, p. 303. Behmii *Acta pacis Olivensis*, t. I, part. II, p. 154. Sur cette guerre *voyez* Pufendorf, *de rebus gestis Caroli Gustavi et Frederici Wilhelmi.*

[3] Dumont, *Corps dipl.*, t. VI, part. II, p. 363. *Hist. des traités de paix*, tom. XII, pag. 337, 344.

[4] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. I, p. 391, 399, 401, 408, 419, 425, 482. *Histoire des traités de paix*, t. XIII, p. 79 et suiv.

la disposition des esprits pour augmenter le pouvoir royal, et pour abaisser celui du sénat et de la noblesse. Guidé par ses conseils, le roi convoqua les Etats du royaume à Stockholm, en logeant dans la ville les régimens de ses gardes; il eut soin d'éloigner ceux des nobles qu'il croyoit avoir le plus à redouter. Une accusation fut portée à la diète contre les ministres qui avoient géré les affaires pendant la minorité du roi. On leur attribua les malheurs et les pertes de l'état, et on les en rendit responsables. Le sénat fut aussi inculpé; on lui reprocha des abus d'autorité, et l'on proposa à l'examen des Etats la question de savoir si l'autorité que le sénat prétendoit avoir, étoit conforme aux lois du royaume. Les Etats déclarèrent que le roi n'étoit tenu à d'autre forme de gouvernement qu'à celle que lui prescrivoient les constitutions du royaume: que le sénat ne présentoit ni un cinquième ordre, ni un pouvoir intermédiaire entre le roi et les Etats, qu'il ne devoit former que le simple conseil du roi, et n'avoir qu'une voix consultative.

1680.

10 décem. 1680.

Collége de réunions.

Un collége de réunions fut établi dans cette même diète, à l'effet de rechercher tous les domaines donnés, vendus, hypothéqués ou échangés par les précédens rois, soit en Suède, soit en Livonie, avec offre de la part de la couronne de rembourser aux propriétaires les sommes qu'ils en avoient originairement payées. Cette opération augmenta considérablement les revenus du roi; mais une foule de propriétaires en furent complétement ruinés. Une diète subséquente renchérit encore sur celle de 1680. Elle statua que s'il avoit été enjoint au roi de gouverner le royaume suivant les lois, cela ne lui ôtoit pas le pouvoir de changer ces mêmes lois. Enfin la diète de 1693 déclara que le roi étoit maître absolu, et seul dépositaire du pouvoir suprême, sans être responsable de ses actions à qui que ce soit sur la terre, et qu'il avoit la faculté de gouverner le royaume selon son bon plaisir [1].

1683.

[1] *Anecdotes de Suède*, attribuées à PUFENDORF; WILDII *Hist. pragm. Sueciæ*, c. 3, sect. 4.

Avénement de Charles XII. 1er avril 1697.

C'est par ces différentes dispositions que le pouvoir absolu passa entre les mains du roi Charles XI, qui le transmit à son fils Charles XII, âgé seulement de quinze ans lorsqu'il succéda à son père. Ce prince, par l'abus qu'il fit de ce dangereux pouvoir, plongea la Suède dans un abîme de maux, et la fit descendre du haut rang qu'elle occupoit, depuis Gustave-Adolphe, dans le système politique de l'Europe. La jeunesse de Charles sembloit à ses voisins être une circonstance favorable pour réparer les pertes que les conquêtes des rois, ses prédécesseurs, leur avoient fait éprouver.

Grande alliance contre la Suède. 1699.

Auguste II, roi de Pologne, de la maison de Saxe, désirant reprendre la Livonie, et prêtant l'oreille aux insinuations de Jean-Reinhold Patkul, gentilhomme livonien proscrit en Suède, entama avec les cours de Russie et de Copenhague une négociation, dont l'issue fut une alliance offensive secrète, conclue entre ces trois puissances contre la Suède. Pierre-le-Grand qui venoit de conquérir Azow sur la mer Noire, et d'y équiper sa première flotte, désiroit s'ouvrir de même les côtes de la mer Baltique, dont ses prédécesseurs avoient été dépouillés par la Suède. La guerre éclata dans le cours de l'année 1700. Le roi de Pologne fit une invasion dans la Livonie; les Danois tombèrent sur le Sleswick, où ils attaquèrent le duc de Holstein-Gottorp, allié et protégé de la Suède; le tzar, à la tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes, vint mettre le siége devant la ville de Narva.

Charles XII force les Danois à la paix. 18 août 1700.

Le roi de Suède, attaqué par tant d'ennemis à la fois, tourna d'abord ses forces contre le Danemarck, où le danger lui paroissoit le plus pressant. Assisté de la flotte des Anglois et des Hollandois, garans de la dernière paix, il fit une descente dans l'île de Sélande; et, s'avançant rapidement vers la ville de Copenhague, il obligea le roi Frédéric IV de signer, à Traventhal, une paix particulière, par laquelle ce prince consentit à abandonner ses alliés, et à rétablir le duc de Holstein-Gottorp dans l'état où il avoit été avant la guerre [1]. Marchant ensuite contre le tzar dans l'Es-

[1] Dumont, t. VII, part. II, p. 479, 480.

tonie, le jeune roi força les Russes dans leurs retranchemens devant Narva, et fit prisonniers tous les généraux et principaux officiers de l'armée russe, entre autres le duc de Croy, qui en était le feld-maréchal général [1]. 30 novem. 1709.

Débarrassé ainsi des Russes, le monarque suédois attaqua vigoureusement le roi Auguste, qui avoit fait entrer une armée saxonne en Pologne, sans y être autorisé par la république. Vainqueur de ce prince dans trois actions principales [2], il força les Polonois à le déposer, et à élire à sa place Stanislas Lesczinski, palatin de Posnanie, qu'il protégeoit. Deux victoires, remportées depuis sur les Saxons et leurs alliés, les Russes, l'une à Punice dans le palatinat de Posnanie, et l'autre à Fraustadt dans la Grande-Pologne, firent reconnoître Stanislas par toute la république, et facilitèrent au roi de Suède les moyens ds transporter le théâtre de la guerre dans la Saxe. Ayant traversé la Silésie, sans autorisation préalable de la cour de Vienne, il prit Leipzig, et força le roi Auguste de signer à Altranstadt, un traité de paix par lequel ce prince, renonçant à son alliance avec le tzar, reconnut Stanislas légitime roi de Pologne [3]. Jean-Reinhold Patkul [4], livré au roi de Suède en vertu d'un article de ce traité, fut rompu

Et le roi Auguste.

1704.

1704.

1706.

24 sept. 1706.

[1] *Journal de Pierre-le-Grand*, rédigé par ses ordres et corrigé de sa propre main; GADEBUSCH, *Lieflœndische Jahrbücher*, t. III, part. II, p. 93.

[2] Ces victoires sont celles de Riga en 1701, de Klissow en 1702, et de Pultusk sur la Narew en 1703.

[3] DUMONT, *Corps dipl.*, t. VIII, part. I, p. 204. Auguste fut même forcé d'écrire une lettre à Stanislas pour le féliciter sur son avénement au trône de Pologne. *Voyez* cette lettre, avec la réponse de Stanislas, dans MASSUET, *Histoire de Pologne*, t. III, p. 100 et suiv.

[4] Ce gentilhomme Livonien avoit été condamné à mort par une commission, établie en Suède, en 1694, pour avoir soutenu, avec trop de chaleur, les réclamations de la noblesse de Livonie contre les réunions ordonnées par la diète de Stockholm de 1680. Retiré alors en pays étranger, il irrita contre lui le gouvernement Suédois par des écrits virulens qu'il publia en Saxe, où il s'étoit mis au service du roi Auguste II. Voyez GADEBUSCH, *Lieflœndische Jahrbücher*, Theil III, *letzter Abschnitt*, p. 526, 654; et *Anhang*, p. 429 et suiv.

vif par ses ordres, comme ayant été le principal moteur de cette guerre[1].

Revers de Charles XII.

C'est ici le terme des prospérités de Charles XII. Ce prince n'éprouva plus depuis que des revers qu'il s'attira autant par sa fougue guerrière que par ses imprudences et l'indomptable opiniâtreté de son caractère. Les Russes avoient profité du long séjour que fit ce prince dans la Pologne et la Saxe, pour conquérir peu à peu la plus grande partie de l'Ingrie et de la Livonie. Le tzar s'étoit même avancé dans la Pologne, et y avoit exigé des Polonois la publication d'un interrègne et l'élection d'un nouveau roi. Dans cet état de choses, le roi de Suède quitta la Saxe pour marcher contre le tzar; il le força d'évacuer la Pologne et de se retirer sur Smolensko. Loin d'écouter alors les propositions de paix équitables que ce prince lui fit, il persista dans la résolution de pousser jusqu'à Moscou, espérant de détrôner le tzar tout comme il avoit détrôné le roi Auguste. Le mécontentement que les innovations de Pierre-le-Grand avoient excité en Russie, sembloit à Charles une circonstance favorable à ses vues; mais arrivé aux environs de Mohilow, il changea subitement de dessein; et, au lieu de diriger sa route vers la capitale de la Russie, il tourna à droite, et pénétra dans l'intérieur de l'Ukraine, afin de se rapprocher de Mazeppa, hetman des Cosaques, qui lui offroit de venir le joindre avec toutes ses troupes. Rien de si imprudent que cette détermination de Charles XII. En s'enfonçant ainsi dans l'Ukraine, il s'éloignoit du général Lœwenhaupt, qui lui amenoit, d'après ses ordres, un puissant renfort de la Livonie, et se fioit à un peuple léger et inconstant, disposé de tout temps à violer sa foi.

Batailles de Liesna et de Pultawa.

Cette fausse démarche du roi de Suède n'échappa pas à la sagacité du tzar, qui sut en tirer un parti avantageux. Ce prince, s'étant mis en personne à la tête

[1] *Journal de Pierre-le-Grand*, p. 159. Patkul, au moment de son exécution, étoit conseiller intime du tzar et son ministre accrédité auprès du roi Auguste.

d'un corps d'élite, marcha au-devant du général Lœwenhaupt et le joignit à Liesna, à deux milles de Propoïsk, dans le palatinat de Mscislaw. La bataille qu'il y livra à ce général fut des plus vives, et, de l'aveu du tzar, la première victoire que les Russes gagnèrent sur des troupes réglées [1]. Les débris de l'armée de Lœwenhaupt étant venus joindre le roi dans l'Ukraine, ce prince entreprit le siége de la ville de Pultawa, située sur la rivière de Worskla, à l'extrémité de cette province. Ce fut auprès de cette place que se donna la fameuse bataille qui flétrit tous les lauriers du roi de Suède. Le tzar y remporta une victoire complète. Neuf mille Suédois restèrent sur le champ de bataille, et quatorze mille qui s'étoient retirés, avec le général Lœvenhaupt, vers Péréwolotschna, entre la Worskla et le Dniéper, furent faits prisonniers de guerre trois jours après l'action. Le roi de Suède, accompagné de son allié Mazeppa, ne se sauva qu'avec peine à Bender en Turquie [2].

9 octob. 1708.

8 juillet 1709.

Suite de la déroute de Charles XII.

Cette grande déroute ranima le courage des ennemis de la Suède. L'alliance entre le tzar, le roi Auguste II et Frédéric IV, roi de Danemarck, se renouvela. Le roi Stanislas fut abandonné, et toute la Pologne reconnut de nouveau Auguste II. Les Danois firent une descente dans la Scanie, et le tzar acheva la conquête de l'Ingrie, de la Livonie et de la Carélie. Les puissances liguées contre la France dans la guerre pour la succession d'Espagne, voulant empêcher que le théâtre de la guerre ne s'établît en Allemagne, conclurent à la Haye [3], un traité par lequel elles se chargèrent de garantir, à certaines conditions, la neutralité des provinces allemandes de la Suède, ainsi que celle du duché de Sleswick et du Jutland; mais le roi de Suède

31 mars 1710.

[1] *Journal de Pierre-le-Grand*, p. 205. *Vie du général Lœwenhaupt*, écrite par lui-même, en allemand, ch. 14 et 15.

[2] *Journal de Pierre-le-Grand*, p. 235. *Vie de Lœwenhaupt*, ch. 16 et 17. Adlerfeld, *Histoire militaire de Charles XII*, t. II, p. 310. Stæhlin, *Anecdotes de Pierre-le-Grand*, pag. 169 et 358.

[3] Dumont, *Corps dipl.* t. VIII, part. I, p. 249.

ayant constamment refusé cette neutralité, les possessions suédoises en Allemagne furent aussi envahies et successivement conquises. Le duc de Holstein-Gottorp, neveu de Charles XII, fut enveloppé dans sa disgrâce, et dépouillé de ses états par le roi de Danemarck [1].

1714.

Au milieu de ces désastres, l'inflexible roi de Suède persistoit à continuer son séjour à Bender, faisant des efforts réitérés pour soulever les Turcs contre les Russes [2]. Il ne revint de la Turquie qu'en 1714, et lorsque ses affaires étoient déjà complétement ruinées. Les mouvemens qu'il se donna alors, soit pour renouveler la guerre en Pologne, soit pour rentrer dans ses provinces d'Empire, réveillèrent l'attention des puissances voisines. Une ligue formidable s'éleva contre lui; outre le tzar, le roi Auguste et le roi de Danemarck, les rois de Prusse et d'Angleterre y entrèrent. Stralsund et Wismar, les seules places que la Suède tenoit encore en Allemagne, tombèrent au pouvoir des alliés, et le tzar ajouta à ses conquêtes celles de la Finlande et de la Savolaxie.

Négociations d'Aland.

Dans une situation si désespérée, Charles XII, guidé par les conseils du baron de Gœrtz, son ministre, entama une négociation particulière et secrète avec le tzar. Elle eut lieu dans l'île d'Aland, pendant le cours de l'année 1718. Il s'agissoit de rétablir Stanislas sur le trône de Pologne, de faire rentrer la Suède dans ses possessions d'Empire, de l'aider même à conquérir la Norwège, afin de la dédommager de la cession de l'Ingrie, de la Carélie, de la Livonie et de l'Estonie, qu'elle devoit faire au tzar [3].

Mort de Charles XII.

Cette négociation étoit sur le point d'être terminée, lorsque la mort inopinée de Charles XII la fit rompre.

11 déc. 1718.

Cet infortuné prince fut tué, au siége de la ville de

[1] Ce prince rentra dans sa portion du Holstein à la pacification du Nord, en 1720; mais il ne reprit jamais ses possessions du Sleswick.

[2] *Lettres de M. le baron de* FABRICE.

[3] *Voyez* ce projet de pacification dans BACKMEISTER, *Beitrœge zur Geschichte Peters des Grossen*, t. III, p. 351.

Friedrichshall en Norwège, en visitant la tranchée; n'étant âgé que de trente-sept ans, et laissant les affaires de son royaume dans l'état le plus déplorable.

La nouvelle régence de Suède, au lieu de renouer avec le tzar, changea entièrement de politique; elle immola à la haine publique le baron de Gœrtz, l'ami du feu roi, et ouvrit une négociation avec la cour de Londres. Un traité de paix et d'alliance fut conclu à Stockholm, entre la Grande-Bretagne et la Suède. George I, en se faisant céder, comme électeur d'Hanovre, les duchés de Bremen et de Verden, prit l'engagement d'envoyer une forte escadre dans la mer Baltique, pour empêcher les invasions ultérieures du tzar, et pour ménager à la Suède des conditions de paix plus équitables de la part de ce prince. L'exemple du roi de la Grande-Bretagne fut suivi de près des autres puissances alliées, qui se hâtèrent aussi de faire leur accommodement avec la Suède. Le roi de Prusse obtint, par le traité qu'il signa à Stockholm, la cession de la ville de Stettin, et de la partie de la Poméranie, qui est située entre l'Oder et la Peene. Le roi de Danemarck consentit, par son traité, conclu à Stockholm, à rendre à la Suède les villes de Stralsund et de Wismar, avec l'île de Rügen et la partie de la Poméranie qui s'étend depuis la mer jusqu'à la rivière de Peene. La Suède, de son côté, renonça, en faveur du roi de Danemarck, à la franchise du péage du Sund et des deux Belts, qui lui avoit été assurée par les traités antérieurs. Il n'y eut que le tzar, qui, loin d'être intimidé par les menaces de l'Angleterre, persista dans la résolution qu'il avoit prise de ne faire la paix avec la Suède qu'aux conditions qu'il lui avoit dictées. La guerre se continua donc entre la Russie et la Suède pendant les deux campagnes de 1720 et 1721. Le tzar fit dévaster différentes côtes de la Suède, en y mettant tout à feu et à sang. Pour arrêter ces dégâts, les Suédois se décidèrent enfin à accepter la paix que leur offroit le tzar; elle fut signée à Nystadt. La Finlande fut rendue à la Suède, moyennant la cession formelle

Traités de paix de Stockholm et de Nystadt.

20 nov. 1719.

21 janvier 1720.

3 juin 1720.

13 sept. 1721.

qu'elle fit au tzar des provinces de Livonie, d'Estonie, d'Ingrie et de Carélie, d'après un règlement de limites qui fut déterminé par le traité [1].

Danemarck; sa triste situation.

L'ascendant que la Suède avoit pris dans le Nord, depuis le règne de Gustave-Adolphe, étoit devenu tellement funeste au Danemarck, qu'il faillit même d'en être bouleversé et effacé du nombre des puissances européennes. Ce royaume ne se tira de la guerre désastreuse qu'il eut à soutenir contre Charles X, que par le sacrifice qu'il fit de plusieurs de ses meilleures provinces, telles que la Scanie, la Bleckingie, la Hallande et le gouvernement de Bahus, que Frédéric III céda à la Suède par les traités de Roschild et de Copenhague.

9 mars 1658. 5 juin 1660.

Révolution dans le gouvernement.

Ce fut à la suite de cette guerre qu'il arriva une révolution dans le gouvernement du Danemarck. Jusque-là l'aristocratie des nobles y avoit prédominé. Le trône étoit électif, et tous les pouvoirs se trouvoient concentrés entre les mains du sénat et des principaux membres de la noblesse. La prérogative royale se bornoit à la présidence du sénat et au commandement des troupes. Le roi étoit même obligé, par sa capitulation, de prendre, dans toutes les affaires qui n'exigeoient pas le concours du sénat, l'avis des quatre grands officiers de la couronne, qui étoient le grand-maître, le chancelier, le maréchal et l'amiral, qu'on pouvoit regarder comme autant de rivaux de l'autorité royale.

Etats-généraux de Copenhague.

L'état d'épuisement où le Danemarck étoit réduit au moment de sa paix avec la Suède, mit le roi Frédéric III dans la nécessité de convoquer les Etats-Généraux de son royaume. Ces Etats, composés de trois ordres, de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie, n'avoient plus été appelés dans cette forme depuis l'année 1536. A leur réunion dans la ville de Copenhague, les deux ordres inférieurs reprochèrent aux nobles d'avoir contribué aux maux et aux désordres de l'état

[1] *Voyez* tous ces différens traités de paix dans DUMONT, t. VIII, part. II, pag. 15, 21, 29, 36; et l'*Histoire des traités de paix*, t. XIII.

par le pouvoir abusif et tyrannique qu'ils avoient usurpé; ce qui servit à augmenter l'animosité de ces ordres contre celui de la noblesse, fut l'obstination des nobles à vouloir soutenir leurs priviléges et leurs exemptions des charges au préjudice des ordres inférieurs. Il s'agissoit de trouver un impôt dont le produit fût employé aux besoins les plus pressans de l'état. La noblesse proposa un droit sur les consommations; mais elle prétendit n'y être assujettie que sous des restrictions qui ne pouvoient que choquer les deux autres ordres. Ceux-ci, pour en témoigner leur mécontentement, proposèrent de donner à ferme, aux plus offrans, les fiefs de la couronne dont la noblesse jouissoit sous des redevances extrêmement modiques. Cette proposition aigrit beaucoup l'ordre de la noblesse, qui la regardoit comme portant atteinte à ses droits et à ses propriétés; il persista à vouloir qu'on s'en tînt à la taxe sur les consommations telle qu'il l'avoit proposée. Des expressions peu mesurées qui échappèrent à quelques membres de la noblesse, achevèrent de soulever les esprits, et firent naître l'idée aux deux chefs de l'ordre du clergé et de la bourgeoisie, à Suane, évêque de Sélande, et à Nansen bourgmestre de Copenhague, de projeter une déclaration dont l'objet étoit de rendre la couronne héréditaire pour la descendance mâle et féminine de Frédéric III. Il ne leur fut pas difficile de faire goûter ce projet à leurs ordres respectifs qui se flattoient de trouver dans la monarchie héréditaire une égalité qui leur étoit refusée dans l'aristocratie des nobles. L'acte de cette déclaration ayant été approuvé et signé par les deux ordres, fut présenté, en leur nom, au sénat qui, l'ayant rejeté sur le motif que les États-Généraux, actuellement assemblés, n'avoient pas le droit de délibérer sur cette proposition, le clergé et la bourgeoisie, sans en être déconcertés, allèrent en corps, porter au roi l'acte qui lui offroit l'hérédité de de la couronne. Les nobles ayant fait mine de vouloir quitter la ville pour rompre la diète, on eut soin de leur en fermer les portes. Il ne resta alors d'autre parti

10 octob. 1660.

à prendre aux membres du sénat et de la noblesse que d'accéder à la résolution des deux ordres inférieurs. L'offre de l'hérédité fut donc faite au roi, par les trois
13 octob. 1660. ordres réunis. On rendit à ce prince sa capitulation qui fut annulée, et on le délia pareillement du serment qu'il avoit prêté le jour de son couronnement. Une sorte de dictature lui fut déférée, afin de régler, selon son bon plaisir, la nouvelle charte constitutionnelle. Tous les ordres de l'état prêtèrent ensuite au roi un nouveau serment d'hommage et de fidélité[1], et le roi
10 janvier 1661. lui-même ne fut assujetti à aucun serment. Enfin, les trois ordres remirent, chacun séparément, au roi un acte qui déclara de nouveau la couronne héréditaire pour tous les descendans des lignes tant masculine que féminine de Frédéric III, et qui, en conférant même à ce prince et à ses successeurs un pouvoir sans bornes, lui accorda la faculté de régler l'ordre de la succession au trône et celui de la régence[2].

Loi royale.

Ainsi se termina cette importante révolution, sans aucun désordre, et sans qu'il y eût de sang répandu. Ce fut en vertu des pouvoirs que les états avoient conférés
1665. au roi, qu'il publia la loi, appelée royale[3] et regardée comme seule loi fondamentale du royaume de Danemarck. Le roi y est déclaré souverain absolu, supérieur à toutes les lois humaines, ne reconnoissant que Dieu seul au-dessus de lui, réunissant dans sa personne tous les pouvoirs et tous les droits de souveraineté, sans exception quelconque : il les exerce en vertu de sa propre autorité; mais il est obligé de respecter la

[1] On trouve le formulaire de ce serment dans les *Mémoires de* MOLESWORTH, qui résidoit alors comme envoyé du roi de la Grande-Bretagne à la cour de Copenhague, au chap. 7, où il donne les détails de la révolution de 1660.

[2] On peut consulter sur cette révolution, outre MOLESWORTH, l'*Histoire du Danemarck*, par M. MALLET, au tom. III; et le judicieux auteur des *Lettres sur le Danemarck*, publiées à Genève en 1757 et en 1764.

[3] On trouve cette loi en latin dans SCHMAUSS, *Corp. jur. gent. acad.*, t. I, p. 868; en allemand dans HOLBERG, *Dænemarkische Staats-und Reichs-Historie*, pag. 84; en françois dans les *Lettres sur le Danemarck*, tom. I, pag. 118, et dans MALLET, tom. III, pag. 475.

loi royale, et il ne peut toucher ni à la confession d'Augsbourg, adoptée comme religion nationale, ni ordonner aucun partage du royaume qui est déclaré indivisible, ni changer l'ordre de succession tel qu'il est établi par la loi royale elle-même. Cette succession est linéale; le droit de primogéniture et de représentation y a lieu. Les femmes n'y sont admises qu'au défaut de toute la descendance mâle issue de Frédéric III. L'ordre dans lequel les femmes doivent succéder, est défini avec la plus scrupuleuse exactitude. La majorité est fixée à l'âge de treize ans accomplis, et il appartient au roi régnant de régler, par son testament, la tutelle et la régence pendant la minorité.

Effets de la nouvelle loi.

Cette loi constitutionnelle donna au gouvernement danois une vigueur qu'il n'avoit pas eue auparavant. Les effets s'en manifestèrent dans la guerre que le roi Christian V entreprit contre la Suède, en sa qualité d'allié de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg. Les Danois combattirent avec avantage les Suédois tant par terre que par mer. Leur flotte, commandée par Niels-Juel, remporta deux victoires navales sur les Suédois, l'une auprès de l'île d'Oeland, et l'autre dans la baie de Kiœge, sur les côtes de la Sélande. Cette guerre fut terminée par la paix de Lunden, qui rétablit les choses entre les deux nations, sur le pied où elles étoient avant la guerre.

1675.

1677.

6 octob. 1679.

La chute de la Suède, occasionnée par l'échec que le roi Charles XII reçut devant Pultawa, acheva de tirer le Danemarck de la situation pénible où il s'étoit trouvé à l'égard de cette puissance. La franchise du Sund que la Suède avoit maintenue pendant l'état de sa prospérité, lui fut enlevée par le traité de paix de Stockholm et les articles explicatifs de Friedrichsbourg, signés entre la Suède et le Danemarck. Ce royaume conserva aussi, par ces traités, la possession et la souveraineté de la totalité du duché de Sleswick, avec réclamation de la part du duc de Holstein-Gottorp, dont la Suède fut forcée d'abdiquer la protection[1].

14 juin 1720.

[1] *Hist. des traités de paix*, refondue, t. XIII, p. 299.

Pologne; son état d'anarchie.

La Pologne présente un tableau affligeant au commencement de cette période et sous le règne malheureux de Jean-Casimir, frère et successeur de Wladislaw VII. Déchirée par des troubles intestins et par des guerres étrangères, elle sembloit toucher au moment de sa destruction; et, tandis que les puissances voisines augmentoient leurs forces et resserroient les liens de leurs gouvernemens, la Pologne s'affoiblit de plus en plus et dégénéra en une anarchie parfaite. L'origine du *liberum veto* des Polonois, qui rendoit les délibérations des diètes infructueuses par l'opposition d'un seul nonce, remonte au règne de Jean-Casimir. Sicinski, nonce d'Upita en Lithuanie, fut le premier qui rompit une diète par l'interposition de son veto. L'exemple de ce nonce, improuvé d'abord, trouva des imitateurs; et cet usage bizarre, qui attribuoit à un seul ce qui étoit le droit de la majorité, passa bientôt en loi et en maxime d'état[1].

17 nov. 1648.

1652.

Guerre avec les Cosaques et les Russes.

Une guerre meurtrière, celle des Cosaques, s'étoit élevée en Pologne sur la fin du règne de Wladislaw VII. Ce peuple, d'origine russe, ainsi que sa langue et sa religion le prouvent, habitoit les deux rives du Borysthène, au dessous de Kiovie, où, réparti en régimens, sous les ordres d'un général, nommé hetman, il servoit à la Pologne de milice frontière contre les Tatars et les Turcs. Des infractions faites aux priviléges des Cosaques, jointes aux efforts que faisoient les Polonois pour engager le clergé de ce peuple à se séparer de l'église grecque et à reconnoître la suprématie du pape, les entraînèrent dans la révolte. Secondés par les Tatars de la Crimée, ils se jetèrent sur la Pologne et y firent de grands dégâts[2]. On parvint, de temps à autre, à les apaiser et à conclure même des traités avec eux; mais les esprits étant aigris de part et d'autre, les hostilités recommencèrent toujours avec un nouvel acharnement. Enfin leur hetman Chmielnicki, vivement

1647.

[1] Lengnich, *jus publ. regni Poloniæ*, l. III, ch. 9, §. 4.
[2] Pastorii *bellum Scythico-Cosaccicum*.

poussé par les Polonois, prit le parti de se jeter entre les bras de la Russie. Il se mit sous la protection du tzar Alexis Michaïlowitsch, par un traité en vertu duquel la ville de Kiovie et les autres villes de l'Ukraine, qui étoient au pouvoir des Cosaques, reçurent des garnisons russes. Ce fut à cette occasion que le tzar reprit aussi sur les Polonois la ville de Smolensko, et généralement tous les pays et districts que les traités de Dwilina et de Wiasma avoient cédés à la Pologne. Ce prince fit encore quelques autres conquêtes sur les Polonois; il s'empara de Wilna et de plusieurs places de la Lithuanie, dans l'instant même où Charles X envahissoit la Pologne et qu'il menaçoit ce pays d'un entier bouleversement. Le tzar au lieu de pousser ses conquêtes, jugea plus conforme à ses intérêts de faire une trève avec les Polonois pour tourner ses armes contre la Suède. La paix d'Oliva mit fin à la guerre entre la Pologne et la Suède; mais celle entre les Russes et les Polonois, renouvelée en 1658, ne fut terminée que par la trève d'Andrussow. Le tzar rendit aux Polonois une partie de ses conquêtes; il conserva Smolensko, Nowgorod-Sewerskoi, Tchernigow, Kiovie, et tout le pays des Cosaques, situé au-delà du Dniéper ou Borysthène. Les Cosaques en-deçà de ce fleuve furent réservés à la Pologne; quant à ceux qu'on nommoit Zaporogues et qui demeuroient vers l'embouchure du Dniéper, il fut arrêté qu'ils resteroient sous la domination commune des deux états, prêts à servir contre les Turcs lorsqu'ils en seroient requis [1].

16 janvier 1654.

3 octob. 1656.

30 janvier 1667.

Les guerres dont nous venons de parler furent accompagnées de troubles et de divisions intestines qui jetèrent la Pologne dans l'état le plus déplorable durant le règne de Jean-Casimir. Ce prince, dégoûté enfin d'une couronne qui ne lui offroit que des épines, prit le parti d'abdiquer; il se retira en France pour y terminer ses jours.

16 sept. 1668.

[1] *Voyez* Chwalkowski, *jus publ. regni Poloniæ*, p. 354, et l'*Histoire des traités de paix*, refondue, t. XIII, p. 25.

Michel Wiesniowiecki.

Michel Wiesniowiecki, qui succéda à Jean-Casimir, après un interrègne orageux de sept mois, n'avoit d'autre mérite que celui de descendre en ligne droite de Korybut, frère de Jagellon, roi de Pologne. Son règne fut très agité, et l'anarchie y prit un libre essor. Quatre diètes furent rompues, en moins de quatre ans; la guerre des Cosaques se renouvela; les Turcs et les Tatars, alliés aux Cosaques, s'emparèrent de la ville de Kaminiec, seul boulevard de la Pologne contre les Ottomans. Michel, consterné, signa une paix honteuse avec les Turcs; il leur céda Kaminiec et la Podolie avec ses anciennes limites, et s'engagea même à leur payer un tribut annuel de vingt-deux mille ducats. L'Ukraine, en deçà du Borysthène, fut abandonnée aux Cosaques qui devoient passer sous la protection des Turcs[1]. Ce traité ne fut point ratifié par la république de Pologne, qui préféra de continuer la guerre. Jean Sobieski, grand général de la couronne, remporta, près de Choczim, une victoire brillante sur les Turcs. Elle eut lieu le lendemain de la mort du roi Michel, et décida les Polonois à déférer leur couronne au général victorieux.

18 octob. 1672.

11 nov. 1673.

Jean Sobieski.

Sobieski justifia les suffrages de ses concitoyens. Par la paix qu'il conclut à Zurawno, avec les Turcs, il affranchit la Pologne du tribut récemment promis, et lui assura de nouveau quelques portions de l'Ukraine; mais la ville de Kaminiec fut laissée au pouvoir des Ottomans avec une partie considérable de l'Ukraine et de la Podolie[2]. La Pologne entra depuis en alliance avec la maison d'Autriche contre la Porte. Sobieski devint le libérateur de la ville de Vienne; il se signala dans les campagnes de 1683 et de 1684; et s'il ne remporta pas de plus grands avantages sur les Turcs, s'il n'eut pas même la satisfaction de leur enlever Kaminiec et la Podolie, il faut s'en prendre à la foiblesse de ses moyens, à la désunion et à l'insouciance des Polonois qui se refusoient à tous les sacrifices. Forcé même

26 octob. 1676.

[1] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. I, p. 212.
[2] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. I, p. 325.

de recourir à la protection des Russes contre les Turcs et les Tatars, Sobieski se vit réduit à la triste nécessité de donner les mains à la paix définitive qui fut signée avec la Russie à Moscou, et par laquelle, pour obtenir l'alliance de cette puissance contre les Ottomans, la Pologne céda à perpétuité Smolensko, Belaïa, Dorogobouje, Tchernigoff, Starodoub, Nowgorod-Severskoi avec leurs dépendances, de même que tout le pays appelé la Petite-Russie, et situé sur la rive gauche du Borysthène, entre ce fleuve et la frontière de Putiwl jusqu'à Perewolotschna. La ville de Kiovie, en-deçà du Borysthène, fut aussi comprise dans cette cession avec son territoire, tel qu'il est déterminé par le traité. Enfin les Cosaques, nommés *Zaporogues* et *Kudak*, qui, d'après la trève d'Andrussow, devoient dépendre des deux états, furent réservés privativement à la Russie[1]. Sobieski versa des larmes lorsqu'il fut obligé de jurer ce traité à Léopol en présence des ambassadeurs de Russie[2].

6 mai 1686.

La guerre avec les Turcs ne fut terminée que sous le règne du roi Auguste II, successeur de Jean Sobieski. La paix de Carlowitz, que ce prince conclut avec la Porte, valut à la Pologne la restitution de la forteresse de Kaminiec, ainsi que celle de cette partie de la Podolie et de l'Ukraine, que la paix de Zurawno avoit laissée aux Turcs.[3]

Auguste II.

1699.

La Russie devint de jour en jour plus florissante sous les princes de la maison de Romanow. Sa supériorité sur la Pologne dont elle recevoit auparavant la loi, fut décidée. Alexis Michaïlowitsch ne regagna pas seulement sur les Polonois tout ce qu'ils avoient enlevé à la Russie pendant les troubles des faux Démétrius; nous venons de voir qu'il les dépouilla même de Kio-

Russie; sa supériorité sur la Pologne.

[1] Nous venons de voir que ce traité, qui conserva sa force et sa vigueur jusqu'au dernier partage de la Pologne, a été publié pour la première fois, en entier, traduit en latin et en françois, dans mon *Recueil des traités*, t. I, p. 198 et suiv. *Voyez* aussi *Hist. des traités de paix*, refondue, t. XIII, p. 100.

[2] Zaluski, *Epistolæ familiares*, t. I, part. II, p. 1135.

[3] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 452.

vie et de toute cette partie de l'Ukraine ou de la Petite-Russie, qui est sur la rive gauche du Borysthène.

Fédor Alexiéwitsch. 30 janvier 1676.

Fédor Alexiéwitsch, fils et successeur d'Alexis Michaïlowitsch, illustra son règne par la sagesse de son administration. Guidé par les conseils d'un ministre éclairé, le prince Wasileï Wasiliéwitsch Galitzin, il conçut le projet hardi d'abolir les rangs héréditaires de la noblesse, et les prérogatives qui y étoient attachées. Destructifs de toute subordination dans le civil comme dans le militaire, ces rangs faisoient naître une foule de contestations et de procès dont un tribunal, sous le nom de *Rozrad*, prenoit connoissance. Le tzar, dans une grande assemblée qu'il convoqua à Moscou, annulla cette hérédité des rangs; il fit brûler les actes et les registres qui servoient à les constater, et obligea les familles nobles de représenter les extraits qu'elles conservoient de ces registres, afin de les livrer aux flammes[1].

1682.

La princesse Sophie.

Ce prince, qui étoit sans enfans, avoit désigné pour son successeur Pierre Alexiéwitsch, son frère cadet, à l'exclusion de l'aîné Iwan dont il connoissoit l'incapacité. Mais à la mort de Fédor, les deux princes furent proclamés à la fois par la milice des strélitz, et le gouvernement fut confié à la princesse Sophie, leur sœur aînée, qui prit même la qualité d'autocratrice et de souveraine de toutes les Russies. Pierre, né du second lit du tzar Alexis avec Natalie Narischkin, n'étoit alors âgé que de dix ans. Ce fut sous l'administration de la princesse Sophie que se conclut la paix de Moscou, dont une clause portoit une alliance offensive et défensive entre la Russie et la Pologne contre la Porte.

27 avril 1682.

6 mai 1686.

Avénement de Pierre-le-Grand. 1689.

Pierre ne fut pas plus tôt parvenu à l'âge de dix-sept ans, qu'il se saisit des rênes du gouvernement, en dépouillant sa sœur Sophie qu'il relégua dans un couvent. Doué d'un génie supérieur, ce prince s'érigea en réformateur de son empire, qui prit sous son règne une face toute nouvelle. Animé par le Genevois le Fort qui

[1] Müller, *Sammlung russischer Geschichte*, t. V, p. 14.

s'étoit mis au service de Russie, et dont il fit son ami et son confident, il porta son attention sur toutes les branches de l'administration publique. Le militaire fut changé et mis sur le pied des nations policées de l'Europe; il créa la première marine russe, améliora les finances, encouragea le commerce et les manufactures, et, en introduisant les lettres et les arts dans ses états, il s'appliqua pareillement à réformer les lois, à polir et adoucir les mœurs de sa nation.

Ce prince s'ouvre la mer Noire. 1696.

Engagé dans une guerre contre la Porte, comme allié de la république de Pologne, ce prince s'ouvrit la mer Noire par la conquête de la ville et du port d'Azow; ce fut à cette occasion qu'il équipa à Woronesch sa première flotte. Azow resta en son pouvoir par la paix qu'il conclut à Constantinople, avec la Porte[1]. 13 juillet 1700.

Erection du très-saint synode.

A la même époque, Pierre supprima la dignité patriarcale qui donnoit au chef de l'église de Russie le premier rang après le tzar, et lui ménageoit une influence dangereuse dans les affaires du gouvernement. Il transféra l'autorité du patriarche à un collége de quinze personnes, appelé le *très-saint synode*, et chargé de prendre connoissance des affaires ecclésiastiques, et généralement de toutes celles qui avoient été de la compétence du patriarche. Les membres de ce collége, obligés de prêter serment entre les mains du souverain, devoient être nommés par lui sur la présentation du très-saint synode.

Désirant aussi de voir et d'examiner par lui-même les mœurs et les usages des autres nations, il entreprit successivement deux voyages dans les pays étrangers, dégagé de cette pompe qui accompagne ordinairement les princes. Il cultiva, dans ces voyages, les arts et les sciences, et préférablement celles qui ont du rapport au commerce et à la marine; il engagea à son service des gens à talens, des officiers de marine, des canonniers, chirurgiens, artistes et artisans de toutes les classes, qu'il distribua dans ses vastes états, pour instruire et éclairer les Russes.

[1] *Journal de Pierre-le-Grand*, par Backmeister, t. I, p. 17.

Révolte et suppression des strélitz. 1697.

Son premier voyage, en Hollande et en Angleterre, fut traversé par la révolte des strélitz, seule milice stable qu'on connoissoit en Russie avant lui. Le tzar Iwan IV Wasiliéwitsch les avoit institués. Ils combattoient à la manière des janissaires, et jouissoient à peu près des mêmes priviléges. Pierre, dans l'intention de casser cette troupe séditieuse et peu disciplinée, les avoit répartis sur la frontière de la Lithuanie; il leur avoit enlevé la garde de son corps, pour la confier à des régimens créés par lui. Cette espèce de dégradation aigrit les strélitz; ils saisirent le moment de l'absence du tzar pour se révolter, et dirigèrent leur marche sur la ville de Moscou, dans le dessein de déposer le tzar, et de remettre la princesse Sophie sur le trône. Ils furent défaits par les généraux Schein et Gordon qui s'étoient portés à leur rencontre. Pierre, à son retour, en fit exécuter jusqu'à deux mille, et incorpora les autres parmi ses troupes [1]. Il se servit depuis d'officiers étrangers, allemands ou saxons, pour former les Russes à la tactique et à la discipline militaire.

Fondation de St-Pétersbourg. 30 nov. 1700.

Ce fut principalement pendant la guerre de Suède que l'armée russe fut mise sur le pied européen. Le tzar sut tirer parti de l'échec qu'il essuya devant Narva, pour opérer ce grand changement, en levant, habillant et disciplinant toutes ses troupes à la manière allemande [2]. Il apprit aux Russes l'art de combattre et de vaincre les Suédois; et, tandis que le roi de Suède s'obstinoit à ruiner le roi Auguste II, et qu'il ne faisoit que de foibles efforts contre le tzar, ce prince réussit à conquérir, sur les Suédois, l'Ingrie, et à s'ouvrir la
1702. mer Baltique. Il prit la forteresse de Nœtebourg, qu'il nomma depuis Schlüsselbourg; il se rendit ensuite

[1] Jo. Georgii Korb, *Diarium itineris in Moscoviam*, p. 158. Gordon, *Geschichte Peters des Grossen*, liv. III, pag. 130 et suivante.

[2] On prétend qu'Auguste II, dans une entrevue qu'il eut avec le tzar à la suite de la bataille de Narva, l'engagea à faire ce changement, et qu'il se chargea lui-même de dresser plusieurs bataillons russes. Nestesuranoi, *Mémoires de Pierre-le-Grand*, au t. II, pag. 319.

maître de Nyenschantz, de Koporie et de Jamü, aujourd'hui Iambourg dans l'Ingrie. Le fort de Nyenschantz fut entièrement rasé, et le tzar jeta dans une île voisine de la Néva, les fondemens de Saint-Pétersbourg. Il fit encore construire, au milieu de l'hiver, le fort de Kronschlot, pour servir de défense à la nouvelle ville dont il comptoit faire la capitale de son empire, et le principal siége du commerce et de la marine de Russie. Le sort de cette nouvelle capitale fut fixé par la fameuse journée de Pultawa, qui décida aussi de la supériorité de la Russie dans le Nord[1].

1703.

27 mai 1703.

8 juillet 1709.

Campagne malheureuse du Pruth.

Charles XII, réfugié en Turquie, mit tout en œuvre pour soulever les Turcs contre les Russes. Il y réussit à force d'intrigues. La Porte déclara la guerre au tzar sur la fin de l'année 1710. Ce prince ouvrit la campagne de 1711, par une expédition qu'il entreprit dans la Moldavie; mais ayant pénétré, avec trop de sécurité, dans l'intérieur de cette province, il y fut cerné par le grand-visir aux environs de Falczy sur le Pruth. Assiégé dans son camp par une armée infiniment supérieure à la sienne, et réduit à la dernière extrémité, il ne se tira de cette situation critique qu'au moyen du traité qu'il signa au camp même de Falczy, et en vertu duquel il consentit à rendre aux Turcs la forteresse d'Azow, avec son territoire et ses dépendances[2].

21 juillet 1711.

Pierre-le-Grand prend le titre d'empereur.

10 sept. 1721.

Cette perte fut amplement compensée par les avantages considérables que la paix de Nystadt, avec la Suède, procura au tzar. Ce fut à l'occasion de cette paix que le sénat lui déféra l'épithète de *grand*, de *père de la patrie*, et *d'empereur de toutes les Russies*. L'inauguration de la dignité impériale eut lieu le 22

[1] Pierre-le-Grand fit valoir cette supériorité de la Russie et le changement arrivé dans le système du Nord, pendant le séjour qu'il fit à Paris en 1717, où il offrit à la France son alliance *à la place de celle de la Suède;* mais le ministère françois, qui traita avec lui par l'entremise du maréchal de Tessé, ne put point se décider à renoncer à l'ancien système et à ses relations avec la Suède. *Voy.* les *Mémoires du maréchal de* Tessé, t. II, p. 314.

[2] Dumont, *Corps dipl.*, t. VIII, part. I, p. 275.

octobre 1721, le jour même de la fête qu'on avoit indiquée pour la célébration de la paix [1]. Pierre-le-Grand se mit lui-même la couronne impériale sur la tête.

Loi sur la succession.

Ce grand prince eut le chagrin de voir le tzaréwitsch Alexis, son fils et l'héritier présomptif de l'empire, blâmer toutes ses réformes, et cabaler avec les ennemis secrets du nouvel ordre des choses. Forcé enfin de le déclarer déchu de ses droits au trône, il le fit condamner à mort comme atteint du crime de parricide et de lèse-majesté [2]. A la suite de ce tragique événement, il publia l'ukase qui attribuoit au prince régnant la faculté de désigner son successeur, et d'en changer même la nomination toutes les fois qu'il le jugeroit nécessaire [3]. Cette disposition devint funeste à la Russie. Le défaut d'un ordre de succession stable et permanent occasionna des troubles et des révolutions qui agitèrent depuis, plus d'une fois, l'empire de Russie. La loi d'ailleurs ne définissoit rien pour le cas où le prince régnant négligeroit de pourvoir, de son vivant, à la succession ainsi que cela arriva à Pierre lui-même, qui mourut sans avoir désigné son successeur. Catherine I, son épouse, monta sur le trône qu'elle transmit, après un règne de deux ans, à Pierre, fils du malheureux Alexis.

juillet 1718.

Mort de Pierre-le-Grand.

février 1725.

17 mai 1727.

Hongrie. 1647.

Les précautions qui avoient été prises aux états de Presbourg pour établir, sur une base solide, la liberté civile et religieuse des Hongrois, n'empêchèrent pas les troubles de renaître dans ce royaume. La cour de Vienne, sentant la nécessité de resserrer les liens de sa vaste monarchie dont les parties disparates péchoient par le défaut d'unité, saisissoit avec empressement les occasions d'étendre son pouvoir en Hongrie, où il étoit beaucoup limité par les lois et constitutions du royaume. De-là ces infractions con-

[1] *Journal de Pierre-le-Grand*, par BACKMEISTER, t. II, p. 232.

[2] *Mémoires de Pierre-le-Grand*, par NESTESURANOI, t. IV, et le *Magasin de* BUSCHING, t. III, p. 300.

[3] WEBER, *Verœndertes Russland*, t. II, pag. 40. SCHMAUSS, *Cod. juris gentium acad.* t. II, p. 2148. SCHLŒZERS, *Historische Untersuchung über Russlands Reichsgrundgesetze.*

tinuelles dont la nation hongroise croyoit avoir à se plaindre, et ces troubles toujours renaissans, dans lesquels les Turcs Ottomans qui partageoient avec la maison d'Autriche la domination de la Hongrie, furent aussi le plus souvent impliqués.

Bataille de St.-Gotthard.

La Transilvanie étoit alors, ainsi qu'une grande partie de la Hongrie, dans la dépendance des Turcs. L'empereur Léopold I ayant accordé sa protection à Jean Kemeny, prince de Transilvanie, contre Michel Abaffi, protégé de la Porte, une guerre entre les deux empires sembloit inévitable. La diète de Hongrie que l'empereur convoqua, à ce sujet, à Presbourg, fut des plus orageuses. Les états, avant d'opiner sur la guerre contre les Turcs, exigèrent le redressement de leurs griefs, et l'assemblée se sépara sans avoir rien conclu. Les Turcs profitèrent de ces divisions pour s'emparer de la forteresse de Neuhæusel et de plusieurs autres places. L'empereur, hors d'état de leur faire face, et ne se fiant pas aux Hongrois mécontens, sollicita des secours étrangers. Il en obtint de la diète de l'Empire, et Louis XIV lui envoya un corps de six mille hommes sous les ordres du comte de Coligni. Il y eut, près de Saint-Gotthard, une action sanglante où les François signalèrent leur bravoure. Les Turcs y essuyèrent une entière défaite; mais Montécuculi, qui commandoit en chef l'armée impériale, ne sut point tirer parti de sa victoire. Immédiatement après il fut conclu à Temeswar une trève de vingt-ans, en vertu de laquelle les Turcs conservèrent Neuhæusel, le Grand-Waradin et Nowigrad. Michel Abaffi, leur protégé et leur tributaire, fut maintenu dans la Transilvanie, et les deux parties s'engagèrent à retirer leurs troupes de cette province [1].

1662.

1663.

1er août 1664.

17 sept. 1664.

Troubles intestins.

Ce traité déplut beaucoup aux Hongrois, sans le concours desquels il avoit été fait. Leurs griefs contre la cour de Vienne se réveillèrent plus fortement que

[1] Ricaut, *Histoire de l'empire ottoman*, tom. II, pag. 99. *Mémoires de* Montécuculi; Dumont, *Corps dipl.*, t. VI, part. I, pag. 24.

jamais. Ils se plaignoient nommément de ce que l'empereur entretenoit des troupes allemandes dans le royaume, qu'il confioit à des étrangers les principales forteresses, et qu'il mettoit des entraves à la liberté du culte. La cour de Vienne n'ayant eu aucun égard à ces griefs, plusieurs seigneurs se liguèrent pour la conservation de leurs droits. On les accusa d'intelligence avec les Turcs, et de conspiration contre la personne de l'empereur. Les comtes de Zrini, Nadaschdi, Frangepan et Tattenbach furent condamnés comme criminels de lèse-majesté; ils eurent la tête tranchée sur l'échafaud. Un grand nombre de ministres protestans furent ou exilés ou condamnés aux galères, comme impliqués dans la conspiration. Cette sévérité, loin d'apaiser les troubles, ne fit que les augmenter. La suppression de la dignité de palatin d'Hongrie, qui eut lieu dans le même temps, jointe aux rapines et aux cruautés de toute espèce, exercées par les troupes allemandes, achevèrent de soulever tous les esprits. La guerre civile éclata. Les mécontens se donnèrent pour chef le comte François Wesselini qui fut relevé depuis par le comte Emeric Tœkœli. Ces seigneurs étoient encouragés dans leur entreprise et soutenus sous main par la France et par la Porte [1].

1671.

1677.

Guerre avec les Turcs. 1601.

L'empereur crut alors devoir plier: dans une diète qu'il convoqua à Oedenbourg, il remédia à la plupart des griefs dont les Hongrois avoient à se plaindre; mais le comte Tœkœli ayant désapprouvé les arrêtés de cette diète, la guerre civile fut continuée, et le comte trouva bientôt moyen d'intéresser dans sa querelle le prince de Transilvanie et les Turcs.

Second siége de Vienne. 14 juillet 1683.

Le grand-visir Kara Mustapha vint, à la tête des forces de l'empire ottoman, mettre le siége devant la ville de Vienne. Une armée polonoise marcha au secours de cette place, sous la conduite du roi Jean So-

[1] Voyez *Histoire des troubles d'Hongrie*, publiée à Paris en 1685. *Vie d'Emeric, comte de Tœkœli*, à Cologne, 1693, in-12. *Histoire des révolutions d'Hongrie*, imprimée à la Haye, en 1739, in-4°.

bieski, qui, réuni à Charles IV, duc de Lorraine, général des troupes de l'empereur, attaqua les Turcs dans leurs retranchemens devant Vienne, en fit un grand carnage, et les força de lever le siége de cette ville [1]. 12 sept. 1683.

Tout réussit depuis au gré de l'empereur Léopold. Outre les Polonois, on vit la république de Venise et les Russes prendre part à cette guerre en faveur de l'Autriche. Une suite de victoires éclatantes, remportées par les généraux impériaux, le duc Charles de Lorraine, le prince Louis de Bade et le prince Eugène, valut à Léopold la conquête de toute la partie de la Hongrie, qui, depuis le règne de Ferdinand I, étoit au pouvoir des Ottomans. La forteresse de Neuhæusel fut reprise à la suite de la bataille que le duc de Lorraine gagna, près de Strigonie, sur les Turcs. Le même général emporta d'assaut la ville de Bude, capitale de la Hongrie, dont les Turcs étoient maîtres depuis 1541. L'importante victoire de Mohacz, gagnée par les impériaux, fit rentrer la Transilvanie et l'Esclavonie sous la domination autrichienne. Cette continuité de revers coûta la vie au grand-visir qui fut étranglé par ordre du sultan Mahomet IV, et ce sultan lui-même fut déposé par les janissaires révoltés.

La Hongrie reconquise par les impériaux.

1685.
1686.
1687.

Des succès si brillans encouragèrent l'empereur Léopold à convoquer les états de Hongrie à Presbourg. Il y demanda qu'en considération des efforts extraordinaires qu'il avoit été obligé de faire contre les Ottomans, le royaume fût déclaré héréditaire dans sa maison. Les Etats parurent d'abord vouloir soutenir leur droit d'élection; mais bientôt pliant sous l'autorité, ils reconnurent la succession héréditaire en faveur des mâles des deux branches d'Autriche, à l'extinction desquels ils devoient rentrer dans leur ancien droit. Quant aux priviléges des Etats, fondés sur le décret du roi André II, ils furent renouvelés dans cette diète;

Ce royaume est déclaré héréditaire. 1687.

[1] ALERAC, *Anecdotes de la Pologne*, t. I, p. 89. COYER, *Hist. de Jean Sobieski*, tom. II, p. 142; et *Vie de Charles V, duc de Lorraine*, p. 274.

mais on en excepta la clause de l'art. 31 du décret, qui autorisoit les Etats à s'opposer, à force ouverte, au prince qui entreprendroit d'enfreindre les droits et libertés du pays. Les jésuites, précédemment proscrits, furent réintégrés et autorisés pour toutes les provinces du royaume. On confirma aussi aux protestans des deux confessions les églises et les prérogatives qui leur avoient été assurées par les articles de la diète d'Oedenbourg; mais on statua qu'il n'y auroit que les catholiques qui pourroient posséder des biens dans les royaumes de Dalmatie, de Croatie et d'Esclavonie. L'archiduc Joseph, fils de l'empereur Léopold I, fut
9 déc. 1687. couronné dans cette diète, comme premier roi héréditaire d'Hongrie [1].

Nouveaux succès contre les Turcs. 1688.

Les armes de l'Autriche eurent de nouveaux succès dans la continuation de la guerre contre les Turcs. Albe-Royale, Belgrade, Semendria, Gradisca tombèrent au pouvoir de l'empereur. Deux victoires éclatantes, près de Nissa et de Widdin, que Louis, prince
1689. de Bade, gagna, facilitèrent aux Autrichiens la conquête des provinces de Servie, de Bosnie et de Bulgarie. Un nouveau grand-visir, Mustapha Kiuperli, homme de génie, ranima, pour quelque temps, le courage abattu des Ottomans. A la suite de plusieurs
1690. avantages qu'il remporta sur les impériaux il leur enleva Nissa, Widdin, Semendria, Belgrade, et reconquit la Bulgarie, la Servie et la Bosnie. Les efforts extraordinaires que fit la Porte pour la campagne de l'année suivante, lui faisoient espérer de nouveaux succès; mais elle se vit trompée dans son attente par la malheureuse issue de la bataille de Salankemen que
19 août 1691. le prince de Bade livra aux Turcs. Le brave Kiuperli y fut tué, et sa mort décida la victoire en faveur des impériaux [2]. Cependant la guerre de France, qui oc-

[1] WERBŒCZ, *Corpus juris Hung. novellæ constitutiones*, p. 353. Les articles 2, 3, 4, 20, 21, 23, du décret de 1687, *Histoire des révolutions d'Hongrie*, par un anonyme, pag. 117 et suiv.; et *Vie d'Emeric Tœkœsli*, p. 269.

[2] RICAUT, *Histoire de l'empire ottoman*, p. 247; et MARSIGLI, *Etat militaire de l'empire ottoman*, part. II, p. 96.

cupoit alors les principales forces de l'Autriche, ne permit pas à l'empereur de tirer parti de cette victoire ; il fut même réduit, dans les campagnes suivantes, à se tenir sur la défensive dans la Hongrie, et ce ne fut qu'au retour de la paix avec la France que la guerre contre les Turcs reprit une nouvelle vigueur. Le prince Eugène, chargé alors du commandement en chef de l'armée impériale, attaqua le sultan Mustapha II en personne, auprès de Sentha, sur la rivière de Theysse, et y remporta une victoire décisive. Le grand-vizir, dix-sept pachas et les deux tiers de l'armée ottomane restèrent sur le champ de bataille, et le grand-seigneur fut forcé de se retirer en désordre sur Belgrade [1].

11 sept. 1697.

Paix de Carlowitz.

Un échec si terrible fit désirer vivement la paix à la Porte. Elle réclama la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. Une négociation, aussi longue qu'épineuse, s'entama à Constantinople, d'où elle fut transférée à Carlowitz, bourg de l'Esclavonie, situé entre les deux camps ennemis, dont l'un étoit à Peterwaradin et l'autre à Belgrade. La paix y fut conclue entre la Porte, l'empereur et ses alliés. L'empereur conserva, par ce traité, la Hongrie, la Transilvanie et l'Esclavonie, à l'exception du bannat de Temeswar, qui fut réservé à la Porte. La Marosch, la Theysse, la Save et l'Unna furent établies pour limites entre les deux empires. Il fut permis au comte Tœkœli, qui, pendant toute cette guerre, avoit constamment suivi le parti de la Porte, de rester sur le territoire ottoman, avec les Hongrois et les Transilvains ses adhérens [2].

26 janvier 1699.

Nouveaux troubles intestins.

La paix de Carlowitz assura à l'empereur la presque totalité de la Hongrie; mais, quelque glorieuse qu'elle fût, elle ne rétablit que foiblement la tranquillité intérieure du royaume, qui fut bientôt troublée de nouveau. Les mêmes griefs qui s'étoient élevés après

[1] *Histoire du prince Eugène*, t. I, liv. II, p. 211, et *Mémoires du prince Eugène*, écrits par lui-même et publiés à Weimar en 1809, p. 50.

[2] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 448. *Hist. des traités de paix*, refondue, t. XIV.

la paix de Temeswar, se renouvelèrent à la suite de celle de Carlowitz; on en ajouta même plusieurs autres qu'on dérivoit de l'introduction du droit héréditaire à la diète de 1687, de la suppression de la clause du 31.e article du décret du roi André II, de la réception des jésuites dans le royaume, du bannissement de Tœkœli et de ses adhérens. Il ne falloit qu'un chef aux mécontens pour allumer une nouvelle guerre civile. Ce chef se trouva dans la personne du fameux prince Ragoczi, qui parut sur la scène au commencement du dix-huitième siècle, et pendant qu'une grande partie de l'Europe se trouvoit enveloppée dans la guerre pour la succession d Espagne.

François Ragoczi chef des mécontens.

François Ragoczi, petit-fils de George II Ragoczi, qui avoit été prince de Transilvanie, occupoit un rang éminent dans les Etats d'Hongrie, tant par l'éclat de sa naissance que par les vastes possessions qui faisoient le patrimoine de sa famille. La cour de Vienne, qui se défioit de lui, à cause de sa proche parenté avec Tœkœli, le tenoit dans une sorte de captivité dès sa première jeunesse Il ne fut élargi et mis en possession de ses biens qu'en 1694, où il épousa une princesse de Hesse-Rheinfels. Depuis ce temps, il vécut tranquillement dans ses terres, tenant sa cour à Sarosch, dans le comté de ce nom. Soupçonné d'avoir tramé une
1701. conspiration avec les mécontens, il fut arrêté par ordre de la cour de Vienne, et transféré à Neustadt en Autriche d'où il s'évada et se retira en Pologne. Condamné comme criminel de lèse-majesté, et déclaré déchu de ses biens, il prit le parti de soulever la Hongrie contre l'empereur, en se donnant pour chef aux mécontens. La France qui venoit d'entrer en guerre avec l'Autriche, encouragea le prince à cette entreprise qu'elle regardoit comme un événement favorable pour faire diversion à son ennemi. Arrivé en Hongrie,
1703. Ragoczi publia un manifeste, dans lequel il détailla les motifs de sa conduite, et exhorta les Hongrois à se joindre à lui pour venger la liberté de leurs ancêtres, opprimée par la maison d'Autriche. Il trouva bientôt

une foule de partisans, et devint maître de la plus grande partie du royaume. Les Transilvains le choisirent pour leur prince; et les Etats d'Hongrie, confédérés pour le rétablissement de leurs lois et de leurs immunités, le déclarèrent leur duc et chef, en lui adjoignant un sénat de vingt-cinq personnes. Louis XIV lui envoya le marquis Desalleurs, pour le féliciter sur son élévation, et le tzar Pierre-le-Grand lui offrit le trône de Pologne, pour l'opposer à Stanislas, protégé de Charles XII.

1704. 1705. 1707.

Accommodement avec les mécontens.

La maison d'Autriche, occupée par la succession d'Espagne, se vit long-temps dans l'impuissance de réduire les Hongrois mécontens. Les tentatives réitérées qu'elle fit pour en venir à un accommodement avec eux ayant été infructueuses, la guerre fut continuée jusqu'en 1711, où les Autrichiens, ayant eu la supériorité, forcèrent le prince Ragoczi à évacuer la Hongrie et à se retirer sur la frontière de la Pologne[1]. On rédigea alors des articles de pacification. L'empereur promit une amnistie et la restitution générale des biens en faveur de tous ceux qui avoient été impliqués dans les troubles. Il prit l'engagement de garder inviolablement les droits, libertés et immunités du royaume d'Hongrie et de la principauté de Transilvanie, de ne donner qu'aux Hongrois les charges civiles et militaires, de maintenir les constitutions reçues dans le royaume touchant la religion; et, quant aux autres griefs, tant politiques qu'ecclésiastiques, il consentit à ce qu'ils fussent traités et discutés dans la prochaine diète. Ces articles furent approuvés et signés par la majeure partie des mécontens, qui prêtèrent ensuite à l'empereur un nouveau serment de fidélité. Il n'y eut que le prince Ragoczi[2] et les principaux membres de son conseil, qui, ayant refusé d'adhérer à ces articles, restèrent proscrits et leurs biens confisqués.

[1] Voyez *Hist. des révolutions d'Hongrie*; et les *Mémoires du prince François Ragoczi*, rédigés par lui-même. *Voyez* aussi *Hist. du prince Ragoczi*, ou *la guerre des mécontens*.

[2] Ce prince se retira de la Pologne en France, et passa de là à Constantinople, où il termina ses jours en 1735.

Empire turc; sa décadence.

L'empire turc, autrefois si redoutable, déchoit de plus en plus du faîte de sa grandeur; ses ressorts s'affoiblissent, et il n'est plus signalé que par des revers. La mollesse et la stupidité des sultans; le mépris des arts cultivés par les Européens, les vices enfin d'une constitution purement militaire et despotique, minent insensiblement ses forces, et lui font perdre l'éclat d'une puissance conquérante et dominatrice. On y voit une milice effrénée et indisciplinée, celle des janissaires, usurper sur le trône et sur la vie des princes les mêmes droits que les gardes prétoriennes s'étoient arrogés dans l'ancien empire romain.

Guerre de Candie.

La dernière conquête de quelque importance que firent les Turcs, fut celle de l'île de Candie dont ils dépouillèrent la république de Venise. La guerre qui leur procura cette conquête, dura pendant vingt-quatre
1645. ans; elle avoit commencé sous le sultan Ibrahim, et fut continuée sous Mahomet IV, son successeur. Les Vénitiens défendirent l'île avec un courage et une intrépidité rare; ils détruisirent plusieurs flottes turques, et tinrent, en différentes occasions, la sortie des Dardanelles fermée aux armemens ottomans. Enfin le
1667. fameux vizir Achmet Kiouprili entreprit le siége de la ville de Candie, à la tête d'une armée formidable. Ce siége fut des plus sanglans. Les Turcs y perdirent au-delà de cent mille hommes, et ce ne fut qu'au bout de deux années et quatre mois de siége que la place leur fut
5 sept. 1669. rendue, par une capitulation, qui régla en même temps les conditions de paix entre les Turcs et les Vénitiens. Ces derniers, en rendant la ville de Candie, conservèrent, dans l'île et dans les îlots adjacens, trois places; savoir: Suda, Spinalonga et Garabuse. Ils gardèrent aussi Clissa et autres places de la Dalmatie et de l'Albanie, dont ils s'étoient emparés pendant la guerre [1]. Le règne de Mahomet n'offre d'ailleurs qu'un tissu de
1682. guerres, dont celle de Hongrie fut des plus funestes à

[1] Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. I, p. 119. Baptiste Nani, *Hist. de la république de Venise*; Ricaut, *Hist. de l'empire ottoman*, t. IV, p. 312.

l'empire ottoman. Une ligue puissante, formée entre l'Autriche, la Pologne, la Russie et la république de Venise, accabla les Turcs. Ils essuyèrent de grands revers dans cette guerre, ainsi que nous venons de le voir. Imputant ces malheurs à la mollesse de leur sultan, ils le déposèrent. Mustapha II, troisième suc- 1687.
cesseur de Mahomet IV, termina cette guerre funeste par la paix de Carlowitz. Les Turcs y perdirent toutes 26 janvier 1699.
leurs possessions en Hongrie, à l'exception de Temeswar et de Belgrade. Ils rendirent à la Pologne la forteresse de Kaminiec avec la Podolie et la partie de l'Ukraine en-deçà du Dniéper qui leur avoit été cédée par les traités antérieurs. Les Vénitiens obtinrent, par leur traité avec la Porte, la cession de toute la Morée, dont ils avoient fait la conquête pendant la guerre; celle des îles de Sainte-Maure et de Leucade, de même que les forteresses de Dalmatie, Chuin, Sing, Ciclut, Gabella, Castelnovo, Risano. Enfin la Porte renonça au tribut que la république de Venise lui payoit auparavant pour l'île de Zante, et la république de Raguse fut maintenue dans son indépendance à l'égard de celle de Venise [1].

[1] Les traités entre la Porte et les républiques de Pologne et de Venise se trouvent dans DUMONT, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, pag. 452 et 454. *Voyez* aussi l'*Hist. des traités de paix*, refondue, tom. XIV.

PERIODE VIII.

Depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la révolution Françoise.

1713 — 1789.

Révolution dans l'esprit public.

[Les belles-lettres et les arts avoient fait des progrès rapides au milieu des guerres, dont la période précédente a été troublée; ce fut surtout en France que les lettres semblèrent avoir atteint le degré de perfection où le génie borné de l'homme puisse parvenir. Le siècle de Louis XIV renouvela et surpassa, sous quelques rapports, les chefs-d'œuvres que la Grèce avoit produits sous Périclès, Rome sous Auguste, et l'Italie sous les Médicis. C'est l'époque de la littérature classique françoise. La grandeur qui régnoit à la cour de ce monarque, et la gloire que ses vastes entreprises avoient fait rejaillir sur la nation, inspirèrent les écrivains et échauffèrent leur imagination; le goût s'épura dans l'imitation des modèles laissés par l'antiquité, et préserva les écrivains françois de ces écarts que quelques autres nations ont pris pour le caractère du génie. La langue, ramenée par l'Académie, à des règles sûres, dont la première et la plus fondamentale condamne tout ce qui ne réunit pas la clarté à l'élégance, devint l'idiôme général par lequel communiquent entre elles les différentes nations civilisées du globe; et cette conquête, faite sur l'esprit des autres peuples, est plus glorieuse, et a été plus utile à la France, que ne l'auroit été la domination universelle que Louis XIV est accusé d'avoir ambitionnée.

Dans la période où nous entrons, les hommes de génie et de talent, sans négliger les belles-lettres, se vouèrent préférablement aux sciences et à l'érudition dont l'étude se répandit dans toutes les classes de la société. Diverses parties des mathématiques et des sciences naturelles prirent des formes entièrement nouvelles; la connoissance des antiquités classiques qui jusqu'alors avoit eu pour principal objet la formation du goût, devint une branche d'érudition, et donna lieu à des recherches savantes et multipliées; la géométrie, l'astronomie, les arts mécaniques, la navigation furent perfectionnées à l'envi dans les différentes académies européennes; la physique apprit à deviner plusieurs lois et forces de la nature dont les anciens ne s'étoient pas doutés; la chimie sortit des rangs d'un art obscur pour revêtir le costume d'une science; l'histoire naturelle, enrichie par les découvertes des savans voyageurs, se dépouilla des fables dont elle avoit fait parade jusqu'alors. L'histoire, soutenue par la géographie et la chronologie, ses appuis, devint une branche de la philosophie.

Ces progrès des connoissances humaines ont fait nommer cette époque le siècle des lumières. On pourroit lui accorder ce titre si en même temps de prétendus philosophes, que le dix-huitième a vu pulluler, sous prétexte de porter ces lumières dans toutes les classes du peuple, n'avoient perverti l'esprit public par la prédication des doctrines qui sont devenues, pour l'Europe, la source de trente années de calamités. Ces raisonneurs superficiels tendoient à anéantir la religion, base de toute morale, et à accréditer parmi des disciples pervertis par l'athéisme, des systèmes pernicieux sur l'origine des états et la souveraineté légitime, ainsi que sur les droits des peuples.

L'esprit d'irréligion est né en Angleterre, dans le dix-septième siècle. *Thomas Hobbes*, en enseignant † 1679.
le matérialisme, avoit été un des coryphées de l'athéisme qu'au commencement du dix-huitième siècle, *Henri S. John, vicomte de Bolingbroke*, *Antoine Ashley* † 1751.

†1713. †1729. *comte de Shaftsbury*, *Antoine Collins*, *Mathieu*
†1733. *Tindall* et autres, enseignèrent dans leurs ouvrages ; mais le caractère réfléchi de la nation angloise et le talent des défenseurs des vérités religieuses, neutralisèrent ce poison, et la foi, triomphant de ces atteintes, poussa de plus profondes racines en Angleterre.

L'incrédulité trouva des prédicateurs plus habiles et des auditeurs plus dociles en France. *François-*
†1778. †1783. *Marie Arouet de Voltaire*, *Jean le Rond d'Alem-*
†1784. †1771. *bert*, *Denis Diderot*, *Claude-Adrien Helvétius*, homme d'ailleurs très-estimable, mais dont les belles qualités étoient déparées par une vanité qui le rendit avide de toutes sortes de succès; enfin, un étranger
† 1789. établi à Paris, *Paul Thierry baron de Holbach*, osèrent conspirer contre la religion chrétienne, et résolurent de briser le joug de toute autorité en matière de foi. Ils prêchèrent l'incrédulité, tantôt sous la forme du déisme, tantôt sous celle de l'athéisme, souvent dans des écrits brillans, et se permirent tous les moyens qui, à leurs yeux, pouvoient faire réussir leur plan infâme. Réclamant une tolérance universelle pour toutes les opinions religieuses, ils persécutèrent ceux qui résistèrent aux torrens des opinions nouvelles, et surtout les ministres du culte catholique. La liberté illimitée de la presse, qui étoit un de leurs dogmes favoris, dut leur servir à infecter de leurs maximes toutes les classes de la société et tous les âges, pendant que par des invectives, des calomnies et des cabales, ils fermoient la bouche à ceux qui vouloient combattre leurs théories. Un grand ouvrage, entrepris par d'Alembert et Diderot, assistés de plusieurs autres écrivains françois, et annoncé comme devant être le dépôt de toutes les connoissances humaines, l'*Encyclopédie* devint l'arsenal où les ennemis du christianisme forgèrent leurs armes, et où la jeunesse puisa une instruction trompeuse.

Il faut le dire, pour l'honneur des autres nations, à l'exception de quelques grands, et même de quelques souverains qui s'aveugloient sur les conséquences

de ce système. peu de personnes en Allemagne, en Hollande, en Suisse et dans les pays du Nord, où l'instruction étoit plus solide, se laissèrent entraîner par ces erreurs et ces impiétés. Le Portugal, l'Espagne et l'Italie en prirent à peine connoissance; mais en France, elles corrompirent plusieurs générations successives, et les préparèrent à recevoir une nouvelle doctrine politique qui, attaquant l'ordre social dans ses bases, finit par bouleverser d'abord ce pays, et ensuite la plus grande partie du globe.

La racine du mal politique, comme celle du déisme et de l'athéisme, doit être cherchée en Angleterre. Les querelles entre les révolutionnaires du dix-septième siècle et la dynastie des Stuarts, qui entachèrent la nation d'un crime jusqu'alors inouï, avoient donné naissance à un nouveau droit public, si l'on peut nommer ainsi un système subversif de toute subordination. Il est remarquable que le premier auteur de l'hypothèse d'un contrat social primitif, par lequel tout pouvoir légitime auroit été délégué, et par conséquent de la souveraineté du peuple, fut un partisan de la puissance monarchique. *Thomas Hobbes*, qui, conséquent dans l'application de ses principes, bâtit sur ce fondement l'édifice d'un despotisme absolu, *Jacques Harrington*, auteur de l'*Oceana*, et surtout *Algernon Sidney*, s'emparèrent de cette idée et en tirèrent des résultats tout-à-fait opposés au système de son auteur, tant il est vrai que l'erreur est un glaive à double tranchant. *Jean Locke* alla plus loin; au mépris de l'histoire, il admit comme un fait, l'existence d'un contrat social comme origine des états, et soutint que les monarchies n'étoient que des républiques dégénérées.

† 1677.
† 1683.
† 1704.

D'Angleterre, ces doctrines passèrent en France, où elles furent avidement reçues, non-seulement par les ennemis de la religion, mais aussi par une foule d'écrivains qui, sans appartenir à ce parti, se laissèrent entraîner par l'éclat d'une fausse philosophie et par le désir de briller. Les esprits y avoient été pré-

parés par une autre invention du dix-huitième siècle qui, erronée dans ses principes, n'avoit qu'un but très-louable, mais qui contribua au renversement des bonnes théories, parce qu'elle devint l'apanage d'une secte qui se laissa entraîner par l'enthousiasme. Cette secte est celle des *Economistes*, et cette invention est celle du *système physiocratique* qui, estimant la fortune publique d'après la seule masse des productions de la nature, tendoit à réduire tous les impôts à un seul, l'impôt territorial, et à introduire pour cela une parfaite égalité des propriétaires. Son inventeur fut un
† 1774. médecin de Paris, *François Quesnay*, qui imagina cette théorie; *Victor de Riquetti marquis de Mirabeau* en fut le plus zélé propagateur.

Le premier ouvrage français, sur le nouveau droit public, parut en 1748, sous le titre d'*Esprit des*
† 1755. *Lois. Charles de Secondat, baron de Montesquieu*, son auteur, y prôna le système représentatif et la doctrine de la division des pouvoirs, qui dès-lors devinrent deux articles de foi de la nouvelle philosophie, qu'il ne fut plus permis de contester. L'*Esprit des Lois*, ouvrage écrit avec élégance et plein d'esprit, souvent profond, quelquefois superficiel, renferme à côté d'idées lumineuses et de traits sublimes, nombre de sophismes, de subtilités et d'erreurs. La manière énigmatique dont l'auteur s'énonce quelquefois, est cause qu'on lui a fait soutenir des thèses qui probablement n'entroient pas dans son système.

Quatre années plus tard, *Jean-Jacques Rousseau*, de Genève, fit paroître son *Contrat Social*, composition éloquente mais foible de raisonnement; l'auteur vouloit prouver que par un contrat primitif le peuple s'est réservé le droit de manifester sa volonté sur tout ce qui tient au gouvernement: système monstrueux qui, à la place de la liberté qu'il a pour objet, tend à établir le despotisme le plus révoltant, en donnant tout pouvoir à la majorité, c'est-à-dire à la partie la moins éclairée et la plus passionnée de la nation.

C'est à la suite de ces publications qu'une foule

d'écrivains s'efforcèrent d'accréditer et d'inculquer à la jeunesse la doctrine de la souveraineté du peuple, source d'où émaneroit tout pouvoir légitime. Cette doctrine admet un fait que ses partisans conviennent cependant n'avoir jamais existé, savoir un acte par lequel le peuple auroit délégué l'exercice d'une partie ou de la totalité de ses pouvoirs; elle légitime le despotisme partout ou elle le trouve établi de fait; elle conduit à l'anarchie, parce que tout pouvoir délégué peut être retiré et que le peuple souverain n'a pu dépouiller les générations suivantes de leurs droits naturels et imprescriptibles.

La doctrine nouvelle fut accueillie dans des pays qui avoient su se prémunir contre le poison de l'irréligion. Elle trouva surtout des partisans en Allemagne, où elle parut à beaucoup de personnes le complément de la réforme du seizième siècle, qu'on regardoit comme l'époque de la liberté religieuse. Les journaux littéraires de ce pays la répandirent sous toutes les formes; elle devint dominante dans les maisons d'éducation et dans les universités; plusieurs souverains, flattés des éloges que leur prodiguoient les philosophes, lui rendirent hommage. Le moment arriva où ses adhérens crurent les esprits assez préparés pour commencer à mettre le nouveau système en pratique. Un professeur d'Ingolstadt en Bavière, *Adam Weishaupt*, fonda 1776.
un ordre secret, dit des *Illuminés*, lequel, enté sur le rit de la société des francs-maçons et sur la discipline usitée dans l'institution des Jésuites, professa en apparence l'amour de la vérité et de la vertu, la haine des préjugés et du despotisme [1], mais initia ses adeptes

[1] Il sera probablement superflu de dire que les illuminés n'ont rien de commun avec les visionnaires dont parle *Mirabeau* dans son ouvrage sur la monarchie prussienne. Trouvant celle-ci en Allemagne, et entendant parler en même temps des illuminés qu'on venoit de découvrir à cette époque, il confondit les deux sectes, et nomma illuminés une classe de fanatiques qui professoient d'autres erreurs, mais dont la croyance s'écartoit absolument de celle des illuminés. L'erreur de Mirabeau s'est perpétuée dans beaucoup de livres françois.

dans le projet, et leur enseigna les moyens de secouer toute autorité religieuse et civile, de renverser toute domination établie, de rendre aux hommes cette liberté et cette égalité dont ils avoient joui, disoit-on, dans l'état de nature et dont les institutions civiles les avoient dépouillés.

1785. Cet ordre fut découvert et dissous, mais en Bavière seulement; car il se perpétua dans plusieurs contrées de l'Allemagne, et existe probablement encore sous d'autres formes.

C'est ainsi que l'esprit public se corrompit dans le dix-huitième siècle; l'obéissance et l'amour de leurs rois cessèrent d'être aux yeux des peuples un titre de gloire; le désir vague d'un changement s'empara de tous les cœurs, l'erreur de toutes les têtes; ils engendrèrent cette révolution sanglante dont l'histoire sera l'objet de notre neuvième période.

Changement du système politique de l'Europe.

Dans la huitième, où nous entrons, le système politique de l'Europe éprouva quelques changemens notables.

L'équilibre entre les états, ébranlé par l'ambition de Louis XIV, avoit été affermi par la paix d'Utrecht; il se maintint pendant les quatre-vingts années suivantes sans de grandes altérations. Cependant, dans les transactions politiques qui eurent lieu à cette époque, l'Angleterre joua un rôle prépondérant auquel elle s'étoit préparée depuis qu'elle avoit cessé d'être le théâtre des discordes civiles. La gloire qu'elle avoit acquise par le succès de ses armes, dans la guerre d'Espagne, les avantages considérables que les traités d'Utrecht lui avoient procurés, tant en Europe qu'en Amérique, augmentèrent sa considération politique et lui donnèrent une influence dans les affaires générales, dont elle n'avoit pas joui auparavant. La nation angloise porta son commerce et sa marine à un degré d'étendue et de puissance qui devoit alarmer les états maritimes et commerçans et leur faire sentir que si le soin de leur commerce et de leur indépendance les attachoit à un système de balance

continentale, il importoit également à leur prospérité de mettre des bornes à la toute-puissance maritime de l'Angleterre. Il en résulta d'abord un nouveau genre de rivalité entre la France et l'Angleterre ; rivalité dont les effets se manifestèrent surtout depuis le milieu du dix-huitième siècle, et qui donna lieu à une alliance intime des branches de la maison de Bourbon. Plus tard, et par suite des principes sur le commerce des neutres proclamés par les Anglois, les puissances du Nord se confédérèrent contre la domination qu'on accusoit ce peuple de vouloir s'arroger sur mer. Dans la neuvième période, nous verrons même un instant tout le continent subjugué se tourner contre la nation qui seule avoit su conserver son commerce et son indépendance. La prépondérance de l'Angleterre est le premier changement qu'éprouva le système politique de l'Europe dans le dix-huitième siècle.

Le second eut lieu dans le Nord. Jusqu'alors les contrées septentrionales de l'Europe n'avoient eu que momentanément des rapports politiques avec le Sud. La Russie, séparée par les possessions suédoises, des côtes de la mer Baltique, appartenoit bien plutôt à l'Asie qu'à notre partie du monde. La Pologne, déchue de son ancienne puissance, étoit tombée dans l'anarchie et l'épuisement ; le Danemarck et la Suède, se disputant l'empire de la Baltique, n'avoient sur la politique du Sud d'autre influence que celle que les qualités personnelles de quelques-uns de ses princes avoient donnée à la Suède. La grande guerre du Nord, qui éclata au commencement du dix-huitième siècle, et les conquêtes par lesquelles Pierre-le-Grand étendit les bornes de son empire jusqu'au golfe de Finlande, et réduisit la Suède à un état de langueur dont elle ne s'est pas relevée, mirent la Russie dans le cas, non-seulement de jouer un rôle prédominant dans le Nord, mais aussi d'entrer d'une manière imposante dans le système de l'Europe.

Il s'éleva en même temps une nouvelle puissance

intermédiaire entre le Nord et le Sud, par la fondation de la monarchie prussienne; mais cet état resta dans les bornes de la médiocrité jusque vers le milieu du dix-huitième siècle : alors seulement le génie de Frédéric II l'éleva à un point de grandeur qui lui permit de lutter avec avantage contre les forces supérieures de ses voisins, sans pouvoir compromettre l'indépendance des autres états. Toutefois, la grandeur naissante de la Prusse fut la cause d'une rivalité entre cette puissance et l'Autriche qui, pendant soixante-dix ans, influa sur la politique européenne. Elle produisit le phénomène d'une alliance intime entre deux anciennes rivales, les maisons d'Autriche et de Bourbon, et en divisant l'Allemagne en deux systèmes opposés, prépara la dissolution de l'empire germanique. Tel fut le troisième changement qu'éprouva le système politique de l'Europe, dans le cours du dix-huitième siècle.

Le quatrième fut moins sensible que les trois autres; ses conséquences funestes ne se montrèrent que dans la neuvième période. Pour la première fois depuis trois siècles, des souverains européens osèrent rompre des traités et violer des engagemens, faire la guerre et entreprendre des conquêtes sans alléguer d'autres motifs que des raisons de convenance et le besoin de s'agrandir. Ainsi la base du système d'équilibre, l'inviolabilité des possessions bien acquises fut sapée et la ruine de ce système préparée. Les événemens de la guerre, pour la succession d'Autriche, fournirent les premiers exemples de ce mépris des traités; ils se renouvelèrent d'une manière effrayante à l'occasion du partage de la Pologne, et par les tentatives que fit l'empereur Joseph de s'emparer de la Bavière. L'acte d'iniquité, commis contre la Pologne, a été souvent cité dans la période de la révolution françoise, pour justifier toutes les violences et toutes les usurpations; il en est résulté une longue suite de calamités.

Le commerce continua, dans le dix-huitième siècle, à être un des principaux mobiles de la politique des

cabinets ; le système mercantile fut perfectionné et devint la base de l'administration de la plupart des états. Le commerce dut son accroissement à la consommation, devenue plus générale des denrées que fournissent au luxe européen les autres parties du monde. Les puissances maritimes donnèrent toute leur attention et prodiguèrent leurs soins à leurs colonies, dont ils augmentèrent le nombre par des établissemens nouveaux, et la prospérité par des règlemens. A l'exemple de Louis XIV, la plupart des états conservèrent sur pied des armées nombreuses ; cet usage fut poussé jusqu'à l'excès depuis 1740. Il augmenta l'influence de l'Angleterre sur les affaires du continent, parce que dispensée elle-même par sa position, d'augmenter son armée dans la proportion de celles des autres états, elle put leur fournir des subsides dont, à l'exception de la France, de l'Espagne et des Provinces-Unies, aucune puissance entrant en guerre ne put plus se passer. Ce fut aussi depuis 1740 ou depuis les guerres de Frédéric II, que la tactique et l'art militaire en général parvinrent à un point de perfection auquel on pensoit qu'il ne pouvoit rien être ajouté. Enfin, le système financier de plusieurs états éprouva une révolution lorsqu'on imagina de constituer les dettes des états, c'est-à-dire de fonder des rentes pour en servir les intérêts sans rembourser les capitaux, et surtout depuis que Pitt inventa les fonds d'amortissement par le moyen de rentes accumulées.]

Situation politique de l'Europe. 1713.

Les efforts extraordinaires que les puissances de l'Europe avoient faits, dans la septième période, pour assurer l'équilibre continental contre les desseins ambitieux de la France et de la Suède, amenèrent un long état de calme, dont ces puissances devoient profiter pour encourager l'industrie, les arts et le commerce, afin de réparer les maux que des guerres longues et désastreuses leur avoient causés. Les cabinets furent donc attentifs à maintenir les dispositions des traités d'Utrecht et de Stockholm, et à écarter,

par la voie des négociations, tout ce qui pouvoit exciter une nouvelle guerre générale.

La bonne intelligence qui subsista entre la France et la Grande-Bretagne sous le règne de Georges I, et au commencement de celui de Georges II, son successeur, en un mot sous le ministère de Robert Walpole, fut l'effet des intérêts momentanés qui fixoient l'attention des deux cours, dont l'une craignoit le prétendant, et l'autre étoit alarmée des projets ambitieux de celle de Madrid.

Dispositions de la France et de l'Espagne.

Le duc d'Orléans, régent en France pendant la minorité de Louis XV, ne cherchoit qu'à maintenir la paix et l'ordre politique que les derniers traités avoient introduits, dans l'intention où il étoit de remédier au désordre des finances que Louis XIV avoit laissées dans un état déplorable[1]. Le roi d'Espagne, au contraire, qui désiroit de faire revivre ses droits à la couronne de France qu'il avoit abandonnés, accueillit les projets téméraires du cardinal Albéroni, son premier ministre[2], tendant à renouveler la guerre, à reconquérir les pays que la paix d'Utrecht avoit démembrés de la monarchie espagnole, à dépouiller le duc d'Orléans de la régence pour en revêtir le roi d'Espagne, et à rétablir le prétendant, fils de Jacques II, sur le trône de la Grande-Bretagne.

[1] Parmi les moyens dont le régent fit usage pour amortir les dettes de l'état qui se montoient à trois milliards, on remarque le fameux système de l'écossois Law et l'établissement d'une banque qui, après avoir eu le plus grand succès, échoua complétement, et causa la ruine d'une foule de familles. Voyez les *Mémoires de la régence du duc d'Orléans*, et STEWARTS, *Recherches des principes de l'économie politique.*

[2] Albéroni, homme d'un génie vaste et entreprenant, n'étoit d'abord que simple curé d'un village près de Parme. Il s'insinua auprès du duc de Vendôme, pendant que ce prince commandoit l'armée françoise en Italie. Le duc l'emmena avec lui en Espagne, où il le recommanda à la princesse des Ursins qui étoit alors toute-puissante à la cour de Philippe V. On prétend que ce fut Albéroni qui suggéra l'idée du second mariage que Philippe contracta, en 1714, avec la princesse de Parme, et qui fut suivi de la chute de la princesse des Ursins et de l'élévation d'Albéroni au rang de cardinal et de premier ministre. (Voir les *Mémoires de Saint-Simon*, nouv. édition, 6 vol. in-8. Paris, 1818.)

Les traités d'Utrecht, quoiqu'ils eussent pacifié une grande partie de l'Europe, n'en étoient pas moins défectueux en ce qu'ils n'avoient pas mis d'accord l'empereur et le roi d'Espagne, les deux principaux prétendans à la succession espagnole. L'empereur Charles VI ne reconnoissoit pas encore Philippe V en sa qualité de roi d'Espagne, et Philippe refusoit, à son tour, d'acquiescer aux démembremens de la monarchie espagnole, que les traités d'Utrecht avoient ordonnés en faveur de l'empereur. Imperfections des traités d'Utrecht.

Pour déjouer les projets et les menées sourdes[1] du ministre espagnol, le duc d'Orléans crut devoir rechercher l'alliance de l'Angleterre, comme étant la puissance plus particulièrement intéressée au maintien des traités d'Utrecht dont elle avoit dicté les points fondamentaux. Cette alliance, dans laquelle entrèrent aussi les Etats-Généraux des Provinces-Unies, fut conclue à La Haye. Les dispositions des traités d'Utrecht, celles surtout qui se rapportent à la succession des deux couronnes, y furent renouvelées; et le régent, pour complaire au roi d'Angleterre, consentit à faire sortir de France le prétendant, et à admettre à Dunkerque des commissaires britanniques chargés d'en surveiller le port[2]. Triple-alliance. 4 janvier 1717.

Le cardinal Albéroni, sans être déconcerté par la triple-alliance, persista dans son dessein de recommencer la guerre. Il n'eut pas plutôt réparé les forces de l'Espagne et préparé un armement, qu'il fit attaquer la Sardaigne dont il dépouilla l'empereur. Cette conquête fut suivie de celle de la Sicile que les Espagnols enlevèrent au duc de Savoie. Renouvellement de la guerre. août 1717. mai 1718.

La France et l'Angleterre, indignées de l'infraction Quadruple-alliance.

[1] On se rappellera ici l'intrigue qu'ourdit le cardinal, de concert avec le baron de Gœrtz, ministre de Charles XII, pour détrôner George I, roi de la Grande-Bretagne, comme aussi la conjuration qu'il trama en France contre le régent. Voyez *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par M. Lacretelle le jeune, t. I, p. 195, 226 et suiv.

[2] Voyez *Histoire des traités de paix*, refondue, tom. II, pag. 179.

d'un traité qu'elles regardoient comme leur ouvrage, signèrent alors à Londres avec l'empereur la fameuse quadruple-alliance [1], qui renfermoit le projet d'un traité de paix à faire entre l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Les puissances liguées y prenoient l'engagement de faire agréer ce projet aux parties intéressées, et, en cas de refus de leur part, de les y contraindre par la voie des armes. L'empereur devoit renoncer à ses droits à la monarchie espagnole, et reconnoître Philippe V comme légitime roi d'Espagne, moyennant la renonciation que feroit ce prince aux provinces d'Italie et des Pays-Bas, que les traités d'Utrecht et de la quadruple-alliance adjugeoient à l'empereur. Le duc de Savoie, en cédant la Sicile au monarque autrichien, recevoit en échange la Sardaigne dont le roi d'Espagne devoit se dessaisir. Le droit de réversion à la couronne d'Espagne, que la paix d'Utrecht avoit établi à l'égard de la Sicile, fut transféré à la Sardaigne. Ce traité accordoit d'ailleurs à don Carlos, fils aîné du second lit de Philippe V, l'expectative et l'investiture éventuelle des duchés de Parme et de Plaisance, ainsi que du grand-duché de Toscane, à la charge de les tenir, à titre de fiefs mâles, de l'empereur et de l'Empire, après le décès des derniers rejetons mâles des maisons de Farnèse et de Médicis qui en jouissoient alors; et, afin de mieux assurer cette double succession à l'infant, on convint d'introduire, dans les deux duchés, un corps de six mille Suisses, pour être répartis dans les places de Livourne, de Porto-Ferrajo, de Parme et de Plaisance. Les puissances contractantes et médiatrices prirent sur elles de pourvoir au paiement de ces troupes [2].

2 août 1718.

Son exécution.

Le duc de Savoie ne tarda pas à souscrire aux con-

[1] On lui donna le nom de *quadruple-alliance*, parce qu'on y stipula, en même temps, pour les Hollandois qu'on présumoit disposés à y entrer, et qui n'y entrèrent, en effet, que le 16 février 1719.

[2] Dumont, *Corps dipl.*, t. VIII, part. I, p. 531, et l'*Hist. des traités de paix*, refondue, t. II, p. 184.

ditions de la quadruple-alliance; mais il n'en fut pas de même du roi d'Espagne. Ce prince, ayant persisté dans son refus, la France et l'Angleterre lui déclarèrent la guerre. Les François firent une invasion dans les provinces de Guipuscoa et de Catalogne; les Anglois envahirent la Galice, et s'emparèrent du port de Vigo. Des mesures si vigoureuses ébranlèrent la fermeté du roi d'Espagne; il signa la quadruple-alliance, et éloigna de sa cour le cardinal Albéroni, l'auteur des mesures dont les puissances alliées avoient à se plaindre. Les troupes espagnoles ayant depuis évacué la Sicile et la Sardaigne, l'empereur prit possession de la Sicile, et Victor-Amédée II, duc de Savoje, de la Sardaigne[1].

10 nov. 1718.

1719.

26 janvier 1720.

Congrès de Cambrai.

La guerre sembloit alors terminée; cependant la paix n'étoit pas faite, et il restoit encore bien des difficultés à aplanir entre l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Pour y parvenir et pour arrêter une paix définitive entre ces trois puissances, on indiqua un congrès à Cambrai. Ce congrès devoit s'ouvrir en 1721 sous la médiation de la France et de l'Angleterre; mais des contestations qui s'élevèrent sur plusieurs des articles préliminaires, en retardèrent l'ouverture formelle pendant plusieurs années consécutives[2]. Il s'agissoit d'effectuer, avant tout, l'échange des actes de renonciation réciproque de l'empereur et du roi d'Espagne, stipulée par le traité de la quadruple-alliance. L'empereur, qui avoit de la répugnance à abandonner ses prétentions à la monarchie espagnole, éleva des difficultés sur la forme de ces renonciations. Il exigeoit que celle de Philippe V sur les provinces d'Italie et des Pays-Bas fût confirmée par les cortès d'Espagne.

[1] La prise de possession de la Sardaigne, par ce prince, est du 8 août 1720. Après avoir ainsi acquis la royauté et doublé les revenus et la puissance de son état, Victor-Amédée II prit, en 1730, le parti d'abdiquer la couronne en faveur de Charles-Emmanuel III, son fils; mais s'étant repenti depuis de sa démarche, et ayant fait des tentatives pour remonter sur le trône, il fut arrêté par ordre de ce fils, et confiné au château de Moncalier où il termina ses jours en 1732, âgé de soixante-six ans. Voyez *Mémoire historique de l'abbé* ROMAN, p. 259.

[2] Voyez *Mémoires du congrès de Cambrai.*

Philippe demandoit, à son tour, que la renonciation de l'empereur à la monarchie espagnole fût ratifiée par les Etats de l'Empire. La France et l'Angleterre, pour écarter cette difficulté, arrêtèrent, par une convention particulière signée à Paris, que les renonciations des deux princes, quelque défectueuses qu'elles fussent, seroient censées valides, sous la garantie des deux puissances médiatrices.

27 sept. 1721.

Différend sur la compagnie d'Ostende.

A peine cette difficulté fut-elle écartée, qu'il s'en présenta une autre beaucoup plus embarrassante : elle étoit relative à la compagnie d'Ostende que l'empereur venoit de créer, et à laquelle, par un octroi signé à Vienne le 19 décembre 1722, il accordoit pour trente ans le privilége exclusif de négocier aux Indes orientales et occidentales, et sur les côtes de l'Afrique[1]. Cet établissement indisposa contre l'empereur les puissances maritimes, et particulièrement les Hollandois, qui le regardoient comme préjudiciable à leur commerce aux Indes. Ils soutenoient que, selon les termes du traité de Münster de 1648, confirmé par l'article 26 du traité de la barrière de 1715, le commerce des Espagnols dans les Indes orientales devoit rester comme il étoit à cette époque[2].

Investitures d'Italie.

Rien d'ailleurs, dans ces discussions préliminaires, n'éprouva plus de contradictions que les lettres d'expectative et d'investiture éventuelle du grand-duché de Toscane et des duchés de Parme et de Plaisance, que l'empereur s'étoit engagé par la quadruple-alliance, à délivrer à don Carlos, infant d'Espagne. Le duc de Parme, le pape et le grand-duc de Toscane y formèrent opposition. Antoine, dernier duc de Parme et de Plaisance de la maison de Farnèse, demandoit que l'empereur et l'Empire n'exerçassent point, de son vivant, sur le duché de Parme, les droits de domaine direct, que le traité de la quadruple-alliance établissoit à leur égard. Le pape protestoit aussi hautement contre la

[1] Dumont, *Corps dipl.*, t. VIII, part. II, p. 44.
[2] Rousset, *Actes et mémoires*, t. II et III.

clause du traité qui le privoit de ses droits de supériorité sur Parme et Plaisance, dont il jouissoit depuis quelques siècles. Quant au grand-duc de Toscane, Jean-Gaston, dernier prince de la maison de Médicis[1], il soutenoit que, son duché ne relevant que de Dieu seul, il ne pouvoit point admettre qu'il fût déclaré fief d'Empire, ni reconnoître pour héritiers de ses états l'infant d'Espagne, au préjudice des droits de sa sœur, veuve de l'électeur palatin.

L'empereur Charles VI, sans s'arrêter à ces oppositions, porta l'affaire des investitures à la diète de Ratisbonne; et, après en avoir obtenu le consentement, il fit expédier, en faveur de don Carlos et de ses héritiers mâles, les lettres d'expectative et d'investiture éventuelle ordonnées par la quadruple-alliance. Ces lettres ayant été présentées au congrès, le roi d'Espagne refusa de les recevoir, en alléguant les protestations du pape et celles du grand-duc de Toscane. Il ne s'y prêta que moyennant un acte de garantie que lui délivrèrent les puissances médiatrices[2].

Toutes ces difficultés ayant été aplanies et les préliminaires terminés, on en vint enfin à des conférences réglées à Cambrai, pour la conclusion de la paix définitive entre l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. avril 1724.

On croyoit déjà toucher au moment de la conclusion, lorsque des différends survenus entre les ministres de l'empereur et ceux des puissances médiatrices, occasionèrent de nouveaux retards.

Rupture du congrès de Cambrai.

Sur ces entrefaites le duc de Bourbon, qui venoit de remplacer, dans le ministère[3], le duc d'Orléans, renvoya en Espagne l'infante Marie, fille de Philippe V, qu'on élevoit à la cour de France comme future épouse 5 avril 1725.

[1] Jean-Gaston, en succédant, en 1723, à son père Cosme III, étoit âgé de cinquante-deux ans, et ne vivoit point avec son épouse qui étoit une princesse de Saxe-Lauenbourg.

[2] Dumont, *Corps dipl.*, t. VIII, part. II, p. 152.

[3] Le ministère du duc de Bourbon dura depuis 1723 jusqu'en 1726, où le cardinal de Fleury entra dans le ministère et y resta jusqu'à sa mort, en 1743.

de Louis XV. Cet événement occasiona la rupture du congrès. Philippe V, cruellement offensé, rappela aussitôt ses ministres de Cambrai. Le baron de Ripperda [1], qu'il avoit envoyé à la cour impériale, termina, par ses ordres, et au mépris de la médiation françoise, les différends qui subsistoient encore entre les deux cours. Il en résulta un traité de paix particulier entre l'empereur et le roi d'Espagne, lequel fut signé à Vienne.

30 avril 1725.

Paix de Vienne de 1725.

Ce traité renouvela la renonciation de Philippe V aux provinces d'Italie et des Pays-Bas, ainsi que celle de l'empereur à l'Espagne et aux Indes. L'investiture éventuelle des duchés de Parme et de Plaisance et celle du grand-duché de Toscane furent également confirmées. La seule disposition nouvelle que présentoit ce traité, étoit la garantie dont se chargeoit le roi d'Espagne de la fameuse pragmatique sanction de l'empereur Charles VI, par laquelle ce prince assuroit à sa fille la succession de tous ses états. Ce fut principalement par cette garantie que Philippe V parvint à se concilier la cour de Vienne [2].

Alliance de Vienne.

La paix de Vienne fut accompagnée d'une alliance défensive entre l'empereur et le roi d'Espagne. Elle portoit, entre autres clauses, que l'empereur emploieroit ses bons offices pour obtenir, en faveur du roi d'Espagne, la restitution de Gibraltar et de l'île de Minorque. Le roi d'Espagne, de son côté, accordoit aux

[1] Ce fameux aventurier étoit issu d'une famille noble de la province de Groningue. Nommé, en 1715, ambassadeur de Hollande à la cour de Madrid, il s'y insinua auprès du roi Philippe V qui l'envoya, en 1724, à la cour de Vienne pour y traiter avec l'empereur Charles VI. De retour de cette cour, il fut élevé au rang de duc et de premier ministre d'Espagne. Disgracié pour ses imprudences et enfermé au château de Ségovie, il s'en évada en 1728; et, après avoir parcouru différens pays, il passa à Maroc, où, à ce qu'on prétend, il se fit mahométan, de même qu'il s'étoit fait catholique à Madrid. Forcé de quitter cette nouvelle retraite, il se rendit à Tetuan où il mourut en 1737. Voyez les *Mémoires de l'abbé* DE MONTGON, t. I et VII.

[2] DUMONT, *Corps diplom.*, tom. VIII, part. II, p. 106; et les *Mémoires de l'abbé* DE MONTGON.

vaisseaux de l'empereur et de ses sujets la libre entrée dans ses ports, et toutes les franchises et prérogatives dont jouissoient dans le commerce les nations les plus étroitement liées à l'Espagne.

Alliance d'Hanovre.

Ces clauses alarmèrent l'Angleterre et la Hollande, et l'intimité qui venoit de s'établir entre les cours de Vienne et de Madrid fixa plus particulièrement l'attention du duc de Bourbon, qui, comme auteur du renvoi de l'infante, craignoit les suites du ressentiment du roi d'Espagne. Pour les prévenir, ce prince négocia avec l'Angleterre et le roi de Prusse une ligue capable de contre-balancer celle de Vienne. Elle fut conclue à Herrenhausen, près d'Hanovre, et est connue plus particulièrement sous le nom d'alliance d'Hanovre. 3 sept. 1725.

L'Europe partagée entre ces deux alliances.

Toute l'Europe se partagea entre ces deux alliances. La Hollande, la Suède et le Danemarck accédèrent à l'alliance d'Hanovre : Catherine I, impératrice de Russie, et les principaux Etats catholiques de l'Empire se réunirent à celle de Vienne. L'empereur réussit même à détacher le roi de Prusse de l'alliance d'Hanovre, pour l'entraîner dans la sienne. On se croyoit alors à la veille d'une nouvelle guerre générale : les ambassadeurs furent rappelés des différentes cours ; les Anglois envoyèrent de grandes et puissantes flottes en Amérique, dans la Méditerranée et dans la mer Baltique, et les Espagnols commencèrent les hostilités en mettant le siége devant la forteresse de Gibraltar. Cependant la mort de l'impératrice de Russie causa un changement dans les dispositions des puissances du nord. L'empereur, voyant qu'il ne pouvoit plus compter sur l'assistance de la Russie, ne témoigna aucune envie de seconder les entreprises des Espagnols ; mais ce qui contribua surtout à maintenir la paix, c'est que ni la France ni l'Angleterre ne désiroient la guerre. 17 mai 1727.

Préliminaires de Paris.

Ce fut dans ces circonstances que le pape interposa sa médiation, et qu'on parvint à signer, à Paris, un nouveau traité de préliminaires, qui portoit qu'il y auroit un armistice de sept ans ; que la compagnie d'Ostende seroit suspendue pour le même temps, et 31 mai 1727.

qu'on tiendroit un nouveau congrès général à Aix-la-Chapelle [1].

Congrès de Soissons. 1728.

Ce congrès, transféré d'abord à Cambrai, et de là à Soissons, s'ouvrit dans cette dernière ville. On y vit paroître les ambassadeurs de presque toutes les puissances de l'Europe; et l'on espéroit, avec d'autant plus de raison, une heureuse issue du congrès, que la plupart des difficultés qui avoient embarrassé celui de Cambrai, se trouvoient aplanies par la paix de Vienne, et qu'il ne s'agissoit plus que de terminer l'affaire de la succession de Parme et de Toscane. Cependant l'empereur ayant exigé qu'on adoptât la pragmatique sanction autrichienne pour base des arrangemens qui devoient consolider la paix à Soissons, cet incident devint le sujet de nouvelles contestations. Le cardinal de Fleury, qui tenoit alors le rang de premier ministre en France, s'étant opposé, de toutes ses forces, à cette prétention de la cour de Vienne, l'empereur se rendit, à son tour, difficile sur les objets qui devoient se négocier à Soissons. C'est ce qui fit naître au cardinal l'idée de se rapprocher de la cour de Madrid, et d'entamer avec elle une négociation secrète, dans laquelle il trouva aussi moyen d'entraîner l'Angleterre.

Paix de Séville. 9 nov. 1729.

Il en résulta un traité de paix, d'union et d'alliance défensive, qui fut signé à Séville entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Ces puissances se chargèrent de la garantie de la succession de Parme et de Toscane en faveur de l'infant don Carlos; et, pour assurer l'effet de cette garantie, elles arrêtèrent de substituer six mille hommes de troupes espagnoles aux garnisons suisses que la quadruple-alliance avoit désignées [2]. Les Hollandois accédèrent à ce traité, moyennant l'engagement que prirent les puissances contractantes de leur procurer une entière satisfaction à l'égard de la compagnie d'Ostende.

[1] Dumont, t. VIII, part. II, p. 146.

[2] Dumont, tom. VIII, part. II, pag. 158; et les *Mémoires* de Montgon t. VII.

L'empereur, à l'exclusion duquel le traité de Séville avoit été consenti, fut au désespoir d'avoir manqué son principal but qui étoit l'adoption de la pragmatique sanction autrichienne. Il étoit indigné de voir que les alliés de Séville prétendissent lui faire la loi touchant l'abolition de la compagnie d'Ostende, et l'introduction des troupes espagnoles en Italie. Ce prince, résolu de ne pas plier, rompit aussitôt toute relation avec la cour d'Espagne; il en rappela son ambassadeur, et prit des mesures pour empêcher l'introduction des troupes espagnoles en Italie. Le dernier duc de Parme, Antoine Farnèse, étant mort, il fit prendre, par ses troupes, possession de ce duché. janvier 1731.

Enfin, pour terminer tous les différens, le roi d'Angleterre, de concert avec les Etats-Généraux, ouvrit une négociation avec l'empereur, dont le résultat fut un traité d'alliance signé à Vienne, entre ce prince, l'Angleterre et la Hollande. En vertu de ce traité, les trois puissances contractantes se garantirent mutuellement leurs états, possessions et droits; l'Angleterre et la Hollande se chargèrent, plus particulièrement, de la garantie de la pragmatique sanction autrichienne, et l'empereur, de son côté, consentit à l'introduction des troupes espagnoles dans les duchés d'Italie ainsi qu'à la suppression de la compagnie d'Ostende; il s'engagea même à ne jamais exercer le commerce des Pays-Bas aux Indes, ni par la compagnie d'Ostende, ni par aucune autre compagnie [1]. Traité de Vienne de 1731. 16 mars 1731.

A la suite de ce traité qui fut approuvé par les Etats d'Empire, l'infant don Carlos prit possession des duchés de Parme et de Plaisance, et le grand-duc de Toscane reconnut aussi ce prince pour son successeur. Ainsi se terminèrent les longues contestations sur la succession d'Espagne, après avoir agité, pendant trente ans, une grande partie de l'Europe.

Au milieu de ces contestations, il s'étoit élevé une guerre entre la Porte et la république de Venise, dans Guerre avec les Turcs.

[1] *Supplément de* Dumont, t. II, part. II, p. 288.

laquelle l'empereur Charles VI fut aussi impliqué. Les Turcs désiroient de reprendre la Morée qu'ils avoient été forcés d'abandonner aux Vénitiens par la paix de Carlowitz. Au lieu d'attaquer cette république pendant que l'empereur, occupé par la guerre de France, étoit hors d'état de la secourir, ils attendirent la conclusion des traités d'Utrecht, de Rastadt et de
7 déc. 1714. Bade, pour lui déclarer la guerre. Les prétextes dont la Porte usa pour colorer cette rupture étoient extrêmement frivoles; mais elle n'ignoroit pas que les Vénitiens, livrés à la plus parfaite sécurité, depuis la paix de Carlowitz, avoient négligé de relever les fortifications des places ruinées pendant la guerre, et qu'il lui seroit facile d'en entreprendre de nouveau la conquête.

En effet, le grand-vizir ne reconquit pas seulement la Morée pendant le cours de la campagne de 1715; il dépouilla aussi les Vénitiens des places qu'ils tenoient encore dans l'île de Candie, et vint, au commencement de la campagne suivante, mettre le siége devant la ville de Corfou. L'empereur Charles VI, en sa qualité de garant de la paix da Carlowitz, crut alors devoir prendre la défense de la république; il déclara la guerre à la Porte, et son exemple fut suivi par le pape et par le roi d'Espagne, qui joignirent leurs vaisseaux à ceux des Vénitiens. Les Turcs furent vaincus dans plusieurs combats maritimes, et forcés de lever le siége de Corfou, après y avoir sacrifié beaucoup de monde.

Campagnes de Hongrie. Les campagnes de Hongrie de 1716 et 1717, furent très-glorieuses pour les armes de l'empereur. Une victoire brillante que le prince Eugène remporta sur le
5 août 1716. grand-vizir auprès de Peterwaradin, lui facilita le moyen d'investir Temeswar. Il emporta cette place après un siége de deux mois, et acheva ainsi la conquête de la Hongrie. Ce grand capitaine, pour couronner son
1717. ouvrage, entreprit ensuite le siége de la ville de Belgrade, regardée par les Turcs comme le principal boulevard de leur empire. Le grand-vizir marcha au secours de cette place, à la tête d'une armée formidable. Il s'établit devant Belgrade, et investit l'armée impé-

riale par un demi-cercle qu'il forma autour d'elle, depuis le Danube jusqu'à la Save. Il ne resta alors d'autre parti à prendre au prince Eugène que de sortir de son camp pour attaquer les Turcs dans leurs retranchemens. Il s'y prit avec tant d'adresse, que, malgré la grande supériorité des Turcs, il les força dans leur camp et les mit dans une entière déroute [1]. 16 août 1717.

Paix de Passarowitz.

Cette victoire fut suivie de la reddition de Belgrade et de plusieurs places sur la Save et sur le Danube. Elle fit désirer la paix à la Porte; et comme l'empereur, qui venoit d'être attaqué en Italie par les Espagnols, la désiroit également, ou accepta de part et d'autre la médiation de l'Angleterre et de la Hollande.

Un congrès s'ouvrit à Passarowitz, petite ville de Servie, près de l'embouchure de la Morave dans le Danube. La paix y fut conclue entre les trois puissances belligérantes, sur la base de l'*uti possidetis*. L'empereur conserva Temeswar, Orsowa, Belgrade, avec la partie de la Walachie située en-deçà de la rivière d'Aluta, de même que la Servie, d'après une ligne déterminée par le traité; et les deux rives de la Save, depuis la Drina jusqu'à l'Unna. Les Vénitiens restèrent dépouillés de la Morée; mais ils conservèrent plusieurs places de l'Herzegowine, de la Dalmatie et de l'Albanie, dont ils s'étoient emparés pendant la guerre. La Porte leur restitua l'île de Cérigo dans l'Archipel [2]. 21 juillet 1718.

Diète de Presbourg de 1722.

Les succès que l'empereur Charles VI eut dans cette guerre, procurèrent de nouveaux avantages à sa maison de la part des Etats du royaume d'Hongrie. La diète de 1687, en accordant à l'empereur Léopold I le droit d'hérédité au royaume d'Hongrie, avoit restreint cette prérogative aux seuls mâles de la maison

[1] *Histoire du prince Eugène*, tom. V, liv. XIV, pag. 162; *Mémoires du prince Eugène, écrits par lui-même*, et publiés à Weimar en 1809, p. 155, où ce prince se fait le procès à lui-même sur la bataille de Belgrade, et HAYNE, *Abhandlung über die Kriegskunst der Türken*, p. 383.

[2] DUMONT, *Corps dipl.*, t. VIII, part. I, p. 502 et 524. *Hist. des traités de paix*, refondue, vol. XIV.

d'Autriche; et l'empereur Charles VI avoit reconnu, à son avénement au trône, le droit d'élection des Etats au cas qu'il vînt à mourir sans laisser de postérité mâle. Ce prince, voyant depuis qu'il ne lui restoit que des filles de son mariage avec Elisabeth, princesse de Brunswick, et désirant de leur assurer la succession au royaume d'Hongrie, de même que dans ses autres
1722. états, convoqua une diète à Presbourg, et y engagea les états de ce royaume à étendre le droit de succession aux femmes dans l'ordre qu'il avoit établi par son règlement, connu sous le nom de pragmatique sanction autrichienne, et publié quelques années auparavant[1].

Révolution de Suède de 1719.

Une révolution arriva dans le gouvernement de Suède, immédiatement après la mort de Charles XII, et avant que la grande guerre du Nord ne fût entièrement terminée. Réduite à un véritable état de détresse par la folle ambition et l'inflexible opiniâtreté de ce prince, la Suède voyoit ses plus belles provinces occupées par l'ennemi, son commerce anéanti, ses armées et ses flottes détruites. On attribuoit principalement ces désastres au pouvoir absolu et à l'abus que le roi Charles XII en avoit fait. Pour remédier à tant de maux, on crut devoir abolir un pouvoir devenu si nuisible à l'état. Charles n'ayant jamais été marié, le trône, selon le droit héréditaire, établi en Suède, passoit au fils laissé par la duchesse de Holstein-Gottorp, sœur aînée de Charles; mais le sénat de Suède préféra au prince de Gottorp la princesse Ulrique-Eléonore, sœur cadette du feu roi, moyennant la déclaration qu'elle fit de renoncer au pouvoir absolu, et de consentir à ne tenir la couronne que de la libre élection des Etats du royaume. Ces Etats, assemblés à Stockholm au commencement de l'année 1719, déclarèrent le trône vacant, et procédèrent ensuite à l'élection de la princesse. Avec son acte d'élection, on lui présenta une nouvelle forme de gouvernement et l'acte connu sous le nom

[1] Werbœcz, *Corp. jur. Hung.* Kemeny, *dissertation sur le droit de succession de la maison d'Autriche au royaume d'Hongrie.*

d'*assurance royale*, qui limitoit de nouveau l'autorité royale. La princesse signa ces actes, et les Etats déclarèrent traître à la patrie quiconque tenteroit de rétablir le pouvoir absolu. Le gouvernement fut confié à la reine concurremment avec le sénat, et le pouvoir législatif demeura réservé aux Etats, convoqués régulièrement tous les trois ans. On laissa à la reine le droit de faire des ordonnances; mais, pour avoir force de lois, elles devoient être soumises à l'examen des Etats, sans le consentement desquels la guerre ne pourroit pas être résolue. Quant aux délibérations du sénat, il fut arrêté qu'elles se feroient à la pluralité des suffrages; que la reine y auroit deux voix, et de plus une voix de prépondérance. Ainsi, le pouvoir principal passa entre les mains du sénat, dont les membres reprirent leur ancien titre de sénateurs du royaume, à la place de celui de conseillers du roi, qui leur avoit été attribué lors de la révolution de 1680. 21 février 1719.

Frédéric de Hesse, roi de Suède.

La reine Ulrique-Eléonore céda depuis la couronne au prince Frédéric de Hesse-Cassel, son époux. Les Etats, en se prêtant à l'élection de ce prince, arrêtèrent que la reine, au cas qu'elle vînt à survivre à son époux, rentreroit dans ses droits et reprendroit la couronne, sans qu'il fût besoin d'une nouvelle délibération des Etats. Le roi Frédéric, par *l'assurance royale* et la forme du gouvernement qu'il signa, consentit à de nouvelles modifications du pouvoir royal, surtout en ce qui concerne la nomination aux places. Par ces différentes dispositions et les changemens qui eurent encore lieu dans la suite, le pouvoir des rois de Suède fut insensiblement réduit à fort peu de chose. Il étoit d'autant plus facile d'empiéter sur ce pouvoir, que, par un vice radical de la nouvelle forme de gouvernement, le roi n'avoit aucun moyen constitutionnel pour conserver le peu d'autorité qu'on lui avoit laissé[1]. 22 mars 1720. 2 mai 1720.

[1] *Voyez*, sur cette révolution, *Eigentliche Staatsverfassung des Reiches Schweden unter seiner gesetzmæssigen Freiheit*. Stralsund und Greifswald 1758. *Des schwedischen Reichs Grundgesetze*, von Dæhnert.

Élection de Pologne. 1er février 1733.

La mort d'Auguste II, roi de Pologne, occasiona de nouveaux troubles qui, du nord de l'Europe, s'étendirent dans le midi, et entraînèrent de grands changemens en Italie. Louis XV crut devoir saisir cet événement pour faire remonter sur le trône de Pologne Stanislas Leczinsky, son beau-père, ancien protégé du roi Charles XII. Le primat et la plus grande partie de la noblesse de Pologne étant portés pour ce prince, son élection eut lieu. 12 sept. 1733.

Avénement de l'impératrice Anne.

Anne Iwanowna, fille cadette d'Iwan, frère aîné de Pierre-le-Grand, duchesse-douairière de Courlande, venoit de monter sur le trône de Russie, où elle remplaça l'empereur Pierre II Alexiéwitsch, mort à la fleur de son âge sans laisser de postérité. Les grands, en déférant à Anne la couronne, avoient limité son pouvoir par une capitulation qu'ils lui firent signer à Mitau, mais qu'elle prit le parti d'annuler immédiatement après son arrivée à Moscou [1]. 20 janvier 1730.

L'électeur de Saxe protégé par cette princesse.

Cette princesse craignant l'influence de la France en Pologne, dans le cas d'une guerre entre la Russie et la Porte, accorda sa protection pour le trône de Pologne à Auguste III, électeur de Saxe, fils du feu roi. Une partie de la noblesse polonoise, retirée du champ d'élection et soutenue d'une armée russe, élut en effet ce prince qu'elle opposa à Stanislas, le protégé de la France. 5 octobre 1733.

Les Russes, réunis alors aux troupes saxonnes, s'emparèrent de Varsovie, et forcèrent le roi Stanislas à se retirer à Dantzick. Il fut assiégé par une armée russe sous les ordres du feld-maréchal Münnich, et réduit à chercher son salut dans la fuite.

Guerre de Pologne.

Louis XV, voulant venger l'injure faite à son beau-père, et ne pouvant pas attaquer la Russie, prit le parti de déclarer la guerre à l'empereur, sur le fondement que ce prince avoit fait marcher une armée sur la frontière de la Pologne pour protéger l'élection du prince saxon.

[1] *Mémoires de* MANSTEIN, p. 34 et suiv.

L'Espagne et le roi de Sardaigne embrassèrent la cause de Stanislas, qui leur sembloit être celle de tous les rois, au lieu que l'empereur se vit abandonné de l'Angleterre et de la Hollande, dont il croyoit pouvoir réclamer les secours en vertu de la garantie que le traité d'alliance de Vienne avoit stipulée en sa faveur. Ces puissances jugèrent convenable à leurs intérêts de garder la neutralité dans cette guerre, sur l'assurance que la France donna aux Etats-Généraux de ne point en porter le théâtre dans les Pays-Bas autrichiens.

Campagnes du Rhin.

Les François commencèrent les hostilités par l'occupation de la Lorraine, dont le souverain François-Etienne, fils du duc Léopold, devoit épouser Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur Charles VI. Ce fut le comte de Belle-Isle qui prit possession de ce duché. Dans le même temps, le maréchal de Berwick passa le Rhin à la tête d'une armée françoise, et se rendit maître du fort de Kehl. En attaquant ainsi une forteresse de l'Empire, la France facilita à l'empereur les moyens d'entraîner le corps germanique dans sa querelle. En effet, l'Empire déclara la guerre à la France et à ses alliés, ce qui engagea les François à occuper plusieurs places sur la Moselle, et à faire la conquête de la forteresse de Philipsbourg, au siége de laquelle le maréchal de Berwick fut tué.

octobre 1733. février 1734. 12 juin 1734.

Campagnes d'Italie.

Le théâtre principal de la guerre s'établit en Italie, où les campagnes de 1734 et de 1735 furent très-glorieuses pour les alliés : à la suite de deux victoires qu'ils gagnèrent sur les impériaux, près de Parme et près de Guastalla, ils se rendirent maîtres de toute la Lombardie autrichienne, à l'exception de la seule place de Mantoue, dont ils formèrent le blocus. Une armée espagnole, commandée par le duc de Montemar, accompagné de l'infant don Carlos, dirigea sa marche sur Naples. Cette capitale ouvrit ses portes au prince espagnol. La victoire que les Espagnols remportèrent, à Bitonto, sur les impériaux, décida du sort du royaume de Naples. L'infant, après en avoir fait la conquête, passa dans la Sicile; il soumit pareillement

29 juin 1734. 19 sept. 1734. mars 1734. 25 mai 1734.

cette île, et se fit couronner roi des Deux-Siciles, à Palerme.

5 juillet 1735.

Première apparition des Russes sur le Rhin.

L'empereur, accablé de tous ces revers, et hors d'état de faire face aux puissances liguées contre lui, sollicita vivement le secours de la Russie. L'impératrice Anne, qui voyoit la guerre terminée en Pologne, et le roi Auguste en possession tranquille du trône, fit marcher, en Allemagne, au commencement du printemps de l'année 1735, un corps auxiliaire de dix mille Russes, sous la conduite du général comte de Lacy [1]. Ce corps, le premier de cette nation qui parut dans ces contrées, joignit, sur le Rhin, l'armée impériale que commandoit le prince Eugène. Ce prince ne réussit cependant pas dans son dessein de transporter le théâtre de la guerre dans la Lorraine.

Paix de Vienne de 1738.

Ce fut dans ces circonstances que les cours maritimes interposèrent leurs bons offices pour rétablir la paix entre l'empereur et les puissances liguées contre lui. Le cardinal de Fleury s'étant aperçu que cette médiation déplaisoit à la cour impériale, prit le parti d'entamer avec cette cour une négociation secrète, dont le résultat fut le traité des préliminaires. Il fallut néanmoins encore bien des négociations pour en venir à la conclusion de la paix définitive, qui ne fut signée à Vienne que le 8 novembre 1738, entre la France, l'empereur et l'Empire [1].

5 octobre 1735.

Clauses de ce traité.

Pour base de ce traité, on admit les traités antérieurs de Westphalie, de Nimègue, de Ryswick, d'Utrecht et de la quadruple-alliance. Stanislas y renonça au trône de Pologne, et n'en conserva que le titre sa vie durante. On lui accorda en dédommagement les duchés de Lorraine et de Bar [2], à condition que ces duchés passeroient, à sa mort, en pleine souveraineté à la France. Le seul comté de Falkenstein, avec ses appartenances et dépendances, fut réservé à François, duc de Lorraine. En échange du

[1] *Mémoires du général* DE MANSTEIN, p. 110.

[2] WENCK, *Codex juris gentium recentissimi*, t. I, p. 88; ainsi que l'*Histoire des traités de paix*, refondue, t. II, p. 246.

duché qu'il abdiquoit, ce prince reçut le grand-duché de Toscane, dont le dernier possesseur de la maison de Médicis, Jean-Gaston, venoit de mourir sans laisser de postérité [1]. Le royaume des Deux-Siciles, avec les ports de Toscane, fut assuré à don Carlos et à ses descendans mâles et femelles, pour passer, à leur défaut, aux frères puînés de ce prince et à leurs descendans. De son côté, don Carlos céda à l'empereur les duchés de Parme et de Plaisance, et renonça aussi aux droits que les traités antérieurs lui avoient accordés sur le grand-duché de Toscane. On rendit à l'empereur tout ce qu'on lui avoit enlevé dans le Milanois et dans le Mantouan, à la réserve du Novarois et du Tortonnois, qu'il fut obligé de céder à Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, avec les quatre terres de San-Fidélé, Torre di Forti, Gravedo et Campo-Maggiore, ainsi que la supériorité territoriale des fiefs appelés vulgairement les Langhes, pour tenir le tout à titre de fiefs impériaux et mâles. Enfin la France se chargea, dans la forme la plus authentique, de la garantie de la pragmatique sanction de l'empereur [2].

8 juillet 1737.

Les rois d'Espagne et de Sardaigne n'étoient pas satisfaits des conditions de ce traité. Le premier auroit voulu conserver le grand-duché de Toscane avec les duchés de Parme et de Plaisance; et l'autre s'étoit flatté d'obtenir un partage plus étendu dans la Lombardie. Aussi ces princes tardèrent-ils long-temps à admettre les articles convenus entre la France et la cour de Vienne; ils n'y consentirent que dans le cours de l'année 1739.

Pendant que les troubles pour la succession de Pologne occupoient une grande partie de l'Europe, il s'éleva entre les Turcs et les Russes une guerre dans laquelle l'Autriche fut aussi impliquée. L'impératrice de Russie, Anne Iwanowna, désirant de reprendre

Guerre des Russes contre les Turcs.

[1] Ce prince prit possession du duché de Lorraine en 1737, et le gouverna jusqu'à sa mort, arrivée en 1766, où ce duché fut réuni à la France.

[2] Art. 10 du traité de Vienne.

Azow et de réparer l'échec que Pierre-le-Grand avoit essuyé dans sa malheureuse campagne du Pruth, crut devoir profiter de la guerre qui subsistoit entre les Turcs et les Persans, pour former une alliance avec Thamas Kouli Khan, fameux conquérant de l'Orient, qui venoit de renverser l'ancienne dynastie des sofis de Perse. Les incursions que les Tatars de la Crimée avoient faites, en différens temps, dans les provinces russes, sans que la Porte se fût mise en devoir de les réprimer, servirent de motif à l'impératrice pour ordonner une expédition contre les Tatars, et pour déclarer, bientôt après, la guerre à la Porte. Ce fut pendant le cours de la campagne de 1736, que le comte de Lacy se rendit maître d'Azow, et que le maréchal Münnich, après avoir forcé les lignes de Pérécop, pénétra dans l'intérieur de la Crimée; mais ce général ayant, dans cette expédition, perdu beaucoup de monde par la faim et par les maladies, il ne lui fut pas possible de se maintenir dans la péninsule.

1735.

L'empereur y prend part.

L'empereur se présenta d'abord comme médiateur entre les puissances belligérantes. On ouvrit à Niemirow, en Pologne, des conférences qui furent infructueuses. Les Russes, qui venoient de prendre Oczacow, enhardis par leurs succès, désiroient la continuation de la guerre; et l'empereur, sans avoir égard au mauvais état de ses forces militaires et à la perte qu'il venoit de faire du célèbre prince Eugène, comptoit partager les conquêtes des Russes. Il quitta donc le rôle de médiateur, pour agir offensivement contre les Turcs; mais il eut bientôt lieu de se repentir de sa démarche. Animés par le fameux comte de Bonneval, les Turcs remportèrent des avantages considérables sur les Autrichiens; ils les délogèrent, pendant les campagnes de 1737 et 1738, de la Walachie et de la Sewie, reprirent Orsowa, et vinrent, en 1739, mettre le siége devant la ville de Belgrade.

1737.

21 avril 1736.

Paix de Belgrade.

La cour de Vienne consternée eut recours à la médiation de M. de Villeneuve, ambassadeur de France à Constantinople, pour traiter de sa paix avec la Porte;

le comte de Neipperg, envoyé par l'empereur au camp même des Turcs devant Belgrade, y signa, avec un peu trop de précipitation, la paix sous des conditions très-désavantageuses à l'Autriche; et l'impératrice Anne, qui avoit conféré ses pleins pouvoirs à l'ambassadeur françois, consentit aussi à un traité peu favorable à la Russie [1], malgré la victoire brillante que le maréchal Münnich remporta, sur les Turcs, aux environs de Choczim, laquelle fut suivie de la prise de cette place et de la conquête de la Moldavie par les Russes.

18 sept. 1739.

28 août 1739.

Clauses de ce traité.

L'empereur céda, par cette paix, à la Porte, Belgrade, Sabacz, Orsowa, avec la Servie et la Walachie autrichienne. Le Danube, la Save et l'Unna furent établis de nouveau pour limites entre les deux empires, et l'Autriche ne conserva, des cessions qui lui avoient été faites par la paix de Passarowitz, que le seul bannat de Temeswar. On accorda cependant aux marchands autrichiens l'entrée et la sortie libre des royaumes et provinces de l'empire ottoman, tant par terre que par mer, sur leurs propres vaisseaux, avec pavillon et lettres-patentes de l'empereur, à condition qu'ils paieroient les droits accoutumés.

La Russie rendit toutes ses conquêtes, entre autres Choczim et la Moldavie. On régla, par différentes conventions particulières, les limites entre les deux empires. La forteresse d'Azow fut démolie, et il fut convenu que la Russie ne pourroit construire de nouvelle forteresse qu'à trente werstes au-delà de cette place, et la Porte, à trente werstes en-deçà du côté du Kuban. Il fut même interdit à la Russie d'avoir et de construire des flottes ou d'autres navires, ni sur la mer de Zabache ni sur la mer Noire. Les Cosaques Zaporogues restèrent sous la domination de la Russie, qui obtint aussi de la Porte la reconnoissance du titre impérial [2].

[1] Le traité de paix entre la Russie et la Porte fut signé au camp de Belgrade le 18 septembre 1739, il fut ratifié par l'impératrice à Saint-Pétersbourg le 16 octobre suivant.

[2] Wenck, t. I, p. 316 et suiv.; *Hist. de la paix de Belgrade* par

La paix entre la Russie et la Porte fut déclarée perpétuelle; mais on limita à vingt-sept ans celle entre l'Autriche et la Porte. Cette dernière fut renouvelée sous l'impératrice Marie-Thérèse, et rendue pareillement perpétuelle, par une convention que cette princesse conclut avec la Porte le 25 mai 1747.

Succession d'Autriche.

La succession de l'empereur Charles VI, dernier mâle de la maison de Habsbourg-Autriche, mort le 20 octobre 1740, éleva une nouvelle guerre générale en Europe. Ce prince avoit publié, dès l'année 1713, un règlement de succession [1] connu sous le nom de pragmatique sanction, qui portoit qu'au défaut des mâles de sa lignée, ses filles lui succéderoient préférablement à celles de l'empereur Joseph I, son frère, et que la succession des filles se régleroit conformément à l'ordre de primogéniture, de manière que sa fille aînée fût préférée à la cadette, et qu'elle héritât seule de tous ses états. Il eut grand soin de faire approuver ce règlement par les différens états des pays héréditaires d'Autriche, de même que par les filles de l'empereur Joseph I, son frère, et par les époux de ces princesses, les électeurs de Saxe et de Bavière [2]. Il obtint aussi, peu à peu, la garantie de toutes les principales puissances de l'Europe. Mais si la politique extérieure de ce prince fut très-active pour assurer les droits de Marie-Thérèse, sa fille aînée, il négligea les mesures qui auroient dû fixer préférablement son attention. Le mauvais état où il laissa, à sa mort, ses finances et son armée, encouragea une foule de prétendans à se mettre sur les rangs pour disputer la succession à cette princesse.

LAUGIER; l'ouvrage de M. le comte de NEIPPERG, petit-fils du négociateur sur cette même négociation, écrit en allemand; et *Hist. des traités de paix*, refondue par Schœll, tom. XIV, pag. 365. Quant à l'histoire de la guerre qui précéda les traités de Belgrade, on peut consulter, outre les *Mémoires du général* MANSTEIN, les *Mémoires secrets de la guerre de Hongrie, par le comte de* SCHMETTAU, et l'*Hist. de la guerre des Russes et des Impériaux contre les Turcs, par M. de* KERALIO.

[1] *Voyez* les Recès de l'Empire, t. IV, p. 387.

[2] Voyez *Déduction bavaroise*, imprimée à Munich en 1741; et ROUSSET, *Actes et Mémoires*, t. XIV et XV.

Le principal de ces prétendans fut l'électeur de Bavière, qui, comme descendant d'Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand I, faisoit valoir les droits de la première fille contre la dernière, en s'appuyant du contrat de mariage de cette princesse avec Albert V, duc de Bavière, ainsi que du testament de l'empereur Ferdinand Ier. Prétendans à cette succession.

L'électeur de Saxe, roi de Pologne, quoiqu'il eût approuvé la pragmatique sanction autrichienne, réclama la succession en qualité d'époux de l'aînée des princesses Joséphines, et en vertu d'une convention passée entre les deux frères Joseph I et Charles VI, qui portoit que les filles de Joseph seroient, dans tous les cas possibles, préférées aux filles de Charles [1]. 1703.

Le roi d'Espagne Philippe V prétendit aux royaumes de Bohême et de Hongrie. Il dérivoit ses droits d'un pacte conclu entre Philippe III, roi d'Espagne, et Ferdinand d'Autriche, qui fut depuis empereur sous le nom de Ferdinand II, d'après lequel ces royaumes devoient passer aux descendans de Philippe III, au cas que la postérité mâle de Ferdinand vînt à manquer [2]. 1617.
Une guerre s'étoit élevée entre l'Espagne et l'Angleterre au sujet du commerce clandestin que faisoient les Anglois dans l'Amérique espagnole, à la faveur du contrat de l'Assiento [3]. Philippe V crut devoir profiter des différends relatifs à la succession d'Autriche, soit pour attirer la France dans son alliance contre l'Angleterre, soit pour ménager à l'infant don Philippe, son fils, un établissement en Italie, aux dépens de la fille de l'empereur Charles VI.

Frédéric II, roi de Prusse, qui venoit de succéder à son père Frédéric-Guillaume I, jugea le moment

[1] Rousset, t. XVI, p. 447.
[2] *Ibid.* t. XV, 6.
[3] Une convention, conclue, le 14 janvier 1739, entre les deux cours au Pardo, devoit servir à terminer tous les différends; mais cette convention ayant déplu aux Anglois, de nouvelles voies de fait, exercées de leur part, rallumèrent, cette même année, la guerre. *Voyez* la Convention du Pardo dans le recueil de Wenck, t. I, p. 293.

favorable pour donner de la considération à sa monarchie, en profitant de l'armée et des trésors que son père lui avoit laissés. Dans ce but il fit revivre certaines prétentions de sa maison sur plusieurs duchés et principautés de Silésie, dont il soutenoit que ses ancêtres avoient été injustement dépouillés par l'Autriche [1]. Enfin le roi de Sardaigne se prévalut du contrat de mariage de son trisaïeul, Charles Emmanuel, duc de Savoie, avec une fille de Philippe II, roi d'Espagne, pour réclamer la totalité du duché de Milan [2].

La France alliée à la Bavière.

La cour de France voulant profiter de ces circonstances pour abaisser l'Autriche, son ancienne rivale, entama une négociation avec l'électeur de Bavière, et prit l'engagement envers ce prince de lui procurer la couronne impériale avec une partie des domaines dont elle dépouilleroit l'Autriche. Il fut conclu entre la France, l'Espagne et l'électeur de Bavière, une alliance offensive à laquelle accédèrent les rois de Prusse, de Pologne, de Sardaigne et des Deux-Siciles; et, pour empêcher que la Russie ne donnât des secours à Marie-Thérèse, on disposa la Suède à déclarer la guerre à cette puissance. La cour de Vienne s'étant plainte de ces résolutions du cabinet de Versailles, diamétralement opposées aux conditions du dernier traité de paix de Vienne, le cardinal de Fleury, que la cabale de MM. de Belle-Isle avoit entraîné dans cette guerre, allégua, pour sa justification, que la garantie de la pragmatique sanction, dont la France s'étoit chargée par ce traité, présupposoit la clause: *Sine præjudicio tertii*, c'est-à-dire que la France n'avoit pas entendu porter préjudice, par sa garantie, aux justes prétentions de l'électeur de Bavière.

1741.

Guerre de succession.

Le plus actif des ennemis de Marie-Thérèse fut le roi de Prusse, qui entra dans la Silésie dès le mois de décembre 1740. Pendant qu'il étoit occupé à en faire la conquête, l'électeur de Bavière, soutenu d'une armée auxiliaire françoise, s'empara de la Haute-Au-

[1] Rousset, t. XV, p. 168.
[2] *Idem*, t. XVI, p. 350.

triche; mais, au lieu de marcher directement sur Vienne, il se détourna vers la Bohême dont il entreprit la conquête. La diète électorale, assemblée, sur ces entrefaites, à Francfort, déféra la dignité impériale à ce prince qui prit, à son avénement, le nom de Charles VII. 24 janvier 1742.

Rien ne sembloit alors s'opposer au démembrement de la monarchie autrichienne, tel qu'il étoit projeté par les puissances alliées. L'électeur de Bavière devoit avoir la Bohême, la Haute-Autriche, le Tirol et les pays antérieurs d'Autriche; l'électeur de Saxe la Moravie avec la Haute-Silésie, et le roi de Prusse le reste de la Silésie. Quant à la Lombardie autrichienne, elle étoit destinée à don Philippe, infant d'Espagne. On ne laissoit à la reine que le royaume d'Hongrie avec la Basse-Autriche, les duchés de Carinthie, de Stirie, de Carniole et les provinces Belgiques.

Dans un danger si imminent, cette princesse montra un courage au-dessus de son âge et de son sexe. Secondée par des subsides d'argent que les Anglois et les Hollandois lui fournirent, et par les généreux efforts que la nation hongroise fit en sa faveur, elle réussit à conjurer l'orage, à repousser vigoureusement l'ennemi, et à dissoudre la grande ligue qui s'étoit élevée contre elle.

Paix de Breslau et de Berlin.

Le roi de Prusse, à la suite de deux victoires, remportées à Molwitz et à Czaslau [1], étoit parvenu à faire la conquête de la Silésie, de la Moravie et d'une partie de la Bohême. Il importoit à la reine de se débarrasser d'un ennemi redoutable. Le roi de la Grande-Bretagne ayant interposé sa médiation, des préliminaires 11 juin 1742. furent signés à Breslau, et la paix définitive fut arrêtée à Berlin. La reine céda, par ce traité, au roi de Prusse 28 juillet 1742. la Silésie et le comté de Glatz, à l'exception de la principauté de Teschen et d'une partie des principautés de Troppau, de Jægerndorf et de Neisse [2]. L'exemple

La bataille de Molwitz eut lieu le 10 avril 1741, et celle de Czaslau le 17 mai 1742.

[2] WENCK, *Cod. juris gentium*, t. I, p. 734.

du roi de Prusse fut suivi de près par le roi de Pologne, électeur de Saxe. Ce prince, alarmé de l'accroissement subit de la puissance prussienne, non-seulement accéda au traité de paix de Berlin, mais prit même le parti de former une alliance avec la reine contre le roi de Prusse.

Traité de Turin.

Le roi de Sardaigne, qui craignoit la prépondérance des Bourbons en Italie, abandonna pareillement la grande alliance, et se lia d'intérêts avec la reine, par une convention qui fut signée à Turin [1]. Les François et les Espagnols ayant alors tourné leurs armes contre ce prince, et le roi des Deux-Siciles ayant réuni ses troupes à celles des Espagnols, une escadre angloise se présenta devant Naples, menaça la ville de bombardement, et força le roi à rappeler ses troupes de la Lombardie, et à embrasser la neutralité.

1er février 1742.

Armée pragmatique.

Ce service ne fut pas le seul que George II crut devoir rendre à la reine. En sa qualité de garant de la pragmatique sanction, il amena à son secours une armée composée d'Anglois, d'Hanovriens et de Hessois. Cette armée, connue sous le nom de *pragmatique*, combattit avec avantage les François à Dettingen; elle fut renforcée depuis par un corps de troupes que les Etats-Généraux envoyèrent pour satisfaire aux engagemens que, conjointement avec l'Angleterre, ils avoient contractés envers la cour de Vienne.

1743.

27 juin 1743.

Traité de Worms.

Enfin ce prince, pour attacher plus étroitement le roi de Sardaigne aux intérêts de l'Autriche, ménagea le traité de Worms [2], par lequel la reine céda au roi de Sardaigne le Pavesan, entre le Pô et le Tessin, une partie du duché de Plaisance et du pays d'Anghiera, avec les droits qu'elle prétendoit avoir sur le marquisat de Final. Le roi, de son côté, abandonna ses prétentions sur le Milanois, et prit l'engagement d'entretenir une armée de quarante cinq-mille hommes pour le service

13 sept. 1743.

[1] Rousset, t XVIII, p. 85.

[2] Rousset, t. XVIII, p. 91; Wenck, *Cod. jur. gent.*, tom. I, pag. 677.

de la reine, moyennant des subsides que l'Angleterre promit de lui payer.

On vit alors changer la face des affaires. La reine reconquit l'Autriche et la Bohême; elle fit sortir les François de la Bavière, et les repoussa même au-delà du Rhin. L'empereur Charles VII fut forcé de transporter sa résidence de Munich à Francfort sur le Mein.

Traité d'union de Francfort.

Déterminée par ces événemens, la France qui n'avoit agi jusqu'alors que comme alliée de l'électeur de Bavière, résolut de déclarer formellement la guerre à la reine et au roi de la Grande-Bretagne. Le roi des Deux-Siciles rompit la neutralité, et joignit de nouveau ses troupes à l'armée espagnole, destinée à agir en Italie contre la reine et son allié, le roi de Sardaigne. La guerre prit une nouvelle vigueur. Louis XV attaqua en personne les Pays-Bas autrichiens, et négocia à Francfort, un traité d'union entre l'empereur et quelques principaux états d'Empire, tels que le roi de Prusse, comme électeur de Brandebourg, l'électeur Palatin et le roi de Suède, comme landgrave de Hesse. Ce traité portoit que les princes unis joindroient leurs forces pour contraindre la reine à reconnoître l'empereur Charles VII, et pour rétablir ce prince dans ses pays héréditaires [1].

15 mars 1744.

26 avril 1744.

22 mai 1744.

Le roi de Prusse recommence la guerre. août 1744.

Ce fut à la suite de ce traité que le roi de Prusse recommença la guerre, et qu'il fit une invasion dans la Bohême. Le prince Charles de Lorraine, qui avoit envahi l'Alsace à la tête d'une armée autrichienne, fut forcé de repasser le Rhin pour marcher au secours de ce royaume. Les François rentrèrent en Allemagne; et, pendant que Louis XV assiégeoit Fribourg en Brisgau, le général Seckendorf, qui commandoit l'armée impé-

[1] Wenck, t. II, p. 163. L'acte d'accession de la France est du 6 juin 1744. *Voyez* mon *Recueil des traités*, t. I, p. 39. Cette puissance accéda pareillement au traité que l'empereur Charles VII conclut, le 24 juillet suivant, avec le roi de Prusse, et par lequel ce dernier se chargea de la conquête de la Bohême, moyennant la cession que lui faisoit l'empereur de quelques cercles de ce royaume, et de ses droits sur le reste de la Silésie autrichienne. *Voyez* mon *Recueil des traités*, t. I, p. 405 et suiv.

riale, reconquit la Bavière. Charles VII, rétabli dans ses états, retourna à Munich.

Paix de Fuessen. Un événement imprévu, arrivé sur ces entrefaites, entraîna un nouveau changement dans l'état des affaires.

20 janvier 1745. L'empereur, à peine âgé de quarante-sept ans, mourut, et Maximilien-Joseph, son fils, n'eut rien de plus pressé que de faire son accommodement avec la reine. Par le traité de paix particulier qu'il conclut avec elle à

22 avril 1745. Fuessen, il renonça aux prétentions que son père avoit fait valoir sur la succession de l'empereur Charles VI; il signa de nouveau la pragmatique sanction, content d'être maintenu dans la possession de ses états paternels [1].

Les François firent de vains efforts pour empêcher l'élection au trône impérial du grand-duc de Toscane, que Marie-Thérèse, son épouse, s'étoit associé au gouvernement de ses états héréditaires. Ce prince fut

13 sept. 1745. élu à Francfort, sous la protection de l'armée autrichienne réunie à l'armée pragmatique.

Traité de Varsovie. 8 janvier 1745. Une alliance avoit été signée à Varsovie [2], entre Marie-Thérèse, Auguste III, roi de Pologne, comme électeur de Saxe, l'Angleterre et la Hollande; le roi-électeur s'étoit engagé à faire marcher au secours de la reine une armée de trente mille hommes, au moyen des subsides que l'Angleterre et la Hollande promirent de lui payer. Cette armée, réunie à l'armée autrichienne, s'étant avancée dans la Silésie, y essuya,

4 juin 1745. auprès de Hohenfriedberg, une entière défaite. Le roi de Prusse, vainqueur, rentra dans la Bohême, et y

30 sept. 1745. défit une seconde fois les alliés auprès de Sorr, dans le cercle de Kœniggrætz. Il attaqua alors la Saxe, afin de forcer la reine à la paix, en accablant l'électeur, son

15 déc. 1745. allié. La victoire qu'il remporta sur les Saxons à Kesselsdorf, le rendit maître de Dresde et de tout l'électorat qu'il mit à contribution.

Paix de Dresde. Ces succès accélérèrent la paix entre le roi de Prusse,

[1] Wenck, t. II, p. 180.
[2] Wenck, t. II, p. 171.

la reine et l'électeur de Saxe. Elle fut signée à Dresde, sous la médiation du roi de la Grande-Bretagne. Le roi de Prusse rendit à l'électeur tous ses états, moyennant un million d'écus d'Empire, dont l'électeur lui assura le paiement. La reine renonça de nouveau à la Silésie et au comté de Glatz; et le roi, en sa qualité d'électeur de Brandebourg, adhéra à l'élection de François I au trône de l'Empire. Le roi d'Angleterre se constitua garant de la cession de la Silésie et du comté de Glatz envers le roi de Prusse, et promit d'engager les Hollandois et les Etats d'Empire à se charger de la même garantie[1]. 25 déc. 1745.

Continuation de la guerre.

Les traités de Fuessen et de Dresde rendirent la tranquillité à l'Empire, mais la guerre fut continuée dans les Pays-Bas, en Italie et dans les deux Indes. Les François se signalèrent dans les Pays-Bas, sous la conduite du maréchal de Saxe. Les victoires qu'ils remportèrent sur les alliés à Fontenoy et à Raucoux, sous la conduite du maréchal de Saxe, leur valurent la conquête des Pays-Bas autrichiens, à l'exception des villes et forteresses de Luxembourg, de Limbourg et de Gueldre. 11 mai 1745. 11 oct. 1746.

Expédition du prétendant. août 1745.

Charles-Edouard, fils du prétendant d'Angleterre, encouragé et secondé par la cour de France, fit une descente en Ecosse. A l'aide des nombreux partisans qu'il trouva dans ce royaume, il réussit à faire proclamer son père à Perth et à Edimbourg, et prit lui-même la qualité de prince de Galles et de régent des trois royaumes. Une victoire qu'il gagna près de Preston-Pans sur les troupes du roi d'Angleterre, acheva de le rendre maître de l'Ecosse. Il fit ensuite une invasion en Angleterre, prit Carlile, pénétra jusqu'à Derby, et jeta la consternation dans Londres. George II fut forcé de rappeler des Pays-Bas le duc de Cumberland, son fils, avec des troupes. Ce prince repoussa le prétendant, reprit Carlile, et rendit la tranquillité à l'E-

[1] *Voyez* ce traité dans WENCK, t. II, p. 191, 194 et 207; et dans ROUSSET, t. XIX, p. 423 et 430.

27 avril 1746. cosse par la défaite des insurgés, auprès de Culloden, dans l'Ecosse septentrionale. Charles-Edouard fut alors réduit à se cacher dans les montagnes jusqu'au mois d'octobre suivant, où il trouva moyen de s'embarquer et de repasser en France.

Campagne d'Italie.

La campagne d'Italie de l'année 1745 fut glorieuse pour les François et leurs alliés, les Espagnols. La république de Gênes, offensée de la clause du traité de Worms, qui lui enlevoit le marquisat de Final[1], embrassa le parti des deux couronnes, et facilita la jonction de l'armée françoise des Alpes à celle de Lombardie. Une suite de cette jonction fut la conquête du Piémont, de même que celle de la Lombardie autrichienne, à la réserve des villes de Turin et de Mantoue, dont les alliés formèrent le blocus.

Cependant le sort des armes changea de nouveau en Italie, dès l'ouverture de la campagne suivante. La reine Marie-Thérèse, débarrassée de la guerre avec la Prusse, envoya dans la Lombardie des renforts considérables qui assurèrent à ses armées la supériorité sur celles des alliés. Les François et les Espagnols, dé-

[1] Ce marquisat, ancien domaine de la maison de Caretto, passa, sur la fin du seizième siècle, entre les mains des Espagnols, qui l'incorporèrent au duché de Milan. Les Impériaux en prirent possession, après l'évacuation de l'Italie par les François, en 1707. L'empereur Charles VI vendit, en 1713, ce marquisat à la république de Gênes pour un million deux cent mille piastres. *Voyez* Lunig, *Cod. Ital. dipl.*, t. I, p. 2373. La république paya le prix stipulé, et fut investie du marquisat comme d'un fief relevant de l'Empire. L'article 4 du traité de la quadruple-alliance de 1718, et l'article 5 du traité de Vienne de 1725, lui en confirmèrent la possession. Cependant la reine Marie-Thérèse ne balança pas de céder au roi de Sardaigne, par l'article 10 du traité de Worms de 1743, tous les droits qu'elle pouvoit avoir à ce marquisat, sur l'unique fondement qu'il importoit à la liberté et à la sûreté de l'Italie de ménager à ce prince une communication immédiate par mer avec les puissances maritimes. La république protesta contre cette cession qui lésoit ses droits, et soutint hautement que la reine n'avoit aucun titre à ce marquisat. Elle entra dans l'alliance des rois de France, d'Espagne et de Naples, par un traité qui fut signé à Aranjuez le 1er mai 1745, et qui stipula de grands avantages en faveur de la république. *Voyez* les actes y relatifs dans mon *Recueil des traités*, t. I, p. 405 et suiv.

pouillés successivement de toutes leurs conquêtes, essuyèrent à Plaisance, une grande défaite qui les obligea de battre en retraite. Pour comble de disgrâce, le nouveau roi d'Espagne, Ferdinand VI, qui venoit de succéder à son père Philippe V, mécontent de la cour de France et peu favorablement disposé pour l'infant don Philippe, son frère, rappela ses troupes de l'Italie. Il ne resta alors d'autre parti à prendre aux François que de suivre les Espagnols dans leur retraite. L'Italie fut abandonnée aux Autrichiens, et les troupes françoises rentrèrent dans la Provence. Tout l'état de Gênes tomba, avec sa capitale, au pouvoir des Autrichiens et de leurs alliés. Le roi de Sardaigne prit, pour lui, possession de Final, de Savone et de la partie occidentale du territoire de la république. Les Autrichiens, réunis aux Piémontois, firent même une invasion dans la Provence, et entreprirent le siége d'Antibes. 16 juin 1746.

Révolution de Gênes.

Un événement extraordinaire opéra une utile diversion en faveur de la France, et força les Autrichiens et les Piémontois à repasser les Alpes. Les Génois, maltraités par les Autrichiens, qui les accabloient de contributions et qui vivoient à discrétion à Gênes, se soulevèrent tout-à-coup contre leurs nouveaux maîtres. Les insurgés, ayant à leur tête un prince Doria, réussirent à les expulser de leur ville. Le général Botta, qui commandoit à Gênes, fut forcé d'abandonner ses magasins et ses équipages, pour sortir au plus vite du territoire de la république. Le siége d'Antibes fut levé, les alliés repassèrent les Alpes et formèrent le blocus de Gênes; mais les François, ayant envoyé par mer de puissans secours dans cette ville, et fait, dans le même temps, une attaque vigoureuse du côté du Piémont, dégagèrent Gênes, et obligèrent les ennemis à faire leur retraite. déc. 1746.

Conquête de la Flandre-Hollandoise.

En 1747, les François, déjà maîtres des Pays-Bas autrichiens, attaquèrent la Flandre hollandoise, et en firent la conquête. On reprochoit aux Hollandois de n'avoir cessé de donner des secours à Marie-Thérèse,

d'avoir violé le territoire françois et accordé retraite sur le leur aux troupes ennemies, après la bataille de Fontenoy.

Révolution de la Hollande.

Cette invasion répandit la terreur dans la province de Zélande, qui se voyoit ainsi privée de sa barrière, et exposée aux insultes des François. Les partisans du prince d'Orange profitèrent de la circonstance pour rétablir le stadhoudérat. Cette dignité, de même que celles de capitaine et d'amiral-général de la république, étoient demeurées vacantes depuis la mort de Guillaume III. Guillaume IV, prince de Nassau Dietz, quoiqu'il fût l'héritier testamentaire de ce prince, ne conserva que le stadhoudérat de Frise. Il y joignit ensuite celui des provinces de Groningue et de Gueldre; mais les efforts qu'il fit pour rentrer dans les autres charges et dignités des anciens princes d'Orange furent infructueux. Les quatre provinces d'Hollande, de Zélande, d'Utrecht et d'Oberyssel, persistèrent dans leur gouvernement libre, et refusèrent même au prince la charge de général d'infanterie qu'il avoit demandée. En attaquant la Flandre hollandoise, la France seconda l'élévation du prince. Un cri général s'éleva en sa faveur dans les provinces qui étoient sans stadhouder. Le peuple des différentes villes et provinces se souleva successivement, et força les magistrats à proclamer Guillaume IV en qualité de stadhouder et de capitaine-général. Cette révolution se passa sans troubles et sans obstacle de la part de ceux qui avoient intérêt à s'y opposer, mais que la crainte força de condescendre à la volonté du peuple. On alla jusqu'à déclarer le stadhoudérat, ainsi que les charges de capitaine et d'amiral-général de l'union, héréditaires pour tous les descendans mâles et femelles du prince; ce qui n'avoit jamais eu lieu depuis la fondation de la république.

1718 et 1722.

Progrès des François.

Le changement arrivé dans le stadhoudérat n'empêcha cependant pas les François de faire de nouveaux progrès. Ils n'eurent pas plus tôt achevé la conquête de la Flandre hollandoise, qu'ils attaquèrent la ville de Mastricht. Le duc de Cumberland s'étant approché

avec l'armée des alliés pour couvrir cette place, il y eut, auprès de Lawfeld, une sanglante bataille que gagnèrent encore les François, commandés par le maréchal de Saxe. La forteresse de Berg-op-Zoom, qu'on avoit jugée imprenable par sa situation et par les marais qui l'environnent, fut emportée d'assaut par le comte de Lœwendal, après deux mois de tranchée ouverte. 2 juillet 1747.

Quelque brillans que fussent les succès des François sur le continent, ils échouèrent dans presque toutes leurs entreprises maritimes. Les Anglois leur enlevèrent Louisbourg et le cap Breton, en Amérique, et achevèrent de détruire la marine françoise qui avoit été négligée sous le ministère du cardinal de Fleury. Toutes les puissances belligérantes sentant enfin le besoin de la paix, deux événemens contribuèrent à l'accélérer. L'impératrice de Russie, en conséquence des engagemens qu'elle avoit pris avec les cours de Vienne et de Londres, par des traités[1] conclus en 1746 et 1747[1], envoya le prince de Repnin sur le Rhin, à la tête d'une armée de trente mille hommes. Dans le même temps, le maréchal de Saxe entreprit le siége de Mastricht en présence d'une armée ennemie forte de quatre-vingt mille hommes. Cette ville prise, toute la Hollande auroit été ouverte aux François, et la république menacée des plus grands désastres. Arrivée des Russes. 1748.

Les préliminaires de la paix furent donc signés à Aix-la-Chapelle, et suivis de la paix définitive[2]. Tous les traités antérieurs, depuis celui de Westphalie, y furent renouvelés. On se rendit de part et d'autre toutes les conquêtes, faites pendant la guerre tant en Europe qu'aux Indes orientales et occidentales, et, en considération des restitutions importantes que faisoit la France sur le continent, on céda à don Philippe, frère de don Carlos et gendre de Louis XV, les Paix d'Aix-la-Chapelle. 30 avril, 18 oct. 1748.

[1] Rousset, t. XIV, p. 460. Wenck, t. II, p. 244.
[2] Voyez les *Acta pacis Aquisgranensis* dans Wenck, tom. II, pag. 310.

duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, pour être possédés par lui et ses descendans mâles, nés de légitime mariage. Le traité des préliminaires portoit une double cause de réversion des duchés de Parme et de Guastalla en faveur de la reine, et du duché de Plaisance en faveur du roi de Sardaigne; savoir, 1.° pour le cas où les descendans mâles de don Philippe viendroient à manquer; 2.° si don Carlos, roi des Deux-Siciles, étoit appelé à la couronne d'Espagne. On supposoit que, dans ce dernier cas, le royaume des Deux-Siciles passeroit à don Philippe, frère cadet de ce prince. Mais on ne se rappeloit pas que la paix de Vienne de 1738 avoit assuré ce dernier royaume à don Carlos et à tous ses descendans mâles et femelles, et que par conséquent rien n'empêchoit ce prince de transférer, le cas échéant, les Deux-Siciles sur l'un de ses fils puînés, en supposant même qu'il ne lui fût pas permis de réunir ce royaume à la monarchie espagnole. Les plénipotentiaires s'étant aperçus de la méprise, après la conclusion du traité préliminaire, eurent soin de la rectifier par le traité définitif, en y énonçant ainsi la seconde clause de réversion : *Si don Philippe ou un de ses descendans étoit appelé, soit au trône d'Espagne, soit à celui des Deux-Siciles.* L'impératrice-reine se prêta à ce changement, mais le roi de Sardaigne n'eut pas la même complaisance. Il fallut à son égard rendre le traité définitif entièrement conforme au traité préliminaire. C'est ce qui empêcha l'accession du roi des Deux-Siciles au traité d'Aix-la-Chapelle. On confirma d'ailleurs au roi de Sardaigne, par ce traité, la possession des différens districts du Milanois, que le traité
1743. de Worms lui avoit adjugés. On n'y comprit cependant pas la partie du Plaisantin, qui venoit d'être cédée à don Philippe, ni le marquisat de Final, dans lequel les Génois furent maintenus. Cette république, et le duc de Modène qui avoit aussi été l'allié de la France dans cette guerre, furent rétablis dans l'état où ils étoient avant la guerre. La Silésie fut garantie au

roi de Prusse par toutes les puissances contractantes. Quant à l'Angleterre, outre la garantie de la succession britannique que le traité d'Aix-la-Chapelle renouvela en faveur de la maison d'Hanovre, elle obtint de nouveau l'expulsion du prétendant du territoire de France; et cette puissance, victorieuse sur le continent, consentit même à faire revivre la clause humiliante du traité d'Utrecht, qui ordonnoit la démolition du port de Dunkerque. La seule modification qu'on fit à cette clause, fut que les fortifications de la place, du côté de la terre, pourroient être conservées. Enfin, par l'art. 16 du traité d'Aix-la-Chapelle, le contrat de l'Assiento, sur la traite des nègres[1], accordé à l'Angleterre, par le traité d'Utrecht, fut renouvelé en faveur de la compagnie angloise de l'Assiento pour les quatre ans que la jouissance en avoit été interrompue pendant la guerre.

Jugement sur cette paix.

Cette paix n'apporta pas de changement considérable à l'état politique de l'Europe; mais en maintenant, en faveur du roi de Prusse, la conquête de la Silésie, elle éleva, au sein de l'Empire, une puissance rivale de l'Autriche. L'unité du corps germanique fut ainsi rompue, et ce corps se partagea entre les deux puissances prépondérantes, l'Autriche et la Prusse. Aussi le système d'arrondissement et de convenance, mis en pratique par Frédéric-le-Grand pour dépouiller l'Autriche de la Silésie, prit depuis faveur; il servit à miner, avec le temps, le système d'équilibre que des

[1] Ce commerce que les Anglois exerçoient dans l'Amérique espagnole, en vertu du contrat de l'Assiento, ayant facilité la contrebande, il fut convenu par une convention postérieure signée, en 1750, à Madrid, entre les deux cours, que l'Angleterre renonceroit entièrement à ce contrat, moyennant une somme de cent mille livres sterling, que l'Espagne promit de payer à la compagnie angloise qui exerçoit ce commerce. *Voyez* ce traité dans Wenck, t. II, p. 464. Les Espagnols cherchèrent depuis à pourvoir par eux-mêmes leurs colonies de nègres, et ce fut dans cette vue et pour se faciliter ce commerce, que la cour d'Espagne se fit céder, en 1778, par le Portugal, les îles d'Annobon et de Fernando Po sur la côte de la Guinée en Afrique. *Voyez* Martens, *Recueil des traités*; t. I, p. 718.

traités antérieurs avoient introduit, et à amener de nouvelles révolutions en Europe.

Révolutions de la Russie et de la Suède.

Le différend sur la succession d'Autriche étendit aussi son influence sur le nord de l'Europe, où il suscita une guerre entre la Russie et la Suède.

17 oct. 1740.

L'impératrice Anne Iwanowna, peu avant sa mort, avoit désigné pour son successeur au trône de Russie le jeune Iwan, fils de la princesse Anne Mecklenbourg, sa nièce, et du prince Antoine-Ulric de Brunswick [1]. Elle déféra la régence, pendant la minorité du jeune prince, à Biren, son favori, qu'elle avoit élevé aux premières dignités de l'état et nommé duc de Courlande. La mère du jeune empereur, indignée de voir le maniement des affaires entre les mains du favori, mit dans ses intérêts le feld-maréchal Münnich, à l'aide duquel elle fit arrêter et conduire en Sibérie le duc de Courlande; elle-même fut proclamée grande-duchesse et régente.

Le ministère de cette princesse étoit partagé d'opinion au sujet de la guerre pour la succession d'Autriche. Les uns soutenoient le parti du roi de Prusse avec lequel la Russie venoit de renouveler ses traités d'alliance [2], tandis que les autres ministres étoient portés pour l'Autriche, l'ancienne alliée de la Russie. Ce dernier parti ayant prévalu, la France, pour empêcher la Russie de secourir Marie-Thérèse, pensa à lui donner de l'occupation dans le Nord. Il ne lui fut pas difficile de soulever contre elle la Suède, où la faction *des Chapeaux*, alors dominante, lui étoit entièrement dévouée. Cette faction, opposée à celle des *Bonnets* [3], renouvela son traité de subside avec la France, et conclut même avec la Porte un traité d'al-

[1] Ce jeune prince naquit le 23 août 1740, et l'impératrice, sa grand'tante, mourut le 17 octobre suivant. Il n'étoit donc âgé que de sept semaines environ, lorsqu'il fut proclamé empereur sous le nom d'Iwan VI.

[2] Wenck, t. I, p. 329.

[3] Sur ces deux factions qui prirent naissance pendant la longue diète de 1738, *voyez* le comte de Lynar dans ses *Staatsschriften*, t. I, p. 605.

liance défensive perpétuelle contre la Russie [1]. Animée par la jeune noblesse qui ne respiroit que la guerre, elle se flattoit que le temps étoit venu où la Suède pourroit réparer les pertes que les folles entreprises de Charles XII lui avoient fait éprouver. 22 déc. 1739.

Une diète extraordinaire, convoquée à Stockholm, déclara la guerre à la Russie. On allégua, entre autres motifs, l'exclusion du trône de Russie de la princesse Elisabeth, fille de Pierre-le-Grand; celle du duc de Holstein-Gottorp [2]; l'assassinat du major suédois Sinclair, qui, porteur de dépêches de Constantinople pour la cour de Suède, avoit été tué, à ce que disoient les Suédois, par des émissaires russes, lorsqu'il passoit par la Silésie pour se rendre à Stockholm. Cette déclaration de guerre eut lieu avant qu'on eût pris en Suède aucune des mesures que la prudence auroit dû dicter. Cette puissance n'avoit ni armée en état d'agir, ni magasin formé dans la Finlande, et le général en chef, le comte de Lœwenhaupt n'étoit recommandable que par son dévouement au parti dominant. On se flattoit en Suède que les Turcs recommenceroient la guerre avec la Russie, et qu'on trouveroit aussi des ressources dans l'alliance et dans les secours de la France. Une première action qui eut lieu auprès de Wilmanstrand, sur le lac Saïma, fut tout-à-fait à l'avantage des Russes. Un grand nombre de Suédois y furent ou tués ou faits prisonniers, et la ville de Wilmanstrand emportée l'épée à la main. Guerres entre ces puissances. août 1741. 3 sept. 1741.

Une révolution, arrivée sur ces entrefaites à Saint-Pétersbourg, sembloit devoir opérer un changement favorable au gouvernement suédois. La princesse Elisabeth, fille de Pierre-le-Grand, secondée par le marquis de la Chétardie, ministre de France, et par une compagnie de la garde Préobrasinsky, qu'elle avoit su mettre dans ses intérêts, se saisit Révolution de St.-Pétersbourg. 5 déc. 1741.

[1] Wenck, t. I, p. 504.

[2] Ce duc, nommé Charles-Pierre-Ulric, depuis Pierre III, étoit fils de Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp et d'Anne Petrowna, sœur aînée de la princesse et Elisabeth. Voyez *Tab. Gén.* LVIII.

de la [1] régente Anne, de son époux le prince de Brunswick et du jeune empereur Iwan, les envoya en exil, et se fit proclamer impératrice. Les Suedois qui se flattoient d'avoir contribué, par leur diversion, à placer cette princesse sur le trône, entrèrent aussitôt en négociation avec elle. Mais comme ils portèrent leurs prétentions trop haut, les conférences furent rompues et la guerre continuée.

Campagne de 1742.

La campagne de 1742 eut encore une issue malheureuse pour la Suède. L'armée suédoise en Finlande, quoiqu'elle égalât à peu près en forces celle des Russes, n'osa pas tenir la campagne; elle abandonna successivement tous ses meilleurs postes pour se retirer vers Helsingfors, en deçà de la rivière de Kyméné. Enfermée dans cette position et assiégée par terre et par mer, elle fut réduite à capituler : les troupes suédoises retournèrent en Suède, les régimens finlandois mirent bas les armes, et toute la Finlande fut livrée aux Russes [2].

Diète de Stockholm.

Les Etats de Suède s'étant assemblés dans ces circonstances, et désirant de se rapprocher de la Russie, déférèrent la succession au trône de Suède à Charles-Pierre-Ulric, duc de Holstein-Gottorp et neveu de l'impératrice Elisabeth. Mais ce prince refusa les offres de la diète; il venoit d'être déclaré grand-duc et héritier présomptif de l'empire de Russie, et avoit embrassé la religion grecque [3]. Cette nouvelle consterna la diète : elle mit alors sur les rangs, comme candidats au trône, le prince royal de Danemarck, le duc de Deux-Ponts, et le prince-évêque de Lubeck, oncle du nouveau grand-duc de Russie. Un parti considérable penchoit pour le prince de Danemarck, et ce parti n'étoit pas

[1] *Mémoires* de MANSTEIN, p. 410 et suiv.; et *Magasin* de BUSCHING, t. I, p. 34 et suiv.

[2] *Mémoires de M. le comte de* HORDT, t. I, ch. 7.

[3] Ce prince prit, à cette occasion, le nom de Pierre Fédorowitsch; il épousa, en 1745, la princesse Sophie-Auguste d'Anhalt-Zerbst, qui embrassa aussi la religion grecque et prit le nom de Catherine Alexiewna.

loigné de renouveler l'ancienne union des trois oyaumes du nord en faveur de ce prince. C'est pour mpêcher une élection préjudiciable aux intérêts de la ussie, que l'impératrice Elisabeth se relâcha de la igueur de ses premières propositions de paix, et u'elle offrit aux Suédois la restitution d'une grande artie de ses conquêtes, à condition qu'ils défèreroient a succession de leur trône au prince Adolphe-Fréléric de Holstein-Gottorp, évêque de Lubeck [1]. Cette ondition ayant été admise, le prince de Gottorp fut lu, tant pour lui que pour tous ses descendans mâles, t la paix définitive entre la Russie et la Suède fut ignée à Abo en Finlande [2].

3 juillet 1743.

18 août 1793.

Paix d'Abo.

La Suède, en renonçant, par ce traité, à l'alliance le la Porte, renouvela toutes les cessions faites à la Russie par la paix de Nystad : elle céda en outre à ette couronne la province de Kymenegard dans la Finlande, avec les villes et les forteresses de Friedrichshamm et de Wilmanstrand, de même que la paroisse de Pyttis, située à l'orient du dernier bras du Kyméné, et les ports, places et districts qui sont à 'embouchure de ce fleuve. Les îles situées au sud et à l'ouest du Kyméné, furent pareillement comprises dans la cession, ainsi que la ville et forteresse de Nyslot avec son territoire. Tout le reste de la Finlande ut restitué à la Suède, avec les autres conquêtes que a Russie avoit faites pendant la guerre. Il fut permis aux Suédois de faire acheter annuellement, dans les ports russes de la Baltique et du golfe de Finlande, pour cinquante mille roubles de grains, sans payer aucun droit à la sortie.

Révolutions de Portugal.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, le Portugal

[1] Ce prince, qui étoit le cousin-germain du duc de Holstein-Gottorp, héritier présomptif de l'empire de Russie, monta au trône de Suède à la mort du roi Frédéric, son prédécesseur, arrivée le 5 avril 1751.

[2] *Voyez* ce traité dans WENCK, tom. II, pag. 36, et dans ROUSSET, *Actes et Mémoires*, tom. XVIII, pag. 36; *Mémoires de* MANSTEIN.

devint le théâtre de plusieurs événemens mémorables qui fixèrent l'attention générale.

Administration de Carvalho.

Jean V, qui gouverna ce royaume depuis 1706 jusqu'en 1750, étoit tombé, sur la fin de ses jours, dans un état de foiblesse qui lui avoit fait abandonner les rênes de l'état au récollet dom Gaspard, son confesseur, sous le ministère duquel de nombreux abus s'étoient introduits dans le gouvernement. Joseph I, fils et successeur de Jean V, en montant sur le trône, entreprit la réforme de ces abus. Guidé par les conseils d'un ministre actif, Sébastien de Carvalho, nommé ensuite comte d'Oeyras et marquis de Pombal, il donna successivement ses soins à toutes les branches de l'administration publique : les sciences et les arts furent protégés ; il ranima l'agriculture, les manufactures et le commerce, rétablit l'ordre dans les finances, et ne négligea rien pour tirer le militaire et la marine portugaise de l'état de langueur où ils se trouvoient. Ces innovations ne pouvoient se faire sans susciter des mécontens dans les différens ordres de l'état. Le ministre en augmenta le nombre par son inflexible sévérité et par le despotisme qu'il déploya dans l'exercice de ses fonctions ministérielles, et par la haine qu'il montra pour la religion et ses ministres ainsi que pour la noblesse. Des compagnies qu'il créa pour le commerce exclusif des Indes, de l'Afrique et de la Chine, indisposèrent contre lui le corps des négocians du royaume ; il irrita la haute noblesse par le mépris qu'il lui témoignoit, et par la réunion au domaine de la couronne d'immenses portions de terre en Afrique et en Amérique, que les nobles tenoient de la munificence des anciens rois. Les ennemis les plus puissans et les plus dangereux du ministre furent les Jésuites, qu'il osa attaquer de front, et dont il fit même ordonner l'expulsion des états du Portugal. Cet événement, remarquable par ses suites, exige que nous lui donnions quelque développement.

31 juillet 1750.

République du Paraguay.

Du vivant de Jean V, il avoit été signé, entre les

cours de Madrid et de Lisbonne[1], un traité en vertu duquel la colonie portugaise du Saint Sacrement et le bord septentrional de la rivière de la Plata en Amérique, furent cédés à l'Espagne, en échange d'une portion du Paraguay, ou de la terre des Missions, située sur le bord oriental de l'Urugay. Il s'agissoit de mettre ce traité à exécution. Des commissaires nommés à cet effet ayant commencé leur travail, les habitans des pays cédés de part et d'autre s'opposèrent à l'échange, qui trouva aussi des contradicteurs dans les deux cours. On soupçonna les Jésuites d'être les auteurs et les instigateurs de cette cabale. Ces pères avoient créé, dans les pays qui devoient passer au Portugal, une république d'indigènes qu'ils gouvernoient en maîtres absolus, et dont ils craignoient la subversion si l'échange en question venoit à avoir lieu. Ils ne négligèrent donc rien pour traverser le projet des deux cours, et allèrent même, à ce qu'on a prétendu, jusqu'à soulever les habitans des pays à échanger. Il en résulta, pour les deux couronnes, une guerre longue et dispendieuse, qui fit verser beaucoup de sang, et qui coûta au Portugal seul une vingtaine environ de millions de cruzades. 13 janvier 1750.

Tremblement de terre de Lisbonne. 1er nov. 1755.

Au milieu de ces événemens, il survint un terrible tremblement de terre qui renversa, en un clin d'œil, la plus grande partie de la ville de Lisbonne, et fit périr vingt à trente mille de ses habitans. Le feu acheva de consumer ce qui avoit échappé au tremblement de terre; et la mer sortant de son lit, le froid et la faim ajoutèrent aux horreurs du fléau qui s'étendit même sur une grande partie du royaume[2]. On reprocha aux Jésuites d'avoir, à l'occasion de ce fâcheux événement, annoncé de nouveaux désastres qui devoient accabler

[1] Ce traité fut résilié par une convention postérieure, arrêtée entre les deux cours le 12 février 1761. *Voyez* ces traités dans mon *Recueil*, t. I, p. 452, et t. II, p. 162.

[2] *Relation historique du tremblement de terre survenu à Lisbonne*, dans l'ouvrage intitulé : *L'administration de Sébastien-Joseph de Carvalho et Melo, comte d'Oeyras, marquis de Pombal*, au t. II, p. 75.

le Portugal, en punition des péchés dont le peuple s'étoit rendu coupable. Ces prédictions, jointes aux troubles du Brésil qui continuoient toujours, servirent de prétexte pour priver les Jésuites des fonctions de confesseurs de la cour, leur fermer l'entrée du palais, et leur faire même interdire la confession partout le royaume.

Assassinat du roi.

L'attentat commis, immédiatement après, contre la personne du roi, fournit un autre prétexte au ministre pour sévir contre ces religieux. Le roi allant la nuit à Belem, fut assailli par des assassins qui, le prenant pour un autre, lui tirèrent plusieurs coups de fusil dont il fut grièvement blessé. On accusa quelques-uns des premiers seigneurs du royaume, entre autres le duc d'Aveiro, le marquis et la marquise de Tavora, le comte d'Atougia, etc., d'être les chefs d'un complot régicide, ils furent jugés et exécutés comme tels[1] : [leur innocence a été pleinement reconnue depuis.]

3 sept. 1758.

janvier 1759.

Proscription des Jésuites.

Les Jésuites furent aussi impliqués dans cette procédure et déclarés publiquement complices de l'assassinat du roi[2]. On les poursuivit comme traîtres et comme perturbateurs du repos public[3]; on confisqua leurs biens, et tous les individus de l'ordre, embarqués à la fois dans plusieurs ports du Portugal, sans aucun ménagement pour l'âge et les infirmités, furent transportés à Civita-Vecchia, dans les états du pape. Le ministre portugais craignant que ces religieux, s'ils étoient conservés dans les autres états de l'Europe, ne trouvassent moyen, tôt ou tard, de rentrer dans le Portugal; [ou plutôt animé contre cet ordre de ce fanatisme philosophique qui étoit dans l'esprit du siècle,]

[1] Voyez *Administration du marquis de Pombal*, t. II, *Pièces justificatives*, p. 265.

[2] *Ibid.* t. II, p. 60; *Pièces justificatives*, p. 208, et tom. III, p. 265.

[3] *Ibid.*, tom. III, pag. 235—309. *Voyez* aussi *Recueil des décrets apostoliques et des ordonnances du roi de Portugal*, t. II, pag. 147. L'édit de proscription des Jésuites est du 3 septembre 1759.

mit tout en œuvre pour obtenir l'entière suppression de la société. Il y réussit au moyen des négociations qu'il entama avec plusieurs cours catholiques. En France, la société fut dissoute en vertu d'arrêts rendus successivement par les cours de parlemens. Celui de Paris en donna l'exemple. Louis XV ordonna, par une déclaration, que la société n'auroit plus lieu dans le royaume. La cour de Madrid, où elle avoit deux puissans ennemis dans le ministère, les comtes d'Aranda et de Campomanès, enjoignit par une pragmatique à tous les Jésuites de sortir des terres de la domination espagnole, et prononça en même temps la confiscation de leurs biens. Ils furent chassés du royaume de Naples. [Clément XIII, auprès duquel les Bourbons, excités par les philosophes, sollicitèrent la suppression de l'ordre, résista à toutes les instances, quoique Avignon et Bénévent fussent sequestrés pour l'y forcer.] Enfin cet ordre fut entièrement supprimé par un bref du pape Clément XIV[1].

6 août 1762.
1764.
1767.
21 juillet 1773.

Différends entre la France et l'Angleterre.

La paix d'Aix-la-Chapelle n'avoit rétabli que foiblement la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre. Une rivalité ombrageuse divisoit les deux nations; elle servit à entretenir et à multiplier entre elles les sujets de discorde. L'activité, d'ailleurs, qu'on mettoit

[1] A la mort du roi Joseph I, arrivée en 1777, et lors de l'avénement de la reine Marie, sa fille, les grands du Portugal se vengèrent des humiliations que le marquis de Pombal leur avoit fait éprouver. Ce ministre fut obligé de donner sa démission; et tous les seigneurs qu'il avoit fait enfermer furent mis en liberté. On ordonna la révision du procès du duc d'Aveiro et de ses complices. Une sentence, rendue le 3 avril 1781, déclara innocentes toutes les personnes, tant mortes que vivantes, qui avoient été détenues dans les cachots. Plusieurs autres actes du ministère de Carvalho furent révoqués. Les ex-Jésuites cependant échouèrent dans les tentatives qu'ils firent, pour faire réformer l'arrêt de leur proscription. Les ouvrages qui ont paru sur l'administration du marquis de Pombal, se ressentent, pour la plupart, de l'esprit de partialité qui les a dictés. Le jugement le plus équitable sur ce ministre se trouve dans les *Lettres écrites de Portugal*, qui ont paru à Paris, en 1780, et qu'on a réimprimées à la suite du *Voyage à Lisbonne*, publié à Paris, en 1798. Voyez aussi le *Voyage du duc* Du Chatelet *en Portugal*, publié par M. Bourgoing, au t. II, p. 140 et suiv.

en France à relever la marine que la dernière guerre avoit détruite, fixoit l'attention de la Grande-Bretagne, qui, aspirant à l'empire absolu des mers, sentoit que la France seule pouvoit mettre un frein à ses projets ambitieux.

Plusieurs différends que la paix d'Aix-la-Chapelle avoit laissés indécis, subsistoient entre les deux nations relativement à leurs possessions en Amérique. Les principaux regardoient les limites de l'Acadie, celles du Canada et les îles neutres. L'Acadie, province de l'Amérique septentrionale, connue aujourd'hui sous le nom de Nouvelle-Ecosse, avoit été cédée à l'Angleterre par l'article 12 du traité d'Utrecht, d'après ses anciennes limites. Les François resserroient ces limites dans les bornes mêmes de la péninsule dont est formée la Nouvelle-Ecosse, au lieu que les Anglois prétendoient les étendre jusqu'au bord méridional du fleuve Saint-Laurent, où les François exerçoient la navigation exclusive.

Les limites du Canada n'étoient pas mieux définies que celles de l'Acadie. Les François, dans la vue de se ménager une communication entre le Canada et la Louisiane, avoient fait construire plusieurs forts le long du fleuve Ohio, sur le dos des colonies angloises de l'Amérique. L'Angleterre s'y opposa; elle craignoit que ces établissemens ne compromissent la sûreté de ses colonies, et particulièrement celle de la Virginie.

Les îles neutres, savoir les Caraïbes qui comprenoient Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent et Tabago, étoient restées en contestation et dans l'état de l'*uti-possidetis*, d'après l'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle. Cependant les François se permirent des actes de possession, par lesquels ils prétendoient s'approprier ces îles, de même que les Caïques et les îles turques.

Guerre entre ces deux puissances.

On nomma de part et d'autre des commissaires pour terminer ces différends à l'amiable. Ils ouvrirent à Paris des conférences qui commencèrent à la fin de septembre 1750, et furent continuées pendant plusieurs années

consécutives[1]. Mais comme on n'étoit pas disposé à se rapprocher sincèrement, ces conférences n'aboutirent à rien. Les Anglois voyant que les François ne cherchoient qu'à gagner du temps pour augmenter leur marine, accélérèrent la rupture par des actes d'hostilité exercés en Amérique.

Les premières voies de fait eurent lieu sur les bords de l'Ohio, où les François, pour venger l'assassinat commis sur un de leurs officiers, s'emparèrent du fort anglois de la Nécessité. Les Anglois, à leur tour, avoient enlevé, à la hauteur du banc de Terre-Neuve, deux vaisseaux françois qui avoient refusé de saluer le pavillon anglois; ils attaquèrent de même tous les bâtimens marchands françois qu'ils rencontrèrent, et en prirent successivement jusqu'à trois cents.

juillet 1754.

juin 1754.

nov. 1754.

Ainsi s'éleva, pour des déserts et des pays incultes de l'Amérique, une guerre longue et sanglante qui étendit ses ravages dans toutes les parties du globe et qui embrasa surtout une grande partie de l'Europe.

Leurs alliances sur le continent.

L'Angleterre, d'après une politique bien entendue, devoit chercher à occuper les François sur le continent, afin d'empêcher l'accroissement de leurs forces maritimes. Au lieu d'éviter ce piége et de se borner uniquement à des opérations navales, la France fit la faute de seconder les vues du ministère britannique. En repoussant par mer les hostilités de l'Angleterre, elle prit en même temps des mesures tendantes à faire une invasion dans l'électorat d'Hanovre. La cour de Londres voulant se prémunir contre ce danger, commença par s'unir plus étroitement à la Russie[2]: elle demanda ensuite à l'impératrice-reine les secours qu'elle croyoit pouvoir réclamer en vertu des traités antérieurs[3]; et, sur le refus de cette princesse, qui craignoit de désobliger la France et de se voir attaquée par le roi de Prusse,

30 sept. 1755.

[1] Voyez *Mémoires des commissaires du roi et de S. M. Britannique*, en plusieurs volumes in-4°.

[2] Wenck, t. III, p. 75.

[3] Savoir: le traité de Vienne de 1731; celui de Worms de 1743, et le traité de Varsovie de 1745.

16 janvier 1756. elle s'adressa à ce dernier prince, et conclut avec lui, à Westminster, un traité qui tendoit principalement à empêcher que des troupes étrangères n'entrassent en Empire durant la guerre entre la France et l'Angleterre[1]. A ce traité la France opposa l'alliance qu'elle

1er mai 1756. conclut avec l'Autriche à Versailles, par laquelle les deux puissances, en se garantissant, de part et d'autre, leurs possessions en Europe, se promirent un secours réciproque de vingt-quatre mille hommes en cas d'attaque. On excepta du *casus fœderis* les différends qui partageoient alors la France et la Grande-Bretagne[2].

[L'alliance de 1756 a été diversement jugée par les hommes d'état; la plupart l'ont condamnée. Son but étoit, de la part de la France, de se prémunir contre toute attaque sur le continent, afin de pouvoir diriger toutes ses forces contre la rivale de sa marine; mais l'expérience a prouvé que, sans s'assurer ce but, la France fut obligée dès-lors à prendre part à toutes les brouilleries du continent, quelqu'étrangères qu'elles fussent à sa politique. Il étoit aussi contraire à ses intérêts de vouloir délivrer l'Autriche des embarras que lui causoit l'opposition de la Prusse. Si ce projet avoit réussi, la puissance de l'Autriche seroit devenue prépondérante en Allemagne, à un point qui auroit forcé la France de tourner contre elle ses armes.]

Guerre de sept ans.

Pendant que les François balançoient encore sur le parti qu'il leur convenoit de prendre relativement à

août 1756. l'électorat d'Hanovre, le roi de Prusse fit une invasion en Saxe. En se portant à cette démarche, il publia un manifeste, tendant à prouver, par les dépêches des trois cours de Vienne, de Dresde et de Pétersbourg, qu'il subsistoit un concert entre elles pour l'attaquer, et que la prudence exigeoit qu'il les prévînt[3].

[1] Jenkinson, *Recueil des traités*, tom. III, p. 54, et Wenck, t. III, p. 84.

[2] Wenck, t. III, p. 141.

[3] *Voyez* le mémoire du roi dans Herzberg, *Recueil de déductions*, tom. I, pag. 1. Ce ministre, dans un mémoire qu'il lut à l'académie de Berlin, en 1787, soutint que les projets des trois

Il déclara en même temps que son entrée en Saxe n'avoit d'autre but que celui de s'ouvrir une communication avec la Bohême, et qu'il ne garderoit ce pays que comme un dépôt jusqu'à la conclusion de la paix.

Ligue anti-prussienne. 1757.

Cette invasion provoqua une puissante ligue contre le roi de Prusse. Outre la France et l'impératrice-reine, on y vit entrer le corps germanique, la Russie et la Suède. La France, qui s'étoit d'abord bornée à fournir à l'impératrice-reine les secours stipulés par l'alliance, s'engagea, par des traités postérieurs[1], à faire marcher, en Allemagne, contre le roi de Prusse et son allié, le roi d'Angleterre, une armée de plus de cent mille hommes, et à payer en outre à cette princesse un subside annuel de douze millions de florins d'Empire[2].

1er mai 1757 et 30 déc. 1758.

Evénemens de la guerre. 1756. 1757.

Les François eurent d'abord des succès éclatans dans cette guerre. Ils conquirent l'île de Minorque, et s'emparèrent de la Hesse et de tous les états de Brunswick et d'Hanovre; mais bientôt la fortune leur tourna le dos, et ils n'essuyèrent plus que des revers[3]. Les effort extraordinaires que faisoit cette puissance sur le continent, dûrent naturellement ralentir ses opérations

cours ont réellement existé, mais qu'ils n'étoient qu'éventuels et qu'ils supposoient la condition que le roi de Prusse donnât lieu à une guerre.

[1] *Voyez* le traité du 1er mai 1757 dans mon *Recueil des traités*, tom. II, pag. 43; et celui du 30 décembre 1758, dans Wenck, t. III, p. 185.

[2] Par le traité du 1er mai 1757, la France convint aussi avec l'Autriche du partage d'une grande partie des états prussiens; elle y garantit à l'impératrice-reine la restitution de la Silésie et du comté de Glatz, et stipula, en faveur de don Philippe, gendre de Louis XV, l'échange des Pays-Bas autrichiens contre les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Ce traité a réellement été ratifié entre les deux cours, ce dont j'avois douté, en le publiant, pour la première fois, en 1802, dans mon *Recueil des traités*. Les événemens des deux campagnes de 1757 et 1758 en firent changer les dispositions, par le traité du 30 décembre 1758 qui ne rappela pas même celui de 1757.

[3] Les actions principales qui eurent lieu entre les François, les Hanovriens et les alliés de ces derniers, furent celles de Hastenbeck 1757; de Crevelt 1758; de Bergen et de Minden 1759; de Clostercamp 1760; de Villinghausen 1761; de Grebenstein 1762.

maritimes et faciliter aux Anglois les moyens d'envahir les possessions françoises dans les autres parties du monde. Chandernagor, Pondichéry, Mahé aux Indes tombèrent successivement au pouvoir de l'Angleterre dans les années 1757 et 1761. Elle s'empara, en 1758, de tous les établissemens françois sur les bords du Sénégal et sur les côtes de l'Afrique. Les îles du cap Breton et de Saint-Jean en Amérique, les forts et les établissemens de l'Ohio, Québec[1] et tout le Canada devinrent pareillement sa conquête, depuis 1756 jusqu'en 1760. Enfin la Guadeloupe, Marie-Galante, la Dominique, la Martinique, la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie et Tabago furent aussi enlevées à la France.

Le roi de Prusse, quoique accablé par le nombre de ses ennemis et ne trouvant pas de grandes ressources dans son alliance avec l'Angleterre, ne perdit cependant pas courage : il se signala par une foule de victoires qu'il remporta sur les puissances liguées contre lui, pendant les sept campagnes de cette guerre[2].

Elle étoit déjà fort avancée, lorsque le duc de Choiseul qui se trouvoit à la tête du ministère en France, voyant la grande supériorité des Anglois par mer, conçut le plan du fameux pacte de famille, qu'il négocia avec la cour de Madrid, et qui fut signé à Paris.
15 août 1761. L'objet de ce traité étoit de cimenter une alliance et

[1] Québec, capitale du Canada, fut prise, en 1759, par les Anglois, à la suite de la bataille de Saint-Charles où périt le général anglois Wolf.

[2] *Voyez*, sur ces campagnes, les 3e, 4e et 5e vol. des *Œuvres posthumes du roi de Prusse*, de même que l'histoire de cette guerre par les généraux Lloyd et Tempelhof; le *Tableau des guerres de Frédéric-le-Grand, par le capitaine* Muller; et Archenholtz, *Geschichte des siebenjährigen Kriegs*. Les batailles livrées par le roi de Prusse dans cette guerre, sont les suivantes : celles de Lowositz 1756; de Prague, de Kolin, de Lægerndorf, de Rosbach, de Breslau, de Lissa 1757; de Zorndorf et de Hochkirchen 1758; de Zullichau et de Kunnersdorf ou Francfort sur l'Oder 1759; de Liegnitz et de Torgau 1760; de Freyberg 1762. Le roi les gagna toutes, à l'exception de celles de Kolin, de Lægerndorf, de Hochkirchen, de Zullichau et de Kunnersdorf, qu'il perdit contre les Autrichiens et les Russes.

union perpétuelle de forces entre les différentes branches de la maison de Bourbon, à l'effet de contrebalancer la puissance maritime de l'Angleterre[1].

L'Espagne et le Portugal entraînés dans la guerre.

Le roi d'Espagne n'y prenoit point l'engagement d'entrer dans la guerre qui subsistoit entre la France et l'Angleterre; mais la manière fière avec laquelle la cour de Londres exigea la communication de ce traité, donna lieu à une déclaration de guerre entre les deux cours[2]. L'Espagne et la France exigèrent du roi de Portugal, qu'il accédât à leur alliance contre l'Angleterre. Ce prince allégua en vain les traités qui l'unissoient à cette puissance et qui ne lui permettoient pas de prendre parti contre elle. Une déclaration publiée de la part des deux cours alliées portoit que des troupes espagnoles entreroient dans le Portugal pour s'assurer des ports de ce royaume, et qu'on laisseroit le choix au roi de les recevoir comme amies ou comme ennemies. C'est ce qui mit ce prince dans la nécessité de se déclarer pour l'Angleterre. Cette puissance envoya une flotte avec des troupes au secours du Portugal, tandis qu'un corps de troupes françoises se joignit à l'armée espagnole, destinée à agir contre ce royaume. La ville d'Almeyda fut la seule conquête que les Espagnols firent sur les Portugais. Les Anglois, au contraire, dépouillèrent les Espagnols de la Havane et de l'île de Cuba en Amérique, de même que de l'île de Manille et des Philippines dans la mer des Indes. La guerre, devenue ainsi plus générale, sembloit devoir prendre une nouvelle vigueur, lorsqu'un événement imprévu changea de nouveau la face des affaires et ramena les esprits à la paix.

18 mai 1762.

1762.

Paix de Saint-Pétersbourg et de Hambourg. 5 janvier 1762.

Elisabeth, impératrice de Russie, vint à mourir. Pierre III, de la maison de Holstein-Gottorp, neveu de cette princesse, monta sur le trône. Ce prince,

[1] Voyez le *Pacte de famille*, *par* Dupont de Nemours; Dohm, *Materialien zur Statistik*, t. IV, p. 449 Wenck, t. III, p. 278. M. de Martens, *Recueil des traités*, t. I, p. 1,

[2] La déclaration de guerre de l'Angleterre contre l'Espagne est du 2 janvier, 1762, et celle de l'Espagne du 16.

entraîné par son penchant pour le roi de Prusse, dont il étoit l'admirateur, n'eut rien de plus pressé que de faire la paix avec ce monarque. Une suspension
16 mars 1762. d'armes fut signée entre les armées des deux couronnes. Elle fut suivie d'un traité de paix conclu à Saint-
5 mai 1762. Pétersbourg. La Russie rendit, par ce traité, toutes les conquêtes qu'elle avoit faites en Prusse et en Poméranie pendant le cours de la guerre. Pierre III renonça aux alliances contractées antérieurement contre le roi de Prusse. Celui-ci se désista, à son tour, de toute alliance et engagement contraires soit aux intérêts de la Russie, soit à ceux des pays héréditaires de Pierre III en Allemagne [1]. Le nouvel empereur ne se contenta pas de donner cette marque d'affection au roi de Prusse; il s'engagea à faire marcher à son secours un corps de troupes dans la Silésie; mais une révolution, arrivée en Russie, amena de nouveaux chan-
9 juillet 1762. gemens. Pierre III fut détrôné après un règne de six mois. L'impératrice Catherine II, son épouse, en montant sur le trône, conserva la paix avec le roi de Prusse; mais elle rappela ses troupes de la Silésie, et déclara qu'elle garderoit la neutralité entre le roi et l'impératrice-reine.

La Suède, qui n'avoit essuyé que des échecs dans le cours de cette guerre, suivit la route que la Russie venoit de lui tracer. Elle conclut une suspension d'armes avec le roi de Prusse, et bientôt après signa la
22 mai 1762. paix, avec ce prince, à Hambourg.

Paix de Paris et de Hubertsbourg. 3 nov. 1762.

Cette double paix fut un acheminement à la paix générale dont les préliminaires furent signés à Fontainebleau entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. La paix définitive entre ces mêmes puissances
10 février 1763. se conclut à Paris. Elle fut suivie de celle de Huberts-
15 février 1763. bourg, qui réconcilia la Prusse avec l'impératrice-reine et avec l'électeur de Saxe [3].

[1] Martens, t. III, p. 208. Wenck, t. III, p. 299. *Œuvres posthumes du roi de Prusse*, t. IV, p. 284.

[2] Herzberg, *Recueil*, tom. I, p. 288. Martens, t. I, p. 293. Wenck, t. III, p. 307.

[3] Martens, t. I, p. 17, 33 et 51. Wenck, t. III, p. 313 et suiv. Herzberg, t. I, p. 299.

L'impératrice-reine rendit, par ce dernier traité, au roi de Prusse, le comté de Glatz, ainsi que les forteresses de Wesel et de Gueldre. L'électeur de Saxe rentra dans ses états dont le roi de Prusse l'avoit dépouillé, et les traités de Breslau, de Berlin et de Dresde furent renouvelés. Ainsi, après sept campagnes aussi dispendieuses que meurtrières, la paix de Hubertsbourg rétablit les choses en Allemagne dans le même état où elles avoient été avant la guerre. Clautes de ces traités.

Par le traité de Paris, la France céda à l'Angleterre le Canada avec l'île du cap Breton et les îles et côtes du golfe et fleuve Saint-Laurent. Les confins entre les deux nations, dans l'Amérique septentrionale, furent fixés par une ligne tirée au milieu du fleuve Mississipi depuis sa source jusqu'à son embouchure. Tout ce qui est situé sur la rive gauche ou orientale de ce fleuve est abandonné à l'Angleterre, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans, qui est réservée à la France. La liberté de la pêche est accordée aux François sur une partie des côtes de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent. Les îles de Saint-Pierre et de Miquelon leur sont cédées pour servir d'abri à leurs pêcheurs, sans qu'il leur soit permis de les fortifier. Les îles de la Martinique, de la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, Sainte-Lucie sont rendues à la France; au lieu que la Grenade, les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique et Tabago sont abandonnées à l'Angleterre. Cette puissance conserve ses conquêtes du Sénégal, et restitue à la France l'île de Gorée sur la côte d'Afrique. La France est rétablie dans les forts et comptoirs qu'elle possédoit, en 1749, aux Indes orientales sur les côtes de Coromandel, d'Orixa, de Malabar et de Bengale, sous la restriction de ne point entretenir de troupes dans le Bengale.

En Europe, la France restitue toutes ses conquêtes d'Allemagne, de même que l'île de Minorque. L'Angleterre lui rend Belle-Ile, sur la côte de Bretagne, qu'elle avoit conquise. Dunkerque est conservé dans l'état qui a été déterminé par la paix d'Aix-la-Chapelle.

L'île de Cuba, avec la Havane, est rendue au roi d'Espagne, qui cède à l'Angleterre la Floride avec le fort Saint-Augustin et la baie de Pensacola [1].

Le roi de Portugal est rétabli dans l'état où il étoit avant la guerre. La colonie du Saint-Sacrement en Amérique, dont les Espagnols s'étoient emparés pendant la guerre, lui est rendue [2].

Grandeur de l'Angleterre.

La paix de Paris, dont nous venons de parler, est l'époque où l'Angleterre se trouva au faîte de la grandeur. Sa navigation et son commerce étendus dans toutes les parties du globe, étoient soutenus par des forces navales d'autant plus imposantes qu'elles n'étoient plus balancées par la marine françoise, que la guerre précédente avoit détruite. Des territoires immenses que cette paix lui abandonnoit, tant en Amérique qu'en Afrique, ouvroient de nouvelles sources à son industrie; et, ce qui mérite surtout d'être remarqué, elle acquit encore, dans le même temps, de vastes et importantes possessions dans les Indes orientales. [Toutefois son influence sur la politique du continent européen diminua plutôt qu'elle n'augmenta depuis la paix de Paris jusqu'à la fin de cette période. Frédéric II, son allié, ayant été abandonné par le cabinet de Londres, se tourna vers la Russie, et s'allia inti-

[1] La France, pour dédommager l'Espagne de la perte de la Floride, lui céda la colonie de la Nouvelle-Orléans avec la Louisiane, en vertu d'une convention secrète, qui fut arrêtée entre les deux cours le 3 novembre 1762, le jour même de la signature du traité des préliminaires de Fontainebleau, qui abandonnoit la Floride à l'Angleterre.

[2] De nouveaux différends s'étant élevés entre l'Espagne et le Portugal au Brésil, et y ayant occasioné des hostilités, un traité de préliminaires, arrêté à Saint-Ildefonse le 1er octobre 1777, et converti en traité de paix définitif le 24 mars 1778, accommoda ces différends, et régla définitivement les limites entre les deux nations en Amérique. En vertu de ces traités, la colonie du Saint-Sacrement, de même que l'île de Saint-Gabriel et toute la rive septentrionale de la rivière de la Plata, furent cédées à l'Espagne, qui céda à son tour au Portugal l'embouchure du grand fleuve de Saint-Pierre, avec les deux bords de ce fleuve et l'entrée du marais de Patos, et lui fit, en outre, la restitution de l'île de Sainte-Catherine. *Voyez* MARTENS, t. I, p. 634, et le *Voyage du duc* DU CHATELET *en Portugal*, au t. II, p. 156.

mément avec cette puissance. D'un autre côté l'Autriche étoit devenue étrangère à la Grande-Bretagne par les traités de 1756 et 1758. Ainsi la Hollande et le Portugal furent les seuls états avec lesquels le cabinet anglois conserva des liaisons étroites.]

Ses conquêtes aux Indes.

L'empire du Grand-Mogol aux Indes étoit tombé en décadence au commencement du dix-huitième siècle. Les vice-rois, appelés soubabs, et les nababs ou gouverneurs particuliers de l'empire, devenus indépendans, s'arrogeoient des droits royaux dans les terres de leur dépendance; et l'empereur mogol, réduit à peu près à la ville de Delhi, sa capitale, ne conservoit plus qu'une ombre de souveraineté par des diplômes d'investiture qu'il accordoit aux princes usurpateurs, et par des monnoies qui se frappoient en son nom. Toutes les fois que des différends survenoient entre ces princes, on les voyoit recourir aux nations européennes, qui avoient des établissemens aux Indes, et qui, de l'agrément du Grand-Mogol, y avoient construit des forts, où ils entretenoient des troupes pour la protection de leur commerce. Il suffisoit que les François embrassassent le parti de quelque nabab, pour engager les Anglois à épouser la querelle de son adversaire; et les deux nations, dans le temps même qu'elles cultivoient entre elles la paix en Europe, se faisoient souvent la guerre aux Indes par les secours qu'elles fournissoient aux princes indiens, leurs alliés respectifs. Le succès fut long-temps balancé de part et d'autre, et ce ne fut que pendant la guerre de 1755, et au moyen des victoires et des conquêtes du fameux lord Clive, que l'Angleterre prit un ascendant décisif sur les François dans cette partie du monde.

Surajah-Dowlah, soubab du Bengale, excité, à ce qu'on croit, par les François, s'étoit emparé de Calcutta, principal établissement des Anglois sur le Gange. 1756.
Le traitement cruel qu'il fit éprouver à la garnison angloise, qu'il avoit fait prisonnière de guerre, excita le ressentiment de cette nation. Pour s'en venger, le colonel Clive, soutenu par l'amiral Watson, reprit janvier 1757.

Calcutta; et, après avoir enlevé aux François Chan-
23 mars 1757. dernagor, leur principale forteresse et établissement sur le Gange, il vainquit le soubab dans différentes actions, le fit destituer et remplacer par Jaffier-Aly-Khan, premier ministre et général du prince déposé, lequel se mit à la dévotion de l'Angleterre [1].

C'est ici l'époque de la fondation de l'empire britannique aux Indes. Il arriva, peu de temps après, que l'empereur mogol, Schah-Allum, chassé de sa capitale par les Patans, peuple indien, réclama la protection des Anglois, qui profitèrent de cette occasion, ainsi que de la mort du soubab Jaffier, survenue dans
12 août 1765. le même temps, pour se faire adjuger, par traité et au moyen d'un diplôme impérial, la souveraineté de tout le Bengale. Munis de ce titre, qui légitimoit leur pouvoir aux yeux des peuples, ils s'emparèrent des revenus publics des royaumes de Bengale, de Bahar et d'Orixa, moyennant une redevance annuelle qu'ils promirent de payer à l'empereur mogol et des pensions qu'ils assignèrent à des fantômes de soubabs, dont ils disposoient à leur gré. Cette domination des Anglois aux Indes s'agrandit encore, depuis, par de nouvelles conquêtes, dont la plus importante fut celle du puissant état de Mysore, qu'ils bouleversèrent de fond en comble, à la suite de plusieurs guerres qu'ils firent aux sultans Hyder-Aly et Tippo-Saïb, son successeur [2].

Règne de Charles III en Espagne. 1759.

[La mort de Ferdinand VI, roi d'Espagne, fut un événement important. Son frère, don Carlos, roi des Deux-Siciles, et fils aîné du second lit de Philippe V avec cette infante de Parme, qui avoit troublé l'Eu-

[1] Targe, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 232.

[2] Ce dernier prince périt au siége de la ville de Seringapatnam, sa capitale, dont les Anglois se rendirent maîtres le 4 mai 1799. La direction des affaires de l'Inde appartient à la compagnie angloise des Indes orientales, qui en jouit sous la haute souveraineté de la Grande-Bretagne. Pour maintenir sa domination aux Indes, la compagnie entretient une marine et une armée de terre considérable, composée en partie d'Européens et en partie de natifs. Elle emploie une partie de son revenu net à faire ses achats dans les ports de l'Orient, et à payer à la couronne une certaine somme pour la protection qu'elle lui accorde.

rope pour procurer des établissemens à ses fils, lui succéda sous le nom de Charles III. Sous ce prince la philosophie du dix-huitième siècle pénétra en Espagne; mais elle y prit un caractère d'énergie et de conséquence qui lui manquoit en France. La destruction des Jésuites fut son ouvrage; elle fut accompagnée d'actes que réprouvent la justice et l'humanité. Les ministres et conseils de ce monarque, les comtes d'Aranda, de Florida Blanca et de Campomanès, introduisirent, dans l'administration intérieure de l'Espagne, dans ses finances, dans ses armées de terre et de mer, un ordre que depuis long-temps on n'y connoissoit plus. L'agriculture, le commerce et l'industrie commençoient à se relever de leur décadence, lorsque la guerre d'Amérique leur porta de nouveau un coup funeste].

Pragmatique des Deux-Siciles.

Avant de quitter Naples, où il régnoit depuis 1735, pour prendre possession du trône d'Espagne, don Carlos, qui, comme roi des Deux-Siciles, s'appeloit Charles VII, publia une loi fondamentale et pragmatique, portant que pour se conformer à l'esprit des traités antérieurs, qui n'admettoit point la réunion de ses états d'Italie à la monarchie espagnole, il transféroit le royaume des Deux-Siciles à son troisième fils, don Ferdinand; son fils aîné, don Philippe, étant incapable de régner [1] et le deuxième, don Carlos, destiné au trône d'Espagne. Il confia à une régence, l'administration pendant le bas âge du jeune prince, dont il fixa la majorité à l'âge de seize ans accomplis. Il régla aussi, par cette pragmatique, l'ordre de succession qui devoit avoir lieu au royaume des Deux-Siciles. Cet ordre étoit le même que celui que le roi Philippe V avoit établi pour l'Espagne, dans les cortès assemblées en 1713. Aux descendans mâles et femelles de sa lignée, Charles substitua ses frères, les infans don Philippe, duc de Parme, et don Louis [2], en ajoutant que, dans

6 oct. 1759.

[1] Don Philippe ne mourut qu'en 1777.

[2] Père de la princesse de la Paix et du cardinal de Bourbon mort en 1823. Voyez *Tab. Gén.* XXX.

aucun cas, le royaume des Deux-Siciles ne pourroit être réuni à la monarchie espagnole [1]. Ce réglement du nouveau roi d'Espagne s'accordoit parfaitement avec les dispositions de l'article 7 du traité de paix de Vienne, de 1738, qui assuroit le royaume des Deux-Siciles à ce prince et à ses descendans mâles et femelles, et, à leur défaut, à ses frères puînés du second lit de Philippe V, et à leurs descendans des deux sexes.

Conventions sur le Plaisantin.

Le roi de Sardaigne continuoit cependant à faire valoir son droit de réversion sur la partie du Plaisantin jusqu'à la Nura, que l'article 4 du traité des préliminaires d'Aix-la-Chapelle lui avoit assuré pour le cas où don Carlos passeroit du royaume des Deux-Siciles à la couronne d'Espagne. La cour de France, voulant conserver cette possession à l'infant don Philippe, et empêcher que la tranquillité de l'Italie ne fût troublée par les prétentions du roi de Sardaigne, prit l'engagement envers ce prince de lui procurer un équivalent dont il auroit lieu d'être satisfait. Cet équivalent fut réglé par une convention, conclue à Paris, entre la France, l'Espagne et le roi de Sardaigne. Ce dernier consentit à restreindre son droit de réversion aux deux cas spécifiés dans l'article 7 du traité définitif d'Aix-la-Chapelle; savoir : 1.° celui où les descendans mâles de don Philippe viendroient à manquer; 2.° celui où ce prince ou l'un de ses descendans seroient appelés, soit au trône d'Espagne, soit à celui des Deux-Siciles; et, en attendant que l'un ou l'autre de ces deux cas de réversion arrive, les couronnes de France et d'Espagne s'engagent à faire jouir le roi de Sardaigne de la même quantité de revenu annuel que lui rapporteroit, déduction faite des frais d'administration, la partie du Plaisantin jusqu'à la Nura, s'il en avoit la possession actuelle. A cet effet la France se chargea, par une convention particulière qui fut signée à Paris le même jour que la précédente, de payer, en douze termes, au roi de Sardaigne la somme de huit millions

10 juin 1765.

[1] Wenck, t. III, p. 212.

deux cent mille livres, pour être placée sur l'hôtel-de-ville de Turin, à charge de réversion à la France si l'un ou l'autre des cas déterminés venoit à arriver [1].

Prépondérance de la Russie dans le Nord.

L'accroissement subit de la Russie, depuis Pierre-le-Grand, avoit changé le système politique du Nord. Cette puissance y tenoit le premier rang; elle dictoit la loi à la Pologne et à la Suède, ses anciennes rivales, disposoit du trône de Pologne à chaque changement de règne, et décidoit de même du sort de la Courlande.

Révolutions de la Courlande.

Ce duché, après avoir été long-temps possédé par la maison de Kettler qui en jouissoit à titre de fief de la couronne de Pologne, étoit devenu vacant à la mort du duc Ferdinand, dernier mâle de cette maison. Anne, impératrice de Russie, n'étant encore que duchesse de Courlande, avoit un favori, Ernest-Jean Biren, homme de fortune, dont le grand-père avoit été simple palefrenier de Jacques III, duc de Courlande [2]. Parvenue au trône de Russie, cette princesse éleva Biren au rang de comte, à la dignité de grand-chambellan et de premier ministre. L'orgueilleux favori prit le nom et les armes de la maison de Biron en France, et engagea l'impératrice à lui procurer le duché de Courlande à la mort du dernier duc. Il réussit en effet à se faire élire par les Etats du pays, à l'aide d'un corps de troupes russes, que l'impératrice fit marcher à Mitau pour protéger son élection. Investi du duché, par la république de Pologne, pour lui et ses descendans mâles, il ne jouit que fort peu de temps de cette nouvelle dignité. Il en fut dépouillé après la mort de l'impératrice, et relégué en Sibérie par la grande-duchesse Anne, mère du jeune empereur Iwan. Cette princesse fit faire une nouvelle élection par la noblesse de Courlande. Le duché fut

4 mai 1737.

13 juin 1737.

1740.

1741.

[1] Martens, t. I, p. 80; t. III, p. 219. Wenck, t. III, p. 445 et 450. La convention particulière qui fut signée, sur le même objet, à Versailles le 10 juin 1763, entre la France et l'Espagne, se trouve dans mon *Recueil*, t. II, p. 164.

[2] *Mémoires de* Manstein, p. 53.

alors conféré à Louis-Ernest, prince de Brunswick [1], qui devoit épouser la princesse Elisabeth, fille de Pierre-le-Grand; mais le détrônement du jeune Iwan, arrivé immédiatement après, fut cause que le prince de Brunswick ne parvînt pas à la possession du duché [2]. L'impératrice Elisabeth, ayant fait connoître depuis à la république de Pologne que le duc Ernest-Jean de Biren ne sortiroit jamais de son exil, le roi Auguste III
16 nov. 1758. de Pologne déclara le duché de Courlande vacant; il fit élire, par les Etats du pays, le prince Charles, son
8 janvier 1759 fils, qu'il investit solennellement du duché [3]. Un nouveau changement arriva à la mort de l'impératrice Elisabeth, en 1762. Pierre III, parvenu au trône de Russie, rappela le duc Ernest-Jean de son exil. L'impératrice Catherine II qui succéda, encore cette même
1763. année, à son époux, ne s'en tint pas là; elle exigea le rétablissement du vieux Biren dans le duché de Courlande, et obligea le prince Charles de Saxe de le
14 nov. 1769. lui abandonner. Le duc Ernest résigna ensuite le duché à son fils Pierre, qui, après un règne de vingt-cinq ans, en donna la démission entre les mains de l'impé-
28 mars 1795. ratrice, et les Etats de Courlande et de Sémigalle se soumirent formellement à la Russie [4].

Différends entre la Russie et le Danemarck.

Le détrônement de Pierre III, que nous venons de rappeler, fut un événement très-favorable au royaume de Danemarck, qu'il délivra d'une guerre ruineuse, dont il étoit menacé de la part de ce prince. Pierre III étoit le chef de la maison de Holstein-Gottorp que les rois de Danemarck avoient dépouillée de ses possessions du Sleswick [5], en profitant des désastres de la Suède, qui, pendant son état de grandeur, avoit protégé cette maison contre les rois de Danemarck,

[1] C'était le frère cadet d'Antoine-Ulric, époux de la grande-duchesse Anne et père de l'empereur Iwan. Voyez *Tab. Gén.* CXXXI.

[2] MANSTEIN, *Mémoires*, p. 254 et 376.

[3] *Cod. dipl. Poloniæ*, t. V, p. 512. GADEBUSCH, *Liefländische Jahrbücher*, au t. IV, 2ter *Abschnitt*, p. 601.

[4] CASTERA, *Vie de l'impératrice Catherine II*, t. II, p. 440.

[5] Cet événement arriva en 1714, pendant la grande guerre des puissances du Nord alliées contre la Suède et le roi Charles XII.

Les ducs de Holstein-Gottorp ne cessèrent de réclamer contre cette usurpation, et les rois de Danemarck n'avoient à leur opposer que le droit de conquête et des actes de garantie, que les rois de France et d'Angleterre, en leur qualité de médiateurs du traité de paix de Stockholm, avoient délivrés au Danemarck touchant le Sleswick [1].

Pierre III fut à peine monté sur le trône de Russie, qu'il s'occupa des moyens de recouvrer l'ancien domaine de sa maison [2] et de venger les torts que les ducs de Holstein-Gottorp, ses aïeux, avoient reçus des rois de Danemarck. Décidé à faire la guerre à cette puissance, il mit dans ses intérêts le roi de Prusse, et fit marcher une armée russe de soixante mille hommes vers les frontières du Danemarck. Six mille Prussiens devoient joindre cette armée, qui étoit soutenue d'une flotte russe envoyée sur les côtes de la Poméranie. Le roi de Danemarck fit des efforts extraordinaires pour repousser l'attaque dont il se voyoit menacé. Il mit sur pied une armée de soixante et dix mille hommes, et en confia le commandement à M. de Saint-Germain, officier-général françois distingué. L'armée danoise s'avança dans le Mecklenbourg et établit son quartier-général dans le village de ce nom, à une lieue de Wismar. La flotte danoise, composée de vingt vaisseaux de ligne et de onze frégates, parut, dans le même temps, à la hauteur de Rostock. Le feu de la guerre alloit éclater dans le Nord, et Pierre III étoit sur le point de joindre en personne son armée du Mecklenbourg, lorsqu'il fut détrôné après un règne fort court de six mois. L'impératrice Catherine II, qui lui succéda, ne jugea pas à propos d'épouser la que-

5 janvier 1762.

9 juillet 1762.

[1] Dumont, t. VIII, part. I, p. 32 et 33.

[2] Ce prince s'étoit constamment refusé à accommoder ses différends avec le Danemarck, du vivant de l'impératrice Elisabeth. Le comte de Lynar, chargé de cette négociation à la cour de Saint-Pétersbourg, dans les années 1750 et 1751, y échoua, quoiqu'il fût vivement secondé par le grand-chancelier de Russie et par les propres ministres du grand-duc. Voyez *des Grafen zu* Lynar *hinterlassene Staatsschriften*, t. I.

relle de son époux et prédécesseur. Elle rappela aussitôt l'armée russe du Mecklenbourg; et, désirant d'établir sur une base solide, la tranquillité du Nord et de raffermir la bonne intelligence entre les deux branches principales de la maison de Holstein, elle convint, avec le roi de Danemarck, par un traité d'alliance, de terminer tous les différends par un arrangement provisionnel, qui n'auroit son effet qu'à la majorité du grand-duc Paul, fils de Pierre III.

28 février 1765.

Conventions entre ces deux puissances. 22 avril 1767.

Cet arrangement fut signé entre les deux cours, à Copenhague. L'impératrice y renonça, au nom de son fils, à la portion ducale de Sleswick, occupée par le roi de Danemarck. Elle céda de plus à ce souverain la portion du Holstein, possédée par la branche de Gottorp, en échange des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Il fut convenu que ces comtés seroient érigés en duchés, et que l'ancien suffrage de Holstein-Gottorp à la diète de l'Empire y seroit transféré. Ce traité provisionnel fut ratifié à la majorité du grand-duc, et la tradition des pays échangés effectuée en 1773. Ce prince déclara, en même temps, qu'il destinoit les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst à servir d'établissement à la branche cadette de sa maison, celle d'Eutin, à laquelle les puissances contractantes assurèrent aussi à perpétuité la possession de l'évêché de Lubeck. L'évêque de Lubeck, chef de la branche cadette de Gottorp, fut mis, cette même année, en possession des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst; et, l'empereur Josoph II érigea ces comtés en duché et fief masculin de l'Empire, sous la dénomination de duché de Holstein-Oldenbourg [1].

1774.

Révolutions de l'île de Corse.

C'est ici qu'il convient de rappeler les révolutions de l'île de Corse, qui, après une longue suite de troubles et de convulsions, passa, de la domination de la république de Gênes, sous celle de la France. L'oppression que souffroient les Corses sous le gouverne-

[1] MARTENS, t. I, p. 180 et 315; WENCK, t. III, p. 592; et l'*Histoire des traités de paix*, refondue, t. XIII. VON HALEM *kleine historische Schriften*, p. 72.

ment des Génois qui les traitoient avec une dureté excessive, leur avoit rendu ce joug odieux et insupportable. Ils se soulevèrent à plusieurs reprises contre ces républicains; mais, mal unis entre eux, ils échouèrent dans les différentes tentatives qu'ils firent pour assurer leur liberté et leur indépendance.

Insurrection des insulaires.

Un des derniers soulèvemens des Corses fut celui de 1729. Ils se donnèrent alors pour chef André Ceccaldi, de la première noblesse de l'île, et Luigi Giafferi, homme courageux et enthousiasmé pour la liberté. Les Génois, après de vains efforts pour soumettre les insurgés, se virent dans la nécessité de recourir à des protections étrangères. Il s'adressèrent à l'empereur Charles VI, qui leur envoya, successivement, plusieurs corps de troupes, commandés par le général Wachtendonck et par le prince Frédéric-Louis de Wurtemberg. Les Corses, trop foibles pour résister à des forces si supérieures, prirent le parti de mettre bas les armes. Mais la guerre pour la succession de la Pologne ayant obligé l'empereur de retirer ses troupes de l'île, ces insulaires se soulevèrent de nouveau. Une assemblée générale qu'ils convoquèrent à cette époque, déclara la Corse république libre et indépendante. Giafferi fut réélu général, et on lui donna pour collègue Hiacynthe Paoli, père du fameux général de ce nom. Ainsi les Génois, après avoir beaucoup dépensé en troupes auxiliaires, eurent la mortification de se retrouver encore au même point où ils étoient avant le secours impérial. Ils prirent depuis à leur solde des troupes suisses et grisonnes; ils allèrent jusqu'à armer des proscrits et des vagabonds, pour les opposer aux Corses.

1731.

1734.

Apparition du roi Théodore.

Il arriva, sur ces entrefaites, qu'un aventurier, Théodore, baron de Neuhof, parut en Corse. Issu d'une famille noble du comté de Marck en Westphalie, il s'étoit procuré à Tunis des armes et des munitions avec lesquelles il se rendit en Corse, résolu d'y tenter fortune. Ses manières engageantes, jointes à la promesse qu'il fit d'une puissante assistance étrangère, engagèrent les Corses à lui déférer la dignité royale.

1736.

Proclamé roi de Corse, il prit les marques extérieures de la royauté; il se donna des gardes et des officiers d'état, fit battre monnoie à son coin, et créa un ordre de chevalerie sous le nom de la Rédemption. Profitant de l'enthousiasme qu'il avoit inspiré aux Corses, il fit courageusement la guerre aux Génois, et forma le blocus de plusieurs de leurs places. Mais l'argent qu'il avoit apporté s'étant épuisé et le peuple commençant à se refroidir à son égard, il prit le parti de s'embar-
nov. 1736. quer pour solliciter des secours au-dehors. Il passa en Hollande, où il trouva moyen d'engager une société de négocians, par l'appât d'un commerce lucratif avec la Corse, à lui confier de l'artillerie, des munitions et
1737. autres provisions, avec lesquelles il retourna dans l'île.

Les Génois appellent les François.

Ce fut dans ces circonstances que les Génois, menacés de perdre, sans retour, leur souveraineté sur la Corse, entrèrent en négociation avec la cour de Versailles. Cette cour, craignant que l'Angleterre ne profitât des troubles de l'île pour s'en emparer, se concerta avec la cour de Vienne, pour obliger les Corses de rentrer sous la domination génoise. On rédigea, à cet effet, un plan de pacification à Versailles, et le comte de Boissieux fut chargé de le mettre à exécu-
février 1738. tion. Ce général débarqua dans l'île, à la tête d'un corps de troupes auxiliaires françoises. L'arrivée du général françois détermina le roi Théodore à abandonner la Corse et à chercher son salut dans la fuite. Il se retira à Londres, où il fut enfermé pour dettes; élargi après une longue captivité, il mourut dans la
1756. misère [1]. Boissieux fit beaucoup de mal aux Corses, mais il échoua dans les efforts qu'il fit pour les soumettre. Son successeur, le marquis de Maillebois, fut plus heureux. Il prit des mesures si justes et si vigou-
1739. reuses qu'il força ces insulaires à mettre bas les armes, et à recevoir la loi du vainqueur. Leurs généraux Giafféri et Hyacinthe Paoli se retirèrent à Naples.

[1] Son épitaphe se trouve dans Boswel, *Etat de la Corse*, t. I, p. 147.

La guerre pour la succession d'Autriche ayant obligé la cour de France de rappeler ses troupes de l'île, les troubles se renouvelèrent. Gafforio et Matra se chargèrent alors du généralat et de la direction des affaires. Ils eurent un collègue et un concurrent dans la personne du comte de Rivarola, Corse d'origine, qui, soutenu de quelques vaisseaux anglois, eut la gloire de chasser les Génois des places de Bastia et de San-Fiorenzo. Les Corses auroient poussé leurs avantages encore plus loin, s'ils avoient su domter leurs haines et leurs animosités privées, pour ne s'occuper que de l'intérêt général; mais les divisions intestines retardèrent leurs succès et facilitèrent à leurs ennemis le moyen de rentrer dans les places conquises. Rivarola et Matra ayant quitté le commandement, Gafforio en resta seul chargé. C'étoit un homme d'un mérite rare et d'une valeur éprouvée. Il commençoit à policer sa patrie et à donner quelque stabilité au gouvernement de l'île, lorsqu'il fut assassiné par des émissaires génois, à ce qu'on prétend. Sa mort replongea la Corse dans le désordre et dans l'anarchie, dont il avoit cherché à la tirer.

Retraite des François. 1741.

1745.

1753.

Enfin parut le célèbre Pascal Paoli, que son vieux père envoya de Naples en Corse. Elu chef et général par ses compatriotes, il ranima leur courage abattu; et, pendant qu'il faisoit heureusement la guerre aux Génois, il ne négligea rien pour réformer les abus et pour faire fleurir l'agriculture, les lettres et les arts. Il ne lui manquoit plus, pour compléter son ouvrage et pour affermir la liberté et l'indépendance de sa patrie, que de faire sortir les Génois des places maritimes de Bastia, de San-Fiorenzo, Calvi, Algagliola et Ajaccio, les seules qui restassent encore en leur pouvoir. Il y auroit vraisemblablement réussi, sans la nouvelle intervention de la France qui, par différens traités qu'elle conclut successivement avec les Génois, dans les années 1752, 1755, 1756 et 1764, se chargea de la défense de leurs ports et places fortes de l'île.

Pascal Paoli. 1755.

L'intention des François, en prenant possession de

Les François rentrent dans l'île.

ces places, n'étoit pas d'abord d'agir hostilement contre Paoli et les naturels du pays; ils vouloient simplement garder les places pour un temps limité, en acquittement de la dette que le gouvernement françois avoit contractée envers la république de Gênes. Cette république se flattoit que, débarrassée de la garde des places fortes, elle pourroit reconquérir, avec ses propres forces, tout le reste de l'île. Elle ne fut pas long-temps à s'apercevoir qu'elle s'étoit trompée dans
1767. son attente. Les Corses chassèrent les Génois de l'île de Capraja; ils rentrèrent même dans Ajaccio et dans quelques autres postes que les François avoient jugé à propos d'abandonner. Avec cela, des vaisseaux corses, armés en guerre, ne cessoient de faire des courses sur les Génois, et de troubler leur commerce.

Cession de l'île à la France.

Convaincu alors qu'il lui étoit impossible de subjuguer l'île, et voyant le terme approcher où les troupes françoises devoient en sortir, le sénat de Gênes prit le parti de faire une cession de ses droits sur la Corse à la couronne de France, par un traité qui fut signé à
15 mai 1768. Versailles. Le roi promit de rétablir la république dans l'île de Capraja; il lui garantit à perpétuité toutes ses possessions de terre-ferme, et s'engagea à lui payer annuellement, pendant dix ans, la somme de deux cent mille livres. La république se réserva le droit de rentrer dans la souveraineté de la Corse, en remboursant au roi les frais de l'expédition qu'il alloit entreprendre, ainsi que de l'entretien de ses troupes[1].

Cette cession donna lieu à de vives réclamations de la part des Corses, qui se préparèrent à faire une défense vigoureuse. La première campagne tourna à leur avantage; elle coûta à la France plusieurs milliers d'hommes et une trentaine environ de millions de dépense. Le duc de Choiseul, loin d'être découragé
1769. par ces revers, fit passer des forces plus considérables dans l'île; il substitua au marquis de Chauvelin le comte de Vaux, qui, par les dispositions sages qu'il

[1] *Voyez* ce traité dans WENCK, t. III, p. 714.

fit, se trouva, en moins de deux mois, maître de toute la Corse. Les insulaires n'ayant pas trouvé en Angleterre les secours qu'ils sollicitoient et dont la perspective avoit soutenu leur courage, regardèrent une plus longue résistance comme vaine et téméraire. Les différentes provinces firent successivement leur soumission, et les principaux chefs des Corses se dispersèrent dans les états voisins. Pascal Paoli se réfugia en Angleterre [1].

Troubles de Pologne. 5 oct. 1763.

Le trône de Pologne étant devenu vacant par la mort du roi Auguste III, électeur de Saxe, l'impératrice Catherine II destina cette couronne à Stanislas Poniatowski, noble polonois, qui avoit gagné sa faveur pendant qu'il séjournoit à Saint-Pétersbourg en qualité de ministre plénipotentiaire de la république de Pologne. Cette princesse, ayant mis dans ses intérêts la cour de Berlin [2], fit entrer plusieurs corps de troupes dans la Pologne, et réussit ainsi à faire passer l'élection de son protégé, qui fut proclamé à la diète de Varsovie. 7 sept. 1764.

Ce fut dans les diètes d'élection et de couronnement de Stanislas que l'impératrice intercéda formellement auprès de la république en faveur des *dissidens* polonois et lithuaniens, à l'effet de les faire réintégrer dans les droits politiques et ecclésiastiques dont ils avoient été privés par l'intolérance du parti catholique.

Affaire des dissidens.

On appeloit alors dissidens en Pologne les Grecs non-unis et les protestans, tant Luthériens que Calvinistes. La Pologne, de même que la Lithuanie, renfermoit, depuis les temps les plus reculés, un grand nombre de Grecs qui persistoient dans le schisme, malgré les efforts que ne cessoit de faire le clergé polonois pour les ramener à l'union avec l'église romaine. Le protestantisme s'étoit introduit dans la Pologne et y avoit

[1] *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 94 et 274.

[2] Une alliance entre les deux cours fut signée à Saint-Pétersbourg le 11 avril 1764. La conservation de la constitution vicieuse de la Pologne y fut stipulée par un article secret. *Voyez* Wenck, *Recueil*, t. II, p. 481.

fait des progrès considérables dans le cours du seizième siècle, et principalement sous le règne du roi Sigismond-Auguste. Les nobles, attachés à ce culte, avoient
1563. obtenu, à la diète de Wilna, convoquée par ce prince, le droit de jouir, de même que les Grecs, de toutes les prérogatives de la noblesse et d'être admis, sans distinction, tant aux assemblées de la diète qu'aux charges et dignités de la république. Aussi la liberté du culte et la paix publique leur avoient été garanties, de la manière la plus solennelle, tant par les actes de confédération et les *pacta conventa* des rois, que par les constitutions du royaume. Les catholiques étant, depuis, devenus les plus forts, leur zèle, animé par le clergé romain et par les Jésuites, les porta à persécuter ceux qu'ils traitoient d'hétérodoxes. On parvint à restreindre, de différentes manières, la liberté de leur culte, particulièrement dans la diète de 1717, et on finit par les exclure, dans celles de 1733 et 1756, des places de nonces, de l'entrée aux tribunaux, et généralement de toutes les charges, en leur conservant seulement la paix, selon les anciennes lois.

Intercession des puissances étrangères.

Les dissidens profitèrent de l'influence que l'impératrice de Russie s'étoit ménagée dans les affaires de Pologne, pour obtenir par sa protection le redressement de leurs griefs. Cette princesse interposa plus particulièrement ses bons offices en faveur des Grecs, fondée sur l'art. 9 de la paix de Moscou[1], de 1686, entre la Russie et la Pologne, tandis que les cours de Berlin, de Stockholm, de Londres et de Copenhague, en leur qualité de garans de la paix d'Oliva, faisoient valoir l'art. 2 de ce traité[2] pour soutenir la cause des dissidens protestans[3]. Loin de déférer à une intercession aussi puissante, la diète de Varsovie de l'année

[1] Voyez *Hist. des traités de paix*, refondue, t. XIII.
[2] *Voyez* le même ouvrage, t. XII, p. 332.
[3] *Voyez* les mémoires et déclarations, publiés par les ministres de ces différentes cours, dans l'*Histoire des révolutions de Pologne*, imprimée à Varsovie en 1775, t. I, p. 351, 370, 379, 387, 447, 492.

1766, animée par le clergé et par la cour de Rome, confirma toutes les lois antérieures dont les cours étrangères demandoient le redressement. Elle se borna à apporter quelques modifications aux règlemens de 1717, relatifs à l'exercice de ce culte.

Confédération des dissidens.

Peu satisfaite de ce palliatif, la cour de Saint-Pétersbourg persista à exiger une entière égalité de droits en faveur de ses protégés. Encouragés à la résistance, les dissidens se confédérèrent dans des assemblées, tenues à Sluzk et à Thorn. Des nobles catholiques, mécontens du gouvernement[1], allièrent leur cause à celle des dissidens, en formant plusieurs confédérations particulières, qui se réunirent en une confédération générale, dont le prince Radziwil fut maréchal.

1767.

Diète de 1767.

Une diète extraordinaire fut alors convoquée à Varsovie. Ses séances, qui commencèrent le 5 octobre 1767, furent très orageuses. Sans être intimidés par la présence d'une armés russe, l'évêque de Cracovie et ses partisans s'abandonnèrent à toute la fougue de leur zèle, dans les discours qu'ils prononcèrent à la diète. L'impératrice les fit arrêter et conduire dans l'intérieur de la Russie, d'où il ne leur fut permis de revenir qu'au bout de plusieurs années d'exil. On parvint enfin à nommer, dans cette diète, un comité tiré des différens ordres de la république, pour régler, de concert avec les ministres des cours protectrices, tout ce qui avoit rapport à l'affaire des dissidens. Un acte séparé fut rédigé par forme de convention entre la Russie et la Pologne[2].

24 février 1768.

Acte relatif aux dissidens.

Les dissidens furent réintégrés, par cet acte, dans tous leurs droits; les constitutions qui avoient

[1] Ces nobles Polonois vouloient la déposition du roi et la publication d'un interrègne; mais lorsqu'ils en firent la demande formelle à l'ambassadeur de Russie, celui-ci s'y opposa au nom et de la part de l'impératrice. *Voyez* Komarzewski, *Coup d'œil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne*, pag 145.

[2] Voyez le *Recueil des constitutions de la diète extraordinaire* de 1767 et 1768, pag. 35; Martens, t. I, p. 398; et Wenck, t. III, p. 651.

été décrétées à leur préjudice, dans les années 1717, 1733, 1736, et 1766, furent annulées, et on leur accorda un tribunal supérieur mixte, composé de juges mi-partis, pour terminer les différends qui viendroient à naître entre des personnes de religion différente. Cet acte fut confirmé par un traité de paix et d'alliance, signé à Varsovie entre la Russie et la Pologne, et par lequel ces deux puissances se garantirent mutuellement la totalité de leurs possessions en Europe. L'impératrice de Russie garantit plus particulièrement la liberté, la constitution et l'intégralité de la république[1].

24 février 1768.

Confédération de Bar.

L'acte dont nous venons de parler, de même qu'un autre qui modifioit les lois, appelées cardinales ou fondamentales de la république[2], ayant déplu à la grande majorité des Polonois, ils firent des efforts pour revenir contre ces actes. La diète de 1768 ne fut pas plutôt terminée, qu'il se forma une confédération à Bar en Podolie, pour la défense de la religion et de la liberté[3]. Elle s'étendit successivement dans plusieurs palatinats, et fut fondue ensuite en une confédération générale, dont le comte de Pac fut élu maréchal. Ces confédérés avoient des étendards qui représentoient la Vierge Marie et l'enfant Jésus; ils portoient, comme les croisés du moyen âge, des croix brodées sur leurs habits et se servoient de la devise : *vaincre ou mourir*. Les Russes firent marcher des troupes pour dissiper les confédérés à mesure qu'ils se réunissoient. Enfin, ces derniers, secondés par la cour de France et par M. de Vergennes, ambassadeur de cette cour à la Porte, réussirent à soulever les Turcs contre les Russes. La guerre éclata entre les deux empires sur la fin de l'année 1768; elle

[1] *Voyez* ces pièces en langues russe et polonoise dans le *Recueil des constitutions*, p. 16; en langue allemande dans MARTENS, t. IV, p. 582; en polonois, avec une traduction latine, dans WENCK, t. III, p. 651.

[2] Ce second acte, rédigé en polonois et en latin, se trouve dans le recueil cité, pag. 84; dans MARTENS, tom. IV, p. 594; et dans WENCK, t. III, p. 701.

[3] *Voyez* le manifeste de la confédération de Bar dans l'*Histoire des révolutions de Pologne*, t. II, p. 351.

fut désastreuse pour les Turcs, et accabla aussi les confédérés de Pologne. Le manifeste du grand-seigneur contre la Russie est du 30 octobre, et la déclaration de guerre [1] de cette dernière puissance, du 4 décembre 1768.

Guerre entre les Russes et les Turcs.

L'impératrice fit marcher différentes armées contre les Turcs, elle les attaqua à la fois depuis les bords du Dniester jusqu'au-delà du mont Caucase. Le prince Alexandre Galitzin, qui commandoit l'armée principale, devoit couvrir la Pologne et pénétrer dans la Moldavie. Ce général passa le Dniester à deux reprises; il fut chaque fois repoussé par les Turcs qui ne furent pas plus heureux dans les différentes tentatives qu'ils firent pour forcer le passage du fleuve. Ils essayèrent ce passage une dernière fois. Douze mille hommes ayant réussi à traverser le fleuve, il survint tout à coup une crue d'eau si considérable, qu'elle rompit le pont et que la retraite fut coupée aux Turcs. Ce corps ayant été taillé en pièces par les Russes, une terreur panique saisit l'armée ottomane en-deça du Dniester, elle déserta son camp et même la forteresse de Choczim. Les Russes en prirent possession sans qu'il leur en coûtât une goutte de sang; ils pénétrèrent depuis dans l'intérieur des provinces de Moldavie et de Walachie [2].

1769.

mi-sept. 1769.

Campagne de 1770.

La campagne de 1770 fut des plus brillantes pour les Russes. Le général Roumanzow, qui succéda au prince Galitzin dans le commandement de l'armée de Moldavie, remporta sur les Turcs, aux environs du Pruth et du Kagoul, deux victoires éclatantes qui le rendirent maître du Danube et des places d'Ismaïl, de Kilia et d'Akkerman, situées dans la Bessarabie, vers l'embouchure de ce fleuve. Une autre armée russe, sous les ordres du général comte Panin, attaqua la forteresse de Bender, défendue par une nombreuse garnison turque. Elle fut emportée d'assaut, et la plus grande partie de la garnison passée au fil de l'épée.

18 juillet 1770, et 1er août 1770.

26 sept. 1770.

[1] Voyez l'*Histoire des révolutions de Pologne*, tom. II, p. 322 et 339.

[2] Voyez l'*Histoire de cette campagne*; par M. DE KERALIO.

L'impératrice ne se borna pas à presser les Turcs sur les bords du Dniester et du Danube, et à troubler leur commerce dans la mer Noire; elle forma le projet hardi de les attaquer en même temps dans les îles de l'Archipel et sur les côtes de la Grèce et de la Morée. Une flotte russe, sous les ordres d'Alexis Orlow et de l'amiral Spiritow, sortit de la Baltique, franchit les mers du Nord et le détroit de Gibraltar, pour se porter dans la Méditerranée et dans l'Archipel. Réunie à l'escadre du contre-amiral Elphinston, elle livra un combat fort vif à la flotte du capitan-pacha, dans le canal qui sépare l'île de Scio de la Natolie. Les vaisseaux amiraux du capitan-pacha et de l'amiral Spiritow s'étant joints dans ce combat, le feu prit à l'un, et fit sauter les deux vaisseaux en l'air. La nuit sépara les combattans; mais les Turcs ayant eu l'imprudence de se retirer dans la baie étroite de Tchesmé, les Russes les y poursuivirent, et incendièrent toute leur flotte pendant la nuit. Ce désastre jeta la consternation dans la ville de Constantinople; et le mauvais état de défense où se trouvoient les Dardanelles laisse croire que si les Russes avoient su profiter de la première frayeur des Turcs, il leur auroit été facile d'emporter cette capitale[1]. L'Anglois Elphinston, qui commandoit une escadre de la flotte russe, en qualité de contre-amiral[2], avoit ouvert cet avis, mais les amiraux russes ne jugèrent pas à propos de le suivre.

fin de 1769.

5 juillet 1770.

7 juillet.

Campagne de 1771.

La guerre fut continuée foiblement, en 1771, sur le Danube: mais la seconde armée russe, aux ordres du prince Dolgorouki, réussit à forcer les lignes de Pérékop, défendues par une armée de soixante mille Turcs et Tatars, que le khan de la Crimée commandoit en personne. Dolgorouki, après avoir franchi cette barrière redoutable, se rendit maître de toute la Crimée,

[1] *Mémoires du baron de* Tott *sur les Turcs*, t. III, p. 21, 23. 25 et 35. *Lettres de* M. Peyssonnel, *contenant des observations sur les Mémoires de* Tott, p. 75, 77 et 81.

[2] Elphinston avoit suggéré à l'impératrice le projet hardi d'envoyer une flotte dans la Méditerranée pour surprendre les Dardanelles et la ville de Constantinople.

de même que de l'île de Taman, et reçut de l'impératrice, pour prix de ses exploits, le surnom de Krimsky. De prétendus députés de la nation tatare signèrent un acte par lequel, renonçant à la domination ottomane, cette nation se mit sous la protection de la Russie. 1772.

Situation embarrassante de la Russie.

Quelque éclatans que fussent ces succès, ils ne laissèrent pas d'épuiser la Russie. Obligée de recruter à chaque instant ses armées, que les combats, les fatigues et la contagion ne cessoient d'affoiblir, cette puissance sentoit le besoin de la paix. La peste, cette terrible alliée des Ottomans, passa des armées dans l'intérieur de l'Empire, et pénétra jusqu'à Moscou où elle enleva près de cent mille hommes dans le cours de l'année 1771. Mais ce qui ajoutoit encore aux embarras de Catherine II, c'est que la cour de Vienne qui, conjointement avec celle de Berlin, s'étoit chargée de la médiation entre la Russie et la Porte, rejetât hautement les conditions de paix proposées par l'impératrice; qu'elle s'élevoit, surtout, avec force, contre l'indépendance de la Moldavie et de la Walachie, de même que contre celle des Tatars, exigées par cette princesse, et qu'elle s'opposoit même à ce que le théâtre de la guerre fût transféré, par les Russes, sur la rive droite du Danube. Cette cour alla encore plus loin; elle fit mine de vouloir faire cause commune avec les Turcs, pour forcer l'impératrice à restituer toutes ses conquêtes, et à remettre les choses, entre les Russes et les Turcs, sur le pied du traité de Belgrade de 1739. Une convention fut négociée en ce sens avec la Porte, et signée à Constantinople[1]. Cette convention ne fut cependant point ratifiée, les dispositions de la cour de Vienne ayant changé à l'occasion du fameux démembrement de la Pologne, concerté entre elle et les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg. L'impératrice de Russie consen- 6 juillet 1771.

[1] Cette convention se trouve dans Wenck, *Codex juris gentium*, t. III, p. 820, et dans les *Mémoires et Actes authentiques relatifs aux négociations qui ont précédé le partage de la Pologne*, p. 147. Le roi de Prusse en donne aussi le précis dans ses *Œuvres posthumes*, t. V, p. 123.

tit alors à rendre aux Turcs les provinces de Moldavie et de Walachie, à l'époque de la paix; et la cour de Vienne prit de nouveau l'engagement d'interposer, avec celle de Berlin, ses bons offices pour ménager la paix entre la Russie et la Porte.

Congrès de Fokchani et de Boucharest.

Ces incidens furent cause que l'année 1772 se passa toute entière en négociations. Une suspension d'armes fut conclue entre les deux puissances belligérantes. On ouvrit un congrès à Fokchani, en Moldavie, sous la médiation des cours de Berlin et de Saint Pétersbourg. Ce congrès fut suivi d'un autre qui se tint à Boucharest en Walachie. L'un et l'autre congrès furent infructueux, les Turcs ayant jugé inadmissibles les conditions proposées par la Russie. Celle qui les révolta le plus, étoit relative à l'indépendance des Tatars de la Crimée. Ils la rejetèrent comme contraire à leurs principes de religion, et comme tendant à établir une concurrence de deux Califes [1]. On parvint cependant à déterminer la nature de la dépendance religieuse dans laquelle les Khans de la Crimée devoient rester à l'égard de la Porte; mais il ne fut jamais possible de s'entendre, ni sur la cession des ports de Jénikalé et de Kertsch, ni sur la liberté illimitée de navigation, que les Russes exigeoient dans toutes les mers de la Porte. Les conférences ayant donc été rompues itérativement, les hostilités recommencèrent. Les Russes essayèrent, à deux reprises, de s'établir sur la rive droite du Danube, sans pouvoir y réussir; ils perdirent même beaucoup de monde dans les différens combats qu'ils livrèrent aux Turcs.

1773.

Campagne de 1774.

Enfin, la dernière campagne, celle de 1774, fut décisive. Abdoul-Hamid qui venoit de remplacer son frère Mustapha III sur le trône de Constantinople,

[1] Les empereurs turcs exercent les droits sacerdotaux du califat depuis la cession que le dernier calife Abasside, Mohammed XII, en fit au sultan Selim I, conquérant de l'Egypte, où les califes Abassides avoient établi leur résidence après l'entière destruction du califat de Bagdad par les Mongols. *Voyez* D'Ohsson, *Tableau général de l'empire ottoman*, t. I, p. 76.

désirant de relever la gloire des armes ottomanes, fit des efforts extraordinaires pour cette campagne. Ses troupes, portées à trois cent mille combattans, surpassoient de beaucoup en nombre celles des Russes; mais elles ne les égaloient pas quant à la discipline et à la tactique militaire. Ce fut sur la fin de juin, que le maréchal Roumanzow passa le Danube, sans que la grande armée ottomane y mît obstacle. Ce général profita de la faute du grand-vizir qui avoit établi son camp aux environs de Szumla, à de très-grandes distances de ses corps détachés, pour lui couper la communication avec ces corps et même avec ses magasins. Un corps de vingt-huit mille Turcs, qui amenoit un convoi de quatre à cinq mille chariots à l'armée, ayant été battu par le général Kamenskoy, et les chariots brûlés, cet événement jeta la terreur dans le camp du grand-vizir, qui, voyant alors son armée prête à se débander, transigea avec le maréchal Roumanzow aux conditions que ce général jugea à propos de lui prescrire.

Paix de Kaynardgi. 21 juillet 1774.

La paix fut signée au camp russe de Koutschouc-Kaynardgi, à quatre lieues de Silistrie, dans la Bulgarie. Par ce traité, les Tatars de la Crimée, du Boudjiaç et du Kouban, furent déclarés entièrement indépendans de la Porte, pour être gouvernés dorénavant par leur propre souverain de la famille des Guéraï. La Russie obtint la navigation libre et illimitée pour ses vaisseaux marchands dans toutes les mers de la Porte. Elle rendit aux Turcs la Bessarabie, la Moldavie et la Walachie, de même que les îles de l'Archipel, dont elle se trouvoit encore saisie; mais elle se réserva, outre la ville et le territoire d'Azow, les deux Kabarda, les forteresses de Jénikalé et de Kertsch dans la Crimée, le château de Kinburn, situé à l'embouchure du Dniéper, vis-à-vis d'Oczakow, avec la langue de terre qui forme le désert entre le Bog et le Dniéper [1]. Ce fut sur ce dernier terrain

[1] Ce traité fut imprimé à l'imprimerie du sénat à Moscou, en 1775. L'édition de M. DE MARTENS, t. I, p. 507, est fautive. Il en donna une autre plus correcte au 4.e tome de son *Recueil*, p. 607. *Voyez*, sur cette paix et sur la guerre qui la précéda, l'*Histoire des traités de paix*, refondue, vol. XIV.

que l'impératrice fit construire une nouvelle ville, appelée Kerson, pour servir d'entrepôt au commerce russe du Levant. Les fondemens en furent jetés par le général Hannibal, sur la rive occidentale du Dniéper, à quinze werstes au-dessous de l'embouchure de l'Ingulez dans ce fleuve.

19 oct. 1778.

La Bukowine cédée à l'Autriche. 1774.

La maison d'Autriche tira aussi un parti avantageux de cette guerre, en occupant la Bukowine qu'elle se fit remettre par la Russie qui en avoit fait la conquête sur les Turcs. Ce démembrement de la Moldavie, composé des districts de Suczawa et de Tchernowitz, étoit revendiqué par la cour de Vienne, comme un ancien domaine de la Transilvanie, usurpé par les princes de Moldavie. La Porte, qui étoit redevable à l'Autriche de la restitution de cette dernière province, n'eut d'autre parti à prendre que de lui abandonner les districts réclamés, par une convention particulière.

7 mai 1775.

Le prince Ghikas de Moldavie ayant élevé sa voix contre cette cession, fut mis à mort par ordre de la Porte, et la cession de la Bukowine confirmée à l'Autriche par des conventions postérieures, qui réglèrent en même temps les limites entre les deux états.

1776 et 1777.

Réflexions sur cette paix.

La paix de Kaynardgi, glorieuse pour la Russie, fut très-funeste à la Porte-ottomane, qu'elle jeta dans une extrême désolation. L'indépendance des Tatars, établie par cette paix, faisoit perdre aux Turcs un de leurs principaux boulevards contre la Russie, et ils frémissoient en voyant les Russes s'établir sur la mer Noire, et exercer une navigation illimitée dans toutes les mers de la Turquie. Dès-lors ils devoient craindre pour la sûreté de leur capitale qui pouvoit être insultée impunément, et ses approvisionnemens troublés à la moindre brouillerie qui viendroit à s'élever entre les deux empires.

Révolution de Pologne.

Les grands revers que les Turcs éprouvèrent dans la guerre dont nous venons de parler, eurent une influence immédiate sur le sort de la Pologne, dont ils entraînèrent le démembrement.

Projet de partage.

Cet événement, que le roi Jean-Casimir avoit déjà

prédit dans le dix-septième siècle[1], fut amené par la médiation dont les cours de Vienne et de Berlin s'étoient chargées pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte. Les conditions de cette paix, dictées par l'impératrice Catherine II, ayant fortement déplu à la cour de Vienne, et cette cour ayant même montré des intentions hostiles contre la Russie en faisant marcher des troupes dans la Hongrie et en prenant possession d'une partie de la Pologne[2], qu'elle revendiquoit comme un ancien domaine du royaume de Hongrie, l'impératrice de Russie en prit occasion de faire observer au prince Henri de Prusse, qui s'arrêtoit alors à sa cour[3], que si l'Autriche vouloit démembrer la Pologne, les autres voisins de ce royaume pourroient bien en faire autant. Cette ouverture, communiquée par le prince Henri au roi son frère, fut un trait de lumière pour ce monarque. Il y entrevoyoit un moyen propre à dédommager la Russie, à contenter l'Autriche et à arrondir ses propres états, en établissant une communication entre le royaume de Prusse et ses états de Brandebourg. Ces considérations l'engagèrent à entamer une négociation avec les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Il fit entendre à la première que si la guerre éclatoit entre l'Autriche et la Russie, il ne pourroit se dispenser d'y prendre part comme allié de cette dernière puissance[4]; il représenta à l'impératrice de Russie que si elle consentoit à restituer la Moldavie et la Walachie aux Turcs, pour prendre son indemnité dans la Pologne, elle éviteroit une nouvelle guerre et faciliteroit son accommodement avec la Porte. C'est ainsi que ce prince réussit, à la

[1] Avant la paix d'Oliva, déjà un traité de partage de la Pologne, entre la Russie, l'Autriche et la Prusse avoit été projeté. Jean-Casimir pouvoit avoir connoissance de ce projet. Voyez *Hist. des traités de paix*, refondue, t. XII, p. 299; t. XIV, p. 7.

[2] C'étoient les treize villes du comté de Zips que le roi Sigismond d'Hongrie avoit hypothéquées à la Pologne en 1712.

[3] Ce prince étoit arrivé à Saint-Pétersbourg le 9 déc. 1770.

[4] L'alliance entre la Russie et la Prusse, dont il est ici question, fut conclue le 11 avril 1764. Wenck, *Codex*, t. II, p. 481.

suite d'une négociation assez longue et difficile[1], à faire agréer aux deux cours impériales un projet qui devoit donner à l'Europe l'exemple d'un démembrement fondé sur de simples convenances. On arrêta une convention préliminaire, par laquelle on prit l'égalité des portions respectives des trois cours pour base du partage à faire[2]. On négocia ensuite, à Saint-Pétersbourg, pour régler le lot de la cour de Vienne; le roi de Prusse et l'impératrice de Russie s'étant déjà accordés antérieurement[3] sur les portions auxquelles ils croyoient pouvoir prétendre[4],

[1] On voit, par les ouvertures que l'impératrice de Russie fit faire au roi de Pologne, dans les années 1771 et 1775, qu'elle avoit de la répugnance à se prêter au partage de la Pologne qui, en effet, sembloit être en opposition avec les vrais intérêts de la Russie. *Voyez* M. DE-KOMARZEWSKI, *Coup d'œil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne.* Paris 1807, pag. 168 et 185.

[2] L'acte délivré, à ce sujet, par la cour de Vienne, et daté du 19 février 1772, se trouve dans *Mémoires et actes authentiques*, p. 215.

[3] Cette convention entre le roi de Prusse et l'impératrice de Russie fut signée à Saint-Pétersbourg le 17 février 1772. *Œuvres posthumes du roi de Prusse*, t. V, p. 74.

[4] L'exposé que nous venons de faire des circonstances qui amenèrent le premier partage de la Pologne, est puisé dans les ouvrages suivans: *Mémoires et actes authentiques relatifs aux négociations qui ont précédé le partage de la Pologne, tirés du portefeuille d'un ancien ministre du dix-huitième siècle* (M. le C. DE GERTZ) 1810. *Œuvres posthumes du roi de Prusse*, tom. V. *Vie privée, politique et militaire du prince Henri de Prusse*, publiée à Paris en 1809. (Ouvrage d'un écrivain bien instruit). *Lettres particulières du baron de* VIOMÉNIL *sur les affaires de Pologne* en 1771 et 1772. Paris 1808. [DOHM *Denkwürdigkeiten meiner Zeit*, LEMGO, 1814, 3 vol. in-8°. COMTE FERRAND, *Histoire des trois démembremens de la Pologne*, Paris 1820, 3 vol. in-8°. Cet estimable auteur est d'accord, dans les points essentiels, avec ce récit. Il est à regretter que se bornant à rédiger les matériaux laissés par Rulhière, il n'ait pas pris connoissance des ouvrages qui ont paru dans l'intervalle; il y auroit trouvé de quoi confirmer ses jugemens, mais en même temps le moyen de répandre plus de clarté sur quelques points où les papiers de Rulhière étoient en défaut. Les *Mémoires pour servir à l'histoire des événemens de la fin du dix-huitième siècle, par feu l'abbé* GEORGEL, Paris 1817, 2 vol. in-8°, renferment aussi plusieurs faits intéressans relativement au premier partage de la Pologne. L'auteur de l'édition refondue de l'*Histoire des traités de paix*, par M. KOCH, Paris

Enfin, des conventions formelles furent signées à Saint-Pétersbourg, entre les ministres des trois cours[1]. Les limites des pays et districts de la Pologne qui devoient tomber en partage à chacune des trois puissances, y furent arrêtées définitivement et garanties entre elles. On convint de remettre au mois de septembre suivant la prise de possession des lieux et districts désignés, et d'agir de concert pour ménager un arrangement définitif avec la republique de Pologne. L'impératrice de Russie s'engagea, par la même convention, à rendre aux Turcs la Moldavie et la Walachie, afin de faciliter le rétablissement de la paix entre elle et la Porte. Ce fut en conformité de cette convention, que les déclarations et lettres-patentes des trois cours[2] furent présentées à Varsovie au mois de septembre 1772, et que ces cours, en prenant possession des pays et districts qui leur étoient assignés, publièrent des mémoires[3] pour établir la légitimité de leurs droits sur les pays

Conventions entre les trois cours pour le premier partage. 5 août 1772.

1817, 15 vol. in-8°, a réfuté, vol. XIV, p. 24, l'assertion du superficiel WRAXALL et de l'exact WILLIAM COXE, d'après laquelle ce seroit Frédéric II qui auroit eu la première idée de ce partage. C'est ici le cas de dire : *Suum cuique*].

[1] L'auteur de cet ouvrage publia ces conventions, pour la première fois, au tome II, pag. 311 et 316 de son *Recueil des traités*, imprimé à Bâle en 1802. Elles ont été réimprimées depuis avec les *Lettres du baron de* VIOMÉNIL, publiées à Paris en 1808, à la page 137 de ces lettres; mais c'est à tort que l'éditeur de ce dernier ouvrage se flatte d'avoir fourni la première édition desdites conventions.

[2] Ces déclarations se trouvent dans l'*Histoire des révolutions de la Pologne*, t. II, p. 486.

[3] La cour de Vienne fit imprimer un écrit sous ce titre : *Jurium Hungariæ in Russiam minorem et Podoliam, Bohemiæque in Oswicensem et Zatoriensem ducatus prævia explicatio.* Vindob. 1773. La Russie publia : *Exposé de la conduite de la cour impériale de Russie vis-à-vis de la sérénissime république de Pologne, avec la déduction des titres sur lesquels elle fonde sa prise de possession*, etc. Pétersbourg, 1773. Enfin la cour de Berlin publia le mémoire suivant : *Exposé des droits de Sa Majesté le roi de Prusse sur le duché de Pomérelie et sur plusieurs autres districts du royaume de Pologne*, etc. Berlin, 1772. Ces différens écrits ont été réfutés par un gentilhomme polonois dans un ouvrage intitulé : *Les droits des trois puissances alliées sur plusieurs provinces de la république de Pologne.*

qu'elles revendiquoient. Le roi et le ministère de Pologne réclamèrent en vain l'assistance et la protection des puissances garantes des traités[1]; il ne leur resta d'autre parti à prendre que de condescendre à tout ce que les trois cours en exigeoient. Une diète, indiquée à Varsovie, nomma une délégation, tirée du sénat et de l'ordre équestre, et chargée de transiger avec les plénipotentiaires des puissances copartageantes sur les projets des différens traités par lesquels les provinces déjà occupées devoient leur être formellement cédées par la république. Ces projets furent signés séparément à Varsovie, et ratifiés depuis par la diète de Pologne[2].

18 sept. 1775.

Portions de chacune des trois cours.

La maison d'Autriche, par son traité avec la république, se fit adjuger, outre les treize villes du comté de Zips que le roi Sigismond de Hongrie avoit hypothéquées à la Pologne, en 1412, la moitié environ du palatinat de Cracovie, une partie de celui de Sandomir, le palatinat de la Russie-Rouge, la plus grande partie de celui de Belz, la Pocutie et une partie de la Podolie. Les villes du comté de Zips furent incorporées de nouveau à la Hongrie dont elles avoient été démembrées, et tout le reste fut érigé en un état particulier, sous la dénomination de royaume de Galicie et de Lodomérie. Un avantage bien essentiel du partage de l'Autriche étoient les riches salines de Wieliczka, de Bochnia et de Sambor, qui fournissoient le sel à la plus grande partie de la Pologne[3].

La Russie obtint, pour sa part, la Livonie polonoise, la plus grande partie du palatinat de Witepsk, la partie principale de celui de Polotsk, tout le palatinat de Mscislaw et les deux extrémités du palatinat de Minsk[4].

[1] Voyez *Histoire des révolutions de la Pologne*, t. II, p. 499 et 500.

[2] *Voyez* ces traités, avec les sept actes séparés qui en font partie dans le *Recueil des constitutions publiées dans la diète extraordinaire de Varsovie de* 1773 et 1775.

[3] On évalua le partage de l'Autriche à environ 1300 milles carrés d'Allemagne et à une population de 700,000 âmes

[4] Ces pays étoient évalués à 4157 milles carrés et à une population de trois millions 50,000 habitans.

L'impératrice en forma deux grands gouvernemens, celui de Polotsk et celui de Mohilow.

Le roi de Prusse eut les districts de la Grande-Pologne, situés en-deçà de la Netze, ainsi que toute la Prusse polonoise, à l'exception des villes de Dantzic et de Thorn, qui furent réservées à la Pologne [1]. Cette république renonça aussi, par son traité avec le roi de Prusse, aux droits de domaine direct et de réversion que les traités de Welau et de Bydgost de 1657 avoient assurés à la Pologne sur la Prusse électorale ainsi que sur les districts de Lauenbourg, de Bütow et de Draheim. La part du roi de Prusse étoit d'autant plus importante, sous le rapport de la politique, qu'elle combinoit le royaume de Prusse avec les états allemands de ce prince, et qu'en le rendant maître des bouches de la Vistule, elle mettoit dans sa dépendance le commerce de la Pologne, et nommément celui des grains, si précieux à l'Europe.

En démembrant ainsi la Pologne, les cours copartageantes renoncèrent, de la manière la plus formelle, à toute prétention ultérieure sur la république.

Constitution vicieuse de la Pologne garantie. 15 mars 1755.

Enfin, pour consolider leur ouvrage, les trois cours passèrent, à Varsovie, un acte, par lequel elles sanctionnèrent le *liberum veto* et l'unanimité usités précédemment dans les matières d'état à la diète; la couronne fut déclarée à perpétuité élective, et l'on prononça l'exclusion des princes étrangers. L'autorité du roi, déjà très foible, fut encore limitée davantage par l'établissement d'un conseil permanent, et il fut statué qu'on ne pourroit plus rien changer à cette constitution, dont les trois puissances copartageantes se rendirent garantes.

Jugement sur le partage de la Pologne.

[Le partage de la Pologne doit être regardé comme le précurseur du renversement total du système poli-

[1] La portion du roi de Prusse comprenoit 1061 milles carrés et une population d'un million 150,000 âmes. Elle renfermoit 262 villes et 8274 villages, tandis que celle de la Russie avoit 390 villes et 5385 villages. *Voyez* le tableau annexé au 3.e tome, 4.e cahier du *Nouveau magasin de Gœttingue*.

tique qui, depuis trois siècles, avoit prévalu en Europe. Tant d'alliances avoient été formées, tant de guerres entreprises pour préserver les états foibles contre l'ambition des grands; ici trois puissances du premier rang se confédérèrent pour dépouiller un état qui ne leur avoit donné aucun ombrage. Ainsi, les barrières entre le droit et le pouvoir arbitraire furent renversées, et désormais le sort des états inférieurs n'étoit plus assuré. Le système de l'équilibre politique devint la risée des novateurs, et les hommes bien intentionnés commencèrent à le regarder comme une chimère. Si le principal blâme de cette action tomba sur les cours de Saint-Pétersbourg, de Berlin et de Vienne, celles de Londres et de Paris y participèrent en laissant consommer cette spoliation, sans la marque même de leur réprobation.]

Révolutions de Suède: régime aristocratique.

Le régime aristocratique avoit prévalu en Suède, depuis les changemens que la révolution de 1720 avoit introduits dans la forme de son gouvernement. Le principal pouvoir résidoit dans le corps du sénat, et l'autorité royale se trouvoit réduite à rien. Les mêmes factions dont nous avons parlé plus haut, les Chapeaux et les Bonnets, continuoient à agiter l'état et à se déchirer mutuellement. Celle des Chapeaux étoit dans l'opinion que, pour relever la gloire de la Suède et pour recouvrer les provinces de Livonie et de Finlande, il falloit cultiver l'amitié de la France et de la Porte, afin de se ménager leur appui en cas de rupture avec la Russie: celle des Bonnets, au contraire, soutenoit que la Suède, affoiblie par les guerres précédentes, ne devoit rien entreprendre contre la Russie. En préférant le système pacifique, elle ne cherchoit qu'à entretenir la paix et la bonne intelligence, indifféremment avec toutes les puissances. Ces factions, fomentées par l'or des étrangers, acquirent une nouvelle importance à l'occasion de la guerre qui s'étoit
1768. élevée entre la Russie et la Porte. Ce fut pendant la diète de 1769 que celle des Chapeaux trouva moyen de s'emparer du gouvernement, en dépouillant les

membres du parti opposé des principaux emplois. Il y avoit alors lieu de croire que la France, par suite de ses liaisons avec la Porte, ne négligeroit rien pour soulever la Suède contre la Russie, et que tel étoit l'objet de la mission de M. de Vergennes, qui de la cour ottomane passa à celle de Stockholm. La Russie devoit donc mettre tout en œuvre pour relever le crédit et l'influence des Bonnets, afin de maintenir la paix avec la Suède. Elle fut aidée dans ses efforts par la cour de Londres, qui, outre qu'elle se plaisoit à seconder les intérêts de la Russie, ne demandoit pas mieux que de traverser la France dans la marche de sa politique. 1771.

Avénement de Gustave III. 12 février 1771.

La mort du roi Adolphe-Frédéric, arrivée sur ces entrefaites, ouvrit un nouveau champ à l'intrigue dans la diète qui fut indiquée à l'occasion de l'avénement de Gustave III, son fils et successeur. Ce jeune prince s'entremit d'abord entre les deux partis pour tâcher de les concilier; mais il y réussit si peu que les animosités ne firent qu'augmenter, et que les Bonnets, soutenus par la Russie et l'Angleterre, parvinrent à faire arrêter l'expulsion totale des Chapeaux, tant du sénat que des autres places et dignités du royaume. La licence devint dès-lors extrême; et, quelque restreint que fût déjà le pouvoir royal, d'après l'assurance donnée par le roi Adolphe-Frédéric, on exigea de nouvelles restrictions dans celle qu'on fit signer à son successeur [1]. Des traités, projetés avec la Russie et avec l'Angleterre, devoient être le résultat du système suivi par la faction qui venoit de s'emparer de tous les principaux pouvoirs.

Ce prince entreprend la réforme du gouvernement.

Dans cet état de choses, le jeune roi crut devoir tenter un changement dans la forme du gouvernement. Sa douceur, son éloquence, ses manières aisées et populaires, lui avoient gagné nombre de partisans. Il possédoit, dans un degré éminent, l'art de feindre; et, pendant qu'il disposoit tout pour faire une révo-

[1] Les articles principaux de cette dernière assurance sont rapportés par WILLIAMS, *Histoire des gouvernemens du Nord*, t. II, p. 248.

lution, et qu'il en concertoit en secret les mesures avec l'ambassadeur de France, il n'eut rien tant à cœur que de convaincre tout le monde de son attachement sincère à la constitution établie. On prétend qu'il envoya des émissaires par tout le royaume pour soulever le peuple contre les gouvernans, et qu'afin d'avoir un prétexte de faire marcher des troupes, il engagea la capitaine Hellichius, commandant de Christianstadt en Bleckingie, à lever l'étendard de la révolte contre les Etats, dont les séances se continuoient toujours à Stockholm.

Insurrection du commandant Hellichius. 12 août 1772.

Cet officier, connu depuis sous le nom de *Gustafskæld* [1], en se portant à cette démarche, publia une sorte de manifeste, dans lequel il reprochoit aux Etats leur mauvaise conduite, qu'il démontroit être diamétralement opposée aux lois existantes et à l'intérêt public. Le prince Charles, frère du roi, qui se trouvoit dans le même temps à Landscrona en Scanie, instruit de l'entreprise du commandant de Christianstadt, rassembla aussitôt les troupes provinciales, et les mena devant cette place, dans l'intention, à ce qu'il disoit, d'étouffer la révolte dans sa naissance. La nouvelle de ce soulèvement répandit la consternation dans la capitale. Les Etats qui se méfioient du roi, prirent des mesures pour prévenir les desseins ambitieux qu'ils lui supposoient. Le commandant Hellichius fut déclaré, par le sénat, rebelle et coupable de haute trahison. On avertit le roi de ne point quitter Stockholm, dont le commandement fut confié au sénateur comte de Kalling, avec les pouvoirs les plus étendus. Enfin, le régiment d'Upland, dont les officiers étoient à la dévotion du sénat, fut mandé, dans l'intention, à ce qu'on croit, de faire arrêter le roi. Ce prince vit alors qu'il n'y avoit plus à différer, et qu'il falloit achever l'exécution du plan qu'il s'étoit proposé.

Révolution de Stockholm.

Ce fut dans la matinée du 19 août qu'il se présenta

[1] C'est-à-dire : *bouclier de Gustave.*

aux compagnies qui montoient la garde au palais, et qu'en ayant convoqué les officiers, il leur exposa le malheureux état du royaume comme étant la suite des dissensions qui partageoient la diète depuis plus de quatorze mois qu'elle étoit assemblée. Il leur démontra la nécessité d'abolir cette orgueilleuse aristocratie qui perdoit l'état, et de rétablir la constitution telle qu'elle étoit avant 1680, en manifestant toutefois son aversion pour le pouvoir absolu et despotique. Assuré des gardes qui s'empressèrent de lui prêter le serment de fidélité, il commanda un détachement pour investir la chambre du conseil, où les sénateurs se trouvoient réunis, et fit mettre aux arrêts les principaux chefs du parti dominant. Les régimens des gardes et de l'artillerie ayant aussi reconnu son autorité, leur exemple fut suivi de tous les colléges tant civils que militaires; l'arrêt contre le commandant Hellichius fut révoqué, et le régiment d'Upland reçut l'ordre de rétrograder. Ces mesures et quelques autres s'exécutèrent avec tant d'intelligence et de ponctualité, que l'ordre public n'en fut point troublé, et que, sans verser une seule goutte de sang, la révolution parut consommée sur les cinq heures du soir de la journée du 19. Le lendemain, le magistrat de la ville prêta le serment au roi, et l'assemblée des Etats fut indiquée pour le 21.

Le roi fait adopter une nouvelle constitution.

Ce jour-là, le roi fit investir le palais par des troupes, et braquer des canons dans la cour qui faisoit face à la salle des Etats. Assis sur son trône et environné de ses gardes, ce prince fit l'ouverture de l'assemblée par un discours énergique qu'il adressa aux Etats, et dans lequel il peignit, avec des couleurs vives, l'état déplorable du royaume et le devoir indispensable d'y apporter un prompt remède [1]. La nouvelle forme de gouvernement qu'il avoit préparée, fut lue par ses ordres, et adoptée sans réclamation par le concours des quatre ordres du royaume. Le roi tira ensuite un

[1] Ce discours se trouve à la suite de la *Lettre à M. Visconti sur la révolution arrivée en Suède le* 19 *août* 1772, par M. l'abbé Michelessi, p. 116.

livre de cantiques de sa poche, et, en ôtant sa couronne, entonna le *Te Deum* que toute l'assemblée chanta avec lui. La chose se passa dans l'intérieur des provinces avec aussi peu de tumulte et d'opposition ; que dans la capitale et dans les villes principales. Les princes, frères du roi, reçurent, en son nom, le serment de fidélité de la part des habitans et des troupes [1].

Précis de cette constitution.

En vertu de cette nouvelle forme de gouvernement [2], toutes les lois fondamentales antérieures, introduites depuis 1680, sont abolies et annullées. La succession au trône est restreinte aux mâles; l'ordre linéal avec le droit de primogéniture et de représentation, arrêté par la convention de 1743 et par le décret de la diète de 1759, est confirmé [3]. Le roi seul gouvernera le royaume selon les lois, et le sénat lui tiendra lieu de conseil. Tous les sénateurs seront nommés par le roi, et les affaires ne se traiteront plus au sénat à la pluralité des suffrages. Les sénateurs donneront simplement leur avis; la décision appartiendra au roi. Les affaires de justice cependant en sont exceptées. Le commandement en chef de toutes les forces du royaume, tant de terre que de mer, de même que la direction suprême des finances, sont attribués au roi. Il nomme, sur le rapport du sénat, à tous les hauts offices, tant militaires que civils et ecclésiastiques; il a le droit de faire grâce, et convoque aussi seul les Etats qui ne peuvent s'assembler de leur propre chef, que dans le cas de la vacance du trône par l'extinction totale des mâles de la famille royale. La durée des diètes est fixée à trois mois, et le

[1] *Voyez*, sur cette révolution, outre l'abbé MICHELESSI, le précis que BUSCHING en a donné dans son *Magasin*, t. XII, p. 119; l'*Histoire de la dernière révolution de Suède*, *traduit de l'anglois de* SHERIDAN, 8. Londres 1783; et les *Mémoires historiques et inédits sur les révolutions arrivées en Danemarck et en Suède*, *pendant les années* 1770, 1771 et 1772, par feu l'abbé ROMAN, témoin oculaire, publiés à Paris en 1807.

[2] L'acte de cette nouvelle constitution se trouve à la suite de la *Lettre*, *publiée par l'abbé* MICHELESSI, et dans WILLIAMS, *Histoire des gouvernemens du nord*, t. II, p. 255.

[3] Voyez *Eigentliche Staatsverfassung des Reiches Schweden*, p. 429.

roi a la faculté de les dissoudre à cette époque. Ce prince ne peut faire aucune nouvelle loi, ni interpréter les anciennes, ni imposer aide ou subside, ni déclarer la guerre sans l'aveu et le consentement des Etats. Il lui est permis néanmoins d'établir une imposition extraordinaire dans le cas où le royaume seroit attaqué à main armée. Mais, dès que la guerre sera terminée, les Etats seront assemblés, et les nouveaux impôts cesseront. Les négociations de paix, de trèves et d'alliances, soit offensives, soit défensives, sont réservées au roi, qui en référera au sénat. Si, dans ces sortes de cas, l'avis unanime des sénateurs est opposé à celui du roi, il est du devoir du prince d'acquiescer au sentiment du sénat. Tout citoyen suédois ne pourra être jugé que par son juge naturel. Le roi n'attentera ni à la vie, ni à l'honneur, ni à la liberté, ni à la fortune du citoyen, autrement que par des formes légales. Toute commission ou tribunal extraordinaire demeurera supprimée, comme tendant à établir le pouvoir absolu de la tyrannie.

Révolution de Copenhague.

La révolution de Stockholm, dont nous venons de parler, n'a rien de commun avec celle qui arriva cette même année à Copenhague, et qui, sans toucher en aucune manière à la constitution du royaume, ne fit que transporter les rênes du gouvernement des mains de la reine régnante, en celles de la reine douairière [1].

République des cosaques Zaporogues.

Il existoit dans un coin de l'Europe une association guerrière d'un genre tout-à-fait particulier, celle des Cosaques Zaporogues, appelés ainsi parce qu'ils demeuroient vers les cataractes du Dniéper ou Borysthène, où ils servoient de milice frontière, d'abord aux Polonois et ensuite aux Russes. Le siége principal de ces Cosaques se nommoit Setscha [2]. C'étoit un

[1] Cette dernière révolution coûta la vie au comte Struensée, ministre principal, ainsi qu'au comte de Brandt. Des détails intéressans sur cette révolution de Copenhague se trouvent dans les *Mémoires historiques et inédits* de feu l'abbé ROMAN, cités ci-dessus.

[2] Setscha veut dire retranchement en langue russe.

amas considérable de maisons éparses et mal construites, où l'on voyoit un petit fort occupé par une garnison russe. La position de la Setscha n'a pas toujours été la même; elle fut établie en dernier lieu sur la rive occidentale du Borysthène, auprès de la rivière de Podpolnaja, vis-à-vis Kamennoi-Saton, ancienne forteresse des Russes; et c'est ce qu'on appeloit la nouvelle Setscha [1]. Ces Cosaques, connus en Pologne sous le nom de Haydamaques, et redoutables par leurs courses et leurs rapines, se gouvernoient en forme de république. Leur Setscha se divisoit en trente-huit *kurènes* ou quartiers. Chaque Cosaque Zaporogue appartenoit à une de ces kurènes; il y demeuroit quand il s'arrêtoit dans la Setscha et étoit obligé d'en suivre les lois. Tous ceux qui étoient de la même kurène, formoient comme une seule et même famille. Semblables aux anciens Spartiates, ils se nourrissoient des mêmes alimens, et mangeoient à la même table. On nommoit *ataman* le préposé de chaque kurène particulière, et *koschewoi-ataman* le chef de toutes les kurènes. Tous les chefs, indistinctement, étoient élus d'un commun accord; l'ataman, par sa kurène; le koschewoi, par toutes les kurènes réunies; ils étoient déposés de même dès qu'ils cessoient de plaire. Les assemblées de la Setscha étoient ou *ordinaires* ou *extraordinaires*. Dans celle qui se tenoit régulièrement tous les ans, le premier janvier, on faisoit la répartition des champs, des rivières et des lacs entre les kurènes. Elle se faisoit au sort afin d'éviter les disputes, et on la renouveloit tous les ans, pour que la chance devînt successivement favorable à toutes les kurènes. On élisoit en même temps à cette assemblée de nouveaux chefs, si l'on étoit mécontent des anciens. Quant aux assemblées extraordinaires, elles avoient lieu quand il s'agissoit d'entrer en campagne, de faire quelque excursion, et généralement dans toutes les occasions où l'intérêt commun de la Setscha sembloit

[1] *Nowa setscha.*

l'exiger. Il y avoit un juge et d'autres officiers dans la Setscha. Le juge ne prononçoit que dans des affaires de moindre importance ; celles qui paroissoient plus graves, exigeoient l'intervention de tous les chefs. On ne souffroit aucune femme dans la Setscha ; ceux qui vouloient se marier étoient obligés de passer ailleurs. Pour compléter leur nombre, les Zaporogues recevoient des déserteurs et des gens de toutes les nations ; ils avoient grand soin surtout de recruter leurs corps de jeunes garçons qu'ils enlevoient dans leurs courses pour les élever dans leurs coutumes et dans leur manière de vivre.

Ses révolutions.

La trève d'Andrussow, entre la Russie et la Pologne, avoit laissé ces Cosaques sous la protection commune des deux états. Ils se donnèrent à la Russie, et furent maintenus sous la domination de cette puissance par la paix de Moscou. Impliqués depuis dans la révolte de Mazeppa, ils se mirent, après la bataille de Pultawa, sous la protection des Tatars de la Crimée, et transférèrent leur Setscha sur le bord oriental du Dniéper, plus près de son embouchure. Mécontens des Tatars qui réprimoient leurs courses, et qui faisoient souvent des exactions dans la Setscha, ils prirent le parti de rentrer sous la domination de la Russie. L'impératrice Anne leur confirma leurs priviléges, et leur fournit de l'argent pour les aider à reconstruire leur Setscha sur la rive occidentale du Dniéper.

1667. 1676. 1686. 1733.

Sa destruction.

Comme ils ne cessoient cependant pas d'exercer le brigandage sur les frontières, ne ménageant ni amis ni alliés, l'impératrice Catherine II résolut d'anéantir tout-à-fait cette association bizarre. Outre les pillages, on reprochoit aux Zaporogues l'usurpation successive de plusieurs contrées entre le Dniéper et le Bog, ainsi que celle de différens districts qui, de tout temps, avoient appartenu aux Cosaques du Don. Ce qui aigrit surtout l'impératrice contre eux, c'est qu'attachés avec opiniâtreté à leur constitution vicieuse, ils s'opposoient à tout projet de réforme qui avoit pour objet de les faire vivre en société régulière et dans les liens du ma-

riage, ou de les engager à se faire enrégimenter à l'imitation des autres Cosaques. Ils s'étoient aussi refusés à l'envoi des députés que Catherine avoit mandés de toutes les parties de l'empire à Moscou, pour la formation d'un nouveau code de lois; et l'on craignoit même qu'ils ne tentassent quelque révolte à l'occasion des changemens que l'impératrice se proposoit de faire dans l'administration des gouvernemens de son empire. Ces considérations, et d'autres encore, portèrent cette princesse à
1775. faire marcher un corps de troupes contre la Setscha. Attaqués à l'improviste et cernés de toute part, les Zaporogues se virent dans l'impuissance de faire aucune résisance. Leur Setscha fut détruite, et tout le corps des Zaporogues dispersé. On renvoya dans leurs villes natales et dans leur patrie respective ceux qui ne voulurent pas embrasser un autre genre de vie dans le pays où ils se trouvoient[1].

Succession de Bavière.

30 déc. 1777.

[La succession de la Bavière, ouverte par le décès de Maximilien-Joseph, dernier électeur de la branche cadette de la maison de Wittelsbach, fournit à l'empereur Joseph II l'occasion de faire voir que sa politique suivroit les erremens du partage de la Pologne, et qu'elle ne reconnoîtroit d'autres règles que celles de sa convenance, sans respecter les droits d'autrui lorsqu'ils contrarieroient ses intérêts. Le moment lui parut propice pour s'emparer d'une grande partie de la Bavière que sa maison convoitoit depuis long-temps. La Russie étoit menacée d'une nouvelle guerre avec la Porte; la France, unie à l'Autriche par des liens de famille aussi bien que par ceux d'une alliance, se préparoit à arracher à l'Angleterre le sceptre de la mer; celle-ci, de son côté, étoit tourmentée par ses querelles

[1] MULLER, *Sammlung russischer Geschichte*, t. IV, p. 411. L'ukase par lequel l'impératrice prononça la dissolution de la Setscha des Zaporogues, se trouve dans l'*Histoire de la Petite-Russie*, par SCHERER, t. I, p. 267. En 1796 on rassembla les restes de ces Zoporogues et on les établit comme milice frontière, avec d'autres Cosaques, entre les rivières de Kuban et de Jéi et dans l'île de Taman. On les appelle *Cosaques Tschernomorskye*, ou de la mer Noire.

avec les colonies d'Amérique. Quant à la Prusse, on ne pensoit pas que Frédéric II prendroit au sort de la maison palatine un intérêt assez vif pour sortir de son repos et compromettre sa gloire militaire.]

La succession de la Bavière revenoit de droit à Charles-Théodore, électeur palatin, comme chef de la branche aînée de Wittelsbach. Ce prince avoit pour lui le droit féodal germanique, la bulle d'or, la paix de Westphalie et les pactes de famille, renouvelés plusieurs fois entre les deux branches de cette maison. Toute l'Europe étoit dans la persuasion que, le cas échéant, les droits de l'électeur palatin seroient hors de toute atteinte.

Prétendans à cette succession.

Cependant l'électeur Maximilien eut à peine fermé les yeux, que plusieurs prétendans se mirent sur les rangs pour disputer la succession à son héritier présomptif.

L'empereur Joseph II réclamoit tous les fiefs d'Empire que les empereurs, ses prédécesseurs, avoient conférés séparément à la branche de Bavière, sans comprendre nommément, dans les investitures, les princes de la branche palatine.

L'impératrice Marie-Thérèse répétoit, outre les fiefs du Haut-Palatinat relevant de la couronne de Bohême, tous les pays et districts de la Basse et Haute-Bavière et du Haut-Palatinat, que la ligne de Bavière-Straubingen, éteinte déjà en 1425, avoit possédés. Elle s'appuyoit d'une prétendue investiture que l'empereur Sigismond avoit accordée, en 1426, au duc Albert d'Autriche, son gendre[1].

[1] Le même empereur, mieux instruit depuis, adjugea, par sentence rendue à Presbourg, en 1429, toute la succession de Straubingen aux ducs de Bavière comme héritiers légitimes, et le duc Albert d'Autriche renonça, encore cette même année, aux prétentions qu'il y avoit formées, moyennant une somme d'argent que les ducs de Bavière lui payèrent, et quelques autres avantages qu'ils lui firent. Cette transaction, pour la sûreté de laquelle le duc d'Autriche reçut la sainte cène, ayant été produite par le roi de Prusse, ne laissa pas d'embarrasser beaucoup l'impératrice-reine.

L'électrice douairière de Saxe, sœur du dernier électeur de Bavière, se crut fondée à réclamer la succession allodiale, à laquelle elle donnoit une très-grande extension.

Enfin les ducs de Mecklenbourg faisoient valoir une ancienne expectative que leurs ancêtres avoient obtenue des empereurs sur le landgraviat de Leuchtenberg.

Convention du 3 janvier.

On ne connoissoit pas encore ces diverses prétentions, lorsque des troupes autrichiennes, entrant dans la Bavière, immédiatement après la mort du dernier électeur, se mirent en possession de tous les pays et districts réclamés par l'empereur et par l'impératrice-reine. L'électeur palatin, intimidé par la cour de Vienne, reconnut la légitimité de toutes les prétentions de cette cour par une convention qui fut signée

3 janvier 1778. à Vienne, mais à laquelle le duc de Deux-Ponts, son successeur et héritier présomptif, refusa de donner les mains [1]. Ce prince fut soutenu, dans son opposition, par le roi de Prusse, qui traita les prétentions autrichiennes de chimériques, et comme étant incompatibles avec la sûreté et la constitution du corps germanique.

Intervention du roi de Prusse.

Le roi s'entremit dans cette affaire, en qualité de garant de la paix de Westphalie, et comme ami et allié des parties intéressées, qui toutes réclamoient sa protection. Il exigea de la cour de Vienne qu'elle retirât ses troupes de la Bavière, et qu'elle rendît à l'électeur les pays dont elle l'avoit dépouillé. Une négociation s'ouvrit à ce sujet entre les deux cours, et de nombreux écrits de controverse furent publiés [2]; mais les propo-

[1] Ce fut le roi de Prusse qui envoya, en secret, le comte de Gœrtz vers le duc de Deux-Ponts, pour l'empêcher de donner son adhésion au traité du 3 janvier 1778. Ce prince avoit déjà expédié à son ministre à la cour de Munich l'ordre de signer la convention, lorsqu'il en fut détourné par le comte de Gœrtz. Cette négociation tout-à-fait intéressante a été décrite par ce ministre, et publiée, en 1812, à Francfort sous le titre : *Mémoire historique de la négociation, en 1778, pour la succession de la Bavière, confiée par le roi de Prusse, Frédéric-le-Grand, au comte Eustache de Gœrtz.*

[2] Voyez *Exposé des motifs qui ont engagé S. M. le roi de*

sitions du roi de Prusse n'ayant pas été du gré de la cour de Vienne, les conférences furent rompues à la fin de juin 1778, et on ne s'occupa plus que des moyens de se faire la guerre.

Guerre entre la Prusse et l'Autriche.

Ce fut au commencement de juillet que le roi de Prusse entra dans la Bohême par le comté de Glatz, et qu'il établit son camp entre Jaromitz et Kœnigsgrætz, en face de celui de l'empereur et du maréchal Daun, dont il n'étoit séparé que par l'Elbe. Une autre armée, composée de Prussiens et de Saxons, et commandée par le prince Henri de Prusse, pénétra dans la Bohême par la Lusace; elle fut arrêtée dans sa marche par le maréchal Laudon, qui, en prenant une position très-avantageuse, rompit toutes les mesures du prince de Prusse. Enfin, une troisième armée prussienne se porta dans la Silésie autrichienne, et occupa la plus grande partie de cette province. Jamais on n'avoit vu des armées plus nombreuses et mieux disciplinées, aussi rapprochées les unes des autres, et commandées par des généraux aussi expérimentés, sans qu'il se passât aucune action mémorable. L'empereur et ses généraux eurent le bon esprit de se tenir sur la défensive, et tous les efforts du roi de Prusse, pour engager une action générale, furent infructueux. Ce prince, qui perdoit beaucoup de monde par les maladies et la désertion, fut même forcé d'évacuer la Bohême sur la fin d'octobre, et son exemple fut suivi de près par le prince Henri, son frère[1].

Conférences de Braunau.

A l'ouverture de cette première campagne, l'impératrice-reine, animée du désir de la paix, envoya le baron de Thugut au roi de Prusse, pour lui faire de nouvelles propositions. On établit des conférences au couvent de Braunau, qui n'eurent pas un meilleur succès que les précédentes, à cause des dispositions

août 1778.

Prusse à s'opposer au démembrement de la Bavière. Déduction de la cour de Vienne; celles *du duc de Deux-Ponts* et de l'*électeur de Saxe;* de la maison de Mecklenbourg.

[1] *Mémoires de la guerre de* 1778 dans les *Œuvres posthumes du roi de Prusse*, t. V, p. 221.

peu pacifiques de l'empereur, qui penchoit pour la continuation de la guerre [1]. Enfin ce fut la puissante intervention des cours de Versailles et de Saint-Pétersbourg, qui accéléra le retour de la paix.

Intervention de la France et de la Russie.

La France, obligée, aux termes de son alliance avec l'Autriche, de fournir des secours à l'impératrice-reine, ne pouvoit, dans le cas présent, allier cet engagement avec l'intérêt de sa couronne ni avec les obligations que le traité de Westphalie lui imposoit à l'égard du corps germanique. La guerre d'ailleurs qui venoit d'éclater entre elle et l'Angleterre à l'occasion de son alliance avec les Etats-Unis d'Amérique, lui faisoit désirer le rétablissement de la paix continentale, pour éviter tout ce qui pouvoit servir à faire diversion à ses forces maritimes. L'impératrice de Russie crut aussi sa gloire intéressée à ne pas rester spectatrice tranquille d'une lutte qui, si elle se prolongeoit, pouvoit mettre toute l'Europe en combustion. Cette princesse déclara à la cour de Vienne qu'en conséquence des liaisons d'amitié et d'alliance qui subsistoient entre elle et la cour de Berlin, elle se verroit dans le cas de joindre ses troupes à celles du roi de Prusse, si la guerre devoit continuer; mais qu'avant d'en venir à cette extrémité elle interposeroit ses bons offices, conjointement avec la France, pour terminer à l'amiable le différend actuel.

Congrès de Teschen.

La médiation des deux cours ayant été acceptée par les puissances belligérantes, on indiqua à Teschen, dans la Silésie autrichienne, un congrès dont l'ouverture eut lieu au mois de mars de l'année 1779. L'impératrice de Russie, pour donner plus de poids à son intervention, fit marcher sur la frontière un corps de troupes destiné à agir au gré du roi de Prusse, et comme troupes auxiliaires, en cas que la guerre vînt à se renouveler. Le prince Repnin, qui commandoit ce corps, déploya en même temps la qualité d'ambassadeur ex-

[1] *Recueil de* Herzberg, tom. II, p. 169 et suiv. *Mémoires du roi de Prusse*, p. 245—248.

traordinaire au congrès. La France y envoya le baron de Breteuil, son ambassadeur à la cour de Vienne. Tout ayant été préparé d'avance, et les principales difficultés aplanies, on parvint, en moins de deux mois, à signer la paix [1]. 13 mai 1779.

Ce traité annula la convention du 3 janvier, faite entre la cour de Vienne et l'électeur palatin; il ordonna la restitution de tout ce que l'Autriche avoit occupé dans la Bavière, à l'exception des lieux et districts situés entre le Danube, l'Inn et la Salza, qui lui furent cédés pour toutes ses prétentions à la succession de Bavière, auxquelles elle renonça dans la forme la plus authentique. Les fiefs d'Empire, qui avoient été conférés séparément à la branche de Bavière, furent assurés, par ce traité, à l'électeur palatin et à toute la maison palatine, de même que ceux situés dans le Haut-Palatinat et relevant de la couronne de Bohême. Paix de Teschen.

L'électeur palatin s'engagea à payer à l'électeur de Saxe, pour ses droits à la succession allodiale, la somme de six millions de florins, argent d'Empire, et l'impératrice-reine abandonna au même prince les droits de la couronne de Bohême sur différentes seigneuries enclavées dans la Saxe, et possédées par les comtes de Schoenbourg.

La branche palatine de Birkenfeld, à laquelle, comme issue d'un mariage inégal, on avoit contesté le droit de succession dans les états palatins, fut déclarée habile à succéder dans tous les états et possessions de la maison de Wittelsbach, compris dans les pactes de famille de cette maison.

Les traités existant entre la cour de Vienne et le roi de Prusse, ceux de Westphalie, de Breslau, de Berlin et de Dresde, furent renouvelés et confirmés; et l'on reconnut formellement à la branche royale de Prusse le droit de réunir à la primogéniture de l'électorat de Brandebourg les margraviats de Bayreuth et d'Anspach, en cas d'extinction de la ligne qui les possédoit alors;

[1] *Voyez* les *Mémoires du roi de Prusse.*

droit que la maison d'Autriche avoit révoqué en doute pendant le cours des contestations dont nous venons de parler. Quant à la maison de Mecklenbourg, on lui accorda, pour ses prétentions, le privilége de *non appellando*, en vertu duquel on ne pourra plus interjeter appel des tribunaux du pays aux cours souveraines de l'Empire.

Les deux puissances médiatrices se chargèrent de la garantie du traité [1].

Ainsi fut prévenue, dans sa naissance, la guerre pour la succession de Bavière. Elle offre cette singularité frappante, que la maison palatine, principale partie intéressée, n'y prit aucune part; que la Bavière, seul objet de la guerre, n'y fut point enveloppée, et que l'électeur palatin, qui avoit même refusé l'assistance du roi de Prusse, retira cependant, par la protection de ce prince, le principal avantage de la paix.

Confédération germanique.

La maison d'Autriche ayant échoué, comme nous venons de le voir, dans ses projets de conquête sur la Bavière, essaya depuis de se procurer ce pays par la voie d'un échange libre contre les Pays-Bas. L'électeur palatin se montra encore facile à condescendre aux vues de la cour Vienne [2]; mais il n'en fut pas de même du duc de Deux-Ponts. Ce prince s'opposa hautement à l'échange; et le roi de Prusse, qui le soutenoit, s'efforça de démontrer qu'un pareil échange étoit inadmissible, et qu'il se trouvoit en opposition tant avec les traités antérieurs qu'avec les grands intérêts du corps germanique [3]. La cour de Vienne abandonna alors, en apparence du moins, ce projet; mais les alarmes qu'il avoit causées dans tout l'Empire don-

[1] Voyez le *Recueil de* HERZBERG, t. II, p. 267; et celui de MARTENS, t. II, p. 1.

[2] Un traité relatif à cet échange fut signé à Munich le 13 janvier 1785; en vertu de ce traité, les Pays-Bas étoient cédés à l'électeur sous le titre de royaume d'Austrasie ou de Bourgogne, à l'exception du duché de Luxembourg et du comté de Namur qui devoient passer à la France. *Mémoire du général* GRIMOARD, *lu au conseil du roi* en 1786, dans les *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par SOULAVIE, t. V, p. 66.

[3] *Voyez* HERZBERG, t. II, p. 356.

nèrent lieu à l'association connue sous le nom de confédération germanique. Elle fut conclue à Berlin, entre les trois électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Brunswick-Lunebourg; et plusieurs princes et états d'Empire y adhérèrent successivement. Cette association, purement défensive, n'eut pour but que la conservation du système germanique et des possessions et droits de tous les membres de ce corps [1]. 23 juillet 1785.

Révolution anglo-américaine.

La révolution anglo-américaine, dont nous allons parler maintenant, doit être mise au nombre des grands événemens qui tiennent à l'histoire générale de l'Europe. Outre la guerre sanglante qu'elle alluma entre la France et l'Angleterre, et dans laquelle l'Espagne et la Hollande furent aussi impliquées, elle doit être regardée comme le principe des révolutions que plusieurs états de notre continent ont éprouvées depuis.

Les colonies angloises de l'Amérique septentrionale ne tenoient à la métropole que par un gouvernement purement civil, par l'uniformité de mœurs, et par des habitudes qu'un long espace de temps avoit consacrées. Elles étoient divisées en provinces, dont chacune avoit sa constitution particulière, plus ou moins analogue à celle de l'Angleterre, mais dont l'union avec la mère-patrie n'étoit qu'imparfaite, parce que les habitans de ces provinces n'étoient pas représentés au parlement national. S'ils l'avoient été, la Grande-Bretagne n'auroit sans doute pas conservé le monopole que, conformément au système colonial de tous les peuples modernes, elle s'étoit réservé. Ce droit exclusif d'envoyer des marchandises aux Américains, en mettant des entraves à leur industrie, les indisposa contre l'Angleterre, et leur fit naître le désir d'en secouer le joug. Ce penchant devoit croître à mesure que les

[1] *Recueil* de MARTENS, t. II, p. 553. Plusieurs écrits de controverse parurent à ce sujet. Ceux qui furent publiés par la cour de Berlin, sont rassemblés dans le *Recueil* de M. DE HERZBERG, t. II, p. 292 et suiv. Voyez aussi DOHM *über den deutschen Fürstenbund*. Berlin, 1785, 8. JOH. MÜLLER *Darstellung des Fürstenbunds*: Leipzig, 1787, in-8.

colonies augmentoient en forces, en population et en richesses.

Une considération cependant, bien propre à les retenir, étoit la protection que l'Angleterre leur accordoit contre des voisins puissans, les François du Canada, les Espagnols de la Floride, et les sauvages de l'Ouest. Les Canadiens, surtout, étoient, pour la Nouvelle-Angleterre, des voisins hardis et entreprenans, qui leur rendoient indispensables l'assistance et la protection de la mère-patrie. La face des affaires changea à l'époque de la paix de Paris de 1763. L'Angleterre, en se faisant céder le Canada et la Floride, rompit le nœud principal qui attachoit les colonies à son gouvernement. Délivrés alors de la crainte des François, et n'ayant plus besoin des secours de la métropole pour se garantir de leurs attaques, les Américains songèrent aux moyens de s'affranchir de la domination britannique.

Origine des troubles d'Amérique. 1765.

Les troubles éclatèrent, pour la première fois, à l'occasion des tentatives que fit le parlement de la Grande-Bretagne, pour introduire des taxes en Amérique. La dette nationale de l'Angleterre s'étant accrue considérablement pendant la guerre précédente, le parlement se crut fondé à obliger les colonies de fournir leur quote-part pour la liquidation de cette dette, contractée, en grande partie, pour les intérêts de l'Amérique.

Acte du timbre.

Le parlement passa un acte d'après lequel tous les contrats, dans les colonies américaines, devoient être rédigés sur papier timbré, et la taxe du timbre se régler selon les différens objets qui feroient la matière des contrats. Lorsque cet acte, ayant obtenu force de loi par la sanction du roi, parut en Amérique, il y causa un soulèvement général. Le peuple se porta à toutes sortes d'excès et de violences contre les officiers du roi. Les cours de justice furent fermées, et les colonies commencèrent à former des associations entre elles. Elles contestoient au parlement britannique le droit de les imposer, par le motif qu'elles n'y avoient

pas de représentans, et que c'étoit un droit constitutionnel de tout Anglois de ne pouvoir être taxé que par ses représentans. En attaquant ainsi la suprématie et le pouvoir législatif du parlement sur les colonies, elles s'interdirent tout commerce avec la métropole, tout achat de marchandises importées des trois royaumes.

Acte déclaratoire. 1766.

Le parlement eut la foiblesse de révoquer l'acte du timbre, en publiant, cependant un acte déclaratoire, qui portoit « que les colonies étoient de droit subordonnées et dépendantes de la couronne et du parlement de la Grande-Bretagne, en qui résidoient l'autorité et la pleine puissance de faire des lois et des statuts obligatoires pour les colonies, dans tous les cas possibles. » On enjoignoit par cet acte, aux assemblées provinciales de recevoir, dans leurs villes, les troupes britanniques qu'il plairoit à la métropole d'y envoyer, et de leur fournir du bois et de la bière. Loin d'apaiser les troubles, ce nouvel acte ne servit au contraire qu'à les exciter davantage. Les Américains le traitèrent de tyrannique, et comme ne tendant à rien moins qu'à détruire tous les fondemens de la liberté, et à établir une domination absolue et despotique.

Impôt sur le thé. 1767.

Le ministère britannique foiblit encore; il abandonna tout projet de taxe à lever dans l'intérieur du pays, pour se borner uniquement à des taxes ou impôts extérieurs. A l'acte du timbre, il en substitua un autre qui établissoit des droits sur le thé, les papiers peints, le carton, le plomb, les couleurs et le verre, exportés d'Angleterre aux colonies. Cet acte ne fut pas mieux accueilli que les précédens. L'assemblée de Massachuset, qui s'étoit formée à Boston, adressa des lettres circulaires à toutes les colonies, pour les exhorter à agir de concert, afin de soutenir leurs droits contre la métropole. La mesure que quelques colonies seulement avoient d'abord prise, de s'interdire l'usage des objets manufacturés dans la Grande-Bretagne, fut rendue commune à toutes les colonies, et les négocians américains contremandèrent généralement les mar-

chandises qu'ils avoient demandées aux royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. L'esprit de révolte s'étendant ainsi de plus en plus, le gouvernement britannique résolut d'employer des troupes pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans les colonies, et pour y faire respecter la suprématie de la Grande-Bretagne.

1769.

Lord North le renouvelle.

Ce fut dans ces circonstances que le lord North, ayant été mis à la tête de l'administration, réussit à calmer les esprits en faisant passer un acte qui supprimoit toutes les taxes et ne laissoit subsister que celle sur le thé. L'intention du ministre, en la conservant, n'étoit pas d'en retirer un grand avantage, mais il espéroit d'accoutumer, par cet impôt léger, les colonies à supporter des taxes. Les Américains le sentoient très-bien; cependant, comme ils ne tiroient que fort peu de thé de l'Angleterre et que les Hollandois le leur fournissoient par la voie de la contrebande, ils ne firent éclater leur ressentiment qu'en 1773.

1770.

Insurrection de Boston.

Le parlement ayant alors accordé à la compagnie des Indes orientales la permission de porter en Amérique le thé dont elle avoit de grandes provisions dans ses magasins, les Américains, choqués de voir cette compagnie se rendre l'instrument d'une loi qui leur étoit odieuse, résolurent de s'opposer au débarquement des thés. Trois vaisseaux de la compagnie chargés de cette marchandise étant arrivés à Boston et s'étant préparé à débarquer, le peuple les aborda pendant la nuit du 21 décembre, et jeta toutes les caisses à la mer, au nombre de trois cent quarante-deux. Dans d'autres provinces on se contenta de renvoyer les navires chargés de thé.

Actes coercitifs.

A la nouvelle de cet attentat, le parlement crut devoir prendre des mesures de rigueur. Trois actes furent passés successivement: le premier pour interdire le port de Boston, le second pour supprimer la charte et le gouvernement démocratique de Massachuset et y substituer un gouvernement plus monarchique; enfin, le troisième pour autoriser les gouverneurs des colonies à traduire, en Angleterre, les

1774.

Américains accusés de rébellion, pour y être jugés à la cour du banc du roi. Le général Gage fut envoyé à Boston avec un corps de troupes et avec plusieurs vaisseaux, afin de soutenir ces mesures coercitives.

En se décidant pour ce parti violent, le parlement britannique se flattoit en vain de réduire, par la force, un continent aussi vaste et aussi éloigné de la métropole que celui de l'Amérique. En supposant même qu'il y eût réussi, l'esprit et la nature du gouvernement anglois ne lui permettoient pas d'en maintenir la conquête par la force. Aussi les colonies, loin d'être intimidées par les actes dont nous venons de parler, épousèrent avec chaleur la cause de la province que l'on se proposoit de punir.

Congrès de Philadelphie. 5 sept. 1774.

Un congrès général, composé des représentans de toutes les colonies, s'ouvrit à Philadelphie. Il déclara injustes, oppressifs et inconstitutionnels les actes du parlement contre la province de Massachuset; il arrêta de ne plus faire venir de marchandises de la Grande-Bretagne, et de présenter une adresse au roi et une pétition à la Chambre des Communes, pour le redressement des griefs dont les colonies avoient à se plaindre.

Commencement des hostilités.

Cette dernière démarche n'ayant produit aucun effet, et le parlement ayant persisté dans ses mesures de rigueur, les hostilités commencèrent au mois d'avril 1775. Le congrès américain déféra alors le commandement en chef de ses troupes à George Washington [1], riche planteur de la Virginie, qui s'étoit acquis une réputation militaire en combattant avec succès les François au Canada; et, pour suppléer en même temps au numéraire dont manquoient les colonies, le congrès arrêta l'émission d'un papier-monnoie destiné à faire face aux dépenses indispensables de la guerre.

Une déclaration publiée au mois de juillet 1775, exposa les motifs qui avoient forcé les Américains de

[1] Ramsay, *Vie de George Washington*, in-8°. Paris, 1809.

prendre les armes, et annonça l'intention de ne point se séparer de la Grande-Bretagne ni d'embrasser un système absolu d'indépendance. Mais le ministère britannique ayant fait des efforts extraordinaires pour la campagne de 1776, et ayant pris des troupes allemandes à sa solde, les Américains crurent devoir rompre tout lien avec l'Angleterre, afin de pouvoir, à leur tour, recourir à des protections étrangères.

Déclaration d'indépendance. 4 juillet 1776.

L'indépendance fut donc déclarée formellement par un acte du congrès. Il fut suivi de près de la rédaction des articles de confédération et d'union perpétuelle des états d'Amérique, au nombre de treize provinces. Elles prirent, par l'acte de leur confédération, le titre d'*États-Unis de l'Amérique* [1].

Constitution des États-Unis.

En vertu de cette confédération, chaque état resta le maître dans son administration intérieure et de sa législation, et on attribua au congrès, composé des députés de toutes les colonies, le pouvoir de régler les affaires politiques, c'est-à-dire tout ce qui concerne la guerre, la paix, les alliances, les monnoies, les poids et mesures, les postes, de même que l'accommodement des différends qui s'éleveroient entre deux ou plusieurs des états confédérés.

Capitulation de Saratoga.

25 déc. 1776.

La première affaire favorable aux Américains dans leur guerre contre l'Angleterre fut celle de Trenton sur la Delaware, où le général Washington surprit un corps de Hessois et d'Anglois, et les fit prisonniers. Mais ce qui mit, en quelque sorte, le sceau à l'indépendance de l'Amérique, fut l'échec important que

[1] Le premier acte de confédération est du 4 octobre 1776. Voyez *Recueil des lois constitutives des États-Unis de l'Amérique*, p. 14. Il ne comprenoit alors que onze états. La Caroline méridionale et le Maryland n'en étoient pas encore. On fit depuis des changemens à cet acte, et on en rédigea un nouveau le 9 juillet 1778, qui ne fut définitivement ratifié qu'en 1781. Dans ce dernier acte, la Caroline méridionale et le Maryland sont compris. Voyez *Constitutions des treize états-unis de l'Amérique*, p. 423. Une convention générale, convoquée, en 1787, à Philadelphie, arrêta un nouveau plan de constitution fédérale, qui, en étendant le pouvoir du congrès et du président des Etats-Unis, resserra davantage les nœuds de l'union.

reçut le général Bourgoyne auprès de Saratoga. Ce général s'étant avancé du Canada pour soutenir les opérations du général Howe qui marchoit sur Philadelphie, fut forcé, par les troupes américaines aux ordres de Gates, de mettre bas les armes par une capitulation qui fut signée au camp de Saratoga [1]. 16 oct. 1777.

La France alliée aux Américains.

La nouvelle de ce désastre ne fut pas plutôt arrivée en Europe, que la France qui, pendant que l'attention de l'Angleterre étoit tournée sur les troubles de l'Amérique, avoit mis sa marine sur un pied respectable, prit la résolution de reconnoître la nouvelle république et de s'allier formellement avec elle. Des traités d'amitié, d'alliance et de commerce furent signés à Paris, entre cette puissance et les Etats-Unis d'Amérique [2]. La France exigea, comme une condition principale, que les Etats-Unis ne missent bas les armes que lorsque l'Angleterre auroit reconnu leur indépendance [3]. La notification que fit la cour de France à celle de Londres, de son traité avec les Etats-Unis, devint le signal de la guerre entre les deux nations. 6 février 1778.

Guerre entre la France et l'Angleterre.

Cette guerre que la France entreprit pour la liberté des mers contre l'Angleterre, fut la première qui, bornée uniquement à des opérations maritimes, n'embrasa point le continent de l'Europe. Loin de traverser la France dans cette entreprise, on vit les puissances européennes applaudir à ses succès [4]; et, tandis que la Grande-Bretagne, réduite à ses propres forces, ne trouvoit aucun allié sur le continent, la France parvint à mettre l'Espagne et la Hollande dans ses intérêts.

L'Espagne et la Hollande y sont impliquées. 1779.

L'Espagne, après avoir joué, pendant quelque temps, le rôle de puissance médiatrice, entra dans la

[1] *Voyez* cette capitulation dans Soulès, *Histoire des troubles de l'Amérique angloise*, t. II, p. 307.

[2] *Voyez* ces traités dans Martens, t. I, p. 685 et 701.

[3] Article 8 *du traité d'alliance*.

[4] [Les puissances européennes applaudirent aux succès de la France, moins parce qu'elles se réjouissoient de l'humiliation de l'Angleterre, que parce que les principes révolutionnaires avoient infecté les cabinets même.]

guerre, pour satisfaire aux engagemens qu'elle avoit contractés par le pacte de famille [1]; et, quant à la Hollande, l'Angleterre se décida, de son chef, à rompre avec elle. Le ministère britannique étoit aigri contre cette république qui, au lieu d'accorder à l'Angleterre les secours qu'elle pouvoit réclamer en vertu des traités, servoit avec complaisance les intérêts de ses ennemis. Les Hollandois se plaignoient à leur tour des vexations multipliées qu'ils ne cessoient d'éprouver de la part des armateurs britanniques; ils cherchèrent à s'en garantir, en se couvrant de l'égide de la neutralité armée, que l'impératrice de Russie venoit de négocier pour la protection du commerce des neutres contre les puissances en guerre. Ce fut pour prévenir leur accession à cette neutralité, que l'Angleterre se hâta de déclarer la guerre à la république [2].

20 déc. 1780.

Observations sur cette guerre.

Sans entrer ici dans les détails des événemens de cette guerre, dont le théâtre principal s'établit en Amérique, et qui s'étendit de là aux Indes et en Afrique, nous nous bornerons à faire quelques observations générales.

Lorsque les hostilités commencèrent entre la France et l'Angleterre, celle-ci avoit une très-grande supériorité de forces sur mer. Elle étoit armée aux deux extrémités du globe; le nombre de ses vaisseaux étoit prodigieux, ses arsenaux regorgeoient de munitions, ses chantiers étoient dans la plus grande activité; mais, depuis la réunion des armées navales de France et d'Espagne, il ne fut plus possible à la Grande-Bretagne, obligée de partager ses forces, de défendre ses

[1] Par une convention particulière, signée entre les deux cours à Aranjuez, le 12 avril 1779, la France stipula, entre autres choses, pour elle, l'entière liberté du port de Dunkerque, la possession des îles de Terre-Neuve et de Dominique, avec la liberté absolue du commerce des Indes orientales; l'Espagne stipula la restitution de Gibraltar, du fort de la Mobile, de Pensacola et de l'île de Minorque, etc.

[2] On trouve dans le *Recueil statistique* de Dohm, t. III et IV, toutes les pièces relatives à la rupture entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et la Hollande.

possessions éloignées, contre toute attaque de la part des François et de leurs alliés.

On compte jusqu'à vingt-un combats de mer qui eurent lieu entre les puissances belligérantes. Dans tous ces combats, l'Angleterre, distinguée par l'expérience de ses amiraux et par l'habileté de ses marins, ne perdit pas un seul vaisseau de ligne. Combats maritimes.

Le premier combat naval fut livré près d'Ouessant, entre le comte d'Orvilliers et l'amiral Keppel. Cette action, dont les deux nations s'attribuèrent également la gloire, fut aussi indécise que la plupart de celles dont elle fut suivie. Il n'y eut proprement de décisif que le combat que l'amiral Rodney livra au comte de Grasse, entre les îles Dominique et Saintes. L'amiral anglois ayant coupé la ligne des François, réussit à s'emparer de cinq vaisseaux de ligne, y compris le vaisseau amiral, et eut l'honneur d'amener l'amiral françois prisonnier à Londres. 27 juillet 1778. 12 avril 1782.

Au commencement de la guerre, les Anglois dépouillèrent les François de leurs possessions aux Indes orientales, telles que Pondichéry, Chandernagor et Mahé; ils leur enlevèrent en Amérique les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, de même que celle de Sainte-Lucie, et prirent aussi possession de l'île de Gorée sur les côtes de l'Afrique. Les François compensèrent depuis ces pertes par la conquête des îles Dominique, Saint-Vincent, la Grenade, Tabago, Saint-Christophe, Nevis et Montserrat. Tous les forts et établissemens des Anglois sur le Sénégal en Afrique, de même que Gondelour aux Indes, tombèrent également en leur pouvoir. Conquêtes réciproques.

Les Espagnols se rendirent maîtres des forts que les Anglois occupoient sur le Mississipi; ils prirent le fort Mobile ou Condé, dans l'ancienne Louisiane françoise, et soumirent toute la Floride occidentale avec la ville de Pensacola. Aidés des François, ils reconquirent en Europe l'île de Minorque avec le Port-Mahon et le fort Saint-Philippe; mais les forces réunies des deux nations échouèrent dans l'entreprise qu'elles formèrent sur Gibraltar. Cette place, défendue courageusement

par le général Elliot, fut deux fois ravitaillée par des
1780. flottes angloises; d'abord par celle de Rodney; et depuis
1782. par l'amiral Howe. Les batteries flottantes de l'invention de M. d'Arçon, dirigées contre la place assiégée, furent détruites par des boulets rouges, que le commandant anglois leur lança avec profusion. Ce fut principalement l'opiniâtreté des Espagnols à vouloir reprendre le rocher de Gibraltar, qui priva long-temps la France et l'Espagne des avantages que devoit leur procurer la réunion de leurs forces navales contre la Grande-Bretagne.

Quant aux Hollandois, ils éprouvèrent de grands désastres dans cette guerre. Leurs îles de Saint-Eustache, de Saba et de Saint-Martin, dans les Antilles, furent envahies par les Anglois qui y firent un butin immense. De même leurs établissemens de Démérary et d'Esséquébo, dans la Guiane, ceux qu'ils tenoient sur la côte de Malabar et de Coromandel, principalement Negapatnam et Trinquemale, sur la côte de Ceylan, furent successivement réduits. Les François réussirent cependant à reconquérir les Antilles hollandoises et la forteresse de Trinquemale.

Déroute du lord Cornwallis.

Dans l'Amérique septentrionale, les succès de la guerre furent long-temps balancés entre les Anglois et les Américains. Enfin le lord Cornwallis, après avoir
1781. fait la conquête des deux Carolines, s'avança dans la Virginie; il y prit Yorck-Town et Glocester: mais ayant pénétré dans l'intérieur de cette province, Washington, Rochambeau et La Fayette tournèrent leurs forces contre lui, et furent soutenus, dans cette attaque, par une flotte françoise que le comte de Grasse amena à leur secours. Cornwallis, resserré alors de tous côtés et obligé de se renfermer dans Yorck-Town, fut forcé
19 oct. 1781. de capituler et de se rendre prisonnier de guerre avec toute son armée[1].

Conférences pour la paix.

Cette déroute décida du sort de l'Amérique. La nouvelle n'en fut pas plus tôt arrivée en Angleterre,

[1] *Mémoires de Rochambeau*, t. I, p. 293. RAMSAY, *Vie de Washington*, ch. VIII.

qu'elle opéra un changement dans le ministère britannique. Lord North et ses collègues donnèrent leur démission et furent remplacés par des membres du parti de l'opposition. Les nouveaux ministres essayèrent d'en venir à une paix particulière, soit avec les Américains, soit avec les Hollandois; mais leurs efforts ayant été infructueux, ils prirent le parti de déclarer l'indépendance de l'Amérique, et entrèrent ensuite en négociation avec la France. Les conférences s'ouvrirent à Paris, sous la médiation de l'empereur Joseph II et de l'impératrice de Russie. Elles durèrent depuis le mois d'octobre 1782 jusqu'au 3 septembre 1783, où les traités de paix définitifs entre la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne et les Etats-Unis de l'Amérique furent signés, chacun séparément, à Paris ou à Versailles. La signature du traité entre l'Angleterre et la Hollande n'eut lieu, à Paris [1], que le 20 mai 1784.

Traités de Paris et de Versailles.

En vertu de ces traités, l'indépendance des treize états-unis de l'Amérique est reconnue par l'Angleterre, et les limites des possessions respectives des deux puissances sont réglées dans toute l'étendue de l'Amérique septentrionale. Un continent de plus de soixante-dix mille milles carrés d'Allemagne est assigné aux états confédérés qui obtiennent aussi le droit de pêche sur les bancs de Terre-Neuve, dans le golfe de Saint-Laurent, et dans tous les autres lieux où ils avoient été jusqu'alors en usage de pêcher.

La pêche françoise à Terre-Neuve est réglée d'une manière plus avantageuse qu'elle ne l'avoit été par les traités antérieurs. Les îles de Saint-Pierre et de Miquelon sont cédées en toute propriété et souveraineté à la France. Dans les Antilles, la France conserve Sainte-Lucie et Tabago, en restituant à l'Angleterre la Gre-

[1] *Voyez* ces traités dans le *Recueil de* M. DE MARTENS, t. II, p. 462, 484, 497, 520; et dans SOULÈS, *Histoire des troubles de l'Amérique*, t. IV. L'examen critique de ces traités, conclus sous le ministère de M. de Vergennes, se trouve dans un mémoire du général GRIMOARD, lu au conseil du roi en 1786, et publié par SOULAVIE, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. V, p. 17 et 27.

nade et les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nevis et Montserrat. En Afrique, les forts et établissemens du Sénégal restent à la France avec l'île de Gorée qui lui est rendue. Aux Indes orientales, tous les établissemens des François, tels que Chandernagor, Pondichéry, Mahé, sont restitués, et l'Angleterre s'engage à procurer à la France un arrondissement pour Pondichéry. Les clauses des traités antérieurs relatives à Dunkerque sont abolies.

L'île de Minorque dans la Méditerranée et toute la Floride en Amérique sont cédées à l'Espagne qui restitue à l'Angleterre les îles de la providence et de Bahama, et accorde de plus aux Anglois la faculté de couper du bois de teinture ou de campêche dans de certains districts de la baie de Honduras.

Enfin la Hollande cède Négapatnam à l'Angleterre, et assure aux sujets britanniques la libre navigation dans les mers de l'Inde, où les Hollandois avoient maintenu jusqu'alors la navigation et le commerce exclusifs.

Tel est le précis des traités de Paris et de Versailles, qui terminèrent la guerre d'Amérique. La France y maintint l'équilibre maritime contre l'Angleterre dont la grande supériorité sur mer avoit alarmé toutes les puissances maritimes et commerçantes. [Il est vrai que cet avantage fut de peu de durée et que les Anglois reprirent leur supériorité, et la poussèrent pendant la révolution françoise à un point où elle n'étoit jamais parvenue. Au reste leur commerce ne souffrit aucune atteinte par la perte de si vastes colonies; l'industrie croissante de la nouvelle république eut plus que jamais besoin d'être soutenue par des capitaux et un crédit que les négocians ne pouvoient trouver que dans l'ancienne métropole.] La France acquit la gloire [fort stérile] d'avoir contribué, par ses efforts, à l'affermissement de la nouvelle république des Etats-Unis, qui par la vaste étendue de son territoire, par l'accroissement progressif de sa population, de son industrie et de son commerce, pourra exercer, avec le temps, une

grande influence sur les destinées de l'Europe, [si le gouvernement central a assez de force pour détruire le germe de dissolution que la république porte en son sein.]

Conventions sur la neutralité armée.

Un événement mémorable qui se rapporte à la guerre d'Amérique, est la confédération des puissances du Nord sous le nom de *neutralité armée*. Cette guerre, purement maritime, ayant donné une étonnante activité au commerce des états du Nord, par le besoin que les puissances en guerre avoient de bois de construction et de munitions navales de toutes espèces, l'Angleterre, pour empêcher les François et les Espagnols de se procurer ces objets dans le Nord, profita de sa supériorité sur mer, pour faire saisir, indistinctement, tous les bâtimens marchands à pavillon neutre, et pour confisquer les effets appartenant à des sujets ennemis, et trouvés à bord de ces bâtimens. L'impératrice de Russie, voulant arrêter ces vexations, résolut de protéger, à main armée, la navigation commerçante de ses sujets. Par une déclaration qu'elle adressa à la France et à l'Angleterre, elle fit connoître à ces puissances que son intention étoit de maintenir la liberté des effets qui appartiendroient à des sujets des nations en guerre, en n'en exceptant que les véritables munitions de guerre, telles que boulets, poudre, canons, et généralement tout ce qui étoit réputé marchandise de contrebande, en vertu des articles 10 et 11 de son traité de commerce avec la Grande-Bretagne[1] de l'année 1766. Elle ne se borna point à faire cette déclaration; elle engagea la Suède et le Danemarck à en publier de semblables, et conclut des conventions avec ces puissances, à l'effet de protéger, par des convois, la navigation de leurs sujets, et de se prêter mutuellement de l'assistance en cas d'insulte faite à leurs bâtimens marchands[2]. La cour de Copenhague déclara plus particulièrement que

février 1780.

9 juil. et 10 août 1780.

[1] *Voyez* cette déclaration dans DOHM, *Materialien zur Statistick*, tom. IV, p. 177; et dans MARTENS, t. II, p. 74.

[2] DOHM, tom. IV, pag. 210 et 220. MARTENS, tom. II, p. 105 et 110.

la mer Baltique étant, par sa situation locale, une mer fermée, les vaisseaux armés des puissances en guerre n'y seroient point admis pour y commettre des hostilités contre qui que ce fût [1].

Plusieurs puissances, telles que le roi de Prusse, l'empereur Joseph II, la reine de Portugal et le roi des Deux-Siciles accédèrent à la neutralité armée, en donnant leur adhésion aux principes établis dans la déclaration de l'impératrice de Russie [2]. La France et l'Espagne applaudirent à ces mesures et aux principes que l'impératrice de Russie venoit de consacrer. L'Angleterre dissimula, en se référant aux traités, et attendant, pour s'expliquer, un temps plus opportun; mais, pour empêcher les Hollandois de se couvrir de l'égide de la neutralité armée, elle déclara la guerre à cette république, avant que son acte d'accession à ces traités n'eût été ratifié par les puissances du Nord [3].

Nouveaux différends entre la Russie et la Porte.

De nouvelles brouilleries s'élevèrent entre les Russes et les Turcs à la suite de la paix de Kaynardgi. L'orgueil de la Porte souffroit avec peine l'indépendance des Tatars, sanctionnée par cette paix; il étoit choqué de voir les Russes promener leur pavillon jusque sous les murs de Constantinople; aussi cherchoit-elle des subterfuges pour éluder l'exécution de ceux des articles du traité qui lui déplaisoient le plus. La Russie, de son côté, qui regardoit l'indépendance de la Crimée comme un acheminement à l'exécution de ses projets ambitieux, fit chasser le khan Dewlet-Guéraï, qui penchoit trop pour la Porte, et lui substitua Sahin-Guéraï, dévoué aux intérêts de la Russie. Ce dernier ayant encore été dépossédé par Sélim-Guéraï, soutenu de tous les partisans de la Porte, l'impératrice fit entrer
1778. dans la Crimée un corps de troupes, sous les ordres de Souwarow, et y rétablit, à force armée, son protégé.

[1] Martens, t. II, p. 84.
[2] Dohm, t. IV, p. 246 et suiv.
[3] On peut consulter sur l'histoire de la neutralité armée l'ouvrage très-important de M. le comte de Gœrtz, alors ambassadeur de Prusse à la cour de Saint-Pétersbourg, intitulé : *Mémoire*, ou *Précis sur la neutralité armée*, imprimé à Bâle en 1801.

Les Turcs firent de grands préparatifs de guerre, et on s'attendoit à une nouvelle rupture entre les deux empires, lorsque, par l'entremise de M. de Saint-Priest, ambassadeur de France à la Porte, le divan consentit à un accommodement qui fut signé à Constantinople, sous le nom de *convention explicative*. L'indépendance de la Crimée et la souveraineté du khan Sahin-Guéraï y furent reconnues et confirmées de nouveau. La Russie et la Porte s'engagèrent à retirer leurs troupes de cette presqu'île, ainsi que de l'île de Taman. La Porte promit surtout de ne jamais alléguer le prétexte du lien spirituel, pour se mêler du pouvoir civil et politique des khans. Le libre passage de la mer Noire dans la mer Blanche et de celle-ci dans la mer Noire fut assuré de la manière la plus expresse, à tous les vaisseaux russes qui seroient de la forme, de la mesure et de la grandeur des vaisseaux des autres nations qui trafiquent dans les ports de la Turquie [1].

Convention explicative de Constantinople.

21 mars 1779.

Cette convention ne rétablit que foiblement la bonne intelligence entre les deux empires. Les troubles de la Crimée ne tardèrent pas à renaître. Le khan Sahin-Guéraï fut chassé de nouveau par le parti dévoué à la Porte. Aussitôt une armée russe rentra dans cette presqu'île et y ramena le khan fugitif, tandis qu'une flotte de cette nation, sortie du port d'Azow, coupoit aux mécontens toute communication avec la ville de Constantinople.

1782.

Ce fut dans ces circonstances que l'impératrice Catherine II crut que le moment étoit arrivé de mettre la Crimée au nombre de ses provinces. Elle fit occuper, par ses troupes, cette presqu'île, de même que tout le Kouban, et chassa les Turcs de l'île de Taman dont ils s'étoient rendus maîtres dans l'intention de s'ouvrir une communication avec les Tatars. Enfin, cette princesse exposa dans un manifeste les motifs qui l'obligeoient de réunir à son empire la Crimée, de même

La Crimée passe sous la domination de la Russie.

8 avril 1783.

[1] Martens, t. III, p. 349.
[2] Voyez *Campagnes de Souwarow*; t. I, p. 139.

que l'île de Taman et le Kouban [1]. Sahin-Guéraï se dé-
28 juin 1783. mit par un acte d'une souveraineté dont il n'avoit pas joui long-temps.

La Porte renonce à la Crimée.

Cet événement fut un coup terrible pour la Porte Ottomane. Le peuple de Constantinople demanda tumultueusement la guerre. Mais le divan, qui sentoit son impuissance, ne négligea rien pour l'éviter. Les préparatifs des Russes, tant par terre que par mer, étoient immenses, et il subsistoit un concert et une intimité parfaite entre les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. L'Angleterre s'efforça en vain d'engager les Turcs à reprendre les armes; ils furent retenus par la France et par l'Autriche [2]. Au lieu de combattre,
8 janvier 1784. ils prirent encore le parti de négocier. Un nouveau traité fut signé à Constantinople. La souveraineté de la Crimée, de l'île de Taman et de toute la partie du Kouban qui est située sur la rive droite de la rivière de ce nom, adoptée pour frontière entre les deux empires, fut abandonnée à la Russie. La forteresse d'Oczakow, sur laquelle les Tatars de la Crimée avoient formé des prétentions, est cédée à la Porte avec tout son territoire [3].

Ainsi finit la domination des Tatars de la Crimée, jadis si redoutables à la Russie dont ils avoient été le fléau et la terreur. L'impératrice forma de ce vaste pays deux nouveaux gouvernemens, sous les noms de la Tauride et du Caucase.

Différends entre l'empereur et les Hollandois.

Il subsistoit depuis long-temps des différends entre les Hollandois et le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens sur l'exécution du traité de la Barrière, de 1715, et de celui de La Haye, de 1718. On avoit négligé de déterminer d'une manière précise les limites de la Flandre hollandoise, telles que ces traités les ont in-

[1] Martens, *Recueil*, t. IV, p. 444.

[2] Tous les revers des Turcs, depuis 1774, sont attribués, en grande partie, à la pusillanimité du cabinet de Versailles, dans le mémoire déjà cité du général Grimoard, publié par Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. V, p. 72 et suiv.

[3] Martens, *Recueil des traités*, t. II, p. 505.

diquées plutôt que réglées ; et depuis long-temps la cour impériale avoit cessé de payer aux Hollandois le subside que le traité de la Barrière avoit stipulé en leur faveur. Cette cour ne consentoit à se prêter à un règlement définitif de limites et au paiement du subside, qu'autant que l'Angleterre et la Hollande se concerteroient avec elle sur le rétablissement des places de la Barrière, dont les fortifications avoient été ruinées pendant la guerre pour la succession d'Autriche. Elle exigeoit pareillement que ces puissances se réunissent pour la conclusion d'un traité de commerce et de tarif avantageux aux Pays-Bas, ainsi qu'elles en avoient pris l'engagement par les traités antérieurs. Enfin l'empereur Joseph II crut devoir profiter de l'événement de la guerre survenue entre l'Angleterre et la Hollande, pour 1781.
débarrasser entièrement les Pays-Bas autrichiens des chaînes que le traité de la barrière leur avoit imposées. En ordonnant la démolition de toutes les places fortes des Pays-Bas, il comprit dans cet ordre les places de la Barrière, et somma les Hollandois d'en retirer leurs troupes. Ces républicains ne pouvant point invoquer la garantie de l'Angleterre avec laquelle ils étoient en guerre, se virent forcés de déférer à la sommation de l'empereur. Leurs troupes évacuèrent, successivement, janvier 1782.
toutes les places de la Barrière.

Cette docilité des Hollandois encouragea l'empereur à pousser plus loin ses prétentions: il ne se borna plus à résilier les traités de 1715 et 1718, il exigea que les limites de la Flandre fussent rétablies sur le pied de la convention passée en 1664 entre l'Espagne et les Etats-Généraux ; et, au lieu de faire, de sa nouvelle demande, un objet de négociation, il prit possession des forts, 1783.
places et districts renfermés dans les limites qui avoient été fixées par cette dernière convention. [Ainsi ce prince prouva encore une fois qu'il ne connoissoit d'autre règle que sa convenance, et qu'aucun traité n'étoit sacré à ses yeux s'il mettoit des entraves à son ambition.]

Conférences de Bruxelles.

Les Hollandois ayant adressé à la cour de Vienne leurs plaintes contre ces violences, l'empereur consentit

à ouvrir des conférences à Bruxelles, pour y terminer à l'amiable tous les différends. A l'ouverture des conférences, ce prince fit déclarer qu'il se désistoit de toutes les prétentions qu'il avoit à la charge de la république, pourvu qu'elle accordât, en faveur des provinces belgiques, l'ouverture et la libre navigation de l'Escaut, avec la faculté de naviguer et de commercer directement aux Indes, de tous les ports des Pays-Bas. Mais tout en proposant cet état de choses comme un objet de négociation, il annonça que dès ce moment il étoit fermement résolu de regarder l'Escaut comme libre, et que la moindre opposition de la part des Etats-Généraux seroit à ses yeux une hostilité ouverte et une déclaration de guerre. Sans être intimidés par ces menaces, les Hollandois déclarèrent la demande de l'empereur contraire aux traités, et destructive de la sûreté et de la prospérité de la république. Le vice-amiral Reynst eut ordre de prendre poste, avec une escadre, à l'embouchure de l'Escaut, et d'empêcher tout passage de vaisseau impérial ou flamand. Deux bâtimens impériaux ayant voulu forcer le passage, les Hollandois leur lâchèrent une bordée, et les obligèrent d'amener pavillon.

1784.

Guerre entre l'empereur et les Hollandois.

L'empereur, regardant alors la guerre comme déclarée, rompit les conférences de Bruxelles. Il n'avoit cependant fait aucun préparatif, et les Pays-Bas se trouvoient dégarnis de troupes, de magasins et de munitions de guerre. Ce prince se flattoit que la cour de France épouseroit sa querelle, et qu'il en obtiendroit les secours stipulés par le traité de Versailles; mais cette cour qui négocioit alors un traité d'alliance avec la république, sentoit bien qu'en l'abandonnant, dans le moment actuel, elle la forceroit de se jeter entre les bras de l'Angleterre. M. de Maillebois eut donc ordre de passer en Hollande pour y prendre le commandement de l'armée de la république, et la France mit sur pied deux armées d'observation, l'une en Flandre, et l'autre sur le Rhin. Le roi écrivit à l'empereur des lettres très-pressantes pour lui faire adopter des vues pacifiques.

Intervention de la cour de France.

Ces démarches, et les difficultés de toute espèce que la guerre des Pays-Bas présentoit à l'empereur, lui firent accepter la médiation de la cour de France. Une négociation s'entama, à ce sujet, à Versailles[1]. L'empereur y persista d'abord à soutenir la liberté de l'Escaut; mais s'étant relâché depuis sur ce point, il se borna à faire valoir ses autres prétentions[2]. La négociation fut aussi longue qu'épineuse. Elle occupa le ministère de Versailles pendant une grande partie de l'année 1785. L'empereur insista beaucoup sur la cession de Maestricht et du pays d'Outre-Meuse: il ne s'en départit qu'en exigeant une forte somme d'argent en indemnité, et une autre en réparation des dommages que les inondations de la Flandre, ordonnées par les États-Généraux, avoient causés aux sujets autrichiens.

Paix de Fontainebleau, 8 nov. 1785.

Par la paix qui fut signée à Fontainebleau, le traité de Münster, du 30 janvier 1648, fut renouvelé; mais on ne parla ni du traité de la Barrière de 1715, ni de celui de Vienne de 1731. On convint de la fermeture de l'Escaut depuis Saftingen jusqu'à la mer, ainsi que des canaux du Sas, de Swin et des autres bouches de mer y aboutissant. Les États-Généraux s'engagèrent à payer à l'empereur, pour ses prétentions sur Maestricht et le pays d'Outre-Meuse, la somme de neuf millions cinq cent mille florins d'Hollande, et celle de cinq cent mille florins pour réparation des dommages causés par les inondations[3]. On satisfit amplement ce prince sur

[1] LINGUET publia alors en faveur de l'empereur : *Considérations sur l'ouverture de l'Escaut*; MIRABEAU, encouragé par la cour de France, le réfuta par un écrit intitulé: *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, dont la cour de Vienne demanda et obtint la suppression.

[2] *Voyez*, sur ces prétentions, les *Mémoires de M. le comte de* NENY *sur les Pays-Bas autrichiens*, t. II, p. 41.

[3] Les ambassadeurs hollandois à Paris n'ayant été autorisés que pour cinq millions, et l'empereur ayant fixé un terme péremptoire, la cour de France, pour trancher sur toutes les difficultés, se chargea généreusement du paiement du surplus. Cette cour paya, en effet, neuf millions quarante-cinq mille livres, monnoie de France, pour compléter l'indemnité allouée à l'empereur. Voyez le *Mémoire*, cité ci-dessus, *du général* GRIMOARD, qui fait la critique de toute cette négociation, dans SOULAVIE, *Mém. du règne de Louis XVI*, t. V, p. 32 et suiv.

la plupart de ses autres prétentions, et la France se chargea de la garantie de ce traité[1].

Immédiatement après la signature de ce traité de paix, on renoua la négociation touchant le traité d'alliance, projeté entre la France et la république. Ce traité fut aussi signé à Fontainebleau, deux jours après le traité de paix[2].

10 nov. 1785.

Troubles intestins de la Hollande.

Des troubles intestins agitoient alors la république des Provinces-Unies. L'animosité du parti républicain contre le stadhouder et ses partisans s'étoit réveillée plus fortement que jamais, à l'occasion de la guerre d'Amérique entre la France et l'Angleterre. Le parti républicain reprochoit au stadhouder son dévouement aux intérêts de l'Angleterre, qui lui avoit fait négliger la marine et manquer à la protection qu'il devoit au commerce hollandois, en sa qualité d'amiral-général des forces navales de la république. Les diverses magistratures des villes municipales, pour décréditer le stadhoudérat dans l'opinion publique, encouragèrent les écrivains périodiques à se déchaîner contre la personne de Guillaume V et son administration. On s'en prenoit à ses conseillers, et nommément à Louis, duc de Brunswick, qui, comme gouverneur du stadhouder, avoit eu, pendant sa minorité, la principale direction des affaires, et qui continuoit encore à l'aider de ses conseils.

Eloignement du duc Louis de Brunswick.

Ce fut la ville d'Amsterdam, toujours distinguée par son opposition au stadhoudérat, qui la première demanda l'éloignement du duc, qu'elle soutenoit être la cause de la décadence des forces maritimes de la république. Ce prince fut forcé de donner sa démission et de sortir même du territoire de la république[3]. La retraite du duc enhardit le parti anti-stadhoudérien, qui bientôt ne garda plus de mesure. Ce parti, pure-

1784.

[1] Martens, t. II, p. 602.

[2] Dans Martens, t. II, p. 612. Voyez *Hist. des traités de paix*, nouv. édit., vol. IV.

[3] Voyez Schlœzer, *Ludwig Ernst, Herzog zu Braunschweig und Lüneburg*, Gœttingue, 1786, in-8°.

ment aristocratique dans son origine, fut renforcé depuis par une foule de démocrates qui, non contens de rabaisser le stadhoudérat, attaquoient aussi le pouvoir des magistrats des villes, et tendoient à changer la constitution en rendant le gouvernement plus populaire et plus démocratique. Dans les villes principales, des associations se formèrent sous la dénomination de corps francs, pour exercer les citoyens au maniement des armes. Tous les anti-stadhoudériens se disoient patriotes; ils étoient soutenus secrètement par la France, qui comptoit s'en servir pour détruire l'influence de l'Angleterre, et pour attacher la république aux intérêts de sa couronne.

Retraite du stadhouder. sept. 1785.

Une émeute populaire, arrivée à La Haye, fournit le prétexte aux États d'Hollande d'enlever au stadhouder le commandement de cette résidence, qui fut confié à un conseil. Cette atteinte, portée à une prérogative qu'on regardoit comme inhérente au stadhoudérat, engagea le prince d'Orange à quitter La Haye et à fixer sa résidence dans la province de Gueldre, dont les Etats lui étoient plus particulièrement dévoués. Une attaque dirigée par le prince contre les villes d'Elbourg et de Hattem, qui refusoient d'exécuter les ordres qu'il leur avoit intimés au nom des Etats de Gueldre, exaspéra tous les esprits; elle donna un accroissement de forces au parti patriotique, et encouragea les Etats d'Hollande à attaquer directement le stadhoudérat et à aller même jusqu'à suspendre le prince de ses fonctions de capitaine-général de la province.

Intervention des cours de Berlin et de France.

La cour de Berlin fit encore, du vivant de Frédéric-le-Grand, des démarches, tant auprès des Etats-Généraux que de ceux de la province d'Hollande, pour faciliter un accommodement entre les deux partis. Frédéric-Guillaume II ayant succédé à son oncle le grand roi, envoya, dans la même vue, à La Haye, le comte de Gœrtz, son ministre d'état, et M. Gérard de Rayneval eut ordre de s'y rendre de la part de la cour de France. Une négociation s'ouvrit entre ces deux ministres et les principaux chefs du parti patriotique.

1786.

Elle fut sans effet; l'animosité ne fit que croître, et le parti patriotique se porta même à toutes sortes de violences. Il destitua par la force les magistrats des villes principales, et les remplaça par ses adhérens; ce qui mit le parti aristocratique dans la nécessité de se coaliser avec les stadhoudériens, afin de contenir la fougue du parti républicain. La guerre civile sembloit inévitable.

Offense faite à la princesse d'Orange.

Ce fut dans ces circonstances que la princesse d'Orange, épouse du stadhouder, prit la résolution de se rendre en personne à La Haye, dans le dessein, comme elle assuroit, d'y travailler au rétablissement de la paix.

28 juin 1787.

Elle fut arrêtée dans sa route par un détachement du corps franc de Gouda, et conduite à Schœnhoven, d'où elle se vit forcée de retourner à Nimègue, sans avoir pu remplir l'objet de son voyage.

Les Prussiens entrent dans la Hollande.

sept. 1787.

Le roi de Prusse demanda satisfaction de l'outrage fait à sa sœur[1]. Les Etats d'Hollande ne s'étant pas empressés de la donner dans les termes que le roi l'exigeoit, ce prince fit entrer un corps de vingt mille hommes dans la Hollande, sous le commandement du duc de Brunswick, qui, dans l'espace d'un mois, se rendit maître de tout le pays, et obligea aussi la ville d'Amsterdam de se soumettre. Toutes les résolutions antérieures qui avoient été prises pour limiter le pouvoir du stadhouder, furent alors annulées, et le prince fut rétabli dans toute la plénitude de ses droits.

La France ne s'y oppose point.

Quoique la durée de l'alliance entre la France et la république fût évidemment liée à la cause des patriotes, néanmoins cette cour ne fit aucune démarche pour soutenir ce parti, ni pour s'opposer à l'invasion des troupes prussiennes. Elle eut même la foiblesse de se concerter avec la cour de Londres pour un désarmement réciproque, en déclarant qu'elle ne conservoit aucune vue hostile relativement à ce qui s'étoit passé en Hollande[2]. La politique des Etats-Généraux éprouva

[1] *Recueil de* Herzberg, t. II, p. 427 et 429.
[2] Herzberg, t. II, p. 438. Mon *Recueil des traités*, tom. II, p. 498.

dès-lors une révolution complète; renonçant à leur alliance avec la France, ils embrassèrent celle de la Prusse et de la Grande-Bretagne. Par des traités qui furent signés à La Haye et à Berlin, ces deux puissances se chargèrent de la garantie du stadhoudérat héréditaire, en faveur de la maison d'Orange, conformément aux résolutions[1] des années 1747 et 1748. Ainsi la France perdit honteusement le fruit des longues mesures qu'elle avoit prises et des sommes qu'elle avoit prodiguées, pour attacher la Hollande à son système fédératif, opposé à l'Angleterre.

15 avril 1788.

Troubles des Pays-Bas.

Les troubles dont nous venons de parler furent suivis de près de ceux que les innovations de l'empereur Joseph II soulevèrent dans les Pays-Bas autrichiens[2]. Différens édits que ce prince publia depuis le 1.er janvier 1787 pour introduire un nouvel ordre d'administration, dans le gouvernement tant civil qu'ecclésiastique des provinces belgiques, furent regardés par les Etats du pays comme contraires à la constitution établie et comme incompatibles avec les engagemens contractés par le souverain à sa *joyeuse entrée*. L'extrême agitation que causèrent ces innovations engagea l'empereur à retirer, dès le mois de novembre suivant, ses édits, et à rétablir les choses sur l'ancien pied. Cependant les esprits étant aigris de part et d'autre, les troubles ne tardèrent pas à renaître. Un subside, demandé par

[1] MARTENS, t. III, p. 127 et 133; et HERZBERG, t. II, p. 444. *Voyez*, sur cette révolution, *Mémoires de* M. CAILLARD dans l'*Histoire de Frédéric-Guillaume II*, *par* M. DE SEGUR; *Lettre d'un observateur impartial sur les troubles actuels de la Hollande*, Nimègue 1787; *Précis historique de la révolution qui vient de s'opérer en Hollande, par un patriote hollandois, réfugié à Paris*, Paris 1788. *Histoire des traités de paix*, refondue, vol. IV.

[2] Ce prince s'étoit érigé en réformateur de ses états, dès la mort de l'impératrice Marie-Thérèse, sa mère, arrivée le 29 novembre 1780. Les changemens qu'il fit successivement dans toutes les provinces de la monarchie autrichienne, surtout en ce qui tient à l'ordre ecclésiastique, réveillèrent l'attention de la cour de Rome, et engagèrent le pape Pie VI à entreprendre, en 1782, son fameux voyage de Vienne. Voyez *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, tom. I.

1789. l'empereur et refusé par les Etats du Brabant et du Hainaut, irrita ce prince, et le porta à révoquer l'amnistie qu'il avoit accordée, à casser même les Etats et le conseil souverain de Brabant, et à déclarer qu'il ne se croyoit plus lié par sa *joyeuse entrée*. Une foule de personnes et plusieurs membres des Etats furent arrêtés par ses ordres. L'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers, soupçonnés d'avoir fomenté les troubles, se sauvèrent par la fuite.

Factions de Vonk et de van der Noot.

Deux factions agitoient alors les provinces belgiques et y entretenoient le feu de la discorde civile. L'une, guidée par l'avocat Vonk, et soutenue par les ducs d'Ursel et d'Aremberg, penchoit pour l'Autriche; elle se bornoit à demander la réforme des abus et un meilleur système de représentation dans les Etats du pays: tandis que l'autre, que dirigeoient l'avocat van der Noot et le pénitencier van Eupen, tout en maintenant les formes anciennes, prétendoit attribuer aux Etats l'indépendance et la souveraineté dont elle vouloit dépouiller la maison d'Autriche. Les partisans de Vonk comptoient effectuer, par leurs propres moyens, les réformes qu'ils avoient en vue; au lieu que les adhérens de van der Noot fondoient leurs espérances sur l'assistance des puissances étrangères, et particulièrement sur celle de la Prusse, qu'ils croyoient intéressée à saisir cette occasion pour affoiblir la puissance de l'Autriche. Ce dernier parti entreprit de former des rassemblemens d'émigrés brabançons sur le territoire des Provinces-Unies, aux environs de la ville de Breda. Les deux partis agirent d'abord de concert. Van der Mersch, originaire de Menin en Flandre, et ancien colonel au service d'Autriche, fut proposé par Vonk, et agréé comme général par les deux partis.

Insurrection des Belges. 24 oct. 1789.

Un corps d'insurgés, commandé par van der Mersch, se porta sur Turnhout dans le Brabant, et y repoussa les Autrichiens, qui étoient venus l'attaquer sous les ordres du général Schrœder. Ce premier succès donna le mouvement à l'insurrection, qui du Brabant se communiqua aux autres provinces belgiques. Les Au-

trichiens abandonnèrent peu à peu toutes les principales villes et places, en se repliant sur la forteresse de Luxembourg. L'avocat van der Noot fit une entrée triomphante à Bruxelles. Les Etats du Brabant, assemblés dans cette ville, proclamèrent l'indépendance. L'empereur Joseph II fut déclaré déchu de la souveraineté, pour avoir violé les engagemens qu'il avoit contractés à sa *joyeuse entrée*. L'exemple des Etats du Brabant fut suivi de ceux des autres provinces.

18 déc. 178

26 déc. 178

Formatio d'un congr 11 janvier 1

Une assemblée de députés, de toutes les provinces belgiques, se forma à Bruxelles. Elle signa un acte, par lequel ces provinces se confédérèrent sous le titre d'*Etats Belgiques Unis*. Les droits de souveraineté, relatifs à la défense commune, y étoient attribués à un congrès, composé de députés de différentes provinces, sous la dénomination de *congrès souverain des états belgiques*. Chaque province conservoit son indépendance et l'exercice du pouvoir législatif. Leur union étoit déclarée permanente et irrévocable ; on ne touchoit ni à la religion ni à la constitution, et l'on n'admettoit d'autres représentans que ceux qui avoient été nommés auparavant.

Désunion e les insurg

La dernière détermination déplut beaucoup au général van der Mersch et à tous ceux du parti de Vonk, qui avoient autant en horreur l'oligarchie des Etats, qu'ils redoutoient le despotisme de la cour de Vienne. Le parti des Etats prévalut cependant par le crédit de van der Noot et par les instigations des prêtres et des moines. Le général van der Mersch et tout ce qu'il y avoit de zélés partisans des projets de réforme, furent éloignés des affaires. On arrêta même van der Mersch, et on lui substitua le général Schœnfeld. Le pillage, les délations, les emprisonnemens, furent les suites du triomphe de la faction aristocratique.

Pacifica des troi belgiq

Ces divisions, jointes à la mort de l'empereur Joseph II, arrivée sur ces entrefaites, produisirent un changement favorable aux intérêts de la cour de Vienne. Léopold II, en succédant à son frère dans la monarchie autrichienne, montra des dispositions propres à

terminer tous les différends; et le congrès belgique, voyant qu'il ne pouvoit pas compter sur l'assistance des puissances étrangères, désiroit aussi d'en venir à un accommodement. La cour de Berlin avoit refusé sa protection aux Belges, et celle de Londres s'opposoit hautement à leur indépendance. Ces deux cours, conjointement avec les Provinces-Unies des Pays-Bas, interposèrent leur médiation pour pacifier les troubles. L'empereur Léopold prit l'engagement formel, sous la garantie des trois puissances médiatrices, de gouverner les Pays-Bas, conformément aux constitutions, chartres et priviléges qui étoient en vigueur sous l'impératrice Marie-Thérèse, de ne jamais y donner la moindre atteinte, et d'annuler tout ce qui s'y étoit fait de contraire sous le règne de Joseph II. Une déclaration publiée par Léopold, enjoignoit à tous les sujets belges de lui prêter de nouveau le serment de fidélité. Ce prince accorda une amnistie générale et illimitée en faveur de tous ceux qui, dans un temps déterminé, mettroient bas les armes. Toutes les provinces firent alors successivement leur soumission. Bruxelles ouvrit ses portes aux troupes autrichiennes, le 2 décembre 1790. Les patriotes van Eupen et van der Noot se réfugièrent en Hollande[1].

nov. 1790.

Brouilleries entre la Russie et la Porte.

L'animosité qui subsistoit depuis long-temps entre la Russie et la Porte, fit naître en 1787, une nouvelle guerre entre ces deux puissances. Les Turcs ne supportoient qu'avec peine les conditions humiliantes que les derniers traités avec la Russie leur avoient imposées. L'énergie que la cour de Saint-Pétersbourg mettoit dans ses communications avec la Porte, blessoit la

[1] Voyez, sur ces troubles, *Recueil des représentations, protestations et réclamations faites à S. M. I. par les représentans des états des provinces des Pays-Bas autrichiens; Mémoire historique et pièces justificatives pour M. van der Mersch*, par E. J. Dinne, Lille 1791, en 3 vol. in-8°. La convention signée à La Haye le 10 décembre 1790, entre l'empereur, la Grande-Bretagne, la Prusse et les Provinces-Unies, relativement à ces différends, ne fut point ratifiée. Voyez Herzberg, *Recueil des déductions*, t. III, p. 223. *Hist. des traités de paix*, refondue, vol. IV.

fierté ottomane; et le voyage extraordinaire de l'impératrice à Kerson et dans la Crimée, où elle s'étoit fait accompagner par l'empereur Joseph II, jeta l'alarme jusque dans la ville de Constantinople. Le peuple de cette capitale croyoit entrevoir, dans ce voyage, un dessein prémédité des cours de Pétersbourg et de Vienne, d'anéantir l'empire ottoman et de s'en partager les dépouilles [1]. La cour de Londres, appuyée de celle de Berlin, souffloit adroitement le feu qui couvoit sous les cendres. Elle vouloit se venger des difficultés que la cour de Saint-Pétersbourg avoit apportées au renouvellement de son traité de commerce, et des conditions avantageuses qu'elle venoit d'accorder à la France par le traité de commerce conclu avec cette puissance [2]. La grande activité que la Russie donnoit à son commerce de la mer Noire, depuis qu'une entière liberté lui avoit été assurée par ses traités avec la Porte [3], excitoit aussi la jalousie de l'Angleterre qui craignoit que les rapports de commerce qu'elle entretenoit avec cette puissance par la mer Baltique n'en reçussent une atteinte. Les Turcs avoient d'ailleurs à se plaindre du consul russe en Moldavie, qui, à ce qu'ils disoient, ne cherchoit qu'à troubler la paix et la bonne intelligence entre les deux empires; ils en demandoient le rappel, et exigeoient en outre que l'impératrice renonçât à la protection du prince Héraclius, et qu'elle retirât ses

mai 1787.

[1] *Voyez*, sur les motifs vrais et secrets de ce voyage, M. DE SÉGUR, *Histoire de Frédéric-Guillaume II*, tom. I, pag. 94. Selon cet habile négociateur, il s'agissoit moins entre les deux cours de détruire l'empire turc que de ressusciter les républiques grecques.

[2] Ce traité, qui fut signé le 11 janvier 1787 à Saint-Pétersbourg par M. de Ségur, accordoit à la France les mêmes avantages dont jusqu'alors les Anglois avoient joui exclusivement. MARTENS, t. III, p. 1. Ce traité de commerce devoit être suivi d'un traité d'alliance entre la France et la Russie; il fut empêché par la pusillanimité du cabinet de Versailles. Voyez M. DE SÉGUR, t. II, p. 8.

[3] Le traité de commerce qui fut signé à Constantinople, le 21 juin 1783, entre la Russie et la Porte, ouvrit expressément, au pavillon russe, tous les ports et toutes les mers de la Porte. MARTENS, *Recueil*, t. II, p. 373.

troupes de la Géorgie. Enfin ils vouloient que les vaisseaux russes qui passeroient le détroit, fussent assujétis à la visite, afin d'empêcher la contrebande.

Guerre entre la Porte, la Russie, et l'empereur. 18 août 1787.

Ces demandes étoient à peine formées, que le divan, sans attendre la réponse de la cour de Saint-Pétersbourg, prit le parti de proclamer la guerre, en envoyant, au château des Sept-Tours, M. de Boulgakow, ministre de Russie à la Porte. A la nouvelle de cette rupture, l'impératrice fit marcher des forces considérables contre les Turcs. Ses armées s'étendirent depuis Kaminiec, en Podolie, jusqu'à Balta, village tatar sur les frontières de la Pologne, entre le Dniester et le Bog. Le prince Potemkin, qui commandoit en chef ces troupes, avoit sous ses ordres les généraux Souwarow, Repnin, Kamenskoï et autres. L'empereur Joseph II, après avoir soutenu pendant quelque temps le rôle de médiateur entre les Russes et les Turcs, entra dans la guerre comme allié de la Russie [1]; il attaqua les Turcs dans la Moldavie et sur plusieurs points de la Hongrie. Le maréchal Laudon entreprit le siége de Belgrade, et s'en rendit maître. On eut cependant lieu de s'apercevoir que les progrès des Autrichiens ne répondoient ni à l'habileté de leurs généraux, ni à la supériorité de leurs armées.

9 février 1788.

8 oct. 1789.

Le roi de Suède se déclare pour la Porte.

Un autre ennemi de la Russie parut sur la scène. Gustave III, roi de Suède, prêta l'oreille aux insinuations des cabinets de Londres et de Berlin, pour faire une diversion en faveur de la Porte. Ce prince, renouvelant son alliance avec la Porte [1], entreprit la guerre contre la Russie, dans l'instant même où toutes les forces de cette puissance étoient tournées contre les Turcs. Une armée de terre se forma, par ses ordres, dans la Finlande, tandis qu'une flotte suédoise, forte de vingt vaisseaux de ligne et de dix frégates, s'avançoit sur Cronstadt et jetoit l'épouvante dans la ville de Pétersbourg. Il se donna un combat naval entre les

12 juillet 1788.

30 mai 1789.

[1] Ce traité n'a pas été publié. Voyez *Hist. des traités de paix*, refondue, t. XIV, p. 84.

deux flottes auprès de l'île de Hogland : on y combattit, avec un avantage égal, de part et d'autre; mais un événement imprévu déconcerta les mesures du monarque suédois. Ce prince ayant fait ses dispositions pour attaquer la ville de Friedrichsham, dans la Finlande russe, plusieurs officiers de son armée refusèrent de marcher, alléguant pour motif que la constitution du royaume ne leur permettoit pas de se prêter à une guerre offensive que la nation suédoise n'avoit point consentie. L'exemple de ces officiers entraîna la défection d'une grande partie des troupes. L'expédition de Finlande échoua, et les Russes gagnèrent du temps pour se mettre en état de défense.

Attaquée ainsi par le roi de Suède, l'impératrice de Russie réclama les secours que le Danemarck lui devoit en vertu de l'alliance qui subsistoit entre les deux états [1]. Les Danois armèrent une escadre, et firent marcher un corps de troupes auxiliaires dans le gouvernement de Bahus dont ils firent la conquête. De Bahus, ils se portèrent dans la Westrogothie pour former le siége de Gothembourg. Le roi de Suède accourut en personne à la défense de cette place, une des plus importantes de son royaume. Elle auroit néanmoins succombé sans la puissante intervention des cabinets de Londres et de Berlin, qui obligèrent la cour de Copenhague de conclure différens traités d'armistice avec la Suède, et d'embrasser une neutralité parfaite, de l'aveu même de la cour de Saint-Pétersbourg [2].

1788.

1789.

La guerre entre les Suédois et les Russes se borna depuis à des opérations navales dont le succès fut balancé, de part et d'autre, dans les campagnes de 1789 et 1790. L'échec que la flotte suédoise essuya dans le golfe de Wibourg, fut réparé par la victoire que le roi de Suède remporta en personne, à Swenka-

Paix de Werelæ.

3 juillet 1790.

9 et 10 juil. 1790.

[1] Cette alliance, qui n'a pas été publiée, est du premier août 1773.

[2] Martens, t. III, p. 151 et suiv.; t. IV, p. 529.

sund, sur la flotte russe commandée par le prince de Nassau-Siegen. Cette action, qui coûta beaucoup de monde aux Russes et un grand nombre de leurs vaisseaux, servit à accélérer la paix entre les deux puissances. Le roi de Suède, abandonné des cours de Londres et de Berlin, qui l'avoient entraîné dans la guerre, craignoit que les Russes ne profitassent du mécontentement de la noblesse suédoise pour pénétrer dans l'intérieur de ses états. Il accepta donc les conditions équitables que l'impératrice de Russie lui proposa. La paix fut conclue dans la plaine de Werelæ, près de la rivière de Kymméné, entre les avant-postes des deux camps, et les limites des deux états y furent rétablies sur le pied des traités précédens [1].

14 août 1790.

Succès des Russes contre les Turcs.

Quant aux événemens de la guerre entre la Porte et la Russie, ils furent entièrement à l'avantage de cette dernière puissance. Un corps de troupes russes, réuni à l'armée autrichienne, se rendit maître de Choczim. Le prince Potemkin entreprit le siége de l'importante forteresse d'Oczakow; il emporta cette place d'assaut malgré la défense courageuse que firent les Turcs. Toute la garnison fut passée au fil de l'épée, et une grande partie des habitans eut le même sort. Souwarow, réuni au prince de Cobourg, battit les Turcs auprès de Fokchany en Moldavie. Le même général, aidé du prince de Cobourg, remporta auprès de Martinestie, sur les bords du Rimnik, une victoire brillante sur les Turcs, qui lui valut l'épithète de Rymnisky [2]. La prise de la forteresse de Bender fut une suite immédiate de cette victoire. Outre la province d'Oczakow, toute la Moldavie et la Bessarabie, avec les places de Tulcia, d'Isaccia, de Kilia, d'Ismaïlow [3], de même que la for-

sept. 1788.

17 déc. 1788.

21 juillet 1789.

22 sept. 1789.

[1] Voyez MARTENS, t. III, p. 175. *Hist. des traités de paix*, refondue, t. XIV, p. 100.

[2] *Hist. des campagnes du comte Alexandre Souwarow Rymnisky*, t. II, ch. 4. LAVERNE, *Histoire du féld-maréchal Souwarow*, p. 161 et 167.

[3] Ismaïlow, principale forteresse des Turcs, sur le Danube, fut prise d'assaut, le 22 décembre 1790, par Souwarow, sans avoir été as-

teresse de Sudjoukkalé, dans le Kouban turc, tombèrent successivement au pouvoir des Russes. La prise d'Ismaïlow par Souwarow fut surtout meurtrière : elle coûta la vie à trente-trois mille Ottomans, sans compter les prisonniers qui furent au nombre de dix mille.

Les cours de Londres et de Berlin menacent l'Autriche et la Russie.

Ces succès excitèrent la jalousie du ministère britannique qui, pour faire une nouvelle diversion en faveur de la Porte, commanda un armement maritime, et engagea aussi son allié, le roi de Prusse, à faire marcher des troupes sur les frontières de la Silésie et de la Pologne. Ce prince ne se borna pas à cette seule démarche ; il conclut avec la Porte une alliance formelle par laquelle il s'engagea à déclarer, dès le printemps suivant, la guerre aux Autrichiens ainsi qu'aux Russes [1].

31 janvier 1790.

Convention de Reichenbach.

Cédant à ces menaces et désirant rendre la paix à ses peuples, l'empereur Léopold II, qui venoit de succéder à son frère Joseph II, arrêta avec la cour de Berlin, la convention de Reichenbach, par laquelle il accorda un armistice, et consentit à faire une paix particulière avec la Porte sur la base du *statu quo* avant la guerre [2].

27 juillet 1790.

Paix de Szistowa entre les Autrichiens et la Porte.

Cette paix fut signée à Szistowa en Bulgarie, sous la médiation de la Hollande et de la Prusse. L'empereur rendit Belgrade et généralement tout ce qu'il avoit enlevé aux Turcs pendant la guerre. Il consentit à ne garder Choczim que jusqu'à la conclusion de la paix entre les Russes et les Turcs. On lui assura seulement une frontière plus avantageuse sur la gauche de l'Unna, ainsi que du côté de la Walachie, où il obtint le Vieux-Orsowa ; et la rivière de Czerna fut adoptée pour limite entre les deux empires [3].

4 août 1791.

siégée en règle. *Histoire des campagnes de Souwarow*, t. II, c. 6. Laverne, p. 179 et suiv.

[1] Martens, t. IV, p. 560.

[2] *Idem*, t. III, p. 170 et suiv. *Hist. des traités de paix*, refondue, vol. XIV.

[3] Martens, t. V, p. 18 et 29.

Fermeté de l'impératrice de Russie.

L'impératrice de Russie, décidée à ne point recevoir la loi que prétendoient lui faire les deux cours alliées, continua alors seule la guerre contre la Porte, et ses généraux se signalèrent par de nouveaux exploits. Enfin, le ministère britannique, convaincu que cette princesse ne fléchiroit pas, crut devoir abandonner le *statu quo* strict, que, de concert avec la cour de Berlin, il avoit exigé pour base de la paix à conclure entre la Russie et la Porte. Ce ministère désiroit d'ailleurs se rapprocher de la Russie dans le temps où cette puissance se détachoit de la France, en renonçant aux engagemens qu'elle avoit contractés avec elle par le traité de commerce de 1787. D'accord avec la cour de Berlin, le ministère britannique consentit à ne plus aider les Turcs, au cas qu'ils persistassent à refuser les conditions de paix équitables que l'impératrice leur avoit offertes.

Paix de Yassy entre la Russie et la Porte. 11 août 1791. 9 janvier 1792.

Une négociation s'ouvrit à Galatsch sur le Danube. Les préliminaires de la paix entre la Russie et la Porte y furent signés, et la paix définitive se conclut à Yassy en Moldavie. Ce traité renouvela les stipulations des traités antérieurs depuis celui de Kaynardgi. Le Dniester fut établi pour frontière perpétuelle entre les deux empires. Les Turcs cédèrent à la Russie la forteresse d'Oczakow, avec tout le pays situé entre le Bog et le Dniester. La cession de la Crimée, de l'île de Taman et de la partie du Kouban qui est située sur la rive droite du fleuve de ce nom, fut confirmée à la Russie. La Porte s'engagea aussi à faire cesser les pirateries des corsaires barbaresques, et à indemniser même les sujets russes des pertes dont ils n'auroient pas obtenu la réparation dans un temps limité. La Russie d'ailleurs restitua toutes ses autres conquêtes, en stipulant de certains avantages en faveur des habitans de la Moldavie et de la Walachie [1].

Il avoit été convenu, entre les plénipotentiaires des

[1] *Voyez* ce traité dans MARTENS, t. V, p. 53 et 67. *Histoire des traités de paix*, refondue, vol. XIV.

deux empires, que, pour indemniser la Russie des frais de la guerre, la Porte lui paieroit une somme de douze millions de piastres; mais, immédiatement après la signature du traité, l'impératrice fit déclarer, par ses plénipotentiaires, qu'elle renonçoit à ce paiement en faveur de la Porte. Cette générosité de l'impératrice excita l'admiration des plénipotentiaires ottomans.

Ce fut à la suite de la paix de Yassy que le commerce des Russes dans la mer Noire prit un nouvel essor, et que l'impératrice fonda la ville et le port d'Odessa [1], situés sur une baie de la mer Noire, entre le Bog et le Dniester, à environ neuf lieues de distance de la ville et du port d'Oczakow.

[1] On rapporte la fondation de cette nouvelle ville à l'année même de la paix de Yassy. Le nom d'Odessa lui fut donné, en 1796, par l'impératrice, en place de celui de *Kojabey*, *Kodgibey* ou *Adgibey* qu'elle portoit auparavant. Voyez *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*, publié à Paris en 1805, p. 216. Odessa fit des progrès très-rapides. En 1803, le nombre des bâtimens entrés dans son port s'élevoit déjà à cinq cents; et, en 1804, on évaluoit à huit ou neuf mille le nombre de ses habitans. Reuilly, *Voyage en Crimée et sur les bords de la mer Noire*, p. 261 et suiv. Le *Mercure russe* de l'année 1805, quatrième cahier, p. 162, donne un plan de ce port et de sa forteresse. [C'est à l'administration de M. le duc de Richelieu qu'Odessa doit en grande partie l'état florissant dont elle jouit.]

PÉRIODE IX.

Depuis le commencement de la Révolution Française, jusqu'au renversement de l'empire de Buonaparte.

1789 — 1815.

Triomphe des idées révolutionnaires.

Le prétendu siècle des lumières et de la philosophie finit par une époque de troubles, de bouleversemens, de guerres et de despotisme. Tel dut être nécessairement le fruit de ces doctrines qui, prêchant l'irréligion et détruisant toutes les idées de la subordination, laissoient un libre frein aux passions et mettoient à la place des lois la volonté de la majorité, c'est-à-dire de la partie la moins instruite de la société.

La période dans laquelle nous entrons, n'embrasse qu'une trentaine d'années, et nous en bornons l'histoire à vingt-cinq; mais ce court espace de temps est plus instructif que les deux siècles qui l'ont précédé. On y a vu l'Europe entière changer de face; le système qui, depuis trois cents ans, dirigeoit la politique des états, renversé jusque dans ses fondemens, couvrir de ses ruines des royaumes et des nations entières; on y a vu un peuple, le plus éclairé, le plus spirituel de tous, un peuple qui donnoit anciennement à tous les autres l'exemple d'un attachement sans bornes à ses souverains, livré maintenant à un fanatisme aveugle, détruire tout ce que la prévoyance de ses ancêtres avoit édifié, fouler aux pieds la religion et la morale, abattre le trône d'une dynastie chérie, souiller ses mains du

sang le plus pur et le plus innocent; honorer le vice à la place de la vertu, confondre l'anarchie ou le despotisme avec le gouvernement et une sage liberté. Nous avons vu cette nation, opprimée dans son intérieur, porter chez les peuples voisins les chaînes sous lesquelles elle gémissoit, et répandre au loin la guerre et la désolation, comme pour se laver de l'opprobre dont elle étoit couverte. Bientôt ne trouvant plus de remède aux maux qui l'accablent, elle échappe à la liberté au nom de laquelle elle est opprimée, pour se jeter dans les bras du despotisme. La volonté absolue du maître qu'elle s'est donnée, son ambition, et la foiblesse des cabinets qui la combattent, concourent à fonder une domination telle qu'il n'en a pas existé en Europe depuis les temps de Charlemagne.

Cette époque a été riche en exemples de vertus et de vices. Elle a montré dans leurs extrêmes la foiblesse et le courage, le bassesse et la magnanimité, la résignation et la violence, les actions les plus méprisables et les plus sublimes. Des états naquirent et disparurent alternativement; de nouveaux principes de morale et de politique furent annoncés et promptement remplacés par d'autres; l'Europe fut subjuguée d'abord au nom de l'égalité, ensuite à la voix de la tyrannie. Une génération corrompue supporta patiemment la domination imposée aux peuples du continent, jusqu'à ce qu'une nation long-temps méconnue donna le signal de la délivrance. A l'exemple du midi, le nord de l'Europe s'ébranle; ajournant tout projet d'ambition, étouffant toutes les jalousies, les souverains se réunissent, les peuples se lèvent, et l'empire de l'injustice est renversé. L'ordre semble vouloir renaître; les maximes conservatrices reprennent vigueur et on commence à se livrer à l'espérance qu'instruits par l'expérience, les peuples renonceront aux chimères d'une fausse liberté qui les avoit égarés, et que vingt-cinq années de troubles et de guerres seront suivies par un siècle de tranquillité et de bonheur. C'est à ce point que nous nous arrêterons.

Renversement du système de l'équilibre politique.

Le système de l'équilibre politique, imaginé au quinzième siècle, assis sur l'existence du corps germanique et consolidé par les traités de Westphalie et d'Utrecht fut renversé dans cette période par la France. Deux causes précipitèrent sa chute. La violation des principes qui en formoient la base, par les trois puissances qui, en partageant la Pologne, avoient établi la convenance à la place du droit et de la justice, et donné un exemple dangereux pour leur propre sûreté, fut une de ces causes. La sécurité dans laquelle la durée de ce système même avoit plongé les cabinets, en leur persuadant que le projet de fonder une monarchie universelle, étoit désormais devenu chimérique, fut la seconde. Ce projet s'exécuta lorsqu'on ne s'y attendoit plus; il est vrai qu'il parut sous une forme nouvelle. L'homme ambitieux qui l'imagina, lui donna le nom de *système fédératif*. Dans son plan, les divers états de l'Europe devoient conserver une apparente indépendance pour tout ce qui ne contrarioit pas ses vues; mais leur politique devoit être subordonnée à la sienne et en recevoir l'impulsion. Ainsi il entreprit de conquérir le monde avec les forces et les ressources des états fédérés qui étoient obligés d'épouser ses querelles et de faire cause commune avec lui contre tout ce qui ne se soumettoit pas volontairement à sa domination ou à celle des membres de sa famille qu'il prétendoit placer, comme ses vassaux, sur les plus anciens trônes du monde.

A ce système il en joignit un autre qu'il appeloit *continental*. Il tendoit à exclure la Grande-Bretagne de tout commerce avec les autres états européens. C'est par ce moyen qu'il prétendoit enlever à cette puissance l'empire des mers dont elle s'étoit emparée pendant les troubles de la France, anéantir son commerce, tarir les sources de ses richesses, ruiner sa marine, et bouleverser même la constitution à laquelle la nation angloise attache son bonheur et sa gloire. S'il étoit possible de mettre à exécution ce projet, une de ses suites seroit nécessairement l'appauvrissement du continent.

Un nouveau système politique a été établi, après la chute du conquérant, par la Sainte-Alliance que les empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse conclurent à Paris, et à laquelle tous les autres souverains de la chrétienté ont accédé [1]; son histoire appartient à une époque future. 26 sept. 1815.

Division de cette période.

Les vingt-cinq années dont nous allons donner le précis, ont été si riches en événemens, qu'il seroit difficile de mettre de la clarté dans notre récit, si nous ne le coupions en différentes sections. L'histoire de France pendant cette période se divise naturellement en cinq époques; savoir:

1.° Depuis le 5 mai 1789 jusqu'au 10 août 1792, la royauté constitutionnelle;

2.° De-là jusqu'au 26 oct. 1795, règne de la terreur;

3.° De-là jusqu'au 18 mai 1804, régime républicain, soit directorial, soit consulaire;

4.° Depuis le 18 mai 1804 jusqu'au 30 mars 1814, gouvernement de Napoléon Buonaparte.

5.° Depuis le 30 mars 1814, restauration de l'ancienne monarchie françoise, fondée sur la loi salique, base de sa constitution, et règne des Bourbons avec une charte octroyée par le souverain.

Mais quoique dans toute cette période la France ait joué le rôle de puissance prépondérante, néanmoins comme nous devons réunir dans le même cadre les événemens qui se sont passés dans le reste de l'Europe, nous croyons devoir établir trois sections seulement, savoir;

1.° Depuis l'origine de la révolution françoise jusqu'à la paix d'Amiens, au 27 mars 1802; *commencement de la prépondérance françoise.*

2.° Depuis la paix d'Amiens jusqu'à la fin de l'année

[1] Tous les souverains chrétiens de notre partie du monde ont formellement accédé à cette alliance, à l'exception du roi de la Grande-Bretagne, qui, tout en approuvant les principes qu'elle énonce, n'a pu y entrer, parce que, d'après les lois de l'Angleterre, il auroit fallu, outre sa signature, celle d'un ministre responsable.

1810, *accroissement de la prépondérance française et domination de Buonaparte*.

5.° Depuis la fin de l'année 1810 jusqu'aux traités de Paris du mois de novembre 1815, *décadence et chute de l'empire de Buonaparte; établissement d'un nouveau système politique en Europe*.

Dans chaque section nous donnerons d'abord le précis des événemens arrivés en France, et nous jetterons ensuite un coup d'œil sur les révolutions que les divers états d'Europe ont éprouvées dans le même temps. Les affaires des autres parties du monde ne nous occuperont que lorsqu'elles seront en liaison intime avec celles d'Europe.

SECTION Ire.

Depuis l'origine de la révolution françoise jusqu'à la paix d'Amiens, le 27 mars 1802. Commencement de la prépondérance de la France [1].

Causes de la révolution françoise.

Pour découvrir le principe de la révolution françoise, il faut remonter au dérangement des finances, qui commença sous Louis XIV, à l'immoralité qui devint générale sous le régent, à la mauvaise admi-

[1] Le meilleur ouvrage sur toute cette période de la révolution françoise, est l'*Histoire de la révolution de France pendant les dernières années du règne de Louis XVI*, par BERTRAND DE MOLLEVILLE, Paris 1800, 10 vol. in-8°. *Voyez* aussi l'*Histoire de l'Assemblée Constituante*, formant les vol. VII et VIII de l'*Histoire de France* pendant le dix-huitième siècle, par M. CH. LACRETELLE, Paris 1821, in-8°; *Histoire de France, depuis la révolution de* 1789, par TOULONGEON, Paris 1801, 7 vol. in-8°; *Histoire de la révolution de France, depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'en* 1799, par PAPON, Paris 1815, 6 vol. in-8°; la collection des écrits sur la révolution qu'on a commencé à publier à Paris; le *Moniteur* depuis le 24 nov. 1789, et une foule de pamphlets révolutionnaires.

nistration qui prévalut sous le règne de Louis XV, aux opinions nouvelles, religieuses et politiques, qui prirent faveur depuis le milieu du dix-huitième siècle. Les causes immédiates qui amènent ce bouleversement, furent la faute commise par Louis XVI, de soutenir les Américains insurgés contre leur souverain légitime, et d'envoyer à leur secours la jeune noblesse de son royaume, qui, au milieu de ce peuple, se familiarisa avec les principes d'indépendance et de liberté; le déficit que la guerre d'Amérique fit naître dans les finances du royaume, et l'impéritie des ministres, dont l'un, M. Necker, ne connoissoit d'autre moyen de le couvrir que d'augmenter la dette de l'Etat par des emprunts masqués; l'autre, M. de Calonne, que d'appeler les notables du royaume pour faire voter par 22 février 1787.
eux les nouvelles impositions qu'on ne pouvoit espérer de faire enregistrer par le Parlement de Paris. Son successeur, le cardinal de Brienne, essaya en vain de rompre, par des actes de vigueur, la résistance du Parlement. Par une protestation solennelle, cette 3 mai 1788.
compagnie déclara qu'aux Etats-Généraux seuls appartenoit le droit d'accorder des subsides. Cédant à l'opinion publique, trop fortement prononcée, Louis 8 août.
XVI promit de convoquer les députés de la nation. Une seconde assemblée de notables, réunie à Versailles, délibéra sur la forme à donner aux Etats. 6 nov.
M. Necker rappelé au ministère, conseilla au roi de 14 sept.
préférer l'avis de la minorité, qui avoit proposé une double représentation du Tiers-Etat. Ce conseil imprudent fut suivi.

Les Etats-Généraux furent convoqués pour le 27 14 janv. 1789.
avril 1789, à Versailles, au nombre de 1200 députés, dont 600 de Tiers-Etat, 300 de la noblesse et 300 du clergé. Ces individus se composoient de l'élite de la nation; mais une grande partie des députés nommés manquoit de toute expérience des affaires; un plus grand nombre étoit imbu des principes nouveaux : la majorité se proposa de régénérer la monarchie d'après des idées spéculatives; quelques-uns espéroient bien

pouvoir la bouleverser pour assouvir leurs haines, leur ambition ou leur avidité.

Assemblée nationale Constituante. 5 mai 1789.

Le roi ouvrit la session en personne. Immédiatement après, la division se mit dans l'assemblée, à l'occasion de la question de savoir si l'on siégeroit par ordres. Les députés du Tiers-Etat se déclarèrent *Assemblée Nationale*. Le roi leur ayant ordonné de suspendre leurs séances, ils se réunirent au Jeu de Paume, où, se mettant en état de rébellion contre l'autorité royale, ils jurèrent de ne pas se séparer qu'ils n'eussent achevé la régénération de l'état. La majorité de l'ordre du clergé et quelques nobles se joignirent à cette assemblée tumultueuse. Dans une *séance royale*, Louis XVI cassa ses arrêts et publia une déclaration renfermant les bases d'une constitution vraiment libre. Mais déjà l'autorité du roi étoit anéantie; l'Assemblée Nationale refusa de recevoir de sa main, comme un bienfait, ce qu'elle alloit lui arracher par la force. Effrayé de cette résistance, Louis XVI ordonna à la noblesse et au clergé de se joindre à la majorité populaire.

17 juin. 20 juin. 22 juin. 23 juin. 27 juin.

Honoré comte de Mirabeau fut l'âme de cette révolution; le duc d'Orléans fournit l'argent nécessaire pour corrompre les troupes et pour exciter des soulèvemens dans toutes les parties de la France.

Révolution du 14 juillet.

Le roi réunit près de Versailles une armée sous le commandement du maréchal de Broglie, et exila Necker, dont il avoit de justes motifs d'être mécontent. Ce fut le signal d'une émeute qui éclata à Paris. Le peuple força la Bastille, s'empara des dépôts d'armes, prit la cocarde tricolore, établit un régime municipal révolutionnaire. L'académicien Bailly fut nommé maire; la bourgeoisie se forma en *Garde Nationale*, sous le commandement du marquis de La Fayette. Le roi renvoya les troupes, rappela M. Necker, et se rendit à Paris pour sanctionner la révolution. Elle s'étendit sur toute la France, où les excès se multiplièrent.

11 juillet. 14 juillet. 17 juillet.

Déclaration des droits de l'homme.

L'Assemblée Nationale s'empara de tous les pouvoirs et entreprit la rédaction d'une constitution. On mit à

la tête de la charte une *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, renfermant des principes erronés et subversifs de tout ordre. Par un mouvement d'enthousiasme, le régime féodal, les droits et priviléges des provinces et des corporations, les dîmes et la plupart des droits seigneuriaux furent abolis, sans discussion, dans une séance nocturne. Il fut décrété que la puissance législative seroit exercée par une seule Chambre, et que le roi ne pourroit refuser que pendant quatre ans la sanction de ses décrets.

4 août 1789.

Journée du 6 octobre.

La révolution ne marchant pas assez vite au gré de la faction du duc d'Orléans, elle suscita un nouveau soulèvement. La populace de Paris se porta sur Versailles, investit le château, commit des excès horribles et conduisit le roi et sa famille prisonniers à Paris, où l'Assemblée Nationale les suivit.

Travaux constitutionnels et législatifs de l'Assemblée Nationale.

Elle y décréta la spoliation du clergé, en mettant ses biens à la disposition de la nation; la division de la France en 83 départemens; la vente des domaines de la couronne et des biens ecclésiastiques; l'émission d'un papier-monnoie sous le nom d'assignats; l'admission des juifs au droit de cité; la prohibition des vœux monastiques; le droit de l'Assemblée Nationale de déclarer la guerre, par suite d'une proposition du roi; une constitution civile du clergé qui le rendoit indépendant du chef de l'église, et donnoit au peuple le droit de nommer les évêques; l'abolition de la noblesse, l'établissement d'un tribunal à Orléans, pour juger les crimes de lese-nation.

19 déc. 1790.
28 janvier.
13 février.
22 mai.
12 juin.
19 juin.
5 mars 1791.

Fuite du Roi.

Occupée de ces décrets, l'Assemblée Nationale ne laissa aucune autorité au roi pour réprimer les excès et les crimes qui se multiplioient sur le sol de la France, et ne fit rien elle-même pour y mettre fin. Des milliers de familles nobles, ne trouvant plus de sûreté pour leur vie, abandonnèrent le royaume. Le roi lui-même fit une tentative pour se soustraire à la captivité où il étoit retenu. Elle échoua; Louis XVI fut arrêté à Varennes, ramené captif à Paris, et suspendu de ses fonctions. Monsieur, frère du roi, fut plus heureux;

21 juin.
22 juin.
25 juin.

il arriva à Bruxelles. Le comte d'Artois avoit quitté la France dès l'année précédente.

Constitution de 1791.

Le parti d'Orléans entreprit de forcer l'Assemblée Nationale à prononcer la déchéance du roi; un attroupement qu'il forma au Champ-de-Mars, fut dissipé par la force armée dirigée par Bailly, et commandée par La Fayette. Le parti modéré de l'Assemblée Nationale prit le dessus; les articles constitutionnels furent revisés en quelques points et réunis en un corps de constitution. Le roi accepta ce nouveau code, et on a tout lieu de croire qu'il étoit résolu de le mettre à exécution, si les vices inhérens à cette œuvre de l'enthousiasme le lui permettoient. L'Assemblée Constituante, après avoir déclaré Avignon et le comtat Venaissin réunis à la France, se sépara pour faire place à une Assemblée Législative.

17 juillet 1791.

13 septembre.

14 septembre.

30 septembre.

Premier concert des puissances étrangères contre la France.

Les princes et la plupart des émigrés s'étoient fixés à Coblentz, d'où ils s'adressoient à toutes les cours pour les engager à délivrer le roi et à mettre des bornes au torrent de la révolution qui menaçoit de se répandre sur l'Allemagne. Les princes d'Empire, ayant des possessions en Alsace, se trouvoient lésés par les décrets de l'Assemblée Constituante, dans des droits qui se fondoient sur des traités. Ils avoient réclamé l'intervention de l'empereur et de l'Empire. Les électeurs de Mayence et de Trèves avoient permis que la noblesse françoise formât des corps armés dans leurs états. Après l'arrestation du roi à Varennes, l'empereur Léopold avoit adressé à tous les monarques une circulaire datée de Padoue, par laquelle il les invitoit à se réunir pour rétablir en France l'autorité légitime du roi. Peu de jours après, il fut conclu à Vienne, entre l'Autriche et la Prusse, une alliance ayant pour but de se concerter pour obliger la France à maintenir les traités. Les deux monarques, réunis à Pilnitz, déclarèrent qu'ils emploieroient les moyens les plus efficaces pour mettre le roi de France en état de poser, en parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique; mais après que Louis XVI eut accepté la cons-

6 juillet.

25 juillet.

27 août.

titution, l'empereur annonça solennellement que le concert des puissances étoit suspendu. 12 nov. 1792.

Dans un mouvement irréfléchi de désintéressement, l'Assemblée Constituante avoit déclaré qu'aucun de ses membres ne pourroit être élu pour la première législature. Celle-ci fut composée d'hommes manquant de toute expérience et livrés au fanatisme révolutionnaire. Elle se divisa en deux partis ; la droite qui espéroit sauver la monarchie, en maintenant la constitution, et la gauche qui se proposoit de continuer la révolution. Ce dernier parti, dans lequel les députés de la Gironde eurent le plus d'influence, imagina deux moyens pour renverser la constitution : c'étoit de rendre le roi suspect en le forçant de faire usage de son *veto* suspensif contre des décrets qui paroissoient populaires, et d'amener la guerre pour occuper l'armée, qui paroissoit satisfaite du nouvel ordre de choses. Le côté droit, qui formoit la majorité, n'eut pas le courage de s'opposer avec force à l'exécution de ce plan. L'Assemblée rendit des décrets injustes, inhumains et révoltans, contre les frères du roi, contre les émigrés et contre les prêtres qui n'avoient pas pris part au nouvel ordre de choses. Elle priva le roi de sa garde, l'abreuva de chagrins et le couvrit d'humiliations.

Assemblée nationale législative. 16 mai.

4 octobre.

Cette Assemblée elle-même ne jouissoit pas d'une entière liberté. Elle étoit influencée et dominée par les *sociétés populaires*, connues sous le nom de Jacobins, parce que celle de Paris siégeoit dans le local de ces religieux, rue Saint-Honoré. Ces sociétés qui couvroient toute la France, étoient affiliées entre elles et recevoient une direction commune de la société mère de Paris. C'est là que se préparoient les lois qu'on forçoit l'Assemblée Nationale à rendre, ainsi que les coups qu'on vouloit porter à l'autorité royale.

Faction des Jacobins.

Pour provoquer la guerre, les députés du côté gauche ne cessoient de vomir à la tribune des injures contre les puissances étrangères, et de peindre le roi comme secrètement ligué avec elles. Ses plus fidèles

Ministère jacobin.

serviteurs ayant été l'objet des calomnies, il prit le parti de composer un ministère de Jacobins; Dumouriez, Roland, Clavières en étoient les plus exagérés. La perfidie de ces ambitieux perdit le roi.

17 mars 1792.

La guerre est déclarée à l'Autriche.

L'empereur, avec lequel on négocioit, demandoit le redressement des griefs des princes qui avoient des possessions en Alsace. Au lieu de lui donner satisfaction, les ministres entraînèrent le roi à proposer à l'assemblée de lui répondre par une déclaration de guerre. Cette proposition fut décrétée avec enthousiasme; sept membres seulement eurent le courage de s'y opposer[1].

20 avril.

Journée du 20 juin.

Cette assemblée continua à rendre des décrets qui blessoient la conscience du roi ou menaçoient la sûreté de son trône : il prit la résolution de les rejeter et renvoya ses ministres. Les Jacobins, leurs complices, et le maire Péthion organisèrent alors un mouvement des faubourgs. La populace pénétra aux Tuileries pour forcer le roi à sanctionner les décrets et à rappeler les ministres *patriotes*. Le roi sauva sa vie et celle de la reine, en imposant aux factieux par un grand courage et une fermeté inébranlable. Il refusa constamment tout ce qu'on lui demandoit avec violence. L'assemblée nationale se couvrit d'opprobre par sa pusillanimité. Elle poussa la lâcheté jusqu'à rétablir dans leurs fonctions le maire Péthion et Manuel, procureurs de la commune, que le roi avoit suspendus pour avoir manqué à leur devoir.

Révolution du 10 août.

Péthion et cette tourbe de misérables qui dirigeoient à leur gré les sections de Paris, où aucun bon citoyen n'osoit paroître, demandèrent alors la destitution du roi. Pour forcer l'assemblée de la prononcer, les conspirateurs organisèrent publiquement une nouvelle émeute. La populace en armes attaqua le château des Tuileries. Le roi refusa le secours des citoyens fidèles qui se rendirent auprès de sa personne. Abusé par des conseils imprudens ou perfides, il se rendit avec sa fa-

[1] L'auteur de la première partie de cet ouvrage, M. Koch, fut de ce nombre.

mille dans le sein de l'Assemblée nationale, à laquelle il adressa ces paroles : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime; je me croirai toujours en sûreté, ma famille et moi, lorsque je serai au milieu des représentans de la nation ». La populace ayant assailli le château, les fidèles Suisses le défendirent courageusement et périrent en faisant leur devoir. Le peuple massacra toutes les personnes qu'il trouva dans les Tuileries. Les représentans de la nation, tremblant pour leur vie, décrétèrent, en présence du monarque, sur la proposition de Vergniaud, la suspension du roi et la réunion d'une Convention nationale. Quelques jours après, Louis XVI, la Reine, le Dauphin, Madame Royale et Madame Elisabeth, sœur du roi, furent enfermés au Temple, sous la garde de la municipalité de Paris, composée de révolutionnaires ou plutôt de monstres féroces. 13 août 1792.

Cette municipalité et les ministres nommés par l'assemblée exercèrent un pouvoir tyrannique. Les prisons se remplirent de prêtres et de nobles. Danton, ministre de la justice, organisa le massacre de ces hommes innocens. Il dura trois jours, sans que l'assemblée législative osât l'empêcher. Quelques jours après, les prisonniers, renvoyés devant le tribunal d'Orléans, furent conduits à Versailles et massacrés. Enfin l'Assemblée législative, dont toute la conduite a été une suite de lâchetés ou de crimes, se sépara pour faire place à l'horrible Convention nationale. Journées des 2 et 3 sept. 21 septembre.

La guerre avoit commencé en avril. Luckner, Rochambeau et La Fayette commandoient les armées françoises sans avoir de succès; les Autrichiens se tenoient sur la défensive. En vertu d'une alliance conclue à Berlin entre l'empereur et la Prusse, une armée de 50,000 Prussiens, auxquels s'étoient réunis 6000 Hessois et les corps des émigrés, le tout commandé par le duc de Brunswick, et une armée autrichienne sous les ordres de Clairfait, entrèrent en France par les Ardennes. Longwy et Verdun ouvrirent leurs portes aux Prussiens : mais les manœuvres de Dumouriez, qui avoit pris le commandement de l'armée de La Fayette, le Événemens de la guerre en août et sept. 7 février. 13 août et 2 sept.

défaut de vivres et les maladies arrêtèrent leurs progrès. Après la canonnade de Valmy que commanda Kellermann, l'armée combinée se retira dans le duché de Luxembourg et vers le Rhin.

20 sept. 1791.

République françoise.

Les Girondistes, renforcés de ce que la France possédoit de plus enragé et de plus méprisable, formèrent la Convention nationale. Le jour même de sa réunion, elle abolit la royauté, sur la proposition du comédien Collot d'Herbois, et proclama la *république*. Comme les assemblées qui l'avoient précédée, elle se divisa en deux partis, l'un, composé des Girondins et de leurs amis qui, voulant recueillir le fruit de leurs crimes, pensoient à rétablir l'ordre; l'autre, nommé *la Montagne*, avoit besoin de continuer la révolution. La domination fut le but du combat qui, dès le premier moment, s'engagea entre les deux partis; mais pour le dérober à la vue du vulgaire, on prétexta les principes. Le reproche de royalisme ne pouvant frapper leurs adversaires, les députés de la Montagne imaginèrent le fédéralisme; et pour avoir un mot de ralliement, Tallien fit décréter que la république étoit *une et indivisible*.

21 septembre.

25 septembre.

Décrets révolutionnaires.

Rapporter les lois et les actes que publia la Convention pendant les trois années que son empire pesa sur la France, ce seroit dérouler un tableau dégoûtant de crimes et d'extravagances; nous nous bornerons à indiquer celles de ses opérations qui se distinguent par leur énormité ou qui ont eu quelque influence durable. Dans une de ses premières séances, elle bannit à perpétuité tous les émigrés, et ordonna de mettre à mort ceux qui rentreroient dans leur patrie. Bientôt après, elle offrit ses secours à tous les peuples qui voudroient se soulever contre leurs souverains; elle décréta de proclamer dans les pays qu'occuperoient ses armées, la souveraineté du peuple et la suppression de toutes les autorités établies.

23 octobre.

19 novembre.

15 décembre.

Procès du Roi.

Le parti modéré, disons mieux, la partie la moins furibonde de la Convention, vouloit sauver la vie du roi; c'étoit un motif pour la Montagne de le faire

mourir. La convention décréta que le procès seroit fait à Louis Capet, comme elle affectoit de le nommer, et cumulant d'une manière monstrueuse les fonctions d'accusateur avec celles de juge et de législateur, elle s'arrogea le droit de prononcer sur sa culpabilité. Deux fois elle le fit paroître à sa barre, où de Sèze, Malesherbes et Tronchet le défendirent; la tenue du roi fut pleine de candeur et de dignité. Sur 720 votans, 683 le déclarèrent coupable; 37 refusèrent de voter par divers motifs, en partie honorables; mais l'assemblée ne renfermoit pas un seul homme de bien qui eût osé prononcer positivement l'innocence de la victime [1]. En vain la minorité se flattoit-elle de soustraire le roi à la mort, si elle s'en remettoit à la nation elle-même sur sa punition: elle l'avoit perdu par son premier arrêt. Sur 718 votans, 424 rejetèrent l'appel au peuple, 283 l'admirent, 11 émirent des votes motivés qui ne comptoient pas. Il ne restoit plus qu'à prononcer sur la peine à infliger au monarque; de 721 votans, 366, et parmi eux le duc d'Orléans, prononcèrent la mort; c'étoit une majorité de 5 voix. Les défenseurs de Louis XVI interjetèrent appel de cette sentence à la nation. En vain les Girondins appuyèrent-ils cette requête; de 690 votans, 380 décidèrent que l'exécution auroit lieu dans les vingt-quatre heures.

3 déc. 1792.

11 décembre.

26 décembre.

15 janv. 1793.

16 et 17 janvier.

19 et 20 janvier.

Mort du Roi. 21 janvier.

Louis entendit son arrêt de mort avec le calme de l'innocence et la résignation du chrétien; déjà il avoit rédigé son testament, monument de la pureté de son âme et de sa piété. Il mourut en martyr. A l'instant où la hache du bourreau alloit tomber, le confesseur du roi, l'abbé Edgeworth, lui adressa ces mots sublimes: Fils de saint Louis, montez au ciel! Toute la population de Paris, qui avoit ce forfait en horreur, étoit sous les armes; un morne silence régnoit dans la ville [2].

[1] Parmi ceux qui refusèrent de voter, il y en eut un ou deux qui déclarèrent qu'ils ne pouvoient être les juges du Roi. Cela étoit conforme aux principes, mais il falloit un peu plus de courage pour ajouter que le Roi étoit innocent.

[2] Clery, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI*, Londres 1798, in-8°.

Révolution du 2 juin 1793.

Le crime dont la Convention s'étoit souillée, présageoit la perte des Girondins; ils la retardèrent par une lutte de quatre mois. Une émeute des sections de Paris, organisée par le procureur de la commune, Hébert, et par les députés Marat, Danton et Robespierre, décida la victoire. Les Girondistes furent proscrits pour crime de fédéralisme. Le parti vainqueur, s'honorant du nom de Sans-Culotte, établit le règne de la terreur. La Convention ne fut plus qu'une assemblée de bourreaux et un repaire de brigands. Pour tromper le peuple, on soumit à son acceptation un projet de constitution rédigé par Hérault de Séchelles, d'après lequel les assemblées primaires devoient exercer la souveraineté et délibérer sur les lois.

24 juin.

Régime révolutionnaire.

Depuis le 2 juin, tous les pouvoirs étoient entre les mains du comité de salut public, formé dans la Convention. Danton, chef des Cordeliers, assemblée populaire plus exaltée que les Jacobins mêmes, y exerçoit la principale influence, dont bientôt Robespierre sut s'emparer. La constitution du 24 juin avoit été adoptée dans les assemblées primaires; mais Robespierre fit décréter qu'elle seroit suspendue, et que la république seroit en état de révolution jusqu'à ce que son indépendance fût reconnue. A ce titre, on organisa le gouvernement le plus tyrannique et le plus sanguinaire dont l'histoire fasse mention. Robespierre en étoit le chef; la France se couvrit de comités révolutionnaires. Des armées révolutionnaires la parcouroient, promenant, d'une commune à l'autre, l'instrument du supplice pour les gens de bien et les riches. Une loi sur les suspects changea tous les édifices publics en prisons, et remplit toutes les prisons de victimes dévouées à la mort. Pour remédier à la baisse des assignats, la Convention fixa, sous le nom de *Maximum*, un taux à toutes les denrées, mesure qui dut amener la famine. La reine Marie-Antoinette fut traduite devant le tribunal révolutionnaire et conduite à l'échafaud. Les députés girondistes, arrêtés le 2 juin, l'y suivirent. Le duc d'Orléans, devenu un objet d'exécration pour

27 juillet.

28 août.

12 septembre.

29 septembre.

16 octobre.

31 octobre.

tous les partis, y fut traîné à son tour. Personne ne plaignit son sort. Dans toutes les provinces le sang des innocens coula. 6 nov. 1793.

Il fallut joindre l'impiété au crime. On commença par abolir le calendrier grégorien et l'ère de J.-C., pour mettre à leur place une année commençant au 22 septembre, et une ère républicaine. Bientôt Hébert et Chaumette, chefs de la commune de Paris, firent décréter, par la Convention, l'abolition de la religion chrétienne; on lui substitua le culte de la Raison, et l'église de Notre-Dame à Paris, fut profanée pour lui servir de temple. Gobel, évêque constitutionnel de Paris, et beaucoup d'autres ecclésiastiques apostasièrent publiquement. On commit toutes sortes de dégâts et de sacriléges dans les églises catholiques.

Abolition du culte catholique. 6 octobre.

10 novembre.

Les départemens de l'ouest de la France étoient restés fidèles au roi. C'est là, en Poitou, dans le Maine, en Bretagne en Normandie, que s'éleva une guerre civile connue sous le nom de guerre de la Vendée, qui manqua de renverser ce fantôme de république et ce gouvernement de sang. L'armée des Vendéens portoit le titre d'armée Catholique. Elle étoit commandée au nom de Louis XVII, resté prisonnier au Temple, après la mort de son père, par un conseil siégeant à Châtillon. D'Elbée eut le commandement en chef; il avoit sous ses ordres Artus de Bonchamp, les marquis de Lescure et de la Rochejacquelein, Jacques Cathelineau, Charette, Stofflet, noms inscrits aux fastes de l'honneur et de la fidélité. L'insurrection éclata à l'occasion d'une levée d'hommes que la république avoit ordonnée. La jeunesse se leva, mais ce fut pour tourner ses armes contre les oppresseurs de la patrie. La guerre se fit avec acharnement et cruauté. Les événemens les plus remarquables qu'elle offrit en 1793, furent la bataille de Saumur après laquelle toutes les villes de la Loire, excepté Nantes, se déclarèrent pour le roi; celle de Châtillon, où les royalistes furent défaits à plusieurs reprises par l'armée de Mayence, que la Convention avoit envoyée contre eux; le passage de la Loire par

Guerre de la Vendée.

9 juin.

9, 10, 15 et 16 octobre.

17, 19 oct.

100,000 Vendéens, vieillards, femmes et enfans, voulant se rapprocher des côtes où devoit arriver le secours promis par l'Angleterre; la déroute de l'armée de Mayence à Château-Gontier; la prise du Mans par les républicains, leur victoire à Savenay; la prise de Noirmoutier, où d'Elbée tomba entre les mains des ennemis; enfin la défaite de Charette à Machecoult. Biron, Canclaux, Westermann, Kléber, Beysser, l'Echelle, Marceau, le cruel Rossignol, commandèrent successivement les troupes de la Convention. Le député Carrier de Nantes couvrit le pays de carnage, et fut ingénieux à inventer de nouveaux moyens de massacres [1].

26 oct. 1793.
12 décemb.
23 décembre.
2 janvier 1794.

Prise de Lyon et de Toulon.

Des insurrections s'élevèrent, après la révolution du 2 juin, dans le midi de la France. Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulon se déclarèrent contre la Convention. Bordeaux fut promptement soumis; le général Carteaux s'empara de Marseille à l'aide de la populace de la ville. Toulon proclama Louis XVII, et se jeta entre les bras des amiraux Hood et Langara, qui croisoient dans ses parages avec des flottes angloise et espagnole. Kellermann eut ordre d'assiéger Lyon: cette tâche fut ensuite confiée à Doppet. Après une résistance vigoureuse, Lyon se rendit; cette ville devint le théâtre d'actions atroces: ses plus belles maisons, des rues entières furent démolies par ordre de la Convention. Carteaux prit d'assaut la ville de Toulon. Un jeune officier corse se distingua, pendant le siége, par son courage, et après la victoire par son fanatisme révolutionnaire: c'étoit Napoléon Buonaparte, natif d'Ajaccio, en Corse.

25 août 1793.
29 août.
9 octobre.
24 décembre.

Première coalition.

Le jour même où la Convention se réunit, le duc de Saxe-Teschen, à la tête d'une armée autrichienne, avoit commencé le siége de Lille: il fut obligé de le lever au bout de vingt jours. L'Assemblée Législative avoit déclaré la guerre au roi de Sardaigne; le général

21 sept. 1792.
10 septembre.

[1] *Mémoires de la marquise de la* ROCHEJAQUELEIN, Paris 1811, in-8°.

Montesquiou s'empara de la Savoie, et Anselme de Nice. Quelques mois après, la Convention déclara ces provinces réunies à la France. Pendant que les alliés se retiroient de la Champagne, Custine, aidé par la trahison, prit Mayence par un coup de main. Avec des forces supérieures, Dumouriez battit le duc de Saxe-Teschen à Jemmappes, et fit promptement la conquête de la Belgique. La Convention ayant déclaré la guerre à l'Angleterre et au stathouder des Pays-Bas, ainsi qu'à l'Espagne, il s'éleva contre elle une coalition formidable, dont l'Angleterre et la Russie furent l'âme, l'une par les subsides qu'elle fournit, l'autre par ses exhortations. A l'exception du Danemarck, tous les souverains chrétiens de l'Europe y entrèrent.

21 oct. 1792.
6 novembre.
1er février 1793.
7 mars.

Dumouriez entreprit la conquête de la Hollande, et pénétra jusqu'à Moerdyk. La défaite de Miranda, qui assiégeoit Maestricht, par l'armée autrichienne que commandoit le duc de Saxe-Cobourg, força Dumouriez d'abandonner ses conquêtes; battu lui-même à Nervinden, il se retira sur les frontières de la France. Résolu de mettre fin à la domination de la Convention, et de rétablir la constitution de 1791, il conclut un armistice avec les Autrichiens, et leur livra les commissaires que la Convention avoit envoyés pour le destituer; mais son armée ayant refusé de lui obéir, il fut obligé de se sauver à Tournay, auprès du général Clairfait. Le jeune duc de Chartres l'accompagna dans cette fuite.

Défection de Dumouriez.
18 mars.
5 avril.

Les succès furent partagés pendant le reste de la campagne. Vainqueurs à Fleurus, les Autrichiens prirent Condé, Valenciennes et le Quesnoy; le duc d'Yorck, commandant l'armée anglaise, fut battu par Houchard à Hondscote. Jourdan força le général Clairfait, par la bataille de Wattignies, à lever le siége de Maubeuge. Du côté des Pyrénées, les généraux espagnols Ricardos et Ventura-Caro remportèrent plusieurs avantages; le premier s'empara de Bellegarde, Collioure, Port-Vendre. Sur le Rhin, l'honneur de la campagne resta aux alliés. Mayence se rendit, après un

Campagne de 1793.
24 mai.
10 et 18 juillet.
11 septembre.
8 septembre.
16 octobre.
23 juin.
22 juillet.

siége opiniâtre, aux Prussiens, qui assiégèrent inutilement Landau, et battirent Moreau à Pirmasens. Une armée alliée, de 80,000 hommes, commandée par Wurmser et le duc de Brunswick, força les lignes de Wissembourg, et pénétra jusqu'auprès de Strasbourg; mais le général Pichegru, ayant pris le commandement de l'armée françoise, força Wurmser à repasser le Rhin. Les Prussiens se maintinrent sur la rive gauche, entre Oppenheim et Bergen.

14 sep. 1793.

13 octobre.

30 décembre.

Domination de Robespierre.

Les tyrans de la France s'étoient divisés en trois partis. Le comité de salut public gouvernoit avec un pouvoir absolu, et Robespierre, appuyé du club des Jacobins, étoit maître de ce comité. Hébert, Chaumette, le prussien Cloots et les autres membres de la Commune de Paris, formoient un second parti, plus violent que le premier, mais méprisable par le caractère des individus qui le composoient; le troisième comprenoit Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, qui étoient effrayés de la fureur de cette bande, et craignoient Robespierre. La faction de la Commune fut anéantie la première, par la réunion momentanée des deux autres partis. Il ne fut pas difficile, après cela, à Robespierre, d'envoyer à l'échafaud Danton et ses amis; mais bientôt quelques membres du comité de salut public et des débris du parti de la Gironde, conspirèrent contre lui. Pour plaire au peuple, il abolit le culte de la Raison, fit proclamer par la Convention l'existence d'un Etre suprême et l'immortalité de l'âme, et introduisit un nouveau culte de déisme, dont il s'établit grand-prêtre.

24 mars 1794.

5 avril.

7 mai.

8 juin.

Révolution du 9 thermidor.

La puissance de Robespierre étoit à son apogée: sa chute approcha. Comme le tribunal révolutionnaire ne le débarrassoit pas assez promptement de ceux dont il vouloit la mort, il fit rendre un décret par lequel on attribua à ce tribunal une autorité sans bornes. C'étoit un avertissement pour les ennemis qu'il avoit dans la Convention; ne doutant plus qu'ils ne fussent dévoués à la mort, ils conjurèrent la perte du tyran. Tallien et Billaud-Varennes l'attaquèrent les premiers

10 juin.

à la tribune. Il perdit la tête et se laissa arrêter. Ayant cependant trouvé moyen d'échapper à la garde, il se sauva au milieu de la Commune, composée de ses partisans depuis la chute d'Hébert. On arma des deux côtés; Robespierre et sa faction, déclarés hors de la loi, montrèrent peu de courage. Il essaya de se détruire, mais ne fit que se fracasser la mâchoire. Il fut exécuté avec 21 complices; 83 autres scélérats eurent le même sort les deux jours suivans. Dès-lors la terreur diminua, et des milliers d'innocens sortirent des prisons; cependant son règne ne discontinua pas, et l'existence de la Convention jusqu'à sa dissolution est marquée par une série d'injustices et de violences.

27 juillet 1794.

28 juillet.

La campagne de 1794 fut brillante pour les François. Pichegru, commandoit l'armée du Nord, et sous ses ordres Jourdan, celle de Sambre et Meuse. Le duc de Cobourg avoit d'abord le commandement de l'armée autrichienne que, vers la fin de la campagne, il remit à Clairfait. Le roi de Prusse, dégoûté de la guerre, avoit menacé de retirer sa grande armée, pour ne laisser sur le Rhin, que son contingent de prince d'Empire, et les 20,000 hommes, qu'en vertu de l'alliance de 1792, il devoit fournir à l'Autriche; mais l'Angleterre et la Hollande s'étant engagées, par une convention signée à La Haye, de lui payer des subsides, il promit de tenir 62,400 hommes sous les armes, contre la France. Le feld-maréchal Mœllendorff les commandoit. La prise de Charleroi par Jourdan, et la bataille de Fleurus qu'il gagna sur le duc de Cobourg, décidèrent du sort de la Belgique. Après quelques mouvemens combinés avec l'armée du Haut-Rhin, commandée par le duc de Saxe-Teschen, mouvemens qui eurent peu de succès à cause du manque d'accord entre les généraux, Clairfait, à la tête de l'armée autrichienne des Pays-Bas, se retira, vers la fin de l'année, sur la rive droite du Rhin; Mœllendorff, que les François n'avoient pu entamer, l'y suivit.

Campagne de 1794.

19 avril.

25 juin.

26 juin.

L'armée des Pyrénées orientales, commandée par Dugommier, remporta, à Ceret, une victoire brillante

30 avril.

18 sept. 1794. sur le général La Union, et reprit Bellegarde. Les deux
20 novembre. généraux ennemis trouvèrent la mort à Monte-Nero, où, après trois jours de combat, Pérignon repoussa
27 novembre. les Espagnols. Les François prirent Figuières, et au
4 fév. 1795. bout de deux mois Roses. L'armée des Pyrénées occidentales, sous les ordres de Muller, entra en Espagne,
1, 11 août 1794. prit Fontarabie et Saint-Sébastien, menaça Pampe-
28 novembre. lune, où elle battit les Espagnols, et répandit l'alarme jusqu'à Madrid.

Après la reddition de Toulon, la flotte angloise, sous l'amiral Howe, appelée en Corse par Paoli, prit
18 juin. possession de cette île, qui se soumit au sceptre britannique comme un royaume indépendant. La flotte fran-
1er juin. çoise de l'amiral Villaret-Joyeuse fut défaite à la hauteur d'Ouëssant, par l'amiral Howe. Déjà la plupart des colonies françoises étoient tombées au pouvoir des Anglois.

Conquête de la Hollande. Favorisé par la rigueur de l'hiver et par les intrigues du parti opposé à la maison d'Orange, le général Pichegru s'empara, dans les derniers jours de décembre et au commencement de l'année 1795, presque sans coup férir, des Provinces-Unies des Pays-Bas, où les patriotes rétablirent l'ancienne constitution, telle qu'elle avoit été avant 1788, toutefois sans stad-
19 janvier 1795. houdérat, car le prince d'Orange, après s'être démis de toutes ses places, s'étoit retiré en Angleterre. La
16 mai. France conclut, à La Haye, un traité avec la république: l'indépendance de celle-ci fut reconnue pour la forme; elle entra dans l'alliance contre l'Angleterre, paya 100 millions de florins, et céda une partie de son territoire.

Mort de Louis XVII. Ce fut à cette époque, que mourut, au Temple, le
8 juin 1795. royal enfant Louis XVII, fils unique de Louis XVI, des suites des mauvais traitemens qu'il n'avoit cessé d'endurer depuis près de trois ans. Son oncle qui, au commencement de l'année 1793, avoit pris le titre de Régent, lui succéda de droit. Ce prince qui se trouvoit à Vérone, prit le nom de Louis XVIII.

Affaires de Quiberon. Depuis les batailles du Mans et de Savenay, et la

prise de Noirmoutier, les Vendéens se trouvoient très-affoiblis, mais à l'époque où nous sommes parvenus, il se forma en Bretagne et en Normandie, ces bandes d'insurgés qui sont connues sous le nom de *Chouans*. Larochejaquelein ayant péri, Charette et Sapineau conclurent, à Jausnaie, la paix avec la Convention. 17 février 1795.
Cormartin, chef des Chouans, en fit de même à Mabilais; mais peu de semaines après, la Convention 20 avril.
le fit arrêter et fusiller avec sept autres chefs. Ce fut le signal d'une nouvelle insurrection. Le gouvernement anglois s'étoit enfin décidé à envoyer des secours aux royalistes; un corps d'émigrés et de prisonniers de guerre françois, fut débarqué dans la baie de Qui- 18 juin.
beron, mais cette expédition, très-mal dirigée, eut une issue désastreuse. Le général Hoche attaqua les troupes débarquées; la plus grande partie put se sauver sur les vaisseaux, mais le marquis de Sombreuil et 560 21 juin.
jeunes gens des meilleures familles, furent pris et fusillés par ordre de Tallien, malgré l'opposition de Hoche, qui déclara leur avoir promis la vie.

Dans la Convention nationale, deux partis se com- Journée du 13 vendémiaire.
battoient, les Thermidoriens ou modérés et les Terroristes. La populace de Paris, réduite au désespoir par la disette que le maximum avoit produite, et excitée par les Jacobins, se révolta plusieurs fois, nommément dans les journées du 12 germinal et du 1er avril.
1er prairial. Le parti modéré, renforcé par le rappel de 20 mai.
beaucoup de députés proscrits depuis le 2 juin 1793, remporta la victoire, et épura la Convention, en bannissant ou faisant mourir les plus scélérats parmi les Terroristes. Il se concilia même, jusqu'à un certain point, l'opinion publique, par la rédaction d'une constitution qui, comparée aux maximes qui se débi- 23 juin.
toient depuis plusieurs années, devoit paroître sage et bien conçue; ses élémens étoient un corps législatif, composé de deux Chambres électives, dont l'une auroit l'initiative des lois, et l'autre, composée d'hommes mûris par l'âge et l'expérience, seroit investie du veto; le pouvoir exécutif entre les mains d'un conseil de cinq

personnes, revêtu d'une autorité plus grande que celle que la constitution de 1791 avoit donnée au roi. La convention rendit quelques autres lois qui indiquoient le désir de revenir à des principes de morale. Elle décréta aussi l'échange de Madame Royale, seul et précieux reste de la famille de Louis XVI, contre les députés livrés par Dumouriez. Mais elle perdit de nouveau l'affection du peuple par ses lois du 5 et 13 fructidor de l'an III. Avertie par la faute que l'Assemblée Constituante avoit commise en interdisant à ses membres l'entrée dans le Corps Législatif, et voulant s'assurer l'impunité des crimes dont elle s'étoit couverte, elle ordonna que les deux tiers des membres composant alors la Convention, seroient nécessairement partie de la nouvelle législation, et que si les Assemblées primaires ne renommoient pas 500 ex-conventionnels, les nouveaux élus, autant qu'ils seroient membres de la Convention, se compléteroient eux-mêmes en s'adjoignant un nombre suffisant de leurs anciens collègues. La nouvelle constitution avoit été soumise à l'acceptation du peuple, dont on ne pouvoit douter, parce qu'elle devoit délivrer la France de l'état révolutionnaire. La Convention profita de cette disposition des esprits, pour forcer les sections à accepter aussi les deux décrets, en les déclarant partie intégrante de la constitution. Il s'éleva à ce sujet des troubles; les sections de Paris, où délibéroient alors les véritables citoyens, vouloient qu'on votât séparément sur la constitution et sur les décrets qui, dans ce cas, auroient été rejetés dans toute la France. Le parti modéré de la Convention, (si l'on peut honorer de ce nom les têtes exaltées dont il étoit composé) se réunit aux Terroristes; on arma une bande de brigands, à la tête de laquelle Buonaparte remporta, dans la journée du 13 vendémiaire de l'an III, une victoire sanglante sur les Parisiens. Le désir de rappeler les Bourbons avoit été le secret motif des chefs de l'insurrection.

30 juin 1795.

22, 30 août.

5 octobre.

Constitution de l'an III. 28 octobre.

Le nouveau Corps-Législatif s'assembla : on pouvoit le regarder comme une continuation de la Convention,

aussi long-temps que par suite du renouvellement annuel d'un tiers de ses membres, les 500 députés de la Convention n'auroient pas été éliminés. Le Directoire exécutif nommé par le conseil des anciens sur une liste présentée par le conseil des Cinq-Cents fut composé de Larévellière-Lépeaux, Rewbel, Barras, Letourneur et Carnot, régicides tous les cinq. Les formes du terrorisme furent adoucies à quelques égards; mais les mœurs ne gagnèrent rien à ce changement. Le règne du Directoire est l'époque d'une corruption et d'une dissolution dont les effets se font encore sentir; une avidité sans bornes s'empara de la nation et le Directoire satisfit et nourrit cette passion honteuse en se prêtant à des trafics infâmes. La noblesse des richesses remplaça celle de l'honneur et de la naissance.

1er nov. 1795.

Le Directoire avoit à lutter contre deux inconvéniens. L'un étoit l'esprit de rébellion qui engagea les Terroristes à former une conspiration après l'autre, telle que celle de Drouet et Babeuf, et celle qui est connue sous le nom de conspiration du camp de Grenelle. L'autre inconvénient plus grave encore étoit l'embarras des finances. La masse des assignats mise en circulation se montoit à 18,933,500,000 fr. Pour la réduire on décréta un emprunt forcé de 600 millions en espèces; ce moyen révolutionnaire étant resté sans effet, on remplaça les assignats par un autre papier, savoir par des rescriptions, et enfin par des mandats; mais ce papier fut, dès son émission, et les mandats même *avant* leur émission effective, discrédités au point qu'il fallut prendre le parti de les retirer tous de la circulation. L'état fit ainsi une banqueroute de trente-neuf *milliards* de francs[1]. Il fallut alors recourir à un sys-

10 mai 1796.
9 septembre.
10 déc. 1795.
16 juillet 1796.

[1] La masse des assignats *émis* se montoit, au 19 février 1796 où les planches furent brisées, à 45,578,810,040 fr. Le plus bas cours de ce papier fut au 9 juin 1796, où 100 fr. valoient 3 sols 6 deniers. Les mandats ne furent jamais émis de fait, parce que le prix qu'on pouvoit en tirer n'équivaloit pas à celui de la fabrication. Au 8 août 1796 on donnoit pour 100 fr. de *promesses de mandat*, 1 fr. 70 c. Après leur démonétisation, elles montèrent à 5 francs 65 centimes pour 100 fr.

tème d'impositions réglées que le peuple n'étoit plus accoutumé à payer.

Fin de la guerre de la Vendée.

Le Directoire exécutif réussit à terminer la guerre de la Vendée. Il dut ce succès à la fermeté et à la modération du général Hoche. Stofflet, livré par des traîtres, fut fusillé à Angers; Charette, tombé entre les mains des républicains, eut le même sort, quelques semaines plus tard, à Nantes. Sa mort termina la guerre. Le comte d'Autichamp et les autres généraux des Vendéens signèrent une pacification avec Hoche. George Cadoudal, chef des Chouans, passa en Angleterre.

25 fév. 1796.

29 mars.

Révolution du 18 fructidor.

Au premier renouvellement d'un tiers des membres des deux conseils législatifs, le parti modéré gagna plus d'influence. M. Barthelemy fut porté au Directoire, où il se forma un schisme entre Laréveillère-Lepeaux, Rewbel et Barras, nommés les triumvirs, et Carnot avec Barthelemy qui vouloient la fin de toutes les mesures révolutionnaires et la paix. Le triumvirat perdit la majorité aux Conseils, où Pichegru se mit à la tête du parti modéré qui espéroit faire rétablir la monarchie. Le royalisme, grâce à la liberté de la presse dont jouit alors la France, fit des progrès qui effrayèrent les triumvirs. Ils s'assurèrent des armées, si faciles à séduire lorsqu'on leur permet de délibérer, et surtout de Buonaparte; alors ils exécutèrent le coup qui est connu sous la dénomination de révolution du 18 fructidor. Soixante-cinq députés[1] et les deux directeurs, Barthelemy et Carnot, furent condamnés à la déportation, et ceux d'entr'eux dont on se saisit, furent effectivement relégués dans les déserts de Sinamari en Guyane; les députés dernièrement nommés pour les deux Conseils, en furent expulsés, et les lois modérées rendues depuis trois mois remplacées par des mesures révolutionnaires. Les auteurs, éditeurs et imprimeurs de journaux royalistes ou modérés furent également déportés, et on supprima la liberté de la presse, qui

20 mai 1797.

4 septembre.

[1] Entre autres Pichegru, Boissy-d'Anglas, Pastoret, Quatremer, Vaublanc, Barbé-Marbois, Dumas, Portalis.

depuis ce moment n'a pas existé en France jusqu'en 1814. *Merlin*, jurisconsulte de Douai, fut nommé à la place d'un des directeurs exilés, le poëte *François*, natif de Neuchâteau en Lorraine, eut la foiblesse d'accepter celle de l'autre. 8 sept. 1797.

Arrêtons-nous ici pour donner le précis des événemens de la guerre. Ce fut le grand-duc de Toscane qui donna le premier exemple d'une réconciliation avec la France : elle fut signée à Paris. Le roi de Prusse dont les finances étoient épuisées, fit négocier la sienne avec M. Barthelemy, ambassadeur de la république à Basle, par le comte de Goltz, et ensuite par le baron de Hardenberg, qui la conclut. Non-seulement la Prusse sortit de la coalition, elle stipula aussi la neutralité du nord de l'Allemagne, d'après une ligne de démarcation qui fut fixée par une convention particulière. Le landgrave de Hesse-Cassel fit également la paix à Bâle.

Paix de Bâle avec la Prusse.
9 février 1795.
5 avril.
17 mai.
28 août.

La retraite des Prussiens d'une part, et la disette qui régnoit en France de l'autre, retardèrent l'ouverture de la campagne de 1795. Le feld-maréchal Bender ayant rendu Luxembourg après un siége de huit mois, et une riche moisson ayant fait renaître l'abondance, l'armée de Sambre-et-Meuse commandée par Jourdan, et celle de Rhin-et-Moselle sous les ordres de Pichegru passèrent le Rhin. Battue à Hœchst par Clairfait, la première repassa en désordre ce fleuve et Mayence qui étoit assiégé, fut dégagé. Pichegru qui avoit pris Manheim, se retira également, et le général Wurmser reprit cette ville. Un armistice fut conclu le dernier jour de l'an.

Campagne de 1795.
12 juin.
6, 14 septemb.
11 octobre.
22 septembre.
18 octobre.

En Italie, les François furent chassés du Piémont et de l'état de Gênes, qu'ils avoient envahis; mais une victoire remportée par Schérer sur de Vins à Loano, fut le prélude des avantages qu'ils devoient avoir l'année suivante.

23 novembre.

En Espagne, Moncey gagna la bataille d'Orméa et occupa Bilbao. La paix mit fin à ses progrès; le chevalier d'Yriarte la signa à Bâle. Le roi d'Espagne céda à la république sa part de l'île de Saint-Domingue.

Paix de Bâle avec l'Espagne.
6 juillet.
22 juillet.

23 juin 1795. Lord Bridport défit, à la hauteur de Lorient, la flotte françoise, qui vouloit s'opposer au débarquement des émigrés à Quiberon. Les Anglois restèrent maîtres des mers.

Nouvelles alliances contre la France. 20 mai. La coalition, que la retraite de la Prusse et de l'Espagne menaçoit de dissoudre, se raffermit par de nouvelles alliances, telles que celle de Vienne entre l'Autriche et la Grande-Bretagne; et la triple alliance de
28 septembre. Saint-Pétersbourg.

Campagne de 1796. La campagne de 1796 fut brillante pour les François en Italie. Napoléon Buonaparte se trouvoit à la tête d'une armée dépourvue de tout, excepté de courage. Par une suite de victoires qu'il remporta à Montenotte,
du 12 au 15 avr. Dego, Millesimo, Ceva et Mondovi, sur le général autrichien Beaulieu et le général sarde Colli, il força le
28 avril. roi de Sardaigne à signer à Cherasco un armistice par lequel il livra trois forteresses. Buonaparte passa le Pô à Plaisance, accorda un armistice onéreux au duc de
9 mai. Parme et força le passage du pont de Lodi. Le sort de la Lombardie étoit décidé; Crémone et Pizzighitone
14 mai. ouvrirent leurs portes au vainqueur, qui fit son entrée à Milan. Le duc de Modène obtint une suspension d'armes; le roi de Sardaigne donna ordre de signer à
15 mai. Paris sa paix, par laquelle il céda la Savoie et le comté de Nice. La terreur des armes françoises fut si grande,
5 juin. que le roi de Naples promit la neutralité par une convention qu'il conclut à Brescia. Le pape aussi obtint la
28 juin. neutralité par l'armistice de Bologne, mais à des conditions infiniment dures. Quoique la guerre eût cessé avec la Toscane, une colonne françoise occupa Li-
28 juin. vourne, pour saisir les marchandises angloises qui se trouvoient dans ce port.

La cour de Vienne résolut de faire des efforts pour sauver Mantoue, la seule place qui lui restât en Italie. A la tête de 50,000 hommes de troupes fraîches, Wurmser sortit du Tyrol, rompit la ligne françoise
31 juillet. de l'Adige, et força Buonaparte à lever le siége de Mantoue: ce général marcha à la rencontre des Autrichiens et les battit à Castiglione, sans toutefois pou-

voir empêcher Wurmser de ravitailler Mantoue. Une seconde fois cette place fut investie; une seconde fois une armée autrichienne arriva pour la délivrer. Pendant que Buonaparte battoit Davidowich à Roverdo, et que Masséna poussoit jusqu'à Trente, Wurmser marchoit en toute hâte vers Mantoue. Buonaparte se tourna subitement contre lui, le vainquit en plusieurs combats et le força de se jeter dans la forteresse avec les débris de son armée. Après cet événement, le roi des Deux-Siciles et le duc de Parme, signèrent à Paris la paix définitive, et la république de Gênes conclut un traité par lequel elle sauva au moins une apparence d'indépendance.

4 sept. 1796.
15 septembre.
11 octobre.
5 novembre.
19 octobre.

Une troisième fois l'Autriche tenta de débloquer Mantoue. Deux armées commandées par Alvinzi et par Davidowich sortirent, l'une du Frioul, l'autre du Tyrol; Buonaparte marcha contre la première, et la défit dans une bataille meurtrière à Arcole; sur-le-champ il se tourna contre l'autre et la battit à Rivoli.

17 novembre.
21 novembre.

Pendant que cela se passoit en Italie, l'armée de Sambre et Meuse, commandée par Jourdan, se battoit avec des succès variés contre l'archiduc Charles, frère de l'empereur, sur le Sieg et la Lahn. Moreau, à la tête de l'armée de Rhin et Moselle, passa le Rhin à Strasbourg, et remporta plusieurs avantages sur l'armée que Wurmser commandoit au commencement de la campagne, conclut des armistices avec les ducs de Wurtemberg, le margrave de Bade et le cercle de Souabe qui lui fournirent des vivres et de l'argent, et pénétra en Bavière, dont l'électeur se vit également forcé de souscrire à des conditions onéreuses, pour obtenir une suspension d'armes. Jourdan de son côté, ayant aussi passé le Rhin, poussa par la Franconie jusque dans le Haut-Palatinat. L'archiduc Charles, qui depuis le départ de Wurmser pour l'Italie, étoit à la tête de toutes les armées autrichiennes en Allemagne, se retira devant une si grande supériorité de forces, et se rapprocha des renforts qui lui arrivoient de l'intérieur de la monarchie. Subitement il tomba sur l'armée mal disciplinée

17 et 25 juillet.
27 juillet.
7 septembre.

24 août 1796. de Jourdan, la défit à Amberg et Wurtzbourg et la mit
5 septembre. dans une déroute complète qui la força de repasser le
19 septembre. Rhin. Ce désastre mit Moreau dans le cas d'opérer sa retraite; en l'effectuant, il déploya les talens d'un grand capitaine. Après nombre de combats dans lesquels il fut plus souvent vainqueur que vaincu, il ramena son
26 octobre. armée à Huningue où elle passa le Rhin. La tête de pont de cette forteresse et Kehl, furent les seuls points de la rive droite du Rhin qui restassent aux François; on ne put les reprendre qu'après des siéges assez longs.

Négociation avec l'Angleterre. Le cabinet de Londres auquel l'Espagne, étroitement alliée à la France par le traité de Saint-Ildefonse, avoit
19 août. déclaré la guerre, et qui de plus se voyoit menacé
7 octobre. d'un débarquement en Irlande, ordonna à ses troupes
21 octobre. d'évacuer l'île de Corse, dont les François prirent
24 octobre. possession. Lord Malmsbury fut envoyé à Lille pour négocier la paix qu'il ne put obtenir parce qu'elle ne convenoit pas aux trois directeurs qui formoient la majorité. Le débarquement commandé par l'amiral Morard de Galles et par le général Hoche, fut effective-
22 décembre. ment tenté mais infructueusement.

Campagne de 1797. En 1797, les Autrichiens firent une quatrième tenta-
janvier. tive pour sauver Mantoue. Alvinzi arriva avec 80,000 hommes; mais à la suite de plusieurs combats meurtriers, cette armée fut dispersée et le vieux Wurmser se vit obligé
2 février. de rendre Mantoue par capitulation. Buonaparte qui, sous un prétexte frivole avoit rompu l'armistice avec le Pape, envahit l'état ecclésiastique, mais menacé sur ses derrières par une nouvelle armée autrichienne qui se for-
19 février. moit, il accorda au Saint-Père la paix à Tolentino. Outre Avignon et le Venaissin auxquels le pape renonça, il céda encore Ferrare, Bologne et la Romagne.

La nouvelle armée autrichienne en Italie étoit commandée par l'archiduc Charles, mais ne pouvant se mesurer en bataille rangée avec celle de Buonaparte, l'archiduc se retira par le Tyrol et la Carinthie jusqu'en Stirie, où le général françois le suivit. La position de l'armée françoise devint périlleuse par cette marche précipitée, parce que manquant de vivres, elle étoit menacée

sur ses derrières, par l'insurrection du Tyrol, et par les armemens de la république de Venise. Buonaparte offrit alors la paix, le cabinet de Vienne l'accepta et elle fut signée à Léoben le jour même où Hoche, à la tête de l'armée de Sambre et Meuse, passoit le Rhin à Neuwied, deux jours après Moreau passa également ce fleuve à Strasbourg. 18 avril 1797.

Préliminaires de Léoben.

Les préliminaires de Léoben furent honorables pour l'Autriche. Elle renonça, il est vrai, à la Belgique et à toutes ses possessions en Italie jusqu'à l'Oglio, mais elle fut indemnisée par une partie considérable de la Terre-Ferme vénitienne, et par l'Istrie et la Dalmatie, pour lesquels la république devoit recevoir Bologne, Ferrare, et la Romagne. Peschiera et Mantoue devoient être rendues à l'empereur. La France reconnut le principe que l'intégrité de l'Empire seroit la base d'une pacification avec le corps germanique.

République Cisalpine.

Immédiatement après la paix de Léoben, Buonaparte sans en avoir reçu l'ordre, bouleversa la république de Venise, et fit occuper cette ville. Il réunit les provinces de la Lombardie cédées par l'Autriche, en une république, sur le modèle de la Françoise; ce nouvel état fut nommé république Cisalpine. Il força Gênes à changer son régime et à se constituer en république ligurienne. 16 mai. 29 juin. 6 juin.

Paix de Campo-Formio.

Les négociations pour la paix définitive traînèrent en longueur. Buonaparte se repentoit d'avoir promis la restitution de Mantoue; et les trois membres jacobins du Directoire très-mécontens de la base admise pour la paix avec l'Allemagne intriguoient pour obtenir la cession de la rive gauche du Rhin, et empêchoient, dans cette vue, la conclusion de la paix jusqu'à ce que la révolution du 18 fructidor eût fait triompher leur parti. Aussitôt les négociations avec lord Malmsbury furent rompues, et Buonaparte menaça de reprendre les hostilités si l'Autriche n'acceptoit les conditions dictées par le nouveau Directoire. La paix fut alors signée à Campo-Formio près Udine par Buonaparte et le comte Louis de Cobenzl. Les deux 17 octobre.

parties partageront entre elles, y est-il dit, tout le territoire de la république de Venise, de manière que sur la Terre-Ferme l'Adige sera la frontière; et que les îles vénitiennes sur les côtes de l'Albanie et de la Turquie appartiendront à la France. La Lombardie autrichienne avec Peschiera et Mantoue, le Modenois, la Terre-Ferme vénitienne à l'ouest de l'Adige et les trois Légations de Bologne, Ferrare et de la Romagne, formèrent la république cisalpine. Un congrès pour la pacification avec l'Empire sera ouvert à Rastadt. Par les articles secrets, l'empereur consentit éventuellement à la cession soit perpétuelle soit complète de la rive gauche du Rhin, et stipula pour lui-même la possession de Salzbourg dans le cas d'une cession partielle, et de plus grands avantages si toute la rive gauche du Rhin étoit abandonnée à la France. Les états d'Allemagne qui alloient souffrir des pertes par la cession partielle ou totale de la rive gauche du Rhin, recevront, est-il dit dans le traité des indemnités en Allemagne; il sera aussi alloué un dédommagement au prince d'Orange, mais ce dédommagement ne sera pas pris dans le voisinage de la république batave, ni dans celui des possessions autrichiennes. La Prusse conservera ses provinces de la rive gauche du Rhin, mais il ne sera question pour elle d'aucune nouvelle acquisition en Allemagne.

Le Directoire ne fut pas également satisfait de tous les articles de ce traité; mais il n'osa désavouer le négociateur qui l'avoit aidé à exécuter l'attentat du 18 fructidor. Le gouvernement françois désapprouvoit l'accroissement de puissance accordé à l'Autriche, et surtout le démembrement de la Bavière que Rewbel, qui se piquoit de politique, regardoit avec raison comme contraire aux intérêts de la France. De plus, les articles relatifs à la Prusse et au prince d'Orange étoient en opposition directe avec la convention de Berlin du 5 août 1794, base de l'accord qui régnoit entre la Prusse et la France. Par cette convention, l'évêché de Munster étoit assuré au roi à titre de dédommagement pour ses possessions transrhénanes, et la maison d'O-

range devoit avoir Wurtzbourg et Bamberg. Ces circonstances forcèrent le Directoire à faire mystère à la cour de Berlin des articles secrets du traité de Campo-Formio, et cette contrainte l'embarrassoit beaucoup par la méfiance qu'elle inspira à la Prusse.

Congrès de Rastadt.

Le général Buonaparte et les conventionnels Treilhard et Bonnier furent nommés pour négocier à Rastadt avec la députation de l'Empire. Buonaparte n'y fit qu'un court séjour pour signer avec le comte Louis de Cobenzl une convention secrète d'après laquelle Mayence fut remise aux troupes de la république françoise en exécution de ce qui avoit été arrêté à Campo-Formio. L'objet que les négociateurs françois se proposèrent, étoit d'obtenir toute la cession de la rive gauche, libre de toutes les charges, et de l'obtenir sans être obligés de l'acheter au prix que Buonaparte avoit promis à l'Autriche. Les moyens de parvenir à ce but étoit de s'assurer le consentement de la majorité de la députation et de l'agrément de la Prusse, et ensuite d'exciter celle-ci à empêcher le démembrement de la Bavière, sans que la France fût obligée de révéler le secret des négociations de Campo-Formio [1]. La première proposition par laquelle ces ministres demandoient la cession de toute la rive gauche du Rhin, devint la matière d'une longue négociation tour-à-tour soutenue et traversée par mille intrigues; enfin la députation l'admit, mais en y ajoutant des restrictions que les ministres de France rejetèrent. Ceux-ci proposèrent alors la seconde base qui étoit l'indemnisation des princes possessionnés [2] sur la rive gauche du Rhin, qui fut adoptée sans beaucoup de difficultés. La troisième demande se rapportoit au mode d'exécution des deux bases reconnues; à ce titre, les François élevèrent

1er déc. 1797.

14 janvier 1798.

mars.

15 mars.

4 avril.

3 mai.

[1] *Voyez*, sur le congrès de Rastadt, l'ouvrage allemand de M. DE HALLER : *Goheime Geschichte der Rastadter friedens Verhandlungen*, 1799, 5 vol. in-8°, et le vol. V de l'*Histoire des traités de paix*, refondue.

[2] Ce mot, que ne connoît pas le Dictionnaire de l'Académie, reçut alors droit de cité.

une foule de prétentions, les unes plus injustes et plus ridicules que les autres.

Jusqu'alors les négociations peuvent avoir été sérieuses de la part de l'Autriche et de celle de la France, parce que la première, soutenue par la Russie, espéroit faire consentir la Prusse, au démembrement de la Bavière, et que la France de son côté se flattoit vainement d'une alliance étroite avec le cabinet de Berlin, qui auroit rendu le Directoire maître des conditions de la paix. Mais vers le milieu de l'année, la guerre étoit devenue inévitable, par suite des violences multipliées que le Directoire exécutif s'étoit permises en divers pays. Lui-même avoit besoin de la guerre, pour occuper ses armées. La continuation du congrès de Rastadt ne tendoit donc qu'à gagner du temps pour s'y préparer.

Traité de sujétion de la république Cisalpine.

Si l'on s'étoit flatté à Vienne que la république cisalpine formeroit un état indépendant, on fut détrompé par le traité d'alliance avec la France que malgré les courageux refus de son conseil des anciens, cette république fut obligée d'accepter. C'étoit un véritable traité de sujétion, par lequel il fut entr'autres stipulé, qu'il y auroit toujours dans la Cisalpine 25,000 hommes de troupes françoises, pour l'entretien desquels elle paieroit 18 millions par an.

République romaine.

Un tumulte arrivé à Rome pendant lequel un général françois avoit été tué, servit de prétexte au Directoire pour envahir l'état ecclésiastique. Le général
15 février 1798. Berthier proclama la république romaine; Pie VI fut emmené captif en France [1].

Bouleversement de la Suisse.

Sans autre motif que celui de satisfaire l'ambition de quelques individus, et dans l'espoir d'un riche butin, le Directoire fomenta une révolution en Suisse, et sous
26 janvier. prétexte d'être appelé par un parti, y fit entrer des troupes, bouleversa l'ordre des choses existant et établit
11 avril. sous le titre de république helvétique une et indivisible,

[1] Il mourut à Valence le 29 août 1799.

un gouvernement soumis à ses ordres [1]. Mulhouse et Genève dûrent demander leur réunion à la France. 28 janvier 1798. 26 avril.

Une imprudence commise par l'ambassadeur de France à Vienne y avoit causé une émeute populaire, à la suite de laquelle cet ambassadeur quitta son poste. On fit grand bruit de cet événement; il devint le prétexte de conférences qui furent tenues à Seltz en Alsace, entre l'ex-directeur François, natif de Neuchâteau, et le comte de Cobenzl, dans lesquelles la France et l'Autriche essayèrent, une dernière fois, s'il étoit possible de s'entendre sur leurs intérêts réciproques. Ces conférences n'eurent d'autre résultat que de convaincre la cour de Vienne qu'elle devoit tourner sa politique ailleurs. Conférences de Seltz. 13 avril. 30 mai au 5 juil.

Une flotte françoise commandée par l'amiral Brueix, sortit de Toulon, portant 40,000 hommes et le général Buonaparte. Arrivé devant l'île de Malte, ce général s'en empara par trahison et au moyen d'une capitulation signée au nom de l'ordre de Saint-Jean par quelques chevaliers sans mission. Prise de Malte. 19 mai. 12 juin.

De Malte, la flotte françoise cingla vers l'Egypte, et débarqua à Alexandrie pour entreprendre la conquête de ce pays, quoique la France fût en paix avec la Porte. Cependant la flotte angloise de Nelson qui cherchoit celle de Brueix, la joignit devant Alexandrie et la détruisit par un combat de trente-six heures qu'elle lui livra dans la baie d'Aboukir. Expédition en Egypte. 2 juillet. 1er août.

Charles-Emanuel IV, roi de Sardaigne, vilipendé de toutes les manières par les généraux françois, et par les républiques cisalpine et ligurienne, ses voisines, crut se mettre à l'abri des vexations en se jetant entre les bras du Directoire; dès le 5 avril 1797, il avoit souscrit à une alliance offensive et défensive avec la France; mais celle-ci lui ayant demandé un nouveau gage d'amitié, il conclut à Milan une convention, par laquelle La citadelle de Turin est remise aux François. 28 juin.

[1] Mallet du Pan, *Essai historique sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétique*, Londres 1798, in-8°.

le gouvernement françois lui accorda sa protection à condition qu'il lui remît la citadelle de sa capitale.

Seconde coalition contre la France.

Tels furent les événemens qui amenèrent la seconde coalition, elle fut conclue entre la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche, la Porte et les Deux-Siciles. Les deux premières puissances promirent de soutenir les autres, la Grande-Bretagne par des subsides, la Russie par des troupes auxiliaires. Avant de reprendre les armes, le cabinet de Vienne essaya de se rapprocher de celui de Berlin, dans la vue de forcer par un concert la France à se relâcher de quelques-unes de ses prétentions. Les négociations eurent lieu à Berlin, d'abord entre les deux puissances seules, et ensuite sous la médiation de Paul, empereur de Russie. Mais pour parvenir à un concert, il falloit commencer par rétablir la confiance; cela étoit impossible, parce que chacun de ces deux cabinets avoit son secret, qu'il ne pouvoit communiquer à l'autre; la Prusse, son traité du 5 août 1796, l'Autriche ses articles de Campo-Formio. Ce qui décida l'empereur Paul à prendre part à la guerre contre la France, fut l'indignation que lui avoit causée la spoliation de l'ordre de Malte, dont il s'étoit déclaré le protecteur et dont ensuite il accepta même la grande-maîtrise.

La coalition fut formée par le moyen des traités d'alliance suivans :

1°. Traité d'alliance entre l'Autriche et la Russie, en vertu duquel on vit, vers la fin de l'année, s'avancer sur le Danube, une armée russe de 60,000 hommes, commandée par Souwarow. Ce traité n'a pas été rendu public.

19 mai 1798. 2°. Traité de Vienne, entre l'Autriche et le roi des Deux-Siciles.

29 novembre. 3°. Traité de Saint-Pétersbourg, entre la Russie et le roi des Deux-Siciles.

1er décembre. 4°. Traité de Naples, entre ce même monarque et la Grande-Bretagne.

25 décembre. 5°. Traité de Constantinople, entre la Russie et la Porte.

6.° Traité de Saint-Pétersbourg, entre la Russie et la Grande-Bretagne, par lequel l'empereur Paul promit de fournir à la Prusse, sur le concours de laquelle on comptoit, un corps auxiliaire de 45,000 hommes, pour lequel la Grande-Bretagne fourniroit des subsides. 29 déc. 1798.

7.° Traité de Constantinople, entre la Grande-Bretagne et la Porte. 2 janv. 1799.

8.° Traité de Constantinople, entre la Porte et le roi des Deux-Siciles. 21 janvier.

On peut ajouter à ces traités, quelques autres, qui furent conclus plus tard; savoir:

9.° Celui de Saint-Pétersbourg, entre la Russie et le Portugal. 28 septembre.

10.° Celui de Saint-Pétersbourg, entre la Russie et la Grande-Bretagne. 29 juin.

11.° Celui de Gatchina, entre la Russie et la Bavière. 1er octobre.

12.° Celui de Munich, entre la Grande-Bretagne et la Bavière. 16 mars 1800.

13.° Celui de Louisbourg, entre la Grande-Bretagne et le duc de Wurtemberg. 20 avril.

14.° Celui de Pfora, entre la même et l'électeur de Mayence. 30 avril.

15.° Traité de subsides de Vienne, entre la même et l'Autriche. 20 juin.

16.° Traité de subsides d'Amberg, entre la même et la Bavière[1]. 15 juillet.

Conscription militaire.

Depuis la révolution du 18 fructidor, le Directoire exécutif de la république françoise luttoit contre le mécontentement général, contre le dérangement des finances et contre les Jacobins, dont il avoit imprudemment augmenté l'influence, pour détruire avec leur secours, le parti de l'opposition. Cette faction auroit infailliblement bouleversé de nouveau la France, si le Directoire n'avoit fait arbitrairement casser les élec-

[1] *Voyez*, sur tous ces traités, le vol. V de l'*Hist. des traités de paix*, refondue par Schœll.

tions de 1798. Le déficit, toujours croissant, avoit retardé le renouvellement de la guerre; mais lorsque celle-ci éclata, le Directoire prit une mesure que nous ne devons pas passer sous silence, parce qu'elle a exercé une influence durable sur tous les états de l'Europe qui se sont vus forcés de l'imiter; nous voulons parler de la loi qui introduisit la conscription militaire. Elle fut l'ouvrage du général Jourdan.

5 sept. 1798.

République parthénopéenne.

La coalition n'étoit pas encore consolidée, et l'Autriche n'avoit pas fini ses préparatifs de guerre, lorsque le roi des Deux-Siciles, poussé par un parti qui vouloit forcer le cabinet de Vienne à les accélérer, commença les hostilités en chassant les François de Rome. Cette entreprise réussit fort mal; les troupes napolitaines commandées par un général étranger, le baron de Mack, ne montrèrent ni discipline, ni bravoure. Après les premiers échecs, le roi se sauva en Sicile; sa capitale fut la proie de l'anarchie la plus horrible; Mack, pour sauver sa vie, s'enfuit chez l'ennemi; les Lazzaronis défendirent Naples contre l'armée françoise qui approchoit, et ce ne fut qu'après un combat de trois jours que Championnet, à la tête des François, put s'emparer de la ville. Il y proclama la république parthénopéenne.

24 novembre.

31 décembre.

12 janv. 1799.

23 janvier.

25 janvier.

La France s'empare du Piémont.

Le Directoire Exécutif prétexta la levée de bouclier du roi des Deux-Siciles, pour déclarer la guerre au roi de Sardaigne, l'allié de la France. Le général Joubert étant entré dans le Piémont, Charles-Emanuel IV signa un acte dressé par le général Clauzel, par lequel il renonça à l'exercice de tout pouvoir, et ordonna à ses sujets d'obéir au gouvernement provisoire, que les François alloient établir. Retiré ensuite en Sardaigne, il protesta contre la violence qu'il avoit éprouvée.

6 déc. 1798.

9 décembre.

3 mars 1799.

Dissolution du congrès de Rastadt.

Le congrès de Rastadt étoit toujours assemblé. Le 6 décembre 1798, les plénipotentiaires françois remirent leur *ultimatum* sur leur troisième proposition relative au mode d'exécution des deux bases convenues, avec menace de quitter Rastadt, s'il n'étoit pas accepté dans le délai de six jours. La majorité de la députation

qui n'étoit pas initiée dans le secret des grands cabinets et qui étoit pressée par une foule de princes, de seigneurs et de députés, ou effrayés ou gagnés, accepta cet *ultimatum*, contre lequel, l'Autriche, la Saxe et le Hanovre seuls votèrent; le plénipotentiaire impérial le ratifia, probablement parce que la cour de Vienne, qui étoit sur le point d'annuller tout ce qui s'étoit passé à Rastadt, ne jugea pas nécessaire d'élever une discussion sur ce point. 9 décemb. 1798.

Ce fut la dernière opération du congrès. Dès ce moment les plénipotentiaires françois ne firent plus que se plaindre de la marche des troupes russes qui, en en effet, étoient entrées en Galicie et approchoient du Danube. La députation dont le caractère distinctif étoit la pusillanimité, appuya ces plaintes auprès de l'empereur. Celui-ci éluda une réponse positive jusqu'à ce que toutes ses mesures fussent prises. Une armée françoise commandée par Jourdan passa le Rhin, entre Strasbourg et Bâle. Néanmoins le congrès siégea jusqu'au 7 avril, qu'il fut dissous par le comte de Metternich qui en annulla toutes les opérations. 4 janvier 1799. 1er mars.

Le 28 avril est un jour mémorable dans les annales de l'histoire moderne : des hussards autrichiens assassinèrent à un quart de lieue de Rastadt, les ministres Bonnier, Jean Debry et Roberjot qui s'en retournoient en France. Ce crime n'a pas été ordonné par le Directoire exécutif auquel on l'a attribué parce qu'il a su le faire tourner à son avantage en animant l'esprit public qui s'étoit prononcé contre la guerre; il n'a été ordonné par aucun cabinet ni chef d'armée. Son véritable auteur n'est pas officiellement connu. Assassinat des ministres françois.

La république françoise avoit déja déclaré la guerre à l'empereur et sans l'apparence même d'un motif, au grand-duc de Toscane; mais avant cette déclaration, la campagne s'étoit ouverte en Suisse, où le général Masséna délogea les Autrichiens du pays des Grisons qu'ils avoient occupé par suite d'un traité conclu à Coire, le 7 oct. 1798, avec ces républicains. L'archiduc Charles, à la tête de la principale armée autri- Campagne de 1799. 12 mars. 6 mars.

chienne, se couvrit de gloire. Il défit Jourdan dans plusieurs batailles rangées à Pullendorf et Stockach, et
20 au 25 mars 1799. força son armée qui portoit le titre d'armée du Danube, à repasser le Rhin. Ses débris furent réunis à celle de Masséna.

En Italie, pendant que Macdonald qui avoit remplacé Championnet, couvroit Rome et Naples, le général Gauthier occupa Florence. Schérer, à la tête de
25 mars. l'armée d'Italie, fut battu par Kray, à Legnago, à
30 mars, 5 avril. Roco et à Vérone. Ce fut à cette époque que Souwarow arriva en Italie avec les Russes, et prit le commandement en chef de l'armée combinée. Moreau qui, avec une noble résignation, s'étoit chargé du commandement par intérim de l'armée françoise entière-
27 avril. ment découragée, fut défait à Cassano, et se retira à Alexandrie. Il importoit à Souwarow d'empêcher que Macdonald, qui arrivoit de Naples, ne pût joindre Moreau; mais les deux généraux françois manœuvrèrent si savamment, que la réunion eut lieu, quoique Macdonald, attaqué par Souwarow, sur la Trébia, eût
17 juin. essuyé une perte considérable. Toute la Lombardie tomba au pouvoir des alliés; Mantoue même capitula.
28 juillet. Joubert, nommé général de l'armée d'Italie, étant à
15 août. peine arrivé, livra bataille à Souwarow, près de Novi; il fut tué dès le commencement de l'action. Moreau, qui étoit resté comme volontaire auprès de l'armée, ne put la sauver d'une déroute. Championnet, qui succéda à Joubert, ne fut pas plus heureux. Coni, leur
5 décembre. dernière place, ayant été prise, les François se retirèrent dans les Apennins.

L'archiduc Charles étant entré en Suisse, Masséna
5 juin. prit une position formidable le long de l'Aar et de la Reuss. L'espoir qu'on avoit nourri d'entraîner la Prusse dans la coalition, ayant été déçu, il fut con-
29 juin. venu, entre la Grande-Bretagne et la Russie, que le corps de 45,000 hommes que celle-ci avoit éventuellement promis, par le traité du 29 décembre 1793, de remettre à la disposition du roi de Prusse, s'il prenoit part à la guerre, seroit employé

ailleurs contre la France, savoir en Suisse. Ce corps, commandé par le prince de Korsakoff, étant arrivé sur la Limmat, l'archiduc y réunit 30,000 Autrichiens. Lui-même, avec le reste de ses troupes, marcha vers le Rhin, où une nouvelle armée françoise avoit occupé Heidelberg et Manheim; l'archiduc la força de repasser le fleuve, et reprit d'assaut la place de Manheim.

août 1799.

18 septembre.

Après la bataille de Novi, Souwarow avoit quitté l'Italie avec les Russes, dont le nombre se trouvoit réduit à 24,000 hommes, pour marcher sur la Limmat, et prendre le commandement général de l'armée alliée, en Suisse. Voulant prévenir cette jonction, Masséna attaqua Korsakoff, le défit près de Zurich, et le força d'évacuer la Suisse. Souwarow, dont la marche à travers les Alpes étoit devenue fort périlleuse, l'acheva néanmoins à force de hardiesse et de célérité; et tout en combattant, d'abord Lecourbe qui vouloit l'arrêter, et ensuite Masséna qui le poursuivoit, il traversa les petits cantons et les Grisons, et arriva auprès des débris de l'armée de Korsakoff.

24 septembre.

Les républiques romaine et parthénopéenne s'écroulèrent après le départ de Macdonald; Ancone, où il avoit laissé des troupes, ne se rendit que le 29 novembre. Une flotte russo-turque s'étoit emparée, vers la fin de 1798, des îles françoises, ci-devant vénitiennes; la place de Corfou tint jusqu'au 1 mars 1799.

L'archiduc Charles s'étant approché de la Suisse, après le désastre de Korsakoff, Lecourbe qui avoit été appelé au commandement de l'armée d'Alsace, passa le Rhin, mais fut, bientôt après, forcé de retourner sur la rive gauche.

En vertu d'une convention conclue à Saint-Pétersbourg, l'empereur Paul, outre les 105,000 hommes qu'il avoit déjà fait marcher, en fournit encore 17,500 qui, réunis à 12,000 Anglois, sous les ordres du duc d'Yorck, tentèrent une entreprise sur la Hollande, en débarquant au Helder. Cette expédition manqua totalement. Après avoir eu le dessous en divers combats que lui livra le général Brune, le duc d'Yorck évacua

22 juin.

27 août au 21 septembre.

18 oct. 1799. le pays, en vertu de la capitulation signée à Alkmar. Cet échec fut foiblement réparé par la prise de Suri-
16 août. nam, dernière colonie hollandoise dont les Anglois s'emparèrent.

Retour de Buonaparte. Pendant que ces événemens se passoient en Europe, Buonaparte avoit soumis une grande partie de l'Egypte;
février. mais une expédition qu'il entreprit en Syrie, réussit très-mal. Obligé, par des pertes considérables, à lever
19 mai. le siége de Saint-Jean-d'Acre, il ramena en Egypte
12 juin. une foible partie de l'armée avec laquelle il en étoit
15 juillet. sorti. Bientôt après, une flotte turque parut devant Aboukir, et débarqua des troupes qui s'emparèrent
25 juillet. de ce fort. Buonaparte se tourna contre elles, les battit et les extermina presqu'en entier; mais, mécontent du Directoire qui le laissoit sans secours, il résolut de
23 août. s'en retourner en Europe. Il s'embarqua clandestine-
9 octobre. ment, et aborda sur les côtes de la Provence.

Renversement de la constitution de l'an III. A son arrivée, la France se trouvoit dans une crise violente. Le conseil des Cinq-Cents étoit devenu de plus en plus Jacobin, par suite des nouvelles élections. Des hommes nuls ou exaltés, Sieyes, Gohier, Roger Ducos et Moulins formoient le gouvernement avec l'ancien directeur Barras. Des mesures révolutionnaires, ordonnées par les Conseils, paroissoient préluder au retour de la terreur : telle étoit la loi qui autorisoit le
12 juillet. Directoire à prendre des otages parmi les parens d'émi-
6 août. grés; tel étoit encore un emprunt forcé de 100 millions qui fut décrété. Dans l'Ouest, les Chouans avoient organisé une nouvelle insurrection, sous la conduite de George Cadoudal et des comtes de Frotté, d'Autichamp et de Bourmont. Des troubles avoient éclaté dans d'autres provinces; le gouvernement étoit tombé dans le mépris; une inquiétude générale s'étoit emparée de tous les esprits. Barras et Sieyes sentirent parfaitement que cet état de choses ne pouvoit pas durer. Ils avoient fait, chacun séparément, le plan d'une nouvelle révolution; chacun essaya de s'adjoindre, pour l'exécution, le général Buonaparte qui venoit d'arriver à Paris, et sur lequel l'espoir de la France se portoit

dans ce moment. Le général trompa Barras, et conspira avec Sieyes et les membres les plus influens du Conseil des Anciens. Dans la journée du 18 brumaire, ce Conseil nomma Buonaparte commandant des troupes, destitua le Directoire et ordonna la translation des Conseils législatifs à Saint-Cloud. La séance, qui y eut lieu le lendemain, fut orageuse. Buonaparte perdit la tête, mais son frère Lucien, et les grenadiers de la garde dispersèrent le Conseil des Cinq Cents. La constitution de l'an III fut abolie; on établit un gouvernement provisoire, composé de Sieyes, Roger Ducos et Buonaparte; une commission législative de 25 membres fut chargée de rédiger un nouveau plan de constitution.

9 nov. 1799.

10 novembre.

11 novembre.

La nouvelle constitution fut proclamée le 22 frimaire de l'an VIII. On conserva les formes républicaines, et le gouvernement fut remis, en apparence, à un Conseil de trois personnes, nommées pour dix ans, et décorées du titre de Consuls, savoir : Buonaparte, Cambacérès et Lebrun, mais en réalité au premier seul, auquel on confia un pouvoir vraiment monarchique. Les autres corps constitués étoient un Sénat Conservateur, imaginé par Sieyes, pour être le gardien des libertés publiques; un tribunal de 100 membres, destiné à discuter les projets de loi que le gouvernement y portoit, et un Corps Législatif de 300 membres votant sans débats préalables. Buonaparte se saisit, d'un main ferme, des rênes du gouvernement; il abrogea plusieurs lois révolutionnaires, comprima les divers partis par un système d'amalgame, et organisa successivement le despotisme le plus formel. Il consolida son pouvoir en apaisant l'insurection de l'Ouest. Les généraux Brune et Hédouville conclurent, par son ordre, la paix, d'abord à Montfaucon, avec les Vendéens, et ensuite avec les Chouans. Il donna un exemple frappant de perfidie, en faisant fusiller, peu de jours après, le brave Frotté. Mais il se concilia l'affection de ses *sujets*, par le rétablissement de la religion au moyen d'un concordat avec la Cour de Rome.

Gouvernement consulaire. 13 décembre.

18 janv. 1800.

14 février.

15 juillet 1801.

A peine placé à la tête du gouvernement, Buonaparte proposa la paix au roi d'Angleterre, par une
26 déc. 1799. lettre qu'il lui adressa. Cette démarche, faite dans des formes peu usitées, pouvoit avoir d'autant moins un résultat heureux, que le ministre Pitt étoit résolu à employer toutes les ressources de l'Angleterre, pour renverser le despotisme révolutionnaire que le premier consul établissoit en France. Ce ministre tâcha de réparer, par les traités de subsides, dont nous avons fait mention, la perte que la coalition venoit de faire par la retraite de Paul I qui, mécontent du mauvais succès des armées russes, et accusant ses alliés mêmes des désastres qu'elles avoient éprouvés, avoit rappelé ses troupes au commencement de l'année 1800.

Campagne de 1800. Le général Melas, qui commandoit les Autrichiens en Italie, ouvrit la campagne de 1800, d'une manière
18 avril 1800. brillante. A la suite de la victoire qu'il remporta, à Volta, sur Masséna, celui-ci fut obligé de se jeter dans Gênes, où il essuya honorablement un siége de
11 mai. six semaines. Melas s'empara de Nice, et Suchet passa le Var, pour rentrer en Provence. Mais bientôt, Buonaparte, à la tête d'une nouvelle armée, assemblée à
2 juin. Dijon, passa les Alpes et entra à Milan, lorsque Melas ne croyoit pas encore à l'existence de son armée. Heureusement pour ce dernier, Masséna fut obligé
5 juin. de rendre Gênes dans ce moment, ce qui mit le corps du général Ott à sa disposition; mais ce général fut
9 juin. défait par Berthier, à Montebello. Melas lui-même
14 juin. livra bataille à Buonaparte, près de Marengo; déjà il étoit maître de la victoire, lorsque l'arrivée du brave Desaix avec sa division, la lui arracha. Cette bataille et le découragement du général Melas, coûtèrent à
16 juin. l'Autriche la Lombardie. Un armistice, conclu à Alexandrie, mit Buonaparte en possession de cette ville, de Tortone, Turin, Plaisance, Coni, Gênes, etc. Les Autrichiens reculèrent jusqu'au-delà du Mincio.

25 avril. Moreau, à la tête d'une armée françoise, avoit passé le Rhin, et battu Kray en plusieurs combats. Les Autrichiens se retirèrent dans le Haut Palatinat. Déjà

Moreau, étoit maître de Munich, lorsqu'il reçut la nouvelle de l'armistice d'Alexandrie; il en conclut un de son côté, à Parsdorf. Le comte de Saint-Julien, envoyé, par l'empereur François II, à Paris, y ayant signé, sans autorisation suffisante, des préliminaires de paix, la cour de Vienne en refusa la ratification, parce qu'elle s'étoit engagée à ne pas faire la paix sans le concours de l'Angleterre. Les hostilités dûrent recommencer en Allemagne au mois de septembre; mais l'archiduc Jean, qui commandoit l'armée autrichienne en Bavière, ayant demandé une prolongation de l'armistice, le général Moreau y consentit, à condition que Philippsbourg, Ulm et Ingolstadt lui seroient remis. Cet arrangement fut signé à Hohenlinden, et les François firent sur-le-champ démolir les fortifications des trois places. Les hostilités ayant recommencé dans les derniers jours de novembre, le général Moreau défit l'armée de l'archiduc Jean, dans la brillante journée de Hohenlinden, après laquelle il marcha en toute hâte sur Vienne. L'Autriche, dégagée de ses engagemens par le cabinet de Londres, ayant déclaré alors qu'elle étoit décidée à faire la paix, quelles que fussent les résolutions de l'Angleterre, on conclut un nouvel armistice à Steyer. Braunau et Wurtzbourg furent remis aux Français.

27 juin 1801.
15 juillet.
28 juillet.
20 septembre.
3 décembre.
25 décembre.

Le général Brune, qui commandoit en Italie, renouvela l'armistice d'Alexandrie, par la convention de Castiglione, qui lui laissa le temps de s'emparer de la Toscane, qu'on avoit oublié de comprendre dans la trève. Renforcé par l'armée de Macdonald, qui s'étoit rendue en Lombardie, en traversant, par une marche pénible, la haute montagne du Splügen, il passa la Brenta. En vertu d'une nouvelle convention d'armistice, signée à Trévise, les François obtinrent encore la remise de Peschiera, des forts de Vérone et de Legnago, Fermo et Ancône.

29 septembre.
16 janv. 1801.

Cependant la paix se négocioit à Lunéville, entre Joseph Buonaparte et le comte Louis de Cobenzl. Le premier consul, ayant refusé la ratification de l'armis-

Paix de Lunéville.

de Trévise, parce qu'il avoit laissé Mantoue entre
26 janvier 1801. les mains des Autrichiens, le plénipotentiaire impérial, à Lunéville, souscrivit à une convention additionnelle qui livroit cette place aux François. La paix
9 février. entre l'Autriche et la France fut signée peu de jours après, et François II stipula en même temps pour l'Empire. Il céda définitivement les provinces belgiques, le comté de Falkenstein et le Frickthal. En Italie, on traça la frontière entre l'Autriche et la Cisalpine, de manière que l'Adige séparât les deux états, et que les villes de Vérone et Porto-Legnago fussent partagées. Les autres conditions portoient que le grand-duc de Modène auroit la Brisgau en échange de son duché; que le grand-duc de Toscane renonceroit à son grand-duché, et recevroit une indemnité pleine et entière en Allemagne; que l'Empire céderoit toute la rive gauche du Rhin; que les princes héréditaires perdant, par suite de cette cession, des territoires, en seroient dédommagés au sein de l'Empire; enfin, que le corps germanique ratifieroit la paix dans l'espace de trente jours. Par un article secret, Saltzbourg, Berchtolsgaden, Passau, l'évêché et la ville d'Augsbourg, Kempten et douze autres abbayes immédiates, ainsi que dix-neuf villes impériales en Souabe, y compris Ulm et Augsbourg, furent assurés au grand-duc de Toscane. L'Empire s'empressa de ratifier la paix: elle fut le précurseur de son anéantissement.

Evacuation de l'Egypte. 5 sept. 1800. Les Anglois avoient forcé, par la famine, le général Vaubois de leur rendre l'île de Malte. Après la fuite de Buonaparte, Kléber, ayant pris le commandement
24 janvier 1800. de l'armée françoise en Egypte, réduite à 12,000 hommes, conclut à El A'rysch, avec le grand-vizir, qui étoit arrivé, par la Syrie, à la tête d'une armée formidable, une convention par laquelle le général françois s'engagea d'évacuer le pays. Le gouvernement anglois, ayant refusé de la ratifier, à moins que le corps de Kléber ne se rendît prisonnier de guerre, ce général
20 mars. attaqua sur-le-champ le grand-vizir, et le défit à El Hanca; il soumit ensuite, de nouveau, le Caire

qui s'étoit insurgé. Le gouvernement anglois voulut alors ratifier la convention du 24 janvier, mais le baron de Menou, successeur de Kléber, qu'un Turc fanatique avoit assassiné, étoit décidé, malgré une impossibilité évidente, à se maintenir en Egypte. Le général anglois, Abercrombie, fit plusieurs descentes à Aboukir; Menou fut défait dans la bataille de Rahmanié, qui coûta la vie à Abercrombie. Mais bientôt les François se virent assaillis de tous côtés, par les Turcs, et par des Anglois venus des Indes orientales, et qui avoient débarqué dans la mer Rouge. Le général Belliard, qui commandoit au Caire, conclut une capitulation, en vertu de laquelle il fut renvoyé en France, avec les troupes sous ses ordres. Bientôt Menou se vit obligé de suivre cet exemple; il capitula à Alexandrie. Ainsi finit une expédition, dont le succès auroit pu devenir funeste à l'empire britannique aux Indes, et donner une autre direction au commerce du monde.

14 juin 1800.

8 mars 1801.

21 mars.

27 juin.

30 août.

Divers traités de paix furent conclus entre la paix de Lunéville et celle d'Amiens, qui mit entièrement fin à la guerre. Nous allons en donner le précis :

Paix de Florence avec Naples.

1°. Le général Murat, commandant l'armée d'observation en Italie, ayant fait mine de vouloir porter la guerre dans le royaume de Naples, Ferdinand IV conclut d'abord à Foligno un armistice, ensuite la paix à Florence. Il céda l'Etat des Présides et la part qu'il avoit à l'île d'Elbe et à la principauté de Piombino. Par un article secret, il consentit que 16,000 François occupassent jusqu'à la paix avec l'Angleterre, et avec la Porte, la péninsule d'Otrante et une partie des Abruzzes.

18 février.

28 mars.

Paix de Madrid avec le Portugal.

2°. Dès 1797, le Portugal avoit voulu sortir de la première coalition en concluant la paix avec le Directoire exécutif à Paris même; mais l'escadre angloise de l'amiral Saint-Vincent étant entrée dans le Tage, la reine refusa la ratification de ce traité. Ainsi le Portugal resta en guerre avec la France jusqu'en 1801. Une armée de la république qui se trouvoit déja en Espagne, ayant fait mine de vouloir entrer en Portugal, la paix fut signée à Madrid entre Lucien Buonaparte et M. Freire,

10 août 1797.

29 sept. 1801.

ministres des deux états, près le roi d'Espagne. Le Portugal ferma ses portes aux Anglois, et régla les frontières de la Guyane d'une manière avantageuse à la France.

Paix de Paris avec la Russie.

8 oct. 1801.

11 octobre.

3°. Buonaparte avoit réussi à se concilier jusqu'à un certain point l'affection de Paul; néanmoins à la mort de ce prince, il n'existoit pas encore un traité de paix entre la Russie et la France. Ce traité fut signé à Paris, sous le règne d'Alexandre par le comte de Markoff et M. de Talleyrand, et suivi d'une convention particulière très importante, par laquelle on convint entre autres: 1° que les deux gouvernemens formeroient un concert intime pour les principes à suivre en Allemagne à l'égard des indemnités, pour la détermination de celles d'Italie; et pour le maintien d'un juste équilibre entre les maisons d'Autriche et de Brandebourg; 2° que la France acceptoit la médiation de la Russie pour la pacification avec la Porte; 3° que l'intégrité du royaume des Deux-Siciles seroit maintenue d'après les bases du traité du 28 mars 1801, et que les troupes françoises évacueroient le pays aussitôt que le sort de l'Egypte seroit décidé; 4° qu'on s'occuperoit à l'amiable des intérêts du roi de Sardaigne; 5° que l'électeur de Bavière et le duc de Wurtemberg auroient une juste indemnité en Allemagne pour leurs pertes.

Paix de Paris avec la Porte.

9 octobre.

25 juin 1802.

4°. Aussitôt que le général Menou eut signé la capitulation d'Alexandrie, les préliminaires de paix entre la France et la Porte furent conclus à Paris; ils ne furent changés en paix définitive qu'après la signature des préliminaires de Londres[1]. La libre navigation sur la mer Noire fut assurée au pavillon françois,

Paix d'Amiens.

1er oct. 1801.

Pitt ayant quitté le ministère anglois, il y eut un rapprochement entre la France et l'Angleterre. Ce fut cette dernière puissance qui fit le prémier pas. Des préliminaires furent signés à Londres entre lord Hawksbury et M. Otto: on y comprit les alliés respectifs. De toutes

[1] Voyez *Histoire des traités de paix*, refondue, vol. V.

ses conquêtes, la Grande-Bretagne ne se réserva que l'île de la Trinité et les possessions hollandoises dans l'île de Ceylan. L'île de Malte devoit être rendue à l'ordre de Saint-Jean, sous la protection d'une puissance tierce, l'Egypte devoit l'être à la Porte. Les troupes françoises devoient quitter le royaume de Naples, celles de l'Angleterre Porto-Ferraio. La France reconnut la république des Sept-Iles composée des îles ci-devant vénitiennes.

En exécution de ces préliminaires, on ouvrit à Amiens un congrès où se rendirent Joseph Buonaparte pour la France, lord Cornwallis pour l'Angleterre, le chevalier Azara pour l'Espagne, M. Schimmelpenninck pour la république batave. Il se présenta quelques difficultés inattendues à l'égard de l'île de Malte à laquelle la Grande-Bretagne se repentoit d'avoir renoncé par les préliminaires: on trouva cependant moyen de les écarter et la paix fut signée au bout de trois mois de négociations. Nous allons indiquer seulement en quoi ses articles différoient des préliminaires. 27 mars 1802.

A la stipulation relative à la restitution de l'île de Malte en faveur de l'ordre de Saint-Jean, il fut ajouté plusieurs modifications sur l'élection d'un nouveau grand-maître, sur la suppression des langues françoise et angloise, sur la création d'une langue maltoise, sur le moment de l'évacuation, sur la création future de la garnison. Enfin il est dit dans le traité, que l'indépendance de l'île et le présent arrangement sont mis sous la garantie de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Russie et de la Prusse. Nous dirons ici que la Russie et la Prusse ne voulurent pas se charger de cette garantie, à moins qu'on n'y ajoutât des modifications; ce refus fournit à l'Angleterre un prétexte pour ne pas se dessaisir de l'île, et bientôt nous la verrons recommencer la guerre plutôt que de restituer cette possession importante.

Un acte du traité d'Amiens ayant assuré au prince d'Orange une compensation pour les pertes qu'il avoit faites dans la ci-devant république des Provinces-Unies,

tant en propriétés particulières qu'en charges, il fut de suite signé à Amiens même une convention entre la France et la république batave, portant que cette compensation ne pouvoit en aucun cas tomber à la charge de celle-ci.

Nous devons faire une observation essentielle sur la paix d'Amiens. Contre l'usage général, les traités antérieurs entre la France et la Grande-Bretagne ne furent pas renouvelés par celui d'Amiens. Quelle fut la cause de ce silence? C'est que, à l'époque de la conclusion de la paix d'Utrecht, la Grande-Bretagne étoit intéressée à consacrer le principe de la liberté du commerce des neutres; elle l'avoit par conséquent fait énoncer dans le traité de navigation et de commerce signé en 1713. Tous les traités suivans jusqu'à celui de 1783 inclusivement ayant renouvelé les conventions d'Utrecht, le silence de celui d'Amiens replaçoit à cet égard la Grande-Bretagne dans les rapports du droit commun qui, dans le système des Anglois, n'eût pas été favorable au principe de la liberté, qu'il ne convenoit plus à l'Angleterre de faire prévaloir, depuis qu'elle tenoit l'empire des mers.

Après avoir conduit l'histoire de la révolution française jusqu'au commencement de 1802, nous allons jeter un coup d'œil sur ce qui, pendant ces treize années, se passa de plus remarquable dans les autres états de l'Europe.

Etat du Portugal.

Le Portugal avoit pris part à la première coalition contre la France, en fournissant un corps de 6000 hommes à l'Espagne, et quelques vaisseaux de guerre à l'Angleterre. Nous avons rapporté comment la reine Marie fut empêchée d'en sortir en 1797. Le prince du Brésil qui, vu l'état de santé de sa mère, s'étoit emparé de la régence, prit une part plus décidée à la seconde coalition, par l'alliance qu'il signa avec la Russie. Cette alliance lui attira une guerre avec l'Espagne. Le prince de la Paix s'empara sans peine de plusieurs villes du Portugal, car l'armée de ce royaume étoit en aussi mauvais état que ses finances. La paix fut prompte-

15 juillet 1799.
28 septembre.
18 février 1801.
6 juin.

ment conclue à Badajoz; le Portugal promit de fermer ses ports aux vaisseaux anglois, et céda à l'Espagne, Olivença et les places situées sur la Guadiana. L'engagement relatif aux vaisseaux anglois fut renouvelé par la paix de Madrid, qui réconcilia le Portugal avec la France. 29 sept. 1801.

En Espagne régnoit, depuis 1788, Charles IV. Ce prince, n'aimant que la chasse, se livroit à ce plaisir avec excès; il étoit le jouet de son épouse et de ses favoris, auxquels il abandonnoit le soin du gouvernement qui lui répugnoit. En 1790, un différend qui s'éleva avec l'Angleterre, sur la propriété de la baie de Nootka, au nord de l'Amérique, fut sur le point de troubler le repos de ce roi indolent; mais il fut aplani par une convention signée à l'Escurial, par laquelle l'Espagne renonça à ses droits sur cette possession lointaine. Depuis 1792, le rôle de favori fut joué par don Manuel Godoy, nommé duc d'Alcudia, et ensuite prince de la Paix, ministre incapable, sous lequel tout devint vénal, et la nation se corrompit. Les principes révolutionnaires, qui avoient pris racine depuis l'expulsion des Jésuites, parce qu'on ne trouva jamais à remplacer ces pères, pour donner à la jeunesse une instruction solide, se propagèrent sous une si mauvaise administration, surtout depuis la publication d'un fameux mémoire de Jovellanos, sur le perfectionnnement de l'agriculture et des lois agraires; cet ouvrage, composé par ordre du Conseil de Castille, étoit écrit avec simplicité et clarté. Son auteur étoit sans doute animé des sentimens les plus purs; mais dans son enthousiasme pour l'objet qui l'occupoit, il méconnut toutes les lois existantes, provoqua la spoliation de l'église, de la couronne, des communautés; la suppression des corporations et fidéicommis; enfin, un bouleversement complet : on peut dire que cet ouvrage produisit une révolution en Espagne, car les cortès de Cadix n'ont fait qu'exécuter le plan de Jovellanos [1].

Etat de l'Espagne.

28 octob. 1790.

1795.

[1] Voyez *Spanien und die Revolution* (*von herrn* Hugel). Léip-

Le favori ne sut pas mieux faire respecter la couronne d'Espagne au dehors qu'établir une bonne
22 juillet 1795. administration dans l'intérieur. Par la paix de Bâle, Charles IV renonça à la partie espagnole de Saint-Do-
19 août 1796. mingue. Par l'alliance offensive et défensive de Saint-Ildefonse, l'Espagne se jeta dans le système françois. La guerre avec la Grande-Bretagne ruina sa marine;
14 fév. 1797. lord Jervis défit, à la hauteur du cap Saint-Vincent, la flotte espagnole, commandée par l'amiral Cordova.
18 février. L'amiral Hervey fit la conquête importante de l'île de la Trinité. Le général Stuart s'empara, sans beaucoup
7 nov. 1798. de peine, de l'île de Minorque. L'alliance de l'Espagne avec la France fut aussi cause que l'empereur Paul,
27 juillet 1799. après son entrée dans la coalition, lui déclara la guerre;
1er oct. 1801. la Porte en fit de même. La réconciliation avec le pre-
4 octobre. mier fut signée à Paris, après la paix de Lunéville. La guerre, que l'Espagne fut obligée de faire au Portugal, lui valut la ville d'Olivença, qui lui fut cédée
6 juin. par la paix de Badajoz.

Cession de Parme contre la Toscane.
1er oct. 1800.

Par un traité, signé à Saint-Ildefonse, l'Espagne abandonna à Buonaparte la Louisiane, et éventuellement l'état de Parme; elle lui livra aussi cinq vaisseaux de ligne, et lui paya une forte somme; le tout contre la promesse de procurer à l'infant de Parme, gendre du roi, le grand-duché de Toscane, avec le titre royal. Ces stipulations furent, en partie, plus
21 mars 1801. clairement établies par le traité que Lucien Buonaparte et le prince de la Paix signèrent ensuite à Madrid.

27 mars 1802. La paix d'Amiens ne coûta à l'Espagne d'autre sacrifice que l'île de la Trinité, qu'elle fut obligée de laisser à l'Angleterre. Buonaparte en décida ainsi, sans demander même le consentement de Charles IV. L'Espagne avoit perdu toute considération; tant par suite d'une administration vicieuse dans toutes ses branches, que parce qu'elle s'étoit volontairement mise dans la dépendance de la France.

zig, 1821, in-8o. Le Mémoire de Jovellanos se trouve dans l'Itinéraire d'Espagne de M. DE LA BORDE.

Au commencement de cette période, la Grande-Bretagne fut préservée de l'influence des principes révolutionnaires, qui y avoient beaucoup de partisans, par la fermeté de son ministre Guillaume Pitt, et par l'éloquence d'un membre du Parlement, Edmond Burke. Pitt consolida le système financier, en donnant plus d'étendue au fonds d'amortissement qu'il avoit créé en 1786. Il affermit le gouvernement, en faisant allouer, par l'*alien-bill*, une grande autorité à la police, pour surveiller les étrangers, et en faisant suspendre l'acte d'*habeas corpus*. L'Irlande, où la masse des mécontens, auxquels appartenoient surtout les catholiques, étoit prépondérante : quoiqu'un acte passé en 1793, eût rendu les catholiques habiles à presque toutes les places, fut le théâtre de plusieurs conspirations qui tendoient à rendre cette île indépendante. Les chefs étoient d'accord avec les François, qui firent, à différentes reprises, des tentatives pour débarquer dans l'île. Afin de couper la racine du mal, l'union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne, par le moyen d'un seul et même Parlement, fut consommée, et Georges III prit le titre de roi du royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Etat de la Grande-Bretagne; union des trois royaumes.

4 janv. 1793.

17 mai 1794.

2 juillet 1800.

Le Grande-Bretagne fut l'âme des deux premières coalitions contre la France : pour la combattre, elle fournit moins de troupes que d'argent. Elle réussit à ruiner la marine et le commerce de la France et de l'Espagne, et à s'emparer de l'empire des mers. Dans les derniers mois de la vie de Paul I, elle fut impliquée dans une guerre avec les puissances du Nord. L'humeur que ce prince ressentoit, de ce que le cabinet de Londres ne le mettoit pas en possession de l'île de Malte, dont les troupes angloises s'étoient emparées, en fut la véritable cause; une question litigieuse de droit public lui servit de prétexte. Il s'agissoit de savoir si le convoi accordé à des vaisseaux marchands neutres par leur souverain, les mettoit à l'abri de la la visite, de la part des états belligérans, ou non. Le Danemarck, car c'est lui qui donna lieu à la dis-

Neutralité armée du Nord de 1800.

cussion, soutenoit l'affirmative; l'Angleterre le niait: mais ce n'est que depuis la fin de l'année 1799, qu'elle soutenoit cette doctrine. A cette époque, il y eut des voies de fait entre l'amiral Keith, commandant les forces britanniques dans la Méditerranée, et le capitaine Van-Dockum, convoyant une flotille de bâtimens marchands danois. Au mois de juillet suivant, la frégate danoise la Freya, voulant défendre son convoi contre une visite angloise, fut prise et conduite aux Dunes.

De ces actes de violence il résulta une discussion très vive entre les cours de Londres et de Copenhague. La première, ayant envoyé dans le Sund une flotte commandée par Dickson, le Danemarck céda à l'orage, mais d'une manière fort honorable. Par une convention qui fut signée à Copenhague, la décision de la question fut renvoyée à une discussion ultérieure; l'Angleterre relâcha la Freya, et le roi de Danemarck promit de suspendre les convois.

29 août 1800.

Cet accommodement ne faisoit pas le compte de l'empereur Paul I. Ce prince, susceptible d'idées élevées, mais s'abandonnant trop souvent à ses passions, avoit résolu de faire revivre les principes de la neutralité armée de 1780, et de forcer l'Angleterre à les reconnoître. Il invita le Danemarck et la Suède, d'une manière si péremptoire, à se concerter avec lui pour ce but, que ces états ne purent s'y refuser sans se brouiller avec lui. Ce concert fut établi par des conventions signées à Saint-Pétersbourg, avec les cours de Copenhague, de Suède et de Berlin. Comme la Grande-Bretagne ne pouvoit pas trouver un moment plus opportun que celui de sa prépondérance maritime, pour faire décider des questions sur lesquelles elle avoit gardé le silence en 1780, la guerre éclata. Un corps danois occupa Hambourg et Lubeck; les Prussiens prirent possession de Brême et du pays d'Hanôvre. Une flotte angloise, de 17 voiles, commandée par les amiraux Hyde Parker et Nelson, força le passage du Sund. Une division de cette flotte, sous les ordres du der-

16 et 18 déc.

28 mars 1801.

3 avril.

30 mars.

nier, livra bataille, devant Copenhague, à la flotte danoise que commandoit Olfart Fischer, et qui, quoiqu'obligée de céder à des forces supérieures, se couvrit de gloire. Sept jours après, il fut conclu un armistice. L'amiral Hyde Parker continua sa route par la Baltique, et arriva devant Carlscrona; il alloit commencer les hostilités contre la Suède, lorsqu'on apprit la mort de Paul. Cet événement rompit la ligue du Nord, et mit fin à la guerre. Par une convention, que l'empereur Alexandre conclut à Saint-Pétersbourg, les principes de droit maritime, que les Anglois avoient professés, furent reconnus. Les autres puissances du Nord accédèrent à cette convention. Les Danois évacuèrent Hambourg et Lubeck; mais la Prusse resta en possession du pays d'Hanôvre jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre.

3 avril 1801.

9 avril.

19 avril.

17 juin.

Les vingt années qui se sont écoulées, depuis le mois de janvier 1795 jusqu'en 1814, ont été, pour les Provinces-Unies des Pays-Bas, une époque de calamité. Les patriotes triomphèrent par l'entrée des François, et l'abolition du stadhoudérat qui en fut une suite; mais ce parti put s'apercevoir de son erreur, quand il vit la ruine de la patrie. L'indépendance de la république fut reconnue par le traité de La Haye, qui, en lui donnant la France pour alliée, la soumit véritablement à cette puissance, et la réduisit en l'état d'une province, d'autant moins ménagée, qu'elle n'étoit pas entièrement réunie. La constitution que se donna la république batave, (car c'est là le titre qu'elle prit) balança sans cesse entre deux systèmes opposés, dont les partisans ne pouvoient pas s'accorder; savoir : l'unité et le fédéralisme. Pendant ces débats, les Anglois enlevèrent les colonies de la république, détruisirent sa marine, nommément par le combat naval que l'amiral Duncan livra à l'amiral batave de Winter, près de Campredon, et anéantirent, par le blocus continuel de ses côtes, son commerce et sa navigation, sans même excepter la pêche.

État de la Hollande.

16 mai 1795.

11 oct. 1797.

Nous allons indiquer sommairement les traités qui,

Traités entre la république Batave et la France.

jusqu'à l'époque de la paix d'Amiens, furent conclus entre la république batave et la France [1].

1.° Traité d'alliance de La Haye, du 16 mai 1795;

2.° Convention réglementaire de La Haye, du 27 juillet 1796, relative au mode d'entretien de 25,000 hommes de troupes françoises, par les Hollandois;

3.° Convention de La Haye, du 3 mai 1796, relativement au paiement de la seconde moitié des 100 millions de florins, que la république batave s'étoit engagée à payer;

4.° Traité de Paris, du 5 janvier 1800, par lequel Buonaparte vendit, à la république batave, pour une somme de 6 millions de francs, les biens que des émigrés françois ou belges, que le clergé de France et de la Belgique, que l'électeur Palatin, la maison de Salm et d'autres princes d'Empire, possédoient dans l'enceinte de cette république, les enclaves prussiennes qu'à cette époque la cour de Berlin n'avoit pas encore cédées, et d'autres droits tout aussi bien fondés.

5.° Convention de La Haye, du 29 août 1801, par laquelle la république batave racheta par le paiement d'une somme de 5 millions de florins, la réduction du corps de troupes françoises dans la république, à 10,000 hommes. Les 25,000 hommes n'y en restèrent pas moins sous divers prétextes.

6.° Convention d'Amiens, du 27 mars 1802, par laquelle la France garantit à la république, que l'indemnité promise au stadhoudérat, par le traité avec l'Angleterre, ne tombera pas à sa charge.

Révolution Suisse.

Le bouleversement de l'ancienne confédération helvétique est, sans contredit, un des grands crimes que l'histoire reproche au Directoire exécutif de France. La constitution rédigée par MM. Ochs et Laharpe sur le modèle de celle de France, qui excluoit le système

[1] Plusieurs de ces traités ont été portés pour la première fois à la connoissance du public par l'*Histoire des traités de paix*, refondue par Schöll, vol. IX, pag. 307. Il faut y joindre un supplément qui se trouve au vol. XIV, p. 543.

fédératif, fut promulguée par le parti françois malgré les modifications que des patriotes bien pensans avoient essayé d'y faire introduire; et soutenue par une armée françoise que commandoit le général Schauenbourg. Pour forcer les petits cantons à se soumettre à ce joug, il fallut y porter le fer et le feu. Les Grisons trouvèrent moyen de s'y soustraire en recevant au milieu d'eux une armée autrichienne, en vertu d'une convention qui fut conclue à Coire: ce ne fut qu'après la malheureuse campagne de 1799, qu'ils furent obligés de renoncer à leur indépendance. La France s'appropria la partie suisse de l'évêché de Bâle, et les villes de Mulhouse et de Genève. Les conditions de la sujétion dans laquelle la république helvétique, une et indivisible, devoit se trouver à l'avenir envers la France, furent déterminées par l'alliance offensive et défensive qui fut conclue à Paris. La Suisse renonça dès-lors à cette neutralité, que depuis des siècles elle avoit regardée comme le gage de sa liberté.

30 mars 1798.

17 octobre.

19 août.

La haine qui régnoit entre les partis unitaire et fédéraliste, causa plusieurs révolutions dans le gouvernement de cette république; mais comme ces intrigues jouées sur un petit théâtre n'ont pas laissé de trace, nous pouvons les passer sous silence dans ce précis. Si le bouleversement de la Suisse n'a pas produit un seul homme qui eût marqué par des talens distinguées ou un grand caractère, au moins l'esprit religieux du peuple, et l'instruction qui y est répandue, l'ont préservé de ces excès et de ces crimes qui souillèrent la révolution françoise.

A l'époque de la paix d'Amiens toute l'Italie, à l'exception de la partie du territoire de Venise réunie à l'Autriche, fléchissoit sous l'influence françoise; le seul roi des Deux-Siciles avoit encore conservé une espèce d'indépendance.

Etat de l'Italie.

Dans aucun pays les principes révolutionnaires du dix-huitième siècle n'avoient trouvé plus de partisans parmi la haute classe que dans le Piémont: aussi le roi de Sardaigne fut-il le premier souverain dont le trône

Réunion du Piémont à la France.

s'écroula. A peine Victor-Amédée III qui régnoit de-
25 juillet 1792. puis 1773, eut-il accédé à la ligue contre la France, que les armées de la république firent la facile conquête de la Savoie et du comté de Nice. La Grande-Bretagne
25 avril 1793. lui accorda par le traité de Londres, des subsides pour pousser la guerre avec vigueur. Nous avons rapporté les désastres qu'il essuya dans la guerre contre les
15 mai 1796. François; la paix de Paris lui coûta le sacrifice de deux provinces. En vain son fils, Charles-Emanuel IV espéra-t-il sauver le reste de ses états en devenant par
5 avril 1797. le traité de Turin l'allié intime du Directoire françois: la considération étoit perdue; on savoit qu'on pouvoit tout demander à cet allié; on exigea d'abord la remise
28 juin 1798. de la citadelle de Turin par la convention de Milan; ensuite le Directoire déclara, sans motif, la guerre à ce prince, et il n'obtint la permission de se retirer en
9 décembre. Sardaigne qu'en signant une espèce d'abdication contre
5 mars 1799. laquelle il protesta ensuite. Le Piémont fut ainsi administré pour compte de la France, et immédiatement
11 sept. 1802. après la paix d'Amiens, définitivement réuni à son territoire.

République Cisalpine.

La Lombardie autrichienne (excepté Mantoue) avec le Modénois, les trois légations cédées par Pie VI, et une partie de la terre-ferme vénitienne formèrent la république cisalpine dont Buonaparte proclama l'in-
29 juin 1797. dépendance après les préliminaires de Léoben. Bientôt
22 octobre. après, ce général y réunit la Valteline, Chiavenna et Bormio dont il dépouilla les Grisons, et plus tard une
7 sept. 1800. partie du Piémont, savoir, le Novarese et le pays au-delà de la Sesia. Après la paix de Lunéville, cette république obtint encore Mantoue. Ses rapports envers la France avoient été déterminés par l'alliance de 1798; ils étoient plus assujettissans que ceux dans lesquels la république batave et plus tard la Suisse furent placées. Dans ce fantôme de république, la France exerçoit un pouvoir absolu; elle en changeoit arbitrairement la constitution, nommoit et destituoit à son gré les premiers fonctionnaires. Les victoires de Souwaroff mirent fin pour quelque temps à l'existence de cet état;

mais après la bataille de Marengo, tout fut remis sur l'ancien pied.

La république de Gênes, tourmentée dans son intérieur par des novateurs, menacée au dehors par la France et l'Angleterre, balança quelque temps sur le système qu'elle devoit embrasser; mais lorsque les François furent maîtres de la Bocchetta, le sénat consentit par un traité conclu à Paris à leur donner de l'argent et à fermer ses ports aux Anglois. Après les préliminaires de Léoben, la république accepta, par le traité de Montebello, de la main de Buonaparte, une constitution démocratique: elle paya de fortes sommes et fut gratifiée par les fiefs impériaux que le général ajouta à son territoire. Elle prit alors le nom de république ligurienne.

République Ligurienne.

9 oct. 1796.

6 juin 1797.

14 juin.

Nous avons vu comment l'archiduc, grand-duc de Toscane, fut injustement dépouillé de ses états, dont Buonaparte disposa, par le traité de Saint-Ildefonse, en faveur du prince héréditaire de Parme, gendre de Charles IV, roi d'Espagne. Ce jeune prince fut proclamé roi d'Etrurie, et reconnu par toutes les puissances européennes; mais pendant son court règne il fut plutôt un vassal de Buonaparte qu'un souverain indépendant.

Royaume d'Etrurie.

25 mars 1799, 1er oct. 1801.

2 août.

Pie VI avoit protesté contre la spoliation de l'Eglise, que l'Assemblée Constituante de France s'étoit permise en réunissant Avignon et le Comtat Venaissain. Dès-lors il fut traité en ennemi de la république. La suspension d'armes de Bologne lui coûta 21 millions de francs, et une quantité d'objets d'art. N'ayant pu obtenir une paix équitable, il mit sur pied une armée de 45,000 hommes, et en confia le commandement au général Colli, autrichien; mais Buonaparte qui avoit marché contre cette armée, força bientôt le pape de signer la paix à Tolentino. Elle lui coûta encore 15 millions et les trois légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne. Il renonça en même temps à Avignon et au Comtat. A la suite d'un tumulte qui eut lieu à Rome et où le général françois Duphot fut tué, une

Etat ecclésiastique.

3 nov. 1791.

23 juin 1796.

19 février 1797.

21 février 1798. armée françoise y entra et y proclama la république romaine qui eut une existence éphémère, ainsi que nous l'avons vu. Pie VI, emmené captif en France, 29 août 1799. mourut à Valence. Le conclave réuni à Venise élut 13 mars 1800. à sa place le cardinal Chiaramonte qui prit le nom de Pie VII, et fit peu de temps après son entrée à Rome. Buonaparte, alors premier consul, le laissa jouir en paix du reste de ses états.

Etat du royaume des Deux-Siciles.

Une flotte françoise, commandée par l'amiral La Touche, parut, vers la fin de 1792, devant le port de Naples, et força le roi de reconnoître, le premier de tous les souverains, la république françoise. Cela ne 12 juillet 1793. l'empêcha pas d'entrer dans la coalition par un traité d'alliance avec l'Angleterre, qui fut signée à Naples. Après les succès de Buonaparte en Lombardie, Ferdinand IV détourna l'orage qui le menaçoit en signant 5 juin 1798. d'abord une suspension d'armes à Brescia, et ensuite 1er octobre. la paix à Paris. Il obtint des conditions honorables. Nous avons dit qu'il fut un des premiers souverains qui entrèrent dans la seconde coalition, et que la précipitation avec laquelle il éclata faillit de compromettre le succès de la guerre et lui fut très-funeste. Il ne rentra dans la possession du royaume de Naples qu'après la retraite de Macdonald en 1799, et acheta 28 mars 1800. la paix en recevant dans son royaume 16,000 hommes de troupes françaises, qui y restèrent jusqu'à la conclusion du traité de paix entre Alexandre et Buonaparte.

République des Sept-Iles.

La flotte combinée turque et russe avoit fait la conquête des îles ci-devant vénitiennes, Corfou, Zante, Céphalonie, Saint-Maure, Ithaque, Paxo et Cerigo. 21 mars 1800. En exécution d'une convention conclue à Constantinople entre la Russie et la Porte, ces îles formèrent un état indépendant, quoique soumis à la souveraineté ottomane, sous le nom de république des Sept-Iles. Par les traités subséquens, la France et la Grande-Bretagne reconnurent cette république.

Division de l'Allemagne au nord et sud.

Depuis la paix de Bâle, l'Allemagne s'étoit divisée en deux partis : le Nord, à la tête duquel se trouvoit

la Prusse, et le Sud, où l'Autriche prédominoit par la présence de ses armées et par l'affection des princes ecclésiastiques : car les états séculiers l'abandonnoient chaque fois qu'ils le pouvoient impunément. Par une convention que la Prusse conclut à Bâle avec la France, la neutralité du nord de l'Allemagne fut reconnue à des conditions que les princes situés derrière la ligne de démarcation s'empressèrent de remplir. La Prusse conclut ensuite des arrangemens avec ces Etats, pour la mise sur pied d'une armée d'observation. Cette défection causa une grande animosité entre les cours de Vienne et de Berlin, dont les François surent habilement profiter, surtout pendant la tenue du congrès de Rastadt. En vain l'empereur Paul, décidé à faire la guerre à la république, essaya-t-il de rétablir la bonne harmonie entre les deux Etats prépondérans ; il échoua également dans le projet de faire entrer la Prusse dans la coalition. Quoique Frédéric-Guillaume II eût été trompé par la France, qui, après lui avoir assuré, par une convention secrète conclue à Berlin, des indemnités proportionnées à la perte qu'il feroit par la cession de la rive gauche du Rhin, et un établissement pour la maison d'Orange en Franconie, prit, par les articles secrets du traité de Campo-Formio, des engagemens tout opposés ; néanmoins Frédéric-Guillaume III, qui succéda à son père, resta fidèle à une neutralité que l'état des finances de la Prusse paroissoit commander.

17 mai 1795.

5 août 1796.

16 nov. 1797.

Les doctrines révolutionnaires portées en Allemagne par des émissaires françois, y tombèrent sur un sol bien préparé où elles prirent racine. Par la paix de Lunéville, toutes les provinces situées sur la rive gauche du Rhin se trouvoient incorporées à la France. Le moment approchoit où l'empire germanique dut s'écrouler.

Tandis qu'en France un peuple saisi d'une fureur subite renverse toutes les bornes de l'ordre et des lois, et se livre à des excès dont on auroit cru incapable le siècle des lumières ; dans le Nord, une autre nation, plongée dans l'anarchie et opprimée par ses voisins,

Constitution polonoise du 3 mai 1791.

fit un noble effort pour établir l'empire des lois et pour secouer le joug de l'étranger [1].

[2] Les Polonois s'étoient flattés que, pendant que les forces de la Russie étoient occupées contre les Suédois et les Turcs, ainsi que nous avons vu dans la période précédente, il leur seroit permis de changer les vices de leur constitution pour donner une nouvelle vigueur au gouvernement de la république. Une
1788. diète extraordinaire fut convoquée à Varsovie; elle se forma en confédération, afin d'écarter les inconvéniens du *liberum veto* et de l'unanimité exigée dans les diètes ordinaires. L'impératrice de Russie ayant fait des démarches auprès de cette diète, pour engager les Polonois à s'allier avec elle contre la Porte, elle fut traversée dans ce dessein par le roi de Prusse, qui, par suite de ses engagemens avec l'Angleterre, ne négligea rien pour animer les Polonois contre la Russie; il les encouragea, par l'offre de son alliance [3], à tenter la réforme de leur gouvernement, que la Prusse avoit récemment garanti. Un comité de législation établi par la diète fut chargé de rédiger le plan d'une constitution qui régénérât la république.

Cette résolution de la diète ne pouvoit que déplaire à l'impératrice de Russie, qui la représenta comme une infraction formelle aux articles convenus, en 1775, entre elle et la république. Les Polonois pouvant ainsi prévoir que les changemens qu'ils avoient en vue les brouilleroient avec cette souveraine, auroient dû penser, avant tout, à se mettre en bon état de défense. Mais, au lieu de pourvoir à l'amélioration de leurs finances et de mettre l'armée de la république sur un pied respectable, la diète perdit un temps con-

[1] *Von Entstehen und Uebergange der polnischen Constitution vom 3 mai* 1791 (aus dem poln.) Leipzig 1793, 2 vol. in-8°. Jnkel *Polens Staats Veränderungen und letzte Verfassung. Wien* 1803, 4 vol. in-8°. Sirisa *Polens Ende. Warschau*, 1797.

[2] Le morceau suivant est de M. Koch: nous n'y avons fait que de légers changemens.

[3] Herzberg, *Recueil*, t. II, p. 476.

sidérable à discuter le nouveau projet de constitution qu'elle s'étoit fait soumettre. L'assurance de la protection prussienne, qui lui avoit été donnée officiellement [1], rendit les Polonois trop confians; et le traité d'alliance que le roi de Prusse conclut en effet avec la république [2], achèva de les plonger dans une sécurité parfaite. Le roi Stanislas-Auguste, après avoir hésité long-temps sur le parti qu'il lui convenoit de prendre, s'étant enfin volontairement réuni au parti de la diète qui vouloit tirer la Pologne de l'état d'humiliation où elle étoit tombée, la nouvelle constitution fut décrétée, par acclamation, le 3 mai 1791.

29 mars 1790.

Précis de cette constitution.

Quelque imparfaite que paroisse cette constitution, elle étoit analogue à l'état de civilisation où la Pologne étoit parvenue; elle corrigeoit plusieurs vices des lois antérieures; et quoique vraiment républicaine, elle étoit exempte des idées exagérées que la révolution françoise avoit mises en vogue. Le trône fut rendu héréditaire en faveur de la maison électorale de Saxe; on abolit la loi de l'unanimité et l'absurde *liberum veto;* la diète fut déclarée permanente, et le corps législatif partagé en deux chambres. L'une de ces chambres, formée de députés dont les fonctions devoient durer deux ans, étoit chargé de discuter les lois; et l'autre, composée du sénat et présidée par le roi, devoit les sanctionner et exercer le *veto*. Le pouvoir exécutif étoit confié au roi et à un conseil de surveillance, composé de sept membres ou ministres responsables. On accordoit aux habitans des villes la faculté d'élire leurs députés et leurs juges, et on ouvrit aux bourgeois la route pour parvenir à la noblesse; mais celle-ci étoit maintenue dans toute l'étendue de ses droits et de ses prérogatives; les paysans qui se trouvoient dans l'état de servage furent placés sous la protection immédiate de la loi et du gouvernement; la

[1] Herzberg, *Recueil*, t. II, p. 483.
[2] *Idem*, t. III, p. 1; et M. de Ségur, *Histoire de Frédéric-Guillaume II*, t. III, p. 140.

constitution sanctionnoit d'avance les conventions que des propriétaires de terres voudroient passer avec leurs colons pour améliorer leur sort [1].

Confédération de Targowice.

Les efforts que firent les Polonois pour assurer leur indépendance, excitèrent le ressentiment de la Russie. L'impératrice n'eut pas plus tôt fait sa paix avec la Porte, qu'elle engagea ses partisans en Pologne à former une confédération tendante à révoquer les innovations de la diète de Varsovie, et à remettre en vigueur l'ancienne constitution de la république. Cette confédération, signée à Targowice, eut pour chefs les comtes Félix Potocki, Rzewuski et Branicki.

14 mai 1792.

Une armée russe entre en Pologne.

Pour soutenir cette confédération, l'impératrice fit entrer une armée en Pologne, et entreprit la guerre contre les partisans du nouvel ordre de choses [2]. Ce ne fut qu'alors que les Polonois pensèrent sérieusement à prendre des mesures vigoureuses. La diète décréta que l'armée de ligne seroit mise sur le grand pied de guerre, et que plusieurs corps de troupes légères seroient levés. Un emprunt de 33 millions de florins [3] passa sans la moindre réclamation ; mais le ministre de Prusse, interpellé de s'expliquer sur les secours que le roi, son souverain, avoit promis à la république par le traité d'alliance [4] de 1790, fit une

[1] *Voyez* cette constitution dans l'*Histoire de la révolution de Pologne, en 1794, par un témoin oculaire*, p. 209.

[2] *Histoire de la révolution*, pag 231. Dans la déclaration que cette princesse publia alors, elle allégua, pour justifier sa conduite : 1°. l'anéantissement de l'ancienne constitution de Pologne par la diète de Varsovie ; 2°. l'entreprise de cette diète d'exiger la retraite des troupes russes de la Pologne, de celles même qui y étoient pour la garde des magasins russes ; 3°. les vexations de tout genre exercées contre des sujets russes, et nommément contre l'évêque de Peresławie, abbé de Sluzk, qui, soupçonné d'avoir fomenté une révolte, avoit été arrêté et emprisonné à Varsovie ; 4°. le droit des gens violé à l'égard des ministres de l'impératrice, dont la chapelle avoit été forcée à Varsovie, et un des desservans de cette chapelle arraché pour être traduit devant un tribunal incompétent ; 5°. l'ambassade extraordinaire envoyée à Constantinople, pour proposer à la Porte une ligue offensive contre la Russie.

[3] 20 millions de francs.

[4] En vertu des articles 3 et 4 de cette alliance, le roi de Prusse devoit fournir dix-huit mille hommes à la république, et les porter même à trente mille, le cas l'exigeant.

réponse évasive qui jeta la désolation dans tout le parti patriotique. Le refus de la diète polonoise d'admettre un projet de commerce qui auroit abandonné au roi de Prusse les villes de Dantzick et de Thorn [1], avoit indisposé ce monarque contrè les Polonois; et il ne fut pas difficile à l'impératrice de Russie de le faire consentir à un nouveau démembrement de la Pologne. L'aversion que les souverains avoient avec raison pour tout ce qui ressembloit à la révolution françoise, avec laquelle cependant les événemens de Pologne où le roi et la nation agissoient d'accord, n'avoit de commun que les apparences, agit puissamment sur la cour de Berlin, et lui fit rompre les engagemens qu'elle avoit contractés avec la république [2]. Les Polonois comprirent alors tout le danger de leur position; leur première ardeur se refroidit, et la plus vive consternation se saisit de toute la diète.

Le roi de Pologne renonce à la constitution de 1791.

Abandonnée à ses propres forces et agitée par des divisions intestines, la Pologne se vit dans l'impuissance de faire face à des ennemis aussi redoutables que les Russes. La campagne de 1792 tourna entièrement au préjudice du parti patriotique. A la suite de plusieurs succès, les Russes s'avancèrent sur Varsovie; et le roi Stanislas, facilement découragé, accéda à la confédération de Targowice, en renonçant à la constitution du 3 mai et aux actes de la diète révolutionnaire de Varsovie [3]. Ce prince souscrivit à toutes les conditions que l'impératrice jugea à propos de lui dicter. Une suspension d'armes fut arrêtée; elle stipula la réduction de l'armée polonoise. En conséquence des arrangemens convenus entre la Russie et la Prusse, par la convention de Pétersbourg du 23 janvier 1793, des troupes prussiennes entrèrent dans la Pologne, et s'y étendirent à l'exemple des Russes. On vit paroître des proclamations des cours de Berlin et de Saint-

25 août 1792.

mars et avril 1793.

[1] Herzberg, t. III, p. 26.
[2] *Voyez* M. de Ségur, t. III, p. 140 et suiv.
[3] *Histoire de la révolution* de 1794, p. 249.

Pétersbourg, par lesquelles elles déclarèrent incorporer à leurs monarchies les territoires et districts de la Pologne dont leurs troupes venoient de prendre possession. L'adoption de la constitution de 1791 et la propagation des principes démocratiques françois par les Polonois, motivèrent ce nouveau démembrement.

Second démembrement de la Pologne.

La Prusse s'empara de la majeure partie de la Grande-Pologne, y compris les villes de Dantzick et de Thorn. La ville de Czenstochau, dans la Petite-Pologne, lui fut pareillement adjugée, et sa frontière étendue jusqu'aux rivières de Pilica, de Sterniewka, de Jezowka et de Bzura. La rive gauche de ces rivières fut assignée à la Prusse, et la droite réservée à la Pologne. Le lot de la Prusse comprenoit 1,061 milles carrés d'Allemagne, habités par 1,200,000 âmes.

La Russie eut la moitié environ de la Lithuanie, d'après une ligne déterminée. Les palatinats de Podolie, de Polotsk, de Minsk, une portion du palatinat de Wilna, avec la moitié de ceux de Nowogrodek, de Brzesc et de Volhynie, devinrent son partage; en tout 4,553 milles carrés d'Allemagne avec 3 millions d'habitans.

Traités avec la république.

Les Polonois furent forcés de céder, par des traités, les provinces dont les deux puissances s'étoient emparées. Le traité entre la Pologne et la Russie fut signé

13 juillet 1793.

à la diète de Grodno; mais celui du roi de Prusse essuya de vives oppositions, et il fallut menacer de la force, pour qu'il fût consommé [1].

25 septembre.

Les puissances copartageantes renoncèrent de nouveau, à cette occasion, aux droits et aux prétentions qu'elles pouvoient encore avoir à la charge de la république, sous quelque dénomination que ce pût être. Elles s'engagèrent à reconnoître et à garantir même, si elles en étoient requises, la constitution qui seroit établie par la diète, du consentement libre de la nation polonoise.

[1] *Voyez* MARTENS, t. V, p. 162 et 202.

A la suite de ces traités vint un traité d'alliance et d'union étroites entre la Russie et la Pologne [1], dont l'article troisième portoit garantie et secours mutuels en cas d'attaque; la direction des guerres y étoit réservée à la Russie, ainsi que la faculté de faire entrer ses troupes en Pologne, et d'y former des magasins quand elle le jugeroit nécessaire; et la Pologne y prenoit l'engagement de ne contracter de liaison avec des puissances étrangères ni de faire aucun changement dans sa constitution, que de l'aveu de la Russie. 16 oct. 1793.

Ce qui restoit à la république, soit de la Pologne, soit de la Lithuanie, formoit encore 3,803 mille carrés, avec un peu plus de trois millions d'habitans. Cet état fut divisé en dix-huit palatinats, dont dix pour la Pologne et huit pour la Lithuanie. A chacun de ces palatinats furent assignés deux sénateurs, un palatin, un castellan et six nonces à envoyer à la diète [2].

Insurrection de Kosciuszko.

Ces différens traités, et les vexations dont se plaignoient les Polonois, excitèrent une fermentation dans les esprits qui dégénéra, dès l'année suivante, en un soulèvement général. Une association secrète se forma à Varsovie; elle trouva de nombreux partisans dans l'armée, qui, d'après les arrangemens pris avec la Russie, devoit être réduite. Les conjurés élurent Kosciuszko pour chef de l'insurrection projetée contre la Russie. Ce général s'étoit fait connoître dans la guerre d'Amérique; il avoit tout récemment signalé sa bravoure dans la campagne de 1792; et, après la malheureuse issue de cette guerre, il s'étoit réfugié en Saxe. Les conjurés comptoient beaucoup sur l'assistance de l'Autriche, qui n'avoit point pris part au dernier démembrement de la Pologne; ils se flattoient que la Turquie et la Suède ne resteroient pas simples spectatrices des efforts qu'ils feroient pour reconquérir leur liberté et leur indépendance. Kosciuszko auroit voulu qu'on eût différé l'exécution du plan concerté

[1] Martens, *l. c.*, p. 222.
[2] *Polens Ende*, *von* Sirisa, in-8°. Warschau, 1797.

par les insurgés, afin de gagner du temps pour mieux en préparer les ressorts. Mais Madalinski, qui commandoit une brigade de cavalerie, sommé de le licencier, jeta le masque et donna le signal de l'insurrection. Cet officier quitta subitement son quartier, traversa la Vistule; et, après avoir dissipé les détachemens prussiens qu'il rencontra sur sa route, marcha droit sur Cracovie, dont les habitans prirent les armes, chassèrent les troupes russes qui se trouvoient dans la ville, et proclamèrent Kosciuszko comme général. Une sorte de dictature lui fut conférée par l'acte d'insurrection: elle devoit durer aussi long-temps que la patrie serait en danger.

24 mars 1794.

Succès des insurgés.

Les Russes et les Prussiens firent avancer des troupes pour arrêter les progrès de l'insurrection. La défaite d'un corps russe, auprès de Raslavicé, par le général Kosciuzko, ranima le courage des insurgés. Les habitans de Varsovie se soulevèrent pareillement contre les Russes qui y tenoient une garnison de dix mille hommes sous les ordres du général Igelstrôm. Ce fut dans la nuit du 17 avril que le tocsin sonna dans cette ville; les insurgés s'emparèrent de l'arsenal, et distribuèrent au peuple des armes et des munitions de guerre. Une canonnade fort vive eut lieu entre les Russes et les Polonois. Le combat dura deux jours consécutifs. Quelques milliers de Russes y périrent, et quatre mille cinq cents furent faits prisonniers. Igelstrôm s'échappa de la ville avec environ trois mille hommes. La même insurrection éclata à Wilna, d'où elle s'étendit dans toute la Lithuanie. Plusieurs régimens polonois qui étoient entrés au service de la Russie, passèrent du côté des insurgés.

Foiblesse de leurs moyens.

Malgré ces premiers succès, on ne fut pas long-temps à s'apercevoir que la Pologne manquoit des ressources nécessaires pour une entreprise de la nature de celle dont il s'agissoit. La bourgeoisie ou l'ordre du tiers n'y étoit ni assez nombreuse ni assez opulente pour servir de centre à la révolution qu'on prétendoit opérer; et la servitude dans laquelle vivoit le paysan,

étoit peu faite pour lui inspirer de l'enthousiasme pour une cause à laquelle ses maîtres seuls devoient gagner. D'ailleurs, les patriotes étoient divisés d'opinion; et le roi, quoiqu'il eût l'air d'approuver leurs efforts, inspiroit tant de méfiance par la foiblesse de son caractère, qu'on l'accusoit même de seconder secrètement les intérêts de la Russie. Enfin les nobles qui seuls auroient dû montrer de l'énergie, se trouvoient très-peu disposés à soutenir efficacement la cause de la liberté. Toute contribution leur paroissoit une atteinte à leurs prérogatives, et ils répugnoient autant à la levée en masse qu'à celle des recrues qui les privoit de cultivateurs; ils trembloient aussi de perdre les droits et les priviléges dont ils jouissoient exclusivement, et ne renonçoient qu'avec peine à l'espoir de porter une couronne qui se présentoit à chacun d'entre eux.

Siége de Varsovie par les Prussiens.

Par toutes ces raisons, Kosciuszko se vit dans l'impuissance de mettre sur pied des forces proportionnées à celles des Russes et des Prussiens, qui agissoient de concert pour rompre les mesures des insurgés. Ce général essuya, sur les confins des palatinats de Siradie et de Cujavie, un échec à la suite duquel le roi de Prusse se rendit maître de Cracovie. Soutenu d'un corps russe, ce prince entreprit ensuite en personne le siége de la ville de Varsovie. Les principales forces des insurgés se réunirent sous les murs de cette ville. Elles ne se montoient qu'à environ vingt-deux mille combattans, tandis que les ennemis en avoient au-delà de cinquante mille à leur opposer.

8 juin 1794.

Levée du siége.

Le siége de Varsovie duroit depuis près de deux mois, lorsqu'un soulèvement général qui, de la Grande-Pologne, s'étendit dans la Prusse occidentale, engagea le roi de Prusse à se retirer, pour arrêter les progrès de l'insurrection dans ses propres états.

L'Autriche entre dans la ligue contre la Pologne.

La joie que cet incident causa aux insurgés ne fut pas de longue durée. La cour de Vienne qui, jusqu'alors, avoit gardé la neutralité, se décida à faire aussi entrer une armée dans la Pologne. Cette armée marcha

en deux colonnes, dont l'une se porta sur Brzesc et l'autre sur Doubno. D'un autre côté, les Russes, sous les ordres de Souwarow, s'avancèrent dans la Lithuanie, et poursuivirent un corps d'insurgés que commandoit Sierakowski [1].

Défaite de Kosciuszko.

Kosciuszko, qui voyoit la grande supériorité de l'ennemi, fit un dernier effort pour empêcher la jonction de l'armée de Souwarow avec celle du général russe Fersen. Il se tourna contre ce dernier, et lui livra bataille auprès de Macejowicé. L'action fut meurtrière. Une grande partie de l'armée polonoise y périt, et le reste fut fait prisonnier. Kosciuszko, blessé dangereusement, tomba lui-même au pouvoir du vainqueur.

10 oct. 1794.

Prise de Praga et de Varsovie.

Ce désastre abattit le courage des Polonois. Les généraux polonois, Dombrowski et Madalinski, qui faisoient la guerre dans la Prusse et dans la Grande-Pologne, abandonnèrent ces provinces pour marcher, avec leurs corps, au secours de la ville de Varsovie. Souwarow se dirigea pareillement sur cette capitale, et y fut joint par un corps considérable de Prussiens, avec lequel il combina le blocus de cette ville. Les Russes livrèrent assaut au faubourg de Varsovie, nommé Praga. Les Polonois qui y avoient un corps de troupes de huit à dix mille hommes [2], firent une défense courageuse, mais rien ne fut capable d'arrêter l'ardeur et l'impétuosité des Russes, qui brûloient de venger le sang de leurs compatriotes, massacrés à Varsovie. En quatre heures de temps ils emportèrent de vive force le triple retranchement de Praga, et y passèrent au fil de l'épée une grande partie des Polonois, ses défenseurs [3]. Ce faubourg fut saccagé et ruiné de fond en

4 novembre.

[1] Souwarow défit Sierakowski à Krupezize et à Brzesc, au mois de septembre 1794. Voyez *Histoire des campagnes de Souwarow*, tom. II, pag. 174, 178 et 191. LAVERNE, *Histoire de Souwarow*, p. 235 et 239.

[2] Voyez *Histoire de la révolution de Pologne* de 1794, p. 179. D'après les historiens de Souwarow, la garnison de Praga étoit forte de trente mille hommes; voyez *Histoire des campagnes de Souwarow*, t. II, p. 252; et LAVERNE, p. 257.

[3] Selon les historiens de Souwarow, treize mille Polonois restè-

comble. La terreur se saisit des habitans de Varsovie; ils prirent le parti de capituler[1], et Souwarow fit son entrée dans la ville. Les troupes polonoises mirent bas les armes, l'insurrection fut étouffée, et la plupart de ceux qui s'y étoient signalés furent arrêtés par les Russes. Le roi de Pologne se retira à Grodno, et le démembrement final de la Pologne fut convenu entre les trois puissances alliées. 9 nov. 1794.

Dernier démembrement de la Pologne.

La cour de Berlin ayant fait connoître qu'elle prétendoit garder Cracovie et le pays avoisinant dont ses troupes avoient pris possession, l'Autriche, pour se procurer cette partie de la Pologne qu'elle désiroit, profita du mécontentement que la conduite de la Prusse, pendant la campagne de 1794, et sa retraite de la coalition qui se préparoit, avoient inspiré à l'impératrice de Russie, pour négocier isolément avec la cour de Saint-Pétersbourg. Elle s'arrangea, secrètement, avec elle touchant les lots qui devoient échoir à chacune des deux puissances. Un acte, en forme de déclaration, fut signé, entre ces cours, à Saint-Pétersbourg; il portoit que celle de Berlin seroit invitée à adhérer aux stipulations qui y étoient contenues, moyennant l'offre que lui feroient les deux cours d'acquiescer à la réunion de la partie restante de la Pologne à la monarchie prussienne et l'engagement qu'elles prendroient de lui en garantir l'acquisition. On entama ensuite avec la cour de Berlin une négociation qui traîna en longueur, parce que cette cour ignorant l'engagement pris par l'impératrice Catherine de procurer Cracovie à l'Autriche, espéroit toujours pouvoir s'y maintenir. Ce fut seulement lorsque l'acte du 3 janvier lui fut communiqué, qu'elle donna la main à une convention particulière avec celle de Vienne, qui fut signée à Saint-Pétersbourg. La ville de Cracovie fut abandonnée à l'Autriche, qui se désista, de son côté, en faveur du roi de Prusse, 3 janvier 1795. 24 oct. 1795.

rent sur le champ de bataille; deux mille se noyèrent dans la Vistule, et quatorze à quinze mille furent faits prisonniers.

[1] Voyez *Hist. des campagnes de Souwarow*, p. 758 et suiv.

d'une portion de terrain que la déclaration du 5 janvier précédent lui avoit assurée; on convint que les limites du palatinat de Cracovie seroient réglées entre les deux cours, sous la médiation et sous l'arbitrage de celle de Saint-Pétersbourg[1]. Il ne resta alors d'autre parti à prendre au roi Stanislas-Auguste que de résigner sa couronne entre les mains de l'impératrice de Russie. L'acte de son abdication est daté de Grodno, le 25 novembre 1795.

Lots de chacune des trois cours.

Ce fut par ces différentes conventions, que la Russie obtint tout ce qui restoit à la Pologne de la Lithuanie jusqu'au Niemen, aux limites des palatinats de Brzesc et de Nowogrodek, et de là au Bug; elle obtint de même la plus grande partie de la Samogitie, avec toute la Courlande et la Sémigalle[2], et eut de plus de la Petite-Pologne la partie du pays de Chelm, située sur la rive droite du Bug et le restant de la Volhynie; en tout environ 2000 milles carrés ayant 1,200,000 habitans.

L'Autriche eut, outre une partie principale du palatinat de Cracovie[3], les palatinats entiers de Sendomir et de Lublin, avec la partie du district de Chelm et celles des palatinats de Brzesc, de Podlachie et de Masovie qui s'étendoient sur la rive gauche du Bug; le tout faisant environ 834 milles carrés d'Allemagne, ayant un million d'habitans[4].

On assigna à la Prusse la partie des palatinats de Masovie et de Podlachie, située sur la rive droite du Bug; elle eut de la Lithuanie la partie du palatinat de

[1] Ce dernier règlement eut lieu par un arrangement définitif concerté entre les commissaires des cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, le 21 octobre 1796.

[2] Les états de Courlande et de Sémigalle firent, en 1795, leur soumission à l'impératrice. Le dernier duc, Pierre de Biren, obtint une pension annuelle de cinquante mille ducats; il se retira en Silésie, où il mourut en 1800.

[3] D'après la ligne de démarcation arrêtée entre les trois cours par la convention du 21 octobre 1796.

[4] Cette portion de l'Autriche reçut la dénomination de Galicie occidentale.

Troki et celle de la Samogitie, qui est en-deçà du Niemen, ainsi qu'un petit district de la Petite-Pologne, faisant partie du palatinat de Cracovie, le tout évalué à environ 1000 milles carrés d'Allemagne ayant un million d'habitans[1].

Enfin, par une dernière convention qui fut conclue à Saint-Pétersbourg, les trois cours copartageantes s'arrangèrent entre elles sur la manière d'acquitter les dettes du roi et de la république de Pologne. Elles assurèrent par cette même convention, au roi démissionnaire un traitement annuel de deux cent mille ducats[2]. 26 janvier 1797.

On ne s'apercevoit pas encore, au commencement de cette période, de quelle importance étoit pour la Russie l'acquisition de la Crimée : ce ne fut que lorsque, sous une sage administration, l'agriculture et l'industrie de ce pays eurent prospéré, qu'on commença à se douter qu'il pourroit un jour influer puissamment sur la balance du commerce. L'impératrice Catherine qui, flattée par les éloges des philosophes, s'étoit, dans sa jeunesse, laissée entraîner par les doctrines nouvelles, fut la première à en reconnoître le danger; elle se déclara l'ennemie la plus irréconciliable de la révolution françoise. Elle auroit volontiers armé l'Europe entière pour exterminer jusqu'à la racine de ce mal; néanmoins elle ne prit pas elle-même les armes, et elle n'entra dans la première coalition que d'une manière indirecte, et en concluant des traités purement défensifs : tels furent celui de Drotningholm avec la Suède; celui de Saint-Pétersbourg avec le roi d'Hongrie et de Bohême, et celui qui fut signé dans la même

Etat de la Russie.

19 oct. 1791. 12 juillet 1792. 7 août.

[1] Voyez *Conventions conclues entre la cour de Vienne et les cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin, relativement au partage final de la Pologne*, in-4°. Vienne 1797. MARTENS, *Recueil des traités*, et *Vie de Catherine II, par* CASTERA, au tom. II. L'Histoire des partages de la Pologne forme une partie du vol. XIV de l'*Histoire des traités*, refondue.

[2] C'est ici que finit le morceau sur la Pologne, redigé par M. KOCH.

ville avec la Prusse. Néanmoins, lorsque Frédéric-Guillaume se fut retiré de la lice, elle résolut de faire marcher 60,000 hommes que l'Angleterre devoit prendre à sa solde; le traité alloit être signé lorsque la mort la surprit.

17 nov. 1796.

Nouvel ordre de succession au trône.

Paul I, son successeur, refusa de le sanctionner. Nous avons vu la part active que ce monarque prit à la guerre contre la France en 1799; nous avons aussi parlé de sa tentative infructueuse de faire revivre les principes de la neutralité armée de 1780. Ce monarque, dont les excellentes qualités étoient ternies par une vivacité qu'il ne sut pas toujours modérer, promulgua, à l'époque de son couronnement une loi fondamentale sur l'ordre de la succession au trône. Cette loi destinée à prévenir les révolutions que l'instabilité du trône avoit produites en Russie, établit la succession linéale mixte, conformément à l'ordre de primogéniture, en n'admettant les femmes qu'à l'extinction totale des mâles issus de mâles de la lignée de Paul, et en définissant, avec la plus scrupuleuse exactitude, l'ordre dans lequel les femmes et leurs descendans parviendront au trône [1]. Ce prince périt d'une mort violente.

5 avril 1797.

24 mars 1801.

Alexandre I, qui succéda à son infortuné père, s'empressa de rendre la paix à la monarchie, en concluant, avec la Grande-Bretagne, un arrangement, par lequel il abandonna les principes de la liberté du commerce des neutres, ou en ajourna le soutien; il fit aussi la paix avec l'Espagne et avec la France.

17 juin.

4 et 8 octobre.

Acte d'union et de sûreté en Suède.

La Suède étoit sortie, sans perte, d'une guerre que Gustave III avoit imprudemment commencée. Ce prince réussit à étendre la prérogative royale, en faisant adopter à la diète l'acte d'union et de sûreté fondamentale qui lui donnoit le droit de guerre et de paix, que, selon l'ancien ordre de choses, il n'exerçoit qu'avec le concours des Etats. Doué d'un caractère

5 avril 1789.

29 mars 1792.

[1] *Voyez* cette loi dans un ouvrage intitulé: *Verordnunger des Kaisers Paul des Ersten*, in-4°, Pétersbourg, 1796, au tome I, pag. 246, et tom. II, pag. 1; et *Mémoires Secrets sur la Russie*, vol. III, *appendice*.

chevaleresque, il s'étoit proposé de marcher à la tête des armées qui rétabliroient Louis XVI; mais il périt victime d'une conspiration formée par des nobles mécontens, et laissa un fils en bas âge.

La régence du duc de Sudermannie, pendant la minorité de Gustave IV Adolphe, fut troublée par beaucoup d'intrigues, pendant lesquelles les finances, mal administrées, tombèrent de plus en plus en désordre. Le régent avoit, pour système politique, le maintien de la paix. Le jeune roi prit lui-même les rênes du gouvernement, le premier novembre 1796. Comme il entra dans la ligue du Nord, formée par Paul I, pour le maintien des droits maritimes des neutres, de même il accéda, peu après, au système opposé pour lequel Alexandre I s'étoit déclaré.

Abolition de la traite des noirs par le Danemarck.

Christian VII régnoit en Danemarck depuis 1766; mais depuis 1784, le prince royal et le comte André-Pierre de Bernsorff étoient à la tête du conseil. Sous leur administration, le royaume fleurissoit dans une paix profonde qui ne fut interrompue un instant qu'en 1800, par suite des vexations que les vaisseaux danois avoient éprouvées de la part de l'Angleterre. Le Danemarck est la première puissance de l'Europe qui abolit la traite des Noirs. 16 mai 1796.

SECTION II.

Depuis la paix d'Amiens jusqu'à la fin de l'année 1810; accroissement de la prépondérance françoise et domination de Buonaparte.

Plan de Buonaparte.

Dans les huit années, dont nous allons donner le précis, nous verrons Napoléon Buonaparte occupé sans relâche d'un triple projet, dont l'exécution devoit lui assurer l'empire du monde : c'étoit, après avoir

rendu héréditaire, dans sa famille, le gouvernement monarchique, de le changer en despotisme; d'étendre de plus en plus les frontières de la France, et enfin d'entourer ce pays, non de républiques, comme avoit fait le Directoire, mais de petits états monarchiques, dont l'existence fût tellement liée à sa domination, qu'ils devoient cesser avec elle. Nous le verrons combiner incessamment ces projets, de manière que chaque pas qu'il fait vers l'accomplissement de l'un, fasse avancer à la fois les deux autres.

Buonaparte, président de la république italienne.

Avant la fin de l'année 1801, une Consulte, composée de 450 députés de la république cisalpine, fut appelée à Lyon, pour délibérer sur les changemens à faire à la constitution: elle fut mise plus en harmonie avec le principe monarchique; en même temps, Buonaparte se fit déférer la présidence de la république qui, dès-lors, prit le titre de république italienne.

26 janvier 1802.

Première atteinte portée à la constitution.

Malgré le rôle passif auquel la constitution de l'an VIII avoit condamné le Corps Législatif en France, il s'y étoit formé une opposition qui, condamnée au silence, n'avoit d'autre moyen de se manifester qu'en contrariant les vues du gouvernement, par des votes au scrutin secret; mais une autre opposition qui se déclara au Tribunat, irrita beaucoup Buonaparte, en attaquant ouvertement ses projets de loi. Le moment étoit venu où un cinquième des membres de ces deux corps devoit en sortir; mais la constitution, en ordonnant ce renouvellement partiel, s'étoit tue sur le mode de l'opérer, ou plutôt elle avoit supposé que le sort désigneroit les sortans. Cette lacune fournit, à Buonaparte, un prétexte pour se débarrasser de ceux dont la présence le gênoit. Un décret du Sénat Conservateur, connu sous la dénomination de *premier sénatus-consulte organique de la constitution françoise, du 22 ventôse an X*, élimina 20 tribuns et 60 législateurs, et choisit leurs successeurs dans les listes formées par les départemens. Ayant ainsi découvert le parti qu'il pourroit tirer d'une institution que le métaphysicien Sieyes avoit imaginée pour balancer l'autorité du gou-

13 mars 1802.

vernement, il se servit dès-lors du Sénat pour sanctionner ses usurpations.

Indépendance du Valais. 3 avril 1802.

Une note de l'ambassadeur de France en Suisse déclara que dorénavant le Valais formeroit une république indépendante. Les habitans n'avoient pas demandé cette faveur : elle leur fut accordée parce que Buonaparte vouloit se rendre maître du Simplon, et préparer la réunion de ce pays à la France.

Rappel des émigrés. 26 avril.

Le deuxième sénatus-consulte organique, du 6 flor. an X, accorda une amnistie générale aux émigrés qui rentreroient dans l'espace de trois mois, et prêteroient le serment de fidélité. On leur rendit leurs biens non vendus, excepté les forêts. Mille individus en tout furent exceptés de cet acte de justice, qui affermit l'autorité de Buonaparte, en lui conciliant l'opinion publique.

Légion d'Honneur. 19 mai.

Immédiatement après, Buonaparte soumit au Corps Législatif et au Tribunat, un projet pour l'érection d'une Légion d'Honneur. Les esprits étoient si peu préparés à cette proposition, et elle contrarioit tellement les idées republicaines, qui dominoient encore dans ces deux corps, qu'elle n'y passa qu'avec une très-foible majorité, et que le premier consul jugea à propos d'en ajourner l'exécution.

Rétablissement de la traite des noirs. 20 mai.

Sur une autre proposition des consuls, une loi rendue le 30 floréal an X, maintint l'esclavage dans les colonies restituées à la France, par le traité d'Amiens, et dans les colonies françoises situées au-delà du cap de Bonne-Espérance, et autorisa la traite des Noirs.

Expédition à St.-Domingue. 5 février.

Par les termes de cette loi, l'esclavage ne fut pas réintroduit à Saint-Domingue. Cette colonie étoit au pouvoir des nègres qui, après avoir massacré les blancs et commis des horreurs qui surpassent encore celles de la révolution françoise, s'étoient mis en état d'indépendance. Après les préliminaires de Londres, Buonaparte avoit envoyé, dans cette île, une flotte ayant à bord des troupes de débarquement, commandées par son beau-frère, le général Leclerc. Arrivés à Saint-Domingue, les François s'emparèrent de la

ville du Cap et de plusieurs autres points. Toussaint-Louverture, chef des nègres, fit sa soumission; mais le général Leclerc l'ayant fait arrêter quelque temps après, sous prétexte d'une conspiration, et conduire en France où il mourut, les nègres se révoltèrent de nouveau sous la conduite de Christophe, et cette colonie précieuse fut perdue pour la France.

1er mai 1802.

6 juin.

Buonaparte; consul à vie. 6 mai 1802.

Après la signature de la paix d'Amiens, le Tribunat *épuré* émit le vœu pour qu'un gage de la reconnoissance nationale fût offert à Buonaparte. Le Sénat Conservateur le nomma alors premier consul pour dix ans après l'expiration des dix premières années. Lorsque ce sénatus-consulte lui fut apporté, il ne put cacher son dépit; et, pour ne pas être forcé d'accepter une faveur qu'il dédaignoit, il demanda que le choix du Sénat fût soumis à la sanction du peuple. Les deux autres consuls, (et ce fut dans cette unique occasion qu'ils agirent par eux-mêmes) prirent un arrêté pour consulter la nation, non sur le sénatus-consulte, mais sur la question de savoir si Buonaparte seroit consul *sa vie durant*. Sur 3,577,579 citoyens, formant les assemblées primaires, 3,568,885 votèrent par écrit ou *tacitement* (c'est-à-dire en ne paroissant pas aux assemblées) pour le consulat à vie: 8,494 seulement se prononcèrent contre. En conséquence, le Sénat proclama Buonaparte premier consul à vie.

8 mai.

10 mai.

2 août.

Changement de la constitution. 4 août.

Deux jours après, *le troisième sénatus-consulte organique, du* 16 *thermidor an X*, rapprocha le gouvernement encore davantage de la forme monarchique, en accordant au premier consul une grande influence dans les assemblées électorales, avec le pouvoir de ratifier les traités, de faire grâce, de nommer des sénateurs sans présentation, de désigner les présidens des assemblées électorales, d'adjoindre des membres à ces corps, enfin de proclamer son successeur. Le Tribunat fut réduit à 50 membres.

Réunion d'Elbe, du Piémont et de Parme. 26 août.

Trois réunions furent prononcées ou préparées dans le cours de l'année 1802. Un premier sénatus-consulte déclara celle de l'île d'Elbe, sur laquelle les rois de Na-

ples et d'Etrurie avoient cédé leurs droits ; un second réunit le Piémont, que la France occupoit depuis le 9 décembre 1798. Enfin, Ferdinand, duc de Parme, étant mort, la France prit possession de ses états comme lui étant dévolus en vertu du traité de Madrid[1], du 21 mars 1801. Ces acquisitions se firent en vertu du principe avoué par Buonaparte, qu'en politique il est permis de faire tout ce que les traités n'interdisent pas expressément.

11 sept. 1802.

9 octobre.

Acte de médiation de la Suisse.

La paix de Campo-Formio avoit reconnu, à la Suisse, le droit de se donner une constitution, et Aloys Reding, se trouvant à Paris dans les derniers jours de 1801, avoit obtenu l'assentiment du premier consul au rétablissement de la démocratie dans les petits cantons. Dès-lors les partis, long-temps opprimés par la force, se relevèrent, et la Suisse éprouva, dans son régime, une suite de révolutions qui firent alternativement triompher les unitaires et les fédéralistes. Enfin, on soumit à l'approbation de la nation, une nouvelle constitution unitaire : elle fut acceptée par 72,453 citoyens actifs, et rejetée par 92,423 ; mais comme 167,172 individus, ayant droit de voter, avoient dédaigné de l'exercer, le sénat helvétique n'eut pas de honte de compter tous les absens parmi les acceptans, et la nouvelle constitution fut introduite comme étant munie de la sanction du peuple. Buonaparte avoit fait entendre aux Suisses qu'il s'attendoit à ce qu'ils demandassent à être réunis à la France ; mais, comme le gouvernement helvétique fit semblant de ne pas avoir compris cette invitation, Buonaparte retira ses troupes de la Suisse. Ce fut le signal de la guerre civile ; les cantons démocratiques, assemblés à Schwitz, rétablirent l'ancienne confédération : la plupart des anciens cantons y accédèrent. Le gouvernement central n'ayant d'autre appui que les

3 juillet.

20 juillet.

[1] Ces états, administrés dès lors pour le compte de Buonaparte, ne furent réunis à la France que par le sénatus-consulte du 24 mai 1808.

nouveaux cantons, et se voyant attaqué même dans sa
21 oct. 1802. résidence, réclama l'assistance du premier consul. Une armée françoise, commandée par Ney, entra en Suisse, et rétablit un gouvernement qui, dans les derniers temps, avoit mérité la haine des hommes de bien. Buonaparte s'érigea en médiateur entre les partis,
19 février 1803. et appela à Paris une Consulte helvétique. Ce fut là qu'il proclama la constitution de la Suisse, qui est connue sous le nom d'*Acte de médiation*. La Suisse devint une république fédérative, composée de 19 cantons souverains; chacun reçut sa constitution plus ou moins démocratique; l'égalité des citoyens faisoit la base de toutes. Annuellement, une diète devoit s'assembler alternativement dans une des six principales villes de la Suisse, sous la présidence du landamman de la fédération. Pour premier landamman, Buonaparte nomma M. Louis d'Affry.

Médiation de la France dans les affaires d'Allemagne.

Buonaparte joua un rôle brillant dans la négociation pour les indemnités des princes qui avoient perdu une partie ou la totalité de leurs possessions, par la cession de la rive gauche du Rhin. Ce fut lui qui, d'accord avec l'empereur Alexandre, décida principalement cette affaire importante. Le système sur lequel la Russie et la France, en exécution de la convention du 10 octobre 1810, se concertèrent par un nouveau
3 juin 1802. traité, signé à Paris, avoit un triple objet: 1.° Augmenter la prépondérance relative de la Prusse en Empire; 2.° diminuer celle de l'Autriche; 3.° favoriser, par des motifs de politique ou d'affection, quelques princes d'Allemagne. Pour diminuer la prépondérance de l'Autriche qui, pour elle-même, n'avoit aucune indemnité à réclamer, ayant reçu la sienne en Italie, il falloit 1.° diminuer sa considération en lui laissant peu d'influence sur le sort de la négociation: 2.° revenir sur les articles secrets de la paix de Lunéville, qui assuroient, au grand-duc de Toscane, une indemnité entière sur l'Inn et en Souabe; 3.° supprimer les principautés ecclésiastiques, toujours dévouées à l'Autriche, et en augmentant le nombre des

suffrages de princes héréditaires à la diète, donner la majorité au parti protestant.

Sans entrer dans le détail des négociations [1], nous indiquerons ici la série des traités que la France conclut à cette occasion et celle des actes diplomatiques qui en émanèrent; nous suivrons l'ordre chronologique.

1°. Traité avec l'électeur de Bavière, promettant à ce prince l'intégrité de ses possessions sur la rive droite du Rhin et une indemnité pour les autres, sans la déterminer; — 24 août 1801.

2°. Traité avec la Prusse, réglant son indemnité et celle de la maison d'Orange; — 23 mai 1802.

3°. Second traité avec la Bavière, réglant l'indemnité de l'électeur; — 23 mai.

4°. Traité avec la Russie pour se concerter sur un plan à présenter à la diète de l'Empire. Il faut observer que l'empereur Alexandre ne ratifia ce traité qu'en réservant expressément une indemnisation pour le roi de Sardaigne; — 5 juin.

5°. Traité avec le duc de Wurtemberg, réglant l'indemnité de ce prince; — 20 juin.

6°. Déclaration de la France et de la Russie, comme puissances médiatrices, faite à la diète de l'Empire, en leur présentant un plan d'indemnité; — 18 août.

7°. L'Autriche ayant fait occuper la ville de Passau que le traité de Lunéville donnoit au grand-duc de Toscane, mais que le plan d'indemnités des médiateurs adjugeoit à l'électeur de Bavière, la France, la Prusse et la Bavière signèrent une convention en forme de déclaration, garantissant à l'électeur la possession de cette ville et des indemnités qui lui avoient été promises; — 5 septembre.

8°. Déclaration de la France et de la Russie remise à la députation de l'Empire avec un plan ratifié d'indemnités; — 8 octobre.

[1] L'histoire de ces négociations, autant qu'elles sont connues, se trouve dans le vol. VI de l'*Histoire des traités de paix*, refondue par SCHOELL.

15 nov. 1802. 9°. Autre déclaration des mêmes avec un troisième plan ;

26 décembre. 10°. Convention de Paris avec l'Autriche, par laquelle celle-ci accepte un complément d'indemnité

25 février 1803. pour le grand-duc de Toscane, de beaucoup inférieur à l'indemnité que le traité de Lunéville lui avoit assurée.

Cette convention ayant écarté le principal obstacle qu'éprouvoit la négociation de Ratisbonne, la députation prit une conclusion principale connue sous le nom de Recès de la Députation, par lequel l'arrangement des indemnités fut terminé.

Renouvellement de la guerre avec l'Angleterre.

La guerre entre la France et la Grande-Bretagne se renouvela en 1803. L'opinion publique s'étoit déclarée en Angleterre contre la paix d'Amiens, peu favorable à cette puissance en proportion des sacrifices qu'elle avoit faits. Les ministres se repentoient d'avoir consenti à la restitution de Malte et du cap de Bonne-Espérance ; ils retardèrent celle de Malte, sous prétexte que les garanties réservées n'avoient pas été

10 mai. accordées sans restriction. Les actes arbitraires et violens que Buonaparte s'étoit permis depuis la pacification, et surtout la réunion du Piémont, fournirent un second prétexte pour ne pas évacuer une île si importante par sa position. Après une négociation fort animée, la Grande-Bretagne offrit de rendre Malte à ses habitans et de la reconnoître comme état indépendant, mais au bout de dix ans seulement, et à condition que le roi de Naples lui céderoit Lampedouse. Les troupes

16 mai. françoises devoient évacuer la république batave et la Suisse : à ce prix, l'Angleterre reconnoissoit les républiques italienne et ligurienne et le roi d'Etrurie ; celui de Sardaigne devoit recevoir une provision territoriale convenable en Italie. Le premier consul ayant rejeté cet ultimatum, la guerre fut déclarée, et Buonaparte viola le droit des gens, en faisant arrêter et détenir, comme otages, tous les Anglois voyageant en France.

Vente de la Louisiane.

Par le traité de Saint-Ildefonse, du 1er octobre 1800,

Charles IV, roi d'Espagne, avoit cédé la Louisiane à la France. Lorsque cette nouvelle arriva en Amérique, elle répandit la consternation dans la république des Etats-Unis. Le président Jefferson ne parvint qu'avec peine à suspendre la résolution de s'opposer à force armée à l'entrée des François dans un pays où le Mississipi à son embouchure. Le parti qui avoit pour système une alliance intime de l'union avec l'Angleterre, et auquel n'appartenoit pas le président, fut sur le point de prendre le dessus. Dans cet état des choses, Buonaparte qui prévoyoit que, soit les Anglois, soit les Américains, l'empêcheroient de prendre possession de la Louisiane, la vendit aux Etats-Unis d'Amérique pour la somme de 60 millions de francs. Le traité qui régla cette cession fut signé à Paris.

30 avril 1803.

Occupation du pays d'Hanôvre.

Une armée françoise rassemblée dans la république batave, sous les ordres du général Mortier, se mit en marche, immédiatement après la déclaration de guerre, pour occuper l'électorat d'Hanôvre, patrimoine du roi de la Grande-Bretagne. La régence du pays conclut à Suhlingen une capitulation, en vertu de laquelle l'armée nationale se retira derrière l'Elbe, et le pays se chargea de l'entretien et de la solde des troupes françoises. Celles-ci occupèrent aussi Cuxhaven et Retzebutel, appartenant à la ville de Hambourg. L'empire germanique, qui avoit éprouvé l'humiliation de voir ses intérêts réglés par deux puissances étrangères, ne protesta pas même contre cette violation de son territoire. Buonaparte, trompé dans l'espoir de rendre le cabinet de Londres plus souple, annulla la capitulation de Suhlingen, et ordonna à Mortier d'attaquer le comte de Walmoden, qui commandoit l'armée hanovrienne; mais celle-ci mit bas les armes, par suite d'une convention qui fut signée à Artlenberg. Depuis ce moment les Anglois bloquèrent les bouches de l'Elbe et du Weser.

3 juin.

14 juin.

5 juillet.

La Hollande est entraînée dans la guerre.

L'Angleterre avoit généreusement offert de reconnoître la neutralité de la Hollande, si elle pouvoit obtenir que les troupes françoises évacuassent son terri-

toire. Cette démarche eut pour la république un résultat désastreux : Buonaparte lui imposa l'obligation d'entretenir un corps de 34,000 hommes, tant François que Bataves, ainsi que cinq vaisseaux de guerre et cinq frégates, avec le nombre de bâtimens de transport et de chaloupes canonnières nécessaires pour porter en Angleterre 61,000 hommes et 4,000 chevaux [1].

Des troupes françoises occupent de nouveau le royaume de Naples.

Après la conclusion de la paix avec l'empereur de Russie, le 8 octobre 1801, Buonaparte avoit retiré ses troupes du royaume de Naples ; mais, par une interprétation forcée du traité de Florence, du 28 mars 1801, il prétendit être en droit de les y faire entrer toutes les fois qu'il seroit en guerre avec l'Angleterre. Ferdinand IV fut obligé de céder à la violence ; et, par suite d'un arrangement convenu avec le général Saint-Cyr, les François occupèrent de nouveau les Abruzzes.

25 juin 1803.

L'Espagne fournit de l'argent à Buonaparte.

La perte de la Trinité et la vente de la Louisiane aux Etats-Unis d'Amérique avoient mis beaucoup de froid entre la cour de Madrid et Buonaparte ; déjà il s'assembloit près de Bayonne, sous les ordres du général Augereau, une armée qui menaçoit l'Espagne : celle-ci parvint enfin à détourner l'orage ; et, comme il lui importoit d'éviter la guerre avec l'Angleterre, et que, d'un autre côté, Buonaparte avoit plus besoin d'argent que de vaisseaux, surtout vu le genre de guerre qu'il se proposoit de faire à l'Angleterre, il fut convenu, par un traité secret signé à Madrid, que Charles IV remplaceroit par des piastres les secours qu'il devoit fournir en nature. La quotité de ces subsides n'est pas officiellement connue. L'espoir de ce monarque d'échapper à la guerre fut cruellement trompé ; il y fut entraîné vers la fin de l'année suivante.

50 octobre.

Le Portugal achète sa neutralité.

Le Portugal aussi acheta sa neutralité par une convention que le général Lannes, ministre de Buonaparte à Lisbonne, et don Manuel Pinto signèrent, et dont le contenu n'est pas connu avec certitude.

[1] Cette convention a été publiée, pour la première fois, dans l'*Histoire des traités de paix*, refondue par SCHOELL, vol. IX, pag. 354.

Depuis la rupture de la paix d'Amiens jusqu'à la seconde guerre d'Autriche, Buonaparte s'occupa du projet d'un débarquement en Angleterre, pour lequel il fit des préparatifs immenses. Une armée nombreuse, nommée armée d'Angleterre, étoit rassemblée sur les côtes, des flottilles destinées à couvrir le transport des troupes, étoient préparées. En Angleterre on prit des mesures sérieuses de défense, en mettant sur pied jusqu'à 180,000 hommes de troupes réglées. Les amiraux anglois harcelèrent souvent les bateaux françois et bombardèrent les villes situées sur les côtes; mais il n'y eut pas d'événement important de ce côté-là.

Projet de descente en Angleterre.

Sainte-Lucie, Saint-Pierre, Miquelon et Tabago, ainsi que les colonies hollandoises de Démérary, Essequebo et Berbice, tombèrent au pouvoir des Anglois dans le commencement de l'année 1803. Le général Rochambeau, successeur de Leclerc, conclut une capitulation de Saint-Domingue avec Dessalines, chef nègre, pour évacuer la ville du Cap; mais l'amiral anglois Duckworth la bloquoit par mer, et il se vit obligé de se rendre avec son armée, qui fut transportée en Angleterre. Dessalines, débarrassé ainsi des François, proclama l'indépendance de Saint-Domingue ou de l'île Haïti, dont il prit le gouvernement sous le titre de gouverneur-général à vie.

Campagne de 1803 par mer.

19 nov. 1803.

30 novembre.

Cependant le plan de Buonaparte de se débarrasser de toutes les formes qui gênoient son ambition approchoit de sa maturité. Trois partis divisoient la France: les royalistes, les républicains par système et les jacobins. Les deux premiers espéroient toujours, l'un, que Buonaparte rappelleroit les Bourbons; l'autre, que le moment viendroit où son despotisme seroit remplacé par une véritable liberté. Le général Moreau étoit regardé comme le chef de ce parti, si toutefois son caractère le rendoit propre à jouer un rôle actif dans les affaires publiques. Buonaparte qui ne vouloit ni du Roi ni de la république, se persuada qu'il ne pouvoit parvenir à son but qu'en s'attachant le parti des jacobins. Il sentit qu'il falloit leur donner un gage qui leur ins-

Procès du général Moreau.

pirât de la confiance : c'étoit de se brouiller à jamais avec les deux partis qu'ils détestoient également.

Buonaparte résolut de perdre Moreau, dont il redoutoit les principes, et dont la gloire l'offusquoit. Par un tissu d'intrigues et d'espionnages, la police attira en France Pichegru, Georges Cadoudal et d'autres chefs des royalistes, en leur faisant croire que le moment étoit venu de rétablir la royauté, et que Moreau se mettroit à la tête de cette entreprise. Pichegru vit deux fois son ancien ami; celui-ci refusa de prendre part à un complot contre le gouvernement : mais il lui répugnoit de trahir un homme estimable que Buonaparte haïssoit, et qu'il avoit nominalement excepté de l'amnistie. Son silence suffit pour qu'on l'enveloppât dans une prétendue conspiration dont les tribunaux retentirent. Pichegru fut étranglé en prison; l'innocence de Moreau parut au grand jour. Néanmoins Buonaparte exigea sa mort. Par une espèce de transaction les juges consentirent à le condamner à deux années de prison; mais la fermentation que ce procès avoit causée dans le peuple et les armées donna à Buonaparte la conviction que le séjour de son ennemi, même dans une prison, pourroit lui devenir dangereux, et il fut bien aise que Moreau préférât un exil volontaire. Ce grand général, le plus pur de tous les républicains, se rendit en Amérique.

Assassinat du duc d'Enghien.

Le procès de Moreau indigna les républicains. Mais il fallut un second crime pour que Buonaparte devînt un objet d'exécration pour les royalistes et pour tout homme ayant du sentiment. Il avoit fait auprès de Louis XVIII et des princes de sa maison une démarche pour obtenir leur renonciation au trône de France contre un établissement qu'il leur offroit sur les côtes de Barbarie. Les Bourbons répondirent à une proposition si extraordinaire avec dignité et modération. L'un d'eux, le duc d'Enghien, vivoit tranquillement au château d'Ettenheim, en Souabe. Sans égard pour
15 mars 1804. le droit des gens, Buonaparte, violant le territoire de l'électeur de Bade et du corps germanique, fit enlever

de force ce jeune prince. On le traîna à Vincennes, où une commission le jugea, le déclara conspirateur, et le fit fusiller. Murat, beau-frère de Buonaparte, et le général Hullin furent les principaux instrumens de ce forfait. L'empereur François, Alexandre et le roi de Suède protestèrent hautement contre l'outrage fait à l'Empire germanique. La plupart des princes d'Allemagne interdirent aux émigrés françois un plus long séjour dans leurs Etats : l'Autriche et la Prusse seules leur accordèrent un asile [1]. 21 mars 1814.

Ce dernier crime servit d'échelon à Buonaparte pour monter sur le trône. La France n'étoit pas encore revenue de la stupeur où le meurtre juridique d'un Bourbon l'avoit plongée, lorsque le Sénat Conservateur, qui déjà avoit appris que, pour plaire à Buonaparte, il ne falloit pas attendre qu'il fît connoître ses désirs, lui remit une adresse pour l'inviter à accomplir les institutions nécessaires à la tranquillité de l'Etat. Au signal compris par la flatterie, plusieurs corps de l'Etat s'empressèrent d'émettre le vœu que le pouvoir dont Buonaparte étoit revêtu lui fût déféré à titre d'hérédité. On laissa à l'opinion politique un mois pour se préparer à ce qui devoit arriver. Ce fut alors que le premier consul, répondant à l'adresse du Sénat, invita ce corps à s'expliquer plus clairement. Le Tribunat se donna le mérite de prévenir cette explication en votant le rétablissement de la monarchie héréditaire en faveur de Napoléon Buonaparte et de sa famille. Le Sénat ne voulut pas rester en arrière; il accéda à ce vœu, et un sénatus-consulte organique déclara Napoléon Buonaparte empereur des François, lui déférant la dignité impériale héréditaire pour lui et ses fils légitimes ou adoptifs, à l'exclusion des filles; et à défaut de mâles, à ses frères Joseph et Louis, et à leurs descen-

Buonaparte est proclamé empereur des François.

27 mars.

25 avril.

30 avril.

4 mai.

18 mai.

[1] Après la mort du prince de Hardenberg, on pourra dire, sans s'exposer au reproche de flatterie, qu'il existe encore plus d'un émigré françois qui parle avec reconnoissance de la bienveillance que tous les malheureux éprouvoient de la part du ministre qui gouvernoit alors les provinces de Franconie pour le roi de Prusse.

dans masculins. Le même sénatus-consulte fit plusieurs changemens importans dans la constitution, pour la rendre parfaitement monarchique. Buonaparte accepta la dignité qui lui étoit déférée; seulement il demanda que la nation fût consultée sur la question de l'hérédité.

Couronnement de Buonaparte.

2 déc. 1804.

Voulant sanctionner l'usurpation aux yeux du vulgaire, il engagea le Souverain Pontife à se rendre à Paris pour le sacrer. Cette cérémonie eut lieu à l'église de Notre-Dame; Buonaparte se mit lui-même la couronne sur la tête, après quoi il la posa sur celle de son épouse. En ouvrant, quelques semaines après, la session du Corps Législatif, il déclara solennellement que, satisfait de sa grandeur, il ne feroit plus de réunion à l'Empire.

Nouvelle brouillerie avec la Russie.

L'attentat du 21 mars fut suivi d'un échange de notes très-violentes entre le chargé d'affaires de Russie à Paris et le ministre de Buonaparte. A l'indignation que cet événement avoit inspirée à Alexandre, et que le ton régnant dans les notes françoises ne pouvoit pas diminuer, se joignit le mécontentement de la non exécution de plusieurs conditions convenues par le traité du 10 octobre 1801. Alexandre demanda que les troupes françoises sortissent du royaume de Naples; que Buonaparte se concertât avec lui sur les bases d'après lesquelles les affaires d'Italie seroient réglées; qu'il indemnisât sans délai le roi de Sardaigne, et qu'il évacuât le pays d'Hanovre. Buonaparte ne répondit que par des récriminations, et les deux cours rappélèrent leurs chargés d'affaires. L'empereur n'avoit pas attendu ce moment pour s'occuper des moyens de mettre des bornes à l'ambition de Buonaparte. Par des déclarations échangées entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin, il fut convenu qu'on ne permettroit pas que les troupes françoises en Allemagne dépassassent la frontière du pays d'Hanovre, et que si cela arrivoit, chacune des deux cours emploieroit 40,000 hommes pour réprimer une telle tentative. La déclaration prussienne ajouta cependant qu'il n'étoit

27 juillet.

5 et 24 mai.

pas question des pays situés à l'occident du Weser. Non content d'avoir pourvu ainsi à la sûreté du nord de l'Allemagne, l'empereur Alexandre projeta sur-le-champ un concert avec l'Autriche, dans le but d'opposer une digue aux usurpations françoises. Des déclarations en guise de convention furent échangées entre ces deux cours avant la fin de l'année, et elles convinrent de mettre sur pied 350,000 hommes destinés à ce but. 6 nov. 1804.

Ainsi qu'en 1803, la guerre maritime se borna à des démonstrations et à des préparatifs immenses de la part de Buonaparte, et à des tentatives de Sidney-Smith pour empêcher la réunion des bâtimens françois, ou pour brûler les ports de France. Les Anglois s'emparèrent de la colonie hollandoise de Surinan, et commencèrent, vers la fin de l'année, les hostilités contre l'Espagne. Campagne maritime de 1804. 4 mai.

Les premiers six mois de l'année 1805 furent marqués par de nouvelles usurpations de Buonaparte en Italie. Nouvelles usurpations de Buonrparte en Italie.

1°. Une Consulte d'Etat de la république italienne, appelée à Paris, proclama Napoléon Buonaparte roi d'Italie, et il fut statué qu'il remettroit cette couronne à un de ses fils légitimes ou adoptifs, après que les troupes étrangères auroient évacué le royaume de Naples (où il n'y avoit d'étranger que les troupes françoises), les Sept-îles et l'île de Malte, et que dès-lors les couronnes de France et d'Italie ne seroient plus réunies sur la même tête. Buonaparte se rendit à Milan, et s'y couronna avec la couronne de fer des empereurs d'Allemagne, rois d'Italie. Eugène Beauharnais, son beau-fils, fut nommé vice-roi; 18 mars 1805. 26 mai. 8 juin.

2°. Il conféra la principauté de Piombino, à titre de fief héréditaire de l'empire françois, à Elisa Bacciochi, sa sœur, et à ses descendans mâles. Ainsi s'acheva la spoliation de la maison de Buoncompagni à laquelle ce petit Etat appartenoit avec la plus grande partie de l'île d'Elbe. Le roi de Naples en avoit cédé la suzeraineté par le traité du 28 mars 1801; mais il n'avoit pu en céder la propriété; 25 mai.

25 mai 1805. 3°. Le sénat et le peuple de la république ligurienne demandèrent volontairement, comme on disoit, la réunion de cette république à l'empire françois. La requête fut accueillie et le territoire de la république divisé en trois départemens;

4 juin.

4 et 14 juin. 4°. La république de Lucques demanda à Buonaparte une nouvelle constitution et un prince de sa maison. Par un statut constitutionnel, cette république fut érigée en principauté, sous la protection de la France, et conférée, à titre héréditaire, à Félix Bacciochi et à son épouse Elisa Buonaparte;

23 juin.

5°. Les Etats de Parme sembloient réservés pour être donnés en dédommagement au roi de Sardaigne, avec le territoire de Gênes; mais Buonaparte, se voyant brouillé avec l'empereur Alexandre, les fit organiser sur le pied françois.

21 juillet.

Troisième coalition contre la France.

Il étoit impossible que les monarques de l'Europe ne se réunissent pas contre un conquérant qui prétendoit appliquer en politique cette maxime du droit civil, qui permet de faire tout ce que les lois ne défendent pas. Déjà nous avons vu que la Russie et l'Autriche s'étoient concertées pour mettre des bornes à ces usurpations; mais ce fut Guillaume Pitt, rentré au ministère anglois au mois de mai 1804, qui conçut le plan de la troisième coalition. Dédaignant les petits moyens que le ministère précédent avoit employés pour faire du mal à la France, il conçut l'idée d'une grande ligue européenne tendante à soustraire à la domination de Buonaparte les contrées subjuguées par la France depuis 1792, et à réduire cet état à ses anciennes limites; à faire à l'égard des territoires qu'on enlèveroit à la France, des arrangemens au moyen desquels ils pussent former une barrière contre les projets d'agrandissement futurs de cette puissance; enfin à introduire en Europe un système général de droit public [1]. En un mot, ce plan est le même que celui

[1] Ce plan fut communiqué, le 19 juin 1805, au gouvernement russe par une note angloise. Cette pièce, d'une authenticité incon-

que dix ans plus tard la grande alliance exécuta, toutefois en y apportant le correctif sans lequel elle n'auroit fait que bâtir sur le sable, savoir : le rétablissement de la légitimité. Si en 1805 ce plan manqua, c'est qu'il étoit calculé sur la participation de la Prusse, comme condition irrémissible ; on n'y renonça pas lorsque cette puissance eut déclaré qu'elle vouloit conserver sa neutralité.

Nous allons indiquer, dans l'ordre chronologique, les traités par lesquels la troisième coalition fut ébauchée et formée.

1°. Traité en forme de déclaration, échangé entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne : elles s'engagèrent à mettre sur pied, savoir : la Russie, 115,000 hommes, et l'Autriche 235,000, à l'effet, non d'opérer une contre-révolution en France, mais d'empêcher d'ultérieures usurpations de Buonaparte, et d'obtenir le rétablissement du roi de Sardaigne, du grand-duc de Toscane et de l'héritier de la maison d'Est, dans leurs propriétés en Italie, ou de leur y former d'autres établissemens ; 6 nov. 1804.

2°. Convention de Stockholm entre la Grande-Bretagne et la Suède, ayant pour objet de mettre en état celle-ci de pourvoir à la défense de Stralsund, et l'Angleterre de former un corps hanovrien en Poméranie ; 3 décembre.

3°. Traité d'alliance offensive entre la Russie et la Suède. On n'en connoît pas le texte, mais on sait que le débarquement d'un corps russe en Poméranie y fut arrêté, et qu'on promit au roi de Suède le commandement de ce corps, réuni aux 12,000 hommes qu'il y fit transporter. Il est probable que, par ce traité, Gustave-Adolphe accéda aussi à la convention du 6 novembre 1804; mais qu'il le fit en exprimant ses regrets de ce qu'on eût renoncé au projet de rétablir en France le trône légitime [1]; 14 janvier 1805.

testable, a été publiée par M. Schœll dans le vol. VII de son *Recueil de pièces officielles*. Elle ne se trouve pas ailleurs.

[1] Voyez dans l'*Histoire des traités*, refondue, vol. VII, p. 325, comment ce prince exprime ses regrets à ce sujet.

11 avril 1805. 4°. Traité de concert de Saint-Pétersbourg entre la Russie et la Grande-Bretagne, ayant pour objet de former une ligue qui puisse mettre 500,000 hommes sur pied, indépendamment des forces que la Grande-Bretagne fournira, à l'effet de faire évacuer le pays d'Hanovre, de rendre leur indépendance aux républiques de Hollande et de Suisse, de rétablir le roi de Sardaigne, de faire évacuer l'Italie par les François et d'établir en Europe un ordre de choses qui offre une barrière à des usurpations futures. Des articles additionnels furent ajoutés les 10 mai et 24 juillet;

9 août. 5°. Déclarations échangées à Saint-Pétersbourg entre l'Autriche et la Grande-Bretagne et la Russie, tenant lieu d'une convention, par laquelle l'Autriche accéde au traité de concert du 11 avril;

31 août. 6°. Convention de Helsingborg entre la Grande-Bretagne et la Suède, en extension de celle du 5 décembre 1804;

3 octobre. 7°. Traité de Beskaskog entre les mêmes puissances, par lequel le roi de Suède entra dans la coalition.

Mission de M. de Novosilzoff. On étoit convenu, par le traité de concert, du 11 avril, que l'empereur Alexandre feroit encore une tentative auprès de Buonaparte pour l'amener à un arrangement qui pût prévenir la guerre. M. de Novosilzoff, un des ministres de Russie, fut envoyé à Paris. Arrivé à Berlin, il reçut les passeports que le cabinet de Prusse avoit demandés pour lui à Paris; mais il y reçut aussi de Saint-Pétersbourg l'ordre de ne pas continuer sa route. La réunion de la république Ligurienne, au moment où l'on faisoit à Buonaparte des propositions conciliantes, parurent un outrage trop grave à l'empereur pour continuer la négociation. La guerre fut résolue.

11 juillet.

Campagne de 1805 contre l'Autriche. Les préparatifs pour la descente en Angleterre avoient été poussés, depuis quelque temps, avec une vigueur extraordinaire; tout annonçoit que Buonaparte alloit tenter cette entreprise périlleuse; déjà même une partie des troupes étoit embarquée, lorsqu'inopinément le camp de Boulogne fut levé et l'armée dirigée

27 août.

vers le Rhin qu'elle passa un mois après. L'Autriche avoit mis sur pied trois armées, l'archiduc Charles commandoit celle d'Italie où, d'après le plan arrêté, devoient se porter les coups désisifs. Une seconde armée sous les ordres de l'archiduc Jean étoit en Tyrol pour maintenir la communication avec la troisième, sur l'Inn, que commandoit pour la forme l'archiduc Ferdinand, cousin de l'empereur, mais de fait le général Mack. La première armée russe, sous les ordres de Koutousoff, étoit arrivée en Galicie, et continuoit sa marche en toute hâte; elle étoit suivie par celle de Michelson. Les troupes russes de la Dalmatie devoient opérer un débarquement en Italie. 25 sept. 1805.

L'armée de Mack passa l'Inn. On avoit compté sur la coopération de l'électeur de Bavière; mais ce prince qui se méfioit toujours de l'Autriche, abandonna la cause des alliés et se retira avec ses troupes en Franconie. Les électeurs de Wurtemberg et de Bade s'empressèrent de conclure des traités d'alliance avec Buonaparte, dès qu'il eut passé le Rhin. Ces traités furent signés à Ludwigsbourg et Ettingen. Le plan de Buonaparte visoit à couper l'armée de Mack, qui étoit entrée en Souabe, de celle de Koutousoff qui arrivoit par l'Autriche. Il y réussit en se permettant de violer le territoire prussien. Marmont, qui étoit venu par Mayence, et Bernadotte qui avoit conduit en Franconie l'armée d'Hanovre, et auquel s'étoient réunis les Bavarois, traversèrent le pays d'Anspach et vinrent ainsi sur les derrières de l'armée autrichienne. Dès ce moment il y eut presque journellement des combats à l'avantage des François. Plusieurs divisions autrichiennes furent obligées de mettre bas les armes. Mack qui s'étoit jeté dans Ulm, perdit entièrement la tête et signa une capitulation par laquelle il promit de se rendre si dans huit jours il ne lui arrivoit pas de secours: il n'attendit pas ce délai; mais par suite d'une seconde capitulation, il se rendit sur-le-champ avec plus de 25,000 hommes. 8 septembre. 4, 10 octobre. 6 octobre. 17 octobre. 19 octobre.

L'armée de Mack étoit détruite excepté 6,000 hommes de cavalerie, avec lesquels l'archiduc Ferdi- Bataille d'Austerlitz.

nand se fraya un passage par la Franconie, et 20,000 avec lesquels Kienmayer s'étoit retiré jusqu'à Braunau
16 octobre 1805. où l'avant-garde de Koutousoff vint à sa rencontre. Ces
9 novembre. deux corps continuèrent leur retraite ; l'armée russe repassa près de Grein sur la rive gauche du Danube, et se dirigea vers la Moravie. Peu de jours après, Vienne,
13 novembre. la capitale de l'Autriche, tomba au pouvoir des François. Ils y passèrent le Danube et poursuivirent les Russes. Cependant le général Buxhœwden avec la se-
18 novembre. conde armée russe ayant joint à Olmütz celle de Koutousoff le jour même où l'empereur Alexandre arriva auprès des troupes, celles-ci se trouvèrent assez fortes pour ne pas continuer leur retraite. La bataille d'Aus-
2 décembre. terlitz que Buonaparte livra aux Austro-Russes décida la campagne en sa faveur.

Cependant, ce général se trouvoit dans une position qui pouvoit devenir dangereuse : lorsque l'archiduc Charles avoit vu que Buonaparte portoit ses principales forces sur le Danube, il avoit envoyé des secours à Mack, et avoit commencé à se retirer d'Italie pour se rapprocher du centre de la monarchie. Il effectua cette retraite en livrant plusieurs combats à Masséna, qui le poursuivoit. Arrivé près de Cilly, il opéra sa jonction avec l'archiduc Jean, qui s'étoit
27 novembre. retiré du Tyrol. Les armées réunies de ces deux princes formoient 80,000 hommes, avec lesquels ils approchoient de Vienne, pendant que les Hongrois se levoient en masse pour défendre leur souverain. Le lendemain de la bataille d'Austerlitz, l'armée russe avoit reçu un renfort de 12,000 hommes. Une armée, composée de Prussiens, de Saxons et de Hessois, étoit sur le point d'entrer en Franconie; et des corps de Prussiens, de Russes, de Suédois, d'Hanovriens et d'Anglois, en avoient formé une seconde dans le nord de l'Allemagne, prête à enhavir la Belgique; de plus, des Anglois et des Russes allèrent débarquer dans le royaume de Naples.

Paix de Presbourg. Ce fut dans un moment si critique, que le cabinet de Vienne signa, à Austerlitz, un armistice par lequel

il s'engagea à renvoyer l'armée russe et à congédier l'insurrection hongroise. Vingt jours après, la paix fut signée à Presbourg, entre l'Autriche et la France. La première reconnut toutes les usurpations que Buonaparte s'étoit permises, et lui céda, pour le royaume d'Italie, les anciens états de Venise avec la Dalmatie et l'Albanie vénitiennes, et pour ses alliés, les nouveaux rois de Bavière et de Wurtemberg et l'électeur de Bade, le Tyrol et toutes ses possessions héréditaires en Souabe. 26 déc. 1805.

Convention de Postdam entre la Russie et la Prusse.

La violation du territoire prussien en Franconie avoit excité la plus vive indignation à Berlin. Le roi résolut de venger, les armes à la main, l'outrage fait à sa dignité. Les troupes prussiennes occupèrent le pays d'Hanovre que les François venoient d'évacuer; il fut remis à son souverain légitime; un corps russe, pour lequel on avoit vainement, jusqu'alors, demandé le passage par la Silésie, obtint la permission de traverser cette province, pour joindre l'armée de Koutousoff. L'empereur Alexandre arriva lui-même à Berlin, ainsi que l'archiduc Antoine, grand-maître de l'ordre Teutonique. Il fut conclu, à Potsdam, une convention entre Alexandre et Frédéric-Guillaume III. Celui-ci entra dans la coalition, en se réservant une tentative préalable, pour faire accepter à Buonaparte des conditions extrêmement équitables. Si elles étoient rejetées, le roi promit d'entrer en campagne avec 180,000 hommes qui, en effet, furent mis en état de marcher au premier signal. Le comte de Haugwitz, envoyé à Vienne, pour porter à Buonaparte des paroles de paix, accompagnées d'une déclaration énergique, se mit dans la tête qu'il n'étoit pas conforme aux intérêts de la Prusse, qu'il se pressât de s'acquitter de sa commission : ainsi il attendit les événemens. Après l'armistice d'Austerlitz, il prit sur lui de changer le système de son gouvernement. Sans y avoir été autorisé d'aucune manière, il conclut avec Buonaparte, à Vienne, une alliance pour la garantie des états réciproques, pour ceux de la Porte et de la Bavière; la

26 octobre.

25 octobre.

3 novembre.

15 décembre.

Prusse céda la principauté d'Anspach à la Bavière ; celle de Neuchâtel à la France ; et celle de Clèves au prince d'Empire que Buonaparte désigneroit. En revanche, la Prusse devoit prendre possession de l'électorat d'Hanovre.

Convention de Vienne du 5 déc. 1805.

Lorsque le comte de Haugwitz arriva à Berlin avec ce traité, Frédéric-Guillaume voulut d'abord le désavouer ; mais le ministre lui ayant représenté le danger auquel il s'exposeroit, dans l'état où les choses se trouvoient, le monarque consentit, mais à regret, à ratifier le traité, pourvu qu'il y fût ajouté que l'occupation des provinces réciproquement cédées ne seroit annoncée que comme provisoire jusqu'à ce que le roi d'Angleterre eût souscrit, par la paix future, à la cession du pays d'Hanovre. C'est de cette manière que

27 janvier 1806.

la Prusse prit effectivement possession de l'électorat. Cependant, le comte de Haugwitz, qui s'étoit rendu à Paris, ne put faire agréer à Buonaparte la ratification modifiée. Il signa alors une seconde convention, par

15 février.

laquelle la Prusse s'engagea à déclarer définitivement l'occupation du pays d'Hanovre, et à fermer les fleuves du nord de l'Allemagne aux Anglois. Le roi de Prusse qui, déjà, avoit dissous ses armées, se vit dans le cas de ratifier cet arrangement.

Campagne maritime de 1805.

Buonaparte avoit fait des efforts prodigieux pour remonter la marine françoise. La flotte de Rochefort,

11 janv. 1805.

commandée par l'amiral Missiessi, trouva moyen de sortir du port ; elle alla lever des contributions dans les petites Antilles angloises ; porta des secours au général Ferrand, qui tenoit encore Santo Domingo, et

30 mars.

rentra sans accident à Rochefort. La flotte de Toulon, de 14 vaisseaux de ligne, commandée par l'amiral Villeneuve, et portant des troupes de débarquement sous les ordres de Lauriston qui probablement devoit

9 avril.

aller en Irlande, se rendit à Cadix, où elle se réunit à la flotte espagnole de Gravina. Les deux flottes combinées sortirent, le lendemain, de ce port, mais se séparèrent de nouveau ; celle de Villeneuve se rendit à la Martinique : mais averti de l'arrivée de Nelson à

à Barbade, Villeneuve se réunit de nouveau à Grasina, et la flotte retourna en Europe. Elle livra un combat honorable près du cap Finisterre, à l'amiral anglois Calder, et se rendit à la Corogne. Renforcée ensuite, et portée jusqu'à 35 vaisseaux de ligne, elle cingla vers Cadix. Elle fut bloquée dans ce port pendant quelque temps; mais Nelson, ayant pris le commandement en chef des flottes angloises, engagea, par une retraite simulée, les deux flottes à sortir. Il leur livra, à la hauteur du cap Trafalgar, une bataille qui lui coûta la vie, mais qui ruina les flottes combinées. Villeneuve fut fait prisonnier. Cette victoire assura à l'Angleterre l'empire des mers.

22 juillet 1805.

21 octobre.

Dynastie de Buonaparte à Naples.

Lorsque Buonaparte alloit se mettre en route pour marcher contre l'Autriche, il résolut de renforcer son armée d'Italie, par le corps qui occupoit une partie du royaume de Naples. Pour s'en faire un mérite aux yeux de Ferdinand IV, il conclut avec ce prince, à Paris, un traité, par lequel celui-ci, obtenant l'évacuation de ses états, promit de rester neutre. Il ne dépendoit pas de ce monarque d'accomplir sa promesse. Il entroit dans le plan des coalisés, que des armées russe et angloise débarquassent dans le royaume de Naples; l'une venoit de Corfou, l'autre de Malte. Ce plan fut exécuté, et les troupes étrangères furent reçues comme amies. Un décret de Napoléon, daté de Schœnbrunn [1], déclara que la dynastie des Bourbons de Naples avoit cessé de régner. Après la bataille d'Austerlitz, les Russes et les Anglois abandonnèrent l'Italie, et Ferdinand IV se trouva sans défense contre une armée françoise qui approchoit de sa capitale. Il s'embarqua pour la Sicile; les François entrèrent à Naples, et Joseph Buonaparte, frère de Napoléon, fut nommé roi des Deux-Siciles. Il ne put cependant soumettre que le royaume de Naples.

21 septembre.

20 novembre.

27 décembre.

25 janvier 1806.

30 mars.

Système fédératif de l'Empire françois.

Ceux-là se trompent probablement, qui croient

[1] Il est à remarquer cependant que le décret ne fut publié que le 26 janvier suivant, après l'entrée des François à Naples.

trouver dans la conduite de Buonaparte le développement successif d'un grand plan conçu d'avance, et sorti, pour ainsi dire, de sa tête comme Minerve de celle de Jupiter. Les circonstances, les succès de ses armes, la foiblesse des cabinets, firent naître une idée après l'autre. Ce fut en marchant contre les Russes qu'il reçut la nouvelle de la bataille de Trafalgar, qui venoit de détruire l'ouvrage de trois années, et anéantir l'espoir de réduire l'Angleterre en portant la guerre dans son sein. Son imagination enfanta alors le projet d'opposer colosse à colosse, et d'entourer la France d'états indépendans en apparence, mais soumis à la direction suprême du chef de l'Empire. Après la paix de Presbourg, il se rendit à Munich, où il adopta son beau-fils Eugène Beauharnais et le déclara son successeur au royaume d'Italie. En annonçant cette élévation

12 janvier 1806. au Sénat, il dit qu'il se réservoit de déterminer le lien qui devoit unir tous les états composant *le système fédératif de l'Empire François*. Ce fut la première fois qu'on entendit parler de ce système. Bientôt après

2 mars. il déclara que toute la presqu'île d'Italie faisoit partie du grand Empire. Enfin le statut constitutionnel de la

30 mars. famille impériale, qu'il publia à cette époque, peut être regardé comme la loi fondamentale du système fédératif annoncé; ce statut accordoit à l'empereur des François, une suprématie absolue sur tous les souverains de sa famille, et il espéroit bien que le moment viendroit où il n'en verroit pas d'autres dans les états limitrophes.

Grands fiefs de l'Empire.

En réunissant les provinces ci-devant vénitiennes au royaume d'Italie, Buonaparte en détacha Massa-Carrara et la Garfagnana qu'il conféra au prince de Lucques. En même temps, il créa dans ces provinces, douze duchés, grands fiefs héréditaires de l'Empire, et trois dans les états de Parme, et en disposa en faveur de ses généraux et ministres. Le duché de Clèves, cédé par la Prusse, ainsi que celui de Berg qu'il s'étoit fait céder par le roi de Bavière, furent conférés avec la

30 mars. dignité héréditaire d'amiral de France, à son beau-

frère Joachim Murat. Alexandre Berthier fut nommé prince de Neuchâtel. Plus tard, il accorda le duché de Bénévent à M. Talleyrand-Périgord, à titre de principauté souveraine, et la principauté de Pontecorvo à Jean-Baptiste Bernadotte, beau-frère de Joseph Buonaparte. Il enleva ces deux territoires à l'Eglise, sous prétexte que leur souveraineté étoit un objet litigieux entre les cours de Rome et de Naples, ce qui n'étoit pas le cas. 5 juin 1806.

Violence exercée à Francfort.

En continuant l'histoire de Buonaparte, nous avons à rapporter de nouvelles vexations et usurpations. Vers la fin de janvier, les troupes françoises entrèrent dans la ville libre de Francfort, et y levèrent 4 millions de contributions, pour punir les habitans de leurs rapports avec les Anglois. Il vivoit alors dans la plus parfaite paix avec l'Empire germanique, auquel cette ville appartenoit, et qui ne put la protéger. 26 janvier.

Occupation de Raguse.

D'après le traité de Presbourg, les Bouches du Cattaro, en Dalmatie, devoient être remises aux François; mais les Russes, dont la flotte croisoit dans ces parages, se hâtèrent d'occuper cette place au moment où les Autrichiens alloient la livrer aux François. Buonaparte en prit un prétexte pour ne pas rendre, à la cour de Vienne la forteresse de Braunau, qu'il devoit évacuer d'après les stipulations du même traité, et pour laisser une partie de son armée en Allemagne. Il fit plus, le général Lauriston qui commandoit l'armée françoise en Dalmatie, occupa, par son ordre, Raguse, république placée sous la protection de la Porte, avec laquelle la paix subsistoit. Ce ne fut cependant que le 13 août 1807 que la réunion de Raguse au royaume d'Italie fut prononcée. 4 fév. 1806. 27 mai.

Occupation de Kehl, Cassel, et Wesel.

L'électeur de Bade et les princes de Nassau furent obligés de céder à la France, l'un Kehl, les autres Cassel et Kostheim, vis-à-vis de Mayence. Wesel, forteresse du duché de Clèves, fut aussi occupée par les troupes françoises. C'étoit autant de violations de la paix de Lunéville et du traité de Vienne, de 1805.

Dynastie de Buonaparte en Hollande.

Pour avancer le système fédératif, les Etats-Géné-

raux de la république batave reçurent l'insinuation de demander un roi de la main de Buonaparte. En conséquence, il se conclut, à Paris, un traité par lequel Louis, frère de Napoléon, fut nommé roi héréditaire et constitutionnel d'Hollande, pour lui et sa descendance masculine. Ce jeune homme accepta à regret une couronne qu'il n'avoit pas ambitionnée, et qu'il porta avec dignité.

24 mai 1806.

Négociation avec l'Angleterre.

Guillaume Pitt, que l'histoire auroit nommé le grand Pitt, si elle ne désignoit ainsi son père, étoit mort au commencement de l'année. Charles Fox, son ancien antagoniste, entra au ministère. Il y eut alors des négociations pour la paix, entre la France et l'Angleterre. Elles furent confiées, de la part de celle-ci, d'abord à lord Yarmouth, ensuite à lord Lauderdale. Elles finirent après la mort de Fox, sans avoir produit un changement dans les rapports entre la France et l'Angleterre; néanmoins elles doivent être placées parmi les événemens importans de cette année, parce qu'elles furent la cause immédiate de la guerre de Prusse, comme nous le dirons.

23 janvier.

13 septembre.

Traité de M. d'Oubril.

L'empereur Alexandre aussi fit une tentative pour se réconcilier avec Buonaparte. Il envoya à Paris M. d'Oubril, qui, après dix jours de négociations, conclut avec le général Clarke, plénipotentiaire françois, un traité de paix par lequel il fut convenu, que les troupes russes évacueroient les Bouches du Cattaro. les troupes françoises Raguse; que l'indépendance de la république des Sept-Iles seroit reconnue, ainsi que l'indépendance et l'intégrité de la Porte; que dans trois mois les troupes françoises quitteroient l'Allemagne; que les deux parties réuniroient leurs bons offices pour faire cesser l'état de la guerre entre la Prusse et la Suède; que Buonaparte accepteroit la médiation de la Russie pour négocier la paix maritime. Un article secret assura à Ferdinand IV les îles Baléares en dédommagement du royaume de Naples. Il paroît que le roi de Sardaigne étoit sacrifié. Soit qu'Alexandre trouvât ces conditions peu honorables, soit qu'il fût mé-

20 juillet 1806.

content de la conclusion de la confédération rhénane qui eut lieu à cette époque, il refusa la ratification de ce traité.

La confédération rhénane est sans doute la suite la plus importante de la paix de Presbourg. Cet événement qui changea toute la face de l'Allemagne, fut préparé par l'article de la paix qui reconnoissoit la pleine souveraineté des rois de Bavière et de Wurtemberg, et de l'électeur de Bade, ainsi que par plusieurs irrégularités qui furent commises depuis ce moment; telle que la démarche par laquelle l'électeur archi-chancelier s'arrogea le droit de nommer son successeur en désignant comme tel, le cardinal Fesch, oncle de Buonaparte. La confédération rhénane fut conclue à Paris, entre Buonaparte et seize princes d'Allemagne, y compris le duc de Clèves, lesquels se séparant de l'Empire germanique, formèrent entre eux une confédération particulière sous la protection de Buonaparte.

Confédération rhénane.

12 juillet 1806.

Des déclarations que le ministre de France et ceux des Etats confédérés remirent le même jour à la diète de Ratisbonne, apprirent à cette assemblée que l'Empire n'existoit plus. Le chef du corps germanique auquel on avoit célé toute cette intrigue, publia alors une déclaration pleine de dignité par laquelle il déposa une couronne qui n'avoit de prix à ses yeux qu'aussi longtemps qu'il pouvoit remplir les devoirs qui y étoient attachés. Ainsi finit l'Empire germanique[1].

Fin de l'Empire germanique. 1er août.

6 août.

La négociation qui amena cet acte, avoit été un secret pour la Prusse : en annonçant à Frédéric-Guillaume le résultat qu'elle avoit produit, Buonaparte l'invita à former une confédération semblable dans le Nord de l'Allemagne, mais en même temps il négocia en particulier avec les électeurs de Hesse et de Saxe, pour les empêcher d'y entrer, et déclara qu'il ne pouvoit pas souffrir que les villes de Brême, Hambourg et Lubeck en fissent partie. Dans la négociation avec

Guerre de Prusse.

[1] Voyez *Histoire des traités de paix*, vol. VIII.

l'Angleterre, il proposa de donner ces villes à Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles. Il poussa la perfidie plus loin; il offrit à plusieurs reprises aux négociateurs anglois ce même électorat d'Hanovre que peu de mois auparavant il avoit presque forcé la Prusse de s'approprier, et à l'électeur de Hesse la principauté de Fulde que le recès de l'Empire avoit allouée à la maison d'Orange, étroitement alliée à celle de Brandebourg.

Toutes ces menées ouvrirent les yeux au cabinet de Berlin; il se décida à la guerre. Malheureusement pour lui il la commença sans attendre l'arrivée des secours que la Russie lui devoit en vertu de l'alliance subsistant entre les deux Etats par le traité de Péterhoff du 28 juillet 1800; il la commença contre un ennemi actif dont les troupes aguerries se trouvoient déjà au cœur de l'Allemagne.

Le général Knobelsdorff que le roi de Prusse avoit envoyé à Paris, demander par son ultimatum : 1° que les troupes françoises repassassent incessamment le Rhin; 2° que Buonaparte ne mît aucun obstacle à la formation de la confédération du Nord, qui embrasseroit tous les Etats non compris dans l'acte du 12 juillet; 3°. qu'il s'ouvrît une négociation pour terminer tous les objets qui étoient en litige, et que la base en fût la séparation de Wesel de l'Empire françois auquel Buonaparte avoit réuni cette place, qui, par la convention du 5 décembre 1805, n'avoit été cédée avec le duché de Clèves que pour être possédée par un prince d'Allemagne, Buonaparte traita ces propositions d'outrageantes, et entra en campagne.

Bataille de Iena. 14 oct. 1806. Elle fut décidée par la bataille de Iéna, ou plutôt par deux batailles qu'on livra le même jour; Buonaparte en personne gagna l'une près Iéna, sur le prince de Hohenlohe; le maréchal Davoust gagna l'autre près d'Auerstædt sur le duc de Brunswick, commandant en chef les Prussiens. La déroute fut complète, les corps isolés qui se réunirent après l'affaire, furent ou défaits ou forcés de se rendre prisonniers. Le roi, 25 octobre. avec les débris de son armée, se retira en Prusse. Ber-

lin tomba au pouvoir du vainqueur. La lâcheté, l'impéritie ou la trahison des commandans et le défaut de moyens de défense firent cause que plusieurs forteresses et des corps entiers de troupes se rendirent après une légère résistance. Quelques-uns ne purent échapper à ce malheur malgré leur bravoure. A Erfurt, le feld-maréchal Mœllendorff capitula avec 14,000 hommes, Spandau tomba le même jour que l'ennemi entra dans Berlin. Après s'être vaillamment battu, le prince de Hohenlohe capitula à Prentzlau avec un corps originairement composé de 16,000 hommes d'infanterie, 16 régimens de cavalerie. Stettin et Custrin ouvrirent leurs portes après une légère résistance; à Lubeck, 21,000 hommes avec le général Blücher mirent bas les armes; Magdebourg capitula avec 22,000 hommes[1].

16 oct. 1806.

25 octobre.

29 octobre.

29 oct., 1er nov.

7 novembre.

8 novembre.

Immédiatement après la bataille de Iéna, Buonaparte fit prendre possession de la principauté de Fulde; il eut la dureté de faire dire au vieux duc de Brunswick qui se mouroit des blessures reçues à Auerstædt, que sa famille ne règneroit pas après lui; l'électeur de Hesse qui étoit resté neutre, fut déclaré ennemi de la France et son pays occupé. En revanche, Buonaparte accorda la neutralité à l'électeur de Saxe, dont les troupes s'étoient battues contre lui à Iéna.

L'électeur de Hesse, le duc de Brunswick et le prince d'Orange sont dépouillés de leurs états.

Le roi de Prusse tenta de conjurer l'orage qui menaçoit sa monarchie. Le marquis de Luchesini et le général Zastrow entrèrent en négociation avec le maréchal Duroc à Charlottembourg. On y signa des préliminaires que Buonaparte refusa de ratifier, parce que l'idée lui étoit venue dans l'intervalle de faire insurger les Polonois. On signa alors un armistice à des conditions infiniment dures et qui livroient aux François Breslau, Glogau, Colberg, Graudentz et Dantzick. Le roi, résolu de se jeter dans les bras de la Russie dont les forces approchoient en toute hâte, rejeta cet armistice.

Négociations de Charlottembourg.

30 oct. 1806.

16 novembre.

[1] Il faut être un peu en garde contre ces chiffres qui sont ceux des *bulletins*. La force des corps peut avoir été telle qu'elle est indiquée, mais ces corps avoient fait de grandes pertes avant de se rendre.

Traités de Posnanie. 11 déc. 1806.

Buonaparte se rendit de Berlin à Posnanie. Dans cette ville, il conclut un traité avec l'électeur de Saxe. Ce prince prit le titre de roi, entra dans la confédération du Rhin, et se fit adjuger le cercle de Cotbus, possession prussienne. Par un traité signé dans la même ville les ducs de Saxe, de la branche Albertine, furent également reçus dans la confédération du Rhin.

15 décembre.

La Russie prend part à la guerre.

Une armée russe de 90,000 hommes arriva en Prusse vers le mois de novembre; Frédéric-Guillaume avoit formé, de son côté, une nouvelle armée prussienne de 40,000 hommes. Il y eut quelques affaires peu décisives; mais après la bataille de Pultusk, dont les Russes s'attribuèrent la victoire aussi bien que les François, on entra de part et d'autre dans les quartiers d'hiver.

26 décembre.

Système continental.

Ce fut pendant son séjour à Berlin que Buonaparte imagina le système continental, ou en posa au moins les premières bases. Ce système tendoit à ruiner le commerce, et par suite, la prospérité de l'Angleterre, en rendant impossible l'introduction sur le continent de l'Europe, non-seulement des marchandises produites par ses manufactures, mais aussi des denrées de ses colonies, dont l'usage est devenu, par la longue habitude, un vrai besoin pour tous les peuples européens, et dont d'ailleurs nos manufactures ne sauroient se passer. Cette chimère, et le système fédératif que nous avons fait connoître, sont les deux fléaux dont Buonaparte a frappé le continent de l'Europe. L'abus que les Anglois firent de leur supériorité par mer provoqua la mesure de Buonaparte. Le droit du blocus, c'est-à-dire le droit d'une puissance belligérante de placer devant un port ennemi des forces suffisantes pour empêcher qu'aucun bâtiment neutre n'y entre, est fondé en principe. Mais l'Angleterre prétendoit qu'il suffisoit de déclarer un port bloqué, pour qu'il fût censé l'être, et elle avoit déclaré ainsi bloqués tous les ports depuis Brest jusqu'à l'Elbe. Un ordre donné par Buonaparte, et qui est connu sous le nom de décret de Berlin, mit, par forme de rétorsion, les Iles Britanniques en état de blocus, et ordonna l'ar-

16 mai.

21 novembre.

restation des Anglois et la confiscation des marchandises angloises dans tous les pays occupés par les troupes françoises. Nous verrons le développement de ce système.

Bataille de Preussisch Eylau.

Les armées ne se reposèrent pas plus d'un mois. Le général Bennigsen, qui commandoit en chef les Russes et les Prussiens, entreprit, vers la fin de janvier, de dégager Graudentz, Dantzick et Colberg. De là une suite de combats qui se terminèrent par la bataille de Preussisch-Eylau. Buonaparte, ou plutôt Davoust, y eut un succès marquant contre l'aile gauche et le centre des alliés; mais le général prussien Lestocq étant arrivé sur le champ de bataille auprès de l'aile droite des Russes qui n'avoit pas été entamée, alla soutenir l'aile gauche qui plioit, et arracha à Davoust la victoire. Le général Bennigsen, manquant de munitions, se retira vers Kœnigsberg, laissant à Buonaparte le champ de bataille couvert de 30,000 François tués et 12,000 blessés; les Russes avoient aussi perdu 17,000 hommes. Après cette boucherie, Buonaparte annonça qu'il avoit défait les Russes, et se retira derrière la Passarge; les hostilités furent suspendues pendant plusieurs mois.

8 fév. 1807.

Quatrième coalition contre la France.

Il y eut, au mois de février, des négociations pour la paix. Buonaparte, qui étoit à Osterrode, envoya le général Bertrand à Memel, auprès du roi de Prusse, pour essayer de le détacher de la Russie. Lorsque le roi se fut refusé à cette proposition, il fut question des conditions d'un armistice; mais l'empereur Alexandre, qui arriva à Memel, ne vit dans la démarche de Buonaparte que le désir de gagner du temps pour se refaire de ses pertes. Les négociations furent rompues. Le baron de Hardenberg, qui venoit d'être placé par le roi de Prusse à la tête des affaires étrangères, reprit alors le projet de Pitt qui avoit manqué en 1805, parce qu'un autre ministre, le comte de Haugwitz, avoit dissuadé le roi d'entrer dans l'alliance. Les bases d'une nouvelle coalition furent posées par la convention de Bartenstein entre la Russie et la Prusse. L'Autriche,

21 avril 1807.

la Grande-Bretagne, la Suède et le Danemarck devoient être invités à y entrer. Le même jour, il fut signé, également à Bartenstein, une convention avec le roi de Suède, au secours duquel la Prusse promit d'envoyer un corps en Poméranie [1]. L'Autriche étoit disposée à entrer dans le même concert; mais avant de se décider, elle joua le rôle de médiatrice, et il y eut, au mois de mars, de nouveaux pourparlers pour la paix, qui n'eurent pas de résultat. Des subsides furent promis à la Prusse par une convention qu'on signa à Londres, mais que le changement de circonstances empêcha de ratifier.

27 juin 1807.

Prise de Dantzick.

Pendant que les armées étoient dans une espèce d'inaction, le maréchal Lefebvre poussa le siége de Dantzick. Après plusieurs tentatives infructueuses pour débloquer la place, le général Kalkreuth la rendit par une capitulation très-honorable. Neisse, Kosel et Glatz capitulèrent également; ces deux dernières places à des époques avant lesquelles la paix fut signée, de manière qu'elles ne furent pas remises aux François.

24 mai.

1er, 18, 25 juin.

Bataille de Friedland.

Les hostilités recommencèrent au mois de juin. Il y eut des combats journaliers; enfin la journée de Friedland décida la campagne. Le général Bennigsen défit les corps de Lannes et Mortier; les Russes, croyant la bataille gagnée, parce qu'ils ne voyoient plus d'ennemis, se débandèrent; mais, vers le soir, Buonaparte arriva sur le champ de bataille avec les guides et les corps de Ney et de Victor, et, profitant de la confusion qui régnoit dans l'armée russe, la mit dans une déroute complète. Kœnigsberg ouvrit ses portes au vainqueur; l'armée russe et celle de la Prusse, laquelle n'avoit pas eu part à l'échec, passèrent le Niémen. Le lendemain Buonaparte entra dans Tilsit.

14 juin.

16 juin.

18 juin.

19 juin.

Armistice de Tilsit.

Cependant le cabinet de Vienne avec lequel on négocioit toujours pour son accession à la convention de

[1] Les deux conventions de Bartenstein, dont la première est du plus grand intérêt, ont été rendues publiques, pour la première fois, dans l'*Histoire des traités de paix*, vol. IX.

Bartenstein, avoit envoyé au quartier-général des deux monarques le général Stutterheim, chargé de pouvoirs pour signer une alliance défensive; la guerre auroit recommencé alors avec une nouvelle vigueur. Il existoit dans les cabinets et parmi les généraux des alliés un parti qui vouloit prévenir cette alliance, et ce parti réussit dans son dessein. Un général russe se présenta à Tilsit, de la part de Bennigsen, pour négocier un armistice. Il fut conclu sur-le-champ, sans qu'on y comprît l'armée prussienne. Quatre jours après, Alexandre et Buonaparte eurent une entrevue sur un radeau du Niémen, et le même jour, le feld-maréchal Kalkreuth signa l'armistice pour la Prusse; le lendemain il y eut une seconde entrevue, à laquelle le roi de Prusse assista. Ce fut là que Buonaparte exigea que l'empereur Alexandre renvoyât son ministre, le baron de Budberg, et le roi de Prusse, le baron de Hardenberg. Le prince Kourakin et le comte de Goltz les remplacèrent.

21 juin 1807.

25 juin.

La paix fut signée d'abord avec la Russie. L'empereur Alexandre obtint de Buonaparte *que le roi de Prusse recouvrât la moitié de ses états* (car c'est là la forme qu'on donna à cette transaction). Les provinces que la Prusse avoit obtenues par le second et le troisième partage de la Pologne, furent cédées au roi de Saxe, sous le titre de duché de Varsovie, à l'exception de la forteresse de Graudentz, qui resta à la Prusse, et de la ville de Dantzick qui redevint indépendante, excepté aussi le département de Bialystock, qui fut réuni à l'empire de Russie. L'empereur Alexandre reconnut les rois de la création de Buonaparte, y compris le roi de Westphalie. Il reconnut aussi la confédération du Rhin, et céda à Buonaparte la seigneurie de Jever, son héritage maternel; il promit d'évacuer la Moldavie et la Valachie, et de faire cause commune avec Buonaparte contre l'Angleterre, si celle-ci ne faisoit la paix en se soumettant aux principes de la liberté du commerce maritime. Il paroît que, par les articles secrets, l'empereur Alexandre

Paix de Tilsit. 7 juillet.

promit de rendre à Buonaparte les bouches du Cattaro et les îles de la république ionienne : car cette remise eut lieu au mois d'août suivant. La paix, qui deux jours après fut signée entre la Prusse et Buonaparte, renferme à peu près les mêmes stipulations.

9 juillet 1807.

Convention de Kœnigsberg. 12 juillet.

Il fallut une convention particulière en exécution de l'article du traité qui se rapportoit à l'évacuation des états du roi de Prusse; elle fut négociée et signée avec une imprévoyance impardonnable par le feld-maréchal Kalkreuth, qui oublia d'y insérer des stipulations tellement essentielles, qu'il lui paroissoit sans doute superflu de les énoncer. Buonaparte montra son insigne mauvaise foi, en profitant de ces omissions, pour opérer la ruine des provinces laissées au roi de Prusse. On peut dire que la convention de Kœnigsberg a fait presqu'autant de mal à la Prusse que la paix de Tilsit même : elle a occasioné la nécessité de signer une série de conventions subséquentes, par chacune desquelles la Prusse se soumit à un nouveau sacrifice. Nous aurons occasion d'en rapporter quelques-unes des plus importantes.

Occupation de la Poméranie Suédoise. 18 avril.

Le roi de Suède, attaqué en Poméranie par le maréchal Mortier, avoit conclu un armistice à Schlatkorw. Gustave IV Adolphe projetoit un mouvement contre le maréchal Brune, pendant qu'un corps de 10.000 Prussiens devoit faire une descente pour débloquer Colberg. Pour exécuter ce projet, il s'empressa un peu trop de dénoncer l'armistice, de manière que, par la signature de la paix de Tilsit, il se trouva subitement seul sous les armes. Ce contre-temps le força d'évacuer Stralsund et toute la Poméranie.

3 juillet.

7 septembre.

Duché de Varsovie. 21 juillet.

En créant le duché de Varsovie, Buonaparte lui donna une constitution moulée sur celle de France, sans que ses auteurs eussent le moindre égard à la différence des hommes, des mœurs et des localités. Le roi de Saxe prit possession de cet Etat; mais le nouveau duché ne fut qu'une province de l'empire françois. La ville de Dantzick se vit plongée dans une plus grande dépendance encore : jusqu'en 1814 elle se

trouva sous les ordres d'un gouverneur-général françois.

C'étoit au plus jeune de ses frères, nommé Jérôme, que Buonaparte destinoit le trône de Westphalie. Il composa ce royaume de la plus grande partie des provinces cédées par le roi de Prusse, de presque tous les Etats de l'électeur de Hesse, de ceux du duc de Brunswick, d'un district de l'électorat d'Hanovre, de la principauté de Corwey et du comté de Rictberg; le tout ayant deux millions d'habitans. Une très-foible partie de ce pays étoit située en Westphalie, et on ignore par quel hasard ce nom fut choisi pour la nouvelle monarchie. Des députés de ce royaume furent appelés à Paris, et reçurent des mains de Buonaparte une charte constitutionnelle, sur la rédaction de laquelle ils n'avoient pas été consultés. Royaume de Westphalie. 15 nov. 1807.

Quant aux autres districts que Buonaparte s'étoit fait céder en Allemagne, ou dont il avoit dépouillé les souverains, c'est-à-dire l'électorat d'Hanovre, les principautés d'Erfurt, de Fulde, de Bayreuth et de Münster, et les comtés de Katzenelnbogen et de Hanau, il les fit administrer pour son compte, et n'en disposa que successivement.

Pendant que les armées de Buonaparte étoient occupées en Prusse, l'Espagne forma le projet de secouer le joug qu'il lui avoit imposé. Charles IV réclama en secret la médiation de l'empereur Alexandre pour faire la paix avec l'Angleterre. Une proclamation du 5 octobre 1806, ordonna la levée de 40,000 hommes destinés à défendre la patrie; on ne dit pas contre quel ennemi. Cette démarche imprudente à laquelle on n'osa donner suite, perdit l'Espagne. Au commencement de 1807, une armée françoise s'assembla dans les environs de Bayonne. Un piége fut tendu à Charles IV; il y tomba. Par une convention conclue à Fontainebleau, entre son plénipotentiaire et celui de Buonaparte, le Portugal fut divisé en trois lots : la partie la plus septentrionale fut destinée, sous le nom de royaume de Lusitanie septentrionale, au roi d'Etrurie, qui rendroit la Toscane à Buonaparte; la partie méridionale, Convention de Fontainebleau pour le partage du Portugal. 27 octobre.

composée des Algarves, devoit former une principauté pour don Manuel Godoy; à la paix générale on devoit disposer des provinces du milieu : alors le roi d'Espagne prendroit le titre d'empereur des deux Amériques.

Fin du royaume d'Etrurie.

Immédiatement après la signature du traité, Buonaparte fit annoncer à la reine douairière d'Etrurie, régente pour son fils Louis II, que son royaume ne lui appartenoit plus, et que d'autres destinées l'attendoient en Espagne. Peu de jours après, des troupes françoises occupèrent la Toscane; Marie-Louise se démit du gouvernement et se rendit à Madrid. Tout cela s'exécuta après que Buonoparte eut obtenu que 15,000 Espagnols qui étoient en Etrurie fussent envoyés dans les îles du Danemarck.

Suppression du Tribunat.

Un sénatus-consulte du 18 août 1807 qui ne fut publié qu'un mois après, supprima le Tribunat et fit d'autres changemens tendant à faire disparoître toutes les traces de la république.

Acquisition de Flessingue. 11 nov. 1807.

Par un traité signé à Fontainebleau, Buonaparte abandonna à son frère Louis la principauté d'Ostfrise et la seigneurie de Jever, contre la cession de la ville et du port de Flessingue.

Occupation du Portugal.

En exécution du traité du 27 octobre, 30,000 François sous les ordres de Junot passèrent les Pyrénées en deux divisions, s'emparèrent par force et par surprise de Pampelune, Saint-Sébastien, Figuières et Barcelonne, se réunirent à Salamanque, et, renforcés par 15,000 Espagnols, marchèrent sur Lisbonne, pendant que 40 autres mille hommes s'assembloient à Bayonne, sous prétexte de soutenir, s'il le falloit, leurs camarades. Le prince régent de Portugal s'embarqua avec ses trésors et partit pour le Brésil. Tout le Portugal fut occupé, et le général Junot déclara que la maison de Bragance avoit cessé de régner en Europe; mais les François n'exécutèrent pas le partage convenu.

29 novembre.

Progrès du système continental en 1807.

Nous venons de voir quels progrès le système fédératif de l'Empire françois fit en 1807, par la fondation du royaume de Westphalie et du duché de Varsovie,

et par l'occupation du Portugal. Nous allons indiquer les mesures ordonnées pendant la même année, par Buonaparte pour consolider le système continental, et par la Grande-Bretagne pour en neutraliser les effets. Ordre du cabinet britannique, statuant qu'il ne seroit 7 janv. 1807.
permis à aucun vaisseau neutre de faire le commerce de l'un à l'autre des ports appartenant à la France ou à ses alliés, ou occupés par leurs troupes, ou se trouvant sous leur dépendance. Décret de Varsovie ordon- 25 janvier.
nant la confiscation de toutes les marchandises angloises dans les villes anséatiques que Buonaparte avoit fait occuper. Ordre du cabinet britannique, prescrivant 11 mars.
de nouveau un blocus rigoureux des embouchures de l'Elbe, du Weser et de l'Ems. Déclaration faite par 14 octobre.
Buonaparte à l'audience du corps diplomatique à Fontainebleau, et portant qu'il ne permettra plus de liaisons, soit commerciales, soit diplomatiques des puissances continentales avec l'Angleterre. Ordre du cabinet 11 novembre.
britannique déclarant que tous les ports et places de France, et des pays qui leur sont alliés, ou de tout autre pays en guerre avec l'Angleterre, ainsi que tous les autres ports et places en Europe d'où le pavillon britannique est exclu, quoique n'étant pas en guerre avec la Grande-Bretagne, et tous autres ports et places dans les colonies, appartenant à ses ennemis, seront dorénavant soumis aux mêmes restrictions que s'ils étoient réellement bloqués, qu'en conséquence les vaisseaux destinés pour ces ports seront assujettis à la visite des croisières angloises, à une station forcée en Grande-Bretagne et à une imposition. Autre ordre du 25 novembre.
cabinet modifiant le premier en faveur des vaisseaux neutres qui seront venus pour charger dans les ports anglois des marchandises angloises ou denrées coloniales. Décret dit *décret de Milan* portant que tout 17 décembre.
vaisseau qui se sera soumis à ce qui est prescrit par l'ordre du cabinet anglois du 11 nov., sera déclaré *dénationalisé*, et regardé comme propriété angloise. Le même décret déclare les Iles Britanniques en état de blocus sur mer comme sur terre.

Le système continental ainsi établi, il s'agissoit d'y faire accéder toutes les puissances. La Prusse et la Russie y adhérèrent après la paix de Tilsit; le Danemarck entra bientôt après dans le système françois; l'Espagne y accéda le 8 janvier; l'Autriche le 18 février 1808, et la Suède le 6 janvier 1810, de sorte que pendant quelques années il n'y eut d'autre moyen pour le continent de l'Europe de communiquer avec l'Angleterre que par Constantinople.

Le Pape est dépouillé de quatre provinces.

Un prince de la chrétienté refusa son accession au système continental : ce fut Pie VII. Le souverain pontife déclara qu'une alliance qui interdisoit toute communication avec une nation dont on n'avoit pas d'ailleurs à se plaindre, étoit réprouvée par la religion.

2 février 1808.

Pour le punir de cette résistance, le général Miollis eut ordre d'occuper Rome. Ce fut le commencement d'une suite de vexations et d'outrages par lesquels Buonaparte espéra vainement fléchir ce grand caractère. Dans son ressentiment il dépouilla par un décret daté de Saint-Cloud l'Etat de l'Eglise des provinces d'Urbino, Ancône, Macerata et Camerino, qui furent réunies au royaume d'Italie.

2 avril.

Création de titres de noblesse.

Pour ajouter au lustre de sa couronne et s'attacher ses serviteurs par la vanité et l'intérêt, Buonaparte résolut, non de rétablir la noblesse (on ne sait trop ce qui l'en empêcha) mais de créer des titres de noblesse qui passassent héréditairement aux fils en tant que les titulaires auroient fondé des majorats en leur faveur. Ces titres furent ceux de princes, ducs, comtes, barons et chevaliers. Ils furent constitués par un statut impérial qu'il transmit au Sénat : car les sénatus-consultes n'étoient plus guère usités que pour prononcer des réunions de territoire et ordonner la levée des conscrits.

1er mars 1808.

Buonaparte envahit l'Espagne.

La spoliation de l'église parut un crime léger en comparaison de ce chef-d'œuvre de perfidie et d'astuce, par lequel la maison de Bourbon fut dépouillée du trône d'Espagne.

La seconde armée françoise formée à Bayonne,

passa les Pyrénées au commencement de l'année, sous les ordres de Joachim Murat, et s'avança lentement comme si elle attendoit l'ordre de s'emparer de la capitale. Il éclata à Madrid une émeute populaire, dirigée contre le prince de la Paix; et Charles IV, qui depuis le commencement de son règne étoit dégoûté des affaires, abdiqua la couronne en faveur de son fils le prince des Asturies: celui-ci prit le nom de Ferdinand VII. Bientôt les intrigues de la reine-mère qui ne descendoit pas volontiers du trône, et les tramas ourdies par Murat, brouillèrent la famille royale. Les troupes françoises entrèrent dans Madrid: on trompa l'inexpérience et la bonne foi du jeune monarque pour l'entraîner à Bayonne où Buonaparte s'étoit rendu. On y fit aussi venir Charles IV. Ce foible prince rétracta son abdication et céda ses états à Buonaparte par un traité formel. En menaçant Ferdinand VII de la mort, on lui arracha une cession semblable. Charles IV et son épouse avec le prince de la Paix furent conduits à Compiègne, et plus tard à Marseille. Ferdinand VII et ses frères eurent pour prison le château de Valençay. Buonaparte conféra le trône d'Espagne à son frère Joseph qui étoit roi de Naples. Une junte d'Espagnols convoquée à Bayonne reçut une constitution de la main de Buonaparte. En obtenant la couronne d'Espagne, Joseph rendit Naples à son frère, qui par un traité signé à Bayonne donna ce royaume à Murat; celui-ci se démit entre ses mains des duchés de Clèves et de Berg.

19 mars 1808.

23 mars.

5 mai.

10 mai.

6 juin.

6 juillet.

Insurrection des Espagnols et des Portugais.

Buonaparte se trompa sur le caractère de la nation espagnole, lorsqu'il crut pouvoir se permettre impunément cet outrage. Une émeute des habitans de Madrid fut étouffée dans le sang par Murat; mais dans les derniers jours du mois de mai, une insurrection générale éclata dans toute l'Espagne non occupée par l'ennemi: elle fit le tourment de Buonaparte pendant le reste de son règne, et l'empêcha de soumettre la Péninsule; elle servit d'exemple et d'encouragement aux autres peuples pour secouer son joug. Les Portugais imitèrent leurs voisins; les Anglois envoyèrent des secours

2 mai 1808.

aux deux nations, et ce fut au-delà des Pyrénées que Buonaparte éprouva les premières disgrâces qui préludèrent à sa chute. Nous donnerons plus bas le précis de ces troubles.

Entrevue d'Erfurt.

27 sept. 1808.

Un événement plus remarquable par l'éclat dont il fut entouré que par les conséquences immédiates qu'il produisit, fut l'entrevue qui eut lieu à Erfurt, entre l'empereur Alexandre et Buonaparte. Les négociations qui peuvent y avoir été mises sur le tapis ne sont pas connues avec certitude; mais on donna de la publicité à la démarche commune que firent Alexandre et Napoléon, pour porter l'Angleterre à la paix, quoiqu'on dût prévoir qu'elle seroit infructueuse. Dès-lors il régna pendant deux ans un accord intime entre les cours de Russie et de France.

Evacuation des états Prussiens.

La précipitation avec laquelle le feld-maréchal Kalkreuth avoit conclu la convention de Kœnigsberg, du 12 juillet 1807, et la rédaction défectueuse de cet acte, fournirent aux agens de Buonaparte des prétextes multipliés pour fouler les Etats prussiens par des vexations journellement renaissantes, et pour continuer, non-seulement l'occupation du pays, mais aussi la perception des impôts pour le compte de la France, sans que leur montant fût déduit de la contribution que la monarchie devoit acquitter. Pour sortir d'une situation si pénible, le prince Guillaume, frère du roi, qui avoit été envoyé à Paris pour y négocier l'évacuation de la Prusse, y signa une convention, par laquelle le roi s'engagea à payer en certains termes la somme de 140 millions de francs, sans pouvoir répéter les revenus perçus par les François jusqu'à la signature du traité. L'empereur Alexandre obtint, pendant l'entrevue d'Erfurt, que cette somme fût réduite à 120 millions. En conséquence, il fut signé à Berlin une nouvelle convention, d'après laquelle les places de Stettin, Custrin et Glogau restèrent entre les mains de la France, comme sûreté du paiement de la somme due. Le reste des Etats prussiens fut évacué.

8 septembre.

3 novembre.

Cinquième coalition.

L'Autriche étoit prête d'entrer dans la quatrième

coalition, lorsque la paix de Tilsit fut conclue. Dès ce moment le cabinet de Vienne résolut de se préparer à la guerre par des armemens lents et successifs, qu'on pût faire passer pour des mesures de précaution; mais surtout en donnant à ses armées une meilleure organisation, et en formant tous les citoyens aux armes, par l'institution d'une milice nommée *landwehr*, afin d'être en mesure d'agir lorsque le moment en seroit venu. Ce fut l'archiduc Charles, nommé généralissime, qui dirigea tous ces préparatifs, et qui trouva moyen de ranimer l'esprit de la nation. Quoique les armemens ne pussent échapper à la surveillance des agens françois, et que dans le courant de l'année 1808, mais surtout au commencement de 1809, on demandât plusieurs fois des explications à ce sujet, cependant le comte de Stadion qui se trouvait à la tête du département des affaires étrangères, et le comte de Metternich, ministre d'Autriche à Paris, dissimulèrent si bien que Buonaparte ne croyoit pas à la guerre lorsqu'elle étoit sur le point d'éclater. On choisit le moment où les armées françoises paroissoient occupées en Espagne et en Portugal.

Les raisons, ou si l'on aime mieux, les prétextes ne manquèrent pas à l'Autriche: car sans doute son vrai motif fut de sortir de l'état d'abaissement où elle étoit tombée. Des violations sans nombre de la paix de Presbourg, l'établissement de la confédération du Rhin, l'obligation d'accéder au système continental, la spoliation des Bourbons d'Espagne, voilà plus de causes qu'il n'en falloit pour justifier une prise d'armes. On a nommé guerre de la cinquième coalition celle que l'Autriche entreprit en 1809; il est vrai qu'elle avoit pour alliés la Grande-Bretagne, le Portugal, l'Espagne et le roi de Sicile; mais, à l'exception d'une diversion que l'Angleterre fit en sa faveur en Zélande, elle porta seule le poids de cette guerre. En entrant en campagne, elle fit un appel à la nation allemande; les rois de Bavière, de Wurtemberg, celui de Saxe, comme

duc de Varsovie, et le grand-duc de Hesse-Darmstadt, y répondirent en lui déclarant la guerre.

Campagne de 1809.

Les Autrichiens avoient divisé leurs forces en trois armées : 220,000 hommes, sous l'archiduc Charles, étoient destinés à agir en Allemagne ; l'archiduc Ferdinand d'Est, avec 36,000 hommes, devoit pénétrer par le duché de Varsovie jusqu'en Prusse, et y porter des armes et des munitions : on espéroit le concours des Prussiens. L'archiduc Jean, avec 80,000 hommes, devoit entrer en Italie. Les Autrichiens ouvrirent la campagne en envahissant la Bavière.

10 avril 1809.

Buonaparte battit d'abord, à Abensberg, l'archiduc Louis et le général Hiller qui commandoient deux divisions, et les coupa ainsi de la grande armée de l'Archiduc Charles. Celui-ci fut défait à Eckmühl et Ratisbonne, et effectua sa retraite le long de la rive gauche du Danube. Buonaparte fit poursuivre ensuite Hiller, qui fut vaincu à Ebersberg, et se retira à Krems, sur la rive gauche du Danube. Ainsi Vienne se trouva sans défense. Cette ville se rendit, par capitulation. Ce fut là que Buonaparte passa le Danube, et livra à l'archiduc, à Ebersdorff, à Gross-Aspern et à Esling, deux batailles extraordinairement meurtrières, dans lesquelles il perdit 30,000 hommes. Il se retira dans l'île de Lobau, où l'armée, coupée de ses réserves et de ses magasins, passa quarante-huit heures dans une grande détresse, jusqu'à ce qu'on eût réussi à rétablir les ponts que les crues du Danube avoient emportés.

20 avril. 22 et 23 avril. 3 mai. 13 mai. 21 et 22 mai.

L'archiduc Jean avoit d'abord battu à Sacile Eugène Beauharnais, qui commandoit l'armée françoise en Italie ; mais averti de l'issue de la journée de Ratisbonne, il commença sa retraite, fut battu sur la Piave, et se retira jusqu'à Raab, où il éprouva encore un échec. Eugène se réunit à l'armée de Buonaparte.

16 avril. 8 mai. 14 juin.

L'archiduc Ferdinand s'empara de Varsovie, et poussa jusqu'à Thorn, amenant aux Prussiens cent pièces de canon. Mais une insurrection qui se forma sur ses derrières le força à la retraite, et les troupes polonoises s'emparèrent de Cracovie.

21 avril. 14 juillet.

Au commencement de juillet, Buonaparte passa sur la rive gauche du Danube. La bataille d'Enzersdorff, où Bernadotte et les Saxons se distinguèrent, fut sanglante, mais non décisive; le lendemain, l'archiduc Charles fut défait à Wagram, et se retira en bon ordre en Moravie. 5 juillet 1809. 6 juillet.

Un armistice fut conclu devant Znaïm, à des conditions très-onéreuses pour l'Autriche; mais les négociations pour la paix traînèrent en longueur, parce que les deux parties attendoient le résultat d'une diversion que les Anglois avoient faite en Zélande, et que l'Autriche espéroit que la Prusse et peut-être la Russie même se déclareroient pour elle. 12 juillet.

Les habitans du Tyrol, très attachés à la maison d'Autriche, à laquelle la paix de Presbourg les avoit enlevés, avoient pris les armes sous la conduite d'un aubergiste nommé Hofer. Par l'armistice de Znaïm, l'Autriche fut obligée d'abandonner ce brave peuple que les Bavarois et les François réunis eurent de la peine à soumettre [1].

Nous ne pouvons passer sous silence l'expédition hardie que fit le duc de Brunswick, fils et héritier de celui qui avoit commandé à Iéna. A la tête d'un corps de volontaires qu'il avoit formé en Bohême, il étoit entré en Saxe, lorsque l'armistice fut conclu. Ne voulant pas l'accepter, il traversa le duché de Brunswick et toute la Basse-Saxe, battit le général westphalien Rewbel qui essaya d'arrêter sa marche, et atteignit heureusement l'embouchure de l'Elbe, où il trouva des embarcations qui le reçurent avec son monde, et le transportèrent en Angleterre.

Expédition des Anglois en Zélande.

Une flotte angloise, commandée par Richard Strachan, portant 38,000 hommes de débarquement, sous les ordres du comte de Chatam, frère de Pitt, qui étoient chargés de détruire les vaisseaux, les chantiers

[1] Voyez, sur la guerre du Tyrol, l'ouvrage du chevalier Bartholdy, *Darstellung des Kriegs der Tiroler Landleute I. J.* 1809. Berlin 1814, in-8°.

et les arsenaux d'Anvers et de Flessingue, et d'occu-
30 juillet 1809. per l'île de Walcheren, arriva devant cette île; les
15 août. troupes s'en emparèrent et se rendirent maîtresses de Flessingue au bout d'un siége de quinze jours. Mais lord Chatam ne put exécuter sa commission quant à Anvers, grâce à la célérité avec laquelle le maréchal Bernadotte y forma une armée de 55,000 hommes. Toute l'expédition fut mal dirigée. Au bout de quatre
décembre. mois lord Chatam se rembarqua; les Anglois firent sauter les fortifications de la place de Flessingue qu'ils ne purent conserver.

La Russie aussi prit part à cette guerre, comme al-
mai. liée. Un corps, commandé par le prince Serge Galitzin, étoit entré en Galicie; mais ce fut une simple démonstration, par laquelle Alexandre voulut remplir un engagement qu'il avoit contracté à regret.

Paix de Schœnbrun. 14 oct. 1809. La paix entre l'Autriche et la France fut signée à Schœnbrunn. La première céda,

1°. A Buonaparte, pour en disposer en faveur des souverains de la confédération du Rhin, Saltzbourg, Berehtolsgaden, le quartier de l'Inn et la moitié de celui de Hausrück, faisant partie du duché d'Autriche;

2°. Au même directement: le Frioul autrichien, Trieste, la Carniole, le cercle de Villach, une partie de la Croatie et de la Dalmatie, Fiume et le littoral hongrois, l'Istrie autrichienne et la seigneurie de Rœzuns dans les Grisons. Toutes ces cessions renfermoient 1,750,000 habitans;

3°. Au roi de Saxe, comme tel, quelques villages de la Bohême enclavés en Saxe;

4°. Au même, comme duc de Varsovie, la Galicie occidentale, renfermant Cracovie avec le cercle de Zamoscz. Vieliczka et ses salines furent déclarées communes à ces deux souverains;

5°. A la Russie, un territoire de la Galicie, renfermant 400,000 âmes, à déterminer par des commissaires.

François Ier renonça aussi, au nom de l'archiduc Antoine, son frère, aux biens de l'ordre teutonique, dont les princes de la confédération rhénane venoient

de se mettre en possession par autorisation de Buonaparte.

Le jour de la signature de la paix, Buonaparte réunit les cessions qui lui avoient été faites directement, en un seul corps d'état, sous le nom de Provinces Illyriennes, qu'il fit administrer pour son compte, sans jamais les réunir à la France. Provinces Illyriennes.

Un sénatus-consulte, du 2 mars 1809, érigea le gouvernement général des départemens de la Toscane en grande dignité de l'Empire, pour être conféré à une princesse du sang impérial à titre de grande-duchesse. Ce fut madame Elisa Bacciochi, princesse de Lucques et de Piombino, qui, le lendemain, fut décorée de ce titre. Le même jour, Napoléon céda le grand-duché de Berg au fils du roi d'Hollande, s'en réservant le gouvernement pendant la minorité de cet enfant. Buonaparte dispose de la Toscane et du grand-duché de Berg. 3 mars 1809.

Aucun outrage n'ayant pu faire fléchir la persévérance de Pie VII, Buonaparte se trouvant à Schœnbrunn, publia un décret, par lequel les états du Pape furent réunis à l'empire françois, et la ville de Rome déclarée ville impériale et libre. La réunion eut lieu; mais jamais Rome n'eut l'apparence d'une ville libre. Lorsque le décret fut exécuté, l'intrépide successeur de saint Pierre publia une bulle d'excommunication contre Buonaparte et ses adhérens, coopérateurs et conseils. Depuis ce moment, sa prison fut resserrée. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, des satellites de Buonaparte forcèrent les portes de son palais et l'enlevèrent. Après avoir été promené en différentes villes, il fut déposé à Savone, où il passa trois années sous une surveillance sévère. Réunion de l'état de Rome. 17 mai. 11 juin. 9 août.

L'année 1809 fut malheureuse pour les François par mer. Un capitaine de vaisseau anglois, nommé Yeo, et un colonel portugais, Marquès, s'emparèrent, par un coup de main, de l'île de Cayenne et de la Guyanne françoise. Le général Beckwith et le contre-amiral Cochrane prirent la Martinique par capitulation. L'amiral Gambier et lord Cochrane détruisirent, Campagne maritime de 1809. 12 janvier. 12 février.

11 avril 1809. par le moyen de raquettes à la Congrève, dans la ra de des Basques, à l'île d'Aix, une flotte françoise commandée par les vice-amiraux Villaumez et Lallemand. Le fort françois du Sénégal tomba au pouvoir des Anglois au mois de juin suivant. Le général anglois Carmichael et un corps d'Espagnols venu de Portorico expulsèrent les François de Santo-Domingo. L'amiral Collingwood et le général Oswald se mirent en possession des îles ioniennes.

7 juillet.

8 octobre.

Mariage de Buonaparte.

Buonaparte étoit parvenu au faîte de la grandeur, mais le ciel lui avoit refusé des enfans de son épouse Josephine Tascher de la Pagerie. Du consentement des deux parties, un sénatus-consulte prononça la dissolution de ce mariage, et l'officialité de Paris l'annula sous prétexte d'un défaut de forme. Un autre sénatus-consulte décerna au fils aîné de l'empereur des François, le titre de roi de Rome, et statua que l'empereur des François seroit couronné une seconde fois à Rome, dans les dix premières années de son règne. Bientôt après, Buonaparte épousa l'archiduchesse Marie-Louise, fille aînée de l'empereur d'Autriche.

16 déc. 1809.

9 janv. 1810.

17 février.

1 avril.

La Suède accède au système continental. 6 janvier 1810.

Par un traité de paix, conclu à Paris, entre Buonaparte et Charles XIII, roi de Suède, ce dernier rentra dans la possession de la Poméranie suédoise, à condition d'accéder au système continental avec quelques modifications. Si le roi avait exécuté cet engagement, son pays auroit été promptement ruiné sans ressources.

Réunion du Hanovre au royaume de Westphalie. 14 janvier 1810.

La partie des états du roi d'Angleterre, que Buonaparte s'étoit réservée jusqu'alors, fut cédée par un traité, conclu à Paris, à Jérôme, son frère, pour être incorporée au royaume de Westphalie. Buonaparte se réserva, outre le duché de Lauenbourg, un revenu, en domaines, de 4,559,000 francs pour des dotations.

Réunion de la Hollande à la France.

Louis Buonaparte avoit accepté à regret la couronne de Hollande; mais une fois qu'il en avoit ceint sa tête, il n'eut rien de plus cher que les intérêts de ce pays, et résista, autant que la prudence le permettoit, aux ordres de son frère, quand il les jugeoit préjudiciables au bien-être des Hollandois. Il en résulta

de fréquents démêlés accompagnés souvent de menaces. Buonaparte reprochoit surtout au gouvernement hollandois de ne pas exécuter, avec bonne foi et rigueur, le système continental, si pernicieux pour leur commerce. Au commencement de l'année 1810, les choses en étoient venues à un point, qu'on s'attendoit à ce que Napoléon, dans un moment d'humeur, fît disparoître le royaume de Hollande du rang des états. Pour détourner ce coup, Louis signa à Paris un traité par lequel un corps de 12,000 Hollandois et de 6000 François dût être placé à toutes les embouchures des rivières, pour protéger une tourbe de douaniers françois, chargés de veiller à l'exécution des ordres de Buonaparte. Louis céda le Brabant hollandois, la Zélande et une partie de la Gueldre, de manière que le Waal formât dorénavant la frontière, et souscrivit à d'autres charges. En vain cet homme de bien espéra-t-il racheter, par un si grand sacrifice, l'indépendance de son royaume. Sous prétexte de quelques insultes que des employés françois avoient éprouvées de la part d'un peuple exaspéré, Buonaparte fit occuper le pays par une armée françoise. Ce fut alors que Louis déposa une couronne qu'il ne pouvoit plus porter avec honneur; il abdiqua en faveur de son fils; mais Napoléon, irrité d'une démarche sur laquelle il n'avoit pas été consulté, réunit le royaume de Hollande à l'Empire françois, par un décret daté de Rambouillet.

16 mars 1810.

5 juillet.

9 juillet.

Quelques mois plus tard, la république de Valais qui, depuis 1802, formoit un état indépendant, fut réunie à l'Empire françois par un décret de Buonaparte.

Réunion du Valais.

12 novembre.

Mais la plus importante des usurpations que Buonaparte se permit en 1810, et celle qui amena sa chute, fut la réunion des pays situés sur les côtes de la mer du Nord, savoir : de quelques districts du royaume de Westphalie et du grand-duché de Berg, des possessions des princes de Salm-Salm et Salm-Kyrbourg, du duché d'Oldenbourg, des villes libres de Brême et

Réunion des villes anséatiques.

Hambourg, ainsi que de la ville de Lubeck et du
13 déc. 1810. duché de Lauenbourg. Un sénatus-consulte prononça cette réunion, dont Buonaparte avoit déclaré la nécessité par un message adressé à ce corps soumis et docile.

Campagne maritime de 1810.

La France possédoit encore la Guadeloupe et les îles de Bourbon et de France. L'année 1810, qui fut le plus haut point de la grandeur de Buonaparte, en Europe, l'en dépouilla. Le général Beckwith et l'amiral Cochrane s'emparèrent de la Guadeloupe;
3 février. une expédition envoyée par lord Minto, gouverneur-général des établissemens anglois dans les Grandes-Indes,
7 juillet. et 1,000 hommes venus du Cap, réduisirent l'île de
2 décembre. Bourbon, et quelques mois plus tard celle de France.

Modification du système continental.

Il nous reste à indiquer les modifications qu'éprouva le système continental. Les Anglois avoient fait, en 1800, le premier pas pour mettre fin à l'état contre
26 avril 1809. nature, que les mesures antérieures avoient établi. Ils révoquèrent d'abord les ordres de 1807, quant à l'Amérique, de manière qu'il fut permis aux Américains de faire le commerce avec tous les ports soumis à l'influence françoise, qui n'étoient pas étroitement bloqués, et le blocus même fut restreint aux ports de Hollande et de France, et à ceux de la partie septentrionale de l'Italie, depuis Pesaro et Orbitello. La clause du décret du 11 novembre, relative à la station forcée en Angleterre, fut abolie. Une nouvelle
5 août 1810. époque du système continental commence avec un décret de Buonaparte, qui est connu sous le nom de *décret ou tarif de Trianon*. Un second, daté de
12 septembre. Saint-Cloud, en est le complément. Distinguant entre marchandises et denrées coloniales, et résolu de profiter, à l'avantage de son trésor, de l'habitude que le peuple s'étoit faite des dernières, il en permit l'introduction moyennant un impôt de 50 pour cent de
19 octobre. leur valeur. Un troisième décret, signé à Fontainebleau, et portant le cachet du délire, ordonna de saisir et brûler toute marchandise angloise, en France et dans les pays soumis à son influence. Dès-lors la

France, la Suisse, l'Italie et l'Allemagne furent couvertes de feux de joie qui détruisirent la propriété des négocians indigènes, et ouvrirent aux manufactures angloises l'expectative de remplacer un jour toutes ces marchandises consumées.

Nous allons donner le précis des événemens les plus remarquables qui se sont passés dans le reste de l'Europe, pendant les neuf années où la France a joué le rôle prépondérant.

Pendant plus de six ans, le Portugal maintint, à force de sacrifices pécuniaires faits à Paris, sa neutralité entre la France et l'Angleterre. Mais, comme pendant la guerre de Prusse, il avoit trahi sa prédilection pour l'Angleterre, sa perte fut résolue, et comme il ne pouvoit se faire illusion sur le danger de sa position, le prince régent s'allia étroitement à la Grande-Bretagne, par une convention qui fut signée à Londres [1]. Le général Junot occupa le pays après que la famille royale se fut embarquée pour le Brésil; il déclara solennellement que la maison de Bragance avoit cessé de régner en Europe. Bientôt, à l'exemple des Espagnols, les Portugais brisèrent le joug qui pesoit sur eux. La ville d'Oporto donna le signal de l'insurrection; une armée angloise, commandée par sir Arthur Wellesley, que par anticipation nous nommerons Wellington, débarqua dans la baie de Mondego, et défit Junot à Vimeira. Le général français, dont l'armée étoit réduite au plus triste état, obtint du général Dalrymple, qui étoit venu prendre le commandement des Anglois, une capitulation très-honorable, qui fut signée à Cintra. Junot et ses troupes furent transportés en France sur des vaisseaux anglois. L'amiral russe Siniawin ne fut pas si heureux. Il se trouvoit dans le Tage avec une flotte de neuf vaisseaux de ligne et une frégate qui avoit fait la guerre aux Turcs dans l'Archipel, il se vit dans la nécessité de livrer cette flotte à l'amiral anglois Cotton. La capi-

Etat de Portugal.

22 oct. 1807.

27 novembre.

1er fév. 1808.

6 juin.

31 juillet.

21 août.

30 août.

3 septembre.

[1] Le contenu de cette convention n'est pas connu.

tulation de Cintra, dont on ne connoissoit pas les vraies circonstances, excita, en Angleterre, un si grand mécontentement, que Dalrymple et Wellington y furent appelés pour se justifier.

Pendant leur absence et après l'affaire de la Corogne, Soult reçut ordre de faire la conquête du Portugal, où il ne se trouvoit que 8000 Anglois, commandés par Cruddock, et l'armée des nationaux qu'on n'avoit pas encore appris à estimer. A la tête de 23,000 hommes, il se mit en marche et s'empara de Chaves, première place forte du royaume; mais arrivé à Oporto, il trouva les Portugais qui, pendant trois jours, lui disputèrent cette place dont il s'empara à la fin. Mais il y resta un mois sans oser continuer sa marche. Dans l'intervalle, Wellington avoit débarqué à Lisbonne, avec une nouvelle armée angloise qu'il commandoit en chef. Il manœuvra si bien, que vers la fin de mai Soult fut obligé de se retirer en Gallice, en sacrifiant son artillerie et ses équipages. L'année suivante, les François firent une troisième expédition en Portugal; mais comme elle tient plus particulièrement à la guerre d'Espagne, nous en parlerons un peu plus bas.

7 mars 1809.

29 mars.

Depuis la retraite de Soult, les Portugais jouent un rôle dans l'histoire de la délivrance de l'Europe. Muni de pouvoirs très-étendus, Wellington organisa leur armée et la porta à 40,000 hommes, avec l'aide de 600,000 livres sterling que l'Angleterre fournit à cet effet.

Traité de Rio Janeiro. 19 fév. 1810.

La liaison entre la Grande-Bretagne et le Portugal devint plus intime encore par le traité d'alliance qui fut conclu à Rio-Janeiro. Là, George III promit de ne jamais reconnoître, roi de Portugal, que l'héritier et le représentant légitime de la maison de Bragance. Le régent lui accorda le droit de faire construire des vaisseaux de guerre au Brésil, en prenant tout le bois nécessaire dans les forêts de ce pays, et s'engagea, en abrogeant les stipulations antérieures, à recevoir dans ses ports tel nombre de vaisseaux britanniques qui

voudroit y entrer. Le régent promit aussi de coopérer avec l'Angleterre à l'abolition de la traite des Nègres. C'est le premier exemple d'une stipulation de ce genre. Avec ce traité il fut encore signé un traité de commerce.

Vers la fin de l'année 1810, le Portugal devint le théâtre de la guerre, ainsi que nous le dirons en parlant de l'Espagne.

L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre.

Charles IV, roi d'Espagne, s'étoit flatté qu'en se soumettant, par le traité du 30 octobre 1803, à un paiement de subsides envers la France, il seroit dispensé de la nécessité de prendre part à la guerre qui venoit d'éclater entre Buonaparte et l'Angleterre. Ce fut la dernière puissance qui, cette fois-ci, commença les hostilités. Quatre vaisseaux de registre, portant en Europe les richesses de la Plata, furent saisis à la hauteur du cap Sainte-Marie, par une escadre angloise; après cet acte de vigueur qui, sans les négociations dont il fut précédé, pourroit paroître un attentat contre le droit des gens [1], Charles IV déclara la guerre à l'Angleterre; il eut, l'année suivante, la douleur de voir sa marine détruite par la bataille de Trafalgar, que l'amiral Nelson gagna sur Gravina réuni à Villeneuve.

5 oct. 1804.

12 décembre.

21 oct. 1805.

Expédition angloise contre Buenos-Ayres.

En 1806, les Anglois firent une tentative pour s'emparer de la colonie espagnole de Buenos-Ayres. L'expédition partit de Sainte-Hélène, sous les ordres de l'amiral Home Popham; les troupes étoient commandées par le général Beresford. Buenos-Ayres capitula, et on y trouva des trésors immenses, qui furent envoyés en Europe; mais un mouvement populaire, organisé par un Espagnol nommé Pueridon, et un François, Liniers, força Beresford de se rendre prisonnier avec ses troupes. Popham s'empara de Maldonado et y attendit les secours qui devoient arriver

2 juillet 1806.

12 août.

29 octobre.

[1] L'histoire de cette négociation se trouve dans le vol. VII de la nouv. édit. de l'*Histoire des traités de paix*, dont l'auteur a profité, pour cette partie de son travail, de l'ouvrage classique de M. de Genz, écrit en allemand.

d'Angleterre. En effet, le général Auchmuty débarqua, à Maldonado, au commencement de l'année
2 février 1807. suivante, et prit d'assaut la ville de Montevideo. De nouveaux renforts étant arrivés, le général en chef
5 juillet. Whitelocke attaqua encore une fois Buenos-Ayres et pénétra dans la ville : mais Liniers, à la tête des Espagnols, se défendit si bien, que le général anglois
6 juillet. signa une capitulation par laquelle on lui rendit tous les prisonniers de sa nation ; mais les Anglois promirent d'évacuer Montevideo dans l'espace de deux mois.

Expulsion des Bourbons d'Espagne.

Charles IV et son ministre avoient trahi le desir de secouer le joug de Buonaparte pendant la guerre de Prusse. Ils crurent se faire pardonner un moment de courage par une suite d'actes de foiblesse. En signant
27 octobre. à Fontainebleau le partage du Portugal, ils ouvrirent l'Espagne aux armées françoises qui se mirent en possession de Saint-Sébastien, Pampelune, Figuières et Barcelone, et furent maîtresses de Madrid même, pendant qu'une partie de l'armée espagnole se trouvoit en Portugal, et l'autre en Danemarck. La suite de ces imprudences fut le bouleversement de l'Espagne et le
mai 1808. dépouillement de la maison de Bourbon, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Campagne d'Espagne de 1808.

Lorsque les Espagnols se soulevèrent contre le roi intrus, il se forma des juntes ou comités directeurs dans chaque province ; celle de Séville, composée d'hommes entreprenans, se mit à la tête de l'insurrection, déclara la guerre à Buonaparte au nom de Ferdinand VII, et conclut un armistice avec l'Angleterre. Son autorité ne fut pas reconnue par les autres juntes provinciales, qui chacune mirent une armée sur pied. Toutes ces armées combattoient les corps françois qu'elles rencontroient, et étoient le plus souvent vaincues. L'insurrection ne prit consistance qu'après la
20 juillet. bataille de Baylen, où 14,000 François mirent bas les armes sous les généraux Dupont et Vidal. Castannos auquel on devoit ce succès, fut alors nommé généralissime et la junte institua une régence à la tête de

laquelle fut placé le vieux cardinal de Bourbon. Deux autres événemens encouragèrent beaucoup les Espagnols : l'un fut l'expulsion de Lefebvre Desnouettes de Sarragosse par Palafox, et l'autre l'arrivée à la Corogne du marquis de la Romana avec 7000 hommes qui, transportés en Fionie pour envahir la Suède, s'étoient embarqués malgré les François pour venir au secours de leur patrie.

Joseph Buonaparte ayant abandonné Madrid pour se retirer à Burgos, on établit une junte centrale à Aranjuez. Elle forma trois armées, celle du nord sous les ordres de Blake et de la Romana; celle du centre sous Castannos, et celle d'Aragon sous Palafox. Immédiatement après l'entrevue d'Erfurt, Buonaparte se mit lui-même à la tête de son armée qui avoit été portée à 180,000 hommes, et, à la suite de plusieurs avantages, il ramena Joseph son frère à Madrid. Pendant qu'il s'y arrêtoit, deux divisions angloises venues l'une de Lisbonne, et l'autre de la Corogne, avoient formé leur jonction dans le royaume de Léon; John-Moore les commandoit. Buonaparte marcha contre cette armée qui se retira; mais arrivé à Astorga, il reçut la nouvelle des préparatifs de l'Autriche: il partit pour Paris, laissant le commandement à Soult. Celui-ci força les Anglois à s'embarquer à la Corogne après une affaire où Moore avoit perdu la vie.

1er août 1808.

4 décembre.

16 janv. 1809.

Un traité de paix et d'alliance fut signé à Londres entre l'Angleterre et la Junte suprême, agissant au nom de Ferdinand VII. L'Angleterre envoya en Portugal une nouvelle armée dont Wellington prit le commandement. Le second siége de Sarragosse, entrepris d'abord par Junot et continué ensuite par Lannes, est un des événemens les plus extraordinaires des guerres modernes. La garnison commandée par Palafox et la population qui s'étoit dévouée, firent des prodiges de valeur. Lorsque les François prirent la ville, elle n'étoit plus qu'un monceau de ruines : on compte que 100,000 hommes périrent à ce siége.

Campagne d'Espagne de 1809. 14 janvier.

Depuis le 20 janvier.

21 février.

28 mars 1809. Le maréchal Victor défit Cuesta à Medelin. Blake fut
16 juin. battu à Belchite par Suchet; mais Soult qui avoit pénétré en Portugal, fut repoussé par Wellington. Celui-ci livra aux maréchaux Jourdan et Victor la sanglante ba-
27 juillet. taille de Talavera de la Reyna qui fut au désavantage des François. Le mauvais service que l'armée de Cuesta réunie à celle de Wellington avoit rendu dans cette bataille, décida le général anglois à faire dorénavant avec les seuls Anglois et Portugais une guerre savante, et d'abandonner aux Espagnols le soin d'occuper les François en les harcelant sans cesse, en détruisant les convois et les magasins et en surprenant des
19 novembre. corps détachés. La bataille d'Ocâna que Cuesta perdit contre le général Mortier fut la dernière bataille rangée que livrèrent les Espagnols : depuis ce moment ils se bornèrent à la guerre des *guérillas* par laquelle ils firent infiniment de mal aux ennemis.

Cortès de Cadix de 1810. Depuis le commencement de 1809 la junte centrale s'étoit retirée à Séville. Vers la fin de l'année on la remplaça par un Directoire Exécutif de neuf membres, et celui-ci, au commencement de 1810, par une régence de cinq membres qui s'établit à Cadix. On y convoqua une assemblée des Cortès dont les membres furent nommés, non par le clergé, la noblesse et les villes qui composoient les véritables états d'Espagne, mais par la masse de la population. Cette assemblée ne pouvant plus rien faire pour la défense du pays s'occupa de donner à l'Espagne une constitution démocratique, en détruisant successivement toutes les institutions de la monarchie.

Campagne d'Espagne de 1810. Soult, général en chef de l'armée du midi, conquit en 1810 toute l'Andalousie, à l'exception de Cadix dont Victor forma inutilement le siége. Les principaux efforts des François furent alors tournés vers le Portugal, et cette fois-ci Masséna fut chargé d'entreprendre la réduction de ce pays à la tête de 70,000 hommes. Junot forma le siége de Ciudad-Rodrigo, qui se rendit
10 juillet. après une vigoureuse défense. Almeida fut obligée, peu
27 août. de semaines après, de capituler également. Ces con-

quêtes se firent, sans que Wellington parût vouloir les empêcher; il avoit commencé dès-lors à exécuter le plan d'une guerre de défense qu'il avoit conçu après la bataille de Talavera. Au printemps il se trouvoit posté sur la Coa; il commença à se retirer après la chute de Ciudad-Rodrigo, et ne s'arrêta qu'à Torrès-Vedras. Quatre mois furent employés pour effectuer lentement cette marche rétrograde. Masséna le suivoit pas à pas, s'épuisant par des fatigues continuelles et par des combats journaliers, et luttant contre la famine, parce que l'armée angloise emportoit ou détruisoit tout ce qui se trouvoit sur son chemin. Vers la fin d'octobre, Wellington s'arrêta dans une position inexpugnable, où pendant quatre mois le général françois ne put l'entamer. Wellington profita de cet intervalle pour attirer à lui les renforts considérables qui lui arrivoient par Lisbonne : il se prépara ainsi à tomber sur son adversaire lorsqu'enfin l'impossibilité de subsister plus longtemps dans un pays dévasté le forceroit à s'ébranler.

Etat de la Grande-Bretagne.

En donnant le précis de l'histoire de France, nous avons parlé du renouvellement des hostilités entre Buonaparte et la Grande-Bretagne en 1803, ainsi que de la part que cette puissance eut aux guerres du continent de 1805, 1807 et 1809. Les efforts qu'elle fit pour les entretenir, augmentèrent sa dette jusqu'à une masse effroyable; mais les progrès toujours croissans de son commerce fournirent les moyens de faire face à toutes les dépenses. En vain Buonaparte avoit-il espéré ruiner l'industrie angloise par le système continental; dans les colonies françoises, espagnoles et hollandoises que l'Angleterre conquit, elle trouva de nouveaux débouchés pour remplacer ceux qui lui étoient fermés sur le continent de l'Europe. L'empire des mers resta aux Anglois, et ils anéantirent en 1807 la marine du Danemarck, seule puissance à laquelle il en restât une. C'est un événement dont nous parlerons plus bas.

Abolition de la traite des noirs.

L'année 1806 est remarquable par l'abolition de la traite des Noirs dans les colonies angloises. Depuis 1785 les Nègres avoient trouvé dans le parlement de

zélés défenseurs, parmi lesquels Fox, Wilberforce et Pitt étoient les plus distingués. Mais le gouvernement, trop sage pour précipiter une mesure qui pouvoit compromettre la fortune des planteurs, et même la tranquillité des colonies, voulut d'abord consulter l'expérience et laisser aux propriétaires le temps de se préparer à un autre ordre de choses. Pendant vingt années il empêcha l'adoption du bill que Wilberforce portoit régulièrement au parlement, pour demander des lois prohibitives contre la traite. Ce ne fut que lorsque Fox et Grenville entrèrent au ministère qu'on s'occupa sérieusement de cette question. Un acte du parlement sanctionné par le roi, interdit à dater du 1er janvier 1807 l'exportation d'esclaves des colonies angloises et leur introduction dans des colonies étrangères. Un second acte prononça, comme principe, l'abolition totale de la traite des Noirs; une circonstance qui rend suspects les motifs d'humanité par lesquels on provoqua cette déclaration, fut l'invitation adressée en même temps au roi de réclamer le concours de l'Amérique septentrionale et des puissances européennes pour l'abolition de ce trafic. Un bill du 6 février 1807, que le roi sanctionna le 17 mars suivant, statua qu'il cesseroit absolument, à dater du 1er mai suivant, de manière cependant que les bâtimens partis pour la traite pourroient importer des esclaves dans les Indes occidentales jusqu'au 1er janvier 1808. Les colonies angloises en Amérique, surtout l'île de Jamaïque, n'éprouvèrent pas de pertes par cette mesure; la culture de la terre y étant parvenue à un point qui ne supportoit plus d'accroissement.

16 mai 1806.

10 juin.

Etat de la Hollande.

De tous les pays qui se trouvoient sous l'influence de Napoléon, le plus malheureux sans contredit étoit la Hollande. Son commerce, unique ressource de sa population nombreuse, anéanti par le système continental; ses finances dérangées au point que malgré toutes les économies, le déficit annuel fut régulièrement de vingt millions de florins; ses habitans vexés tantôt par les soldats de Buonaparte, tantôt par ses douaniers,

et comme si la nature d'accord avec la politique avoit conjuré sa perte, son sol dévasté et son industrie détruite par des inondations périodiques, par des incendies et d'autres calamités; tel est le tableau que ce pays offre jusqu'au moment où Buonaparte fit disparoître l'ombre d'indépendance dont il avoit joui. Après diverses variations la république obtint une constitution semblable à celle qui régissoit la France depuis 1804, et à la tête du gouvernement fut placé, sous le titre de grand-pensionnaire, M. Schimmelpennink, revêtu de pouvoirs comme le dernier stadhouder n'en avoit pas exercés, même après la révolution de 1788. Nous avons vu comment ce pouvoir fut rendu héréditaire avec le titre royal en faveur de Louis Buonaparte, et comment la monarchie hollandoise disparut à la volonté de Napoléon.

avril 1805.

A l'exception de quelques émeutes partielles qu'on ne remarque pas dans un grand tableau comme celui que nous traçons, la Suisse fut tranquille sous le régime des gouvernemens que Buonaparte lui avoit donnés par l'acte de médiation. Le système continental et la prohibition dont la plupart des marchandises suisses étoient frappées en France, paralysèrent l'industrie et le commerce, et causèrent beaucoup d'émigrations qui pour la plupart se dirigèrent vers l'Amérique septentrionale. Un traité que le général Ney signa à Fribourg, régla d'une manière plus avantageuse pour ce pays que du temps du Directoire, les rapports entre le protecteur et la confédération helvétique. Buonaparte se contenta d'une alliance défensive; mais les Suisses s'engagèrent à tirer des salines de France leur provision de sel dont ils avoient coutume jusqu'alors de recevoir une partie par la Bavière : cette provision se montoit à 200,000 quintaux par an, et le bénéfice que la France faisoit sur la fourniture suffisoit pour l'entretien de plus de 20,000 hommes de troupes. Le même jour il fut signé une capitulation militaire par laquelle Buonaparte prit à son service 16,000 Suisses volontairement enrôlés. Chose étonnante! dans cette

Etat de la Suisse.

19 fév. 1803.

27 septembre.

population guerrière qui cherchoit un refuge contre la misère dans les déserts de l'Amérique, on ne trouva pas de quoi remplir les cadres de 16,000 hommes. L'état incomplet des régimens suisses fut un sujet continuel de plaintes pour Buonaparte.

Etat de l'Italie.

Le nombre des états d'Italie ne faisoit que diminuer, et à la fin de l'époque dont nous nous occupons, la presqu'île entièrement soumise à l'influence de Buonaparte, étoit partagée, de nom, entre la France, le royaume d'Italie et celui de Naples, sans parler de la petite république de Saint-Marin qui au milieu du bouleversement général comserva son indépendance.

Royaume d'Italie.

La république italienne qui depuis 1805 portoit le titre de royaume d'Italie, gémissoit sous le poids des contributions qu'exigeoient l'entretien des troupes françoises et le paiement des listes civiles du roi et du vice-roi. Ce pays supportoit avec impatience la loi sur la conscription militaire qui étoit contraire aux goûts et aux habitudes de ses habitans. Le royaume obtint, sans en être plus heureux, des agrandissemens, après la paix de Presbourg par la réunion des provinces ci-devant vénitiennes, et en 1807, par celle de quatre provinces de l'état ecclésiastique. Eugène Beauharnais, revêtu du titre de prince de Venise, fut proclamé héritier du trône d'Italie à défaut de descendans mâles de Buonaparte.

2 avril 1807.

20 décembre.

Royaume de Naples.

Le royaume de Naples fut bouleversé au commencement de 1806. Ferdinand IV se retira en Sicile, et fut remplacé par Joseph Buonaparte, qui n'occupa ce trône fragile que jusqu'en 1808 : alors il le troqua contre un autre plus fragile encore. Mais avant de remettre le royaume de Naples à Joachim Murat, désigné pour lui succéder, il voulut immortaliser son nom en donnant à ce pays une constitution que Napoléon garantit. Les tentatives du nouveau roi de conquérir la Sicile échouèrent.

20 juin 1808.

Changemens opérés en Allemagne par le recès de la députation de 1803.

L'Allemagne éprouva deux révolutions complètes dans les neuf années dont nous donnons le précis. La constitution de l'Empire germanique fut changée sous divers rap-

ports essentiels par le recès de la députation de Ratisbonne. De tous les princes ecclésiastiques qui appartenoient au corps germanique, on n'en conserva que trois, l'électeur archichancelier remplaçant l'ancien électeur de Mayence; le grand-maître de l'ordre teutonique et le grand-prieur de celui de Saint-Jean de Jérusalem : les terres des autres, ainsi que les biens de toutes les fondations ecclésiastiques, médiates ou immédiates, servirent soit à indemniser les princes héréditaires qui avoient perdu la totalité ou une partie de leurs Etats, sur la rive gauche du Rhin, soit à agrandir ceux que la politique de Buonaparte ou celle de la Russie favorisoit. A la place des deux électeurs ecclésiastiques qui furent supprimés on en nomma quatre laïcs, dont un seul catholique, celui de Saltzbourg, qui étoit l'ancien grand-duc de Toscane, et trois protestans, ceux de Wurtemberg, Bade et Hesse-Cassel. La maison d'Orange obtint l'évêché de Fulde et d'autres terres; le Brisgau et l'Ortenau furent cédés au duc de Modène, qui les laissa en mourant à son gendre l'archiduc Ferdinand. Le rapport entre les deux religions fut encore plus fortement altéré dans le collége des princes où les protestans acquirent une telle supériorité, que le chef de l'Empire refusa la ratification de cet article du recès. Le collége des villes libres fut réduit à six : Augsbourg, Lubeck, Nuremberg, Francfort, Brême et Hambourg; on conserva la noblesse immédiate, mais ceux de ses membres qui avoient droit à une indemnité en furent frustrés, parce qu'il ne restoit rien à leur distribuer: A la place des péages existant sur le Rhin, il fut établi un octroi de navigation sur ce fleuve, dont les revenus dûrent être partagés entre la France et l'Allemagne : une partie de la dotation de l'archichancelier fut fondée sur ce revenu. 25 fév. 1803.

L'exécution du recès de la députation donna lieu à plusieurs conventions entre les Etats d'Empire, ainsi qu'à des prétentions incessamment renaissantes. Il s'éleva à cette occasion tant de difficultés, principalement par suite du refus de l'empereur de ratifier

le recès sans modifications, que l'Empire fut dissous avant que cette nouvelle loi fondamentale pût être mise en pratique dans tous les points.

Changemens opérés par la paix de Presbourg.

La paix de Presbourg créa deux nouveaux rois dans le sein de l'Allemagne : les électeurs de Bavière et de Wurtemberg prirent cette dignité. Ces deux princes et l'électeur de Bade furent déclarés souverains, et obtinrent des agrandissemens aux dépens de l'Autriche, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de la ville d'Augsbourg. Le roi de Bavière réunit cette ville libre à ses Etats. L'électeur de Saltzbourg troqua tout ce que le recès de la députation de l'Empire lui avoit donné, contre la principauté de Wurtzbourg qu'on enleva au roi de Bavière. Le titre électoral fut transféré sur ce pays. La grande-maîtrise de l'ordre teutonique fut sécularisée en faveur d'un prince de la maison d'Autriche. L'héritier du duc de Modène perdit le Brisgau et l'Ortenau, qui échurent à l'électeur de Bade.

Dissolution de l'Empire germanique.

L'anéantissement de l'empire germanique dont les élémens se trouvent dans ce traité, fut effectué par la confédération rhénane, que les rois de Bavière et de Wurtemberg, l'archichancelier, l'électeur de Bade, le duc de Clèves et Berg, le landgrave de Hesse-Darmstadt, les princes de Hohenzollern, ceux de Salm, celui d'Isembourg, celui de Lichtenstein, celui d'Arem-
12 juillet 1806. berg et le comte de la Leyen conclurent avec Buonaparte, nommé protecteur de la ligue, ce qu'ils annoncèrent par des déclarations remises à la diète. L'acte par le-
6 août. quel l'empereur François II abdiqua la couronne d'Allemagne compléta la dissolution du corps germanique. Les princes qui prirent part à la confédération usurpèrent la *souveraineté* à la place de la simple *supériorité* dont ils jouissoient auparavant sous l'autorité de l'Empire; renversant les bornes que les constitutions et les lois, que des usages de la plus haute antiquité et des conventions synallagmatiques opposoient à leur pouvoir absolu, ils donnèrent un funeste exemple en foulant aux pieds les droits bien acquis de leurs peuples. Ils poussèrent l'injustice plus loin encore : ils

s'arrogèrent la domination sur les princes, comtes et villes, leurs co-états et leurs égaux, qu'un sort malheureux avoit placés dans leur voisinage, et qui n'avoient pas été avertis à temps pour se rendre à Paris, afin de contrarier l'intrigue qui fut l'âme de cette opération, ou d'y prendre part. L'électeur archichancelier se qualifia dès-lors de prince-primat; l'électeur de Bade, le duc de Berg et de Clèves, et le landgrave de Hesse-Darmstadt prirent le titre de grand-ducs auquel l'acte du 12 juillet attacha les prérogatives de la dignité royale; le chef de la maison de Nassau prit la qualité de duc, et le comte de la Leyen celle de prince. Une diète fédérale, divisée en deux colléges, devoit délibérer sur les intérêts généraux de l'union; mais elle ne s'assembla jamais. Des six villes libres que le recès de la députation avoit conservées, le roi de Bavière s'étoit fait adjuger Augsbourg par la paix de Presbourg; il eut encore Nuremberg, par l'acte de confédération; Francfort échut au prince-primat, de manière qu'il ne resta plus que les trois villes anséatiques.

Accessions à la confédération rhénane.

Plusieurs autres princes entrèrent successivement dans cette confédération : mais aucune de ces accessions n'étoit volontaire; toutes furent des conséquences de la guerre de Prusse, qui éclata en octobre 1806. Ces princes furent, dans l'ordre chronologique de leur accession : l'électeur de Wurtzbourg, ancien électeur de Saltzbourg, qui prit le titre grand-ducal qu'il avoit porté jusqu'en 1803, le roi de Saxe, les ducs de Saxe, la maison d'Anhalt, celle de Schwartzbourg, le prince de Waldeck, la maison de Lippe, celle de Reuss, le roi de Westphalie, par le titre de sa création, la maison de Mecklenbourg, enfin le duc d'Oldenbourg. Ainsi toute l'Allemagne entra successivement dans cette confédération, à l'exception des provinces que la Prusse y conserva, du Holstein, que le roi de Danemarck réunit à ses autres Etats, de la Poméranie suédoise, de la grande-maîtrise de l'ordre teutonique,

et des parties de l'Allemagne que Buonaparte se réserva après la paix de Tilsit.

Nous allons indiquer quelques autres changemens qui furent opérés, surtout après la paix de Schœnbrunn, dans la composition de la confédération.

Agrandissement du grand-duché de Berg.

Le grand-duché de Berg fut considérablement agrandi. Non-seulement Joachim Murat, sous prétexte que le prince d'Orange-Fulde avoit porté les armes contre lui en servant, en 1806, dans l'armée prussienne, confisqua les possessions patrimoniales de la maison de Nassau-Orange, que l'acte du 12 juillet 1806 avoit placées sous sa souveraineté; mais au commencement de l'année 1808, Buonaparte céda encore à son beau-frère une partie de la dépouille prussienne, savoir : les seigneuries d'Elton, d'Essen et Werden; le comté de Marck, la principauté de Munster et les comtés de Tecklenbourg, Lingen et Dortmund, contre lesquels Murat lui abandonna la forteresse de Wesel. Bientôt après il rendit tout le grand-duché de Berg à Buonaparte, qui, après en avoir fait cadeau à son neveu, l'enfant de Louis, le fit dès-lors administrer pour son propre compte. Le sénatus-consulte du 13 décembre 1810 écorna le grand-duché, qui obtint, à titre d'indemnité, une partie des possessions du prince d'Aremberg, un des membres souverains de la confédération rhénane.

15 juillet 1808.

Agrandissement de la Westphalie. 14 janvier 1810.

Le royaume de Westphalie fut agrandi, en 1810, par la réunion des Etats du roi d'Angleterre en Allemagne, excepté le duché de Lauenbourg, ainsi que nous l'avons rapporté; toutefois, il éprouva une perte par le sénatus-consulte du 13 décembre de la même année.

Erection du grand-duché de Francfort. 16 février 1810.

Peu de temps après avoir disposé du pays d'Hanôvre, Buonaparte érigea le grand-duché de Francfort, c'est-à-dire, qu'aux possessions du prince-primat, distraction faite de la principauté de Ratisbonne, il ajouta le pays de Fulde et la plus grande partie du comté de Hanau, à condition qu'après la mort du prince-primat qui dès-lors prit le titre de grand-duc

de Francfort, ces pays passeroient à Eugène Beauharnais et à sa descendance mâle, à défaut de laquelle ils seroient réversibles à la couronne de France. Le grand-duc céda à Napoléon la principauté de Ratisbonne et sa moitié de l'octroi de navigation du Rhin.

Agrandissement de la Bavière.

L'électeur de Bavière avoit perdu, par la paix de Lunéville, la partie du Palatinat située sur la rive gauche du Rhin, et le duché de Deux-Ponts; le recès de 1803 le dépouilla du reste du Palatinat : mais cet acte le dédommagea largement en lui donnant les évêchés de Bamberg, Wurtzbourg, Freisingen, Passau et Augsbourg, avec plusieurs abbayes et villes libres. Par la paix de Presbourg, Buonaparte lui enleva Wurtzbourg; mais il lui donna une partie considérable de la dépouille autrichienne, et nommément le comté de Tyrol qui renferme plus de 700,000 habitans. Pour récompenser ce monarque du zèle qu'il avoit montré en 1809, Buonaparte le mit en possession des principautés de Bayreuth et de Ratisbonne, du duché de Saltzbourg avec Berchtolsgaden, et de la partie de l'Autriche inférieure à laquelle l'empereur avoit renoncé par la paix de Schœnbrunn. En revanche le roi de Bavière rétrocéda une partie du Tyrol ayant 305,000 âmes; elle fut réunie soit au royaume d'Italie, soit aux Provinces Illyriennes.

Autres changemens dans l'état de la confédération rhénane.

Par le moyen d'échanges et de concessions réciproques dirigées par Buonaparte, le roi de Wurtemberg et les grand-ducs de Bade, de Hesse et de Wurtzbourg reçurent, après la paix de Presbourg et de Schœnbrunn, des agrandissemens considérables.

Le sénatus-consulte du 13 octobre 1810 démembra la confédération du Rhin de plusieurs parties du grand-duché de Berg et du royaume de Westphalie, les possessions des princes de Salm, le bailliage de Meppen appartenant au prince d'Aremberg, et le duché d'Oldenbourg; en tout, une population de 926,000 âmes.

Etat de l'empire d'Autriche.

Par la paix de Lunéville, la monarchie autrichienne avoit perdu en surface et en population, mais elle avoit gagné 6 millions de francs en revenus. Le gou-

vernement luttoit sans cesse contre le délabrement des finances et contre la trop grande masse du papier-monnoie : ni les économies, ni les emprunts ne purent les rétablir. Après le changement de la république
4 août 1804. françoise en empire, François II prit le titre d'empereur d'Autriche [1]. L'embarras des finances fut augmenté encore par la guerre malheureuse de 1805. La
26 déc. 1805. paix de Presbourg coûta à l'empereur les Etats ci-devant vénitiens, le Tyrol, toutes les possessions de sa maison en Souabe ; il n'acquit par ce traité que le duché de Saltzbourg avec Berchtolsgaden. Ses pertes se montoient à plus de 1,000 milles carrés, et à près de 3 millions de sujets. Outre Saltzbourg et Berchtolsgaden, le ci-devant grand-duc de Toscane perdit aussi Passau et Eichstett : il obtint la principauté de Wurtzbourg. L'héritier de la maison d'Est fut dépouillé du Brisgau et de l'Ortenau ; la grande-maîtrise de l'ordre teutonique fut sécularisée pour un archiduc au choix de l'empereur.

Au commencement de l'année 1807, l'Autriche fit des armemens qui indiquent que, sans la précipitation avec laquelle la paix de Tilsit fut conclue, elle auroit pu faire une puissante diversion sur les derrières
10 octob. 1807. de l'armée françoise. Ce ne fut que par la convention de Fontainebleau qu'elle obtint la restitution de Braunau, dont les François étoient restés en possession : elle l'acheta par de nouvelles pertes territoriales du côté de l'Italie. Dès ce moment, l'archiduc Charles, frère de l'empereur, travailla à réorganiser l'armée, à y introduire un autre ordre et une autre discipline, à former des milices et à rétablir les forteresses. Il sut inspirer à la nation un enthousiasme dont elle n'avoit pas encore donné d'exemple ; les riches particuliers firent des sacrifices pécuniaires considérables.

10 oct. 1809. La paix de Schœnbrunn, qui termina la guerre de 1809, fit descendre l'Autriche au rang de la troisième puissance du continent : la monarchie conserva une

[1] Comme tel, il se nomma François I.

surface de 9471 milles carrés, et une population de 21 millions d'âmes; mais séparée de la mer par la perte de Trieste et de Fiume, elle vit son commerce anéanti. La masse du papier-monnoie, qui se trouvoit dans les provinces cédées, reflua vers le centre de la monarchie, et fit tomber le cours de ces papiers à un cinquième de leur valeur nominative.

La Prusse gagna 426,000 sujets, et plus de quatre millions de francs de revenus, par le recès de la députation de 1803, et les provinces qu'elle acquit, établirent, au moins jusqu'à un certain point, la contiguité de ses possessions westphaliennes avec le centre de la monarchie [1]. Une convention avec l'électeur de Bavière, sur un échange de territoire, arrondit les principautés franconiennes. Le roi s'occupa dès-lors à guérir, par une sage administration, les plaies que la guerre et les armemens avoient faites à son pays. En vain employa-t-on tous les moyens de persuasion pour le faire entrer dans la troisième coalition; il n'y eut que la violation de son territoire, par les troupes françoises, qui put enfin l'y décider. Nous avons parlé de la convention de Potsdam, par laquelle il en prit l'engagement éventuel, et de la tentative qu'il fit pour rétablir la paix par la voie de la négociation; nous avons dit comment, sans le vouloir, il se trouva, par la tournure que son ministre donna à la négociation dont il étoit chargé, l'allié de celui qu'il avoit voulu combattre. La Prusse obtint, par le traité de Vienne, la possession précaire de l'électorat d'Hanovre, contre lequel elle céda Anspach, Clèves et Neufchâtel; la surface de toute la monarchie s'élevoit alors à 5746 milles carrés, habités par 10,658,000 âmes.

Etat de la Prusse.

3 nov. 1805.

15 décembre.

L'occupation du Hanovre attira à la Prusse une guerre avec l'Angleterre, et la perfidie de Buonaparte la força bientôt à la déclarer à la France. Buona-

[1] La monarchie avoit, en 1803, une surface de 5452 milles carrés, ayant 9,117,000 habitans. Voyez Demian, *Hist. diplom. Ubersicht des Lænder-und Volksbestandes der preuss. Monarchie, von 1740 bis 1817*. Berlin 1817, in-8°.

*

parte avoit offert ce même pays d'Hanovre au roi d'Angleterre, et contrarié la Prusse dans le projet de faire entrer la Saxe, la Hesse et les villes hanséatiques dans la confédération qu'elle vouloit opposer à celle du Rhin. Ainsi, la convention de Vienne devint la cause des malheurs de la Prusse. Frédéric-Guil-
28 janv. 1807. laume renonça au pays d'Hanovre, par la paix qu'il conclut avec George III, à Memel; mais le traité de
9 juillet. Tilsit coûta à ce dernier la moitié de ses états[1]. Ce sacrifice ne suffit pas pour apaiser le ressentiment de Buonaparte; abusant des termes équivoques de la convention de Kœnigsberg, il ne rendit au roi que la partie de ses provinces située à l'est de la Vistule: elles étoient dévastées par la guerre, et presque réduites en désert. Pour rentrer, après seize mois de paix, dans la possession des autres provinces, il fallut
3 nov. 1808. encore s'engager au paiement de 120 millions de francs, laisser entre les mains de Buonaparte trois forteresses à titre de gage, et s'engager à ne pas mettre au-delà de 40,000 hommes sur pied.

Le plus grand dénuement régnoit en Prusse à l'époque où Frédéric-Guillaume III rentra dans l'administration de son pays. Les armées avoient dévoré la fortune des habitans; la population avoit subi une forte diminution, et les maladies, compagnes de la misère, en moissonnoient continuellement des parties considérables. Le roi s'imposa les privations les plus pénibles pour satisfaire aux obligations contractées envers la France, et obtenir par là l'évacuation définitive de la monarchie, ainsi que pour secourir les provinces qui avoient souffert plus que les autres, par le séjour de l'armée ennemie; pour relever l'agriculture et l'industrie de ses sujets, pour recréer le matériel de l'armée et préparer ainsi les moyens de remonter au rang que la monarchie prussienne avoit anciennement occupé.

Indépendamment des vexations que Buonaparte

[1] Savoir : 2657 milles carrés, 4.670,000 âmes.

exerça contre la Prusse, par la prolongation du séjour de son armée et par les contributions qu'il lui imposa; ce pays éprouva encore une spoliation dont l'histoire n'offre peut-être pas d'exemple. Par une convention que le roi de Saxe, en sa qualité de duc de Varsovie, conclut avec Buonaparte, pendant qu'à Bayonne celui-ci détruisoit la monarchie espagnole, Buonaparte lui céda pour une somme de vingt millions de francs, non-seulement les créances du roi de Prusse sur ses sujets polonois (le roi les avoit abandonnées par la paix de Tilsit), mais aussi celles des établissemens publics de Prusse, tels que banque, société du commerce maritime, caisse des veuves, hôpitaux, fondations pieuses, universités et écoles, et ce qui peut paroître incroyable, celles des particuliers prussiens sur des sujets polonois. Ces créances étoient d'autant plus considérables, que depuis l'introduction du système hypothécaire dans la Prusse méridionale, les capitalistes des anciennes provinces avoient avancé de fortes sommes à des propriétaires polonois, pour l'amélioration de leurs patrimoines. Ces capitaux ainsi enlevés à ceux qui les avoient fournis, et transportés sur le roi de Saxe, étoient estimés d'abord à 43 1/2 millions de francs, et 4 millions d'intérêts arriérés; mais les autorités du duché de Varsovie en découvrirent jusqu'à 68 millions. En vain Frédéric-Guillaume offrit-il de racheter cette prétendue propriété du roi de Saxe, en remboursant les 20 millions de francs que celui-ci avoit été obligé, disoit-on, d'en donner à Buonaparte. Le bouleversement de 1814 a fait justice de cette iniquité comme de tant d'autres.

10 mai 1808.

Le nord de l'Europe fut troublé à cette époque par trois guerres : celle des Anglois contre le Danemarck, qui amena une rupture entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres; celle de Russie contre la Suède, dans laquelle le Danemarck fut entraîné; et enfin la guerre entre la Porte et la Russie, où l'Angleterre joua un rôle.

Expédition des Anglois à Copenhague en 1807.

L'expédition des Anglois contre l'île de Sélande,

est un événement que les contemporains ont jugé avec une grande sévérité, et qu'on ne sauroit entièrement justifier, parce qu'il est de la nature de toute guerre de prévention, de détruire les preuves de sa nécessité. Si néanmoins, d'une part, on considère ce qu'après la paix de Tilsit, demandoit l'intérêt de Buonaparte, ou, pour mieux dire, l'exécution du système qu'il avoit conçu; si, d'une autre part, on examine la conduite que, peu de temps après, il s'est permise contre le Portugal et l'Espagne, il est impossible de ne pas excuser l'Angleterre. La paix de Tilsit avoit exclu le commerce anglois de tous les ports méridionaux de la mer Baltique; c'étoit peu de chose tant que la Suède et surtout le Danemarck qui, par le Jutland, communique avec le continent, lui ouvroient leurs ports. Plusieurs indices annonçoient que l'intention de Buonaparte étoit de s'emparer du Danemarck aussitôt après la paix de Tilsit, et le ministère anglois a assuré être en possession des preuves de ce plan.

Le gouvernement britannique mit à l'expédition, par laquelle il résolut de prévenir ce plan, une activité et une célérité dont il n'avoit pas fait preuve jusqu'à présent, lorsqu'il s'agissoit de venir au secours de ses alliés; et cette différence dans sa conduite n'a pas peu servi à faire juger défavorablement l'entreprise qu'il exécuta contre le Danemarck en 1807.

Une flotte angloise, portant une armée de débarquement à laquelle se réunit ensuite la légion hanôvrienne de 7,000 hommes, qui étoit encore dans l'île de Rugen, sortit des ports d'Angleterre vers la fin de juillet et au commencement d'août. Elle se partagea en deux divisions, dont l'une sous le commodore Keats, se plaça au grand Belt que jusqu'alors on avoit cru intenable à des vaisseaux de guerre; elle coupa ainsi l'île de Sélande de la terre-ferme où se trouvoit l'armée danoise et le prince royal. La seconde division, sous les ordres de l'amiral Gambier, portant des troupes de débarquement que commandoit lord Cath-

cart, se rendit devant Copenhague. M. Jackson fut envoyé à Kiel, pour exiger du prince royal l'extradition de la flotte danoise dont Buonaparte avoit, disoit-on, l'intention de se saisir. Après une négociation infructueuse, Copenhague, que les troupes de lord Cathcart avoient cerné du côté de la terre-ferme, fut bombardé pendant trois jours; une grande partie de la ville fut détruite. Enfin, le général Peymann, qui commandoit en chef les Danois, demanda un armistice pour traiter de la capitulation. Sir Arthur Wellesley, le même qui, peu de temps après, s'illustra en Portugal, signa cette capitulation de la part des Anglois. La citadelle fut remise aux Anglois; on leur livra la flotte avec les objets de marine se trouvant dans l'arsenal, et les magasins, et ils stipulèrent un délai de six semaines pour faire partir le tout, après quoi ils promirent de rendre la citadelle et d'évacuer l'île de Sélande.

2, 3, 4 sept. 1807.

7 septembre.

C'est ainsi que la marine danoise, composée de 18 vaisseaux de ligne, 15 frégates, 6 bricks et 25 chaloupes canonnières, tomba au pouvoir des Anglois. Pendant les six semaines convenues, la cour de Londres offrit au Danemarck, l'alternative entre le rétablissement de sa neutralité et une alliance intime avec l'Angleterre. Le prince régent ayant refusé l'une et l'autre, l'Angleterre lui déclara la guerre; mais elle ne se permit pas de violer la capitulation de Copenhague: l'évacuation de cette ville et de la Sélande eut lieu à l'époque fixée.

4 novembre.

Alliance de Fontainebleau. 31 octobre.

Cet événement jeta le Danemarck dans le système françois; son ministre conclut, à Fontainebleau, un traité d'alliance, dont le texte n'a pas été rendu public: mais à en juger par les événemens qui s'en suivirent, il y a été convenu que les îles danoises seroient occupées par des troupes françoises, destinées à agir contre la Suède. Ce fut au mois de mars 1808, que 32,000 François, Hollandois et Espagnols (les derniers venus du royaume d'Etrurie), tous sous les ordres du maréchal Bernadotte, arrivèrent en Sélande, en Fionie

et dans les autres îles; mais la défection des troupes espagnoles et la guerre d'Antriche empêchèrent l'envahissement projeté de la Suède. Les Anglois se mirent en possession des colonies du Danemarck; ils ruinèrent le commerce de ses sujets. Frédéric VI qui, après avoir été depuis 1784, à la tête du gouvernement comme régent, succéda à son père Christian VII, exécuta strictement le système continental, surtout depuis le commencement de l'année 1810, où les deux comtes de Bernstorff, fils d'André Pierre, se retirèrent du ministère. Il alla même jusqu'à faire arrêter les Anglois qui se trouvoient en Danemarck.

13 mars 1808.

Guerre du Nord de 1808.

6 nov. 1807.

L'expédition des Anglois contre Copenhague engagea l'empereur Alexandre à leur déclarer la guerre. Ce monarque entra absolument dans le système continental, et exigea du roi de Suède, qu'en exécution des conventions sur la neutralité armée du Nord, il fût donné force au principe d'après lequel la Baltique est une mer fermée. Le roi de Suède objecta que les principes établis par les conventions de 1780 et 1800, avoient été abandonnés par celle du 17 juin 1801; que les circonstances étoient entièrement changées depuis que le Danemarck, sur la coopération duquel on avoit compté antérieurement, avoit perdu sa flotte, et depuis qu'indépendamment du Sund les Anglois s'étoient ménagé une seconde entrée dans la Baltique, par le grand Belt. Ces observations ne le sauvèrent pas d'une guerre ruineuse.

21 février 1808.

Une armée russe entra en Finlande, le général Buxhoewden, qui la commandoit annonça aux habitans de cette province que l'empereur Alexandre avoit jugé nécessaire de l'occuper, afin d'avoir un gage qui lui assurât l'acceptation, par le roi de Suède, des propositions de paix que lui faisoit la France. Quoique les troupes suédoises, qui se trouvoient en petit nombre en Finlande, la défendissent vaillamment, elles dûrent céder à la supériorité des forces russes et se retirer jusqu'en Ostro-Bothnie. Sweaborg, le boulevard de la Finlande, réputé imprenable, fut rendu après un siége de peu

6 avril.

de jours, par le vice-amiral Kronstedt. Déjà un manifeste d'Alexandre avoit déclaré le grand-duché de Finlande incorporé à son empire. 28 mars 1808.

Cette attaque imprévue excita le plus vif ressentiment de Gustave IV Adolphe. Ce prince s'oublia jusqu'à faire arrêter M. d'Alopeus, ministre de Russie à sa cour. Le Danemarck lui ayant aussi déclaré la guerre, une 29 février. armée suédoise de 20,000 hommes commandée par le géneral Armfeld, entreprit la conquête de la Norwége; 13 avril. elle fut repoussée avec perte, et les Danois firent même des incursions en Suède.

Le feld-maréchal comte Klingspor s'étant mis à la tête de l'armée suédoise qui se trouvoit à Uleabourg, reprit l'offensive dans le nord de la Finlande, pendant qu'une seconde armée sous les ordres du général Vegesack débarqua à Abo. La guerre se fit avec des succès 8 juin. variés, mais avec une égale bravoure des deux côtés; à la fin de la campagne les Russes étoient de nouveau maîtres de la Finlande. Un corps de 10,000 Anglois commandé par ce même général Moore qui peu de mois après périt en Espagne, étoit arrivé à la rade de Gothembourg; mais comme le roi ne pouvoit pas s'ac- 17 mai. corder avec le général anglois sur l'emploi de ce secours, ni même sur le commandement, il ne permit pas aux troupes de débarquer. Il fit même arrêter Moore qui s'étoit rendu à Stockholm: mais ce général ayant trouvé moyen d'échapper, ramena ses troupes en Angleterre. 5 juillet.

L'amiral Chanikoff, à la tête d'une flotte russe de 24 vaisseaux de guerre, essaya d'abord de brûler dans la baie de la Vierge la flotte suédoise de l'amiral Nauckhoff; 18 août. mais l'arrivée d'une flotte angloise commandée par Saumarez le força à se retirer dans le Port-Baltique, où Nauckhoff, renforcé par quelques vaisseaux anglois sous les ordres de l'amiral Hood, le bloqua pendant près de deux mois.

En Finlande il avoit été conclu un armistice sur le 29 septembre. pied de *l'uti possidetis*; mais l'empereur Alexandre en refusa la ratification. Il en fut alors conclu un autre 19 novembre.

à Olkioki, par lequel l'armée suédoise s'engagea à évacuer la province d'Uleabourg et à se retirer derrière le Kemi.

Vers la fin de l'année le cabinet anglois lui-même conseilla au roi de Suède de faire la paix : il s'y refusa pertinemment, et demanda une augmentation de subsides pour continuer la guerre avec vigueur. Les Anglois ne l'ayant pas accordé sans condition, Gustave IV Adolphe étoit sur le point de rompre ouvertement avec eux. Sa colère s'étant apaisée, il fut, bientôt après conclu à Stockholm une nouvelle convention, par laquelle la Grande-Bretagne s'engagea à payer d'avance tous les trois mois 300,000 liv. sterling.

1er mars 1809.

Révolution Suédoise.

Cependant il se préparoit en Suède une révolution qui alloit changer la face des affaires. L'orgueil du roi et sa fermeté qui alloit jusqu'à l'entêtement, lui avoient fait beaucoup d'ennemis: le poids des impôts pesoit d'une manière extraordinaire sur le peuple, et Gustave-Adolphe les augmentoit arbitrairement sans suivre les formes constitutionnelles. La sévérité avec laquelle il punissoit les militaires, non seulement quand ils avoient commis des fautes, mais aussi quand la fortune leur avoit été contraire, lui avoit aliéné l'esprit des soldats et surtout des gardes. Il se forma une conspiration à la tête de laquelle étoient le lieutenant-colonel Adlersparre et le colonel Skioldebrand : l'armée dite d'ouest ou de Norwége et les troupes qui étoient dans les îles d'Aland y entrèrent. Adlersparre et l'armée d'ouest marchèrent sur Stockholm; ils étoient arrivés à Oerebro, lorsque le feld-maréchal Klinspor qui avoit été disgracié, conseilla au roi de conjurer l'orage en changeant de conduite. Sur son refus le général Adlercreutz l'arrêta au nom du peuple; le duc de Sudermannie, oncle du roi, fut proclamé régent; Gustave-Adolphe fut transporté à Drottningholm, et de là à Gripsholm, où il signa un acte d'abdication que depuis il a, en plusieurs occasions, déclaré volontaire. La révolution étoit terminée, sans effusion de sang. Le régent s'empressa de convoquer la diète à Stockholm. Elle ne se contenta

13 mars.

24 mars.

pas d'accepter l'abdication de Gustave-Adolphe telle qu'il l'avoit donnée, elle exclut sa descendance du trône de Suède. On offrit la couronne au régent, celui-ci déclara vouloir l'accepter, lorsqu'on auroit revu la constitution. Cette révision par laquelle le pouvoir royal fut limité sans le rendre dépendant ni l'avilir, ayant été adoptée par la diète, le duc de Sudermanie fut proclamé roi sous le nom de Charles XIII, d'après la manière erronée de compter les rois de Suède qui a prévalu [1]. Comme le nouveau roi n'avoit pas d'enfans, on élut successeur au trône le prince Christian-Auguste de Holstein-Augustenbourg, qui commandant l'armée danoise en Norwége, s'étoit fait estimer par les ennemis même. On permit à Gustave IV Adolphe et à sa famille de quitter le royaume. Vers la fin de l'année il fut publié une nouvelle loi fondamentale réglant l'ordre de succession au trône.

5 juin 1809.

14 juillet.

5 décembre.

18 décembre.

Campagne de Finlande en 1809.

On s'étoit flatté à Stockholm que le détrônement de Gustave-Adolphe donneroit promptement la paix à la Suède : il n'en fut pas ainsi. Alexandre I refusa de traiter avec un gouvernement aussi peu stable qu'une régence, et les hostilités continuèrent. Le général Knorring qui, avec 25,000 Russes, avoit passé le Golfe de Bothnie, sur la glace, s'empara des îles d'Aland; les troupes suédoises qui s'y trouvoient, se retirèrent, de la même manière, sur le continent de la Suède : Knorring accorda aux Suédois une cessation d'hostilités pour leur laisser le temps de faire des propositions de paix. Averti de cet arrangement, Barclay de Tolly qui avec un autre corps russe avoit traversé le golfe du côté de Wasa, et pris possession d'Umea, évacua la Westro-Bothnie pour s'en retourner en Finlande. Un troi-

17 mars.

[1] Charles, fils de Suerker I, qui monta au trône de Suède en 1161, fut le premier du nom de Charles; mais d'après une généalogie fabuleuse, imaginée par Jean Magnus, dernier archevêque catholique d'Upsal, on supposa qu'il étoit le septième de ce nom, et Charles, troisième fils de Gustave Wasa, qui auroit dû se nommer Charles III, prit le titre de Charles IX en montant au trône en 1600. Voyez *Tab. Généal.* LXI, au tome III de cet ouvrage.

sième corps russe, sous les ordres de Schouwaloff, pénétra dans la Westro-Bothnie par la route de terre qui passe par Tornea, et força l'armée suédoise du nord que commandoit Gripenberg, à mettre bas les armes à Seïwis. Cette affaire sanglante eut lieu, parce que dans ces contrées situées sous le 66° degré de latitude on ignoroit l'armistice accordé par Knorring. A l'expiration de l'armistice, les hostilités recommencèrent au mois de mai, et les Russes s'emparèrent de la partie de la Westro-Bothnie située au nord d'Umea.

25 mars 1809.

Paix de Friedrichshamn. 17 septembre.

La paix entre la Russie et la Suède fut signée à Friedrichschamn. La dernière adhéra au système continental, en se réservant l'introduction du sel et des marchandises coloniales dont elle ne pouvoit se passer. Elle renonça à la Finlande avec toute l'Ostro-Bothnie et à la partie de la Westro-Bothnie située à l'est de la rivière Tornea. La perte de ces provinces, habitées par 900,000 âmes et renfermant le grenier de la Suède, étoit irréparable pour ce royaume auquel il ne resta plus que 2,344,000 habitans.

Paix de Jönköping et de Paris. 10 décembre. 6 janvier 1810.

La paix de Friedrichshamn fut promptement suivie de celle de Jönköping avec le Danemarck et de celle de Paris avec la France. La première rétablit tout entre les deux états sur l'ancien pied; mais par la paix de Paris la Suède renonça à l'introduction des denrées coloniales, et se réserva seulement la faculté d'importer du sel comme objet de première nécessité. Ce ne fut qu'à cette condition qu'elle put rentrer dans la possession de la Poméranie.

Election de Bernadotte au trône de Suède. 28 mai. 21 août 1810.

Le prince royal étant mort subitement, une diète convoquée à Oerebro élut successeur au trône Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, prince de Ponte-Corvo. L'élection fut unanime, mais de plus de 1000 nobles ayant droit de paroître à la diète, il ne s'en étoit trouvé que 140. Bernadotte accepta un choix si honorable; arrivé à Elseneur, il professa, comme avoient fait ses ancêtres en France, la confession d'Augsbourg, religion dominante en Suède; le roi l'ayant adopté pour fils, il fut proclamé, à Stockholm, successeur éventuel au trône

20 octobre.

5 novembre.

sous le nom de Charles-Jean. Douze jours après, la Suède déclara la guerre à la Grande-Bretagne.

Depuis son avénement au trône, l'empereur Alexandre s'occupa sans relâche de l'amélioration de toutes les branches de l'administration. Les règlemens prohibitifs, qui avoient été publiés sous le dernier règne, furent rapportés; par des concessions successives le paysan fut préparé à une liberté dont il n'auroit pas pu jouir encore. Le nombre des universités, et ce qui étoit plus essentiel pour la civilisation, celui des écoles, furent augmentés; le sénat, les ministères, les gouverneurs reçurent de nouvelles organisations tendantes à faire disparoître toute autorité arbitraire, à accélérer la marche des affaires, à faire rendre une bonne et impartiale justice à toutes les classes de la société. Des canaux furent creusés, de nouvelles routes furent ouvertes à l'industrie, et le commerce fleurit, surtout du côté de la mer Noire. Le gouvernement échoua seulement dans ses tentatives de rétablir les finances; quatre guerres que la Russie fit dans l'espace de sept ans qui nous occupe, s'y opposèrent. Etat de la Russie.

Nous avons rapporté l'origine, les événemens et la fin de deux de ces guerres : celle de 1806 qui se termina par la paix de Tilsit, et valut à la Russie la province de Bialystok, et celle de Suède qui réunit à cet Empire la province de Finlande; elle continua, après la paix de Friedrichsham, contre l'Angleterre, mais sans fournir quelque événement assez important pour être rapporté dans ce Précis.

Les deux autres guerres sont celle de Perse et la guerre avec la Porte.

Dès le commencement de son règne, l'empereur Alexandre avoit réuni à son empire la Géorgie, province déchirée jusqu'alors par des troubles continuels. Cette acquisition lui attira une guerre avec la Perse, qui ne fut terminée qu'en 1813. Les principaux événemens de cette guerre sont la défaite des Perses à Etschmiazin par le prince Zizianoff; la conquête de la province de Chirvan par le même; la prise de Derbent

Guerre entre la Russie et la Perse. 10 février 1801.

20 juin 1804.

janvier 1806.

3 juillet.

17 sept. 1810. par les Russes, et la défaite des Perses à Alkholwalaki par Paulucci.

Etat de la Porte Ottomane.

Avant de parler de la guerre entre la Russie et la Porte, il sera nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'état de l'empire ottoman. Il étoit tel que tout présageoit dès-lors la dissolution prochaine de cet Empire, mal organisé et plus mal gouverné, ou l'expulsion des Turcs de l'Europe. Partout l'autorité du grand-seigneur étoit méconnue : Paswan Oglou, pacha de Widdin, étoit en pleine révolte; Ali, pacha de Janina, n'obéissoit que quand cela lui convenoit. Les Serviens, sous la conduite de Czerni George, avoient pris les armes et menaçoient de s'emparer de Chabatz et de Belgrade. Djezzar, pacha de Syrie, sans se déclarer contre la Porte, jouissoit d'une indépendance absolue. La secte des Wechabites étoit en possession de l'Arabie; l'Egypte étoit déchirée par des guerres civiles. Selim III, qui régnoit depuis 1789, convaincu que la Porte ne rétabliroit son autorité qu'en donnant une autre organisation à son armée, s'efforça de la mettre sur le pied européen : cette tentative lui coûta plus tard le trône.

Telle étoit la situation de l'empire ottoman, lorsque Buonaparte, pour empêcher l'empereur Alexandre d'envoyer des secours à la Prusse, résolut de le brouiller avec la Porte. Le général Sébastiani, envoyé à Constantinople en qualité de ministre de France, sut à tel point s'emparer de l'esprit du divan, que pendant quelque temps il le dirigea absolument. Les sujets de dissensions entre la Porte et la Russie ne manquoient pas, et ils étoient de nature à fournir à chaque partie un motif spécieux pour se plaindre de l'infraction des traités : le ministre de France ne cessoit de souffler le feu de la discorde. Il engagea aussi le divan à refuser le renouvellement de son alliance avec l'Angleterre, de 1799, qui alloit expirer.

Une flotte angloise force les Dardanelles. novembre 1806.

Prévoyant qu'on ne feroit pas droit à ses griefs, l'empereur Alexandre donna ordre au général Michelson d'entrer en Moldavie et en Walachie. La Porte

30 décembre. déclara alors la guerre à la Russie; mais, dérogeant

pour la première fois à un usage barbare, elle laissa partir M. d'Italinski, ministre d'Alexandre. Peu de jours après M. Arbuthnot, ministre d'Angleterre, après avoir itérativement demandé le renouvellement des traités et l'expulsion de M. Sébastiani, quitta Constantinople. Quelques semaines après, une flotte angloise de neuf vaisseaux de ligne, trois frégates et plusieurs brûlots, commandée par le vice-amiral Duckworth, força le passage entre les Dardanelles, et parut devant Constantinople. Duckworth demanda au divan que les châteaux des Dardanelles et la flotte turque lui fussent remis; que la Porte cédât à la Russie la Moldavie et la Walachie, et qu'elle rompît avec Buonaparte; mais au lieu de profiter du premier moment de surprise que son apparition avoit causé, il laissa aux Turcs le temps de se mettre en état de défense; animés et dirigés par Sébastiani, ils le firent avec tant d'énergie et de succès, qu'au bout de huit jours le vice-amiral crut n'avoir rien de mieux à faire que de lever l'ancre et de repasser les Dardanelles.

7 janvier 1807.

20 février.

Arrivé à Malte, il prit à bord 5,000 hommes de troupes sous les ordres du général Fraser, et les transporta en Egypte. Les Anglois s'emparèrent d'Alexandrie; mais au bout de six mois ils se virent obligés de rendre cette ville, par capitulation, au gouverneur d'Egypte.

Les Anglois envahissent l'Egypte. 20 mars.

21 septembre.

La campagne de 1807 n'eut pas de résultats bien décisifs, parce que le général Michelson avoit reçu l'ordre de détacher 80,000 hommes pour combattre les François en Pologne. Czerni George, chef des Serviens révoltés, prit Belgrade, Chabacz et Nissa, entra en Bulgarie, et, renforcé par des troupes russes, remporta divers avantages signalés. Michelson lui-même fut victorieux près Giurgewo, sans, toutefois, pouvoir s'emparer de cette place. La guerre se fit avec plus de succès sur les frontières des deux empires en Asie. Le séraskier d'Erzeroum fut entièrement défait par le général Gudowitsch, et cette victoire fut un événement

Campagne de 1807.

31 janv., 5 fév.

17 mars.

18 juin.

d'autant plus heureux, qu'elle empêcha les Perses de faire une diversion vigoureuse en faveur des Turcs.

1er juillet 1807. L'événement le plus important de la campagne fut la bataille navale de Lemnos : la flotte russe, sous les ordres du vice-amiral Siniawin, défit le capitan-pacha qui étoit sorti des Dardanelles, après la retraite de Duckworth.

Révolution de Constantinople de 1807. Lorsque la marine ottomane essuya cet échec, Selim III ne régnoit plus. Ce souverain s'étoit rendu odieux aux troupes par l'introduction de la discipline européenne, connue sous le nom de *nizami gedid*, et par ses liaisons avec les François. Une coutume regardée comme loi fondamentale, et d'après laquelle un sultan, qui pendant sept années de règne n'avoit pas eu d'enfans, étoit regardé comme indigne du trône, servit de prétexte à la soldatesque pour se soulever. 29 mai. Selim, n'ayant pu apaiser la révolte, abdiqua volontairement, et installa sur le trône son cousin Mustapha IV, fils de Abdoul-Hamid. Dans l'amnistie que ce prince publia, il reconnut aux Janissaires le droit de renoncer à l'obéissance d'un grand-seigneur qui s'écarteroit des usages reçus, et celui de lui nommer un successeur.

Armistice de Slobosia. L'empereur Alexandre promit, par la paix de Tilsit, de faire évacuer la Moldavie et la Walachie, de manière cependant que les Turcs ne pussent occuper ces deux provinces qu'après la conclusion de la paix définitive. Le général françois Guilleminot fut envoyé au camp turc pour négocier, sur cette base, un 24 août. armistice. On le signa en effet à Slobosia. L'évacuation des deux provinces, stipulée par cet arrangement, n'eut pourtant pas lieu; l'empereur de Russie refusa la ratification du traité, parce qu'il renfermoit quelques articles qu'il jugeoit incompatibles avec sa dignité, et les choses restèrent sur le pied où elles étoient. Cette circonstance fut un des prétextes dont Buonaparte se servit pour continuer l'occupation de la Prusse. Au milieu de ces tergiversations, le temps vint où un nouveau système prévalut : les cabinets de Saint-Pé-

tersbourg et de Paris se rapprochèrent, et il est probable que le sort de la Porte, et nommément des provinces transdanubiennes, fut un des objets dont on s'occupa dans l'entrevue d'Erfurt. La France perdit son influence à Constantinople quand on la vit l'alliée de la Russie, et l'Angleterre dirigea dès-lors la politique du divan.

Révolution de Constantinople de 1808.

D'ailleurs Mustapha IV ne régnoit déjà plus. Un homme d'un courage rare, Mustapha Baïractar, pacha de Routschouk, un des plus zélés partisans des changemens opérés par Sélim, qu'il regardoit comme le seul moyen de sauver l'Etat, marcha sur Constantinople, et fit annoncer à Mustapha qu'il eût à céder sa place à l'ancien et légitime sultan. Mustapha crut sauver sa couronne en faisant mourir Sélim; mais Baïractar proclama Mahmoud, frère de Mustapha, et celui-ci fut enfermé au sérail. Baïractar, revêtu d'un pouvoir absolu, rétablit le corps des seïmens, ou troupes disciplinées, sur le pied européen, et prit des mesures vigoureuses pour mettre l'Empire en état de résister aux Russes. Ce projet patriotique lui coûta la vie: après le départ d'une partie des seïmens pour l'armée, les janissaires et le peuple de Constantinople se révoltèrent. A la tête d'un corps de troupes nouvellement organisées, Mustapha Baïractar se défendit courageusement; mais voyant approcher le moment où il faudroit céder à la supériorité du nombre, il fit mourir l'ancien sultan et sa mère, dont les intrigues avoient amené le soulèvement, et se retira dans une maison fortifiée, où il avoit fait placer une quantité de poudre: les janissaires l'y ayant suivi, il se fit sauter en l'air avec ses persécuteurs. Le jeune sultan Mahmoud eut le courage de déclarer qu'il maintiendroit le nizami gedid; mais, attaqué lui-même dans son palais, et apprenant que la ville étoit remplie de feu et de carnage, il plia sous la nécessité, et rétablit les priviléges des janissaires. Il est probable qu'on ne le laissa vivre que parce qu'il étoit le dernier rejeton du sang d'Osman.

28 juillet 1808.

14 novembre.

Traité de paix entre l'Angleterre et la Porte.

Les ministres du divan que le général Sébastiani avoit gagnés pour les intérêts de la France, se trouvant entièrement écartés par la dernière révolution, M. Robert Adair, nouveau ministre d'Angleterre à Constantinople, conclut un traité de paix, par lequel la Porte confirma aux Anglois les avantages commerciaux que celui de 1675 leur avoit accordés, ainsi que la navigation de la mer Noire que Spencer Smith avoit obtenus le 3 août 1799.

5 janvier 1809.

Campagne de 1809.

Immédiatement après le retour de l'empereur Alexandre d'Erfurt, l'ordre fut donné d'ouvrir des négociations avec les Turcs. Les conférences furent tenues à Yassy; mais elles se rompirent sur-le-champ, lorsque les plénipotentiaires russes eurent demandé, comme conditions préliminaires, la cession de la Moldavie et de la Walachie, et l'expulsion du ministre anglois de Constantinople. Les hostilités recommencèrent. Le prince Prosoroffski, et après sa mort, le prince Bagration, commandèrent les Russes. Ceux-ci passèrent le Danube, s'emparèrent d'Ismaïl, et livrèrent à Tartaritza, près Silistria, une bataille sanglante qui les força de lever le siége de cette place. Le grand-vizir, ne sachant pas profiter de son avantage, se retira dans ses quartiers d'hiver.

8 août.

26 septembre.

Campagne de 1810.

La campagne de 1810 fut plus décisive : le général Kamenskoi II avoit pris le commandement en chef de l'armée russe; son frère Kamenskoi I, et Markoff ouvrirent la campagne par la prise de Basardjik; celle de Silistria, par le général en chef et par le comte de Langeron, ouvrirent aux Russes le chemin de Schioumla où le grand-vizir Youssouff-Pacha occupoit un camp retranché, pendant que le général Sabanieff défit, près de Rasgard, un corps turc, dont les débris furent obligés de se rendre.

4 juin.

11 juin.

14 juin.

Le grand-vizir demanda un armistice pour négocier la paix; il lui fut répondu qu'il pouvoit la signer de suite, en reconnoissant le Danube comme limite des deux Empires, et promettant de payer une somme de 20 millions de piastres, jusqu'à l'acquittement de la-

quelle la Russie resteroit en possession de la Bessarabie. Le grand-vizir, stimulé par le ministre d'Angleterre, rejeta ces conditions.

Youssouff-Pacha se tenant toujours dans son camp, dont les derrières étoient appuyés sur l'Hémus, Kamenskoi II attaqua ses retranchemens, mais en fut repoussé avec perte. Il laissa son frère à Kargali-Déré (à 5 lieues de Schioumla) à la tête d'un corps d'observation; lui-même tenta de prendre Routschouk de vive force, mais il fut encore repoussé. Kamenskoi II se vit obligé, par l'approche de forces supérieures, d'abandonner sa position à Kargali-Déré. Résolu de sauver Routschouk, Youssouf détacha Mouhtar-Pacha, avec un corps de 40,000 hommes, qui prirent une position formidable à l'endroit où la Yantra se jette dans le Danube. Sur-le-champ, Kamenskoi II laissant au comte de Langeron le soin de diriger le siége de Routschouk, et ordonnant à Sass de cerner Guirgewo, qui est situé de l'autre côté du Danube, en face de Routschouk, se tourna contre Mouhtar, et l'attaqua dans ses retranchemens à Batyne : après un carnage effroyable, les Russes s'emparèrent de vive force du camp turc; Mouhtar se sauva avec un foible détachement. Peu de jours après, le comte de Saint-Priest prit Szistowe avec toute la flottille turque. Routschouk et Guirgewo se rendirent le même jour, Nicopoli et Widdin un peu plus tard : de manière qu'à la fin de la campagne les Russes étoient maîtres de toute la rive droite du Danube. Le grand-vizir se tenoit toujours dans son camp formidable de Schioumla.

1810.
23, 26, 27 juin
2 août.
15 août.
7 septembre.
23 septembre.
27 septembre.

Les Serviens, assistés d'un corps russe, s'emparèrent des dernières forteresses de leur pays, où les Turcs s'étoient encore maintenus, telles que Cladowa, Oréawa et Praowa.

SECTION III.

Depuis la fin de l'année 1810 jusqu'aux traités de paix du mois de novembre 1815.

Décadence et chute de l'empire de Buonaparte.

Naissance du roi de Rome.

Nous avons vu le pouvoir de Buonaparte parvenir à son comble; nous allons le voir s'écrouler. Néanmoins un événement arrivé en 1811, auroit pu affermir son autorité si elle avoit été légitime : ce fut la naissance d'un fils, auquel il donna le titre de roi de Rome.

20 mars 1811.

Prétendu concile national de France.

Le différend qui divisoit le chef de l'Eglise et Buonaparte, éclata publiquement cette année; la volonté de l'homme tout-puissant se brisa plus d'une fois contre la fermeté inébranlable d'un vieillard désarmé. Depuis que Buonaparte avoit dépouillé l'Eglise de son patrimoine, et qu'il se trouvoit frappé d'excommunication, Pie VII, fidèle aux principes, refusa la confirmation de tout évêque nommé par un homme exclu de la communion catholique. Buonaparte croyoit qu'il seroit possible de se passer de la confirmation papale; dans cette idée il convoqua à Paris un concile national, composé des évêques françois et italiens, et présidé par le cardinal Fesch, archevêque de Lyon. Bientôt il s'aperçut que le despotisme ne peut rien contre les opinions religieuses; les prélats sur la docilité desquels il avoit trop légèrement compté, déclarèrent que le concile n'avoit pas d'autorité pour suppléer la confirmation refusée par le pape. Cependant l'arrestation de trois évêques des plus récalcitrans, qui furent enfermés à Vincennes, ayant donné lieu à une négociation, les autres adoptèrent un projet modifié que leur avoit communiqué le gouvernement, à condition toutefois qu'il fût soumis à l'approbation du pape;

17 juin.

12 juillet.

mais celui-ci qui se trouvoit toujours à Savone, refusa de traiter avec le concile qu'il déclara nul, comme ayant été convoqué sans son autorisation. Ainsi Buonaparte échoua complétement ; le concile fut renvoyé, et une vingtaine de siéges de France et d'Italie restèrent sans évêques.

Campagne d'Espagne et de Portugal en 1811.

Avant de rapporter les grands événemens qui renversèrent la domination de Buonaparte, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur ceux qui, en 1811 et 1812, se passèrent en Portugal et en Espagne.

mars.

Le défaut de vivres et les maladies qui en sont ordinairement la suite, forcèrent enfin Masséna d'effectuer sa retraite, pendant laquelle Wellington lui fit éprouver des pertes considérables. Ainsi le Portugal fut, pour la troisième fois, débarrassé de la présence des François. Il seroit impossible de comprendre, dans le cadre étroit que nous nous sommes tracé, le détail des marches et contremarches que les généraux exécutèrent et des entreprises qu'ils tentèrent. Nous indiquerons isolément les principaux faits d'armes.

10 mars.

Le maréchal Soult reprit Badajos, pendant que Wellington se tenoit encore dans sa position de Torres-Vedras, ou l'avoit à peine quittée pour suivre Masséna. Comme la possession de cette place étoit importante pour Wellington, il en forma le siége : mais le maréchal Marmont qui avoit pris, à la place de Masséna, le commandement de l'armée du Nord, et le maréchal Soult s'étant réunis, le forcèrent à y renoncer. Il se retira en Portugal, et s'y tint sur la défensive pendant le reste de la campagne.

juin.

L'honneur de la campagne de 1811 appartient au général Suchet. Après des siéges meurtriers, il prit Tortose par capitulation, et Tarragone de vive force. Il se rendit maître de la même manière de Montserrat. Une victoire signalée qu'il remporta sur Blake, à Murviedro, l'ancienne Sagonte, prépara la conquête de la grande ville de Valence qui se rendit par capitulation.

1er janv. 28 juin. 19 août. 25 octobre. 9 janvier 1812.

Campagne de 1812 au-delà des Pyrénées.

Au commencement de 1812, les forces des François, en Espagne, se montoient à 150,000 hommes.

Les alliés se composoient de 52,000 Anglois, 24,000 Portugais, 100,000 Espagnols y compris 20,000 guérillas.

19 janvier 1812. Wellington surprit Ciudad-Rodrigo, et se retira encore une fois en Portugal, où il garda la défensive pendant près de cinq mois. Il tomba ensuite sur Salamanque, prit cette ville, et défit Marmont dans la grande bataille des Aréopiles, où Clausel sauva l'armée françoise d'une déroute complète. Joseph Buonaparte quitta Madrid, Soult ordonna la levée du siége de Cadix, qui duroit depuis deux ans, évacua l'Andalousie, et se réunit en Murcie, à Joseph. Wellington, maître de Burgos, désiroit s'emparer aussi de la citadelle de cette ville, dont la possession étoit nécessaire pour sa sûreté; mais Souham, successeur de Marmont, et Soult approchant de deux côtés pour sauver cette place, le général anglois se retira de nouveau en Portugal. Joseph Buonaparte rentra à Madrid.

28 juin.
21 juillet.
22 octobre.
1er novembre.

Brouillerie entre Buonaparte et la Russie.

A cette époque, le nord de l'Europe avoit été le théâtre de grands événemens. Depuis quelque temps l'amitié entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Saint-Cloud s'étoit refroidie. Les dernières usurpations de Buonaparte, consommées dans le courant de 1810, amenèrent une rupture. L'extension de l'Empire français vers la Baltique, devoit inquiéter Alexandre; la manière dont Buonaparte s'étoit emparé du duché d'Oldenbourg, patrimoine de sa famille, étoit un outrage pour sa personne. Il donna la première marque de mécontentement en renonçant, quoiqu'indirectement, au système continental par un ukase qui permit l'importation des denrées coloniales, pendant qu'il interdisoit celle des produits françois, excepté les vins. Sous prétexte d'établir une force pour le maintien de ces dispositions, il créa une armée de 90,000 hommes. La rupture avec Buonaparte paroissoit dès-lors immanquable.

31 déc. 1810.

Occupation de la Poméranie suédoise.

Il s'éleva aussi de nouvelles brouilleries avec la Suède. Buonaparte se plaignoit de ce que, dans ce pays, le système continental n'étoit pas exécuté avec toute la

sévérité possible. Il demandoit que Charles XIII mît à sa solde 2,000 matelots ; qu'il introduisît le tarif de Trianon et admît des douaniers françois à Gothembourg. Enfin la Suède, le Danemarck et le duché de Varsovie devoient former une confédération sous la protection de la France. Pendant ces discussions, le maréchal Davoust, qui commandoit dans le nord de l'Allémagne, fit occuper la Poméranie suédoise et l'île de Rûgen. Buonaparte offrit cependant de rendre cette province à la Suède, et de forcer Alexandre à lui restituer la Finlande, si Charles XIII vouloit fournir 30,000 hommes contre la Russie. 27 janv. 1812.

Première ébauche de la sixième coalition.

La Suède se rapprocha au contraire de cette puissance. Par une alliance qui fut signée à Saint-Pétersbourg, Alexandre promit de lui procurer la Norwège ; un corps de 25 à 30,000 Suédois et de 15 à 20,000 Russes devoit faire ensuite une diversion, contre la France, sur les côtes d'Allemagne. Cette disposition fut changée plus tard ; dans une conférence que l'empereur eut à Abo, avec le prince royal, celui-ci consentit que le corps russe, destiné à agir en Norwège, fût transporté à Riga pour la défense de la Russie, et qu'on n'entreprît que plus tard la conquête de la Norwège. 5 avril 1812. 30 août.

Charles XIII se réconcilia aussi avec l'Angleterre, qui avoit toujours fait semblant d'ignorer la déclaration de guerre du 17 novembre 1810. Un traité de paix fut signé à Oerebro. On y convint, mais en termes généraux, d'une alliance défensive. 12 juillet.

Alliance entre la France et la Prusse.

Buonaparte voyant approcher le moment d'une rupture avec la Russie, balança quelque temps sur le parti qu'il prendroit à l'égard de la Prusse, dans le cœur de laquelle il possédoit toujours trois forteresses. Il se décida enfin à conserver cet état, et à s'en faire un allié sur lequel retomberoit le fardeau principal de la guerre. Quatre conventions furent conclues, le même jour, à Paris, entre les deux puissances. 24 février.

Par le traité principal, il fut établi une alliance purement défensive, à en juger par les articles patens ;

mais par les articles secrets cette alliance fut déclarée offensive, de manière cependant que la Prusse ne fourniroit pas de contingent au-delà des Pyrénées, en Italie et contre les Turcs.

Par la première convention qu'on devoit également tenir secrète, l'alliance fut expressément dirigée contre la Russie, et le roi de Prusse promit de fournir un corps auxiliaire de 20,000 hommes. Glogau, Stettin et Custrin devoient rester occupées par les François. Les deux autres conventions se rapportent aux sommes que la Prusse devoit encore, et aux fournitures qu'elle alloit faire. Buonaparte promit de payer comptant l'excédant de celles-ci sur le passif.

Alliance entre la France et l'Autriche. 14 mars 1812.

Peu de jours après, il fut signé également à Paris, une alliance défensive contre la Russie, entre l'Autriche et la France. Le secours réciproque qu'on se fournira sera de 30,000 hommes. On fit espérer à la cour de Vienne qu'elle pourroit rentrer dans la possession des provinces illyriennes.

Division de la garde nationale en trois bans. 13 mars.

Dès ce moment, Buonaparte fit les plus grands préparatifs. Un sénatus-consulte divisa en trois bans toute la population mâle de France, depuis l'âge de vingt jusqu'à celui de soixante ans, et mit 100,000 hommes, du premier ban, à la disposition du gouvernement. Les princes de la confédération fournirent leur contingent; la Bavière 30,000 hommes; la Westphalie et la Saxe chacune 20,000, Wurtemberg 14,000, le royaume d'Italie 40,000.

Séjour de Dresde.

Il existoit entre Buonaparte et l'empereur Alexandre, des négociations tendant, en apparence, à s'entendre sur les griefs réciproques; mais dès le commencement elles avoient pris une tournure dont on ne pouvoit espérer aucun résultat satisfaisant. On les continua à Dresde, où Buonaparte s'étoit rendu. Il s'y entoura de l'empereur d'Autriche, de l'impératrice, du roi de Prusse et d'un grand nombre de princes de la confédération du Rhin. C'étoit le dernier moment de sa grandeur; il y attendit le retour du comte de Narbonne qu'il avoit envoyé à Wilna, auprès de l'empe-

17 mai.

reur Alexandre, avec ses dernières propositions. Immédiatement après l'arrivée de ce négociateur, la guerre fut déclarée. 12 juin 1812.

Pour compléter l'histoire du système continental, nous devons encore parler du prétendu décret de Buonaparte, du 28 avril 1811. Cet acte, qui rapporte à l'égard des Etats-Unis d'Amérique, les décrets de Berlin et de Milan, n'a été rendu qu'au moins une année plus tard; mais lorsqu'il fut officiellement communiqué au ministre d'Amérique à Paris, l'orgueil de Buonaparte jugea à propos de le faire antidater. Aussitôt qu'il fut connu à Londres, il eut pour suite un ordre du cabinet britannique rapportant, à l'égard des Américains, tous les ordres antérieurs, à condition que les Américains révoqueroient les actes par lesquels ils avoient mis des entraves au commerce des deux peuples. 23 juin 1812.

Modification du système continental en faveur des Américains.

L'armée de Buonaparte se montoit à 587,000 combattans, dont 73,000 hommes de cavalerie. Elle étoit divisée en trois armées; l'armée principale, formée des divisions de Davoust, Oudinot et Ney: c'est là que se trouvoient aussi les Wurtembergeois, à la tête desquels étoit le prince royal; la seconde armée, commandée par Eugène Beauharnais, et composée des divisions de Junot et de Gouvion-Saint-Cyr: les Bavarois sous les ordres de Deroy et Wrede, en faisoient partie; la troisième armée, sous les ordres de Jérôme Buonaparte, se composoit des Polonois sous le prince Poniatowski, des Saxons sous Régnier, des Westphaliens sous Vandamme. Le corps auxiliaire autrichien, à la tête duquel se trouvoit le prince de Schwarzemberg, formoit l'extrême aile droite; le corps du maréchal Macdonald avec les Prussiens, étoit placé à l'extrême gauche.

Forces réciproques.

Alexandre n'opposa à cette masse que 260,000 hommes, divisés en deux armées, qu'on nommoit première et seconde armées de l'Ouest. Celle-là, sous les ordres du comte Barclay de Tolly, s'étendoit jusqu'à Grodno, et communiquoit, au nord, avec le corps du comte d'Essen, gouverneur de Riga, et au

sud, avec la seconde armée de l'Ouest, à la tête de laquelle étoit le prince Bagration. Mais indépendamment de ces forces, on formoit en toute hâte des armées de réserve et d'observation qui, par la suite, se réunirent aux armées principales.

Plan des deux parties.

Dans le grand nombre de batailles qui se livrèrent pendant cette mémorable campagne, nous ne choisirons que les plus importantes, sans vouloir faire un récit complet des mouvemens qu'on exécuta. L'infériorité des forces que l'empereur Alexandre avoit à opposer à Buonaparte, fit admettre un plan défensif d'après lequel, en détruisant tous les moyens de subsistance dans le pays qu'on abandonnoit, on devoit attirer l'ennemi dans des contrées dénuées de toutes les ressources. Buonaparte s'en laissa imposer par ces retraites simulées. Son plan tendoit à se placer entre les deux armées russes, à les détruire l'une après l'autre et à pénétrer dans l'intérieur de l'Empire, où il comptoit trouver d'immenses richesses et dicter la paix comme il avoit fait deux fois à Vienne.

Campagne de Russie. 22 juin 1812.

Le passage du Niemen par l'armée françoise, fut le commencement des hostilités, et en même temps celui de la retraite des Russes. Buonaparte réussit d'abord à pénétrer entre leurs deux armées; mais à la suite de plusieurs combats livrés par Bagration, nommément à Mohiloff, la jonctiou des deux armées s'opéra à Smolensko. Jérôme Buonaparte et Vandamme, auxquels Buonaparte attribuoit cet échec, eurent ordre de quitter l'armée françoise. Celle-ci avança jusqu'à Witepsk.

23 juillet.

6 août.

17 août.

Buonaparte livra, à Barclay de Tolly, une bataille sanglante à Smolensko; il s'empara de force de cette ville à laquelle les habitans mirent le feu. Il n'y trouva pas de vivres et à peine un abri pour loger ses blessés.

A la nouvelle des progrès que faisoient les François, un enthousiasme général s'empara de la nation russe. Alexandre l'avoit excité en se rendant à Moscou; la noblesse arma ses paysans et se prépara à un combat à outrance. Les deux armées dites de l'Ouest furent

fondues en une seule, dont le prince Koutousoff prit le commandement. Il livra à Buonaparte, une bataille à Mojaïsk ou sur la Moskwa, à 25 lieues de Moscou. Quoique 65,000 hommes, russes, françois et alliés couvrissent le champ de bataille, cette affaire ne fut point décisive; mais Koutousoff, dont l'armée étoit réduite à 70,000 hommes, tandis que de 150,000 à la tête desquels Buonaparte s'étoit trouvé la veille, il en restoit encore 120,000, résolut de continuer sa retraite, et de livrer Moscou à l'ennemi. Les François y entrèrent sept jours après la bataille. Ils trouvèrent cette capitale abandonnée, mais renfermant encore d'immenses richesses que les habitans n'avoient pu emporter.

28 août 1812.

7 septembre.

14 septembre.

Deux jours après, un incendie qui éclata en cinq cents endroits à la fois, réduisit cette immense ville en cendres: les précautions avoient été si bien prises, que toutes les tentatives des François pour arrêter les progrès du feu furent inutiles; de 9,158 maisons, on n'en put sauver que 2,041. Dans cet incendie périrent les subsistances qui avoient un instant ranimé le courage des soldats.

Incendie de Moscou. 16 septembre.

En peu de temps la famine se manifesta dans l'armée de Buonaparte: dissimulant sa position, celui-ci offrit, à deux reprises, la paix. Alexandre ayant refusé de traiter dans un moment où la guerre alloit commencer seulement, disoient les généraux russes, il fallut se résoudre à la retraite. Elle commença le 15 octobre. Le maréchal Mortier qui commandoit l'arrière-garde avoit eu ordre de mettre le feu au Kremlin, palais des anciens tzars de Russie. Buonaparte marcha sur Smolensko par un pays entièrement désert; il étoit harcelé sans cesse par les Russes, dont les armées l'accompagnoient, en marchant, à une distance convenable, sur ses deux flancs. Arrivée à Smolensko, après avoir perdu 40,000 hommes, l'armée fut assaillie par un froid rigoureux qui augmenta ses maux. Koutousoff l'ayant devancée et pris poste à Krasnoi, elle fut obligée de se frayer un passage avec une perte de 13,000 hommes

Retraite de Buonaparte.

15 octobre.

23 octobre.

9 novembre.

et 70 canons. Deux jours après, 11,000 hommes du corps de Ney mirent bas les armes. Il restoit au conquérant de Moscou 35,000 hommes et 25 canons, mais point de chevaux.

Passage de la Bérésina.

Cette armée avoit cinquante lieues à traverser pour arriver à la Bérésina où d'autres dangers l'attendoient. Le passage de ce fleuve étoit occupé par l'armée de Tchitchakoff, qui, forte de 50,000 hommes, étoit venue de la Moldavie. Une autre armée russe, celle du comte de Witgenstein, venoit du nord pour se joindre à la première; mais le corps de réserve de Victor, qui arrivoit de Prusse, l'arrêta un instant, sans pouvoir empêcher la jonction finale. Victor, Oudinot et Dombruski amenèrent à Buonaparte un renfort de 35,000 hommes exténués par la faim et le froid. Le passage de la Bérésina fut forcé avec une bravoure admirable; il coûta la vie ou la liberté à plus de 30,000 François ou alliés.

27 et 28 nov. 1812.

Ici le gros de l'armée russe cessa de poursuivre les malheureux restes de l'armée de Buonaparte; néanmoins, jusqu'à Wilna, ils furent continuellement harcelés par les Cosaques. Ils manquoient d'ailleurs de vivres et de vêtemens; 25,000 hommes succombèrent à ces privations sur la route de Wilna. Ce fut la première ville qu'on rencontra : toutes les autres étoient détruites; les malheureux qui l'atteignirent y furent enfin pourvus de vivres, mais les Cosaques ne les y laissèrent pas jouir d'un long repos : dès le lendemain il fallut commencer à se retirer à Kowno, d'où ils se dirigèrent sur la Vistule. Indépendamment du corps de Macdonald qui avoit sous ses ordres des Prussiens, et du corps auxiliaire autrichien avec lequel étoient les Saxons, qui tous ne participèrent pas à la déroute, il est revenu de Russie 18,800 François, Italiens, et 23,000 Polonois et Allemands [1].

9 décembre.

[1] Le détail se trouve dans l'*Histoire des traités de paix*, vol. X, p. 179. D'après un dénombrement officiel, il fut brûlé, depuis Moscou jusqu'à Wilna, 300,000 cadavres françois, italiens et allemands. Le reste étoit prisonnier en Russie.

Buonaparte lui-même étoit parti clandestinement dès le 5 décembre, laissant le commandement de l'armée à Joachim Murat. Il se sauva avec une telle hâte, que, dès le 18 décembre, il arriva à Paris. Fuite de Buonaparte.

Le prince de Schwarzenberg, réuni au général Reynier qui commandoit les Saxons, avoit livré à l'armée de Tchitchakoff plusieurs combats, dont aucun ne fut décisif; après l'affaire de la Bérésina, il se retira, vers la fin de l'année, à Varsovie et Pultusk. Des batailles plus meurtrières, quoique guère plus décisives, avoient eu lieu entre le comte de Wittgenstein et l'aile gauche des armées françoises, surtout au commencement de la campagne, lorsque Oudinot et ensuite Gouvion-Saint-Cyr étoient réunis à Macdonald; les Prussiens avoient rendu en ces occasions d'utiles services : mais aussitôt que le général York, qui commandoit ce corps auxiliaire, eût été instruit de la retraite de Buonaparte, il se crut autorisé, non par des motifs politiques qu'il n'auroit pu avouer, mais par la position militaire, dans laquelle il se trouvoit comme abandonné, à conclure avec les Russes une capitulation, par laquelle il se sépara, avec son corps, de l'armée françoise. Défection d'York. 29 déc. 1812.

Cet événement peu important par lui-même, quoiqu'il produisît une grande sensation dans la nation prussienne, servit de prétexte à Buonaparte pour demander de nouvelles levées sans être obligé de convenir de toute l'étendue des pertes qu'il avoit éprouvées. Un de ses ministres, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, osa même, dans un rapport officiel, parler de la *glorieuse retraite de Moscou*. Ainsi un sénatus-consulte rendu au commencement de l'année mit de nouveau 350,000 hommes à la disposition du gouvernement. Pour trouver les fonds nécessaires aux nouveaux armemens, Buonaparte s'empara de la fortune de toutes les communes de France; leurs propriétés furent vendues à son profit, et il promit de dédommager les communes en leur assignant des rentes sur le grand-livre de la dette publique. 11 janvier 1813.

Concordat de 1813.

Rien n'importunoit Buonaparte autant que la résistance que ne cessoit de lui opposer Pie VII. Dans l'espoir de la vaincre plus facilement, si ce respectable vieillard se trouvoit à sa proximité, il l'avoit, vers le milieu de l'année 1812, fait transporter au château de Fontainebleau. Après son retour de Moscou, il s'y rendit lui-même, et réussit à arracher au Pape son consentement à un nouveau concordat, à condition cependant que ses stipulations fussent tenues secrètes jusqu'à ce qu'un consistoire des cardinaux les eût examinées. Mais Buonaparte se hâta de publier le nouveau concordat comme loi fondamentale de l'Etat; ce qui engagea Pie VII à le désavouer, et à le déclarer nul et non avenu.

25 janvier.

13 février.

Défection de la Prusse.

Cependant une nouvelle ligue formidable se préparoit contre Buonaparte. Après la campagne de 1812, le roi de Prusse demanda que, conformément aux conventions du 24 février, Buonaparte lui bonifiât 93 millions comme excédant des fournitures que son pays avoit faites aux armées françoises, sur la somme qu'il devoit encore à titre de contribution de guerre. Le refus de Buonaparte de payer cette dette servit de prétexte à Frédéric-Guillaume pour secouer une alliance contraire aux intérêts de sa monarchie. Un appel fait à la nation excita un enthousiasme général, et, grâces aux soins avec lesquels depuis cinq ans on avoit tout préparé en secret, en un clin d'œil l'armée prussienne qui avoit été réduite à 42,000 hommes, fut portée à 128,000. La défection de la Prusse servit de prétexte à Buonaparte pour demander de nouvelles levées. Un sénatus-consulte, du 3 avril, lui donna encore 180,000 hommes.

5 février.

Traité de Kalisch.

Un traité signé à Kalisch et à Breslau, posa les bases d'une alliance intime offensive et défensive entre la Russie et le roi de Prusse. Alexandre promit de fournir 150,000 hommes, et la Prusse 80,000, sans les garnisons des places fortes. Alexandre s'engagea à ne pas poser les armes aussi long-temps que la Prusse ne seroit *reconstituée dans les proportions statistiques*,

27 et 28 février.

géographiques et financières, conformes à l'état de la monarchie telle qu'elle étoit avant la guerre de 1806. Peu de jours après, ces deux monarques se virent à Breslau, et resserrèrent les liens de l'amitié qui les unissoit depuis long-temps.

Dissolution de la confédération rhénane. 25 mars 1813.

Une proclamation du prince Koutousoff, datée de Kalisch, annonça aux Allemands que la confédération rhénane devoit être regardée comme dissoute [1]. La maison de Mecklenbourg, sans attendre cet appel, avoit donné le premier exemple de sortir de cette ligue monstrueuse. Les alliés s'étoient flattés que le roi de Saxe feroit cause commune avec eux; mais ce souverain déclara qu'il resteroit fidèle à son système. Cette persévérance d'un prince estimable dont le pays abondoit en ressources fit beaucoup de tort à la cause commune; plus tard elle coûta au roi de Saxe la moitié de ses états, sans compter le duché de Varsovie, qu'il ne pouvoit regarder que comme une possession précaire.

La Suède entre dans la coalition.

La Suède avoit pris envers Alexandre l'engagement de faire une diversion sur les derrières de Buonaparte, à condition qu'on lui assurât la possession de la Norwège, ou au moins de la province de ce royaume qu'on appelle évêché de Drontheim. La Grande-Bretagne auroit désiré que cet arrangement se fît du consentement du roi de Danemarck, auquel on offroit un dédommagement du côté du Holstein, ainsi que la Poméranie suédoise. Frédéric VI s'y étant absolument refusé, il fut conclu à Stockholm un traité entre la Grande-Bretagne et la Suède, par lequel la dernière s'engagea à employer un corps de 30,000 hommes dans une opération directe, sur le continent, contre la France; il fut convenu que cette armée agiroit de concert avec les troupes russes placées, par suite d'autres arrangemens, sous le commandement du prince royal de Suède. La Grande-Bretagne promit d'em-

3 mars 1813.

[1] Voyez *Recueil de pièces officielles*, par Schœll, vol. IV, pag. 365.

ployer tous les moyens nécessaires pour procurer à la Suède la possession de la Norwège, sans, toutefois, avoir recours à la force, à moins que le roi de Danemarck ne refusât d'accéder à l'alliance du Nord. Elle promit de fournir des subsides à la Suède, et lui céda l'île de la Guadeloupe.

Après être devenue l'alliée de l'Angleterre, la Suède conclut aussi une ligue offensive et défensive avec la Prusse, par un traité qui fut également signé à Stockholm. Frédéric-Guillaume promit de joindre 27,000 hommes de ses troupes au corps que le prince royal commanderoit en Allemagne.

22 avril 1813.

Campagne de 1813 en Allemagne.

Joachim Murat, auquel Buonaparte avoit remis le commandement du peu de troupes qu'il avoit ramenées de Moscou, les abandonna pour se retirer à Naples. Eugène Beauharnais se mit à leur tête, et arriva avec 16,000 hommes sur l'Elbe; mais en attirant à lui les troupes françoises de la Poméranie, les Bavarois, les Saxons et un corps que le général Grenier avoit formé, il porta, vers la fin de mars, son armée à 87,000 hommes, en s'étendant sur la rive gauche du fleuve depuis Dresde jusqu'à Hambourg. Bientôt toutes les forces disponibles de Buonaparte en Allemagne furent de nouveau portées à 308,000 hommes.

15 janvier 1813.

10 mars.

L'armée prussienne étoit de 128,000 hommes, y compris les garnisons et les réserves; mais les trois corps de Blücher, York et Bülow, qui entrèrent en campagne, ne se montoient qu'à 51,000 combattans. L'armée principale des Russes que, depuis la mort de Kontousoff, commandoit le comte de Wittgenstein, étoit de 38,000 hommes; mais toutes les forces russes sur la Vistule, l'Oder, et entre l'Oder et l'Elbe, se montoient à 166,000 hommes.

La première affaire qui eut lieu en Allemagne fut le combat de Lunebourg, où le général russe Dœrenberg força le corps du général Morand, venant de la Poméranie, à mettre bas les armes.

2 avril.

Bataille de Gross-Gerschen.

Le 25 avril Buonaparte prit le commandement de son armée. Le 2 mai il livra bataille, avec 115,000 hom-

mes, à 69,000 Prussiens et Russes, commandés par Wittgenstein. L'avantage de la journée resta aux François. La perte en tués fut égale des deux côtés; les Prussiens firent mille prisonniers avec dix pièces de canon : ils n'en perdirent pas un seul. Le champ de cette bataille, où les Prussiens se couvrirent de gloire, est situé près de Gross-Gerschen : par vanité Buonaparte lui donna le nom de Lutzen, pour rappeler la mémoire de Gustave-Adolphe. Dans ses bulletins, il représenta cette bataille peu décisive comme une victoire complète, parce que les alliés ne renouvelèrent pas le combat, et commencèrent le lendemain leur retraite sur la droite de l'Elbe, pour se rapprocher de leurs renforts.

Bataille de Bautzen ou Wurschen. 21 mai 1813.

Ils prirent position à Bautzen : au nombre de 96,000 hommes, ils y livrèrent bataille à 148,000 François, commandés par Buonaparte. Les alliés étoient convenus de ne pas s'exposer à une défaite, mais de mettre fin à chaque bataille aussitôt qu'ils verroient qu'elle ne tournoit pas à leur avantage. D'après ce principe, ils commencèrent leur retraite avant que la bataille de Bautzen ne fût décidée. Cinq jours après cette bataille, à laquelle les François donnèrent le nom de Wurschen, Blücher remporta à Haynau un avantage décisif sur le corps du général Maison, dont il prit toute l'artillerie.

26 mai.

Armistice de Poischwitz. 4 juin.

Il fut conclu entre les deux partis un armistice à Poischwitz. Buonaparte le désiroit, parce qu'il avoit besoin d'un délai pour faire venir des renforts, surtout depuis qu'il se voyoit menacé dans le Nord par une descente des Suédois. Il n'en auroit probablement pas voulu, s'il avoit pénétré les vues de l'Autriche; mais le comte de Metternich sut habilement les lui cacher dans les entrevues qu'il eut avec lui à Dresde, et la pénétration du grand capitaine fut en défaut. Les alliés ne vouloient pas de l'armistice, parce que leurs armemens étoient finis, et qu'il leur faisoit perdre du temps : ils y consentirent, parce que l'Autriche le demandoit. Cette puissance avoit besoin d'un délai pour achever ses préparatifs; elle l'avoit désiré d'a-

bord par un second motif. Elle espéroit encore éviter la guerre en faisant accepter à Buonaparte des conditions de paix infiniment modérées auxquelles les alliés avoient consenti par le traité du 27 juin, dont nous parlerons tout à l'heure. Au moment de la signature de l'armistice, le comte de Metternich qui avoit fait connoître ces conditions à Buonaparte, avoit déjà acquis la certitude que les deux monarques ne s'étoient pas trompés en prédisant qu'elles seroient refusées. Tout espoir de paix étoit évanoui; mais alors subsistoit toujours l'autre motif qui faisoit désirer un délai à la cour de Vienne.

Congrès de Prague.

30 juin 1813.

Par une convention signée à Dresde, Buonaparte accepta la médiation de l'Autriche pour une paix soit générale soit continentale, et l'armistice qui devoit finir au 20 juillet, fut, à la demande de François I, prolongé jusqu'au 10 août. Un simulacre de congrès s'ouvrit à Prague : Buonaparte ne vouloit pas de la paix, parce qu'il ne croyoit pas que l'Autriche se déclareroit contre lui; les alliés n'en vouloient pas, parce qu'ils connoissoient les dispositions de cette puissance; et celle-ci, la seule qui avoit des vues pacifiques, avoit renoncé à l'espoir d'amener Buonaparte à un arrangement raisonnable. Le congrès de Prague s'ouvrit sous de tels auspices; on s'y disputoit encore sur la forme dans laquelle on entameroit les négociations, lorsque le 10 août arriva. Les ministres de Russie et de Prusse déclarèrent alors le terme de l'armistice expiré et avec lui leurs pouvoirs annulés.

L'Autriche entre dans la coalition.

Deux jours après, le 12 août, l'Autriche déclara la guerre à Buonaparte, et les trois monarques réunis à Prague, résolurent d'accompagner, pendant toute la campagne, l'armée principale qui étoit sous les ordres du prince de Schwarzemberg.

Nous allons indiquer ici sommairement les traités par lesquels l'accession de l'Autriche, si décisive pour la cause des alliés, fut préparée, et la *sixième coalition* consolidée.

14 juin.

1°. Traité de Reichenbach entre la Grande-Bretagne

et la Prusse. La première s'obligea de payer à l'autre dans les six mois restant de l'année 666,666 livres sterlings pour l'entretien de 80,000 hommes et contracta, à l'égard de l'agrandissement de la Prusse, les mêmes engagemens que la Russie avoit pris par le traité de Kalisch. Le roi de Prusse promit de céder à l'électorat d'Hanôvre un arrondissement peuplé de 300 à 400,000 âmes, dans lequel seroit comprise la principauté de Hildesheim.

2°. Traité de Reichenbach entre la Grande-Bretagne et la Russie : la première promit de payer à l'autre dans le reste de l'année 1,533,334 livres sterling pour l'entretien de 160,000 hommes. 15 juin 1813.

3°. Traité de Reichenbach entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. La première s'engagea à déclarer la guerre à Buonaparte si, à l'expiration de l'armistice, il n'avoit pas accepté les conditions de paix qu'elle lui avoit communiquées. Ce sont ces propositions auxquelles nous avons fait allusion plus haut. L'Autriche ne demandoit pour elle-même que la restitution des provinces illyriennes, du territoire qu'elle avoit cédé au duché de Varsovie, renonçant ainsi non seulement à ses terres en Souabe, mais aussi à ses possessions en Italie, tant à celles qui lui avoient appartenu en 1792, qu'à celles qu'elle avoit obtenues en compensation de la perte de la Belgique : tant étoit sincère le désir de cette puissance de donner la paix à l'Europe ! La Prusse se contentoit de la restitution de sa part du même duché, de celles de Dantzick et de l'évacuation des forteresses occupées par les François, abandonnant ainsi toutes ses possessions sur la rive gauche de l'Elbe. Ainsi pour entrer dans les vues de l'Autriche et pour assurer à la cause commune la participation de cette puissance, la Prusse renonçoit aux avantages que le traité de Kalisch lui avoit assurés. Ainsi on laissoit subsister le royaume de Westphalie, et l'on n'enlevoit à Buonaparte que ses dernières usurpations dans le nord de l'Allemagne. Mais le ministre qui conseilla au roi de Prusse de souscrire à ce sacrifice, avoit bien jugé 27 juin.

du caractère de Buonaparte, en annonçant que des conditions si modérées seroient refusées parce qu'elles paroîtroient à ses yeux une preuve de foiblesse. Il obtint que, par un autre article du traité dont nous parlons, il fût stipulé que si ces conditions étoient rejetées et que la guerre fût une fois commencée, on ne feroit la paix qu'à condition que l'Autriche et la Prusse fussent rétablies sur le pied où elles étoient en 1805, que la confédération du Rhin fût dissoute, l'indépendance de la Hollande et celle de l'Italie assurées, et la maison de Bourbon rétablie sur le trône d'Espagne.

6 juillet 1813. 4°. Traité de Péterswaldau entre la Grande-Bretagne et la Russie, par lequel la première se chargea de l'entretien de la légion allemande de 10,000 hommes au service de Russie.

5°. Traité d'alliance définitive entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, signé à Tœplitz. Ces puissances s'assisteront réciproquement avec 60,000 hommes. On convint de la reconstruction de la monarchie autrichienne sur l'échelle la plus rapprochée de celle de 1805, de la dissolution de la confédération du Rhin et du royaume de Westphalie, de la restauration de la maison de Brunswick-Lunebourg.

3 octobre. 6°. Traité d'alliance signé à Tœplitz entre l'Autriche et la Grande-Bretagne.

Le Danemarck se déclare contre la coalition.

Buonaparte, de son côté, acquit aussi un allié à cette époque. Déjà les Danois étoient entrés dans Hambourg avec les François, lorsque le maréchal Davoust força le général Tettenborn à évacuer cette ville qu'il avoit occupée au mois de mars. Une flotte angloise ayant paru devant Copenhague et ayant exigé la cession de la Norwège en faveur de la Suède, le roi de Danemarck et Buonaparte conclurent à Copenhague un traité par lequel ils s'engagèrent : le premier à déclarer la guerre à la Suède, à la Prusse et à la Russie, et Buonaparte à la déclarer à la Suède. Immédiatement après, une armée de 12,000 Danois sous les ordres du prince Frédéric de Hesse, se réunit à celle de Davoust.

30 mai.

31 mai.

10 juillet.

Le plan de campagne des alliés avoit été arrêté dans les conférences de Trachenberg tenues par l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le prince royal de Suède, et les plénipotentiaires d'Autriche et de la Grande-Bretagne. Les forces de la coalition se montoient à 264,000 Autrichiens, 249,000 Russes, 277,000 Prussiens et 24,000 Suédois; mais 700,000 hommes seulement entrèrent en campagne, dont 192,000 étoient occupés aux siéges de Dantzick, Zamoscz, Glogau, Custrin et Stettin. Les 700,000 hommes étoient répartis en sept armées :

Conférences de Trachenberg. 21 juillet 1813.

1.° *Armée de Bohême*, composée d'Autrichiens, de Prussiens et de Russes sous les ordres du prince de Schwarzenberg, forte de 237,700 hommes ayant 1698 canons.

2.° *Armée du Nord*, composée de Prussiens, Russes et Suédois, sous les ordres du prince royal de Suède, forte de 154,000 hommes ayant 387 canons.

3.° *Armée de Silésie*, composée de Prussiens et de Russes sous les ordres de Blücher, forte de 95,000 hommes avec 356 canons.

4.° *Armée autrichienne sur les frontières de la Bavière*, commandée par le prince Reuss, forte de 42, 700 hommes ayant 42 canons.

5.° *Armée autrichienne en Italie* sous Hiller, forte de 50,000 hommes ayant 120 canons.

6.° *L'armée de réserve autrichienne*, entre Vienne et Presbourg sous les ordres du duc Ferdinand de Wurtemberg, forte de 60,000 hommes.

7.° *L'armée de réserve russe en Pologne* sous les ordres de Bennigsen, forte de 57,000 hommes avec 198 canons.

A ces forces Buonaparte opposa, outre l'armée de Bavière qui observoit celle du prince Reuss, et outre 40,000 hommes qu'Eugène Beauharnais avoit en Italie, 462,000 hommes y compris 80,000 hommes qui occupoient treize forteresses [1].

[1] Savoir: Dantzick, Zamoscz, Morlin, Stettin, Custrin, Glogau, Torgau, Wittenberg, Magdebourg, Marienberg près Wurtzbourg, Dresde, Freyberg et Petersberg près Erfurt.

Suite de la campagne de 1813 en Allemagne.

Les hostilités recommencèrent, immédiatement après la dénonciation de l'armistice. La Silésie, la Saxe, et pendant quelque temps la Marche en furent le théâtre. Le prince royal de Suède couvroit Berlin qui étoit menacé par le maréchal Oudinot. La bataille de Gross-Beeren gagnée par le général prussien Bülow sauva la capitale. En Silésie, Blücher pressé par Buonaparte s'étoit retiré jusqu'à Iauer; mais celui-ci, averti de la marche des alliés sur Dresde, ayant rebroussé chemin avec une partie de son armée, Blücher attaqua le maréchal Macdonald sur la Katzbach, et remporta une victoire signalée dans laquelle il fit 10,000 prisonniers et prit 103 canons. Le général Puthod qui commandoit un corps détaché de 8000 hommes, fut obligé de se rendre à Plagwitz au comte de Langeron. L'armée de Bohême attaqua Dresde quelques heures après que Buonaparte y étoit arrivé avec des renforts. La bataille fut sanglante et dura deux jours; 13,000 Autrichiens coupés à l'aile gauche, ayant été obligés de mettre bas les armes, l'armée des alliés se retira en ordre, laissant 6000 tués et blessés sur le champ de bataille et 26 canons entre les mains des François, auxquels cette victoire coûta 18,000 hommes. Le général Moreau qui, sur l'invitation du prince royal de Suède, étoit venu prendre part à la délivrance de la France, fut mortellement blessé.

23 août 1813.

26 août.

29 août.

26 et 27 août.

Avant la bataille, Vandamme avoit été détaché avec 30,000 hommes pour couper la retraite aux alliés. Il rencontra le comte Ostermann-Tolstoy qui étoit à la tête de 8000 Russes, et le poussa jusque dans la vallée de Culm. Le roi de Prusse, qui étoit à Tœplitz, avertit le général russe que s'il ne parvenoit à arrêter la marche de Vandamme, celui-ci pourroit réussir à couper l'empereur Alexandre de son armée. Les Russes se battirent toute la journée avec la résignation la plus héroïque; le comte Ostermann ayant eu le bras gauche emporté, Milloradowitsch prit le commandement. Enfin renforcé par quelques régimens russes et autrichiens que le roi de Prusse avoit appelés à leur

29 août.

secours, ils maintinrent leur position. Dans la nuit, Barclay de Tolly arriva avec de nouveaux renforts, et livra le lendemain la célèbre bataille de Culm, qui fut décidée par l'arrivée du général Kleist sur les hauteurs de Nollendorf qui étoient derrière la position de Vandamme. Celui-ci se trouvant ainsi coupé, une partie de sa cavalerie força le passage en culbutant un régiment de recrues; Vandamme avec 10,000 hommes et 81 canons se rendit prisonnier. 30 août 1813.

Buonaparte brûloit d'envie de s'emparer de Berlin: Ney, à la tête de 80,000 hommes, fut chargé de cette entreprise; mais il essuya une déroute complète à Dennewitz, par le prince royal de Suède, et surtout par Bülow et Tauenzien. Les François perdirent 20,000 hommes qui furent pris avec 80 canons et tous les bagages. 6 septembre.

Le plan des alliés de faire sortir Buonaparte de Dresde et de l'attirer dans les plaines de la Saxe, où ils pussent réunir contre lui toutes leurs forces, réussit parfaitement. A la tête de 125,000 hommes, il quitta Dresde dans l'espoir de combattre isolément les armées ennemies; mais celles-ci manœuvrèrent de manière que les armées de Bohême, du Nord, de Silésie et l'armée de réserve russe fussent en mesure d'opérer leur jonction au signal donné. Les plaines de Leipzick décidèrent de la domination de Buonaparte. Il y déploya 171,000 combattans, les alliés en auroient eu 301,000 si dès le commencement de la bataille ils avoient déjà été réunis [1]. Différentes affaires préludèrent à cette grande bataille: le 16 octobre, l'armée de Bohême étant encore seule, livra trois combats séparés à Wachau, à Connewitz et à Lindenau: tous les trois furent indécis; mais le même jour Blücher rencontra à Mœckern le maréchal Marmont et le culbuta. Le lendemain il y eut des combats peu décisifs, livrés par les trois armées de Suède, de Blücher et de Bennigsen qui approchoient du champ de bataille de Leipzick. Buonaparte commen- Bataille de Leipzick. 7 octobre.

[1] Savoir: 78,000 Autrichiens, 69,500 Prussiens, 136,000, Russes, 18,000 Suédois.

ça à sentir le danger de sa position ; pour la première fois il prévit la possibilité d'une défaite et envoya Bertrand à Weissenfels, pour s'assurer du pont de la Saale. Le 18, à la pointe du jour, il fit faire par le général autrichien Meerfeld qui étoit tombé entre ses mains, des propositions d'armistice et de paix, auxquelles on n'eut pas d'égard. Ce fut la première journée de la bataille de Leipzick : l'armée françoise fit une résistance héroïque, et ce ne fut que l'arrivée des armées de Suède et de Blücher, qui la força d'abandonner une partie de ses positions, et de se retirer jusqu'aux portes de Leipzick. Quelques corps de Saxons et de Würtembergeois passèrent ce jour-là dans les rangs des alliés. Pendant la nuit, l'armée françoise effectua sa retraite par Leipzick sur Weissenfels : Macdonald et Poniatowski eurent ordre de défendre la ville. Le lendemain les alliés l'attaquèrent ; les François résistèrent avec vigueur. A dix heures du matin, Buonaparte s'échappa à travers les fuyards, les canons et les équipages qui encombroient la porte d'Altranstadt. L'Elster qui longe la ville, n'a qu'un seul pont ; on le fit sauter aussitôt que Buonaparte l'eut passé. Ainsi Macdonald et Poniatowski se trouvèrent enfermés avec leurs divisions. Celui-ci se noya dans l'Elster qu'il voulut passer à la nage ; Macdonald fut fait prisonnier, ainsi que le roi de Saxe qui étoit resté à Leipzick. Buonaparte perdit dans ces deux journées en tués, blessés et autres prisonniers, 70,000 hommes et 300 canons. Les alliés payèrent la victoire par la mort de 46,000 des leurs.

Défection de la Bavière.

Buonaparte dirigea sa fuite précipitée vers Mayence, continuellement poursuivi par les Cosaques qui firent encore beaucoup de prisonniers et un riche butin en canons et équipages. Arrivé à Hanau il trouva le passage coupé par un ennemi qu'il n'attendoit pas. Depuis le mois d'août on étoit en négociation avec le roi de Bavière pour l'engager à abandonner la cause de Buonaparte. Il s'y décida enfin par une convention qui fut signée à Ried, et qui assura à la Bavière la possession de sa souveraineté absolue et pleine indépendance, et,

8 octobre.

pour les restitutions qu'elle seroit dans le cas de faire à l'Autriche, une indemnité complète et contiguë à ses autres états. Immédiatement après la signature de la convention de Ried, le général bavarois Wrede, à la tête de 45 à 50,000 Autrichiens et Bavarois, se mit en marche par Neubourg, Anspach et Würtzbourg, prit cette ville et se porta sur Hanau qu'il occupa. Avec 36 ou 40,000 hommes il s'opposa aux François qui dans leur retraite arrivoient par Gelnhausen. Il leur livra bataille pendant plusieurs jours de suite : Buonaparte y perdit 25,000 hommes en tués, blessés et prisonniers; mais avec les 35,000 qui lui restoient, il força le passage et se retira sur la rive gauche du Rhin. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, que Buonaparte avoit laissé à Dresde, se vit obligé de capituler avec 27,000 hommes. Dantzick se rendit avec 20,000 hommes; Torgau avec 10,000.

24 oct. 1813.

30 et 31 oct.

Campagne de 1813. en Italie.

Au mois de mai, Eugène Beauharnais avoit pris le commandement de l'armée d'Italie qui occupoit les provinces Illyriennes : il se vit obligé de se retirer derrière l'Adige, devant Hiller, qui s'étant rendu maître du Tyrol, menaçoit de le couper. Cette campagne n'en fit pas moins beaucoup d'honneur au général françois.

Le Danemarck entre dans la coalition.

Après la bataille de Leipzick le prince royal de Suède marcha contre Davoust et les Danois. Le premier se renferma dans Hambourg, où il fut bloqué, les Danois se retirèrent dans le Sleswick : on leur accorda un armistice dont on excepta cependant les places de Glückstadt et Friedrichsort qui capitulèrent pendant la cessation des hostilités; Frédéric VI se hâta de signer la paix à Kiel : le Danemarck entra dans l'alliance contre Buonaparte; nous parlerons ailleurs des cessions réciproques qui furent faites par ce traité. Le même jour le Danemarck signa la paix avec la Grande-Bretagne; il promit de fournir 10,000 hommes contre Buonaparte, et la Grande-Bretagne s'engagea à lui payer 33,333 liv. sterl. par mois. La paix fut aussi rétablie entre le Danemarck et la Russie, par le traité d'Hanovre; et entre le même et la Prusse, par celui de Berlin.

14 janvier 1814.

8 février.

25 août.

Campagne de 1813 en Espagne.

Buonaparte avoit rappelé d'Espagne le maréchal Soult avec une partie de ses troupes. Wellington, généralissime des armées espagnoles, défit à Vittoria Jourdan, le successeur de Soult : 15,000 François restèrent sur le champ de bataille, 3,000 furent faits prisonniers; Jourdan perdit toute son artillerie. Joseph Buonaparte abandonna pour toujours le trône d'Espagne. L'activité du maréchal Suchet fit manquer une expédition entreprise, du côté de la mer, par sir John Murray, contre Tarragonne. Wellington prit Saint-Sébastién et Pampelune, et força l'armée française de passer la Bidassoa et de se retirer sur Bayonne. Elle étoit de nouveau commandée par Soult, qui, par des renforts l'avoit portée à 40,000 hommes.

21 juin.

31 août.

31 octobre.

Changemens en Allemagne.

En Allemagne, la confédération rhénane et le royaume de Westphalie furent dissous; les électeurs de Hanôvre et de Hesse, les ducs de Brunswick et d'Oldenbourg rentrèrent dans leurs patrimoines, et accédèrent à l'alliance. Le roi de Wurtemberg et l'électeur de Bade firent leur paix avec les alliés, par des traités particuliers. Tous les princes de la confédération rhénane entrèrent dans la grande ligue, excepté le roi de Saxe, le grand-duc de Francfort et les princes d'Isembourg et de la Leyen qui en furent exclus : leurs pays furent traités en conquête.

Négociations de la fin de l'année 1813.

De retour à Paris, Buonaparte annonça l'intention de continuer la guerre, en se faisant de nouveau accorder 300,000 hommes par le Sénat. Cependant il parut vouloir donner suite à des négociations que les alliés du continent avoient entamées; elles partoient des bases convenues à Tœplitz, d'après lesquelles le Rhin devoit former la frontière de la France, et le royaume de Hollande être donné à un frère de Buonaparte; mais la tergiversation de Napoléon et les armemens qu'il ordonna laissèrent le temps à l'Angleterre de faire changer d'idée aux monarques. On résolut de s'en tenir au plan que Pitt avoit imaginé en 1805.

Par le sénatus-consulte du 18 novembre 1813, fut

complété le nombre de 1,260,000 hommes, qui, indépendamment de l'armée existant au 1er septembre 1812, avoit été sacrifié à l'ambition de Buonaparte. Les forces avec lesquelles les alliés envahirent la France étoient divisées en trois armées :

1°. *L'armée dite de Bohême*, commandée par le prince de Schwarzenberg, et composée de 261,000 Autrichiens, Prussiens, Russes et Allemands, étoit destinée à entrer en France par la Suisse;

2°. *L'armée de Silésie*, sous les ordres de Blücher, forte de 137,000 hommes, Prussiens, Russes et Allemands, devoit passer le Rhin du côté de Mayence;

3°. *L'armée du Nord*, composée de 174,000 Prussiens, Russes, Allemands, Suédois, Hollandois et Anglois, avoit la tâche d'occuper la Hollande et les Pays-Bas. Le prince-royal de Suède, et, en son absence, le duc de Saxe-Weimar, le commandoit.

Indépendamment de ces trois armées, les alliés avoient une réserve de 235,000 hommes, et les Autrichiens une armée de 80,000 hommes en Italie. Dans les derniers jours de décembre 1813 et au commencement de l'année 1814, les deux premières armées entrèrent en France. Nous allons indiquer seulement les principaux événemens de cette courte campagne. Campagne de 1814 en France.

Après quelques affaires de peu d'importance, Blücher attaqua Buonaparte à la Rothière, avec des forces supérieures, et, malgré la vigoureuse résistance qu'il éprouva, il remporta une victoire complète. Buonaparte lui rendit la pareille treize jours après, à Etoges ou Vauchamp : cerné par Grouchi, Blücher se traya un chemin à la bayonnette, et perdit 6,000 hommes. Les alliés ayant éprouvé divers échecs, leurs deux armées se réunirent à Troyes; mais le prince Schwarzenberg ne voulant pas livrer bataille dans cette position, se mit en retraite. Blücher s'en sépara alors pour continuer l'offensive, après, toutefois, s'être renforcé par les corps de Bülow et de Winzingerode qui venoient de la Belgique; leur réunion eut lieu à Soissons. Blücher prit position derrière l'Aisne. Buonaparte,

1er février.

14 février.

21 février.

3 mars.

7 mars 1814. ayant passé cette rivière, culbuta à Craone les corps russes de Woronzoff et Saken, et attaqua Blücher à
10 mars. Laon. Il y fut totalement battu, et cette victoire engagean Schwarzenberg à renoncer à la défensive pour
20 mars. marcher sur Paris. Il livra bataille à Buonaparte à Arcis-sur-Aube : quoique sanglante, elle ne fut pas décisive. On s'attendoit à la voir renouvelée le lendemain, lorsque Buonaparte résolut inopinément de marcher à Saint-Dizier, pour couper les alliés de leur communication avec le Rhin, attirer à lui les garnisons de Lorraine et d'Alsace, et transporter le théâtre de la guerre en Allemagne.

Congrès de Châtillon. Mais, avant de finir le précis de cette campagne, il faut parler du congrès de Châtillon, qui s'ouvrit le 5 février; il fut la continuation des négociations qui avoient eu lieu à la fin de 1813, avec la différence que l'Angleterre y prit part. Les alliés consentoient à laisser régner Buonaparte, mais dans les limites de la France telles qu'elles avoient été en 1792. Il fit semblant d'abord de vouloir traiter sur ces bases; mais son seul but étoit de gagner du temps. A mesure que ses troupes remportoient quelque avantage, il haussoit
15 mars. de ton; enfin, au bout de six semaines, les alliés rompirent les conférences.

Quadruple alliance de Chaumont. 1er mars. Pendant la tenue de ce congrès, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie signèrent, à Chaumont, la fameuse quadruple alliance, base du droit public européen moderne. Chaque allié s'engagea à tenir constamment en campagne, contre l'ennemi commun, 150,000 hommes. La Grande-Bretagne promit de fournir aux trois autres puissances, pour le service de l'année 1814, un subside de 5 millions de liv. sterl., de manière cependant qu'elle ne les paieroit qu'au prorata jusqu'à la fin du mois dans lequel la paix auroit été signée, en y ajoutant deux mois pour le retour des troupes autrichiennes et prussiennes, et quatre pour celui des Russes. Le but principal de l'alliance étoit le rétablissement d'un équilibre de puissance, fondé sur les bases suivantes : l'Allemagne composée

de princes souverains unis par un lien fédératif; la fédération suisse dans ses anciennes limites et dans son ancienne indépendance; l'Italie partagée en états indépendans, intermédiaires entre les possessions autrichiennes dans cette presqu'île et la France; la Hollande, état libre et indépendant, sous la souveraineté du prince d'Orange avec un accroissement de territoire.

Fin de la campagne de 1814 en France.

Blücher étoit maître de Châlons et de Château-Thierry, lorsque les alliés connurent, par une lettre interceptée, le projet de Buonaparte. Pour lui persuader qu'effrayés de sa marche, ils avoient rebroussé chemin et le suivoient, on envoya après lui le comte de Winzingerode, à la tête d'un corps de cavalerie de 8,000 hommes, qu'il pouvoit prendre pour l'avant-garde des alliés. Il fut trompé par cette manœuvre et continua sa marche vers l'est pendant que les alliés dirigèrent la leur sur Paris. Schwarzenberg attaqua et battit les corps de Marmont et de Mortier à Soude-Sainte-Croix, pendant que l'armée de Silésie força les corps de Puthod et Amey à se rendre prisonniers, près de Lafère-Champenoise. Cette double affaire coûta aux François 5,000 tués, 10,000 prisonniers et 80 pièces de canon. Marmont et Mortier se retirèrent sur Paris. Ils furent battus à Montmartre et Belleville : les hauteurs qui, de ce côté, dominoient Paris, furent prises de force par les alliés, auxquels cette victoire coûta 9,000 hommes. Dans la nuit, il fut signé une capitulation pour Paris.

25 mars 1814.

30 mars.

Fin de la domination de Buonaparte.

L'entrée des alliés dans la capitale de la France eut lieu le lendemain [1]. Le vœu du peuple se prononça si hautement, que l'empereur Alexandre ne balança pas à déclarer, en son nom et au nom de ses alliés, qu'ils ne traiteroient plus avec Napoléon ni avec aucun de sa famille. Il invita le Sénat à établir un gouvernement provisoire; c'étoit nécessaire, parce que le comte

[1] Ce jour-là, Alexandre et Frédéric-Guillaume y entrèrent; l'empereur François y arriva quelques jours plus tard.

d'Artois, nommé lieutenant-général du Roi, n'étoit pas encore arrivé. Il invita aussi ce corps à préparer une constitution, c'est-à-dire à soumettre au Roi son avis sur les modifications à faire dans le gouvernement; car la constitution françoise, dont la loi salique est la base, existe depuis des siècles; elle est gravée dans le cœur des François, et si les circonstances exigeoient quelques modifications dans les formes, elles ne pouvoient émaner que de la libre volonté du Roi. L'empereur Alexandre fit cette invitation au Sénat, comme étant le seul corps de l'Etat alors existant; mais ce monarque ignoroit que ce corps étoit la dernière autorité à laquelle l'opinion publique auroit voulu accorder une influence sur la fixation du sort de la France. La voix du peuple se prononça par des organes plus purs; par le conseil général du département de la Seine, et par le conseil municipal de Paris,
1er avril 1814. qui demandèrent le retour de Louis XVIII, leur roi légitime. En prononçant, le lendemain, la destitution de Buonaparte, le Sénat usa d'un droit qui ne lui appartenoit pas : instrument et complice de Buonaparte, ce corps devoit rentrer avec lui dans le néant.

Ce fut le septième jour de sa marche que *l'empereur des François* reconnut son erreur; il se dirigea alors en hâte sur Fontainebleau. Après quelques tentatives inutiles soit pour se ressaisir du pouvoir, soit
10 avril. pour le transmettre à son fils, il signa son abdication.
11 avril. Le lendemain, l'Autriche, la Prusse et la Russie arrêtèrent avec ses délégués, Ney, Macdonald et Caulaincourt, une convention par laquelle on lui assura la possession de l'île d'Elbe en toute souveraineté, et pour son épouse et son fils, les Etats de Parme. La Grande-Bretagne accéda à cet arrangement, auquel le roi de France resta étranger. Bientôt après Buonaparte s'embar-
28 avril. qua à Saint-Rapheau, pour se rendre au lieu de son exil.

Le cadre rétréci dans lequel nous devons nous renfermer nous oblige à passer sous silence les événemens militaires qui se sont passés en Hollande, en

Belgique et du côté de Lyon; mais nous devons dire un mot de la guerre dans les Pyrénées et en Italie.

Campagne des Pyrénées.

Devançant la résolution des souverains alliés, Wellington, auprès duquel le duc d'Angoulême s'étoit rendu, invita les François, par une proclamation du 27 janvier, à rétablir le trône de S. Louis. Un mois après il défit l'armée de Soult à Orthez, et força ce général à se retirer à Tarbes. Pour satisfaire au vœu des habitans de Bordeaux, le maréchal Beresfort conduisit le duc d'Angoulême dans cette ville qui, la première de toutes les villes de France, proclama Louis XVIII. Déjà les alliés étoient maîtres de Paris, et Buonaparte avoit abdiqué sa couronne, lorsque Wellington, qui ignoroit ces événemens, livra à Soult une dernière bataille à Toulouse; dans cette journée sanglante et inutile, les François furent totalement défaits.

27 février 1814.

12 mars.

10 avril.

Défection de Murat.

En Italie il se passa un événement bien extraordinaire. Joachim Murat tourna le dos à son bienfaiteur qui l'avoit tiré de la poussière pour ceindre son front d'un diadème. Dès le commencement de l'année 1813, il avoit essayé de se faire reconnoître par la maison d'Autriche. Après la bataille de Leipzick, voulant complaire aux Anglois, il abolit le système continental, et permit dans les ports de son royaume l'entrée de toute espèce de marchandises. Il négocia à la fois à Londres et à Vienne pour être admis dans la grande alliance; en même temps il mit sur pied une armée de 34,000 hommes qui entra dans Rome et se dirigea sur Ancône. L'Autriche conclut avec lui une alliance qui lui garantit la possession du royaume de Naples. Une indemnité fut réservée au roi de Sicile. Immédiatement après, Murat annonça son changement de politique, bloqua la citadelle d'Ancône, occupa Florence, d'où se sauva sa belle-sœur *la grande-duchesse*, et poussa jusqu'à Modène. Lord Bentinck, commandant les forces britanniques en Sicile, conclut alors un armistice avec Murat. Eugène Beauharnais qui avoit dû penser que l'armée napolitaine venoit à son se-

11 nov. 1813.

2 décembre.

11 janvier 1814.

31 janvier.

5 février.

cours, revenu de son erreur, se vit obligé à se retirer sur le Mincio; mais il livra au feld-maréchal Bellegarde, qui commandoit les Autrichiens à la place de Hiller, une bataille qui coûta à ceux-ci 8,500 hommes en tués, blessés et prisonniers. Fouché qui se trouvoit à Lucques, comme commissaire-général de Buonaparte, y conclut une convention avec les Napolitains, en vertu de laquelle la Toscane leur fut remise. Le vice-roi se voyant pressé d'un côté par les Autrichiens, et de l'autre par les Napolitains, et ayant reçu la nouvelle de l'entrée des alliés à Paris, négocia un armistice qui fut signé à Schiarino-Rizzino. Quelques jours après ses amis firent une tentative pour le faire proclamer roi d'Italie par le peuple de Milan; mais la haine des Italiens pour les François l'emporta sur l'attachement qu'ils avoient voué au vice-roi. Celui-ci prit sagement le parti de remettre, par une convention signée à Mantoue, toutes les places du royaume d'Italie aux troupes autrichiennes, et se retira avec sa famille en Allemagne.

8 fév. 1814.

Fin du royaume d'Italie.

16 avril.

23 avril.

Restauration des Bourbons. 6 avril.

Le Sénat françois s'étoit hâté de confectionner et de publier une prétendue constitution dans laquelle deux choses choquèrent surtout l'opinion publique; le soin que prirent les auteurs de cette production d'assurer la durée de leur autorité avec les revenus qui y étoient attachés, et la violation du principe monarchique dont ils se rendirent coupables en s'arrogeant le droit de déférer la couronne de France à celui auquel elle appartenoit par sa naissance, et qui, bien loin d'y renoncer, avoit eu soin de mettre ses droits à couvert par des protestations formelles. Six jours après, le comte d'Artois, lieutenant-général du Roi, arriva à Paris, et conclut avec les alliés une convention, prélude de la paix. Ils s'engagèrent à évacuer le territoire de l'ancienne France, et l'on fixa les termes dans lesquels les places que les troupes françoises tenoient encore hors de son territoire dûrent être livrées.

12 avril.

23 avril.

Le roi de France avoit débarqué à Calais, et s'approchoit lentement de sa capitale. Une déclaration

25 avril.

qu'il publia à Saint-Ouen, annulla l'œuvre du Sénat, 2 mai 1814.
et promit à la nation une charte dont les principes étoient énoncés dans la déclaration même. Le lendemain, Louis XVIII fit son entrée solennelle à Paris. 3 mai.

Le premier soin du monarque fut de conclure la Paix de Paris.
paix avec les alliés. On signa d'abord une convention 28 mai.
militaire, réglant divers objets qui tenoient aux subsistances et à la marche des troupes, hôpitaux et magasins, etc.; et ensuite des traités de paix avec les quatre 30 mai.
grandes puissances auxquels les autres accédèrent ensuite. La France rentra dans ses limites du 1er janvier 1792, avec une augmentation de territoire du côté du nord, savoir : le canton de Saarbruck, un arrondissement autour de Landau, une rectification de limites du côté de la Suisse, qui lui laissa le comté de Montbéliard, et une partie de la Savoie, comprenant Chambéry et Annecy. Elle conserva aussi Avignon et le Comtat. Louis XVIII adhéra aux principes de l'alliance de Chaumont sur le système politique à établir en Europe. L'Angleterre conserva Malte, mais rendit à la France ses colonies, à l'exception de Tabago, Sainte-Lucie et de l'île de France avec ses dépendances, nommément Rodrigue et les Séchelles. La cession de la partie de Saint-Domingue faite à la France, par la paix de Bâle, et celle de la Guadeloupe en faveur de la Suède [1], furent annullées. La Guiane, enlevée par le Portugal, fut restituée. Les alliés renoncèrent à toutes les sommes qu'ils avoient à prétendre sur la France, à raison de contrats, d'amendes ou de fournitures faites au gouvernement françois dans les différentes guerres depuis 1792, en se réservant les réclamations des particuliers. Les ventes des domaines nationaux, faites à des François dans des pays cédés à la France depuis 1792, et rendus en 1814, furent confirmées.

Des articles secrets indiquent la manière dont les

[1] Pour pouvoir rendre la Guadeloupe, l'Angleterre la racheta de la Suède par une convention qui fut signée à Londres le 31 août 1814.

puissances alliées avoient disposé des territoires rendus par la France, et annullent les dotations et donations faites par Buonaparte dans ces territoires. Des articles particuliers ajoutés à l'instrument prussien annullent la paix de Tilsit et toutes ses conséquences.

Quadruple alliance de Londres. 29 juin 1814.

Au mois de juin, l'empereur Alexandre, le roi de Prusse et le prince de Metternich se rendirent à Londres. Il y fut conclu une nouvelle quadruple alliance, par laquelle les quatre puissances alliées s'engagèrent à tenir sur pied chacune 75,000 hommes, jusqu'au rétablissement de l'ordre en Europe; les monarques convinrent aussi, pendant leur séjour à Londres, que la Belgique seroit réunie à la Hollande pour former avec elle un seul et même Etat.

Charte octroyée par Louis XVIII. 4 juin.

Immédiatement après la conclusion de la paix, Louis XVIII fit connoître la charte qu'il octroyoit à la nation. Ce n'étoit pas une constitution dans le sens qu'on attachoit à ce mot depuis 1789, c'est-à-dire un corps de lois ou de dispositions fixant, dans toute leur plénitude, la prérogative du roi et les pouvoirs des diverses autorités, ainsi que les droits des citoyens. C'est une déclaration par laquelle le roi, se conformant aux idées qui depuis un siècle avoient pris faveur, modifia, sous certains rapports, la puissance royale, en promettant de ne l'exercer, à l'avenir, que dans les formes établies. Ainsi l'autorité royale que Louis XVIII tenoit de ses aïeux, et qui se fonde sur l'antique ordre de succession, resta entière et sacrée dans toutes les branches qui n'ont pas éprouvé de modification. Cette charte n'a rien de commun avec ces diatribes métaphysiques que des sujets révoltés ont quelquefois fait souscrire à leurs souverains captifs ou intimidés, elle est une émanation du pouvoir royal, un acte spontané et libre; la légitimité de son origine qui est constatée par la date même qu'elle porte [1] garantit son inviolabilité et sa durée.

[1] *L'an 22e de notre règne.* Cette date prouve que la Charte n'est pas une capitulation signée par un roi élu; mais qu'elle est un acte parfaitement libre.

La paix de Paris donna lieu à une foule de traités entre les différentes puissances de l'Europe; nous en indiquerons un petit nombre seulement, lorsque nous donnerons le précis de l'histoire de ces pays. Ici, nous nous bornerons aux affaires générales, et à celles qui concernent la France en particulier.

Congrès de Vienne.

Un article du traité de Paris, du 30 mai, avoit statué que, dans l'espace de deux mois, les plénipotentiaires de toutes les puissances qui avoient pris part aux derniers événemens, la France inclusivement, se réuniroient en congrès général à Vienne, pour concourir aux arrangemens nécessaires pour compléter les dispositions du traité. La reconstruction de l'Allemagne en corps politique, celle de la Prusse et de l'Autriche sur un pied analogue à la puissance dont elles avoient joui en 1806 et 1805, le sort de la Pologne, l'établissement d'un état indépendant interposé entre la France et l'Allemagne, la neutralité de la Suisse, l'organisation de l'Italie toute bouleversée par Buonaparte, le règlement des indemnités auxquelles plusieurs Etats qui avoient pris part à la guerre croyoient pouvoir prétendre, et l'arrangement des échanges de territoire, auxquels elles pouvoient donner lieu, tels furent les objets dont les plénipotentiaires dûrent nécessairement s'occuper. L'Angleterre en ajouta un qui paroissoit étranger à ce congrès; savoir la question de l'abolition de la traite des nègres; et enfin l'événement le plus inattendu vint forcer les monarques à reprendre les armes et à conquérir une seconde fois la France.

Forme du Congrès.

Par diverses causes l'ouverture du congrès n'eut lieu que dans les derniers mois de l'année. Nous dirons sur la forme du congrès, que quoiqu'il se composât de plénipotentiaires de tous les alliés, grands et petits, on ne tint jamais de séance générale. On distingua les affaires européennes de celles d'Allemagne. Les premières furent traitées en deux sortes de réunions, les unes composées des plénipotentiaires des cinq grandes puissances, savoir : l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie; les autres de ceux de

huit puissances, en adjoignant aux cinq premières l'Espagne, le Portugal et la Suède. Les questions allemandes furent discutées d'abord par l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Hanôvre et le Wurtemberg; plus tard, on appela à ces délibérations tous les souverains d'Allemagne. Quelques affaires étoient préparées et débattues par des commissions spéciales.

Partage de la Saxe.

L'objet qui éprouva la plus grande difficulté et qui fut même sur le point de mettre la désunion entre les cabinets, la reconstruction de la monarchie prussienne, se divisa en deux parties qu'on nomma à Vienne la question polonoise et la question saxonne. La Prusse étoit rentrée dans tout ce qu'elle avoit possédé en 1805, excepté les principautés de Franconie qui étoient entre les mains de la Bavière, le district de Bialystock qui étoit réuni à la Russie, et le grand-duché de Posnanie qu'Alexandre avoit déclaré vouloir comprendre dans le royaume de Pologne, qu'il se proposoit de recréer, en abandonnant toutefois à la Prusse une lisière de territoire suffisante pour établir la communication entre la Silésie et la Prusse occidentale. Frédéric-Guillaume avoit de plus promis de céder au Hanôvre un territoire de 3 à 400,000 âmes. Il réclamoit une indemnité pour ces pertes; le royaume de Saxe seul pouvoit la lui offrir, et la Grande-Bretagne, la Russie et l'Autriche avoient consenti à une acquisition que la conduite du roi de Saxe, qui en 1807 avoit partagé la dépouille de la Prusse, et qui, en 1813, avoit fait cause commune avec Buonaparte, paroissoit justifier. Ainsi l'empereur Alexandre mit la Prusse en possession de la Saxe que ses troupes avoient occupée jusqu'alors. Cependant la manière dont l'opinion publique étoit prononcée en Angleterre contre le projet de la Prusse, et les insinuations du ministre de France à Vienne engagèrent l'Autriche et le cabinet de Londres à en contrarier l'exécution, tant en s'intéressant à la conservation de la Saxe qu'en contestant les calculs produits par la Prusse, et en s'opposant à ce que le duché de Varsovie tombât sans par-

8 nov. 1814.

tage entre les mains de la Russie. L'empereur Alexandre qui étoit parfaitement d'accord avec la Prusse la soutint de tous ses efforts. Averti cependant que l'Autriche, la France et la Grande-Bretagne venoient de signer une alliance ou un concert qui paroissoit se rapporter au sort de la Saxe, et voulant écarter ce sujet de mésintelligence, il offrit d'augmenter le lot de la Prusse du côté de la Pologne, et conseilla à cette puissance de se contenter de la moitié de la Saxe qu'on lui offroit, et d'accepter les provinces trans-rhénanes qu'on lui destinoit également, et où elle avoit voulu assigner un établissement au roi de Saxe. Les cinq puissances étant tombées d'accord sur ces points, on invita Frédéric-Auguste à venir à la proximité de Vienne. Depuis la bataille de Leipzick ce prince se trouvoit dans une espèce de captivité à Friedrichsfeld, près Berlin. Il accepta l'invitation de se rendre sur les lieux, mais il refusa de consentir aux cessions qu'on lui demandoit. Sa persévérance engagea les cinq grandes puissances à passer outre : elles statuèrent qu'en attendant que le roi se décidât la Prusse resteroit en possession de toute la Saxe. Frédérie-Auguste se soumit à la force des circonstances, et ratifia un traité qui fut signé à Vienne. La partie de son royaume cédée à la Prusse fut nommée le duché de Saxe.

6 janvier 1815.

12 février.

12 mais.

18 mai.

L'organisation de l'Allemagne en une confédération composée d'états souverains fut, après la reconstruction de la Prusse, l'objet qui causa le plus d'embarras; mais comme la France et la Russie n'y prirent pas de part directe, et que, pour cette raison, elle n'appartient pas à la classe des affaires générales, nous la passons ici sous silence; nous ferons de même à l'égard de toutes les négociations concernant les intérêts de la Suisse et de l'Italie dont nous parlerons mieux ailleurs.

La Grande-Bretagne mit sur le tapis la question de la traite des nègres, dont, au nom de l'humanité et de la religion, elle exigea l'abolition par un décret européen. Le Danemarck avoit défendu ce trafic long-

Déclaration du 8 février 1815, sur l'abolition de la traite.

temps avant l'Angleterre; l'Autriche, la Prusse, la Russie, ainsi que la Suède n'avoient aucun motif de le favoriser. Il n'en fut pas de même du Portugal, de l'Espagne et de la France, qui se référèrent, avec raison, à l'exemple de l'Angleterre même, pour refuser tout changement subit qui seroit pernicieux à l'état de leurs colonies, et ruineroit la fortune de leurs sujets. Ces puissances promettoient bien de se réunir aux Anglois pour faire cesser la traite; mais elles vouloient qu'on abandonnât à chacune d'elles le soin de fixer le terme où elle pourroit le faire sans trop de désavantage. Cette question fut traitée à Vienne dans des conférences entre les huit puissances. Lord Castlereagh demanda, au nom de la cour de Londres, que toutes les puissances proclamassent leur adhésion au principe général de l'abolition de la traite, et leur vœu de réaliser cette mesure dans le plus bref délai possible; cette proposition fut unanimement adoptée: mais celle qu'il fit ensuite d'examiner la possibilité d'une abolition immédiate, ou au moins d'un rapprochement du terme que chaque puissance pouvoit avoir fixé pour l'abolition définitive, et une troisième, par laquelle il vouloit obtenir une abolition immédiate partielle de ce trafic, éprouvèrent la plus grande résistance de la part des trois Etats ayant des colonies. Comme les quatre autres n'avoient aucun droit de se mêler dans la législation intérieure de ces Etats, la déclaration que le congrès publia, proclama le principe reconnu par tous, en abandonnant la fixation de l'époque où la traite devoit cesser généralement à des négociations entre les puissances.

8 février 1815.

Gouvernement des cent jours.

On jouissoit en France d'une tranquillité apparente, lorsque Buonaparte quitta l'île d'Elbe, aborda avec un millier d'aventuriers sur les côtes de France, appela à lui ses anciens camarades, et, trompant le peuple des départemens en feignant d'être soutenu par l'Autriche, marcha sur Paris, où il fit son entrée, après que le roi et sa famille se furent retirés à Lille. Arrivé dans cette ville, le Roi signa une ordonnance qui licencioit l'armée; mais déjà la plus grande partie des

1er mars.

20 mars.

23 mars.

troupes avoit juré fidélité à l'usurpateur. Louis XVIII ne se voyant pas en sûreté à Lille, se retira à Gand. 30 mars 1815.
Buonaparte publia une nouvelle constitution sous le 22 avril.
titre d'*acte additionnel aux constitutions de l'Empire*. Un des articles qu'elle renferme prononce le bannissement perpétuel des Bourbons. Pour flatter les partisans de la souveraineté du peuple, cet acte fut soumis à son acceptation, et Buonaparte convoqua des députés extraordinaires en assemblée du Champ de Mai; il convoqua aussi une chambre de représentans ou corps législatif. Le Champ de Mai fut tenu, et deux jours après, une chambre des Pairs, de la création de Buonaparte, et la chambre des représentans de la nation ouvrirent leur session.

Alliance de Vienne contre Buonaparte. 13 mars.

Aussitôt qu'on reçut à Vienne la nouvelle du débarquement de Buonaparte en France, les huit puissances publièrent une déclaration portant qu'en rompant ainsi la convention qui l'avoit établi dans l'île d'Elbe, Buonaparte avoit détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvoit attachée, et s'étoit ainsi placé hors des relations civiles et sociales. Les monarques refusèrent de recevoir les lettres par lesquelles il leur annonçoit qu'il étoit remonté sur le trône. Reconnoissant que le moment étoit venu d'exécuter les engagemens contractés à Chaumont, les quatre puissances qui avoient participé à ce traité, en renouvelèrent les engagemens par de nouveaux traités d'alliance; elles pro- 25 mars.
mirent de réunir toutes leurs forces pour maintenir le traité de Paris du 30 mai, et de mettre chacune sur pied une armée de 180,000 hommes. Par une convention additionnelle, la Grande-Bretagne se chargea de 30 avril.
payer aux trois autres, des subsides sur le pied de 5 millions de liv. sterl par an. Tous les princes de la confédération germanique, le Portugal, la Sardaigne, les Pays-Bas, la Suisse et le Danemarck accédèrent successivement à cette alliance, et la Grande-Bretagne accorda à tous des subsides proportionnés aux forces qu'ils mettoient en campagne. De toutes les puissances ayant des plénipotentiaires à Vienne, l'Espagne et la

Suède seules n'entrèrent pas dans l'alliance. Le roi d'Espagne refusa son accession, comme étant contraire à sa dignité; il n'auroit pas refusé d'être partie principale et il coopéra comme telle à la guerre. Quant à la Suède, elle étoit trop occupée de la conquête de la Norwége pour pouvoir prendre part à la délivrance de la France.

Guerre de Naples.

Il y eut encore un monarque qui resta étranger à l'alliance de Vienne; c'étoit Joachim Murat. Le roi de France avoit refusé de le reconnoître comme roi de Naples, et lord Castlereagh avoit déclaré à Vienne que la Grande-Bretagne n'avoit aucun engagement avec Murat puisque celui-ci n'avoit pas rempli le sien, et qu'ainsi il dépendoit du congrès de décider du sort du royaume de Naples. Ces déclarations engagèrent Murat à armer; néanmoins il dissimula son intention, jusqu'à ce qu'il apprît que Buonaparte étoit arrivé à Lyon; ce fut alors qu'il jeta le masque. Il marcha, à la tête de son armée vers le Pô et publia une proclamation par laquelle il appela tous les peuples d'Italie à la liberté. L'armée autrichienne, dans la presqu'île, se mit aussitôt en mouvement contre lui. Battu à Tolentino par le général Bianchi, il se retira d'abord à Naples, d'où après un court séjour, il se sauva en France. Le gouvernement de Ferdinand IV fut rétabli.

30 mars 1815.

2 mai.

Déclaration du congrès du 12 mai.

Cependant le public européen qui ne connoissoit pas ce qui se traitoit dans les cabinets, pouvoit douter de la persévérance des monarques à donner suite à l'acte du 13 mars qui avoit été adopté dans un moment où l'on espéroit que la France n'auroit pas besoin de secours étrangers. Les partisans de Buonaparte et les révolutionnaires de tous les pays se donnèrent beaucoup de peine pour répandre et entretenir de pareils doutes. Les monarques jugèrent nécessaire de déposer l'expression de leurs principes dans un acte solennel. On lui donna la forme d'un procès-verbal signé par les plénipotentiaires des huit puissances. La publication de cette pièce étoit équivalente à une déclaration de guerre contre Buonaparte. Elle ouvrit les yeux à ces

hommes crédules auxquels l'usurpateur avoit fait croire jusqu'alors que l'Autriche et la Russie étoient d'accord avec lui.

Toutes les négociations dont le congrès de Vienne étoit chargé, se trouvant terminées par la signature de l'acte de la confédération germanique, qui eut lieu le 8 juin, les plénipotentiaires des huit puissances signèrent le lendemain l'*Acte du Congrès*, qui est un résumé et un extrait de tout ce qui avoit été successivement réglé, soit par des traités particuliers, soit par des déclarations et des procès-verbaux (ou protocoles, comme on disoit quelquefois à Vienne) relativement à la Pologne, aux arrangemens territoriaux en Allemagne, à la confédération germanique, au royaume des Pays-Bas, à la Suisse, à l'Italie, au Portugal, à la navigation des rivières, au rang des agens diplomatiques, à la forme des accessions et ratifications de l'acte même. C'est ainsi que la plus auguste réunion qui ait eu lieu jusqu'alors, termina ses travaux [1]. Acte du congrès de Vienne.

Une masse de 1,365,000 hommes se préparoit à envahir la France. Mais la lutte contre Buonaparte fut décidée par environ 200,000, et il n'entra pas 500,000 étrangers sur le sol de la France. Les alliés avoient formé quatre armées : Campagne de 1815.

1.° *Celle des Pays-Bas*, commandée par Wellington, ayant sous ses ordres 71,000 Anglois, Hanovriens, Brunswickois, troupes des Pays-Bas et de Nassau.

2.° *L'armée du Bas-Rhin*, composée de 140,000 Prussiens sous les ordres de Blücher.

3.° *L'armée du Haut-Rhin*, commandée par Schwarzenberg, et composée de 130,000 Autrichiens et 124,000 hommes de troupes allemandes.

[1] Comme l'acte du congrès de Vienne renvoya divers arrangemens territoriaux à des négociations particulières, et qu'il en résulta une foule de conventions, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie établirent à Francfort une commission chargée de compenser, dans une transaction commune, les résultats de ces différentes négociations. La commission termina son travail le 20 juillet 1819, par un Recès général qui forma le complément de l'acte du 9 juin 1815.

4.° L'armée russe, dite du *Moyen-Rhin*, forte de 168,000 hommes sous les ordres de Barclay de Tolly, devoit se placer entre les deux précédentes armées : elle ne put arriver à temps sur le théâtre de la guerre, et les deux premières armées seules décidèrent la campagne.

Les forces de Buonaparte se montoient, outre 147,000 hommes de gardes nationales qu'il employa comme garnisons, à 213,000 hommes. Il les avoit divisées en huit armées : celle du Nord qu'il commanda lui-même, étoit de 108,000 hommes.

Buonaparte ouvrit la campagne le 15 juin, en faisant passer la Sambre au second corps qui attaqua le général prussien Zieten. Cédant à des forces supérieures, ce général se retira vers Fleurus. Le lendemain le duc de Brunswisk qui à la tête de 12,000 hommes, étoit parti de Bruxelles pour soutenir les Prussiens fut tué à Quatrebras, mais le maréchal Ney qui commandoit les François, éprouva une perte considérable. Le même jour le maréchal Blücher fut battu à Ligny, et se retira dans le plus grand ordre à Brie. Dès ce moment Buonaparte se tourna contre Wellington. Il lui livra bataille à Waterloo ou Mont Saint-Jean. Le combat dura avec un succès varié depuis midi jusqu'à quatre heures, lorsque le corps prussien du général Bulow qui, conduit par Blücher en personne, s'étoit approché du champ de bataille, tomba à l'improviste sur l'aile droite des François, tandis que Buonaparte croyoit toute l'armée prussienne aux prises avec Grouchy qu'il avoit détaché contr'elle avec 40,000 hommes. En voyant paroître les Prussiens, Buonaparte s'imagina d'abord que c'étoit le général Grouchy qui après avoir battu les Prussiens venoit soutenir son aile droite. Le fait est que le général Thielmans ayant été attaqué par Grouchy du côté de Wavre, Blücher lui avoit fait dire de se défendre de son mieux, et ne s'étoit pas laissé détourner de l'exécution de son plan de tomber sur l'aile droite de Buonaparte. Lorsque enfin Buonaparte s'aperçut de son erreur, cette découverte lui fit

16 juin 1815.

18 juin.

perdre la tête; son armée, saisie de terreur, se débanda. Lui-même n'échappa qu'avec peine à la captivité. Les Allemands ont donné à cette bataille le nom de Belle-Alliance, d'après une maison où Blücher et Wellington se rencontrèrent après l'affaire. De 120,000 François, il fut pris et tué dans les journées des 16 et 18 juin, 60,000 hommes : 64,000 Anglois et 50,000 Prussiens avoient pris part à la bataille : les Anglois perdirent 14,000 hommes le 18, les Prussiens 33,000 dans les deux journées du 16 et 18.

Seconde abdication de Buonaparte.

Buonaparte se sauva à Paris; mais la chambre des représentans composée de partisans de la révolution de 1789 et de républicains, qui n'avoient voulu se servir de Buonaparte que comme d'un instrument pour faire adopter d'autres plans, résolut de profiter du mépris dans lequel il étoit tombé pour se débarrasser de sa personne. On exigea qu'il donnât sa démission; et il abdiqua en faveur de son fils. Les chambres nommèrent une commission de gouvernement, à la tête de laquelle on plaça Fouché. Celle-ci députa à Heidelberg où étoit le quartier-général des monarques, des commissaires chargés de traiter avec eux sur la base de l'indépendance nationale et de l'inviolabilité du sol de la France; mais comme dans ces propositions il n'étoit pas question de la restauration du roi, les alliés refusèrent de traiter, qu'au préalable on ne leur eût livré Buonaparte.

22 juin 1815.

Buonaparte à Sainte-Hélène.

Celui-ci avoit demandé à Wellington et à Blücher des passeports pour quitter la France. Ces deux généraux les ayant refusés, la commission du gouvernement le fit conduire à Rochefort, où il devoit s'embarquer sur une frégate pour aller en Amérique. Mais le capitaine de vaisseau anglois Maitland, qui croisoit devant le port, l'empêcha de sortir à moins qu'il ne se rendît aux Anglois, cas pour lequel il lui garantissoit la vie. Le danger devenant de jour en jour plus pressant, Buonaparte se vit obligé de se soumettre à cette condition. Le Bellérophon sur lequel il monta, arriva le 24 juillet dans la baie de Torbay; mais le gouverne-

ment anglois ne permit pas au général Buonaparte de mettre pied à terre. Par une convention signée entre les alliés, le 2 août à Paris, l'Angleterre se chargea de le garder dans l'île de Sainte-Hélène. Il y fut transporté et y resta jusqu'à sa mort, qui arriva le 5 mai 1821.

Prise de Paris.

Après la bataille du 18 juin, Wellington et Blücher marchèrent directement sur Paris : l'armée de Schwarzenberg s'y dirigea également, par la route de Nancy. Davoust avoit réuni les fuyards; et comme Grouchy avoit eu l'adresse et le bonheur de sauver son corps, on avoit pu former une nouvelle armée de 60,000 hommes qui faisoit mine de vouloir défendre Paris. Il fut livré plusieurs combats à Sèvres et Issy, après lesquels le maréchal Davoust annonça aux deux feld-maréchaux que Paris étoit prêt à se rendre. Il fut conclu une capitulation à Saint-Cloud. L'armée françoise se retira derrière la Loire.

3 juillet 1815.

Seconde restauration.

Les alliés occupèrent Paris le 7 juillet; le lendemain Louis XVIII y entra. Deux jours après les monarques alliés y arrivèrent également. Une ordonnance du 24 juillet déclara indignes de la patrie vingt-neuf individus nommés en 1814, qui ayant siégé dans la chambre de Buonaparte, avoient juré le bannissement des Bourbons; dix-neuf personnes accusées d'avoir trahi le roi *avant le 23 mars*, furent remises aux tribunaux; trente-huit autres individus eurent ordre de quitter Paris. Ces derniers étoient la plupart des régicides *relaps*, c'est-à-dire qui après avoir obtenu grâce en 1814 avoient en 1815 signé le bannissement des Bourbons : car le roi ne faussa pas la parole donnée aux simples régicides de les abandonner à leur conscience. Quelques mois plus tard (le 12 janvier 1816), l'ordonnance du 24 juillet fut changée en loi, avec cette modification que les régicides relaps furent exilés du sol de la France. Des individus traduits devant les tribunaux, deux seulement furent exécutés, le maréchal Ney, et le colonel Labédoyère : un troisième fut sauvé par le courage de son épouse. La clémence du roi couvrit tous les autres crimes.

L'armée de la Loire se soumit au roi, mais la guerre continua encore quelque temps sur les frontières de la France, parce qu'il entroit dans le plan des alliés d'occuper toutes les forteresses, et que la plupart des commandans refusèrent de les y recevoir. Les alliés s'étoient convaincus que pour assurer la tranquillité de la France, il falloit prendre des mesures plus vigoureuses qu'en 1814. Ce ne fut qu'au mois de septembre que leur plan se trouva assez mûri pour qu'ils pussent ouvrir les négociations avec la France. Elles éprouvèrent bien des difficultés, et le traité entre la France et les alliés ne put être signé que le 20 novembre.

Traités de Paris du 20 nov. 1815.

Par ce traité la France fit quelques cessions de territoire aux Pays-Bas, à la Prusse, à l'Autriche pour être rétrocédées à la Bavière, à la Suisse et au roi de Sardaigne. Elle perdit par cet arrangement Philippeville, Marienbourg, Saarbruck, Saar-Louis, Landau, Rheinzabern, Bergzabern, un district du pays de Gex, la partie de la Savoie qu'elle avoit conservée par le traité de 1814 et la suzeraineté sur Monaco.

Il fut convenu :

1°. Que les fortifications d'Huningue seroient rasées;

2°. Que la France paieroit aux alliés une indemnité pécuniaire de 700 millions de francs.

3°. Que 150,000 hommes de troupes alliées occuperoient, au plus pendant cinq ans[1], les places de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambray, Le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesne, Rocroy, Givet, Charlemont, Mézières, Sedan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitsch et la tête de pont de Fort-Louis, et seroient soldés et entretenus par la France.

Par un article additionnel, on s'engagea réciproquement de se concerter pour obtenir l'abolition entière et définitive de la traite des Nègres.

[1] Dès le 1er avril 1817, un cinquième de l'armée d'occupation fut retiré; le reste quitta la France, le 30 novembre 1818, en vertu de ce qui fut convenu au congrès d'Aix-la-Chapelle, le 9 octobre de cette année.

Outre le traité principal il fut signé, le même jour, quatre conventions, savoir :

1°. Convention relative au paiement de l'indemnité pécuniaire à fournir par la France aux alliés ;

2°. Convention relative à l'occupation d'une ligne militaire en France par une armée alliée ;

3°. Convention relative à la liquidation des réclamations des sujets du roi de la Grande-Bretagne envers le gouvernement françois ;

4°. Convention relative aux réclamations provenant du fait de la non-exécution des art. 19 et suivans du traité du 30 mai 1814, relatifs aux réclamations formées à charge du gouvernement françois par des sujets des puissances alliées, à l'exception de l'Angleterre.

Quadruple alliance du 20 novembre 1815.

Le même jour, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie conclurent une alliance intime ayant un double objet, savoir : 1°. le maintien des traités et des conventions qui venoient d'être signés, et 2°. l'exclusion perpétuelle de Napoléon Buonaparte et de sa famille du pouvoir suprême en France, le maintien de la tranquillité dans ce pays et la répression des principes révolutionnaires sous telle forme qu'ils pourroient encore déchirer la France, et menacer ainsi le repos des autres Etats [1]. Les alliés s'engagèrent à fournir pour ce double objet les contingens déterminés par l'alliance de Chaumont. Ils convinrent aussi de se réunir de nouveau en personne [2] dans le courant de l'année 1818.

[1] Il est nécessaire d'avoir sous les yeux les termes mêmes de l'article qui se rapporte à cette matière. « Et comme les mêmes principes révolutionnaires qui ont soutenu la dernière usurpation criminelle pourroient encore, sous d'autres formes, déchirer la France et menacer ainsi la sûreté des autres états, les hautes parties contractantes reconnoissant solennellement le devoir de redoubler leurs soins pour veiller, dans des circonstances pareilles, à la tranquillité et aux intérêts de leurs peuples, s'engagent, dans le cas qu'un aussi malheureux événement viendroit à éclater de nouveau, à concerter entre elles, et avec S. M. T. C., les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la sûreté de leurs états respectifs, et pour la tranquillité générale de l'Europe. »

[2] La réunion des monarques eut lieu en novembre 1818, à Aix-la-Chapelle.

Avant cette alliance qui, en assurant le maintien de la dynastie des Bourbons sur le trône de France, est une des bases du nouveau système politique de l'Europe, l'empereur d'Autriche, celui de Russie et le roi de Prusse en personnes avoient signé à Paris, le 26 septembre, un acte qui est connu sous le nom de *sainte-alliance*, et qui forme la seconde base du même système. Les monarques y déclarent leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite que les préceptes de la religion; ils promettent de demeurer unis par les liens d'une fraternité indissoluble, de se prêter, en toute occasion et en tout lieu, assistance et secours; de ne se considérer que comme membres d'une même nation chrétienne, et comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille; enfin, de recevoir dans la même alliance toutes les puissances qui voudroient avouer les principes sacrés qui avoient dicté cet acte. Sainte-Alliance.

Toutes les puissances chrétiennes de l'Europe accédèrent aux traités et conventions du 20 novembre 1815, excepté la Suède qui n'avoit pas pris part à la guerre; toutes entrèrent dans la sainte-alliance, à l'exception du roi de la Grande-Bretagne, qui, tout en sanctionnant les principes énoncés par cet acte, ne put pas le signer, parce que, d'après l'usage constitutionnel de l'Angleterre, le monarque ne signe rien sans le contre-seing d'un ministre responsable.

C'est ici que nous nous arrêterons pour indiquer brièvement les événemens les plus importans arrivés depuis 1811 dans les autres Etats européens, et les changemens que le congrès de Vienne a opérés dans quelques-uns d'entre eux.

Le Portugal paroissoit destiné à n'être plus à l'avenir qu'une dépendance du Brésil sous le rapport de la politique, comme il en étoit une de l'Angleterre sous le rapport de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Cette dernière puissance mettoit une si grande importance à l'abolition de la traite des nègres, que, par un traité signé pendant les conférences de Vienne, elle Etat du Portugal. 22 janvier 1815.

acheta du Portugal une coopération effective à cette mesure, et renonçant à tous les avantages qu'elle s'étoit réservés par le traité de Rio-Janéiro du 19 février 1810, qui fut déclaré annullé. Encore le Portugal ne défendit-il provisoirement à ses sujets le commerce d'esclaves que dans la partie de l'Afrique située au nord de l'équateur [1].

Constitution des cortès d'Espagne de 1812. 1er janv. 1811.

En Espagne, les Cortès extraordinaires réunies à Cadix, après avoir publié un décret portant qu'il n'y auroit pas de traité avec la France, tant que le roi ne jouiroit pas de sa pleine liberté, et qu'il ne seroit regardé comme libre que lorsqu'il auroit prêté serment à la constitution, achevèrent l'ouvrage auquel elles prétendoient être appelées. Leur constitution, fondée sur le principe de la souveraineté du peuple, confiant le pouvoir législatif à une assemblée populaire et l'exécution des lois à un fonctionnaire sans autorité et sans considération, quoique décoré du titre de roi, fut publiée le 18 mars 1812. En dépit de l'histoire, cette œuvre du fanatisme révolutionnaire s'annonça comme la véritable constitution ancienne de l'Espagne. Les Cortès extraordinaires terminèrent leur session le 20 septembre 1813; les nouvelles ou ordinaires, convoquées dans la forme constitutionnelle à raison d'un député par 70,000 habitans, sans distinction d'état ni de fortune, se transportèrent, vers la fin de l'année, à Madrid.

Traités de Weliki-Louki et de Bâle.

Ce furent les Cortès extraordinaires qui conclurent, le 20 juillet 1813, un traité d'amitié et d'alliance avec l'empereur de Russie, à Weliki-Louki, où étoit alors son quartier-général. Alexandre y reconnut les Cortès

[1] Le Portugal consentit, par un traité postérieur (du 28 juillet 1817) à restreindre encore davantage la traite, et accorda aux croiseurs britanniques le droit de visiter les bâtimens marchands portugais pour s'assurer qu'ils ne font pas un commerce illicite d'esclaves. Par un traité signé à Paris (28 août 1817) les limites de la Guyane furent réglées d'une manière avantageuse à la France. Ces traités sortent de notre cadre. La reine Marie de Portugal étant morte, le 20 mars 1816, le prince régent prit le titre royal sous le nom de Jean VI.

et leur constitution. Cette reconnoissance étoit fort simple : Alexandre ne pouvoit traiter qu'avec le gouvernement qu'il trouvoit établi. Ce gouvernement agissoit au nom de Ferdinand VII, et l'on devoit regarder ses actions comme légitimes, tant que ce prince ne les avoit pas désavouées. L'empereur de Russie n'avoit ni la volonté ni le droit de sanctionner par sa reconnoissance un ordre de choses qui n'auroit pas l'approbation du roi jouissant de sa liberté. C'est dans ce même sens que le roi de Prusse s'allia au gouvernement espagnol par un traité qui fut signé à Bâle.

20 janvier 1814.

Traité de Valançay.

Après son retour de la campagne de 1813, Buonaparte, regardant l'Espagne comme perdue et voulant faire une diversion à ses ennemis, résolut de remettre Ferdinand VII en liberté; mais de profiter de cet acte d'une justice tardive pour se faire un ami de ce prince. Il lui représenta l'Espagne comme livrée au jacobinisme qui travailloit à renverser le trône pour y créer une république, et il accusa l'Angleterre d'avoir favorisé ce projet. Ferdinand VII demanda qu'on laissât approcher de sa personne une députation de la Régence qui pût l'instruire de l'état des choses. Buonaparte qui exécutoit vivement ce qu'il avoit une fois résolu, trouva ce moyen trop lent; il chargea M. de Laforêt, qu'il avoit envoyé à Valançay, de conclure avec son captif un traité, par lequel celui-ci fut reconnu roi d'Espagne, et promit, de son côté, de faire évacuer toute la monarchie par les Anglois.

8 déc. 1813.

Retour de Ferdinand VII à Madrid.

Ferdinand VII envoya son ministre, le duc de San-Carlos, à Madrid, avec la mission apparente de communiquer ce traité à la Régence, mais en réalité pour prendre connoissance de l'état des affaires. La Régence refusa de reconnoître le traité de Valançay, parce que le roi n'étoit pas libre. Instruit de cette difficulté, Buonaparte remit Ferdinand VII en liberté. Ce prince se mit en route pour ses Etats; mais il fit lentement le voyage, pour s'instruire par lui-même de l'esprit qui régnoit parmi les Espagnols. Il ne lui fut pas difficile de se convaincre que le peuple attaché à sa religion,

7 mars 1814.

et à la famille de ses princes, étoit fort indifférent pour la constitution des Cortès, et que cette assemblée ne jouissoit d'aucune considération. Soixante membres des Cortès avoient même protesté contre un acte qui dégradant la majesté royale, préparoit l'établissement de la démocratie. Arrivé à Valence, Ferdinand VII cassa la constitution de 1812, et se mit en marche pour Madrid, où il entra le 17 mai. Partout le peuple exprima son affection pour un prince dont on attendoit le retour de la justice et de l'ordre. Un jour on saura pourquoi cet espoir n'a pas été rempli [1].

4 mai 1814.

Grandeur de l'Angleterre.

Ce fut la Grande-Bretagne qui joua le rôle le plus brillant dans l'époque dont nous donnons le précis historique. La persévérance avec laquelle elle avoit poursuivi son système de politique depuis la rupture de la paix d'Amiens, fut couronnée du succès le plus complet, et le plan conçu par Pitt, mais de l'exécution duquel ce grand ministre avoit désespéré, devint la pierre angulaire de la politique future de l'Europe. La Grande-Bretagne fut l'âme de l'alliance qui, en 1813, entreprit la délivrance de l'Europe; elle fit les efforts les plus extraordinaires en armemens et en subsides pour soutenir ceux des peuples du continent.

Régence du prince de Galles.

Une maladie mentale dont George III avoit été affecté vers la fin de l'année 1810, obligea le Parlement d'établir une régence. Cette charge appartenoit de droit à l'héritier présomptif de la couronne; mais comme le ministère craignoit que ce prince ne chan-

[1] Tous les événemens postérieurs à l'année 1815, devant nous rester étrangers, nous ne parlerons pas de ceux qui ont troublé l'Espagne; mais nous consignerons ici deux traités conclus par le gouvernement de ce pays, et qui sont le complément d'engagemens contractés en 1815. 1°. Traité de Paris du 10 juin 1817 avec les cinq grandes puissances, par lequel la réversion de l'Etat de Parme fut convenu de la manière dont nous aurons occasion de le dire. — 2°. Traité de Madrid du 23 septembre 1817 avec l'Angleterre, par lequel le roi d'Espagne abolit entièrement la traite, à dater du 30 mai 1820, et accorde aux croisières angloises le droit de visiter les bâtimens suspectés de faire ce trafic. La cour de Londres paya 400,000 liv. sterl. pour servir d'indemnité aux Espagnols lésés par l'abolition de la traite.

geât, sous quelques rapports, de système de gouvernement, il fit passer au Parlement un acte qui restreignoit pendant une année l'autorité du régent. Le prince de Galles se soumit à ces modifications : il exerça la régence, d'abord avec un pouvoir borné, mais, depuis 1812, avec toute l'autorité royale, et dans des principes très-conséquens jusqu'à la mort de son père [1] en 1820.

31 déc. 1810.

10 janvier 1811.

Traités de paix d'Oerebro.

Il trouva l'Etat en guerre avec la Russie et avec la Suède; mais c'étoit une guerre pour la forme et sans hostilités effectives. Lord Castlereagh, qui depuis 1812 se trouvoit à la tête des affaires étrangères, accueillit avec empressement les premières démarches que les deux puissances firent pour un rapprochement. La paix fut signée à Oerebro, d'abord avec la Suède, et, peu de jours après, avec la Russie. La première renonça, dans des termes indirects, aux principes de la neutralité armée du Nord. Nous reviendrons sur les stipulations du traité signé par la Russie.

12 juillet 1812.

18 juillet.

Guerre d'Amérique.

Un autre ennemi se présenta alors. Depuis 1803, il existoit une mésintelligence entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, dont le commerce lucratif avec la France étoit gêné par les principes mis en avant en Angleterre sur la liberté de la navigation. Les Américains, de leur côté, publièrent plusieurs actes contre le commerce des Anglois, tels que celui du 18 avril 1806, qui défendoit l'introduction des marchandises angloises. Dans la crainte que le système continental n'entraînât la république dans une guerre soit avec la France, soit avec l'Angleterre, le congrès publia une loi connue sous le nom d'acte d'embargo ou de *non-intercourse*, qui interdit aux Américains toute navigation pour un port étranger, et aux étrangers celle d'un port de l'Union à l'autre. L'année suivante, on alla plus loin : un acte du congrès défendit, à dater du 20 mai 1809, tout commerce des Améri-

26 avril 1808.

1er mars 1809.

[1] Elle arriva le 29 janvier 1820. Le prince de Galles prit alors le nom de George IV.

cains avec la Grande-Bretagne, la France et les pays qui en dépendent. Des négociations qui s'ouvrirent avec l'Angleterre, au lieu de rapprocher les esprits, les aigrirent davantage. Un nouvel acte du congrès défendit à tout vaisseau françois et anglois l'entrée dans les ports de l'Union. Deux mois après, le congrès publia encore un acte qui, levant l'embargo ordonné le 26 avril 1808, laissa subsister et renforça même l'acte du 1er mars, et déclara que, si la France ou la Grande-Bretagne modifioit avant le 3 mars 1811 ses décrets sur le commerce des neutres, et que l'une de ces deux puissances ayant donné l'exemple de la modification, l'autre ne l'imitoit pas dans l'espace de trois mois, l'ancien acte de *non-intercourse* seroit remis en vigueur contre cette puissance.

1er mars 1810.

1er mai.

Bientôt il s'éleva d'autres sujets de plainte de la part des Américains : ils contestèrent aux Anglois le droit de s'emparer des matelots nés dans les Iles Britanniques, partout où ils les trouvoient; droits qu'ils exercent en vertu de la loi fondamentale qui ne laisse pas à un individu né sujet du roi la faculté de se dépouiller de cette qualité ou de se *dénaturaliser* en se fixant dans un autre pays. Déjà il avoit été commis plusieurs actes de fait, lorsque le président de l'Union déclara la guerre à l'Angleterre. Cette déclaration eut lieu au moment même où le principal motif de la guerre cessa d'exister : car la Grande-Bretagne, suivant l'exemple que Buonaparte lui avoit donné, révoqua, à la même époque, les ordres du cabinet dont les Américains se plaignoient.

18 juin 1812.

23 juin.

Paix de Gand.

Cette guerre intempestivement entreprise par le gouvernement américain, lui fit peu d'honneur. Les bâtimens américains firent du mal au commerce anglois, et les Américains se battirent avec bravoure tant par terre, dans le Canada, que par mer; mais comme ils n'avoient pas de flotte, ils ne purent pas même couvrir leurs côtes ni prémunir leur capitale contre un coup de main. Le vice-amiral Cochrane et le général Ross entrèrent dans le Potowmac, et détruisirent

24 août 1814.

Washington, siége du congrès et du gouvernement. Depuis le commencement de 1813, l'empereur Alexandre interposa sa médiation pour mettre fin à une guerre qui faisoit diversion aux efforts de l'Angleterre pour la délivrance du continent. La paix qui fut signée à Gand, rétablit l'amitié entre les deux parties, sans rien décider sur les deux principaux griefs qui avoient mis les armes à la main des Anglois. Ainsi une paix sans résultat pour les Américains termina une guerre qui avoit été sans objet. 24 déc. 1814.

Le système financier de la Grande-Bretagne éprouva une altération essentielle par l'adoption d'un plan présenté par M. Vansittard, chancelier de l'Echiquier. Le fonds d'amortissement ayant remboursé la partie de la dette publique antérieure à l'année 1786, et montant à 238 millions de livres sterlings, on modifia la loi d'après laquelle ce fonds devoit s'accroître sans cesse, jusqu'au parfait remboursement de la dette fondée ou consolidée. Les dépenses de l'état se montoient en 1813, à 77,337,475 livres sterling, dont 8,651,335 tombèrent sur l'Irlande. L'intérêt de la dette étoit de 36,607,128 livres sterling, dont à la vérité 13,182,510 entrèrent dans le fonds d'amortissement [1]. La Grande-Bretagne paya, en 1813, aux états du continent, 11,400,000 livres sterling à titre de subsides, 24,107 bâtimens et 105,030 matelots étoient occupés par le commerce; en 1814 ces nombres augmentèrent d'un septième. A cette dernière époque, la marine étoit de 1044 vaisseaux de guerre, 100,000 matelots et 32,600 soldats; les forces de terre se montèrent à 302,490 hommes y compris 63,000 milices. Etat des Finances de l'Angleterre. 23 mars 1813.

Le privilége de la compagnie angloise des Indes orientales expiroit en 1814, et l'opinion publique paroissoit contraire à son renouvellement. Cette question qui étoit du plus haut intérêt pour l'industrie de Acte sur le commerce des Indes.

[1] Au 5 janv. 1820, la dette consolidée se montoit à 1,257,775,674 liv. sterl. (environ 36 milliards de francs) dont les intérêts absorboient 49,592,152 liv. sterl. ou près de 1200 millions de francs.

la nation, occupa beaucoup le Parlement en 1813.
21 août 1813. Enfin il fut passé un acte que la sanction du roi changea en loi, et d'après lequel le commerce des Grandes Indes, à l'exception de la Chine, fut déclaré libre; cependant avec quelques restrictions et sous des formes déterminées. Le même acte renferme des dispositions sur le paiement de la dette de la compagnie des Indes, montant à 30 millions de livres sterling. Cette compagnie conserva ses possessions et plusieurs prérogatives importantes.

Nouvelle législation sur le commerce des grains.

Un autre acte du Parlement, qui excita une vive sensation en Angleterre, parce qu'il régloit un objet sur lequel l'intérêt des propriétaires et de l'agriculture étoit en opposition avec celui des classes inférieures de la société, qui vivent du travail de leurs mains, ainsi qu'avec celui du commerce, doit être consigné ici, parce qu'il ne fut pas sans influence sur le bien-être du continent. D'après une loi de 1804, l'importation du froment étoit permise lorsque le quarter (près de 22 boisseaux) coûtoit en Angleterre 63 schellings (environ 79 francs); l'exportation de la même denrée étoit non-seulement permise aussi long-temps que le quarter ne coûtoit pas au-delà de 48 schellings (60 francs), mais même favorisé, par une prime de 6 shellings par quarter. Le premier changement qu'éprouva cette lé-
23 mai 1814. gislation eut lieu en 1814; un acte du Parlement permit sans aucune restriction, mais aussi sans prime, l'exportation du froment et de la farine. Le second changement fut ordonné par un acte du Parlement
20 mars 1815. qu'une émeute de la populace de Londres tenta encore de prévenir. L'importation du froment fut interdite aussi long-temps que le quarter ne coûteroit pas 80 shellings (100 francs), de manière cependant que les Américains pourroient importer aussitôt que le prix monteroit à 67 shellings (84 francs.)

Indépendance de la Hollande.

Après avoir été réunie pendant deux ans à la France, la Hollande et les autres puissances qui avoient anciennement formé la république des Provinces-Unies, reprirent leur indépendance nationale. Lorsqu'après la

bataille de Leipzick, les corps de Bulow et de Winzingerode approchèrent de ce pays, les partisans du prince d'Orange à La Haye, ayant à leur tête M. de Hogendorps, arborèrent l'ancienne cocarde, établirent un gouvernement provisoire et invitèrent l'héritier du dernier stadhouder [1] à venir se mettre à la tête du gouvernement. Les troupes françoises ne se sentant pas assez fortes pour défendre le pays à la fois contre les alliés et contre les habitans, l'évacuèrent paisiblement. Le prince d'Orange, arrivé à Amsterdam, fut proclamé prince-souverain des Pays-Bas, et il accepta cette dignité à condition que son pouvoir seroit limité par une constitution. Il en fit rédiger le projet qui fut adopté et juré dans une assemblée de représentans.

17 nov. 1813.

1er déc. 1813.

30 mars 1814.

Royaume des Pays-Bas.

Pendant le séjour des monarques en Angleterre il fut convenu que, pour opposer à la France une barrière du côté du Nord, la Hollande et la Belgique seroient réunies sous un même gouvernement [2]. Un traité conclu également à Londres, rendit aux Hollandois leurs anciennes colonies, à l'exception du cap de Bonne Espérance, d'Essequebo, Brebice et Demerari. Le prince-souverain confirma, par ce traité, un décret du 15 juin, par lequel il avoit défendu la traite des noirs. Par les dispositions du traité de Vienne, l'évêché de Liége et le duché de Luxembourg furent cédés au prince, à condition que le dernier fît partie de la confédération germanique, et le prince fut décoré du titre de roi des Pays-Bas. Le nouveau royaume obtint, par la seconde paix de Paris, un léger accroissement de territoire, et une somme de 60 millions de francs pour la construction d'une ligne de forteresses. La surface de ce royaume avec le Luxembourg est de 1164 milles carrés, habités par 5,460,000 âmes; il a encore 1,726,000 sujets dans ses colonies [3].

juin.

13 août.

23 mars 1815.

[1] Guillaume V étoit mort le 9 avril 1806.

[2] Cette réunion entroit également dans le plan de Pitt de 1805.

[3] Indépendamment des traités des 19 mai et 11 octobre 1815, qui imposent diverses charges au royaume des Pays-Bas, nous devons

Nouvelle organisation de la Suisse.

Comme il avoit été impossible de compléter le nombre de troupes que la Suisse devoit fournir à Buonaparte d'après la convention du 27 septembre 1803, une nouvelle capitulation conclue en 1812, la réduisit à 12,000 hommes. Lorsque vers la fin de 1813, les alliés approchoient du Rhin, la Suisse se flatta vainement qu'on lui accorderoit la neutralité. Les troupes alliées traversèrent le territoire de la fédération pour entrer en France. L'opinion publique se manifesta alors, en annullant l'acte de médiation qui lioit la Suisse à la France; mais cette même opinion ne s'exprima pas d'une manière unanime sur le régime futur du pays. Des treize anciens cantons huit conclurent une confédération sur le principe qu'il n'y auroit pas de sujets en Suisse, et les nouveaux cantons y adhérèrent. Berne, Fribourg et Unterwalde refusèrent d'y prendre part. Les Grisons rétablirent leur ancienne forme de gouvernement. L'intervention des puissances étrangères étouffa la guerre civile dont ce pays alloit être le théâtre, et après beaucoup de difficultés il fut signé, à Zurich, une nouvelle confédération des dix-neuf cantons. Il restoit cependant beaucoup d'objets litigieux à terminer : le congrès de Vienne s'en occupa, et les huit puissances déclarèrent :

28 mars 1812.

24 déc. 1813.

29 décembre.

8 sept. 1814.

20 mars 1815.

1.° Que la neutralité perpétuelle de la Suisse seroit reconnue par toutes les puissances;

2.° Que le Valois, le territoire de Genève agrandi d'une partie de la Savoie, cédée par le roi de Sardaigne, et la principauté de Neufchâtel, dans la possession de laquelle le roi de Prusse étoit rentré, feroient partie de la confédération comme vingtième, vingt-unième et vingt-deuxième cantons;

3.° Que l'évêché de Bâle seroit partagé entre les cantons de Berne et de Bâle, sauf un petit district qu'on adjugea à Neufchâtel;

faire mention ici du traité du 4 mai 1818, conclu avec la Grande-Bretagne, par lequel la traite des nègres est de nouveau interdite aux sujets du roi des Pays-Bas et le droit de visite accordé aux croisières angloises.

4.° Que les cantons de Berne et de Bâle paieroient une pension à l'évêque de Bâle, et le canton de Saint-Gall à son ancien prince;

5.° Que les nouveaux cantons (c'est-à-dire ceux qui devoient leur existence à la révolution) paieroient aux anciens envers lesquels ils avoient été dans des rapports de sujétion, une indemnité pécuniaire déterminée;

6.° Que les cantons de Berne et de Switz conserveroient les capitaux qu'ils avoient anciennement placés dans les fonds anglois; mais que les intérêts de ces capitaux échus jusqu'au 31 décembre 1814, seroient employés à rembourser la dette que la confédération helvétique avoit contractée depuis la révolution.

La confédération suisse ayant accédé à cette déclaration, les puissances alliées en renouvellèrent, confirmèrent et sanctionnèrent le contenu par une seconde déclaration signée à Paris. 27 mai 1815. 20 novembre.

Restauration du roi de Sardaigne. 2 janvier 1814.

Par suite d'une convention conclue à Turin, avec le prince Borghèse, gouverneur général des provinces françoises au-delà des Alpes, le feld-maréchal Bellegarde avoit pris possession du Piémont au nom du roi de Sardaigne. Bientôt après, Victor Emanuel vint prendre les rênes du gouvernement. Par la première paix de Paris il recouvra Nice et environ les deux tiers de la Savoie; un article secret de ce traité lui assura la possession de l'état de Gênes. Elle lui fut confirmée par le traité qu'il signa à Vienne avec les cinq puissances; il eut aussi les fiefs impériaux que Buonaparte avoit réunis au territoire de Gênes; mais il céda au canton de Genève quelques districts de la Savoie. La seconde paix lui rendit la partie de cette province qui, en 1814, avoit été laissée à la France. La monarchie sarde forma ainsi une surface de 1500 milles carrés, habitée par 3,700,000 âmes. 20 mai 1815.

Etats de Parme.

La convention de Fontainebleau, du 10 avril 1814, avoit disposé des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla en faveur de l'archiduchesse Marie-Louise

et de son fils Napoléon. Cette disposition fut vivement attaquée à Vienne par les cours de la maison de Bourbon, dans l'intérêt de l'héritier légitime de ces états, le jeune roi d'Etrurie. Néanmoins le congrès de Vienne adjugea les états de Parme à l'archiduchesse, sans faire mention de son fils, et la question de la réversibilité fut ajournée. Elle ne fut décidée que postérieurement à l'époque dont nous donnons le précis, savoir : par le traité de Paris du 10 juin 1817, entre l'Autriche et l'Espagne, sous la médiation des trois autres grandes puissances; après la mort de l'archiduchesse les états de Parme passeront à la reine douairière d'Etrurie et à son fils. Ces états ont 102 milles carrés de surface, et 380,000 habitans.

Etats de Modène.

L'archiduc François, héritier d'Hercule III, dernier duc de Modène de la maison d'Este, et souche d'une nouvelle maison de ce nom, rentra, au commencement de l'année 1814, dans le duché de Modène et ses appartenances, et l'archiduchesse Béatrix, sa mère, fille d'Hercule, dans celui de Massa et la principauté de Carrare. Le congrès de Vienne leur confirma ces possessions, et y ajouta les fiefs impériaux situés dans le Lunigiana, en leur assurant un agrandissement pour l'époque où le duché de Lucques sera réuni à la Toscane; le tout forme une surface de 96 milles carrés avec 388,000 habitans.

Etat de Lucques.

D'après l'article 101 de l'acte du congrès de Vienne, combiné avec le traité de Paris du 10 juin 1817, Lucques fut donné à titre de duché, non au jeune roi d'Etrurie, héritier légitime des états de Parme, mais à sa mère, la reine Marie-Louise et ses descendans en ligne masculine. En outre, l'empereur et le grand-duc de Toscane furent chargés de lui payer une rente supplémentaire de 500.000 francs jusqu'à la mort de l'archiduchesse Marie-Louise, duchesse de Parme. A cette époque, la duchesse de Lucques, ou ses héritiers, auront les états de Parme, et le duché de Lucques sera dévolu au grand-duc de Toscane, à charge de céder au duc de Modène plusieurs districts contigus à ses

états. Le duché de Lucques est le pays le plus peuplé de l'Europe; il a 137,500 habitans sur 19 1/2 milles carrés.

Le grand-duché de Toscane, que les troupes de Murat avoient occupé au commencement de l'année 1814, fut remis, le 1er mai, à son souverain légitime, l'archiduc Ferdinand III, qui abandonna alors sa principauté de Wurtzbourg au roi de Bavière. Ce prince obtint, par l'acte du congrès de Vienne, l'état des Présides, la partie de l'île d'Elbe qui, avant 1810, avoit été sous la suzeraineté et souveraineté de la principauté de Piombino, et les fiefs impériaux enclavés dans ses états qui, ainsi forment 395 milles carrés, avec une population de 1,178,000 âmes. La propriété de Piombino fut restituée à la famille Buon-Compagni que Buonaparte en avoit dépouillée. Le grand-duc aura un jour le duché de Lucques, mais alors il cédera à son frère l'empereur, ses terres en Bohême qui sont très-considérables. Elles sont destinées au duc de Reichstadt, fils de l'archiduchesse Marie-Louise. Agrandissement de la Toscane.

Buonaparte n'ayant pu vaincre la persévérance de Pie VII, lui avoit donné la liberté, au commencement de l'année 1814. Le souverain pontife rentra dans ses états aux acclamations générales du peuple, et y remit tout sur le pied où les choses avoient été avant l'usurpation françoise; aucun individu ne fut recherché pour sa conduite politique. L'ordre des Jésuites supprimé en 1772, mais jugé nécessaire pour opposer une digue aux doctrines révolutionnaires, fut rétabli par une bulle. Le congrès de Vienne rendit au souverain pontife les Marches et Légations, à l'exception de la foible partie de territoire qui est située au nord du Po, qui servit à l'arrondissement du royaume Lombardo-Vénitien; on y ajouta aussi la condition que les ventes des biens nationaux, faites dans ces provinces, seroient maintenues [1]. La pape rentra aussi dans la pos- Restauration du Pape.

[1] Cette condition fut ajoutée en faveur d'Eugène Beauharnais, aujourd'hui duc de Lenchtenberg, qui possède dans les Marches une

session de Bénévent et de Pontecorvo. Pour sauver les principes, Pie VII protesta contre l'acte du congrès qui ne lui avoit pas rendu Avignon, le Comtat, ni restitué l'Eglise d'Allemagne dans ses anciens domaines. L'état de l'Eglise a aujourd'hui une surface de 500 milles carrés, et 2 millions d'habitans.

Restauration des Bourbons de Naples.

La conduite extravagante de Joachim Murat avança la restauration de la maison de Bourbon sur le trône de Naples. Elle fut effectuée par l'expédition que la cour de Vienne fit en 1815 contre Murat, en conséquence de l'alliance offensive et défensive que cette cour avoit conclue à Vienne avec Ferdinand IV. Ce prince fit son entrée à Naples le 17 juin. Peu de jours auparavant il fut conclu entre les deux cours de Vienne et de Naples un nouveau traité d'alliance qui n'a pas été publié. On en connoît depuis 1820 un article par lequel le roi des Deux-Siciles s'interdit la faculté de donner à son peuple une de ces constitutions démocratiques dont les principes pourroient troubler les états d'Italie. Quelque temps après, Joachim Murat, à la tête d'une poignée d'aventuriers, crut pouvoir imiter ce qui avoit réussi à son beau-frère : il débarqua à Pizzo en Calabre où il croyoit être accueilli par ses partisans; mais les paysans s'attroupèrent contre lui, il fut arrêté, traduit devant une commission militaire et fusillé. Le royaume des Deux-Siciles a une surface de 1,780,000 milles et 6,600,000 habitans.

29 avril 1815.

12 juin.

9 octobre.

10 octobre.

Etat de la Sicile.

Depuis que Ferdinand IV s'étoit retiré en Sicile, cette île se trouvoit sous la protection des Anglois qui y avoient une armée de 15,000 hommes, et une flotte considérable. L'arrogance dont on accusoit ces alliés fit naître diverses brouilleries, surtout avec la reine Caroline d'Autriche; comme on ne parvint pas à s'accorder, le roi prétextant l'état de sa santé, transmit par un décret royal, toute son autorité à son fils aîné, à

16 janv. 1811.

dotation rapportant 850,000 fr. Ce prince conclut, en 1816, avec la cour de Rome, un arrangement, par lequel il reconnut tenir ces terres de l'Eglise, à titre d'amphythéose.

titre de vicaire. Le général Bentink qui commandoit les troupes étrangères, se servit de son influence pour faire introdnire dans l'île la constitution angloise. La reine qui s'étoit mise à la tête d'un parti opposé, fut obligée de quitter sa famille. Dès ce moment les Anglois restèrent les maîtres à Palerme; mais après la première paix de Paris Ferdinand IV reprit les rênes du gouvernement et avant de s'embarquer pour Naples il annulla la constitution de 1812.

20 juillet 1812.

avril 1815.

2 juillet 1814.

16 mai 1815.

Iles Ioniennes.

La place de Corfou, la seule des îles ioniennes qui ne se trouvât pas encore au pouvoir des Anglois, leur fut remise par la convention de Paris du 23 avril 1814. Le sort de ces îles fut décidé par un traité conclu dans la même ville entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie. Elles furent réunies en un état libre et indépendant sous la dénomination d'Etats-Unis des îles ioniennes, placé sous la protection immédiate et exclusive de la Grande-Bretagne.

5 novembre.

Royaume Lombardo-Vénitien.

Par les événemens des années 1813 et 1814 la maison d'Autriche rentra dans la possession de tout ce qui lui avoit appartenu en Italie, soit avant la paix de Campo-Formio, soit en vertu des stipulations de cette paix. On y ajouta encore une lisière de la légation de Ferrare située au nord du Pô, les vallées de la Valteline, de Bormio et de Chiavenne, et l'ancienne république de Raguse. L'empereur érigea toutes ces possessions en un corps d'état particulier sous le titre de royaume Lombardo-Vénitien.

7 avril 1815.

Reconstruction de la monarchie autrichienne.

Indépendamment du royaume Lombardo-Vénitien, l'Autriche recouvra les provinces illyriennes dont il fut également formé un royaume particulier. Par un traité signé à Vienne avec la Russie, elle rentra aussi dans la partie de la Galicie orientale qu'elle avoit cédée à Alexandre en 1809, et dans la propriété exclusive de Wieliczka qu'elle avoit partagée alors avec le duché de Varsovie. Par l'acte du congrès de Vienne elle acquit encore des districts considérables sur les deux rives du Rhin, non pour les réunir à la monarchie, mais pour s'en servir à l'effet de donner au roi de Bavière une in-

3 mai.

demnité pour les quartiers de l'Inn et du Hausrück, le duché de Saltzbourg (sans Berchtolsgaden) le Tyrol et le Vorarlberg cédés par les traités de Presbourg et de Schœnbrunn, provinces dont l'Autriche se réserva la restitution. L'arrangement avec la Bavière ne fut pas terminé dans la période dont nous nous occupons : il ne le fut que par le recès général de la commission territoriale de Francfort du 20 juillet 1819. La monarchie autrichienne a, dans son état actuel, une surface de 12,060 milles carrés, et une population de 29 millions d'habitans.

Reconstruction de la monarchie prussienne.

Il fut plus difficile de réorganiser la monarchie prussienne. Nous avons parlé des négociations à la suite desquelles elle acquit une moitié environ du royaume de Saxe, qu'elle appela duché de Saxe. L'acte du congrès de Vienne lui rendit, non seulement une partie de l'ancienne Prusse méridionale, laquelle porte aujourd'hui le titre de grand-duché de Posnanie, et toutes les autres possessions qu'elle avoit perdues par la convention de Vienne du 15 décembre 1805 et la paix de Tilsit (à l'exception du district de Bralystock, des principautés d'Anspach et Bayreuth en Franconie et des principautés d'Ostfrise et de Hildesheim) encore un territoire considérable sur la rive gauche du Rhin qui fut décoré du titre de grand-duché du Bas-Rhin, le grand-duché de Berg et le duché de Westphalie, la Poméranie suédoise, des portions des états de la maison de Nassau, et la souveraineté sur plusieurs principautés et comtés médiatisés. Les arrangemens définitifs pour tous les échanges de territoires qui devinrent nécessaires, ne furent terminés que par le recès de 1819. La monarchie prussienne a aujourd'hui une surface de 5028 milles carrés, et une population de près de 11 millions d'habitans.

Confédération germanique. 8 juin 1815.

Les princes souverains et les villes libres d'Allemagne furent réunis, par un acte signé à Vienne, sous la dénomination de confédération germanique. Les membres de cette confédération sont :

1.° L'Autriche, et 2.° la Prusse, pour leurs possessions qui ont anciennement appartenu à l'Empire germanique.

3.°-6.° Les rois de Bavière, de Saxe, d'Hanôvre, et de Wurtemberg; 7.° le roi de Danemarck pour le duché de Holstein, y compris celui de Lauenbourg; 8.° le roi des Pays-Bas pour le grand-duché de Luxembourg; 9.° le grand-duc de Bade; 10.° l'électeur de Hesse; 11.° et 12.° les grands-ducs de Hesse et de Saxe; 13.°-19.° les ducs de Gotha, Meinungen, Hildebourghausen, Cobourg, Brunswick, Mecklenbourg-Schevérin et Mecklenbourg-Strélitz; 20.° le grand-duc de Holstein-Oldenbourg; 21.°-24.° les ducs de Nassau, Anhalt-Dessau, Bernbourg et Koethen; 25.°-34.° les princes de Schwartzbourg-Sondershausen et Rudolstadt, Hohenzollern-Hechingen et Sigmaringen, Lichtenstein, Waldeck, Reuss des deux lignes, Lippe-Detmold, Schaumbourg-Lippe; 35.° le landgrave de Hesse-Hombourg qui ne fut admis qu'en 1817; 36.°-39.° les villes libres de Francfort, Lubeck, Brême et Hambourg.

Tous les membres de la confédération jouissent de la pleine souveraineté. Tous prennent part aux délibérations de la diète qui s'occupe des intérêts généraux de l'Union. Les trente-neuf membres n'y ont cependant, dans la règle, que dix-sept suffrages, qui sont répartis de manière que onze états ont chacun une voix; six suffrages collectifs appartiennent aux vingt-huit autres. Néanmoins dans les questions fondamentales les trente-neuf membres ont en tout soixante-dix voix, de manière que chaque état en ait au moins une, et plusieurs deux, trois et quatre. Les membres ont le droit de conclure toute sorte d'alliances, pourvu qu'elles ne soient pas dirigées contre la sûreté de l'Union ou de ses membres. L'article 13 de l'acte dit qu'il y aura des assemblées d'Etats dans tous les pays de la confédération. Les princes et comtes qui avoient été *médiatisés*[1]

[1] C'est-à-dire privés de la supériorité territoriale et assujettis à la souveraineté d'autres princes. Ce sont plutôt des sujets *immédiats* que *médiats*.

par l'acte de la confédération rhénane, obtinrent certaines prérogatives honorifiques; on en accorda d'autres, mais plus restreintes, à la ci-devant noblesse immédiate[1]. L'égalité des droits civils et religieux fut assurée à tous les partis de la religion chrétienne. On garantit aux sujets des souverains allemands divers droits civils précieux, tel que celui d'émigrer, droit naturel que les coryphées de la liberté avoient contesté.

Divers Etats formant la confédération germanique éprouvèrent des changemens dans leurs possessions territoriales, et les négociations qui les amenèrent ne furent en partie définitivement terminées que par le recès de Francfort de 1819. Nous allons indiquer ici sommairement les principaux de ces changemens, à l'exception de ceux qui regardent la Prusse et l'Autriche. 1.° Pour indemniser le roi de *Bavière* des restitutions qu'il fit à la cour de Vienne, on lui abandonna Würtzbourg, Aschaffenbourg, une grande partie du palatinat sur la rive gauche du Rhin, avec l'ancien duché de Deux-Ponts, Spire, Kirchheim-Poland, Landau et plusieurs districts situés sur le Mein, avec une rente perpétuelle de 100,000 florins payable par l'Autriche. Ce royaume a aujourd'hui une surface de 1505 milles carrés, et 3,300,000 habitans. 2.° Le grand-duc *de Hesse* obtint, à la place du duché de Westphalie et de quelques autres cantons, un district considérable sur la rive gauche du Rhin dont Mayence et Worms font partie. Le grand-duché a une surface de 214 milles carrés et 630,000 habitans. 3.° Le grand-duc d'*Oldenbourg*, le duc de *Saxe-Cobourg* et le landgrave de *Hesse-Hombourg* obtinrent des districts situés sur la rive gauche du Rhin entre le grand-duché du Bas-Rhin et les possessions de la Bavière. 4.° La maison de *Nassau-Orange* perdit son patrimoine sur la rive droite du Rhin, qui fut partagé entre la Prusse

[1] C'est-à-dire immédiatement soumise à l'empereur et l'empire; maintenant soumise aux nouveaux souverains.

et le duc de Nassau. 5.° L'électeur de *Hesse* obtint le grand-duché de Fulde; son électorat a 200 milles carrés et 540,000 habitans. 6°. Le roi d'*Hanôvre* perdit Lauenbourg, et obtint Hildesheim et l'Ostfrise : ce royaume a 750 milles carrés et 1,300,000 habitans. 7.° Le grand-duc de *Saxe-Weimar* obtint divers districts situés à sa proximité; son pays a 66 milles carrés et 193,000 habitans. 8.° Le roi de *Danemarck* obtint le duché de Lauenbourg. 9.° Les places de Mayence, Lunebourg et Landau furent déclarées forteresses de la confédération, ayant garnison mixte [1]

Telle est la composition de la confédération germanique. Cette association avoit été formée, ainsi que nous l'avons dit, par l'acte du 8 juin 1815, acte imparfait et qui attendoit un complément. On sentit même en 1819 la nécessité de remplir les lacunes qu'il renfermoit : les ministres des états confédérés s'assemblèrent à Carlsbad, où l'on convint de divers articles qu'un décret de la diète du 20 septembre 1819 sanctionna. Immédiatement après, les mêmes ministres se réunirent à Vienne, où ils dressèrent, le 15 mai 1820 un acte définitif sur l'organisation de la confédération. Un arrêt de la diète du 8 juin suivant le déclara loi fondamentale de l'Union. Tous ces événemens sont postérieurs à l'époque dont nous donnons le précis.

Comme la Russie et l'Autriche ne s'accordoient pas facilement sur la possession de la ville de Cracovie, que la première demandoit comme appartenance du ci-devant duché de Varsovie, tandis que l'autre la récla- République de Cracovie.

[1] Voici la surface et la population de quelques autres états de la Confédération. *Royaume de Wurtemberg*, 360 m. c., 1,390,000 habitans. *Grand-duché de Bade*, 272 m. c., 1,000,000 hab.; *Duché de Nassau*, 104 m. c., 296,000 hab.; *Grand-duché d'Oldenbourg*, 230 m. c., 255,000 hab.; *Duché de Brunswick*, 70 m. c., 210,000 hab.; *Grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin*, 228 m. carrés, 350,000 hab.; *Royaume de Saxe*, 340 m. c., 2,100,000 hab.; *Les quatre ducs de Saxe*, 104 m. c., 318,000 hab.; *La maison d'Anhalt*, 48 m. c., 125,000 hab.; *La maison de Schwartzbourg*, 38 m. c., 114,000 hab.; *La maison de Lippe*, 34 m. c., 95,000 hab., *La maison de Reuss*, 28 m. c., 76,000 hab.; *Le prince de Waldeck*; 21 m. c., 45,000 hab.

moit comme lui ayant été enlevée par la paix de Schœnbrunn, il fut convenu par le traité de Vienne du 3 mai 1815 que cette ville avec un territoire qui lui fut asigné, formeroit une république indépendante et neutre sous la protection de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Les trois monarques lui donnèrent une charte constitutionnelle.

Rétablissement de la Pologne.

Outre la ville de Cracovie on démembra du duché de Varsovie un district de 8 à 900,000 habitans qui, sous le titre de grand-duché de Posnanie, fut conféré à la Prusse. Le reste fut réuni à l'empire de Russie comme un état particulier, sous le nom de royaume de Pologne, ayant son administration distincte et une constitution particulière. C'est un état de 2000 milles carrés, avec une population de 2 millions et demi d'âmes.

Danemarck.

Nous avons vu par quel sort fatal le Danemarck se vit entraîné dans la guerre de Napoléon contre les alliés. Le traité de paix de Kiel lui coûta la Norwège, contre laquelle il obtint comme un foible dédommagement la Poméranie suédoise. Encore cette acquisition fut-elle illusoire. La Suède ayant été obligée de soumettre la Norwège par la force des armes, elle fit difficulté de se dessaisir de la Poméranie. Par des arrangemens convenus à Vienne avec la Prusse, le roi de Danemarck accepta le duché de Lauenbourg à la place de la Poméranie, et celle-ci fut abandonnée à la Prusse. Ainsi la monarchie danoise perdit le tiers de ses sujets et se trouva réduite à une surface de 2420 milles carrés, avec 1,700,000 habitans.

14 janvier 1814.

4 juin 1815.

Norwège.

Les Norwégiens qui nourrissoient une haine nationale contre les Suédois, refusèrent de se soumettre à leur sort; ils se donnèrent un roi particulier dans la personne de leur gouverneur général, le prince Christian-Frédéric, héritier du trône de Danemarck, et publièrent à Eidswolde une constitution représentative. Le roi et le prince royal de Suède se mirent à la tête d'une armée, pour les réduire. Après quelques hostilités, le prince de Danemarck se démit de sa royauté par une convention qui fut signée à Moss. Le *storthing*

17 mai 1814.

16 août.

ou l'assemblée nationale convoquée à Christiania, décréta la réunion de la Norwège comme royaume indépendant, à la couronne de Suède, sous un seul monarque et avec une constitution représentative. On adopta l'ordre de succession établi en Suède en 1819. La nouvelle constitution fut une répétition de celle d'Eidswolde, avec quelques modifications. Charles XIII fut proclamé roi de Norwège. Les rapports entre la Suède et la Norwège furent fixés par un acte que la diète de la Suède et celle de la Norwège signèrent.

20 octobre 1814.

4 novembre.

31 juillet 1815.

6 août.

Suède.

Ainsi la Suède dut aux efforts qu'elle fit en 1814 pour la délivrance de l'Europe, une indemnité, sous le rapport de la population, de la perte de la Finlande. Elle céda, par le traité de Vienne du 7 juin 1815, à la Prusse sa part de la Poméranie, et devint ainsi étrangère à l'Allemagne, dont, depuis les temps de Gustave-Adolphe, elle avoit été membre. La monarchie suédoise a une surface de 13,850 milles carrés, ainsi 3,800 de plus que la France, avec 3,350,000 habitans [1]

Russie.

La Russie joua un rôle si brillant dans l'époque dont nous traçons le précis, que nous n'avons pu parler d'aucun événement d'un intérêt général auquel elle n'ait eu part. Elle étoit en guerre avec la Grande-Bretagne, la Porte et la Perse, lorsque Buonaparte ouvrit les hostilités contre elle.

Campagne de Turquie de 1811.

En 1811, les Russes se tinrent sur la défensive contre les Turcs. Le prince Koutousoff, qui les commandoit, ayant été obligé d'envoyer en Pologne cinq divisions de son armée, fit démolir Silistria, et ne conserva sur la rive droite du Danube que la place de Routschouk, pour lui servir de tête de pont. L'indolent Youssouff-Pacha, qui n'étoit pas sorti de son camp retranché de Schioumla, fut remplacé par un général actif et entreprenant, Achmet-Aga, qui amena un renfort de 35,000 hommes, composé en grande partie d'une ex-

[1] Le roi Charles XIII mourut le 5 février 1818 et eut pour successeur son fils adoptif, qui prit le nom de Charles XIV.

cellente cavalerie, et soutenue par une artillerie formidable servie par des officiers françois.

Achmet marcha contre Koutousoff; il y eut une
4 juillet 1811. première affaire à deux lieues en avant de Routschouk : 8,000 Russes envoyés à la rencontre de l'avant-garde ottomane, commandée par Carsli-Ali-Pacha, furent repoussés jusque dans leurs retranchemens sur la hau-
6 juillet. teur de Savi-Baïr, à une demi-lieue de la place. Deux jours après, le grand-vizir attaqua ces retranchemens et en délogea les Russes, qui se jetèrent dans Routschouk. Ce fut surtout l'infanterie russe qui souffrit dans cette bataille, par la supériorité de la cavalerie turque qui l'auroit écrasée sans une manœuvre hardie du comte de Langeron qui sortit de Roustchouk à la tête de la garnison, et protégea les fuyards.

Le grand-vizir s'avança le même jour jusque sous le
9 juillet. canon de la forteresse; il entreprit trois fois en un seul jour de s'en emparer de vive force, mais fut chaque fois repoussé. Pendant la nuit suivante les Russes quittèrent Routschouk et passèrent le Danube; mais les Turcs s'en étant aperçus, entrèrent dans la ville et les empêchèrent de sauver en entier leur artillerie et leurs munitions.

L'armée de Koutousoff, affoiblie par des maladies, ne put empêcher le grand-vizir de s'emparer des îles du Danube et d'y jeter des ponts au moyen desquels il fit de fréquentes incursions en Walachie. Un corps de
3 août. 15,000 hommes, commandés par Ismaïl Bey, prit même poste sur la rive droite; et enfin le grand-vizir, à la tête de toutes ses principales forces, se transporta sur la même rive. Mais bientôt la face des affaires
8 septembre. changea : le général Ouwaroff ayant amené à Koutousoff un renfort de 50,000 hommes, celui-ci détacha Markoff avec un corps considérable. Ce général passa sur la rive droite du Danube, marcha en toute hâte contre la réserve turque placée devant Routschouk, s'empara de son camp, et coupa ainsi la retraite au grand-vizir. Celui-ci trouva moyen de pénétrer à Routschouk dans une barque, abandonnant son ar-

mée en Walachie, sous les ordres de Seraskier Tchaban Oglou, qui fut bloqué à Slobosia par Koutousoff, et après avoir été réduit, par une suite de combats, à 25,000 hommes, obligé de capituler et de mettre bas les armes. 8 décembre.

Paix de Boucharest.

Le grand-vizir demanda et obtint alors une suspension d'armes, qui fut signée à Guirgewo. On ouvrit des négociations à Boucharest; mais les Turcs refusèrent long-temps la moindre cession de territoire. Enfin la médiation de l'Angleterre qui employa tous les moyens pour fléchir l'opiniâtreté du divan, celle de la Suède, la défiance que la Porte avoit conçue des desseins de Buonaparte, et la modération de l'empereur Alexandre, 28 mai 1812. concilièrent les esprits, et la paix fut signée. La Porte céda à la Russie environ le tiers de la Moldavie, jusqu'au Pruth, les forteresses de Choczim et de Bender, et toute la Bessarabie, avec Ismaïl et Kilia. Une amnistie fut accordée aux Serviens.

Paix d'Oerébro.

Quoique l'Angleterre parût à Boucharest comme médiatrice, néanmoins son traité de paix avec la Russie n'étoit pas effectivement signé; mais l'état de guerre avoit cessé depuis long-temps entre les deux puissances. Le traité fut enfin conclu à Oerébro; ses stipulations ne sont pas toutes connues. L'empereur Alexandre envoya en Angleterre sa flotte, forte de douze vaisseaux de ligne et douze frégates. Elle lui fut renvoyée par la suite. 18 juillet.

Paix de Seiwa. 12 oct. 1813. 15 sept. 1814.

La paix avec la Perse fut signée sous la médiation de l'Angleterre, au camp russe, près de la rivière de Seiwa, et confirmée, l'année suivante, à Teflis. La Perse céda à la Russie le Daghestan, le Schirwan, Derbent, et en général toute la côte occidentale de la mer Caspienne, renonça à ses prétentions sur la Géorgie, Imirete, Guriel et la Mingrelie, et reconnut le droit exclusif de la Russie d'avoir des vaisseaux de guerre sur la mer Caspienne.

Par le congrès de Vienne, l'empereur de Russie acquit le royaume de Pologne, ainsi que nous l'avons dit. Indépendamment de cette acquisition, l'empire

de Russie s'étend sur une surface de 345,000 milles carrés, dont 80,000 en Europe. La population, dans cette partie du monde, est de 38 millions d'âmes; la population générale de 46 millions.

Turquie.

Un concours de circonstances heureuses a sauvé l'empire ottoman de la ruine dont plus d'une fois il a été menacé, et que la dissolution de l'ordre social qui règne dans ses provinces a depuis long-temps préparée. S'il survit encore à tant de vices dont il est infecté, il ne doit peut-être sa conservation qu'à cette Sainte-Alliance qui, quelquefois, a été l'objet des frayeurs du divan, parce que des hommes qui sont tourmentés du besoin de bouleverser le monde l'ont persuadé que cette ligue toute chrétienne est tournée contre l'islamisme. C'est cette méfiance éternelle, compagne de l'ignorance comme de la foiblesse, qui, à une époque récente, a failli de la précipiter dans des démarches imprudentes. Si la sagesse de son voisin puissant a su, dans ces circonstances, combiner sa gloire avec le maintien de la tranquillité dont l'Europe a le plus grand besoin, la Porte, éclairée sur ses vrais intérêts par l'Autriche, la Grande-Bretagne et les autres alliés, sentira, il faut l'espérer, qu'elle ne peut prolonger son existence qu'en faisant succéder le règne de la justice et des principes d'humanité au despotisme et à la cruauté.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLES

DES DEUX PREMIERS VOLUMES.

TOME I.

Pag.

Divers jugemens sur l'ouvrage de M. Koch ..... *v*

Préface de l'Editeur. ..... *xiij*

Préface de l'Auteur..... 1

Introduction..... v

Période I, 406-800. — Depuis l'invasion des barbares dans l'empire romain d'Occident jusqu'à Charlemagne..... 1

Période II, 800-962. — Depuis Charlemagne jusqu'à Otton-le-Grand..... 40

Période III, 962-1074. — Depuis Otton-le-Grand jusqu'à Grégoire VII 67

Période IV, 1074-1300. — Depuis Grégoire VII jusqu'à Boniface VIII 106

Période V, 1300-1453. — Depuis Boniface VIII jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs..... 220

Période VI, 1453-1648. — Depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à la paix de Westphalie..... 295

TOME II.

Période VII, 1648-1713. — Depuis la paix de Westphalie jusqu'à celle d'Utrecht..... 5

Pag

PÉRIODE VIII, 1713-1789. — Depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la révolution françoise..... 86

PÉRIODE IX, 1789-1815. — Depuis le commencement de la révolution françoise jusqu'au renversement de l'empire de Buonaparte..... 222

Section I. — Depuis l'origine de la révolution françoise jusqu'à la paix d'Amiens. Commencement de la prépondérance de la France..... 226

Section II. — Depuis la paix d'Amiens jusqu'à la fin de l'année 1810, accroissement de la prépondérance françoise et de la domination de Buonaparte..... 295

Section III. — Depuis la fin de l'année 1810 jusqu'aux traités de paix du mois de novembre 1815. Décadence et chute de l'empire de Buonaparte..... 376

5

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410